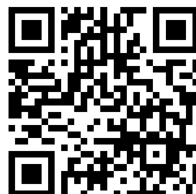
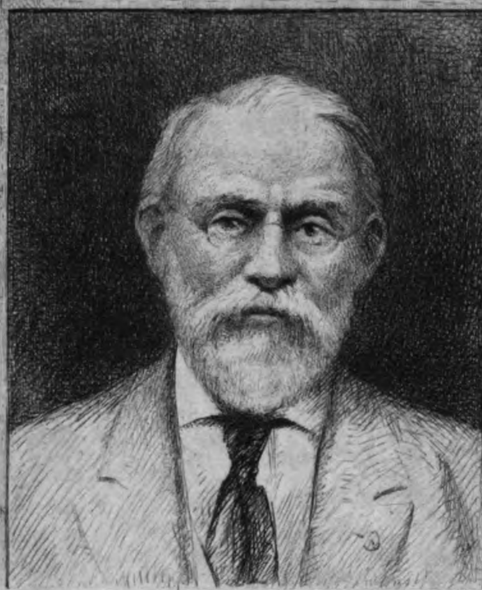



Revue de l'Agenais
Société des sciences, lettres
et arts d'Agen, Société académique d'Agen
Digitized by Google



REVUE DE L'AGENAIS

Tome XXXII. — 1905.

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

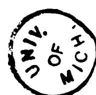
Tome trente-deuxième. — Année 1905

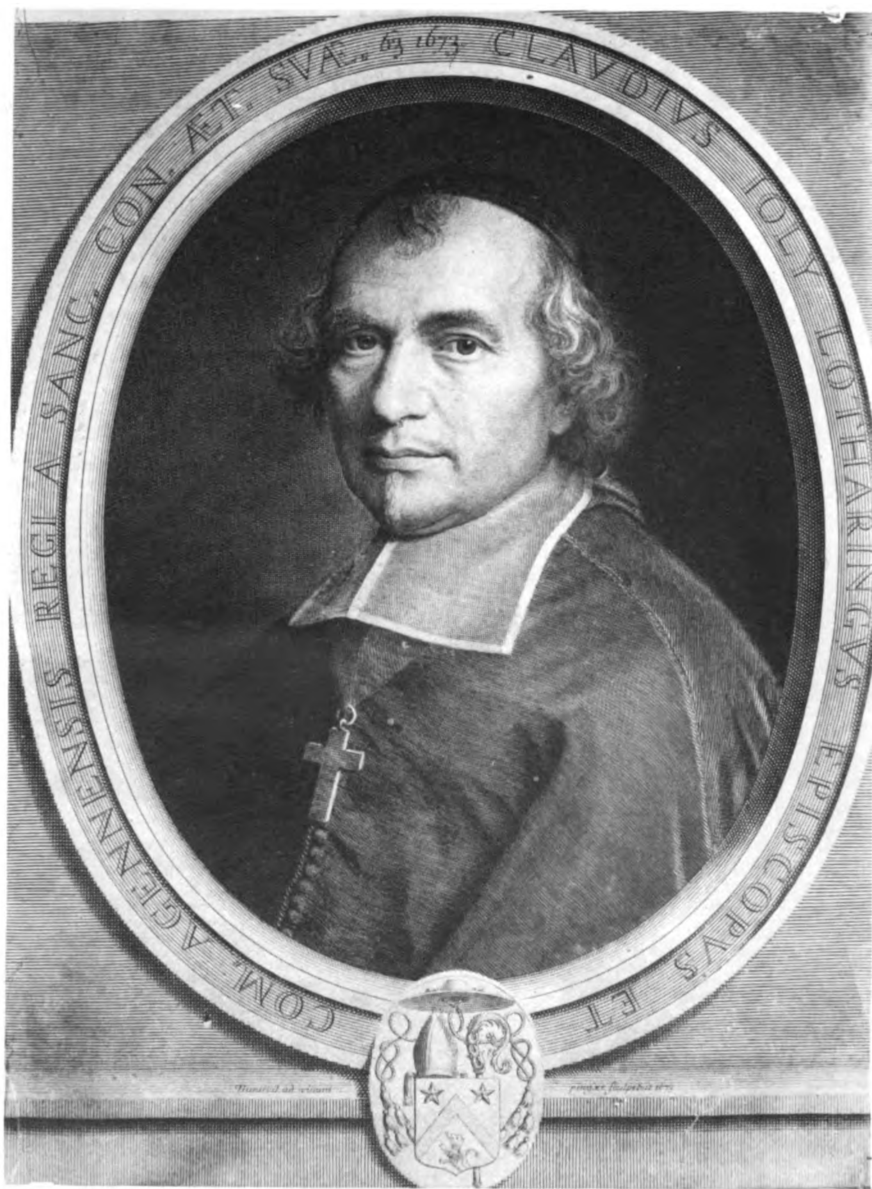


AGEN

IMPRIMERIE MODERNE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)

1905


UNIV. OF MICH.



Cliché Ph. Lauzun

CLAUDE JOLY, Evêque d'Agen

VIE DE MESSIRE CL[illegible]

ÉVÊQUE ET COM[illegible]

[illegible]1610-1[illegible]

INTRODUCTION

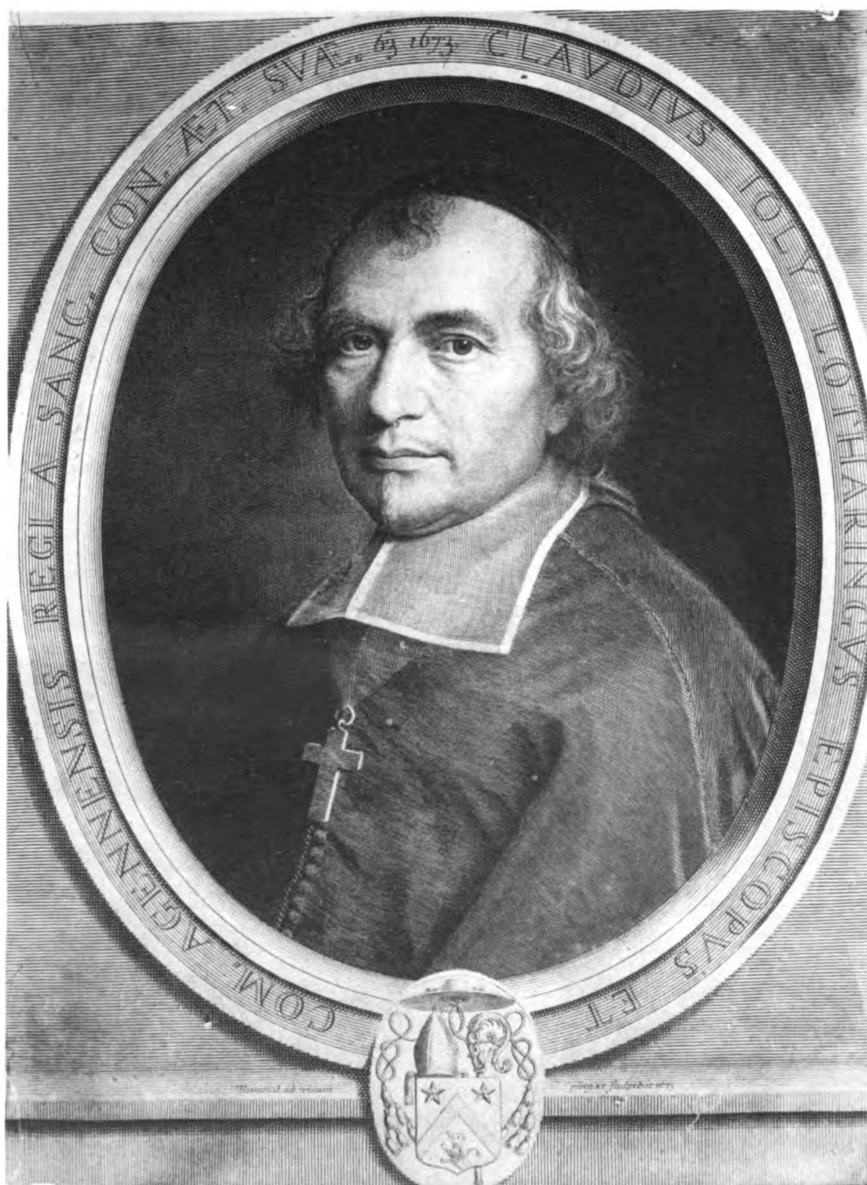
Monseigneur Claude Joly a été un évêque éminent en[illegible] les prélats qui ont occupé le siège épiscopal d'Agen du [illegible] XIXe siècle. Le XVIIe siècle fut un grand siècle pour l'Égli[illegible] pour le Royaume de France. Il vit [illegible]agir une belle et nom[illegible]breuse pléiade d'hommes, illustres par [illegible]ertu, le génie, l'élo[illegible]quence et les talents de toutes sortes q[illegible] ont laissé [illegible] chefs-d'œuvres dans tous les genres. Parmi [illegible] de cette époque Mgr Joly [illegible] guée. Dans le diocèse d'Ag[illegible] peuple, un réformateur pour le clerg[illegible] apô[illegible] la[illegible]urs furent profitables à l'Église et à la [illegible]iété. Il [illegible] av[illegible] un zèle ardent et invincible afin de combattre l'igno[illegible] religieuse et l'hérésie envahissante, de corriger [illegible] nomb[illegible] d[illegible]dres qui s'étaient glissés dans les rangs du cl[illegible] sécul[illegible] [illegible]gulier et de ramener les âmes égarées par de[illegible]trines

---

[illegible] de messire Claude Joly, évêque et comte d'Agen (1610-1678) [illegible] Pierre Hébrard, protonotaire apostolique et vicaire général du d[illegible] [illegible]n, dont les travaux littéraires et historiques ne sont pas m[illegible] par les savants, que ses services rendus à l'Église, par le clergé Age[illegible]se en mourant inachevée la *Vie de Monseigneur Claude Joly* à [illegible] travaillait depuis quelques années. Ce travail considérable a été [illegible] de ses amis qui l'a complété et se prépare à le publier. Nous en [illegible]troduction qui fera juger de l'importance de cette étude sur un[illegible] [illegible]téressante de la vie religieuse et de la situation sociale du dio[illegible] dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

P. D.

[illegible] 15 février 1905.



Cliché Ph. Lauzun

CLAUDE JOLY, Evêque d'Agen

VIE DE MESSIRE CLAUDE JOLY

ÉVÊQUE ET COMTE D'AGEN

[1610-1678]

INTRODUCTION

Monseigneur Claude Joly a été un évêque éminent entre tous les prélats qui ont occupé le siège épiscopal d'Agen du IVe au XIXe siècle. Le XVIIe siècle fut un grand siècle pour l'Eglise et pour le Royaume de France. Il vit surgir une belle et nombreuse pléiade d'hommes, illustres par la vertu, le génie, l'éloquence et les talents de toutes sortes qui nous ont laissé des chefs-d'œuvres dans tous les genres. Parmi les prélats célèbres de cette époque Mgr Joly mérite d'occuper une place distinguée. Dans le diocèse d'Agen il fut une lumière pour son peuple, un réformateur pour le clergé et un apôtre dont les labeurs furent profitables à l'Eglise et à la Société. Il travailla avec un zèle ardent et invincible afin de combattre l'ignorance religieuse et l'hérésie envahissante, de corriger les nombreux désordres qui s'étaient glissés dans les rangs du clergé séculier et régulier et de ramener les âmes égarées par des doctrines

---

(1) *La vie de messsire Claude Joly, évêque et comte d'Agen* [1610-1678]. Monseigneur Pierre Hébrard, protonotaire apostolique et vicaire général du diocèse d'Agen, dont les travaux littéraires et historiques ne sont pas moins appréciés par les savants, que ses services rendus à l'Eglise, par le clergé Agenais, a laissé en mourant inachevée la *Vie de Monseigneur Claude Joly,* à laquelle il travaillait depuis quelques années. Ce travail considérable a été confié à un de ses amis qui l'a complété et se prépare à le publier. Nous en donnons l'Introduction qui fera jugé de l'importance de cette étude sur une époque très intéressante de la vie religieuse et de la situation sociale du diocèse d'Agen, dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

P. D.

Layrac, le 15 février 1905.

perverses et de mauvais exemples à des mœurs plus conformes à l'Evangile dont il fut le ministre éloquent et infatigable.

Pour accomplir son œuvre de réformation il eut à traverser tant d'intrigues, à froisser tant d'amours-propres, à combattre tant d'intérêts inavouables, que fatalement il dût soulever des jalousies et des haines profondes, de sorte que même après sa mort, sa mémoire a eu à souffrir des antipathies de ceux qui ne lui pardonnèrent pas de les avoir combattus et vaincus.

Aujourd'hui ces passions ont disparu, ces haines sont éteintes et la poussière soulevée sur le champ de bataille est entièrement dissipée ; aussi nous semble-t-il que ce serait l'heure de la vérité et de la justice. Nous avons estimé qu'il était temps de relever et de remettre en lumière un nom trop longtemps méconnu et par suite presque effacé. Le nom de Mgr Claude Joly n'est pas un nom vulgaire, ce n'est pas une mémoire banale. Ce nom a droit d'être inscrit à la place d'honneur, à côté de ceux des évêques et des prêtres qui forment la glorieuse phalange des restaurateurs de la discipline ecclésiastique et de l'honneur du clergé français. Mgr Joly fut l'ami et l'émule de saint Vincent de Paul et de l'abbé Olier, fondateur du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice. Son action bienfaisante, commencée dans une paroisse de la capitale, s'affirma et se poursuivit surtout dans le vaste diocèse d'Agen. Sa vie apostolique qui comprend environ un quart de siècle, soit comme curé soit comme évêque, se dépensa en des travaux et dans des luttes qui eurent exclusivement pour but la diffusion de la vraie doctrine, la propagation de l'Evangile et l'extension du règne de Jésus-Christ dans les âmes et dans la société. Ecrire sa vie c'est donc tout d'abord un acte de justice, car c'est mettre en honneur le nom d'un des plus énergiques défenseurs des droits de l'Eglise dans un milieu où, après avoir si vaillamment combattu, il est presque tombé dans l'oubli. C'est aussi une joie non médiocre et un noble sujet d'édification de remémorer les durs travaux, les longues et ardentes luttes d'un prélat qui, au sein d'un diocèse déchiré par les guerres religieuses et civiles, au milieu de populations ignorantes, perverties et profondément divisées, parvint par son zèle tout

apostolique, par sa parole et par ses écrits à faire mieux connaître et aimer la religion, donna aux paroisses trop délaissées des pasteurs zélés et studieux, y rétablit le culte divin et la paix religieuse, en combattant les abus et les scandales, et contribua aussi pour une bonne part, quoique sur un champ limité, au rayonnement de ce XVIIe siècle, grand entre tous.

Telle est la tâche que nous nous sommes imposée quelque ingrate qu'elle paraisse, et quelque difficile qu'elle soit pour nos modestes efforts.

Ce qu'on a dit avec beaucoup de raison de la France du Moyen-Age, qu'elle avait été faite et façonnée par les évêques, il ne nous semble pas téméraire de le répéter pour la France du XVIIe siècle. Les historiens sont unanimes pour constater la grande influence exercée par les orateurs sacrés, les célèbres prédicateurs, les hommes apostoliques et les grands prélats qui illustrèrent le siècle de Louis XIV. Ils reconnaissent que les Vincent de Paul, les Olier, les Bourdaloue, les Bérulle, les Bossuet et les Fénelon ont, par leurs vertus, leur zèle et leurs talents, donné à l'Eglise de France un éclat et une gloire qu'elle n'avait pas connus depuis bien longtemps. Mais les noms que nous venons de citer ne forment qu'une élite et leur action pour avoir été puissante et féconde ne s'étendit point partout. Voilà pourquoi il faut tenir compte des nombreux apôtres et ouvriers qui, loin de la capitale et jusque dans les diocèses les plus éloignés du royaume, dirigèrent et soutinrent avec la même ardeur la lutte contre l'erreur, le vice et les abus, et amenèrent le triomphe de la religion dans notre beau pays. Ce que le Père Eudes, Le Noblets et Maunoir firent dans la Bretagne et la Normandie, Rounier dans l'Auvergne, le Bienheureux Grignon de Montfort dans le Poitou, Alain de Solminiac dans le Quercy, et nous ne citerons que les plus connus, Mgr Joly l'entreprit dans l'Agenais au grand avantage de la religion.

Dans un pays, où Blaise Monluc avait défendu de sa vaillante épée ses correligionnaires catholiques et où il avait *branché* tant d'hérétiques, le protestantisme avait fait d'im-

menses conquêtes. Les disciples de Calvin avaient démoli beaucoup d'églises, avec les débris desquelles ils avaient érigé des temples nombreux; les monastères dévastés et pillés étaient sans nombre et ils avaient acquis une influence ruineuse pour la religion catholique dans le diocèse d'Agen.

Mais qui ne le sait ? L'épée du maréchal de Monluc put faire trembler les méchants, sans convertir un seul hérétique. Ce n'était pas assez pour relever la religion de ses ruines. La crosse épiscopale a moins d'éclat, mais elle est plus féconde que l'épée : car elle redresse les âmes et elle est le symbole de la paix dans l'amour de la vérité. Et voilà comment dans ce diocèse d'Agen, qui pendant plus de deux siècles fut le théâtre sanglant de luttes fratricides, aussi désastreuses pour les vainqueurs que pour les vaincus, cent ans après Monluc fut envoyé de Dieu un Evêque qui, par les énergies de sa foi et par son dévouement, ses sacrifices et ses hautes vertus vint rendre au clergé sa dignité et sa force, à tout un peuple la connaissance et l'amour de la vraie religion et livra à l'hérésie jusqu'alors très puissante des batailles qui l'ont réduite à un état d'infériorité morale et numérique, dont elle ne s'est plus relevée, et qui n'a fait que s'accentuer de plus en plus jusqu'à nos jours.

Pour apprécier l'œuvre de Mgr Joly, et pour bien juger l'ouvrier, il n'est pas hors de propos de dessiner en quelques traits rapides la situation religieuse de notre pays au moment où Mgr Joly arriva à Agen.

L'Eglise de France, à la suite des guerres religieuses et civiles dont nous avons déjà parlé, et qui avaient duré plus d'un siècle, se trouvait dans un état des plus lamentables. Si la discipline et la vie régulière régnaient encore dans quelques couvents et dans quelques abbayes, la plupart des monastères étaient livrés à une honteuse licence (1).

D'un autre côté, le clergé séculier pour des causes analogues vivait dans un désordre navrant. Les causes de la déca-

(1) *L'Oratoire*, par Houssaye, p. 2.

dence et de l'affaiblissement de la vie religieuse dans les cloîtres et dans les paroisses avaient une même origine. Le bien comme le mal dans la société descend des hautes régions. Ceux qui devaient donner l'exemple du devoir et de la vertu étalaient sous les yeux de leurs subordonnés le spectacle d'une vie scandaleuse. « Le xvie siècle, dit M. l'abbé Olier, fut un des temps les plus déplorables pour l'Eglise, car on vit à cette époque surtout les hérésies se former et envelopper des nations entières ; grand nombre de religieux, déréglés dans leurs mœurs, tombent dans l'apostasie ; des prêtres et des prélats ignorants et vicieux couvrent l'Eglise d'opprobre et de scandale (1). »

L'Eglise de France depuis 1516 était placée sous le régime concordataire. Au lendemain du grand schisme d'Occident, Léon X, par une transaction consentie avec François Ier, accorda au roi de France la faculté de nommer à tous les évêchés, à toutes les abbayes et à tous les prieurés conventuels. Mais par un abus qui devint une trahison, le roi, au lieu de porter son choix sur des hommes dignes et capables, comme cela avait été stipulé, cédant à des caprices, ou aux sollicitations de ses courtisans et même des femmes, nommait aux bénéfices ecclésiastiques et monastiques, des personnages qui n'envisageaient dans ces hautes dignités que les avantages matériels et méconnaissant leurs devoirs sacrés, allaient, loin de leurs diocèses et de leurs monastères, dissiper leurs immenses revenus dans le luxe et le désordre.

La *Commende* qui fut, dit Montalembert, la lèpre de l'ordre monastique, livrait le titre d'abbés et de prieurs avec la plus grande partie des revenus des monastères à des ecclésiastiques séculiers, souvent même à des laïques, ou à des enfants, pourvu qu'ils ne fussent pas mariés et qu'ils eussent reçu la tonsure (2). »

Henry de Béthune, grâce à la protection de sa famille, fut

---

(1) *Vie de M. Olier*, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice. Préface, p. xi, *Panégyrique* de M. Sales, par M. Olier.

(2) *Les Moines d'Occident*, par le comte de Montalembert. Introduction, p. clviii.

nommé, en 1610, n'étant âgé que de six ans, 1er aumônier du duc d'Orléans (1). Charles de Valois fut nommé abbé commendataire de la Chaise-Dieu à 13 ans, et il touchait les revenus de cette riche abbaye (2).

Ces désordres provenaient des abus du pouvoir laïque. Les princes et les grands avaient intérêt à entretenir ces abus ; ils en vivaient et en faisaient vivre leurs amis et leurs créatures, mais l'Eglise de France en mourait.

La protection royale coûta cher au clergé. En effet, son indépendance spirituelle sombra sous les étreintes de la violence et sous les faveurs et les sourires des grands. Attristé des conséquences funestes qui découlaient du privilège exhorbitant concédé au roi de France de nommer les évêques, le clergé manifesta maintefois et exprima hautement son désir de redevenir maître des élections ecclésiastiques. Car si les rois se déclarèrent hautement les protecteurs de la religion, ils entendirent souvent la religion à leur manière ; et sous prétexte de défendre les droits de leur couronne et l'indépendance de l'Etat, ils prirent la place du Pape, contrôlèrent ses ordres et soumirent à leur critique et au contrôle du Parlement les ordres venus de Rome ainsi que les doléances les plus légitimes du clergé (3).

Les évêques élus sous de telles influences n'avaient nul souci d'observer les devoirs de la résidence si rigoureusement prescrite par le Concile de Trente, et leurs mauvais exemples trouvaient des imitateurs dans le clergé inférieur. Les diocèses et les paroisses restaient sans pasteurs ou n'avaient que des pasteurs vivant loin de leur troupeau. Ces prélats imposés par le pouvoir laïque s'affranchissaient sans scrupule de l'obligation si vivement recommandée de visiter leurs diocèses, d'étudier les besoins du peuple, de favoriser les progrès de la religion et de la piété et de corriger les désordres. Ils ne s'inquié-

---

(1) *Les Moines d'Occident*, par le comte de Montalembrt. Introduction.

(2) *Vie de messire Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux*, par l'abbé Bertrand, I, p. 65.

(3) *Le Clergé sous l'ancien Régime*, par F. Méric, 2e édition, chap. VIII, p. 325.

taient ni de la conduite des curés, exposés aux périls de l'oisiveté et de l'ignorance, ni de l'état des fidèles privés de tout enseignement et de toute direction (1).

Aussi arriva-t-il ce que le divin Maître avait prédit : Pendant que les serviteurs du père de famille dormaient, l'homme ennemi sema l'ivraie dans son champ (2).

Où en était notre diocèse ?

Pierre de Bérard, en 1460, fut nommé évêque d'Agen, et il n'était âgé que de 16 ans, alors qu'il n'avait pas encore terminé ses études (3) ; Léonard de La Rovère, un peu plus tard, fut élu évêque d'Agen à l'âge de 15 ans (4) ; Jean VII, cardinal de Lorraine, évêque d'Agen de 1538 à 1550, réunissait sur sa tête un si grand nombre d'évêchés et d'abbayes, qu'il rassemblait à lui seul tout un concile (5); Mathieu Bandello, évêque d'Agen de 1550 à 1555, vécut retiré sous les ombrages de sa résidence épiscopale de Bazens, près le Port-Sainte-Marie, et là il composait ses *canti* et ses *novelle* dans le goût de Boccace et de Brantôme, laissant à un prélat étranger le soin d'administrer son diocèse (6).

Dans ce même temps, Calvin, Mélanckton et autres hérétiques déclamaient contre les scandales de l'Eglise et prêchaient à Nérac et aux alentours, avec grand succès, leur réforme, et ils trouvaient des auditeurs dociles et ils recrutaient des partisans très-nombreux.

Les abbés et les prieurs des monastères agenais n'étaient ni mieux choisis ni plus exemplaires. Citer les noms de Gérard Roussel, abbé de Clairac, et plus tard évêque d'Oléron, et de Geoffroy de Caumont, aussi abbé de Clairac, habiles et fou-

---

(1) *Le Clergé sous l'ancien Régime*, par F. Méric.

(2) *Cum dormirent homines, venit inimicus et superseminavit zizania*, Math. XIII-25.

(3) *Les Evêques d'Agen.* Essai historique par l'abbé Combes, docteur en théologie, p. 164.

(4) *Ibid.*

(5) L'abbé Barrère, *Histoire Religieuse et Monumentale du diocèse d'Agen*. II, p. 207.

(6) Andrieux, *Bibliographie Agenaise*, article M. Bandello.

gueux sectaires, c'est dire jusqu'à quel degré d'abaissement était tombée la prélature ecclésiastique. Les conséquences fatales de cette situation furent l'ignorance religieuse, l'affaiblissement des bonnes mœurs et les progrès constants de l'hérésie. C'est ce qu'attestent des témoignages aussi nombreux qu'irrécusables.

Aux Etats généraux tenus à Blois en 1588, les députés de l'Agenais après avoir exposé « les foulles et oppressions qu'ils « ont eu à endurer, ajoutent : quand à l'Esglise qui est le chefz « de l'Estat audict pays d'Agenois, y a deux abus remarca- « bles dignes de correction et esmandement : le premier est la « non-résidance et cessation du service que les curés et rec- « teurs des paroisses doivent faire en personne.

« Du premier chief de non-résidance procèdent plusieurs « maulx aux pouvres tiers-estat, mesmes aux pouvres gens de « labeur ignorant les lettres. 1° Le premier est l'ignorance de « cognoistre ce qu'est Dieu et de sa relligion... ; Le 4e que « plusieurs petits enfans meurent sans batesme, les grands « sans confession ny administration des saincts sacrements ; « et tout cella a servy encore de fondement et prétexte à « l'érézie.

« Par quoy les Estats sont suppliés, soubz l'authorite du « Roy, de faire ordonner à Sa Majesté que tous recteurs et « curés ayant charges d'âmes, résideront en personne et feront « service actuel en leur paroisse (1). »

En 1614, dans le cahier de ses doléances présenté aux Etats généraux, le tiers-état du pays d'Agenois expose à nouveau les maux dont le peuple a à souffrir, et il y a les requêtes suivantes :

« Que tous archevesques, évesques et beneffíciers du royaume « de France seront tenuz de résider actuellement sur leurs « evesches et bénéfices, et se faire promouvoir aux ordres dans

(1) Mémoires et Remonstrances à faire par les Depputés du Tiers-Etat du pays d'Agenois en la teneue des Etats Généraulx convoqués en la ville de Blois 1588 (textes publiés par G. Tholin, 1885, p. 3 et 4).

« l'an de leur majorité, sous les peines portées par les saints
« décretz et concilles (1).

« Qu'il soit enjoint à tous eccléziastiques de vivre modeste-
« ment et aller en habit descent, et qu'il leur soit deffendu de
« fréquenter les cabarets et de porter aucune arme à feu ny
« aultre, ny chasser à aucune sorte de chasse (2).

« Que les abbés et prieurs seront tenus de vivre en com-
« mun dans leurs abbayes et priorés, suivant les fonda-
« tions (3). »

Plus tard, en 1649, les députés de l'Agenois font entendre des plaintes analogues et dans leurs cahiers ils énumèrent leurs doléances et produisent les requêtes suivantes :

« De l'Eglise : Un grand nombre des églises de campagne
« sont ruinées et découvertes en partie, les simetières ouverts,
« les services de Dieu dans les églises commis à des vicaires
« conductices, sont un très vil prix de leurs gages et sallaires ;
« que lesdits vicaires sont la plupart des personnes ignorants,
« et quilz ne cognoissent pas l'importance de leurs emplois,
« qu'il n'est pas mis des vicaires en nombre suffisant.

« Depuis quatorze ans l'évêque ne fait pas de tournées pas-
« torales. On supplie le roi de l'obliger à remplir ce devoir et
« de contraindre les curés à la résidence (4). »

Ces plaintes et doléances, dont les dernières sont à peine antérieures de quelques années à l'arrivée de M[gr] Joly dans le

---

(1) On nommait à des évêchés et à des cures de jeunes clercs qui n'avaient reçu que la tonsure ayant 12 et 14 ans et en percevaient les revenus ; et arrivés à l'âge canonique de 25 ans ils ne s'empressaient pas de recevoir l'ordination sacerdotale ou épiscopale. Et en attendant comment étaient administrées ces paroisses ?

(2) Les ecclésiastiques portaient rarement la soutane. Voir plus loin le chapitre des Réformes de Monseigneur Joly.

(3) Ces abus de la *Commende*, combattus par l'Eglise mais entretenus par les seigneurs laïques, n'ont disparus qu'à la Révolution. Tonsurés à 12 ans les fils des bourgeois et consuls d'Agen obtenaient de riches prébendes dont les parents percevaient les revenus. En 1505 Pierre Daurée fut tonsuré à 5 ans et pourvu d'un bénéfice (texte des Cahiers de Doléances, publiés par G. Tholin, p. 58).

(4) *Ibid.*, p. 91.

diocèse d'Agen, nous attestent la profonde ignorance du peuple et l'oubli inqualifiable des pasteurs des âmes à tous les degrés de la hiérarchie ; elles nous démontrent aussi la nécescité et le bienfait des réformes qui vont être inaugurées et poursuivies par notre prélat agenais.

L'ignorance était générale dans le diocèse ; et où donc aurait pu étudier le jeune clerc ? il n'y avait pas de séminaire. Les premiers éléments en furent jetés en 1648 par Mgr Delbène, et on n'y allait passer que quelques jours pour se préparer à l'ordination. Ces éléments furent développés par Mgr Joly, mais il n'y avait pas encore de vie commune et interne : on y allait pour se préparer aux Saints-Ordres, faire les exercices spirituels, et il n'y avait ni local suffisant, ni de revenus pour entretenir des étudiants assidus et nombreux. Ce fut Mgr Mascaron qui, en 1684, jeta les fondements du séminaire actuel (1).

Les écoles presbytérales qui avaient précédé l'institution des séminaires tombaient en ruines et les bénéficiers à charge d'âmes, ne résidant pas dans leurs maisons, comment auraient-ils pu s'occuper des jeunes élèves ? De telle sorte que le jeune lévite n'était préparé par aucune étude sérieuse et spéciale à la réception des ordres sacrés. Dès qu'un jeune homme savait assez de latin pour expliquer l'Evangile de la messe et entendre à demi les leçons de son Bréviaire, il pouvait se présenter à l'évêque qui lui conférait le sacerdoce (2).

Il est facile de concevoir ce que pouvaient devenir en de telles mains l'administration des sacrements et l'instruction religieuse des fidèles. Il n'était pas rare de rencontrer des prêtres qui baptisaient sans faire aucune onction et qui bénissaient des mariages sans avoir les pouvoirs nécessaires pour recevoir le consentement des époux. D'autres ne savaient pas la formule sacramentelle du sacrement de Pénitence, et en célébrant les saints mystères ils se permettaient de changer,

---

(1) Voir les chapitres suivants sur les Réformes du Clergé.

(2) *Traités des Séminaires*, par Godeau, évêque de Vence, Aix, 1660, chap. V, p. 8.

d'abréger et de transposer à leur gré la parole de la consécration (1).

Par suite la chaire sera muette et il n'y aura plus d'enseignement religieux. Plus de prônes pour le peuple, plus de catéchisme pour les enfants et les fidèles privés de toute instruction religieuse ignoreront les vérités les plus élémentaires de la foi (2). Mais en revanche, comme les incrédules sont toujours les plus crédules, ces paroissiens ainsi délaissés iront consulter les devins et les sorciers, et on les verra pratiquer ouvertement les superstitions les plus grossières quoique condamnées par l'Eglise (3).

On est étonné que Mgr Joly ait insisté dans son catéchisme sur ce point, mais la raison se tire des pratiques nombreuses et publiques qu'il rencontra dans son diocèse et qu'il dût combattre vivement pour les extirper.

La foi et l'apostolat ayant disparu dans le clergé, un affaissement moral en fut la conséquence. Combien d'ecclésiastiques vivaient dans le désordre. Il faut savoir reconnaître le mal pour le détester. Il y a lieu de dire la vérité, comme s'exprime l'historien de saint Vincent de Paul, ne serait-ce que pour faire comprendre les grands services rendus par saint Vincent de Paul, par Mgr Joly et tant d'autres ecclésiastiques qui en face de cette défaillance entreprirent d'y apporter le remède (4). C'est saint Vincent de Paul qui racontait lui-même dans ses conférences, qu'il avait vu la messe dite de la manière la plus bizarre. Quelques prêtres la commençaient par le *Pater ;* d'autres, au lieu d'aller à l'autel, ornés des habits sacrés, prenaient la chasuble entre leurs mains et ne la revêtaient qu'après avoir récité l'*Introït.*

Mais quels tristes témoignages lui vinrent de l'ignorance et de la corruption du clergé lorsqu'il eut mis la main à l'œuvre

(1) Voir *Vie de Saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard, Paris, 1860, II, chap. I, p. 11.

(2) *Idem*, chap. I.

(3) *Traité des superstitions*, par J. B. Thiers, Paris, 1703, chap. VII et Abelly I, chap. I

(4) *Vie de Saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard, II, p. 9.

et que les évêques commencèrent de recourir à lui pour la réformation de leurs prêtres (1).

Quel respect un tel clergé pouvait-il avoir pour les églises et quel zèle pour les relever et les entretenir? Et cependant il était urgent de s'en occuper. Tant de paroisses avaient été détruites par les calvinistes. Dans les régions où les protestants dominaient et dans tous les lieux, théâtres des luttes sanglantes, la maison de Dieu avait été spoliée, sinon démolie. Ailleurs, faute de ressources et surtout manque de foi, la population insouciante laissait aux intempéries le soin d'accomplir leur œuvre de destruction. Des verrières défoncées, des autels ruinés, des statues de saints mutilées, des tableaux déchirés et des ornements tombant en lambeaux, tel était le spectacle navrant qu'on avait sous les yeux en pénétrant dans les églises. Ainsi que le disait l'Evêque de Saint-Brieuc : « Où l'hérésie est en crédit, on est très certain que si elle se sent forte, ne faillira jamais à maltraiter la religion catholique, et enfin l'exterminer si elle en a la puissance (2) ». C'est ce qui avait eu lieu en grand nombre de paroisses du diocèse d'Agen.

Par suite, les titulaires des bénéfices, les curés des paroisses ne résidant plus au milieu de leurs ouailles, on ne les voyait apparaître que les dimanches et jours de fêtes, et le reste de la semaine ils allaient courir les foires et les marchés, fréquentant les cabarets et dépensant leurs journées dans le jeu et en des distractions futiles et désordonnées. Rien ne gênait leurs allées et venues, la soutane et le costume ecclésiastique n'étaient plus portés. Tout était bien laïque, même le vêtement.

Si d'un côté les défaillances des moines devenaient un lieu commun pour la satire, d'un autre côté les partisans des nouvelles doctrines dans leurs prêches ne se faisaient faute d'insulter les catholiques et ils essayaient de justifier leurs attaques et leur révolte en affirmant que le nom de prêtre était devenu synonyme d'ignorant et de débauché (3). Le vénérable

(1) *Vie de Saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard.
(2) *Le Clergé sous l'ancien Régime*, par E. Méric, p. 245.
(3) *Vie du P. de Coudren*, par le P. Amelotte, chap. VII, p. 77, Paris, 1643.

abbé Bourdoire, navré de tous ces scandales, s'écriait lui-même dans un long gémissement : « On peut dire en vérité et avec horreur que tout ce qui se fait de plus mal dans le monde est ce qui se fait par les ecclésiastiques (1). »

L'épiscopat du moins était-il innocent de tous ces désordres ? Nous avons déjà dit et nous devons confesser que le mal venait des rangs élevés du clergé. Si au commencement du XVII[e] siècle un certain nombre de prélats tenaient la houlette d'une main digne et ferme, et si leur action puissante et sacerdotale continuait les traditions des grands Bienfaiteurs de l'Eglise et de la société, combien d'autres ne cherchaient, grâce à la faveur des princes, dans les dignités ecclésiastiques que les avantages temporels. Recrutés en grand nombre dans les rangs de la noblesse (2), voués presque de force au service des autels quand ils étaient cadets de famille ou affectés de quelque infirmité physique (3), ces évêques nommés par le Roi passaient brusquement des plaisirs de la cour aux austères devoirs du Sacerdoce, sans autre préparation qu'une ordonnance royale due parfois à d'inavouables sollicitations. Souvent même ils étaient nommés évêques avant d'avoir reçu les saints ordres. On les voyait rarement porter la soutane violette et la croix d'or « comme s'ils eussent crainte, disait l'Evêque de Belley, d'être reconnus parmi les gens de dévotion (4). » Leur grand souci était de posséder de nombreux et riches bénéfices, et pour les obtenir ils faisaient de fréquents voyages à la cour, et des séjours prolongés à Paris. Une parole vengeresse s'élevait bien de temps à autre pour flétrir l'usage honteux que

(1) L'abbé Bourdoise, ami de M. l'abbé Olier et de Saint François de Salles, fut un disciple du cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire, ayant commencé à porter la soutane tous les jours, après sa tonsure, il fut l'objet des plus messéantes railleries. *Vie de M. Olier*, I, p. 33.

(2) Le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, fut lancé dans la carrière ecclésiastique, quoique l'aîné de la famille, parce qu'il était menacé d'épilepsie. Tallemant des Réaux, II, chap. XVIII, p. 338. Plus tard une cause analogue fit entrer le fameux Talleyrand dans l'état ecclésiastique.

(3) *Avertissement des députés du Clergé sur la décadence de l'Eglise Gallicane en 1614*, p. 56.

(4) *Homélie sur les désordres des trois ordres*, Paris, 1615, in-8, p. 35 et 40.

les princes faisaient du privilège concordataire. Ainsi le 2 juin 1617, l'Evêque de Macon portant la parole au nom de ses collègues, s'indigne en présence de Louis XIII de voir les abbayes et les évêchés donnés en dot à des enfants en bas âge. Ecoutons la leçon éloquente faite par ce vénérable prélat : « Sire, s'écrie-t-il, nous voyons la France remplie d'évêques, et d'abbés qui sont encore dans les bras de leurs nourrices ou régentés dans un collège. Sire, donnez ordre à ce désordre, craignez l'arrêt d'un juge inexorable qui fera trembler de frayeur et frémir de la crainte et de l'horreur d'un supplice mille fois plus fort que la mort, les plus puissants monarques de tout l'univers (1). »

Les lamentations des Jérémies, si elles ne convertissent pas les grands coupables, restent du moins pour expliquer les catastrophes du passé et pour avertir les générations futures que Dieu selon la parole de saint Anselme, *n'aime rien tant que la liberté de l'Église et qu'il punit d'une manière terrible ses violateurs.*

Toutefois ce nous est une consolation de constater au milieu de ces défaillances le zèle de bons et saints Evêques, qui s'efforçaient de réagir contre ce courant désastreux. Ils luttaient, mais que pouvaient-ils contre des obstacles humainement insurmontables. « Il y avait plusieurs siècles, écrit Bossuet, qu'on désirait la réformation de la discipline ecclésiastique. De l'aveu de tous, cette réformation désirée par les peuples, par les Docteurs, par les Prélats catholiques et formulée en termes précis et catégoriques par le Concile de Trente, était malheureusement éludée, empêché par les Princes et par le Parlement qui avaient intérêt à maintenir ces abus (2). »

Ajoutons quelques mots sur les ordres religieux.

La *Mousse des exemptions*, comme s'exprimait saint Fran-

(1) *Le Clergé sous l'ancien Régime*, p. 379.

(2) *Histoire des Variations*, I, chap. 1. Cité par Montalembert dans l'introduction des *Moines d'Occident*.

çois de Sales, qui a fait tant de mal à l'arbre de l'Eglise (1), s'étendait partout. Ce n'étaient plus seulement les grands ordres religieux qui se déclaraient soustraits à la juridiction de l'Ordinaire diocésain ; les Chapitres eux aussi se considérèrent comme exempts, et leurs prétentions n'eurent plus de limites. A Bordeaux les chanoines de la Primatiale traduisirent leur Evêque devant le Parlement de Guyenne, parceque de son autorité privée il avait détruit, pour le faire reconstruire, un autel que leur négligence avait laissé tomber en ruine (2).

Dominique de Vic, archevêque d'Auch, porta deux ordonnances ; par la première il réduisait à trois mois les vacances des prébendiers ainsi que le Concile de Trente l'avait prescrit pour les chanoines ; par la deuxième il statuait que la messe canoniale et les offices commenceraient à 6 heures 1/2 quand il y avait *obit*, et à 9 heures les autres jours. Là dessus prébendiers et chanoines appellent des ordonnances épiscopales au Parlement de Toulouse et obtiennent en 1649 une condamnation contre l'Archevêque (3).

Bossuet, après avoir été sacré évêque de Condom, fit assembler le 7 juin 1671 le synode diocésain, et par une ordonnance synodale il enjoignit la résidence non seulement aux curés, mais encore aux chanoines sous peine de privation des fruits de leurs bénéfices, et même de prison pour les contumaces. Aussitôt les chanoines entrent en guerre contre le nouveau Prélat. Ils interjettent appel au Parlement de Bordeaux. L'affaire n'était pas terminée lorsque Bossuet fut transféré sur le siège épiscopal de Meaux (4).

A Agen, nous verrons les chanoines de la cathédrale Saint-Etienne et de la collégiale de Saint-Caprais affecter encore des prétentions plus étranges vis-à-vis de Mgr Joly. La moindre tentative de réforme sera taxée d'attentat à leurs droits

---

(1) Lettre du 22 août 1614. Œuvres complètes, VII.

(2) *Histoire du cardinal de Sourdis*, par Ravenez, chap. V. p. 51.

(3) *Histoire de Gascogne*, par l'abbé Monlezun, VII, supplément p. 518.

(4) *Ibid.*, p. 578.

par des chanoines ridiculement jaloux de leur autorité, à propos de préséances byzantines.

Hâtons-nous d'ajouter que Mgr Claude Joly, qui avait au cœur de grandes pensées, ne se laissera pas émouvoir ni décourager par les difficultés. Ni les hostilités soulevées contre lui par le clergé séculier et régulier, ni les tracasseries mesquines des chanoines, ni les susceptibilités du Corps de ville, ni l'intervention du Parlement ne réussirent à entraver son zèle épiscopal.

Que les chapitres entreprennent de le troubler dans l'exercice de ses fonctions pontificales, que les consuls essaient de méconnaître ses droits, que le Parlement multiplie ses citations et ses arrêts, rien n'arrêtera ce prélat dans son œuvre de restauration et de réédification morale et religieuse.

En arrivant dans le diocèse que la Providence lui a confié, Mgr Joly regarde attentivement ; il étudie et sonde le mal dans toute sa profondeur pour bien se rendre compte de l'étendue des désordres. Il interroge, il consulte pour éclairer sa conscience. Une fois bien renseigné et bien convaincu, désireux de remplir les grands devoirs de sa mission sacrée, animé d'une grande confiance en Dieu dont il est le ministre, il se met à l'œuvre.

Il emploiera tous les moyens que sa piété lui inspire, que l'expérience lui conseille et que l'autorité sacrée dont il est revêtu met à sa disposition. Retraites, missions, catéchismes, prédications de tous genres et incessantes, visites pastorales, synodes diocésains, œuvre du séminaire, réforme du clergé, réorganisation des paroisses, règlements et visites dans les communautés d'hommes et de religieuses, ordonnances épiscopales et censures ecclésiastiques, revendications des droits des catholiques contre les empiètements des protestants, poursuite des abus, fêtes et solennités religieuses et amour des âmes, son zèle embrasse tout, son activité s'étend à tous les besoins d'un vaste diocèse.

Il s'appliquera, pendant tout son épiscopat de treize années, à réaliser la magnifique devise de l'Apôtre des nations : « Pour moi, je me dépenserai très volontiers et je me prodi-

guerai tout entier pour le salut des âmes ; plein d'affection pour elles, alors même qu'elles en auraient moins pour moi (1). »

Une question d'un ordre particulier donna une notoriété considérable à l'épiscopat de Mgr Joly. Nous voulons parler de ses démêlés avec les communautés religieuses de son diocèse.

Il fallait une foi bien robuste et une conscience bien convaincue pour attaquer certains abus d'une nature singulièrement délicate, et pour en poursuivre l'extirpation. Fort de son droit et de son devoir, agissant dans la plénitude de sa juridiction, il n'hésita pas. Il ne crut pas possible pour lui d'arriver à ses fins qu'en n'accordant aux religieux que des approbations limitées. Il ne se départit pas un instant de sa ligne de conduite.

La question n'était pas nouvelle. Un règlement, à la suite des contestations survenues entre les évêques et les réguliers, avait été conclu par l'avis du cardinal de Richelieu entre le clergé de France et les supérieurs des ordres religieux ; et l'affaire des approbations fut réglée par un acte du 19 février 1633 (2).

Sous l'épiscopat de Mgr de Sourdis, archevêque de Bordeaux, des querelles analogues survinrent entre le susdit archevêque et les réguliers de son diocèse, et comme le fait observer le biographe de Mgr de Béthune, si quelquefois l'Archevêque de Bordeaux eut gain de cause devant les Parlements du royaume, plus d'une fois aussi, il perdit son procès en cour de Rome (3).

Mais jamais la querelle entre l'évêque et les réguliers

---

(1) II. Corinth, xii, 15 : *Ego autem libentissime inpendam et superimpendar ipse pro animabus vestris, licet plus vos diligens, minus diligar.*

(2) *Mémoire du clergé de France*, ii, col. 1018. L'acte fut par ordre inséré au tome ii, livre V, pour servir de loi à l'avenir.

(3) *Vie de messire de Béthune, archevêque de Bordeaux*, par L. Bertrand, ii, p. 135. Lire dans les *Mélanges de Biographie et d'Histoire*, p. 436-457, l'article intitulé : Henri de Sourdis et les Réguliers de son diocèse. L'archevêque donnait à tort aux Religieux mendiants le pouvoir d'administrer les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie pendant la semaine de Pâques.

n'avait eu la gravité et l'ampleur de celle survenue entre Mgr Joly, évêque d'Agen, et les religieux de son diocèse. Aussi provoqua-t-elle l'attention et intéressa-t-elle au suprême degré le clergé de tous les diocèses de France.

Les religieux d'Agen ne voulurent pas consentir aux conditions imposées par Mgr Joly et ils résistèrent. Ils se crurent atteints dans la jouissance de privilèges séculaires et ils se révoltèrent. Ils en appelèrent d'abord au Parlement de Bordeaux, puis au Saint-Siège.

Le roi intervint dans ce conflit qui bouleversait tout un diocèse et passionnait le clergé de France. Après une tentative d'accommodement qui n'aboutit pas, il évoqua l'affaire à son Conseil où elle fut soigneusement examinée par une commission composée de conseillers laïques et de plusieurs prélats. Cette commission, après avoir reçu et apprécié les mémoires présentés par les deux parties, soumit son rapport, et dans une assemblée présidée par Louis XIV en personne, fut prononcé, le 4 mars 1669, un arrêt qui mit fin au procès et devait faire loi pour tous les diocèses de France (1). Mais le glaive de la justice humaine qui prévient les désordres par la crainte ou les corrige par la force, ne peut rien sur la conscience. Il fallut l'intervention d'une autre autorité pour redresser les esprits et pacifier les âmes. Ce fut le rôle et l'œuvre du Pontife romain.

Au cours des débats, les religieux avaient fait appel au Saint-Siège. Le roi, qui ne supportait pas une autre autorité que la sienne, se vit contraint de la subir. La Bulle *Superna* de Clément X vint apporter la parole de vérité et de justice. On la repoussa d'abord ; mais comme les esprits s'irritaient de plus en plus, on entama des négociations pour ménager un accommodement qui mit fin à une agitation qui avait bouleversé le diocèse d'Agen et passionné tous les esprits pendant plusieurs années (2).

(1) Voir au chapitre XVI, le texte de l'arrêt.

(2) *Ibid.* Voir au chapitre XIV, le détail de cette transaction.

Tel fut le procès et on pourrait dire le drame qui agita vivement et troubla les premières années de l'administration de Mgr Joly. Son épiscopat fut de courte durée, mais grandement fécond, puisqu'il prépara une ère de pacification et de régénération religieuse.

Ce vénérable Prélat avait une puissante intelligence, un caractère fortement trempé, une âme vaillante et une santé très robuste. Mais treize années de rudes labeurs suffirent à miner et à ruiner sa vigoureuse constitution et à épuiser ses forces physiques et morales.

Durant cette période il prie, il catéchise, il prêche, il lutte, il se prodigue sans mesure. Pasteur sage et vigilant il rétablit la discipline ecclésiastique dans son clergé. Par ses ordonnances et ses écrits il dissipe l'ignorance parmi le peuple, il poursuit le vice et l'iniquité dans tous ses retranchements, et après un apostolat incessant de plus de treize années, il laisse dans le diocèse qu'il a sillonné et évangélisé dans tous les sens, avec la vraie connaissance de la religion et du salut, des pratiques et des institutions chrétiennes qui lui survivront.

On s'étonnera peut-être de voir un épiscopat qui s'annonçait très brillant et sous d'heureux auspices, vu le talent et la réputation si justifiée du nouveau Prélat, qui avait vécu dans un milieu si élégant et si policé, traversé par des luttes si nombreuses et des démêlés si ardents.

Qui sait si l'on ne dira pas de Mgr Joly ce que d'autres ont déjà appliqué au Pape Innocent XI son contemporain : qu'il fut inflexible jusqu'à la rudesse, jaloux de ses droits jusque à l'opiniâtreté et intraitable lorsque son autorité était en cause (1).

En d'autres termes on reprochera peut-être à Mgr Joly, d'avoir été quelquefois peu accomodant, ou même d'avoir excédé en maintes occasions ! Ici nous céderons la parole au cardinal Pie, faisant le panégyrique du vaillant évêque de

(1) L'abbé U. Magnard, *Les Provinciales et leur réfutation*, I, p. 183.

Chartres ; et nous dirons de Mgr Joly ce que l'éloquent Evêque de Poitiers allègue pour justifier la mémoire de son héros.

Mgr Joly n'excéda-t-il jamais ? — J'accepte cette possibilité pour votre pontife, comme saint Grégoire de Nazianze l'acceptait pour saint Athanase, et pour toute la phalange Athanasienne. Apprenez le tort de ces grands évêques d'alors : quelque doux et traitables qu'ils soient d'ailleurs, il est un point sur lequel ils ne souffrent pas de devenir accommodants et faciles : c'est quand par le silence et le repos la cause de Dieu est trahie; alors ils deviennent tout à fait belliqueux. Ils sont ardents et acharnés dans les combats, car leur zèle est une flamme (saisissez bien le reste de ce texte) ils s'exposeraient plutôt à mettre la main là où il ne faut pas qu'à omettre d'agir là où le devoir le commande (1).

— Dira-t-on que Mgr Joly eut tort de troubler la paix en commençant contre les religieux une lutte où il y aurait tant de scandales. Répondons avec le cardinal Pie : « La paix n'est troublée que par le mensonge, et lorsque la vérité fait la guerre, c'est pour obtenir la paix ; quant aux chances humaines de succès, c'est peu de chose pour nous prêtres, qui n'attendons rien, ou à peu près rien de l'effet naturel de la parole, mais tout de la grâce de Dieu. L'apôtre est tenu de combattre et n'est pas tenu de vaincre. La victoire est l'affaire de Dieu (2) ».

Plein de cette pensée notre athlète crut que pour la défense des droits de Dieu et de la vérité, il valait mieux pécher par excès que par défaut.

Peut-être après toutes les luttes si vaillament soutenues, surprit-on sur les lèvres de Mgr Joly cet aveu échappé un jour à un évêque son contemporain : « j'appréhende, disait Mgr Le Camus, évêque de Grenoble, j'appréhende que la rigueur que

---

(1) Œuvres du cardinal Pie, II, p. 598. Eloge funèbre de Monseigneur Clausel de Montals, ancien évêque de Chartres, 8 janvier 1857. *Qui tametsi alioqui parati ac moderati sint hac tamen in re lenes et faciles esse non sustinent cum per silentium et quietem Dei causa proditur.* Gregor. Nazaz.

(2) *Ibid.* Œuvres de Monseigneur de Poitiers, II, p. 660.

j'ai pour les règles ne soit trop véhémente, quand je vois tant d'évêques zélés et éclairés, qui ne font point toutes les choses, et qui par là ont la paix dans leur diocèse, ou bien que j'ai toujours des nouvelles guerres, bien que par la miséricorde de Dieu j'en sois sorti jusque à présent à mon avantage (1). »

De fait il avait présent à l'esprit et sur ses lèvres cette prière que les évêques réunis en Concile adressent au Seigneur le conjurant de ne pas laisser s'énerver ni se refroidir dans l'Eglise la vigueur de l'ordre épiscopal (2). L'Esprit Saint le revêtit surtout du don de Force.

L'œuvre de la réformation de son clergé et de son diocèse, Mgr Joly l'entreprit avec une foi vive et un courage infatigable, et il la mena à bonne fin à force de sagesse, de piété, de dévouement et de courage.

Sans doute il n'en jouit pas lui-même; mais il ne travaillait que pour Dieu. Comme le soldat apôtre il tomba sur le champ de bataille et son nom fut comme enseveli au milieu du tourbillon de poussière soulevée sur ses pas et au milieu du bruit des irritations, des cris de ceux qu'il avait si ardemment combattus. On ne lui pardonna pas tout d'abord son succès, car son triomphe humiliait tant de jaloux ! Mais son œuvre lui a survécu. Et nous qui avons vu le zélé Prélat à son point de départ, qui l'avons suivi dans toutes ses luttes, et qui voyons les résultats et pouvons compter les fruits de ses larmes et de ses sueurs, nous devons faire remonter à Mgr Joly le renouvellement de la foi et de la piété dans le diocèse d'Agen,

Au retour d'une mission, les Apôtres vinrent raconter au Divin Maître le succès de leur prédication et les vertus opérées par eux. Ils semblaient attribuer à leur ministère personnel les merveilles qu'ils racontaient avec tant de complaisance.

Notre Seigneur leur dit : « Je vous ai envoyés moissonner

---

(1) *Le cardinal Le Camus*, évêque et prince de Grenoble, ses manuscrits, son histoire, par l'abbé Ch. Bellet, p. 154.

(2) *Ne rigor Ordinis nostri tepescat.*

ce que vous n'aviez pas semé. D'autres avant vous avaient travaillé, et vous avez profité des labeurs d'autrui (1). »

Les Evêques successeurs de Mgr Joly sur le siège d'Agen ont profité des labeurs, de l'apostolat, des sacrifices de leur vaillant prédécesseur.

C'est ce qu'il fallait dire : C'est ce que nous avions à cœur de démontrer en écrivant cette histoire.

Pour mettre en pleine lumière cette noble figure trop peu connue, nous nous sommes inspiré des sages conseils donnés par le grad pape Léon XIII, en sa magnifique lettre aux cardinaux, sur les Etudes historiques : « Il faut écrire l'histoire de « telle sorte qu'elle soit le miroir de la vérité et de la sincérité. « Substituer à de maigres narrations des investigations labo- « rieuses et conduites à matûrité..., réfuter les mensonges et « les faussetés, en recourant aux sources ; ayant surtout pré- « sent à l'esprit que la première loi de l'histoire est de ne rien « oser dire de faux ; et la seconde, d'oser dire tout ce qui est « vrai, afin que l'historien ne puisse être soupçonné ni de flat- « terie ni d'animosité (2). »

Fidèle à ces hautes leçons nous avons puisé aux sources les plus autorisées et tout d'abord aux Archives nationales et à celles du Ministère des Affaires étrangères ; à la Bibliothèque nationale et aux Bibliothèques Mazarine, Sainte-Geneviève, de l'Arsenal, etc... Après Paris, Agen nous a donné d'abondants et précieux documents. Les Archives de l'Evêché, celles du Département et de l'Hôtel-de-Ville nous ont fourni de quoi reconstituer presque intégralement l'épiscopat de Mgr Joly. Nous avons aussi reçu de Bordeaux quelques pièces intéressantes ; certaines autres recueillies en des dépôts particuliers ont admirablement complété nos informations.

Ainsi documenté nous étions en mesure d'écrire un livre

---

(1) *Ego misi vos metere quod vos non laboravitis. Alii laboraverunt ; et vos in labores eorum intravitis*, Joan. IX 38.

(2) Lettre de Léon XIII aux cardinaux de Lucas, Pitra et Hergemœther, sur les études ecclésiastiques, du 18 août 1883.

sincère et exact. Nous n'avons rien écrit qui ne fut appuyé sur des citations authentiques. A défaut d'autre mérite nous aurons au moins celui d'être vrai.

Puisse le lecteur s'édifier comme nous au spectacle d'un savant et pieux évêque « toujours jaloux des droits de l'Eglise, « et grand zélateur de la discipline ecclésiastique, qui n'eut en « vue que la gloire de Dieu et le bien de son diocèse (1). »

P. DUBOURG.

(1) Labénazie, Prieur de la Collégiale de Saint-Caprais d'Agen, en son *Histoire Manuscrite de l'Eglise d'Agen.*

LA RÉVOLUTION MUNICIPALE D'AGEN EN 1789

Et l'Etablissement de la Commune légale

(Juillet 1789-Février 1790)

Ce travail est la continuation d'études déjà faites sur l'histoire économique d'Agen avant 1789. La Révolution municipale du 25 juillet de cette année là fut une des conséquences de l'état économique du pays. Pour écrire ces quelques pages l'auteur a puisé aux sources déjà indiquées dans *La Manufacture de toiles à voiles* et *Les Artisans Agenais sous l'ancien Régime*. Elles comprennent :

1° Les numéros BB. 84 et BB. 85 des Archives municipales d'Agen. Le premier registre est très important pour l'histoire du Comité permanent de la commune, le deuxième pour la correspondance des consuls d'Agen avec l'Intendant, le gouverneur de la province de Guienne le procureur général du Parlement de Bordeaux et le contrôleur général des finances durant les années 1788, 1789 et les premiers mois de 1790 ;

2° Diverses liasses des séries CC. FF. HH. des mêmes Archives municipales ;

3° Diverses liasses de la série AA. des Archives départementales du Lot-et-Garonne ;

4° Des documents publiés par A. de Mondenard dans son ouvrage *Nos Cahiers de 1789* (édition du centenaire), Villeneuve-sur-Lot, Chabrié, 1889.

5° Les livres et publications de M. Ph. Lauzun, secrétaire perpétuel de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ;

a) *Statistique industrielle du département de Lot-et-Garonne pour l'année 1799 et l'an IX*, par Claude

Lamouroux, ancien maire de la ville d'Agen Agen, imprimerie Moderne, 1903.

b) *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, 2e série, tome XIV.

Histoire de la Société Académique d'Agen 1776-1900. Imprimerie et lithographie Agenaise, 1900.

L'auteur a également utilisé pour l'étude de cette période :

6° *L'Histoire Générale* de Lavisse et Rambaud, tome VIII, *La Révolution française*, pages 16 à 73, article de M. Aulard ;

7° *Histoire socialiste,* sous la direction de M. Jaurès, *La Constituante* (Jules Rouff, Paris, 1903) les I, II, III chapitres.

I. — La Municipalité d'Agen à la veille de la Révolution.

Agen en 1789 était le chef-lieu de la sénéchaussée de l'Agenais comprise dans la généralité de Bordeaux. La ville ne possédait plus depuis le XVIe siècle ses libertés municipales qui lui avaient été enlevées une à une. Toute l'autorité politique appartenait, dans la Guyenne, à l'Intendant de Bordeaux qui gouvernait la généralité par l'intermédiaire de ses subdélégués. Ces derniers étaient des agents non payés, révocables à volonté ; ils servaient d'intermédiaire entre le pouvoir central et les officiers municipaux dont les attributions étaient fort restreintes. A Agen le subdélégué était généralement un membre du Tiers-Etat, propriétaire de maisons dans Agen et de métairies ou grosses fermes dans la juridiction.

Il n'existait pas dans l'Agenais des états provinciaux. Quelquefois cependant, comme en 1747 et en 1773, les représentants des trois ordres se réunissaient pour demander à l'Intendant la création des ateliers de charité et pour empêcher les

soulèvements populaires provoqués par la disette. Mais ils n'étaient pas convoqués régulièrement ; ils n'avaient aucun pouvoir politique et leur influence dans la cité était sans importance.

L'autorité de la municipalité était également très faible. Le plus souvent, les maires et les consuls étaient nommés par le pouvoir central lui-même. Depuis 1698 les ministres intervenaient dans les élections en les supprimant. De nombreux édits royaux nommaient les officiers municipaux « afin de prévenir « les cabales concernant l'élection et sans tirer à conséquence. » Le maire surtout était choisi par le roi. En 1789, la municipalité d'Agen comprenait : 1° le maire ; 2° le lieutenant de maire ; 3° les six consuls. Elle était assistée de jurats, personnages ayant déjà rempli les charges consulaires. Le plus âgé de ces jurats portait le nom de doyen. Nous connaissons les noms de seize d'entre eux pour l'année 1789.

Les attributions municipales étaient médiocres. Les consuls avaient les clefs des archives et de l'arsenal ; ils nommaient et destituaient les portiers de la ville, les commis pour l'entrée des vins, les syndics de l'hôpital, les soldats et le capitaine du guet. Ils avaient la réception des maîtres des diverses corporations. Ils étaient juges de police dans la ville ; ils présidaient à la confection « du tableau pour la nomination des collec« teurs », à l'adjudication des divers services municipaux. Ils avaient aussi des attributions financières, mais elles étaient peu étendues ; ils ne pouvaient contracter aucun emprunt sans l'autorisation du pouvoir central. Leur autorité était souvent combattue par les autres juridictions, comme celle du maître des eaux et forêts, ou du procureur du roi ou même du présidial. Des conflits éclataient souvent, soit pour des ventes d'arbres, soit pour la réception des maîtres des corporations. Quelque fois la royauté besogneuse empiétait sur leur pouvoir d'une autre manière en créant des charges de police qui faisaient double emploi avec la magistrature consulaire.

Néanmoins à la veille de la Révolution, la noblesse de robe et la haute bourgeoisie acceptaient avec plaisir ces fonctions ou même les recherchaient. D'ailleurs maire et consuls avaient de

brillants insignes. Ils portaient les robes rouges et les chaperons ; ils avaient des écharpes éclatantes. Dans toutes les cérénions publiques, feux de joie, *Te Deum*, processions, réceptions de gouverneurs ou d'intendants, ils tenaient une grande place et avait beaucoup d'honneurs.

Ils étaient tous des bourgeois ou des bourgeois anoblis en 1789. Quelques-uns d'entre eux votèrent avec la noblesse lors de la rédaction des cahiers de cet ordre, comme Rangouse de Beauregard, premier consul ; Lafont du Cujula, jurat ; Daurée de Prades, jurat ; Boudon de Saint-Amans, jurat ; Ducros, consul, fut chargé de procuration pour le marquis de Valence. Ceux qui n'étaient pas nobles vivaient noblement. C'étaient des marchands fort riches ou de grands propriétaires fonciers, d'anciens officiers ou des maîtres ès arts libéraux, comme les Lamouroux, les Pellissier, les Barsalou, les Varennes, les Belloc. Si la vie municipale était presque nulle (les assemblées de jurade en 1787 et 1788 ne furent convoquées que deux ou trois fois par an et encore pour des événements insignifiants), il n'en était pas de même de la vie sociale. Il est à remarquer en effet qu'à Agen, à la fin de l'ancien régime, il n'y avait pas de différence entre la noblesse et la riche bourgeoisie. Aucun préjugé de caste, ni de classe ne les séparait. Les nobles et les bourgois les plus riches se rencontraient un peu partout et vivaient en fort bons termes. Membres de la jurade ou du consulat ils administraient ensemble la ville ; ils se rencontraient dans les mêmes salons : celui de Lacuée d'abord, seigneur de Cessac, conseiller du roi et lieutenant particulier assesseur au siège du présidial ; celui de Claude Lamouroux, grand négociant en toiles peintes ; celui des frères Pellissier, également gros commerçants. Ces trois personnages avaient fait élever récemment de belles constructions dans la rue de l'Ave Maria (aujourd'hui rue des colonels Lacuée), la rue Porte-Neuve (aujourd'hui rue Montesquieu), et la rue Floirac. Dans ces salons comme dans la Société académique d'Agen qu'ils avaient fondée en 1776, se réunissait l'élite intellectuelle d'Agen. Il y avait parmi eux des poètes, des savants, des artistes. Ils s'intéressaient aux idées nouvelles et à toutes

les découvertes. L'invention des aérostats les avaient passionnés; les sciences exactes et surtout expérimentales les attiraient. L'un d'entre eux, le membre du présidial Vigué, écrivait une *Théorie chimique des engrais* et l'*Art de faire du vin*. Ils aimaient aussi par dessus tout la musique et avaient formé en 1787 une société pour organiser des concerts publics. Bref, Agen avait une société aristocratique polie, raffinée, intellectuelle surtout. Dans les salons, dans les concerts, dans la Société académique elle connaissait toutes les douceurs de « la joie de vivre » avant 1789.

II. — L'État social : la Noblesse et la Bourgeoisie

Cette tranquillité allait être troublée dès le mois de décembre 1788. A cette date le roi avait annoncé la convocation des Etats Généraux. Un événement si important ne pouvait passer inaperçu dans un milieu occupé des idées de toutes sortes ; et si nous n'avons pas des renseignements très nets sur leurs discussions politiques antérieures, nous pouvons assurer que les idées nouvelles sur le Tiers-Etat, la représentation de la nation, l'amélioration financière du royaume ne les avaient pas laissés indifférents. La déclaration faite le 25 décembre 1788 dans l'assemblée de jurade convoquée par M. de Lordman, lieutenant de maire, en est la preuve : « Le Tiers-Etat, y est-il dit, fait partie de la Nation ; il est le plus étendu par le nombre des individus. Il fournit et propage les deux autres Ordres. C'est lui qui leur procure les richesses. Sans lui, leur primauté ne serait plus qu'une chimère qui ne leur causerait qu'un vain nom. »

« La Nation française, ajoutent-ils, ne doit être considérée que comme une société composée de plusieurs hommes d'états différents où chacun a sa part dans le rapport des charges, soit dans les avantages qu'il en retire, en maintenant même les distinctions personnelles dues au sacré caractère de ceux du premier Ordre et à la dignité de ceux du second. Le Tiers-Etat y apporte plus que les autres par son travail et son industrie ; il

est donc juste que dans l'Assemblée générale de la Nation, il aye des représentants en plus grand nombre ou tout au moins en nombre égal à celui des deux autres Ordres ensemble.... »

Les signataires de ce document sont des nobles comme Rangouze de Beauregard, Baret de Rivarols, Daurée de Prades, Lafont du Cujula et des bourgeois comme Pélissier aîné, Barsalou aîné, Marchand, Ducros, Illy. Il semble donc que s'ils sont partisans des distinctions honorifiques du Clergé et de la Noblesse, ils acceptent aussi une réforme qui établira l'égalité de tous devant la loi.

Lorsque quelques mois plus tard, en mars 1789, les nobles rédigeront leurs cahiers pour les Etats Généraux ils s'inspireront des mêmes idées : « Nos députés, dit l'article 5, affirmeront en notre nom que nous consentons à supporter les subsides et les charges publiques, comme toutes les autres classes de citoyens, en proportion de notre fortune et de nos propriétés. Ils déclareront qu'en accédant volontiers à cet acte d'un noble désintéressement nous y mettons pour condition que tous les privilèges pécuniaires du clergé, les privilèges territoriaux nuisibles au commerce et à l'industrie tant personnels que des corps, provinces, villes, cantons et lieux particuliers cessent en même temps dans toute l'étendue du royaume.... »

Entre le Tiers et la Noblesse de l'Agenais, il n'y a donc pas, semble-t-il, de dissensions. Tous sont également partisans de l'abolition des privilèges. « La Noblesse, dit l'assemblée de Jurade, par ses députés, qui se sont rendus ici, nous a fait connaître que ce que nous proposons est conforme à sa façon de penser. » Cette entente n'est malheureusement pas complète. Dans le Tiers-Etat il y a, au point de vue social, des diversités. Bourgeois, artisans et paysans n'ont pas la même façon d'envisager les réformes. Dans la bourgeoisie même il y a des différences. Beaucoup de commerçant riches, instruits, bien élevés, mènent à Agen la même vie que la noblesse ; et pour cette dernière ils représentent le Tiers-Etat tout entier. Ils sont sans doute fort éloignés de penser que le 3e ordre comprend 25 millions de sujets qui réclameront avec eux non-seulement la rectification « de la répartition des impôts dont

l'injustice est énormément préjudiciable au royaume » mais aussi leur part dans la vie politique de la nation. Cela est si vrai que dans une lettre adressée au garde des sceaux le 7 décembre 1788, les officiers municipaux laissent percer leur désir « de former eux-mêmes leurs députés aux Etats Généraux, en qualité de gouverneurs, juges criminels et syndics du pays d'Agenais », comme cela s'était fait en 1614.

III. — L'état économique d'Agen en 1789

Ils se trompaient, car les temps ont bien changé selon leur expression et les hommes de 1789 ne sont plus assujettis « à la glèbe par la loi du plus fort ». La situation économique du pays n'est en effet plus la même. Agen est devenu au XVIIIe siècle le centre d'une région commerciale importante. Des industries nombreuses se sont développées dans le pays. L'Agenais et une partie de la sénéchaussée du Condomois font à ce moment pour plus de 18 millions de livres d'affaires annuellement. Sans doute la ville d'Agen ne fait qu'une partie de ce trafic, mais elle profite du mouvement général des échanges. Sur le chiffre de 18 millions, la moitié appartient au commerce de la minoterie et au trafic du tabac qui n'intéressent pas directement le chef-lieu du futur département de Lot-et-Garonne. Mais l'industrie des draps et celle des toiles qui ont leur centre dans la capitale de l'Agenais sont très importantes. En 1789, drapiers et marchands de toile ont déjà fait fortune; ils font encore un commerce de près de 6 millions de livres. L'exportation qui, avant 1778, s'élevait à dix mille pièces de serge ou d'étamine, est encore fort respectable malgré la concurrence. « Nulle étoffe n'est plus célèbre par sa durée que la serge d'Agen ». Les ouvriers agenais travaillent encore annuellement 15,000 quintaux de chanvre et de lin. De grandes manufactures se sont bâties dans les faubourgs de la ville. En 1789, celle de toiles à voiles de Gounon fait exactement pour 790,875 livres d'affaires ; les fabriques de Guitard, Lamouroux, Lauzun aîné pour plus de 270,000 livres ; les tanneries de

Barsalou, Louis, et de Barsalou père pour plus de 100,000 ; les marchands drapiers d'étoffes en laines et en coton pour plus d'un million ; les marchands droguistes ou graisseux également plus d'un million ; les cordiers, dont nous ne connaissons pas le commerce exact, exportent au loin leur marchandise. Des débouchés nouveaux se sont créés ; les anciens, sauf pour quelques articles spéciaux, se sont étendus. Agen est en relation avec les îles, c'est-à-dire avec l'Amérique et les Antilles, avec Marseille et l'Italie, avec le Roussillon et la Catalogne. Les foires de juin ont atteint une prospérité extraordinaire ; nombreux sont les marchands agenais qui fréquentent les grandes foires de mars et d'octobre à Bordeaux et de septembre à Toulouse.

Les productions agricoles de l'Agenais se sont multipliées ou transformées. La culture du chanvre, entre 1760 et 1780, a atteint des proportions extraordinaires. L'élevage, malgré quelques crises d'épizootie, s'est multiplié grâce à l'introduction dans le pays, après la guerre de Sept Ans, des prairies artificielles (culture du raygras, du fromental et surtout de la luzerne) ; beaucoup de paysans ont essayé de faire l'élevage du ver à soie, par suite de l'introduction du mûrier blanc dans la généralité de Bordeaux. Aussi, à part la grande disette de 1770 provoquée par l'inondation de la Garonne, le pays est en grande voie de prospérité. « Si de nouvelles constructions sont un indice sûr de l'état florissant d'une ville, on peut le dire, Agen prospère », dit Arthur Young.

Depuis la fin de la guerre de Sept Ans (1763) jusqu'à la fin de la guerre d'Amérique (1783), la fortune publique s'est de beaucoup accrue. Il est assez difficile de rechercher en 1789 la distribution des fortunes. Nous sommes mal renseignés sur celle des nobles et des ecclésiastiques, toujours grands propriétaires fonciers. Malgré leurs vastes domaines, ils n'ont pas vu durant cette période leurs revenus s'accroître en proportion directe de ceux du Tiers-Etat. Quelques nobles ont transformé en argent liquide, pour des causes mal connues, quelques-uns de leurs biens fonds. Encore sont-ils fort peu nombreux. Le clergé a profité des bonnes récoltes et du déve-

loppement donné aux nouvelles cultures. Mais c'est surtout le Tiers-Etat qui a grossi ses revenus ou qui est parvenu à l'aisance. Deux séries de documents, les contrôles des actes des notaires antérieurs à 1789 et les registres de la contribution patriotique de 1791 nous donnent à ce sujet des renseignements précieux. D'un côté nous voyons des familles bourgeoises déjà anciennes acheter de vastes métairies dans la juridiction d'Agen ou les juridictions voisines ; elles possèdent aussi de nombreux contrats d'obligation, sans compter les sommes considérables engagées dans le commerce. Elles sont peu nombreuses, dix ou douze environ. Elles fournissent déjà depuis longtemps des membres à la jurade et au consulat comme les Pellissier, les Lamouroux, les Gounon, les Marchand. A côté d'elles se placent d'autres commerçants moins riches, mais déjà possesseurs d'une bonne aisance. Leurs contrats de mariage présentent des chiffres fort respectables. En 1774, Sauzet et une demoiselle Eulalie Coutures ont par contrat 25.000 livres dans leur fonds de commerce ; Lavalée, marchand, et une demoiselle Castan apportent dans la communauté 23.000 livres ; Géraud Laclaverie, marchand orfèvre, a une dotation de 13.000 livres ; Dayries, marchand, possesseur de 20.000 livres, épouse une Barsalou qui lui apporte 15.000 livres ; Pierre Brisse, marchand, et sa femme ont en biens fonds ou en fonds de boutique lors de leur union 30.500 livres ; Joseph Vivier, marchand, reçoit de ses père et mère en se mariant 10.000 livres et sa future 7.000 livres ; Joseph Communal, que nous trouverons plus tard membre du Comité permanent en 1789, se marie dix ans auparavant et apporte 2.000 livres et sa future 1.800. En 1775, 1776, 1777 quelques-uns de ces marchands achètent des propriétés. Les Delpey, en 1777, achètent à Michel Lafaugère, procureur ès-cour d'Agen, des terres au prix de 29.500 livres.

Ce ne sont pas seulement les négociants qui s'enrichissent ; plusieurs catégories d'artisans possèdent aussi quelque pécule. Les tailleurs, les charpentiers de bateaux, les charpentiers sont fréquemment cités dans les actes des notaires. Ils deviennent acquéreurs ou de maisons dans Agen ou de terres à vigne

dans la juridiction. Leurs contrats de mariage nous renseignent sur les apports respectifs d'eux-mêmes et de leurs épouses ; leurs testaments, bien que plus rares, nous renseignent aussi. Plusieurs d'entre eux ont 4.000, 5.000 et même 6.000 livres au lendemain de leur mariage. La fiancée, outre l'argent de sa dot, apporte un ameublement qui n'est pas à dédaigner, puisqu'il est généralement estimé 400 livres. La veuve d'un tonnelier laisse en mourant exactement 4.100 livres 11 sols. Le menuisier Lalanne, qui sera membre du Comité permanent de la commune, a, par contrat de mariage du mois d'octobre 1779, 2.400 livres de marchandises et sa future lui apporte 1.500 livres d'argent liquide et 420 livres de meubles. Les ouvriers des manufactures ont aussi quelques ressources, comme ce garçon filassier de la « manufacture générale » qui possède 1.060 livres en se mariant. Ajoutons que, de 1775 à 1785, de simples brassiers ou journaliers deviennent propriétaires en achetant de la terre soit aux bourgeois, soit au clergé ou à la noblesse surtout. En dehors de tout ce monde se trouvent encore des rentiers, possesseurs de grosses fortunes qu'ils ont ramassé « aux Iles » et que les registres décorent du nom pompeux d' « américain », comme ce Denoix, dont la contribution patriotique en 1790 s'élève à 1.079 livres 9 sols 7 deniers.

Ainsi le Tiers-Etat agenais renferme au moins deux catégories de bourgeois ; les premiers, très peu nombreux, vivent côte à côte avec les nobles ; ils exercent les fonctions politiques, ils sont très riches ; les seconds ne sont généralement pas de grands propriétaires terriens, mais ils possèdent la fortune mobilière, l'argent et aussi les maisons des Cornières, de la rue Grande Horloge et de la rue Garonne ; ils n'ont aucun droit politique ; ils ne sont rien dans la cité ; ils ne font pas partie de la jurade ; ils ne sont jamais consuls ; sur eux pèsent plus d'impôts et plus de charges que sur les privilégiés. Ils restent assidus à leurs boutiques et à leurs comptoirs ; ils ont conscience de leur force ; ils font vivre un grand nombre d'ouvriers, tisserands, foulons, apprêteurs, tondeurs de drap, peigneurs de laine ou de chanvre ; ils sont en contact direct

avec eux ; ils ont, pour ainsi dire, toute une clientèle d'employés, de commis, d'artisans qui seront prêts à faire cause commune avec leurs patrons au moment de la Révolution. De plus ils sont organisés ; ils forment à eux seuls ou à peu près la « société bourgeoise » au sein de laquelle se recrutent les troupes dites « troupes bourgeoises ». Tandis que les nobles et les bourgeois vivant noblement ont leurs salons, ils ont aussi leurs lieux de réunion, leurs cercles. Nous connaissons, malheureusement par un seul texte, l'existence de deux sociétés, probablement deux associations qui avaient leur lieu de séances, l'une dans la rue Grande Horloge, l'autre dans la rue Garonne. Comment étaient composées ces « Sociétés » ? Quelle était leur organisation? Quel était leur but? Depuis quand étaient-elles fondées en 1789? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, si dès les premiers mois de 1789 elles ne sont pas déjà des clubs, elles s'occupent néanmoins de politique et, comme nous le verrons, c'est dans leur sein que se prépara la Révolution municipale du 25 juillet.

Cette révolution fut en effet une révolution essentiellement pacifique et bourgeoise. S'il y eut quelque échauffourée, elle ne fut pas sanglante et le souvenir n'en est pas resté. Entre la bourgeoisie et le peuple proprement dit artisans des corporations, journaliers et brassiers, il n'y avait pas d'antagonisme. Et pourtant ces derniers étaient fort nombreux. Sur les 4,273 feux qui composaient en 1790 la juridiction d'Agen, 1,183 seulement furent atteints par la contribution patriotique. La moitié des familles étaient donc dans la misère et vivaient au jour le jour. La population de la cité qui s'élevait à 10,000 personnes environ comprenait 1,500 indigents en 1790. Les ouvriers du « laniffice » en grand nombre, les tisserands, presque tous les compagnons des confréries étaient fort pauvres ; les journaliers et brassiers qui avaient travaillé de 1781 à 1788 aux embellissements d'Agen et plus particulièrement aux travaux de terrassements du « Gravier » étaient misérables à cause du manque de travail. Dans la ville, mais plus particulièrement le long de la Garonne vivait une population de pêcheurs et de tireurs à la corde pour la remonte des

bateaux dont la capitation n'excédait jamais une livre. Il y avait aussi un nombre considérable de métayers et de valets de ferme dont le sort, surtout dans les mauvaises années, était des plus précaires.

Mais ces prolétaires, pour employer un terme moderne, ne jouèrent qu'un rôle secondaire au début de la Révolution; d'abord le plus grand nombre ignorait complètement les questions politiques et sociales; il n'y avait aucune entente entre les membres des corporations et surtout ces travailleurs avaient leur sort lié à la petite bourgeoisie (1). C'était elle qui avait augmenté leur salaire depuis les trente dernières années. C'étaient ces négociants des Cornières et les propriétaires cultivant le sol qui leur fournissaient la matière première et qui leur assuraient un travail régulier. Ces hommes ne feront pas la Révolution; ils suivront le mouvement révolutionnaire commencé par les bourgeois aisés. Sans doute, en 1789, la disette provoquera quelques tumultes; des charrettes chargées de blé seront renversées et pillées; les femmes aussi entreront en scène pour demander du pain et quelques-unes seront capables d'emporter les sacs de blé sur leurs épaules; mais ces petites

---

(1) Plusieurs d'entre eux avaient des contrats passés avec les patrons d'industrie pour une ou plusieurs années. Quelquefois une famille tout entière était engagée au service d'un employeur. Voici un exemple. Nous donnons le texte tout entier du contrat, comme modèle du genre. Il a été enregistré le 9 août 1779.

« Traité entre Jacques Guitard, négociant et Antoinette Delpech, veuve de Jean Gineste, Suzanne Soucaret, veuve de Jean Desplats et Blaize Labat, jardinier, par lequel la dite Antoinette Delpech met et place en qualité d'élèves pour l'impression des toiles peintes chez ledit sieur Guitard, Françoise et Antoinette Geneste ses deux enfants et ladite Soucaret, François Delpats son fils et ladite Labat, Marguerite Labat sa fille *pour travailler exactement et assidûment pendant 3 ans*, que ledit sieur Guitard promet et s'engage de payer à chacun desdits élèves leur travail et ouvrage à raison de 5 sols pour chaque jour de travail pendant les premiers 6 mois, ensuite à raison de 6 sols par jour pour les autres 6 mois, 15 sols ensuite et les 6 mois de la dernière année ils seront payés à raison de 20 sols.

« Pour la troisième année, le salaire sera augmenté et porté relativement à celui des autres élèves ou ouvriers imprimeurs dont ils auront atteint les connaissanees et les talents. »

émeutes ne seront pas la cause première de la formation du Comité permanent de la Commune ; elles seront accidentelles et précéderont même de quelques mois la Révolution municipale.

IV. — Les causes de la Révolution

Presque tous, artisans et paysans avaient jusqu'ici leur vie assurée grâce à un travail régulier. De 1763 à 1785, malgré quelques accidents, ils avaient profité de la prospérité générale du pays et de l'accroissement des fortunes. Leurs salaires étaient passés de 0 fr. 50 à 1 fr., ou de 0 fr. 75 à 1 fr. 50. Beaucoup vivaient au jour le jour, dépensant tout leur pécule, prenant des goûts de bien-être et de luxe. Pour eux la mode avait changé ; ils ne s'habillaient plus de serge ou d'étamine, mais de draps de cadis fin ou de cordelat de première qualité. La vie leur paraissait facile, car la besogne ne manquait pas. Mais voici que dès 1785, les fléaux naturels surviennent : épizooties, inondations, gelées, sécheresse. Les ressources agricoles tout à coup se font rares. A des années médiocres succèdent des années franchement mauvaises. En 1787, 1788, 1789, trois fois de suite, la récolte en grains laisse à désirer. Le changement de la mode, la concurrence des autres provinces portent un préjudice énorme à l'industrie de la draperie et de la toile d'Agen. La paix de Versailles qui, en 1783, termine la guerre d'Amérique, arrête la production de la toile à voiles qui diminue de plus de moitié entre 1782 et 1789. Aussi à l'abondance succède la disette. Les revenus de la ville s'amoindrissent. La population augmente et pourtant la consommation de la viande baisse ; les revenus de la ferme du pied fourché qui s'élevait en 1781 à 13,066 livres tombe à 10,800 livres en 1788. La récolte du vin est moindre également. Bref une véritable crise économique sévit. Les transactions entre particuliers, ventes, achats, échanges, contrats d'apprentissage même sont beaucoup moins nombreux dans le contrôle des actes de l'enregistrement de 1784 à 1789 que de 1775 à 1780. Les affaires semblent s'ar-

rêter; les négociants sont mécontents; le mouvement des échanges se ralentit; l'essor commercial de la cité agenaise est arrêté dans une certaine mesure. Les brassiers qui avant 1780 achetaient, des deniers de leur épargne, quelques picotins de terre et devenaient ainsi propriétaires, sont trop pauvres pour économiser désormais quelque argent de 1787 à 1789. Quelques-uns d'entre eux ont acheté à crédit; ils ne pourront acquitter leurs créances et satisfaire à leurs contrats d'obligation. Les travaux publics s'arrêtent, d'abord parce que quelques chantiers sont terminés et que les autres ne peuvent s'ouvrir faute de ressources. Or, pendant que le travail diminue, le prix des denrées de première nécessité augmente de plus d'un tiers. Le prix du pain surtout est fort élevé. Le 2 juin 1788, il monte à 39 deniers la livre, le 16 août il atteint 42 deniers, le 13 octobre 44, le 30 octobre 45. Il garde ce taux pendant tout l'hiver. Au printemps de 1789 la livre de pain de froment vaut 47 et 48 deniers le 7 mars et le 8 avril. Elle descend à 44 deniers le 1er août 1789 pour remonter encore à 47 deniers pendant l'hiver de 1789-1790. La taxe de la viande est également élevée. Le 18 juillet 1788, le veau se paie 19 sols la livre; le mouton 16 sols; la taxe du bœuf est réservée, ce qui veut dire que la consommation de ce genre de bétail devient rare. En 1789, la viande de veau se paie toujours 18 et 17 sous; la viande de porc coûte de 12 à 14 sous la livre. La crainte de la famine se retrouve dans tous les documents de cette époque. La correspondance de la municipalité agenaise avec l'intendant, le gouverneur de la province, le contrôleur général Necker, porte presque toute entière sur la misère générale du pays. Les propriétaires, disent-ils, ont été obligés « de se relâcher le plus possible en faveur de leurs métayers » ; les pauvres cultivateurs « manquent de moyens de subsistance » ; il y a beaucoup de mendiants : la « calamité est générale » la misère des « ouvriers est profonde » ; celle des « pauvres honteux est impossible à décrire ». Les blés atteignent, disent-ils, en outre, un prix exhorbitant et surtout les marchés sont dégarnis, car les paysans gardent leurs grains, ou des particuliers — lisez accapareurs — en font des amas.

Sans doute il faut tenir compte des exagérations d'une correspondance faite souvent pour apitoyer les pouvoirs publics et pour obtenir des ministres, des secours en argent et des autorisations diverses pour des emprunts ou des formations de sociétés destinées au commerce des grains. Néanmoins la disette en 1789 était réelle. Généralement elle amenait avec elle des rassemblements armés, des tumultes, des émeutes. Jamais encore elle n'avait produit de Révolution. Il n'en fut pas de même en 1789, car la disette était le résultat d'une crise économique profonde. Bref l'arrêt non pas subit, mais lent et sûr dans le développement de la fortune bourgeoise, le manque de travail pour les artisans, provoquèrent dans Agen et la juridiction un mécontentement général qui fut d'autant plus vif, que les besoins, nés naguère de la prospérité publique, ne trouvèrent plus à se satisfaire.

Ajoutons qu'à ce moment la monarchie tout entière souffre. Le trésor manque d'argent. Les contrôleurs généraux Brienne et Necker lui-même sont à bout d'expédients. La Royauté pour trouver des « subsides » se décide en cette année 1789 à consulter la nation. Les Agenais seront prêts à réclamer des réformes destinées, dans leur esprit, a arrêter le malaise économique du pays. Plusieurs d'entre eux, grâce aux réunions de leur société bourgeoise, sont peut-être au courant des idées nouvelles émises par les philosophes ou les encylopédistes sur la souveraineté de la nation. Jusqu'à quel point les négociants des Cornières, de la rue Garonne, de la rue Grande-Horloge, connaissaient-ils les ouvrages de Montesquieu, Voltaire, Rousseau, il est impossible de le déterminer. Peut-être plusieurs d'entre eux, si l'on en juge par quelques exemplaires datant du XVIIIe siècle et de nos jours encore à Agen, avaient-ils lu l'Encyclopédie. Dans tous les cas, comme les nobles et les bourgeois vivant noblement ils savent que le Tiers-Etat, qui en réalité est tout, n'est rien. Ils voudront être quelque chose. Pour arriver à exercer des fonctions politiques et s'occuper de la chose publique, ils vont s'attaquer à ceux qui détiennent une parcelle du pouvoir, à la municipalité. Déjà depuis longtemps quelques corps et corporations sont hostiles au maire et

aux consuls. En 1788, la crainte de la disette provoque un « murmure public », terme vague et imprécis, très difficile à expliquer, contre l'Hôtel-de-Ville. Jurats et consuls sont accusés de ne rien faire pour « apaiser la rumeur publique » et de « rester dans le silence tandis que la réclamation du Tiers-Etats est générale. »

Ces magistrats n'ont plus dans la cité la même autorité morale qu'autrefois. Le respect, dont ils étaient entourés dans leurs fonctions, n'existe à peu près plus ; la majesté du lieu où ils tenaient leurs séances n'intimide plus leurs administrés. Un très curieux document, datant du 5 janvier 1789, nous montre déjà que l'esprit révolutionnaire a pénétré dans Agen. Ce jour là, le fils d'un capitaine du guet de Bordeaux nommé Jonquis demanda un passeport. Les consuls le lui refusèrent « pour des raisons, disent-ils, connues du corps de ville. » Ce dernier sans s'émouvoir, répondit qu'il se moquait du passeport et il dit carrément aux officiers municipaux « qu'ils avaient jugé une affaire dans laquelle ils n'étaient pas compétents et qu'ils prissent garde d'avoir fait un faux pas et qu'ils pouvaient songer à se mettre en règle sur cela. » C'étaient là de véritables menaces qui étonnèrent fort les consuls, surtout par le ton dont elles étaient prononcées. Ils ne songèrent qu'à prier Jonquis de respecter un « lieu aussi sacré que la salle du conseil » et à dresser procès-verbal de l'incident.

Quoiqu'il en soit, la municipalité de l'ancien Régime administra entièrement la ville jusqu'au mois de juillet 1789 et partiellement jusqu'au mois d'octobre. Pour que la Révolution municipale fut rendu inévitable il fallut attendre les premiers résultats de la convocation des Etats Généraux. L'histoire générale influe ici sur l'histoire locale. La rédaction des cahiers qui nécessita la réunion des délégués des corps et corporations d'Agen et leur permit de s'entendre, de se consulter, de discuter, de réfléchir sur les réformes demandées par tous ; la période électorale et les élections qui permirent, d'ailleurs au milieu d'un grand calme, aux membres du Tiers-Etat de se réunir et de se connaitre, la réunion des Etats Généraux et l'attente des réformes et du bien-être qui devaient résulter de

cette consultation nationale, la surexcitation des esprits maintenue par la correspondance avec les députés de l'Agenais à l'Assemblée; enfin les nouvelles fiévreuses arrivées de Versailles et de Paris en juin-juillet 1789 : l'Assemblée se proclamant Nationale, Constituante, le renvoi, puis le rappel de Necker, et par dessus tout la prise de la Bastille et la Révolution municipale de Paris furent les causes dernières de la Révolution municipale d'Agen, tandis que, ne l'oublions pas, la crise économique continuait dans cette ville, que le prix du pain restait toujours très élevé et que le 30 juin 1789 les boulangers recevaient l'ordre de mettre sur chaque carton de blé un carton de seigle, de fèves ou de vesces à peine de 10 livres d'amende.

GRANAT.



UNE FÊTE SOLAIRE EN AGENAIS AU Ve SIÈCLE

La question du lieu où fut martyrisé saint Vincent continue à être à l'ordre du jour. Elle a fait cependant un grand pas, depuis les derniers travaux parus.

On n'ignore pas, en effet, qu'au XVIIe siècle déjà, les Bollandistes, en publiant pour la première fois les *Actes* de saint Vincent d'Agenais et les *Leçons* des anciens livres liturgiques du diocèse d'Agen, cherchèrent, par le rapprochement de ces textes avec ceux de Fortunat et de Grégoire de Tours, à identifier les lieux de *Pompejacum* et de *Vernemetis*, cités par ces différents auteurs (1).

Au XVIIIe siècle nos annalistes Argenton, Labrunie (2), puis Saint-Amans (3), n'hésitèrent pas à placer Vernemetis au Mas-d'Agenais et Pompeyacum à Pompiey.

Reprenant de nos jours la question, M. Ad. Magen a été amené, par une étude approfondie des textes et surtout des localités, à identifier au contraire Pompejacum avec le Mas d'Agenais (4).

M. Longnon lui a donné pleinement raison (5).

Sur ces entrefaites, M. Lièvre, le savant bibliothécaire de la ville de Poitiers, bien connu par ses travaux sur les *fana* ou piles gallo-romaines des Charentes, est venu dans sa curieuse notice, *Une fête solaire en Agenais au Ve siècle*,

---

(1) Fortunat: *De basilica Sancti Vincentii Vernemetis*. Grégoire de Tours : Livre VII, chap. XXVI et XXXV.

(2) *Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen*, p. 41.

(3) *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*. 5e Notice : *Pompejacum* et *Vellanum*, p. 101.

(4) *Recueil des Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, t. VII, 2e série, 1863, pp. 280 et suivantes.

(5) *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 1878. In-4e de 549 p.

apporter un élément nouveau en établissant une distinction des plus précises entre les sources diverses de l'histoire de saint Vincent. Avec un grand sens archéologique et critique il est arrivé à prouver que les *Actes* tirés des manuscrits d'Utrecht et de Westphalie, sont antérieurs aux *Leçons* et par suite d'une bien plus grande autorité qu'elles. Il a rétabli l'orthographe exacte des textes ; et il conclut avec raison qu'au lieu de *regione Metensium*, il faut lire *regione Nemetensium*, reconnaissant que l'Agenais a seul été le théâtre du martyre de saint Vincent.

La question semblait donc définitivement tranchée, lorsque M. Nicolaï a cru pouvoir démontrer de nouveau que *Vernemetis-Vellanum* était le Mas-d'Agenais, alors que Pompejacum n'existait pas ou restait à trouver (1). Son opinion n'a point prévalu ; elle semble avoir été même abandonnée par son auteur.

Depuis, les remarquables études de M. G. Tholin (2) et de M. l'abbé Dubos (3) ont remis les choses au point et résolu à peu près définitivement ce problème, jusqu'ici si controversé. Avec eux, nous pensons que *Pompejacum* est le Mas et que *Venemetis* (du mot gaulois *Ver* : grand, *nemetis* : temple) est le temple dédié au soleil, sur les confins de l'Agenais, *in agro velano ou belano*, le *v* = le *b* dans nos dialectes locaux et Belenus étant, on le sait, le dieu gaulois du soleil. C'est à Vernemetis, distant de 5 milles environ de Pompejacum, soit 7 kilomètres 500, dont l'emplacement exact reste encore à trouver, mais que M. l'abbé Dubos croit être le sommet du tertre escarpé de Caumont dominant la Garonne, que se célébrait chaque année, au solstice d'été et devant un grand concours de peuple, la fête solaire où se produisait le prodige de la roue

(1) *Le Mas-d'Agenais sous la domination romaine*, par A. Nicolaï. Bordeaux, Feret, 1896. In-8° de 184 pp. avec planches.

(2) *Revue de l'Agenais*, t. XXIII, 1896, p. 471 et suivantes. — *Idem. Des Origines de l'Agenais*, t. XXII, 1895, p. 519 et suivantes.

(3) Congrès archéologique d'Agen, 1901. *Essai d'identification des lieux du martyre et des premières sépultures de saint Vincent*, p. 243-267.

enflammée, qu'arrêta le diacre Vincent par un signe de croix. C'est à peu de distance du temple que pour ce fait il fut martyrisé C'est ce temple païen que Léonce II, évêque de Bordeaux, transforma en première église en l'honneur du saint. C'est enfin à Pompejacum que, plus d'un siècle et demi après, fut transporté son corps, découvert miraculeusement au lieu dit *La Gleysotte du saint*, près du château de Calonges, ainsi que cherche à le démontrer M. Dubos, qu'une seconde basilique fut élevée en son honneur au centre de la ville, et que ses restes y reposèrent jusqu'au jour où, en plein moyen-âge, ils furent transférés à Conques.

La plupart des articles relatifs à cette question ont été publiés soit déjà dans cette Revue, soit dans le Recueil de la Société Académique d'Agen ou celui du Congrès archéologique de 1901. Seule faisait défaut la notice de M. A.-F. Lièvre. Parue en juin 1892 dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, et tirée à part à un très petit nombre d'exemplaires, elle est devenue à peu près introuvable. Comme elle est en même temps fort curieuse et des plus importantes pour l'histoire de l'Agenais, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de la rééditer aujourd'hui même dans cette Revue. Ainsi, nos lecteurs auront-ils désormais en mains, et pourront-ils juger en pleine connaissance de cause, toutes les pièces du procès.

PH. LAUZUN.

UNE FÊTE SOLAIRE EN AGENAIS AU Ve SIÈCLE

Essai de restitution et d'interprétation d'un passage de la légende de saint Vincent d'Agen, *Acta Sanctorum*, die nona junii.

Nous avons de la légende de saint Vincent d'Agen deux versions différentes : l'une est une relation très ancienne, qui paraît n'avoir été retouchée qu'en un seul point ; l'autre, où l'on constate, à l'endroit correspondant, une altération du même genre, est vraisemblablement une rédaction du moyen âge.

La seule partie de ce double récit qui puisse nous intéresser est

précisément celle qui a été altérée et le mot tronqué en est, à notre avis, le point essentiel.

Nous voudrions essayer de rétablir le texte et nous allons à cet effet examiner, l'une après l'autre, les deux versions, en commençant par la plus ancienne, qui est aussi la plus circonstanciée.

« In aginnensis quondam urbis territorio, regione Metensium, quæ « una est de nobilioribus civitatibus Galliæ, sacrilega paganorum « turba solito more convenerat, ceremonias non veræ religionis, sed « falsæ seductionis exercere in templo diis suis consecrato... Per ejus- « dem templi fores, quasi ad nutum alicujus inibi constituti numi- « nis, aut ut dixerim inhabitantis dæmonis, rota flammis circum- « septa solita erat prorumpere ; et a summo collis vertice in præter- « fluentis amnis gurgitem, in præceps deorsum propere devoluta, « percurrere ; rursusque a flumini ad ædem templi devio rotatu, vana « vomens incendia, remeare... Ad memoratum delubrum præses an- « tedictæ urbis cum multa plebium turba convenerat, et ad progre- « dientis rotæ igneum gyrum ingentis populi solicitudo pendebat. « Inter quas populorum catervas sanctus Vincentius advenit... »

Ce texte, qui a échappé aux savantes recherches de M. Gaidoz (1), est le plus ancien que nous ayons sur la roue solaire et c'est, en outre, le plus explicite. La fête gauloise qu'il nous fait connaître ne se célèbre plus en Agenais, et, s'il faut en croire notre légende, c'est Vincent lui-même qui, d'un signe de croix, y aurait à tout jamais mis fin ; mais elle s'est plus ou moins longtemps conservée dans d'autres pays avec son sens astronomique et son caractère religieux. Au XVIe siècle un anglais, dans un poème latin, la décrit ainsi : « Les gens prennent une vieille roue pourrie et hors d'usage ; ils l'entourent de paille et d'étoupes, qui la cachent entièrement ; puis ils la portent au sommet de quelque montagne ; quand la nuit devient obscure ils y mettent le feu et la font rouler avec violence. C'est un spectacle étrange et monstrueux : on dirait que le soleil est tombé du ciel (2). » Il y a moins de quatre-vingts-ans une fête semblable avait encore lieu chaque année, la veille de la Saint-Jean, dans un village du Luxem-

(1) *Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue*, dans la *Revue archéologique*, IIIe série, t. IV, p. 7.

(2) Th. Naogeorgius, *Regnum papisticum*, cité par Gaidoz, dans la *Revue archéologique*, IV, 24, d'après Hampson, *Medii ævi calendarium*, I, 300.

bourg français (1). Toute la population mâle s'y donnait rendez-vous, à l'exclusion des femmes, qui se tenaient à l'écart sur le penchant de la colline. Deux robustes gars dirigeaient la roue, au moyen d'une perche passée dans le moyeu, et devaient à travers tous les accidents du sol la conduire jusqu'à la Moselle.

Les deux faits que nous venons de rapporter nous dispensent d'insister sur l'ensemble de notre texte, qu'ils expliquent suffisamment. Nous ajouterons seulement que la fête de saint Vincent tombe le 9 juin, c'est-à-dire à une date assez voisine du solstice. Il en était de même, à Douai, de la procession du grand Gayant, anciennement fixée au troisième dimanche de juin et dans laquelle une roue précédait le géant solaire. En Souabe, le 15 juin, jour de la fête de saint Gui, on faisait tourner sur un axe vertical une roue enduite de poix enflammée. De même à la procession de saint Amable, à Riom, le 11 juin, une grande roue de cire figurait dans le cortège, comme pièce principale (2). Il y a de plus dans la légende du bienheureux Amable un rayon de soleil qui joue un rôle tellement invraisemblable (3) que les Bollandistes eux-mêmes s'en sont étonnés et que nous nous demandons si l'on n'est peut être pas là en présence d'un récit niaisement altéré à une époque où on ne savait plus le comprendre, à peu près comme cela est arrivé pour le passage de la vie de saint Vincent que nous avons à discuter.

La légende de saint Vincent a été publiée par les Bollandistes d'après deux manuscrits, conservés l'un à Utrecht, l'autre dans un couvent de Westphalie, et qui tous deux débutent de la même façon : *In aginnensis urbis territorio, regione Metensium...*

Il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse d'Agen. Cela résulte de la suite même du récit et nous savons, du reste, par d'autres témoignages que c'est bien dans l'Agenais que succomba saint Vincent. Mais alors comment expliquer la singulière méprise de l'hagiographe qui, tout en plaçant la scène dans le territoire d'Agen, a transporté cette ville aux environs de Metz, *regione Metensium ?*

L'erreur, croyons-nous, n'est pas du fait de l'auteur : *regione Meten-*

---

(1) Tessier, *Recherches sur la fête de la roue flamboyante de la Saint-Jean à Basse-Kontz*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. V, 383.

(2) Gaidoz, *Revue archéol.*, IV, 31-36.

(3) *Acta sanctorum*, die undecima junii, p. 467.

sium est une altération du texte original, altération aussi volontaire que maladroite.

Plus bas, dans la même relation, le mot *metensi* se présente de nouveau ; mais il ne se trouve que dans un des manuscrits ; l'autre, à la place, porte *nemeto*.

Cette différence a attiré l'attention des Bollandistes et leur a permis d'entrevoir la nature de l'altération ; mais ils n'en ont soupçonné ni la cause ni la portée. D'après eux il faudrait lire *regione Nemetensium*, au lieu de *regione Metensium*. Il se pourrait, en effet, qu'un copiste, venant de terminer un mot par la syllabe *ne*, ait oublié de la répéter, comme il l'aurait dû, au commencement du mot suivant. Ces petits accidents sont assez fréquents pour qu'on leur ait donné un nom, et ici une bourde se comprendrait d'autant mieux que le scribe devait avoir sous les yeux un document du ve ou du vi^e^ siècle, dans lequel les mots n'étaient pas séparés les uns des autres.

Mais alors qu'est-ce que ce serait que cette *regio Nemetensium*, dont Agen aurait fait partie ? Nous connaissons bien, par Symmaque (1), une *regio nemetensis*, mais elle était sur les bords du Rhin ; aujourd'hui c'est Spire. Autant vaudrait garder Metz.

Et puis si une bourde se comprend, on comprend moins que, les mêmes mots se représentant dans la suite du texte, la même omission se reproduise ; or, c'est ce qui aurait eu lieu ici.

Tout ce qu'il y a donc à retenir de la conjecture bollandiste c'est le rapprochement, timidement tenté, entre le *Metensium* du commencement du récit et le mot *nemeto* qui se trouve vers la fin dans l'un des manuscrits.

Les deux copies débutent de la même façon : *In aginnensis urbis territorio, regione Metensium*, et restent d'accord, sans la moindre variante, jusqu'à un passage où, parlant de nouveau du lieu où Vincent reçut le martyre, l'une, conséquente avec elle-même, porte *metense*, tandis que dans l'autre, à la même place, dans un contexte absolument identique, on lit *nemeto*.

L'altération du texte est évidente et elle n'est pas de celles qu'on puisse attribuer à une simple erreur de lecture. Il y avait probablement dans l'original : *regio nemeti* ou *regio nemetum*, et, plus bas, *nemeto* dans les deux copies. Comment expliquer le changement de ce mot dans trois cas sur quatre ?

(1) *Laudatio in Valentinianum II.*

La relation primitive du martyre de saint Vincent est antérieure à Grégoire de Tours, qui en fait mention : *Cujus passionis historia ab incolis retinetur*, dit il (1). Cet ancien récit est vraisemblablement celui là même qui nous occupe et qui porte des traces si visibles de sa haute antiquité. Au temps où il a été écrit le nom de *néméton* ou de német, donné à un sanctuaire gaulois, était compris de tout le monde et l'auteur de notre relation l'emploie concurremment avec celui de *fanum*, qui en est la traduction latine exacte, et ceux de *templum* et de *delubrum*, qui ont approximativement le même sens. A la fin du VIe siècle on savait encore ce que ce mot signifiait ; et la preuve c'est que Fortunat (2) l'a justement défini : *ver*NEMETIS... *quasi* FANUM *ingens ;* mais c'était dès lors, il nous en avertit, une locution vieillie — *vocitare vetustas*, — et le fait même qu'il a cru devoir la traduire suffirait à prouver qu'elle avait besoin de l'être. Un peu plus tard tout le monde ignorait ce que c'était qu'un német.

C'est alors qu'un copiste, trouvant cette expression dans un contexte où à la rigueur on pouvait la prendre pour un nom de lieu, crut y reconnaître Metz et, accommodant le substantif celtique à son idée, lui donna la forme éthnique. *Regione nemeti* ou *regione nemetum* devint ainsi *regione metense* ou *Metensium*. Heureusement il oublia de faire la même correction lorsqu'il rencontra le mot *német* pour la seconde fois et il s'est trahi en laissant subsister l'ablatif *nemeto*. Mais un second scribe est venu qui a cru bien faire en mettant d'accord les deux passages et il a remplacé *nemeto* par *metense*, comme le premier avait remplacé *regio nemeti* ou *nemetum* par *regione Metensium*.

Leur excuse est dans le temps où ils ont écrit. Il faut aussi tenir compte de cette circonstance que, si l'on en juge par les pays où elles sont conservées, les deux copies ont dû être exécutées fort loin de celui où l'évènement s'est passé.

N'eussions-nous que cette relation en double exemplaire, nous serions, grâce à une variante, déjà à peu près fixés sur la nature de l'altération que le texte a subi. Mais il existe de la légende de saint Vincent, comme nous l'avons dit, une seconde version, que nous avons maintenant à examiner.

Du commencement à la fin elle diffère de la première. C'est une ré-

---

(1) *Gloria martyrum*. cap. CV.
(2) *Carmina*, lib. I, IX.

daction nouvelle, mais qui a été faite sur le même thème. Le récit de la fête solaire a été supprimé et il n'en reste que ce qui a rapport au point précis où le zèle de saint Vincent lui valut le martyre. Or, ici le nouveau rédacteur s'est heurté à la même difficulté que le copiste de tout à l'heure et comme lui il l'a résolue à sa façon. Voici le passage: *Quoddam Agennensium oppidum (Vincentius) invisit festinus, quod Velanum agris Reonemensis ruris dicebat antiquitas cumque ibi... idolorum cultores a variis superstitionibus retraheret...*

La scène se passe toujours en Agenais ; mais, comme cette seconde relation, conservée dans l'église même d'Agen, avait probablement été écrite dans le pays, il ne pouvait plus y être question de Metz. Elle précise d'ailleurs et dit que c'est dans un certain oppidum des *Agennenses*, appelé *Velanum*, que le fait a eu lieu.

A discuter la conjecture que *Velanum* pourrait être le Puy-en-Velay il y aurait autant de naïveté qu'à prendre au sérieux celle qui place Agen dans les environs de Metz. Mais il y a ici une indication nouvelle qui doit provenir soit d'un texte primitif soit d'une tradition locale. *Neméton* n'est pas un nom de lieu ; *Velanum* en est un, et on aurait sans doute plus de chances de retrouver cet endroit-là en le recherchant parmi les localités qui ont depuis été mises sous le patronage du martyr Vincent et en ont pris le nom, qu'en se laissant guider par des homophonies qui peuvent vous entraîner jusque dans le Velay.

Peu importe, du reste, pour le point spécial qui nous occupe. *Velanum*, oppidum de l'Agenais, se trouvait *in agris Reonemensis ruris*. L'auteur pourtant n'en est pas bien sûr ; c'est dans un ancien document qu'il parait avoir lu cela — *dicebat antiquitas* ; et si de son temps on connaissait encore *Velanum*, on ne savait évidemment plus rien de cette *rus reonemense*. Or, il y a grande apparence que cet antique récit il l'a mal lu et ne l'a pas compris. Les mots se tenaient tous et il en a laissé deux ensemble ; il y avait une abréviation et il n'y a pas pris garde ou n'en a pas tenu compte, en sorte que là où il y avait *regio nemeti*, il a lu *reonemeti*, et, croyant comprendre qu'il s'agissait d'une contrée, il a donné à ce nom la forme adjective *reonemensis*.

Cette *rus reonemense* est évidemment le même endroit que la *regio metensis* ou *Metensium* de la première version, et tous les trois, *reonemense, regione metense* et *regione Metensium*, désignent bien aussi le même point que *nemeto*, qui a été conservé dans l'une des copies de l'ancienne relation. La preuve c'est que le fait qui s'y passe, à savoir

l'intervention de Vincent dans une cérémonie païenne, où il trouve le martyre, est le même, et que si, dans la première version *nemeto* ou *metense* se trouve à cinq milles de Pompéjac, il en est de même du *reonemense* de la seconde : *castrum quod ab incolis Pompejacum dicitur fere quinis millibus a reonemense separatum* (1).

C'est donc dans un német où des païens célébraient une fête solaire, que Vincent paya de sa vie son zèle apostolique ou du moins fut arrêté pour être traduit devant le gouverneur. Cela résulte également du témoignage de Fortunat, d'après lequel une basilique, érigée en l'honneur du martyr, sous l'épiscopat de l'archevêque de Bordeaux Léonce II, aurait pris la place d'un vernemet (2).

Nemet, *néméton* (3), n'est pas, comme on l'a cru, un nom de lieu ; c'est un terme générique, qui nous est connu par d'autres textes et des inscriptions. L'endroit où se trouvait le német dont il s'agit s'appelait lui-même Velanum.

Notre intention n'est pas de revenir ici sur ce que nous avons dit ailleurs des némets et des vernemets. Nous rappellerons seulement que dans le culte gaulois le német était un lieu consacré, soit un bois, soit un marais, soit un point élevé ; et que le vernemet était le *fanum*, temple ou pile, érigé dans cette enceinte sacrée.

Nous touchons ici, croyons-nous, à l'explication d'une circonstance commune aux deux relations, qui l'ont empruntée à un seul et même récit primitif, en le tronquant de façons différentes. L'une et l'autre, pour préciser le point où l'évènement eut lieu, emploient des expressions qui dans l'original n'ont pu être, comme nous l'avons vu, que *regio nemeti* ou *regio nemetum*.

Si l'on admet qu'il y avait *regio nemetum*, il faudra comprendre que l'Agenais était le pays des némets ou un pays de némets, et il se trouve, en effet, que nulle part aujourd'hui les restes de vernemets ne sont plus nombreux que dans cette région ; mais une observation générale de cette nature de la part d'un écrivain de ce temps nous paraît peu probable.

Nous inclinons plutôt à croire qu'il y avait *in regione nemeti* et que c'est ainsi que l'hagiographe a voulu préciser le lieu de l'évènement.

---

(1) De l'opinion qui identifie *Pompejacum* et le Mas-d'Agenais nous ne dirons rien, si ce n'est qu'il ne faudrait pas qu'elle empêchât absolument de chercher ailleurs.

(2) *Carmina*, I, IX.

(3) Néméton est la forme que donne l'inscription de Vaison.

Où se passa en effet la scène ? Où la foule était-elle réunie, *Turba convenerat*, pour la cérémonie ? Ce n'était pas dans le vernemet, c'est-à-dire dans le temple même : elle n'y était pas admise, puisqu'à un moment donné, les portes s'ouvrant comme d'elles-mêmes, elle voit, avec un religieux étonnement, la roue symbolique sortir du sanctuaire. C'est autour de l'édifice qu'elle était massée, dans une zône réservée, *regio nemeti*, dans une enceinte sacrée, où un profane, le diacre Vincent, a mis le pied.

En guise de conclusion, après avoir éliminé toutes les parties inertes des deux récits hagiographiques, pour n'en conserver que les éléments utiles, nous croyons pouvoir maintenant rétablir ainsi le récit de la fête du solstice d'été en Agenais au ve siècle :

« Autrefois au pays d'Agen, suivant un antique usage, les païens, pour célébrer une cérémonie de leur culte, s'assemblaient en foule dans un német, situé en un lieu élevé, appelé *Velanum*. A un moment donné les portes du sanctuaire bâti dans l'enceinte sacrée s'ouvraient comme par un effet d'une puissance invisible, et aux yeux de ce pauvre peuple abusé apparaissait une roue entourée de flammes, qui, précipitée sur la pente, roulait jusque dans la rivière, au pied du coteau. Ramenée au temple par un détour et lancée de nouveau, elle recommençait à vomir ses vaines flammes. »

A.-F. Lièvre.



MACAO

24 juin

C'est une jolie ville claire qui apparaît dans un frais décor de montagnes vertes, au moment où les affreuses secousses d'une chaloupe portugaise allaient nous contraindre de sacrifier aux dieux de la mer. Cela rappelle Madère ou les coquettes cités que dominent les pics des Canaries, là-bas, de l'autre côté du monde, sur un Océan qui semble plus jeune parce qu'il est bleu. Voici des clochers et des tours, des couvents, une forteresse, un quai dont le rideau de banians cache à demi les maisons jaunes, blanches, azurées. Des volets verts rompent la monotonie des façades, ébauchent des miradors. C'est un rêve d'Europe méridionale au fond de ce continent jaune ; et déjà vibrent à nos oreilles des syllabes sonores où se retrouvent les consonances maternelles de la langue latine. Un hôtel, aux airs de sanatorium, nous appelle par une affiche immense où nous lisons : " Boa-Vista ".

La petite chaloupe contourne la pointe de l'île ; brusquement le décor change : un port se creuse, encombré de jonques rébarbatives ; les maisons de bordure, en dépit de leurs multiples étages, révèlent le Chinois, le Chinois commerçant et pouilleux d'Hong-Kong, résigné à voir sa saleté naturelle s'accroître de la couche de charbon des cargo-boats occidentaux. Toutefois, les arcades pointues d'une construction mauresque et la façade d'une église en ruines ramènent l'esprit, non sans quelque confusion, vers des évocations d'un monde meilleur.

Il y a une batterie à l'entrée de la rade. Elle aligne douze canons-bouche contemporains des Diaz et des Gama sur un parapet de la même époque. Rien ne semble avoir changé depuis le temps où les Portugais, à l'apogée de leur puissance, s'établirent ici après avoir chassé les pirates du Si-Kiang, depuis le temps où Camoëns, pour écrire les *Lusiades*, s'asseyait à l'ombre d'un banian déjà séculaire, sous l'arche de pierre qui a gardé son nom. Une petite canonnière a remplacé les caravelles élancées aux voiles blanches ; elle est infiniment plus laide et pas beaucoup plus terrible. Elle affirme la propriété du Portugal sur ce coin de terre et sur la flaque d'eau qu'il abrite ; propriété soumise jusqu'en 1848 à un tribut de cinq cents taëls, dont le gouverneur Ferreiro da Amaral l'affranchit par un coup d'audace qu'il paya de sa vie.

Le port est admirablement abrité, d'un côté par la ville, de l'autre par un écran de hautes montagnes ; mais il n'est accessible qu'à des bâtiments de moins de cinq mètres de tirant d'eau. C'est ce qui l'a ruiné au profit d'Hong-Kong.

A peine à terre, des pousse-pousse vous enlèvent au trottinement de Chinois étiques, à travers des ruelles sinueuses hantées d'une population sordide, à laquelle il semble que le sang portugais ne se soit mêlé que pour l'enlaidir. Il n'est pas en Extrême-Orient d'êtres plus horribles que les Macaïstes. Portent-ils les stigmates d'anciennes débauches, est-ce l'abâtardissement d'une race vouée à l'esclavage, à ce trafic de bétail humain dont le monopole est actuellement passé à Amoy ?... Ce ne sont partout que visages tordus et racornis, des yeux bridés sur des pommettes trop minces qui n'en corrigent pas l'expression pénible, des traits à la fois incomplets et durs, des corps amaigris, auxquels il semble que la nature n'ait accordé les éléments indispensables qu'en se faisant beaucoup prier. Les Chinois de race pure, eux-mêmes, sont ici

plus laids qu'ailleurs. Macao est pour eux une ville de jeu et de débauches ; et cela se lit sur ces faces émaciées et exsangues, dans la démarche traînante des squelettes aux regards vagues, épuisés par les femmes et l'opium.

Aussi est-ce un véritable soulagement, au sortir du labyrinthe chinois, de pénétrer dans les ruelles propres de la ville portugaise, à l'ombre des maisons peintes aux portes closes, dont les volets s'entr'ouvrent à peine sur quelque tête brune ébourriffée, dont les murs silencieux semblent jalousement retenir la vie si publiquement étalée dans les quartiers jaunes. De grandes portes cochères, surmontées de cloches ou de madones en retrait dans des niches bleues, révèlent des couvents. Les rues portent les noms " do Bom Jésus, da Nostra Senhora da Penha ou da Gina ", des noms qui évoquent la conquête primitive, la foi ardente d'aventuriers qu'accompagnaient des apôtres comme S. François. C'est la même dévotion étroite et silencieuse qui devait exister au temps de l'Inquisition, la même que l'on retrouve dans les villes mortes de l'Espagne, à l'ombre même des mosquées dépossédées. Macao semble avoir dormi depuis trois siècles ; et ce n'est pas sans étonnement que l'on s'aperçoit de la résistance qu'a montré ici la race portugaise, au contact incessant des Chinois, dans le voisinage plus récent, mais si envahissant, des Anglais.

Tel on s'imagine un quartier de Coïmbre ou d'Oporto, telle est restée Macao ; ville unique en Extrême-Orient, tant par sa situation pittoresque que par ce caractère occidental et personnel que l'on ne retrouve ni dans la trop commerciale Hong-Kong, ni dans la cosmopolite Shanghaï. C'est une ville qui « a de la race » ; aussi a-t-elle dégénéré. Le trafic des provinces voisines s'est éloigné d'elle. Devenue quelque temps le foyer d'embauchage des coolies expédiés dans l'archipel d'Asie, elle a renoncé par pudeur européenne à la traite des jaunes, et

ses baracons légendaires ont émigré. Le seul monopole qu'elle ait gardé est celui des maisons de jeu. Macao est le Monte-Carlo d'Extrême-Orient, avec toute la différence qui sépare une toilette de chez Paquin d'une blouse de lustrine mal taillée, et la grâce de nos Parisiennes des traits mal léchés des Célestes. Les Portugais se sont renfermés dans leurs maisons peintes aux volets verts. Ils ont continué à y mener la vie d'Europe, sans songer même à approprier leurs logements aux exigences du climat, par ce système de vérandahs, universellement usité à Hong-Kong, qui interpose un courant d'air frais entre les appartements et l'atmosphère extérieure, et applique à l'habitation le principe des glacières à double paroi.

Une autre particularité de Macao est que bien des familles chinoises y ont adopté la maison et le genre de vie des Portugais. Il n'y a pas d'exemple analogue en Extrême-Orient. Cela tient à l'ancienneté de la conquête, à la puissante individualité qu'avait alors ce petit peuple si déchu aujourd'hui, et aussi à la facilité avec laquelle les Portugais se sont alliés à la race autochtone. La morgue anglaise n'a jamais permis ce mélange de sang. Les rares métisses d'Anglais et de Chinois, généralement fort beaux d'ailleurs, sont considérés par les fils d'Albion avec le plus aristocratique mépris. Je me souviens d'une délicieuse figure entrevue il y a quatre ans à Shanghaï, dans un bal de la Douane. « Pourquoi ne dansez-vous pas avec elle ? Voulez-vous me présenter ? » dis-je au jeune homme qui m'avait amené. — « C'est une « half-cast », me répondit-il d'un ton péremptoire. Je n'insistai pas, pour ne pas le désobliger, mais j'eus un peu pitié de lui.

L'hôtel de Boa Vista domine la mer et le Bund du haut d'un lourd piedestal de maçonnerie qui rappelle les assises de certains « shiros » japonais. On y retrouve la plupart des dispositions adoptées en Extrême-Orient par le

« comfort » anglais, avec je ne sais quoi de plus familier, de moins solennel, qui trahit les races méridionales. L'air salin arrive en larges ondes de l'immense horizon barré par les sommets dentelés des îles. On respire, on se sent vivre, et l'on comprend que notre colonie d'Indo-Chine ait un instant songé à établir ici un sanatorium pour ses fonctionnaires et ses soldats. Le projet a avorté ; on a sans doute craint de porter ombrage au Portugal, dont le domaine est enclavé dans cette province de Kouan-Toung sur laquelle la France ne dissimule pas ses vues.

Macao est couchée entre les deux collines que dominent Boa Vista et la vieille citadelle. Vue d'ici, elle est gaie et coquette. Son murmure monte vers nous plus doux que l'ordinaire rumeur des villes chinoises, et se mêle à l'éternelle chanson de la mer au pied des banians de la promenade.

Nous voici sur le quai. Il est presque désert. Sa tranquillité contraste avec la fièvre qui règne sur l'autre face de la ville, sur le quai chinois. Les belles habitations s'y développent en arc de cercle. L'une d'elles, écussonnée aux armes de Portugal et décorée de colonnes grecques, est la résidence du gouverneur. Des chaises nous croisent. Les porteurs en livrée blanche et bleue ceignent un baudrier timbré d'une plaque d'argent. C'est don José Maria de Souza-Horta qui fait à notre amiral les honneurs de sa colonie.

Voici la colline où se dressent parmi les verdures les murs crénelés de la citadelle. Plus que jamais les petites maisons closes aux volets verts, aux fenêtres garnies de têtes brunes, évoquent le souvenir de Madère ou des Canaries, des îles charmantes semées de l'autre côté du monde, aux solitudes lumineuses de l'Atlantique.

Au bas des rues silencieuses que l'herbe envahit, nous sommes arrêtés par le cortège bruyant et chamarré d'une

procession chinoise. Des châsses argentées, en forme de pagodes, suspendent aux pointes de leurs toits des clochettes et des amulettes multicolores. Des enfants les accompagnent drapés dans l'arc-en-ciel de costumes anciens. Ils portent des piques et des oriflammes, et leurs minuscules têtes jaunes sont écrasées sous des tiares de clinquant. On leur jette des pétards dans les jambes ; il n'y a pas de joie chinoise sans pétards et sans serpentins. Avant de recevoir en Europe les applications meurtrières qui paraissent maintenant sa raison d'être, la poudre était depuis longtemps employée aux pays jaunes dans un but essentiellement pacifique et joyeux. Heureusement la civilisation a fait des progrès.

En cherchant à découvrir la façade de Saint-Paul, la vieille cathédrale incendiée il y a un demi-siècle, nous gravissons la colline du phare. A l'ombre des cocotiers et des banians se blottissent de petites maisons de campagne qui rappellent les bastides et bastidons chers aux Provençaux. Puis c'est une belle terrasse avec un jet d'eau, des allées sablées qui invitent à la promenade et à la méditation. Soudain on débouche sur la mer. Elle vient mourir à nos pieds parmi les roches, et sa grande voix berce le sommeil des Parsis, enterrés là, dans un petit cimetière, sans grâce et sans mélancolie, parce que nul symbole de pierre n'y révèle des croyances à la vie future, une espérance dans les consolations de l'au-delà.

De la route en corniche la vue est merveilleuse sur l'immense étendue d'eau verte peuplée de jonques et sur le mur violet des îles lointaines. C'est la promenade favorite des Macaïstes à l'heure du crépuscule. Des couples errent nonchalamment, étroitement serrés, respirant la brise vivifiante. Malheureusement leur laideur leur ôte toute poésie, et l'odeur saline de la mer s'efface devant les senteurs pénétrantes de l'acide phénique, dont il semble que

l'on fasse un prodigieux usage dans l'édifice voisin, à triple tourelle blanche crénelée, qui porte le nom d'« Hospital militar ». Il est admirablement situé, au sommet d'un morne exposé à tous les vents.

Nous regagnons la ville, les couloirs sinueux qui sentent le Chinois. Brusquement la cathédrale apparaît au-dessus des toits pressés. La façade est celle de toutes les églises de Madère et des colonies portugaises évangélisées par les jésuites. Un triple étage de colonnes s'y encastre, encadrant les trois portes et les trois fenêtres qui les surmontent. Des niches s'y creusent, où des saints, affreusement noircis par les flammes, se figent dans des gestes de bénédiction et de prière. Un escalier monumental conduit à cette ruine. Tout à côté, un théâtre en plein vent, rassemble au huit des gongs, des cymbales et des violons chinois, une foule grouillante qu'éblouissent les costumes chamarrés, les petits pavillons honorifiques et les plumes immenses d'acteurs horriblement peints.

Un dédale de ruelles malpropres, envahies par les chinois, les pourceaux, les volailles et des enfants sordides, nous égare parmi d'indéfinissables senteurs. Cette épreuve de l'odorat excède nos forces, et nous battons en retraite vers l'hôtel, en passant par la place du sénat — El Senado, monument austère comme la justice — et par les rues aux portes closes, aux murailles de couleur que le crépuscule assombrit.

Après le dîner, nous nous retrouvons dans les sentiers tortueux d'un quartier louche, où des lampes meurent au fond de bouges noyés dans des fumées énervantes de cassolettes. Çà et là brille le reflet d'or d'un Bouddha perdu, indulgent aux voluptés qui revêtent sous ce lourd climat un caractère fatal. Des chants lointains et nasillards se mêlent à de grêles sonorités de mandolines. Des voix chuchottent dans l'ombre des propositions étranges dans une

langue inconnue. C'est la Kasbah d'Alger, avec quelque chose de plus brutalement triste; sans rien qui prête à l'illusion, rien qui permette ces évocations de beauté et de noblesse de lignes qu'impose le moindre reflet de l'Orient.

Voici le quai. Silence dans le port parmi l'entassement des jonques ; mais des lampes veillent au seuil de maisons ouvertes d'où s'échappe un bruit de piastres ; " Casa de joco ", " Gambling house " : entrons Des Chinois aux yeux fébriles, aux longues mains décharnées, d'autres, ventrus et huileux comme des poussahs, se pressent autour d'une table, sur laquelle est posé un carré de métal. Un croupier dispose les billets et la monnaie sur chacune des faces du carré. Puis il prend une poignée de sapèques dans un tas placé sur la table. Un autre croupier retire ses sapèques, quatre par quatre, du bout d'une longue paille qu'il manie de la main gauche. Il les ramasse de la droite, usée par le frottement sur la natte qui remplace notre tapis vert. Le reste de la division par quatre du tas initial détermine le numéro de la face gagnante du carré. C'est le " bacouan " des Annamites, le grand jeu de hasard de l'Extrême-Orient. Le silence règne autour de la table, dans la clarté blafarde de la lampe à pétrole. Parfois, du plafond percé d'un trou rectangulaire, un petit panier descend. Il renferme la mise d'un joueur accoudé sur la balustrade de l'étage supérieur. Le croupier prend l'argent et le panier remonte. L'homme d'en haut gagne-t-il? Le panier redescend et se remplit de piastres avant de remonter encore.

Là-haut, on fume l'opium. Sur des lits de bois dur ou de marbre sont étendus des corps demi-nus. Des têtes abruties et exsangues se détachent sur les coussins crasseux. Quelques-uns dorment déjà lourdement. D'autres s'entretiennent avec du café dans un état de demi-lucidité, et

viennent perdre quelques piastres entre deux pipes. L'un d'eux nous offre avec grâce son bambou prometteur d'extase.

Nous roulons de maison de jeu en maison de jeu. Ce quartier en est plein. Elles alternent avec les maisons de plaisir et les restaurants de nuit. Les rues vibrent de musiques étranges, instruments aux notes grêles et criardes, mélopées mineures et monotones, plaintes d'amour et de volupté. Dans l'atmosphère lourde se mêlent des odeurs de fleurs, de femmes, d'encens et de santal.

Voici une maison dont chaque baie laisse échapper du bruit et de la lumière. On y a l'air plus gai qu'ailleurs. Au sommet d'un escalier, un Chinois souriant nous invite à pénétrer dans la salle où ses amis et lui s'offrent une petite débauche intime. Des musiciens et des hétaïres : on se croirait chez Maxim's. Elles sont d'une grâce ambigüe et étrange, ces Chinoises, avec leurs pantalons serrés à la cheville et leur courte blouse de soie brodée. Les cheveux bien tirés accentuent le retroussis des yeux obliques. Sur leur chignon soigneusement lissé et huilé se pose un diadème de fleurs blanches au parfum violent — fleurs de mandarinier, nous dit notre hôte. Elles seraient jolies, n'était l'insuffisance de leur nez, et le je ne sais quoi d'hostile et d'inquiet que notre approche éveille dans leurs regards. Rassurez-vous, petites poupées jaunes ; nous ne froisserons pas d'un geste lourd vos membres délicats, nous n'imposerons point à votre grâce minaudante et safranée le répugnant contact de notre barbarie incolore. Triturez vos cartes minuscules, effleurez de vos lèvres peintes les fines tasses de porcelaine où fume le thé vert, bercez vos cervelles d'enfant aux dissonnances gémissantes de vos tziganes de cauchemar ; nous n'aurons pas le mauvais goût d'accepter jusqu'à ses dernières limites l'hospitalité de cet Ecossais d'Extrême-Orient, qui nous engage à choisir parmi vous notre volupté d'un soir.

Il est vraiment extraordinaire, notre amphitryon, dans le pantalon de soie grise mal retenu sur ses hanches étiques, et le maillot de treillis clair qu'un ruban rose noue autour de son cou. L'opium et la débauche ont usé ce corps mince et long jusqu'à la plus invraisemblable maigreur. La tête est belle et jeune, avec de grands yeux noirs profonds ; les mains sont d'une finesse exquise. Brûlé, vidé, perdu, il garde un charme d'aristocratie raffinée et mourante, cinq ou six mille ans de race dégénérée.

Il est de Canton, il aime les Français, et nous affirme, avec cette indifférence patriotique qui est le propre des Célestes riches et désœuvrés, que le plus beau jour de sa vie sera celui où la France règnera sur le Kouang-toung et sur Macao, « parce qu'alors on s'amusera tout le temps ». Qu'en pensez-vous ministres intègres ? et vous fonctionnaires innombrables de l'avenir ?

C'est sur cette bonne parole que nous nous séparons de notre hôte, en murmurant entre nos dents : « Ah ! qu'on est fier d'être français ! » et les lits à ressorts de Boa Vista prolongent jusqu'au matin le chauvinisme de nos rêves.

Le soleil est déjà chaud à six heures et demie, quand je me lance à la recherche de la grotte de Camoëns. Je traverse toute la ville portugaise. Des cloches sonnent dans les églises et les couvents. Des femmes voilées glissent dans les rues presque désertes où la brise naissante berce des parfums. C'est l'heure des messes, une matinée de dimanche aux pays chrétiens, si loin, là-bas, dans l'Occident.

A l'autre extrémité de la ville, au-delà d'une place que m'a indiquée un vague policeman, interviewé dans un patois mêlé d'anglais et de latin, je franchis une porte cochère et je débouche dans un jardin de physionomie parfaitement privée. Des jardiniers chinois me considèrent

avec étonnement. Arrive un Portugais. Je m'excuse d'avoir piétiné dans ses plates-bandes, et je lui répète une douzaine de fois le nom de Camoëns, faute de termes plus ingénieux pour lui expliquer mon embarras. Il paraît que je ne me suis pas trompé du tout : c'est bien un jardin public. Nous traversons une cave et nous voici sous des banians très vieux, dans une allée d'ombre fraîche bordée de massifs fleuris. Deux minutes plus tard, je suis en tête-à-tête avec Camoëns. Sa grotte n'est qu'une arche de pierre. Il aimait s'y asseoir en face de la mer, peut-être sous les mêmes arbres vénérables où des oiseaux gazouillent ce matin et d'où pend une chevelure de lianes. Gouverneur de Macao, il venait s'y reposer de l'aridité des affaires dans les méditations de la poésie. Son buste est là, sur une stèle qui porte trois versets des *Lusiades*. La tête, dont l'un des yeux est sans regard, est fièrement modelée. C'est celle d'un soldat plus que d'un rêveur. L'histoire nous dit qu'il fut un vaillant. Il y a trois siècles et demi, il s'est assis dans cette solitude, et quelque chose d'impérissable y demeure. Des mains pieuses ont écrit sur des ex-votos de marbre quelques strophes à la gloire du poète et de Macao. Si elles ne témoignent pas du génie de leurs auteurs, elles affirment du moins la puissance émouvante du sentiment qui les inspira, ce caractère de grandeur qui s'attache à la matière du jour où le génie humain s'en est approché.

Après quelques instants de contemplation dans le silence gazouillant de cette retraite, les rayons moins obliques, filtrant à travers les feuillages, m'ont rappelé que l'heure du départ était proche. Par les quartiers portugais un peu morts, par les artères chinoises, où s'éveille la vie exubérante à côté des bouges où dorment, encore demi-nus, presque à même la rue et sous le vol des mouches, les fumeurs abrutis par la débauche d'hier, j'ai regagné la

chaloupe que le gouvernement portugais a mise à notre disposition. Macao blanche de soleil s'est enfoncée sous les lames vertes, et deux heures d'affreux cahots nous ont ramené au d'*Entrecasteaux*, prêt lui-même à partir pour Hong-Kong.

5 août.

Après cinq jours d'Hong-Kong dont il ne me reste que le souvenir de rêveries lassées sur les bancs du jardin public, tandis que couraient sur nos têtes les lourds nuages gris balayés par les typhons du large, nous avons appareillé pour Tchefou.

Nous emportions un certain nombre de passagers à destination des différents bateaux de l'escadre. Quelques esprits humanitaires s'indignaient de la voir réunie dans un endroit aussi insalubre, c'est-à-dire aussi dépourvu d'agréments. Les souvenirs personnels d'épidémies effrayantes faisaient rage. Il est certain qu'il y avait un peu de choléra à terre ; il y en a dans toute la Chine en cette saison. Quelques cas isolés se sont produits, puis tout s'est calmé.

J'ai retrouvé ici les blanches franciscaines qui me soignèrent jadis. Un mauvais harmonium remis très provisoirement en état m'a valu le titre d'ange gardien, partagé d'ailleurs avec un ouvrier mécanicien qui passait en conseil de discipline quelques jours après. Il rentrait dans la catégorie des anges déchus. Ces saintes filles sont délicieusement enfants, et si bonnes ! — Une d'elles meurt du choléra pour avoir trop soigné nos marins. — « C'est toujours ainsi, me dit doucement la supérieure de l'hôpital. Chaque fois qu'il y a une petite épidémie, une des nôtres suit les malades qu'elle n'a pu guérir. » Le même jour, notre maître torpilleur est enlevé par une phtisie galo-

pante ; et l'on creuse sa tombe à côté de celle de notre médecin de division, laissé ici il y a un an.

Les journées sont radieuses, l'été splendide. Les exercices terminés, quelques officiers jouent au tennis, d'autres flirtent avec les rares jolies femmes de l'endroit. Je m'abstiens pour les unes à cause de la qualité de la marchandise, pour les autres parce que je déteste faire nombre dans une cohue. Elles sont vraiment si loin de l'idéal qui m'est cher. Aller chez certaines gens donne un peu l'impression de descendre chez le concierge.

Et je préfère la solitude du bord, par les admirables après-midi de calme où les îles dorées semblent posées sur le miroir bleu, par les beaux soirs de pourpre où le soleil se déchire aux montagnes dentelées de mauve et de violet.

Il y a parfois des nuits merveilleuses, d'un calme d'extase, dans le flamboiement de myriades d'astres réverbérés par la mer. Souverainement mesquines paraissent alors les petites agitations de la terre, là-bas, où, de home à home, chacun se jalouse et se déchire à belles dents.

Le *Redoutable,* parti depuis quinze jours pour Takou, est passé au large ce matin, se rendant à Nagasaki. Il nous en arrive une dépêche qui modifie le programme de nos évolutions prochaines. Brusque appareillage pour Tchemoulpo.

6 août.

Des bancs de brume nous arrêtent à l'entrée de l'archipel. Le soleil les aspire. Nous mouillons à quatre heures dans la rade immense et lumineuse. Tout est bleu : le ciel et la mer. A peine quelques flocons blancs, presque immobiles, dans la sérénité de l'azur. Le vent les balaiera demain. N'est-ce pas l'image du bonheur ?...

JEAN DE LA JALINE.

LETTRES
DE BORY DE SAINT-VINCENT[*]

XLVIII

A Monsieur Léon Dufour, à S. Sever

Paris, 8 juillet 1815.

Je n'ai que le temps de vous dire que je me porte bien, que je ne crains rien, et que Louis XVIII est à Paris depuis hier trois heures, à la grande joie d'un grand nombre de femmes et de vieillards, qui ont agités leurs mouchoirs de pauches à son arrivée. 30,000 Prussiens et Anglais avec du canon à toutes les portes occupent jusqu'aux moindres avenues des Tuileries et forment la seule garde du monarque. Les gardes du corps et autres gens du Roi ne parlent que de tuer et de punir. Nous verrons ce que tout cela deviendra (1).

En atendant, si vous voulez m'écrire, mettez cette adresse à vos lettres : à Monsieur David Frédéric, rue Neuve S. Augustin, N. 19.

Tout à vous de cœur. Différez un peu votre envoi de Belles Espagnoles, je ne tarderai pas à le demander.

(Pas de signature).

XLIX

A M. Decaze, préfet de police (2)

Paris, le 21 Juillet 1815.

MONSIEUR,

Quelqu'un qui a eu l'honeur de vous voir et que vous avez bien

---

(*) Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXXI, p. 468.

(1) On sait que quinze jours après, Bory de Saint-Vincent était inscrit sur la liste des trente-huit personnages, plus au moins attachés au régime napoléonien, qui, durent peu après, sur l'ordre de Fouché, prendre le chemin de l'exil.

(2) Collection Bornet. (Communiquée par M. Paul Hariot).

voulu autoriser à me le dire, m'a appris que je vous étais signalé comme pouvant continuer à troubler la tranquillité publique. Si je n'avais pas l'avantage de vous être personellement connu, j'aurais pu être alarmé de me voir ainsi en bute à des soubçons dénués de fondement.

Je vous pries de vouloir bien recevoir ici ma *profession de foi,* elle doit assurer ma tranquillité personelle. Les divers partis qui tour à tour oppriment la France de leur domination, nont pas etain dans touts cœurs les sentiments de probité et de patriotisme.

Amant passioné de la liberté, j'ai cru la servir aux armées ou dans la carière des sciences que j'ai parcouru depuis l'âge de 15 ans. On ne m'a point vu sous le premier et glorieux règne de Bonaparte chercher un avancement dans les antichambres, ou imprimer une seule ligne à sa louange — je defie qu'on me reproche une seule démarche dont jaye à rougir, ou une prose adulatrice; aussi au bout de 20 ans de bons services dont jai les preuves, et de travaux que je crois utille, n'avaije obtenu quun faible avancement.

Quand les Bourbons succédèrent pour la première fois à l'empire je concus quelques espérances pour le bonheur de la France; votre police peut interroger le département du Lot-et-Garonne où je commandais des troupes en 1814, on lui répondra que ma conduite sauva le pays des horreurs de la guerre civile et me valut en 1815 le titre de représentant d'une population que j'avais sauvé.

Je crus bientôt avec beaucoup de monde que les Bourbons ne remplissaient pas les espérences qu'ils avaient donné; je crus voir en France un noble élan qui la reportait vers la liberté, je m'exprimai franchement sur les abus, j'écrivis même, non pour provoquer des rébellions, mais parce que je croyais qu'il était du devoir de tout bon citoyen d'élever la voix comme il est du devoir du moindre matelot de signaler au capitaine du vaisseau qu'il monte des écueils vers lesquels il se laisse entraîner.

Quand Bonaparte est venu s'emparer d'un mouvement que les fautes du ministère avait rendu inévitable, je me suis prononcé pour la liberté avec la même vigueur que je l'avais fait sous les Bourbons; je pourrais citer ces écrits imprimés où je ne le flatais pas et qui lui ont déplu.

Quand le collège électoral de la ville d'Agen m'a choisi pour député, j'ai hautement pris l'engagement dans ce collège de résister aux ennemis de la France, et à Bonaparte s'il sortait victorieux et opresseur de la lute qui s'engageait. Il était alors puissant.

Je n'ai point sollicité d'avancement sous tous les gouvernements qui se sont succédés; peu de personnes en France ont donné une pareille preuve de désintéressement. Je suis demeuré ce que j'étais j'ai fortement élevé la voix dans une assemblée dont j'avais l'honeur d'être membre pour ce que je croyais le bien. Je ne me repens pas d'une seule des parolles que j'ai pu y proférer et ce que quelques journaux ont rendu quelquefoisplus bêtement que je ne les avais dites.

Maintenant, Monsieur, il n'y a plus de représentation, il n'y a plus de liberté de la presse, il n'y a plus d'armée, il y a six cent mille étrangers sur le sol français, il n'y a plus concéquement de nation pour moi et pour queques autres français de ma trempe. J'ai assisté aux derniers soupirs de la liberté que j'adorais, je suis depuis le dix juillet convaincu par de profondes et sérieuses réflexions que tout effort qui tendrait a relever l'esprit public en France serait inutille, que les Parisiens surtout auxquels il importe peu que les larmes et le sang de l'Europe coulent sur toute sa surface pourvu qu'il n'en coule pas a Paris, que les jouisseurs sont indignes qu'on défende leurs droits, que la minorité qui veut porter des fers ou en imposer est trop bien soutenue par de grandes forces intéressées a river des chaines. enfin que des guerres civiles doivent éclater pendant 25 ans encore dans toute la France.

Je vous déclare que l'idée de faire un vote quelconque dans les discutions intestines me fait horreur, que je me ferais un crime d'y contribuer même par le moindre propos, que j'ai renoncé à tout ce qui ressemble a de la politique, même la lecture des journaux, qu'il n'est pas sorti de ma bouche depuis 21 jours un mot qu'on puisse interpreter en mal, que je ne vois plus qu'un petit nombre de gens que j'aime avec lesquels je ne me permets pas même de gémir, que je songe a mexpatrier dès que j'aurais réuni un peu d'argent en vendant ce que je possède, pour aler vivre en un recoin ou il n'y aye pas de pouvoir arbitraire. Je vais plus loin ; je ne regarde plus la France comme ma patrie. Quel intérêt auraije à la troubler soit pour ce que je croirais son bien, soit pour son mal.

J'espère, M. que vous serez satisfait de ces déclarations et que vous n'ajouterez aucune foi aux rapports contraires qu'on pouvait vous faire. Je vous pries de vouloir bien m'accorder un rendez-vous en me fixant le jour et l'heure auxquels je pourrai avoir l'honeur de vous dire de vive voix, etc. (1)

---

(1) Brouillon de la main de Bory.

L

A M. Léon Dufour,
docteur médecin à Saint-Sever

1815 (1).

Mon cher et fidèle ami, je suis sûr qu'il y a souvent dans votre cœur une pensée pour moi et que ma position est un sujet de plus pour que vous m'aimiez. Vous auriez bien voulu savoir où j'étais et me demander de mes nouvelles. Mais quand vous m'auriez écrit, nul doute que vos lettres ne me fussent point parvenues. Mon nom sur une adresse eut suffi pour que la police eut voulu savoir ce qu'il y avait dans la lettre. Je ne veux actuellement que vous tranquilliser sur mon sort et vous parler un peu de moi. Je veux surtout vous parler de ma conduite et de ce qui m'est arrivé.

Je ne sais si vous receviez *L'Indépendant,* ce seul journal où on ne faisait pas dire de bêtises aux représentants. Croiriez-vous que ce sont les opinions que j'ai émises à la tribune sous l'égide de l'inviolabilité qui m'ont valu la proscription sous le poid de laquelle je me trouve. Au grand scandale des honnêtes gens, je fus atteint par l'ordonnance du *24 juillet.* Je quittai donc *Paris,* abandonnant un charmant asyle, où je commençais à étaler mon herbier, à le ranger, et à me préparer à quelque grand voyage, quand nous aurions la paix. J'errai quelques jours (2), et furieux de ce qui m'arrivait, ne trouvant plus de justice sur la terre, je voulais d'abord quiter la France. Je jetai mon venin dans un écrit intitulé : *Justification des opinions et de la conduite de B. de S. V.* Les cent vingt pages qui le composent furent bientôt imprimées. Mais je retins tout cela pour voir comment tourneraient les choses. Je me décidai enfin à livrer

---

(1) Cette lettre n'est pas datée quant au mois. Mais d'après les renseignements qui y sont donnés, il est facile de voir qu'elle fut écrite en septembre ou octobre 1815, avant son exil et alors que Bory s'était caché, ainsi qu'il le dit lui-même à la fin, dans la vallée de Montmorency.

(2) C'est alors, croyons-nous, qu'il se réfugia en Normandie, chez son excellent ami, J. V. F. Lamouroux, professeur d'histoire naturelle à la faculté de Caen, auprès duquel il demeura une semaine, passant son temps à herboriser avec lui et sa jeune femme, ainsi qu'il résulte des notes écrites par lui sur certains échantillons de plantes marines conservées au Muséum d'histoire naturelle. Il rentra bientôt après dans les environs de Paris où il écrivit sa fameuse *Justification.*

ma défence au public, au risque d'être égorgé par ces infames journaux. Mais qu'importe si les honêtes gens m'aprouvent. Dès que j'aurai vu l'effet qu'elle aura produit à Paris, je verrai si on peut l'hasarder par la poste, et je vous l'adresserai, en vous priant de la faire lire le plus possible aux personnes raisonnables et qui aiment la liberté.

Quelques hommes de mérite qui ont vu ce mémoire ont été satisfaits. Ce n'est au reste qu'un avant coureur de quelque chose que je médite pour les Chambres. Mais j'atens un moment de mauvaise humeur pour écrire. C'est le seul véhicule auquel je cède maintenant; car je ne m'occupe plus que de *lichens* et de *conferves*. Je me suis retiré dans une petite maison de campagne, ou, seul, je vis heureux. J'ai porté avec moi un bon microscope, mes Cryptogames et Dillen, Micheli, Vaillan, Dicksau, Hoffman, *Enumeratio* et *plant Lichenosœ, Meth. lich. Haller et Roth ;* avec cela je ne puis encore parvenir à bien déterminer certaines espèces, surtout parmi les *Scyphifères*. J'ai un grand nombre d'échantillons, donnés et etiquetés, des mains de Florke, de Frœlich, de Host, et de Wildenow surtout. Je compte à vue d'œil plus de 300 *Lichens* distincts. Je les arrange à ravir, et, en un mois et demi, je n'ai encore pu venir à bout que des foliacés lacinieux, des pyrides, des fructiculeux et de quelques pulmonaires. Dès que j'aurais fini cet arrangement, je vous enverrai mon catalogue bien soigné. Je marquerai d'une astérique les doubles et vous les ofrirai. Vous devez vous-même être fort riche dans cette famille qui vous a toujours plus. Vous devriez m'envoyer votre catalogue.

Quand aux conferves, je ramace toutes celles de la saison dont plusieurs me sont déja fort connues ; mais je les redessine à mesure et j'attache la figure des détails grossis à tous les individus. Vous ai je donné dans le temps mes mémoires *Thorea*, *Batrachosperma*, *Lemanea* et *Draparnaldia ?* Si je ne l'ai pas fait, comment pourrai-je vous les envoyer ?

Que tout ceci ne vous empêche pas de me mettre des plantes de côté. J'espère à mon tour vous enrichir, car vous sentez bien que plus que jamais je me prépare à un voyage. Je ne veux plus demeurer dans un pays où les moines et les seigneurs ne tarderont pas à revenir. J'aime mieux vivre avec des sauvages que sous la contre révolution.

Si vous vous rappelez les environs de Paris, j'habite la vallée de *Montmorenci* au bord de l'étang de *S. Gracien*. Quelques amis de cœur me viennent quelquefois visiter, entre autres Bosc, qui est venu diner avec moi aujourd'hui, et qui a été émerveillé de mes Lichens.

Vous avez donc failli avoir la visite des Espagnols. En vérité, nous n'y entendons rien ici. On ne peut s'expliquer qu'est-ce qui les attirait ; et je présume qu'il y aurait bien des choses à dire là dessus. On dit que le *général Lamarke* (1) est chez vous. Nous avons bien parlé de lui avant hier chez Mme Davilier qui l'admire et qui désirerait bien savoir comment il se porte. Il attend comme moi son sort des Chambres ; elles sont bien mal composées, dit-on. Je n'en sais rien, mais si j'avais un conceil à leur donner, ce serait de ne pas vouloir nous ramener à 1572 et à ces scènes de barbarie où les guerres civiles étaient devenues à la mode.

Adieu, mon cher ami. Si vous voulez m'écrire vous n'avez qu'à mettre vos lettres cachetés sous adresse, sous cette enveloppe : *M. David Frederic, rue Neuve St-Augustin, n° 19.* Elles me parviendront.

De tout mon cœur,

B. de S. V.

Mes homages à vos dames et amitiés à votre frère et à Dufau.

L *bis*

Bruxelles, le 15 mars 1816 (2).

Le Gouverneur Grand-Chambellan de S. M., commandeur de l'ordre du Lion de Belgique, à M. Bory de S.-Vincent.

Monsieur,

Le décret de Sa Majesté du 17 décembre dernier, dont je vous ai fait connaître les dispositions, prescrivait aux Français compris dans la seconde liste annexée à l'ordonnance de S. M. Très Chrétienne, du

---

(1) Le général Lamarque, dont il sera souvent question dans ces lettres et avec lequel Bory se lia plus tard en exil et à Paris, était né à Saint-Sever en 1770. Il fit brillament toutes les campagnes du premier Empire, fut exilé sous la seconde Restauration, puis rappelé en 1818, et nommé député des Landes en 1828. Il ne cessa dès lors de faire de l'opposition, tant au gouvernement de Charles X qu'à celui de Juillet. La sincérité de ses opinions ultra-libérales, son éloquence, son beau caractère, lui valurent une grande popularité. On sait qu'il mourut du choléra le 1er juin 1832 et que ses funérailles furent l'occasion d'une violente émeute des républicains les 5 et 6 juin de cette années. (Voir de nombreux détails sur son compte, pp. 279 et suiv. des *Souvenirs* de Léon Dufour, son compatriote et son ami).

(2) Collection Bornet.

24 juillet 1815. de quitter le territoire des Pays-Bas au 15 du mois de février dernier. Le tems qui s'est écoulé depuis lors a du suffire pour vos préparatifs de voyage. Je vous invite en conséquence à me faire connaître de suite le jour que vous aurés fixé pour votre départ, vous prévenant que n'ayant nul pouvoir de vous accorder un délai, je me verrais, quoique à regret, obligé d'user de moyens de rigueur à votre égard, si vous tardiez à satisfaire au décret de Sa Majesté.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

Le Comte de Mercy-Argenteau (?).

Au dos (en brouillon)

M. le Comte,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du... de ce mois.

Pour me conformer aux intentions du Gouvernement, j'avais déjà fait viser mon passeport pour la Russie, où j'ai le dessein de me rendre par mer. C'est la voie la plus économique et qui convient le mieux au proscrit. Je n'atendois pour partir qu'une saison plus favorable.

Je ne dois pas quitter la Belgique, M. le Comte, sans remercier V. E. de la tolérance qu'elle m'a accordé pendant un mois de séjour que j'ai fait dans Bruxelles. Quand on quitte la France, on sait apprécier la douceur d'un gouvernement véritablement paternel, et l'on tient compte aux agens du pouvoir de toutes les persécutions qu'ils épargnent aux victimes.

Daignez, M. le Comte, agréer l'assurance du profond respect, etc.

LI

A Léon Dufour

Liège (1), 1er may 1816.

Vous croyez peut-être, parce que je ne vous ai pas écrit depuis un siècle que je suis bien loin ou que je suis mort, car, vous ne supposez pas que je vous aye oublié. Eh bien, mon ami, je me porte à merveille, et je vis à peu de degrés de longitude de vous, mais vers le

(1) Lettre timbrée de *Liège*.

30 1/2 de latitude septentrionale, dans le voisinage des dépouilles gigantesques de crocodille que Louis Faugas a si pesamment décrit, au milieu d'une atmosphère de houille et dans le climat des *Callo palustris, Heleborus hiemmalis*, *Stratiotes aloïdes*. *Trientalis Europeus, Myosurus minimus, Acorus calamus, Lysimachia Thyrsiflora,* etc., que je vous avais autrefois envoyés de Pologne et que je retrouve ici. C'est vous dire que moi, enfant du soleil et des lumières, je dois fort m'ennuier où il fait toujours plus ou moins froid ; car il n'y fait jamais complètement chaud. Que je regrette cette Espagne méridionale où la nature est si belle, et où tout serait tant à mon goût, si les habitans y étaient un peu plus instruits. Je ne puis vous dire tout ce qui me passerait par la tête, et tout ce que je voudrais vous exprimer, parceque le temps et le papier me manqueraient.

Je ne vous écris donc que pour vous dire que vous êtes l'une des trois personnes en France, au souvenir desquelles je tiens à me rappeler en quelque pays que le sort me pousse, et que je sollicite de vous la même preuve d'amitié.

Je ne vous raconterai pas comment, après une foule d'évènements, j'ai choisi ce pays-ci pour me reposer ; j'y suis avec H... (1), auquel je vous avais recommandé ainsi que Dufau, quand il était à Mont-de Marsan et qui était venu me joindre partager ma fortune. Il me fait enrager quelquefois ; mais je lui pardonne à cause de sa position. Je ne sais encore quelle sera ma destination pour cet été ; mais j'espère vous revoir ; car je pense vous décider à venir à Paris exprès pour m'embrasser. Alors nous raisonnerons sur cette prodigieuse facilité avec laquelle depuis quelques temps on arrache, l'on replante et l'on transplante certains végétaux qu'on avait cru jusqu'ici indéracinables.

Je ne renonce pas à nos projets de voyage, destinés à récolter des *Cocoloba* et des *Psychotria*. Si nous ne pouvons les pousser jusqu'au Perroud (2) ou à la nouvelle Hollande, nous irons du moins dans le midi de l'Italie, la Sicile, les îles italiennes, où j'ai toujours eu le projet d'aller faire un tour et où vous consentirez bien à m'accompagner.

J'écrivis, il y a quelque temps, à l'ami de Dax en le priant de me rappeler au souvenir de Grateloup. Je ne sais s'il l'aura fait. Adieu,

---

(1) Harel, un des 38, avec qui, plus tard, Bory devait se battre en duel.
(2) Pour Pérou.

mon ami, mille amitiés à votre frère et mes homages à toute votre famille.

Me croit on un cannibale dans votre pays ? Dites-moi un peu cela. J'ai laissé dernièrement à Bruxelles un général de vos amis avec sa sœur. Il se porte bien, est fort tranquille et pourrait bien aussi revenir avec moi (1).

Mon adresse est tout bonnement sans autre signe, à M. Levenbach, naturaliste, place Verte, à Lièges. Il me fera parvenir votre réponse.

(*Pas de signature.*)

H... vous dit bien des choses ainsi qu'à Dufau.

LII

A M. Léon Dufour

Ce 7 juin (sans autre date). (2)

Querido amico mio, he recebida su carta de V° con mucho placer, et son baragouin botanique, moitié français, moitié espagnol, m'a fort diverti. Votre lettre m'a fait un bien extrême. Vous n'avez pas d'idée combien, dans l'état d'érétisme où je suis sans cesse, ma consolation m'est précieuse. Je vous dirais de m'en donner plus souvent, si cela n'avait des inconvénients à une si grande distance, *qui peut faire payer bien cher un port de lettre.* El trempo afido muy malo para mi; mais enfin j'ai pris pied au milieu des écueils. J'habite un triste et sombre pays. Cependant le printemps s'est enfin déclaré. Il a ramené des fleurs, et pour moi un peu plus de tranquillité d'esprit. Il y a quelques jardins aux environs de mon habitation qui me fournissent quelques ressources; on me permet d'y puiser libéralement et la Botanique me console. J'ai du reste observé comme vous que la *Cryptogamie*, cette classe obscure qui n'est que la vingt-quatrième partie du reste des plantes, a, contre l'ordre naturel, empiété considérablement sur la saison qui ne devait voir fleurir que des lauriers et d'abondantes récoltes de *Lychnis chalcedonica*, de *Stellaires* et autres fleurs élégantes auxquelles succèdent dans vos jardins les *Papaver* et autres narco-

(1) Le général Lamarque.

(2) Mais d'après les renseignements fournis dans cette lettre, elle a dû être écrite de Luyk (Belgique) en 1816, la première année de son exil.

tiques. Comme chez vous,je vois qu'il y a beaucoup de *Bryum extinctorium* aux environs de la Capitale et je pensais que l'été les ferait disparaître ; mais depuis que les naturalistes anglais traitent la cryptogamie avec tant de soin, je ne vois guère que quelque successeur de Wildenow ou de Pallas (1), c'est-à-dire des naturalistes du nord qui puissent s'occuper sérieusement de notre science chérie et la faire fleurir en rétablissant les bases solides sur lesquelles les Suédois ont fondé la botanique.

On parle beaucoup d'une nouvelle espèce de *Citrus Aurantium* qui sort des serres de Pétersbourg et qui, s'acclimatant facilement dans nos climats plus doux, pourraient remplacer dans nos jardins le *lilium candidum*, le *laurus borbonica* et même le *sideritis romana*, qui, comme vous le savez, est une plante herbacée débile et que le naturaliste de Schœnbrun paraît avoir proscrit de ses jardins, quoiqu'elle fut en quelque sorte une *hybride* qu'on devait à ses soins. Vous savez qu'un de nos amis a fait un gros volume in-4° pour prouver qu'Hercule avait planté l'oranger dans le Levant et qu'il avait été le chercher aux îles Canaries. Il paraît que ce sera cette fois-ci le contraire et que celui qui nous est promis sera porté par un Hercule du nord qui le portera de l'est à l'ouest. Voila tout ce que je sais des nouvelles botaniques.

Quand à votre monographie des *Moloch*, j'en ai parfaitement reconnu les espèces et je plains les propriétaires dont ces animaux dévastent les récoltes. Je suis surpris qu'on ne soit pas encore avisé d'un excellent moyen qui ne manquerait pas de les détruire. Il faudrait à la vérité faire pour cela le sacrifice d'une récolte. On n'aurait qu'à couper les bourgeons et les feuilles des arbres pendant un temps donné ; alors ces gros insectes privés du tribut de nos champs mouraient de faim. L'espèce de napolitain Cyrillo me paraît la plus à craindre parcequ'elle pourra bien multiplier. Je ne conçois pas au reste comment votre *Cyperus bellicosus* pourra élever des tiges et étendre des ponicules dignes d'une si belle plante, qui, dans ces dernières circonstances, ne s'est pas étiolée comme tant d'autres. Dans l'état de compression où doit la réduire l'épaisseur de l'atmosphère qui l'environne, comment voulez-vous qu'elle produise rien de bon ? Je tremble qu'elle ne se déshonore.

---

(1) Pallas, naturaliste allemand, né à Berlin en 1741, vécut la plupart du temps en Russie, mais revint mourir dans sa ville natale en 1811.

Hay en los atrededores del lugar que j'habite, muchas plantas destornados, qui croissent à merveille, quoique transplantées ; pero la pluspart sont disposées sur un terrain fort étendu ; les unes habitent les marais, les autres les montagnes, quelques-unes les eaux thermales, de sorte que pour les comparer il faudrait courir beaucoup. Cependant les plus voisines s'appuient les unes sur les autres et n'atendent que la chute de ces *Polypodes* qui vous déplaisent si fort pour fleurir. Le *Lamarkea militaris* qui n'est pas une pentendre comme le *Lamarkea de Richard*, croit paisiblement, mais humblement à Bruxelles. Pour le *Pulchra oryza*, il habite indifféremment les forêts et les parcs des châteaux des environs de toutes les villes de Belgique. Un jardinier qui habite le bois de *quercus suber*, très riche en belles plantes, va l'arroser de temps en temps, et c'est par ce canal qu'il reçoit tout ce qui peut le concerver dans le meilleur état. L'*Aralia spinosa*, qu'aucuns écrivent avec un H, est aussi l'une de nos fleurs ; mais je conviens avec les naturalistes que le surnom de *spinosa* lui convient parfaitement. Je ne suis pas étonné qu'on s'en plaignit chez vous, ou ses vrilles acrochantes devaient déchirer tout autre verdure. C'est dommage : mais que voulez-vous, ces aiguillons et cette propriété acerbe caractérise tout ce qui nous fut donné à cette époque. Je vous demande une petite place dans votre mémoire pour cette plante-là qui ne laisse pas que d'avoir son mérite.

Je suis ravi que vous ayez des nouvelles de Lagasca. C'est un brave homme. Rappelez-moi à son souvenir (1). J'espère beaucoup de votre course dans les Pyrénées ; je suis ravi que Dufau vous y accompagne. Je me souviens avoir vu chez Lapeyrouse à Toulouse (dont l'herbier par parenthèse était bien mauvais) certain *Prolypode* du Marboré que je crois mal ou point décrit. Recherchez-le. Il a la fronde composée comme le *Dryopteris*. Je voudrais bien que vous trouvassiez aussi le *Pteris Cretica*, les *Acrostichum maranthæ et ilvensæ* et le *Polypodium Alpinum* qui n'est peut-être que ce dernier. On dit que ces plantes s'y trouvent : enfin tout ce que vous me donnerez.

Je ne vous répons pas que je puisse recevoir toutes ces richesses à Paris. Il n'est pas clair que j'y revienne de sitôt. Vous ne voulez pas chasser les *Molochs* et ces insectes me sont fort contraires. Alors je

---

(1) Don Marino Lagasca, célèbre professeur de botanique à l'Université de Madrid, avec lequel Léon Dufour se lia intimement pendant la guerre d'Espagne. (Voir ses *Souvenirs*, p, 107 et 108.)

vous indiquerai où et comment il me faudra envoyer tout cela. Au moment où je vous écris, il m'arrive une chose agréable et flatteuse, qui pourra bien m'éloigner encore de vous. Je reçois une belle lettre du grand chancelier de Prusse, qui m'offre au nom de son Roi et sans que je l'aye demandé, et dans les termes les plus flatteurs, un azyle dans ses Etats, me laissant libre du choix et en ajoutant qu'on me verra avec plaisir dans la capitale. Si mon ami Wildenow vivait encore, je n'hésiterais pas un moment. Au reste, je crois que je dois cela à *Humboldt* (1), car enfin, je ne vaux pas un tel honneur, quoique le hazard m'aye une fois procuré l'honneur d'avoir entretenu le Roi et de lui avoir plu. Vous sentez bien que je ne me mettrai pas en route sans vous le dire et sans vous prier de m'envoyer auparavant des plantes pour charmer mes loisirs. Je vous dessecherai ce que je croirai digne de vous dans ce pays humide, où je retrouve beaucoup de choses de Tilsitt et de Pologne ; mais la saison est fort retardée.

Vous me dites que *Perfida Chloris* (2) ne vous donne pas de ses nouvelles ; je lui ai écrit en même temps qu'à vous. Il ne m'a pas répondu. Il est horrible qu'on persécute ce respectable père de famille qui, après tout, est le roi des hommes, et fera au besoin l'éloge de ceux-ci comme des autres. Je lui suis au reste bien attaché et je suis fidèle à mes anciennes liaisons. C'est vous dire assez que je vous aimerai toujours et que j'espère aler quelques jours avec vous chercher des *Cocoloba* et des *Phycotria* dans quelque pais lointain.

En attendant, rappelez-moi au bon souvenir de votre famille et de nos amis. Tout à vous de cœur.

(Sans signature.)

P. S. T. — Vous n'avez surement pas reçu dans le temps certain mémoire que je publiai et dont j'avais envoyé une vingtaine d'exemplaires dans les Landes ? C'est d'excellente botanique. On l'a fait réimprimer ici. Il a eu beaucoup de vogue ; mon affaire (de Prusse) pourrait bien venir de là. Comment vous l'envoyer ? Je n'en sais rien, mais j'en chercherai les moyens.

Ce 7 juin. Toujours à la même adresse.

---

(1) Humboldt (Frédéric-Henri-Alexandre, baron de), né en 1769. mort en 1859, célèbre naturaliste allemand, résidant à Berlin où il protégea Bory de Saint-Vincent.

(2) Nom sous lequel Bory désigne souvent son ami Thore, de Dax.

LII *bis.*

M. le Président (de Rusan).

11 octobre 1816 (1).

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et par laquelle, me prévenant que mon séjour ne peut être prolongé dans les provinces du Rhin, vous m'engagez à opter entre le séjour de Berlin qui m'est accordé par une exception spéciale, ou entre les provinces transelbanes.

Mon dessin, M. le Président, était de me rendre à Berlin, dès que ma santé me le permettrait. Je n'ai prolongé mon séjour ici qu'en vertu de la lettre de S. E. le grand chambellan que j'ai eu l'honneur de vous communiquer et par laquelle j'étais autorisé à demeurer ici jusqu'à ce que ma santé fut rétablie. La saison ayant été très défavorable, cette guérison a été lente et n'est pas encore complète, elle ne le serait guère que vers la fin du mois. Cependant, il n'y a rien que je fasse pour montrer ma soumission aux volontés d'un Gouvernement qui se montre si généreux à mon égard. Je suis prêt à me mettre en route dès que vous l'ordonnerez, en vous priant seulement, s'il n'y a pas d'inconvénient, à me permettre de profiter encore d'une demi-douzaine de douches que mon médecin m'ordonne. Il paraît craindre que la fatigue de la route ne m'occasionne une rechute qui m'arrêterait en chemin, si je n'achevais le traitement que j'ai commencé.

Vous avez la bonté de me dire, M. le Pr., que S. E. le Gr. C. répondra à la demande en naturalisation que j'ai pris la liberté de lui adresser dès que j'aurai fixé mon séjour. Je vous prie de vouloir bien regarder mon séjour comme établi à Berlin, où je prendrai les ordres de S. E. aussitôt que j'y serai arivé. L'on prétend que S. E. viendra visiter ces provinces. Si je savais quelle route elle doit tenir, je la tiendrais aussi pour être plutôt en état de profiter des bontés qu'elle paraît me témoigner.

Veuillez, Monsieur...

LIII

à M. Léon Dufour, à S. Sever.

Berlin, ce 26 novembre (1816).

Mon cher ami, un voyageur naturaliste très distingué qui partira

(1) Collection Bornet. — Brouillon.

incessamment pour le Brésil et qui passera par Mont-de-Marsan et par Dax, vous donnera incessamment de mes nouvelles plus amplement, et je profiterai de cette occasion pour vous parler sciences un peu plus longuement. J'ai été fort bien accueilli ici par les savants; mais je ne dois pas y demeurer longtemps.

Le docteur Klug, mon ami, savant entomologiste, qui s'occupe particulièrement des genres que le vulgaire aime le moins, a la plus belle collection qui soit au monde d'himénoptères. Il désirerait la compléter de ce qui se trouve en Espagne. J'espère qu'il vous sera agréable d'entrer en correspondance avec cet aimable savant.

Je lui remets ce billet pour vous, charmé de rendre un service à tous deux.

Je vous embrasse.

Bory de S. Vincent.

LIV

A Monsieur Léon Dufour.

Ayant oublié quelque chose, dans la lettre que j'ai donnée à M. Dolfers, voici un petit supplément. Je désirerais que vous adressassiez à cet intéressant voyageur un lettre de recommandation pour Ruis et Paron, ainsi qu'une autre pour Lagasca, que vous avez bien plus connu que moi.

Ensuite, quand vous voudrez m'écrire, voici une adresse sûre, pour vous seul. Prenez garde à l'égarer ; tout ce qui viendra par là ne court aucun risque. *A M. Laruelle, père, négociant, rue Conbesbad, pour remettre à M. Cristemanne, à Aix-la-Chapelle.* Fussai-je au Mississipi au plus tôt au Meschacebé, cela m'arriverait. Je vous embrasse encore.

Bien des choses à Dufau, auquel je n'ai pas le temps de dire un mót.

LV

Berlin, ce 30 novembre 1816.

Il y a bien longtemps, mon bon et cher ami, que je ne vous ai donné de mes nouvelles ; et je n'en ai pas reçu depuis *Lièges* où me parvint

votre dernière. J'ai quitté la *Belgique;* j'ai passé une partie de l'été aux eaux d'*Aix-la-Chapelle*, et je suis enfin venu à *Berlin*. où je ne compte pas rester. Je ne puis même vous dire où vous pourrez me répondre. Il me suffit que celle ci vous parvienne. L'occasion est sûre ; c'est celle d'un jeune et habile médecin qui traverse la France pour se rendre au Brésil où il va faire de l'histoire naturelle. Je désirerais que vous puissiez le voir à son passage à Dax. Je lui donne une lettre pour Thore, qui vous fera parvenir celle-ci avec un petit paquet contenant deux exemplaires d'un Mémoire que je ne pus vous faire parvenir dans son temps ; et un petit livre qui a eu prodigieusement de vogue cet automne en Belgique (1).

Envoyez, je vous prie, un des Mémoires à Dufau, comme preuve de mon souvenir.

J'ai revu Berlin avec bien du plaisir. Ce pays acquiert de lumières ce qu'en perd Paris. Les sciences naturelles y sont cultivées avec une ardeur incroyable. Les savants y sont nombreux, communicatifs, unis et se réunissent souvent. Je me trouvais correspondant de la Société d'histoire naturelle, où Wildenow m'avait fait autrefois recevoir, de sorte que j'ai été merveilleusement accueilli. J'ai vu ici un docteur Klug, qui voudrait bien être en relations avec vous. Ecrivez lui ; il demeure *Franzoliche Strasse, n° 29.* Il a consacré sa vie à l'étude des Himenoptères et des familles voisines. Il en a formé une collection presque complette et presque toute élevée chez lui. Le nombre des espèces n'a de comparable que l'ordre dans lequel le tout est disposé. Vous pourriez lui envoyer des espèces d'Espagne. Il vous en enverrait d'Allemagne. C'est lui qui surveille la collection d'insectes d'Hostmansez que j'ai beaucoup connu il y a huit ans. Cette collection est admirable et renferme tout ce que le Brésil a de rare. La conservation des individus y est admirable. Ce que nous avons au Musée de Paris n'en approche pas. Pour la collection de Fabricius que j'ai vue, elle est bien au-dessous de la réputation de son ancien pocesseur. Je me suis fort lié avec le professeur Link, qui a bien visité le Portugal, et qui est aussi excellent homme qu'homme instruit. Il a un vaste herbier, mais ses recherches principales portent sur les champignons. C'est vraiment un autre homme que Persoon. Il va continuer le species de Wildenow pour les champignons. Il m'a montré son travail et ses observations. Je trouve que c'est très impro-

(1) Sans doute, sa *Justification*.

prement qu'on regarde tous les pigmées comme des *fungi*. La plupart sont composés de filaments simples ou rameux, très distinctement cloisonnés, ce qui, selon moi, est un caractère confervoïde. Observez les *Mucor*, les *Aspergilus*, etc, vous verrez qu'ils sont ainsi (suit un dessin à la plume). Seulement leur semences sont extérieures, appliquées aux tubes, tandis que dans la plupart des aquatiques, elles sont internes, encore qu'il y ait des exceptions comme les *Chara* qui sont de vraies conferves. Ces prétendus champignons sont l'origine de la végétation confervoïde. Pour la fructification des grands genres, *Agaricus*, *Ammania*, *Boletus*, etc.; Link me l'a parfaitement démontrée, et pour peu que vous ayez un fort microscope, vous pourrez la vérifier comme moi. Coupez transversalement, c'est-à-dire en largeur une lame du premier venu et grossissez la, vous verrez un corps réticule vasculeux au centre, et sur les deux côtés des tubes pleins de semences. Quelque fois, dans ces tubes, les semences sont sur quatre rangs, deux d'un côté, deux de l'autre, et sortent pour se semer en demeurant liées entre elles par un filament en vaisseau.

Où étiez-vous, Lichenographe, quand j'ai visité l'herbier des Lichens de Florke. Ce Florke est un médecin que j'ai beaucoup connu, il y a huit ans, quand je demeurais chez Wildenow et qui ne s'est occupé que de lichens. Il est maintenant professeur de botanique en Poméranie et le Roi lui a acheté sa collection pour l'herbier national six mille francs. Elle renferme 1.500 espèces sans compter les variétés. Vous atandiez-vous à 1.500 lichens ? Moi qui me croyais si riche avec près de 500 espèces. Il faut y renoncer. Combien en comptez-vous posséder ?

J'ai beaucoup parlé de vous à tous ces messieurs. Ils désireraient bien que vous publiassiez votre anatomie des insectes. Car ici l'anatomie comparée est fort estimée. Le professeur Rudolphi qui s'en occupe est un de ces savants rares qui savent tout. Je ne conçois pas sa mémoire, moi qui y ai eu des prétentions. Il va y puiser avec une sûreté qui ne se dément jamais, un nom de mouce, de charançon, d'oiseau, de muscle, de poisson, de reptile, de graminée, de papillon, comme il dirait il fait jour ou il fait nuit. C'est une encyclopédie vivante. Maintenant il s'est pris d'une grande passion pour les vers intestinaux, et y a découvert des choses miraculeuses sur les sexes. Par exemple, il m'a fait voir un ver commun dans les poissons, où n'existe aucune trace d'ovaires. Les oiseaux mangent ces poissons. Les vers avalés par l'oiseau ne meurent pas ; au contraire. Il fallait la chaleur de leur estomac pour aquérir leur état parfait ; et alors les

organes de la génération se forment et deviennent évidents. Je n'en finirais pas, si je voulais vous conter toutes ces merveilles. Elles ont ranimé en moi le goût des voyages. Si je n'en fais un, je mourrai.

Je ne vous dirai rien non plus des autres observations que j'ai fait sur le climat ou sur la géologie ; mais il me semble qu'il se prépare par ici des commotions volcaniques qui pourraient bien se faire ressentir chez vous. Une foule d'éléments combustibles y bouillonnent et menacent l'Europe d'une grande éruption. Comme j'ai été un peu froissé par celle que j'ai observé de si près l'année dernière, je m'en tiendrai le plus éloigné possible. Il s'en peut que je ne tarde pas à vous revoir, car tout est possible aujourd'hui ; mais à coup sûr, rien ne pourra ni augmenter ni diminuer mon attachement pour vous. Rappelez-moi au souvenir de votre père et de votre excellente famille.

Adieu, mon cher ami. Ne cherchez pas à me répondre que je ne vous dise où votre lettre pourra me trouver. En atendant je pense tous les jours à vous. Mettez-moi de côté des plantes d'Espagne.

PH. LAUZN.



DEUX VOLONTAIRES AGENAIS
ENGAGÉS DE L'AN II

I

MARC TANCOGNE, D'AGEN

Il a été publié, par M. G. Tholin, dans la *Revue de l'Agenais*, sous la rubrique : *Tablettes révolutionnaires* (1), le compte-rendu d'une séance de la *Convention Nationale* tenue le 13 Messidor an II (1er juillet 1794), dans laquelle une ovation fut faite au volontaire agenais *Marc Tancogne.*

Il nous a paru intéressant de compléter cette publication par quelques renseignements biographiques et historiques sur ce brave défenseur de la Patrie.

Marc Tancogne naquit à Agen, rue des Autas, le 10 mai 1770. Il s'enrôla le 17 février 1792 dans le 71e régiment d'infanterie ci-devant Vivarais. En mai 1794, il prit part, sous les ordres du général Moreau, à la bataille de Tourcoing. Le 10 juin suivant, à *Brousselard,* près d'Ypres (2), Marc Tancogne se couvrit de gloire en enlevant un drapeau à l'ennemi. Cet acte de bravoure fut signalé à la *Convention Nationale* dans sa séance du 13 Messidor an II, par le citoyen *Barère.*

Le rapporteur du *Comité du Salut public* s'exprima ainsi :

....

« Ce soldat [Marc Tancogne], dans l'action qui a précédé la prise d'Ypres, est menacé par l'autrichien d'un coup de sabre, s'il ne se rend : " *Un Républicain ne se rend pas* ", répond il. Il écarte un coup de sabre qu'un autrichien lui portait sur la tête ; mais il succombe

(1) *Revue de l'Agenais*, année 1897, p. 64.

(2) Ypres (Belgique) province de la Flandre occidentale.

sous le nombre ; il est fait prisonnier. Bientôt il aperçoit près de lui le bataillon auquel il appartenait ; le combat s'engage entre ce bataillon et les Autrichiens. Pendant l'action ce brave soldat se dirige sur le porte-drapeau, et au moment où les troupes en viennent aux mains, il renverse le porte-drapeau, emporte ce signe des esclaves et rejoint son bataillon (1) ....

Sur la proposition de *Barère*, Marc Tancogne reçut les honneurs de la séance susvisée et l'accolade fraternelle du *Président de la Convention* (2).

La Société populaire d'Agen tint également à louer ce haut fait d'armes. A cet effet, elle organisa des fêtes et des réunions dans lesquelles les parents de *Marc Tancogne* reçurent le baiser de fraternité et la couronne civique.

Vu l'importance des documents qui relatent ces cérémonies, nous en reproduisons les textes *in-extenso*.

Séance du Decadi 20 Messidor, L'an IIe (8 juillet 1794) de la République, une et indivisible (3)

La séance a été ouverte par les cris de Vive le Peuple, Vive la Montagne, périssent les Tyrans et les Traitres, Vive la République.

....

Un membre a annoncé à la Société un trait de valeur et de courage du citoyen Marc Tancogne, soldat du 71e régiment d'infanterie, qui étant fait prisonnier par les Autrichiens, leur a échappé pendant une action et leur a enlevé leur drapeau. Ce trait de courage proclamé par la Convention Nationale mérite d'autant plus notre attention que ce citoyen est membre de notre Société. Il demande qu'elle fasse une

---

(1) *Moniteur Universel*, n° 284, séance du 13 Messidor an II. — *Revue de l'Agenais*, année 1897, p. 64. Compte-rendu *in extenso* de la séance publié par G. Tholin.

(2) La Révolution ayant aboli les décorations et distinctions honorifiques de la Royauté, la Convention se contenta de faire les honneurs d'une séance à ceux qu'elle voulait récompenser et de leur décerner *la couronne civique*. (Voir *Le Centenaire de la Légion d'honneur,* par R. Bonnat. Agen, Imp. Moderne (Association Ouvrière) 1901, in-8, de 11 pp.

(3) Archives municipales, Société Populaire. Registre du 7 Messidor an II au 27 Messidor an III.

députation de 24 membres pour complimenter demain le père et la mère de ce citoyen et les conduire dans notre enceinte pour y recevoir le baiser de fraternité et la couronne civique au nom de leur fils.

Un autre membre fait la motion que la musique militaire soit invitée à se joindre à la députation pour accompagner ces dignes époux.

Il a été délibéré, en outre, qu'il seroit fait une adresse à ce valeureux deffenseur de la patrie et qu'il seroit inséré une feuille de chesne dans la lettre. Et sur la proposition d'un membre il sera ouvert une souscription pour faire un banquet civique où règneront la frugalité et la décence, et que la famille Tancogne y seroit invitée. Il a été délibéré aussi qu'il seroit fourni par la Société tous les secours nécessaires à cette famille dans le cas qu'elle fut dans la nécessité.

Les citoyen et citoyenne Tancogne frère et sœur du brave Tancogne présents à la séance ont reçu le baiser de fraternité, et ont été placés à côté du président.

Un citoyen présente à la Société une adresse des citoyens *Laboissière* et *Boussion*, représentans du peuple, au citoyen Tancogne père, dans laquelle ils lui font le détail de l'action de leur fils, de la réception à la Convention, et des couplets qui ont été composés en son honneur, la Société après avoir applaudi, a invité un membre de chanter ces couplets. Ce qui a été fait. . . . .

Séance du 21 Messidor an II (9 juillet 1794)

. . . .

La discussion des diverses propositions qui y étaient faites alloit être agitée lorsqu'un concours immense de citoyens et de citoyennes annoncent à la Société que toute discussion doit cesser, et que le reste de la séance doit être consacré à honorer la valeur et le courage républicains. Bientôt une musique guerrière se fait entendre et ouvre un passage à la joie la plus vive. L'héroïsme du jeune Tancogne est présent à tous les esprits. Ce souvenir pénètre tous les cœurs et les entraîne auprès du citoyen vertueux qui lui donna le jour. Ce père respectable, accompagné de son épouze et de toute sa famille, s'avance au milieu des 24 commissaires nommés la veille pour aller l'inviter de venir dans son sein. Son entrée est couverte des applaudissemens les plus vifs et les mieux mérités, la gloire du fils avoit rejailli sur le père, tous les citoyens s'empressent autour de lui, tous veulent jouir du plaisir de le voir et de l'admirer : [Ce] fut [à] la vérité un combat

généreux de zèle et d'attendrissement au milieu de ces luttes patriotiques.

Le Président appelle à sa droite Tancogne, cet être respectable que la simplicité de ses habits rustiques rendoit encore plus glorieux et plus intéressant. Il est bientôt dans les bras du Président et il y reçoit le baiser fraternel ; les acclamations les plus vives se font entendre ; les émotions les mieux senties remuent tous les cœurs ; les accents mélodieux d'une musique républicaine ajoutent à ces transports. Mais le tumulte de la voix fait bientôt place au silence de l'admiration ; c'est alors que le Président, l'âme émue d'un spectacle aussi beau et si touchant, organe des sentiments de la Société les présente tels qu'ils étoient dans les cœurs de ses membres. L'héroïsme du fils est rappelé à son père attendri ; il reçoit les félicitations les mieux méritées, chaque père de famille ambitionne le bonheur d'avoir donné le jour à un pareil héros et tous les jeunes citoyens brûlent d'imiter son courage. Ces mouvemens d'une ambition vraiment républicaine acquerrent un nouveau degré d'activité lorsqu'une couronne de chesne est placée sur la tête de Tancogne. Ce ne sont plus des applaudissemens mais une explosion générale qui se fait sentir. L'allégresse est des plus vives et tous les citoyens la partagent. Le Président met tous les moments à profit et le baiser de fraternité est donné à toutte la famille Tancogne. Les airs *Çà ira* retentissent alors dans toutte la salle ; la tribune est occupée par des orateurs qui viennent rendre hommage au père en célébrant la gloire du au fils ; des couplets faits à son honneur sont chantés ; les applaudissements redoublent et l'on délibère l'impression du procès-verbal de cette séance et l'envoy à toutes les sociétés et à tous les bataillons. On délibère de plus, que le 14 Juillet, vieux style, jour de l'aniversaire de la Révolution, les bons patriotes donneront un repas sobre et frugal ; que le père de Marc Tancogne assistera à ce festin civique et y recevra de nouveaux témoignages de l'estime et de la gratitude de ses concitoyens (1). . . .

Séance du 22 Messidor an II (10 juillet 1794)

. . . .

On donne lecture d'une lettre du citoyen Paganel, représentant du peuple, adressée à son beau-frère, par laquelle il confirme la prise d'Ostende et de Tournay et la valeur de *Marc Tancogne*, volontaire

(1) Registre de la Société Populaire d'Agen de l'an II. Archives municipales.

au 71e régiment d'infanterie. Il dit que ce courageux soldat refuse les récompenses qu'on lui offre ; il demande seulement qu'on songe à ses parents. A cette lettre sont joints des couplets faits en l'honneur de la valeur de Tancogne et chantés à la suite d'un repas qui lui a été donné par la députation du Lot-et-Garonne à la *Convention Nationale*. Un exemplaire de ces couplets est remis à la Société (1). . .

Marc Tancogne avait déjà eu les honneurs d'une séance de l'Assemblée Nationale. Voici en quelles circonstances :

Le 17 février 1792, deux cents jeunes gens de la ville ou des environs d'Agen — parmi lesquels se trouvait Marc Tancogne — s'engagent au service de la patrie, dans le 71e régiment d'infanterie française, ci-devant Vivarais. Leur exemple est suivi par un grand nombre d'autres jeunes gens qui se joignirent à eux en traversant le département. Obligés de passer à Paris, pour se rendre à leur corps, ils parurent devant l'Assemblée Nationale au nombre d'environ trois cents ; l'un d'entre eux, Delbourg, fils aîné, d'Agen, y prononça le discours suivant :

« Législateurs, nous avions terrassé dans nos foyers l'aristocratie et le fanatisme ; nous y jouissions des bienfaits de la Constitution ; vous nous avez appelés à la défense de la patrie, et aussitôt nous avons cru devoir prendre les armes, et venir vous donner un témoignage de notre dévouement. Nous nous sommes éloignés des frontières de notre département, parce que les hautes montagnes qui le séparent de nos ennemis, nous disputaient, pour ainsi dire, la gloire de les vaincre... Les Agenais porteront dans les troupes de ligne l'esprit et le sentiment des gardes nationales. Fraternité envers les citoyens, force à la loi, respect pour ses organes, obéissance aux règles et à la discipline militaires. Tels sont nos devoirs ; telle sera la règle invariable de notre conduite. Rarement la victoire abandonne les drapeaux de la liberté ; nos ennemis ne l'obtiendront qu'au prix de notre sang, et alors notre sort nous paraîtrait encore digne d'envie. Empressés de nous réunir aux frères d'armes que nous avons adoptés, nous n'abuserons pas plus longtemps de vos moments précieux. *Parler peu, frapper fort :* voilà notre devise ! Législateurs, nous sommes trois cents ; placez-nous aux *Thermopyles.* »

(1) Registres de la Société populaire de l'an II. Archives municipales.

M. Lacépède, né à Agen, présidait alors l'assemblée ; il répondit à ses concitoyens :

« Cette enceinte a déjà retenti des applaudissements donnés à votre patriotisme. A peine la loi sur les recrutements fut-elle parvenue dans la ville qui vous a vu naître, et où je me félicite d'avoir aussi vu le jour, que vous fîtes, avec empressement, ouvrir le Registre de la Municipalité, pour y inscrire vos noms. Les législateurs de la France reçoivent avec transport votre serment. Ils permettent à une voix qui vous est connue, d'exprimer leur satisfaction et leur reconnaissance. Ils comptent sur vous pour défendre et soutenir leur ouvrage. Ils sont persuadés que, si les circonstances nécessitaient le signal du combat, votre valeur en ferait celui de la victoire. *L'Assemblée vous invite aux honneurs de la séance.* » (1)

Le 29 fructidor suivant (15 septembre 1794), Marc Tancogne fut nommé sous-lieutenant au 1er bataillon des Alpes-Maritimes à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il prit part, sous les ordres du général de division Augereau, à plusieurs combats, notamment à l'assaut de Figuières (2).

Le 10 Thermidor an IV (28 juillet 1796) Marc Tancogne, passa à l'armée d'Italie. Quelques jours plus tard (5 août) il se signala au combat de Castiglione où il eut le bras droit emporté par un boulet et le genou droit fortement contusionné par une balle. Le 6 juillet 1797, l'ancien volontaire agenais entra avec le grade de lieutenant dans la 3e compagnie de la septième demi-brigade des vétérans nationaux formée à Gênes. Cette compagnie ayant été dissoute quelques mois après, Marc Tancogne perdit avec sa place, la qualité de lieutenant. Pendant son séjour en Italie, il s'était marié, très probablement à Gênes, vers 1797, avec Marie Hyppolite Bezzozera, native de Milan, de qui il eut trois enfants.

En décembre 1799, Tancogne rentra en France et se fixa définitivement à Agen. Au commencement de l'année 1800, il il avait dû adresser une demande de secours au Ministère de la Guerre, car par une lettre en date du 24 avril de la même

(1) *Annales de la ville d'Agen*, par Proché, publiées par Ad. Magen.

(2) Figuières (Espagne), à 44 kilomètres de Perpignan.

année, l'administration municipale d'Agen fournissait des renseignements très détaillés sur la situation de Marc Tancogne.

Voici cette lettre :

« *Au citoyen Lomet, adjudant général près le Ministre de la Guerre* (1).

« Marc Tancogne, sur lequel vous demandez des renseignements, recommandable par des actions de bravoure qui doivent honorer tout citoyen qui se consacre à la défense de la patrie, plus intéressant encore par sa position, par les blessures honorables dont il est couvert, par le malheur d'avoir perdu un bras en combattant pour son pays, et par la détresse où il se trouve réduit par le défaut de moyens de subsistance, nous a fourni les preuves non équivoques des actions éclatantes qui devaient illustrer sa mémoire. Nous vous transmettons le tout, espérant avec lui que non-seulement son nom sera inscrit avec honneur dans les fastes de l'histoire, mais que ne vous bornant pas à une admiration stérile, vous penserez qu'il ne suffit pas de transmettre à la postérité le nom du valeureux guerrier qui s'est illustré dans les combats, mais qu'il faut encore qu'un gouvernement juste et reconnaissant pourvoit à la subsistance de celui qui s'est sacrifié pour le bonheur de tous. Marc Tancogne, après avoir servi sa Patrie sans interruption dans les combats depuis le mois de février 1792 ; après avoir perdu un bras à l'armée d'Italie, n'a, pour unique moyen de subsistance que la modique somme de trois cents francs pour faire vivre lui, sa femme, ses enfants et son père. Telle est la situation de ce guerrier estimable, et sous ce rapport, nous ne doutons pas que vous n'employiez vos bons offices pour faire accorder à cette famille intéressante, les secours qu'elle est en droit d'attendre, à si juste titre, de la reconnaissance nationale...... »

Ce chaleureux appel fut entendu par le Gouvernement : une lettre de l'Administration municipale d'Agen, en date du 31 mai 1816, adressée au grand chancelier de la Légion d'honneur (2), nous apprend, en effet, qu'à cette époque, Marc

(1) Archives municipales. Registre de correspondance de l'Administration municipale de l'an VIII.

(2) Archives municipales. Registre de Correspondance de l'Administration Municipale. Année 1816.

Tancogne jouissait d'une pension de retraite s'élevant à la somme de 1,033 francs.

Marc Tancogne était chevalier de la Légion d'honneur. Il mourut à Agen, faubourg Porte-Neuve, le 6 septembre 1823.

V. CALVET.

II

JUSTIN DUBURGUA, D'AIGUILLON

De tout temps, pendant la Révolution comme aux autres périodes de l'histoire, la bravoure fut vertu gasconne. Bien mieux, chez nous, la valeur n'attendit pas toujours le nombre des années. A quatorze ans, le petit Raynal fait le coup de feu au premier bataillon de Lot-et-Garonne et se bat contre les Autrichiens en jurant comme un vieux soldat. Un ennemi tombe sous ses coups; lui-même est légèrement blessé, mais dans la fièvre du combat, il ne sent point sa blessure : « J'en ai tué un, crie-t-il, je voudrais en tuer un autre ; qu'on me panse et je reviendrai au combat ! »

Plus tard, en l'an IV, à l'affaire de Pressal, le petit volontaire fonce sur un ennemi de grande taille qui l'ajuste et le manque : « Rends-toi ou je te tue », rugit Raynal, et le colosse à moustache, conduit par un enfant, est amené au général Meunier qui félicite le vainqueur.

Thomas Joux, de Villeréal, est en l'an II tambour à l'armée de Sambre-et-Meuse. Un jour les troupes françaises, poursuivant l'ennemi, traversent une rivière à gué. Le jeune Joux les suit et continue à battre le pas de charge. Mais l'eau gagne sa caisse ; alors il la tient sur la tête et, de la main restée libre, bat toujours la charge. Puis il abandonne son tambour pour s'armer d'un fusil : « Je ne puis plus me servir de ma caisse, il me reste du courage et des bras, je veux m'amuser à tuer quelques-uns de ces bougres-là ». Joux se conduit vaillamment, jette à bas plusieurs ennemis et reçoit de ses chefs et de ses

camarades, surpris de sa bravoure et de son jeune âge, le tribut d'éloges auquel il a droit (1).

Justin Duburgua, qui mourut en 1803 pharmacien en chef de l'expédition de Saint-Domingue, appartenait à la race valeureuse des Joux et des Raynal. Le 23 germinal an XII, Saint-Amans prononçait son oraison funèbre. Il faisait l'éloge du chimiste distingué, ami des Spallanzani, des Fontana et des Scopoli, qui concourut avec succès, à l'âge de quatorze ans, pour l'emploi de pharmacien en chef militaire, fit des expériences curieuses sur la décoloration des couleurs végétales par le charbon et publia trois ouvrages, dont un lui ouvrit toutes grandes les portes de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen. Il passait rapidement sur un événement connu de tous au moment où il écrivait, mais sur lequel le siècle écoulé a fait peu à peu glisser les ombres de l'oubli. Il s'agit encore d'un épisode, et non des moins curieux, de l'histoire des volontaires de la Révolution.

Le 12 octobre 1793, le Conseil du département voyait avec étonnement se présenter à la barre le citoyen Petit-Jean, commissaire des guerres en exercice dans le Lot-et-Garonne. Un jeune homme, un enfant plutôt, l'accompagnait, porteur d'une feuille de route pour Toulouse, où il allait rejoindre militairement son frère, lieutenant au premier bataillon des chasseurs nationaux. C'était Justin Duburgua, fils d'un médecin d'Aiguillon, district de Tonneins-la-Montagne (2).

La Convention avait fait la déclaration solennelle que la patrie était en danger ; et lui, espoir et soutien d'une famille désolée qui comptait un autre de ses enfants dans les armées de la République, il était accouru, à peine âgé de 15 ans, ému aux récits des dangers que courait la nation ; il avait réclamé de la poudre et des balles. Le ministre de la guerre avait

---

(1) Voir *Mémoires et pièces diverses pour servir à l'histoire des volontaires de Lot-et-Garonne, engagés de l'an II*, publiés par G. Tholin, dans la *Revue de l'Agenais*, 1895, p. 252.

(2) *Délibérations et arrêtés* du Conseil du département de Lot-et-Garonne. Archives départementales, t. v, p. 239.

applaudi aux sentiments civiques qui l'animaient et l'avait admis, malgré son jeune âge, au nombre des défenseurs de la République.

Petit-Jean le présenta aux membres du Conseil, et Justin Duburgua déposa sur le bureau un diplôme que lui avait délivré la Société des sans-culottes d'Aiguillon dont il était membre et faisait l'admiration depuis deux ans.

Le Conseil du département applaudit chaleureusement « au dévouement civique du jeune citoyen et aux sentiments si énergiquement exprimés, qui dans un âge si tendre font tout à la fois l'éloge de son cœur et de son amour pour la patrie ». L'administration départementale, à l'unanimité, délibéra qu'on lui ferait don d'un sabre d'honneur. Les sans-culottes d'Aiguillon, pésents dans la salle, tressaillirent d'aise.

Brescon, vice-président, au nom du Conseil, « arma Justin Duburgua d'un sabre pour défendre la liberté, et après avoir donné le baiser fraternel au jeune citoyen : « Allez, lui dit-il, allez au champ de l'honneur et de la victoire, allez combattre les ennemis de la République une et indivisible ; allez montrer aux tyrans que l'amour de la Patrie supplée les années et forme le vrai courage et que, par vous, la République entière connaisse que les habitants de Lot-et-Garonne sont dignes de la liberté. »

Après que les applaudissements eurent cessé, Justin Duburgua se leva : « Je me suis dévoué à ma patrie ; je jure de vivre et de mourir pour elle ; je jure de n'employer mon sabre que dans les combats de la liberté contre le despotisme et ses partisans. » La salle alors retentit d'applaudissements. Tous les membres de l'administration se précipitèrent vers cet enfant et lui donnèrent le baiser fraternel. Ces effusions durèrent longtemps. Après quoi, « le Conseil, considérant qu'il importait à la propagation de l'esprit public que le patriotisme qui animait ce jeune citoyen fût connu ; qu'il était de son devoir de faire partager, autant qu'il était en lui, à ses administrés, le ravissement dont il a été saisi en cette séance intéressante ; arrêta : « Qu'un extrait du procès-verbal serait imprimé et délivré au citoyen Justin Duburgua ; qu'il serait

envoyé à la Convention nationale, au ministre de la guerre, à toutes les armées de la République, au premier bataillon des chasseurs nationaux et particulièrement au citoyen Duburgua, lieutenant dans ce bataillon; aux districts, aux municipalités de ce département, pour être publié et affiché, et à toutes les sociétés de sans-culottes du Lot-et-Garonne.»

Duburgua, à qui les procès-verbaux de cette séance que le Conseil qualifie « d'intéressante », donnent seulement treize années, alors que la nature, plus généreuse, lui en avait octroyé seize, partit alors pour l'armée des Pyrénées occidentales. Il était au comble de ses vœux.

Certes, il n'avait connu, comme Marc Tancogne, dont M. Calvet vient d'esquisser le portrait, ni les honneurs de la séance à la Convention, ni l'accolade du président, ni le repas sobre et frugal de la Société populaire d'Agen, mais, en revanche, il avait reçu les éloges des patriotes d'Aiguillon, district de Tonneins-La-Montagne, qui s'y connaissaient en fait de sans culottisme, les baisers et les félicitations d'un Conseil qui appréciait à sa valeur son acte de courage civique.

René BONNAT.



VITA BREVIS

(Imité d'Horace)

Quà pinus ingens albaque populus.

Dans le creux du vallon où frissonnent les herbes,
Côte à côte grandis se dressent droits, superbes,
Le pin noir, le blanc peuplier.
Les rameaux enlacés, ils confondent leurs ombres
Et couvrent les gazons qui se font frais et sombres
D'un large toit hospitalier.

Les fleurs aux disques d'or à leurs pieds sont écloses
Proclamant le réveil des êtres et des choses,
Le retour du gai renouveau ;
Le ruisseau lentement glisse sous leur ramure
Et son onde tout bas fait entendre un murmure
Qui se mêle au chant de l'oiseau.

Apportons en ce lieu, sous cette ombre légère,
Amis, le vin vermeil, la rose passagère,
Les subtils parfums enivrants,
Tandis que la santé, l'ardeur de la jeunesse
Nous permettent encor, loin de toute tristesse,
Les rires et les chants.

Hâtons-nous, mes amis ! car de sa main brutale
L'aveugle destinée en la trame fatale
De nos jours déroule le fil ;
Il rompra tôt ou tard. Alors, impitoyable,
Elle nous poussera dans la nef redoutable
Vers l'éternel exil.

FRATERNITÉ

Nivôse a recouvert de son manteau d'hermine,
Lugubre vêtement de mort,
La masure branlante et la pauvre chaumine
Que l'âpre bise fouette et mord ;

En ces tristes réduits où règne la famine
Et d'où la misère ne sort,
Gémissent, abattus sous le froid qui les mine,
Des frères, victimes du sort.

Venez, accourez là, riches, heureux du monde !
Que votre âme s'émeuve et que votre cœur sonde
Ces noirs abîmes de douleurs !

Et de votre or laissez tomber quelques parcelles :
Dans les foyers glacés mettez des étincelles,
Un peu de joie où sont les pleurs.

ALPH. DENIZOT.

BIBLIOGRAPHE RÉGIONALE

La Bienheureuse Jeanne de Lestonnac (1556-1640), par M. l'abbé Couzard, supérieur du Petit Séminaire d'Agen. (Paris, V. Lecoffre, 1904. In-12 de 220 pp.).

Tout ce qui touche à l'Agenais ne saurait manquer d'intéresser les lecteurs de cette Revue. A plus forte raison, lorsqu'il s'agit de la ville même d'Agen. Aussi, est ce avec un plaisir non dissimulé que nous sommes heureux de leur signaler aujourd'hui un livre qui a trait à notre histoire locale et dont un chapitre a été autrefois ébauché par nous, lorsque nous nous sommes occupé des anciens couvents d'Agen.

Mais ce n'est pas seulement l'histoire du couvent des Religieuses de Notre Dame de Paulin qu'a rappelée M. l'abbé Couzard. Dans sa belle et substantielle étude sur Jeanne de Lestonnac, il est remonté aux origines mêmes de cet ordre, et, dans des pages où le charme ne le cède en rien à la clarté et à la simplicité du récit, il a passé en revue tous les épisodes de la vie si digne, mais si mouvementée, de la bienheureuse fondatrice, s'inspirant non pas tant des ouvrages précédemment écrits sur elle que de documents nouveaux qu'il a remarquablement utilisés.

Jeanne de Lestonnac naquit à Bordeaux en 1556. Son père, Richard de Lestonnac, conseiller au Parlement de cette ville, était un catholique convaincu, autant qu'un magistrat intègre. Les plaideurs en eurent souvent la preuve, aussi bien que les protestants avec lesquels il ne pactisa jamais. Sa mère, au contraire, Jeanne Eyquem de Montaigne, sœur de l'illustre auteur des *Essais*, d'une intelligence cultivée, d'une distinction rare, ne sut pas résister à l'attrait des doctrines nouvelles et chercha à les inculquer dans l'esprit de son enfant. Jeanne résista, l'exemple toujours présent devant elle de la grande sainte espagnole, Thérèse d'Avila, étant son plus ferme soutien.

Mariée en 1573 au marquis de Montferrand, qui la rendit mère de

sept enfants, Jeanne de Lestonnac vit bientôt la mort faucher autour d'elle tous ceux qu'elle aimait. Elle n'avait pas quarante ans qu'elle avait perdu son père, son frère, son mari, son fils aîné et plusieurs autres de ses enfants. Deux de ses filles se firent à ce moment religieuses. En 1600, il ne lui restait plus qu'un fils, François de Montferrand, marié et chef de la famille, un autre fils et une dernière fille à laquelle elle consacrait tous ses soins.

Frappée si cruellement dans ses plus chères affections, c'est alors que Jeanne de Lestonnac se retourna vers Dieu, ne songeant plus qu'à entrer dans les ordres religieux. Après avoir hésité entre le couvent des Annonciades de Bordeaux où étaient ses filles, et celui des Feuillantines de Toulouse, elle choisit ce dernier, quitta son dernier enfant après lui avoir fait d'émouvants adieux et prit l'habit le 11 juin 1603. Mais elle ne put supporter les rigueurs de la règle. Elle tomba gravement malade et fut obligée de retourner à Bordeaux, non toutefois sans persister dans son idée première de consacrer toute sa fortune à la fondation d'une communauté religieuse.

Elle y fut encouragée par deux jésuites d'un grand mérite, le père. Raymond et le père de Bordes, ce dernier ancien recteur des collèges d'Auch et d'Agen. Depuis longtemps, ces saints prêtres rêvaient d'instituer un ordre de religieuses sur le modèle de la Compagnie de Jésus. Ils s'entendirent bien vite avec Mme de Lestonnac, dont le fils venait de revêtir l'habit de Loyola, et peu après ils arrivèrent à leurs fins. De nombreuses jeunes filles, de la meilleure société bordelaise, vinrent se grouper autour de la fondatrice. Basées sur celles des Jésuites, les règles du nouvel ordre furent rédigées et approuvées le 26 mars 1606 par Monseigneur de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Enfin, par bref du 7 avril 1607, le pape Paul V confirma la nouvelle institution.

Et c'est ainsi qu'après avoir étudié la jeune fille, l'épouse et la veuve, après avoir fourni les renseignements les plus complets sur la fondation de l'œuvre, ses auxiliaires, ses premières difficultés, M. l'abbé Couzard trace magistralement l'ensemble de son plan et nous fait voir son but, qui était l'éducation catholique de la jeunesse. Il passe en revue les diverses phases du gouvernement de la mère de Lestonnac, en expose les heureux résultats ; et il consacre enfin un dernier chapitre à son rôle d'apôtre, c'est-à-dire aux nombreuses fondations de couvents de son ordre auxquelles elle procéda elle-même dans tout le midi et le centre de la France, à Béziers, Poitiers, Le Puy, Toulouse, Périgueux, Riom, Saintes et Pau, sans

oublier Agen, où elle fut aidée par noble demoiselle Rose de Cahuzières, qui, d'accord avec l'évêque Claude Gelas, fit don au nouvel ordre de deux maisons qu'elle possédait place Paulin (14 août 1619). Un nouveau monastère de filles était ainsi fondé dans notre ville, d'abord pauvre et manquant de tout, mais bientôt florissant, grâce à la protection dont ne cessèrent de l'entourer les prélats agenais, ainsi que la plupart des familles nobles de la ville (1).

« La bienheureuse Jeanne de Lestonnac, écrit M. l'abbé Couzard, « appartient à deux siècles : au XVIe par sa vie dans le monde, au « XVIIe par sa vie religieuse et par l'œuvre qu'elle a fondée. De cette « double époque, féconde en chrétiens généreux et en saints, nulle « physionomie peut être n'offre plus que la sienne l'exacte et « expressive image. La fin du XVIe siècle fut une époque triste pour « l'Eglise. A la faveur de l'hérésie, le relâchement avait pénétré par- « tout, dans le cloître aussi bien que dans le sanctuaire... La religion « n'était plus une affaire de conscience ; pour les politiques et pour « les souverains, aussi bien que pour les particuliers, elle était affaire « d'intérêt... Ce trouble des consciences, ces divisions introduites au « foyer domestique, comme la guerre civile dans l'Etat, ce danger « que courait l'âme des tout petits, Mme de Lestonnac les avait « connus et mieux que personne sentis.

« Mais, sous cette agitation et cette écume de la surface, un travail « lent et sourd de régénération se faisait dans la masse profonde. La « lutte, à laquelle assistaient, en se contentant de marquer les coups, « les indifférents et les sceptiques, avait eu ce résultat de réveiller « dans les âmes vraiment catholiques des énergies inespérées. Le « catholicisme avait en France pénétré trop avant dans les institu- « tions et les mœurs, depuis trop longtemps imprégné les intelligen- « ces et formé les habitudes, pour que l'entaille faite aux croyances « anciennes ne provoquât pas une réaction victorieuse et féconde. « Mme de Lestonnac fut entre les mains de la Providence l'un des « instruments les plus efficaces de ce relèvement, de cette renais- « sance. En reprenant l'œuvre à la base par l'école, en formant la « femme chrétienne, dont le rôle est prépondérant au foyer sur l'âme « des enfants, elle contribua pour sa grande part à cette floraison « nouvelle et merveilleuse de vertus et de foi, qui fit plus que tout « autre la gloire du grand siècle. »

---

(1) Chapitre IV, paragraphe VI, p. 131. — Voir aussi notre ouvrage : *Les Anciens Couvents d'Agen avant 1789*, t. II, chap. IV, pp. 99-129.

Ce phénomène, si bien décrit par M. l'abbé Couzard, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, cette volte face des consciences si lumineusement expliquée, ne se sont-ils pas toujours produits aux époques de persécution contre l'Eglise, aussi bien, au début, aux temps des barbaries romaines, que plus tard, lors des schismes du moyen-âge et, plus près de nous, au lendemain des excès de la Révolution et des impiétés du Directoire ? Et, s'il est encore des heures tristes pour les âmes catholiques, ne doivent elles pas, à la lecture de ces pages rassurantes et de ces leçons fortifiantes que leur donne l'histoire, se reprendre plus que jamais à espérer ? L'Eglise de France en a vu bien d'autres ! Comme le navirede Paris, *Fluctuat nec mergitur.*

PH. LAUZUN.

Les FF. Mineurs d'Aquitaine et l'Immaculée Conception, par le R. P. OTHON DE PAVIE, O. F. M., ancien provincial d'Aquitaine. (Brochure in 8° de 44 pp. — Bar le Duc, imprimerie Saint-Paul, 1904).

L'auteur de cette étude a su restreindre son œuvre à de justes limites. Il lui eût été si facile de donner une très longue liste des personnages éminents, FF. Mineurs d'Aquitaine, qui ont eu pour l'Immaculée Conception une toute spéciale dévotion. Il a préféré borner son travail d'historien aux seuls religieux franciscains de l'Aquitaine, dont les écrits ont eu pour objet l'Immaculée Conception de Marie.

C'est une œuvre de circonstance dont la simplicité est la première qualité. Nous y relevons le nom d'un personnage qui ne fut pas inconnu à l'Agenais, celui du B. Thomas Illyricus. Ce missionnaire qui eut sur ce peuple une influence considérable, combattit vivement l'amour effréné du jeu et le R. P. Othon de Pavie nous assure qu'au début du XVIe siècle « le Grand Couvent de Toulouse conservait encore les moules des cartiers qui, sous l'impression des Prédications d'Illyricus, renoncèrent à fabriquer des cartes et se mirent à fabriquer des monogrammes du saint nom de Jésus, parce que les Toulousains voulaient en mettre aux divers endroits de leur maison. »

J. DUBOIS.

La Commission de direction et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, Momméja.





Cliché Ph. Lauzun

PRÉFECTURE D'AGEN

(VUE PRISE DU COTÉ DU PARC, AVANT L'INCENDIE)

L'HOTEL DE LA PRÉ[illegible]

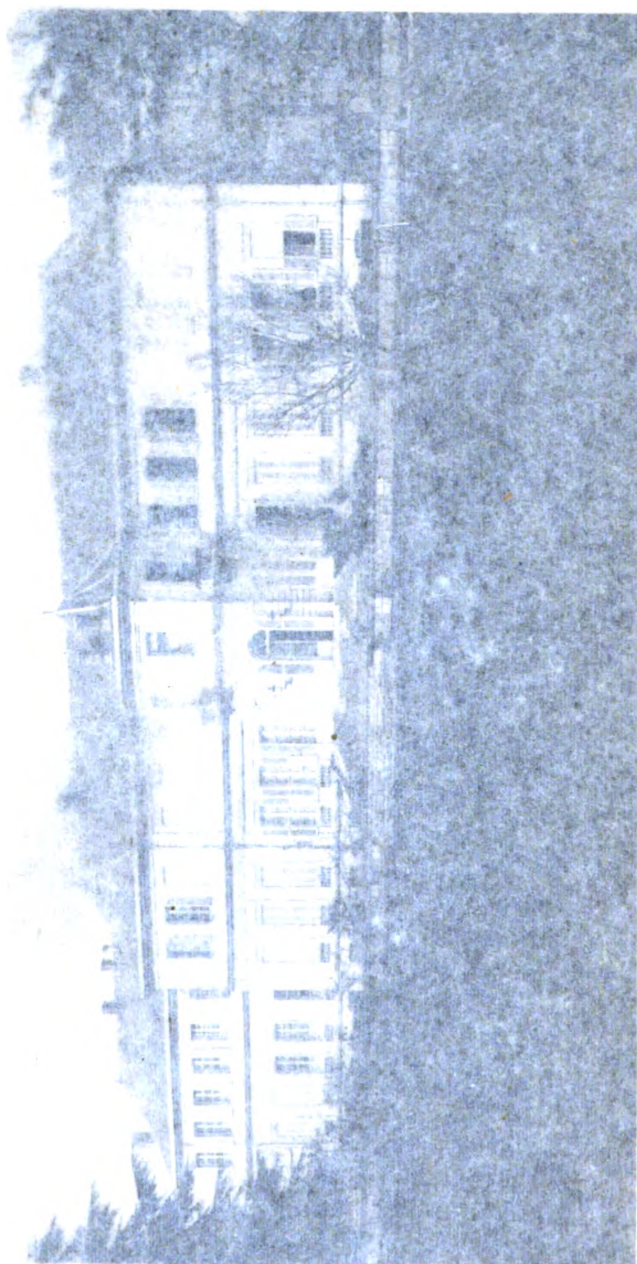
[illegible] is, le 2[illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible]

[illegible] et presque [illegible] [illegible] qui [illegible] droite et l'autre qui [illegible]

[illegible] et de [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] dans [illegible] préfecture pour [illegible] remarquable [illegible] est, [illegible] qui [illegible] cet [illegible], sauf les [illegible] public. Il nous est [illegible] d'accueillir tous qui [illegible] d'Agen. Aussi avons-nous [illegible] en photogravure, et pour qu[illegible] en portent, de l'[illegible] notre Bulletin. Ainsi pourra-t-il rendre, nous l'esp[illegible] service à ceux qui cherchent à s'inspirer d[illegible] élégante du constructeur du XVIII[e] siècle.

Comme aide-mémoire, nous nous permettrons de rappeler sommairement quelques particularités, peut-être ignorées de nos jours, sur la construction première de l'édifice, et, en



L'HOTEL DE LA PRÉFECTURE D'AGEN

Il y a six mois, le 21 octobre 1904, le feu prenait dans les combles de la Préfecture d'Agen, et, en moins de deux heures, consumait presque entièrement ce magnifique édifice. Il n'en reste plus que les murs calcinés, une partie de l'aile droite et l'annexe qui sert à loger les archives.

La plupart des meubles, notamment la belle collection de portraits et de tableaux provenant de l'ancien château d'Aiguillon, ont pu être sauvés.

Appelé quelque temps auparavant à photographier ces précieuses œuvres d'art, nous profitâmes de notre visite à la Préfecture pour prendre, du côté du parc, une vue de ce remarquable monument. Chose assez curieuse, notre cliché est, paraît-il, unique ; ce qui s'explique par ce fait que l'entrée du parc, sauf les jours de fêtes extraordinaires, est interdite au public. Il nous est en ce moment demandé par bon nombre d'architectes qui concourent pour la reconstruction de la Préfecture d'Agen. Aussi avons-nous jugé à propos de le faire reproduire en photogravure, et, pour que les lecteurs de la *Revue* en profitent, de l'insérer dès aujourd'hui en tête de notre Bulletin. Ainsi pourra-t-il rendre, nous l'espérons, quelque service à ceux qui chercheront à s'inspirer de l'œuvre si élégante du constructeur du XVIIIe siècle.

Comme aide-mémoire, nous nous permettrons de rappeler sommairement quelques particularités, peut-être ignorées de nos jours, sur la construction première de l'édifice, et, en

même temps, certains faits de son histoire, que viendront éclairer nos recherches ou nos souvenirs personnels (1).

I

« Le 22 juillet 1773, écrit Labrunie dans son *Abrégé chronologique des antiquités d'Agen*, entre cinq et six heures du matin, s'écroula le mur de façade de l'ancien évêché attenant à la cathédrale. Il n'y eut heureusement personne de blessé (2). » Mgr d'Usson de Bonnac, nouvellement promu sur le siège épiscopal d'Agen, prélat artiste et distingué, comprit qu'il ne pouvait convenablement reconstruire le vieil édifice contemporain des premiers siècles du moyen-âge, qui, malgré les restaurations faites par les La Rovère, craquait de toutes parts. Il s'entendit avec les Lazaristes, propriétaires d'une vaste étendue de terrain autour de leur maison, située au faubourg Porte-Neuve, et, « moyennant une pension annuelle de 500 livres et la redevance d'un calice d'argent à chaque mutation d'évêque, il se fit céder par eux un grand pré et une partie de leur enclos pour y bâtir son palais. »

« La Cour, ajoute Labrunie à qui nous empruntons ces détails, lui avait permis de vendre les matériaux et l'emplacement de l'ancienne maison épiscopale et d'emprunter sur son évêché 100.000 livres, dont il devait rembourser 5.000 chaque année. Les 100.000 livres n'ayant pas suffi pour remplir le trop vaste plan qu'on s'était tracé, il fallut, de rechef, avoir recours à un emprunt de 80.000 livres, également sur l'évêché

(1) L'histoire de la Préfecture d'Agen a été écrite. Nous renvoyons ceux qui voudraient en connaître tous les détails à la remarquable monographie de M. Alphonse Paillard, préfet de Lot-et-Garonne sous le second Empire, publiée par la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, dans le tome I, 2e série, de son *Recueil*. Nous lui ferons de nombreux emprunts.

(2) *Abrégé chronologique des antiquités d'Agen* par Labrunie, publié par M. O. Fallières dans la *Revue de l'Agenais*, t. XI, XII, XV et XVI. Tirage à part, 1892, in-8e de 212 pp.

et remboursable comme le précédent. La vente des matériaux et de l'emplacement de l'ancien palais produisit, dit-on, environ 30.000 livres. Je ne crois pas surfaire en portant la dépense totale du nouvel édifice à la somme de 100.000 écus (1). » « On peut hardiment la porter, ajoute M. Paillard dans son *Histoire de la Préfecture,* à la somme de 500.000, c'est-à-dire à un million de notre monnaie. »

La direction des travaux fut confiée à l'architecte Leroy, un des meilleurs élèves de Soufflot, que le duc d'Aiguillon avait fait venir en Guienne pour la reconstruction de son château seigneurial et qu'il prêta généreusement au prélat, voulant que le palais épiscopal primât sa propre demeure. Aussi ce dernier était-il à peu près achevé huit ans après, alors que le château d'Aiguillon n'était qu'à moitié bâti quand la Révolution éclata.

La première pierre fut solennellement posée par Mgr de Bonnac lui-même, le 13 juillet 1775, au milieu d'un grand concours de nobles, de prêtres et de peuple. Elle portait comme inscription :

VRBANIS
EPISCOPORVM AGINNENSIVM
ÆDIBVS
VETVSTATE COLLAPSIS
HAS EXTRA MVROS RESTITVI CVRAVIT
REVERENDISS. IN XPO PATER
DD. JOANNES LVDOVICVS D'VSSON DE BONNAC
EPISCOPVS ET COMES AGINNENSIS,
PRIMVM LAPIDEM POSVIT XIII KAL. JVL.
M. DCC. LXXV.

Puis le généreux prélat laissa sur la pierre vingt louis d'or qui furent distribués entre les ouvriers (2).

L'œuvre marcha rapidement, si bien que Mgr de Bonnac s'y installa dès 1783. Il prit comme appartements privés tout le rez-de-chaussée de l'aile gauche, établit au premier étage son

(1) Labrunie, *Abrégé chronologique,* p. 193.
(2) *Idem.* — Cf. : Alph. Paillard.

vicaire général et disposa sa chapelle dans l'aile droite, là où se trouve actuellement la salle dite des mosaïques. Quant aux salons de réception, qui devaient occuper le centre du bâtiment, ils n'étaient point encore terminés.

Deux lavis, peints par Bouvret cette année même de l'installation du prélat et conservés à la Préfecture, où ils ornaient la salle de billard (1), permettent de « rétablir dans son entier l'aspect primitif du palais épiscopal et du paysage dont il allait devenir la décoration principale. »

M. Alph. Paillard, qui en donne une description détaillée, ajoute : « Quant aux grandes lignes du palais, elles n'ont pas changé. Deux choses seulement ont disparu : c'est la fine et robuste *balustrade,* qui courait le long de la toiture en faisant le tour des bâtiments, et l'*écusson épiscopal*, qui s'élevait en trophée au-dessus de la porte d'honneur. » On les distingue très nettement sur les dessins de Bouvret.

« Le motif principal de la partie centrale, écrit toujours M. Paillard, consiste dans un avant corps, placé dans l'axe du grand portail. Au-dessus d'un vaste perron droit, à deux paliers, s'élève un porche extérieur, dont les quatre colonnes d'ordre dorique, posées sur des piedestaux carrés et sans corniche, supportent un large balcon. Au premier étage, quatre pilastres, d'ordre ionique, continuent la ligne des colonnes du rez-de-chaussée et supportent un fronton triangulaire dans le tympan duquel se détachait l'écusson de l'évêque. A droite et à gauche de l'avant corps, dans toute la partie qui regarde la cour d'honneur, la ligne est brisée par la saillie légère des avant-corps, dont les angles se distinguent par des pilastres à refends, montant du fond jusqu'à la corniche du couronnement. Tout le mouvement, toute la décoration ont été réservés pour cette partie.

« L'aile de l'ouest avec ses huit fenêtres, celle de l'est avec ses cinq ouvertures, sont systématiquement sacrifiées : l'absence d'avant-corps, le choix inférieur des matériaux, tout indique un parti pris que l'architecte n'a pas craint d'accuser nette-

(1) M. Alph. Paillard écrit Bouvier. C'est Bouvret qu'il faut lire.

ment et qui forme contraste avec la décoration du centre. Il y a là une faute franchement avouée ; mais une faute. »

M. Paillard cherche à l'expliquer. « Dans toute cette affaire, dit-il, Mgr de Bonnac avait agi, comme la plupart des grands seigneurs entraînés par leur architecte au-delà de leurs prévisions, en riche impatient et malaisé. Chose à peine croyable, il avait jeté en terre les fondements de son hôtel, avant de s'être assuré une issue du côté de la ville. Les constructions commencées, on s'aperçut un peu tard de l'étourderie commise. On voulut négocier ; les voisins se montrèrent intraitables. Tout arrangement fut impossible. Et voilà pourquoi l'architecte, au lieu de placer l'entrée septentrionale du palais au centre des bâtiments, se résigna à la reculer vers la gauche. Ainsi qu'il arrive souvent, l'erreur artistique n'est au fond qu'une erreur financière. »

En revanche, du côté du parc, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la vue que nous donnons en tête de cette étude, l'œuvre de l'architecte Leroy présente un ensemble digne des plus pures constructions de la fin du XVIIIe siècle. « Là tout est régulier, harmonieux. Au centre une demi rotonde, à pans coupés, se détachant vigoureusement sur la large terrasse à laquelle se relie un vaste perron. A droite et à gauche un double corps décoré comme la façade principale du nord et qui se replie sur la longueur du bâtiment. Enfin, les deux ailes formant le plan sur lequel se projettent ces masses à la fois élégantes et solides. Les lignes s'engendrent d'elles-mêmes ; le mouvement produit le mouvement. C'est la variété dans l'unité, un mélange de simplicité et de coquetterie qui fait songer à La Muette, à Compiègne, à tous ces charmants édifices de la fin du XVIIIe siècle, palais et maisons de campagne à la fois, qui semblent un écho dans l'art de la littérature sentimentale et descriptive de l'époque (1). »

Quand la Révolution arriva, nous apprennent les dossiers administratifs, le grand salon de réception faisant face à l'en-

---

(1) Alph. Paillard, *Histoire de la Préfecture d'Agen*, p. 77.

trée principale, ainsi que la salle à manger de l'Evêque, devenue depuis la salle des Aigles, n'étaient ni plafonnés, ni carrelés. Les combles n'étaient pas planchéiés ; ils ne le furent qu'en 1845. Enfin, la plupart des chambres, aussi bien au rez-de-chaussée qu'au premier étage, n'étaient ni clôturées, ni tapissées.

La Révolution, non plus que le Directoire, n'améliora point cet état de choses. Ce ne fut que lors du passage de l'Empereur à Agen, en 1808, que le Préfet d'alors, M. de Villeneuve-Bargemont, entreprit les réparations les plus urgentes, qui furent continuées les années suivantes, l'ancien palais épiscopal étant devenu, de par la volonté du souverain, l'hôtel de la Préfecture en même temps que propriété départementale. Malheureusement l'ingénieur des ponts-et-chaussées M. Maurette, qui dirigeait les travaux, s'avisa de construire alors « cette aile basse qui, plaquée contre la façade principale de l'hôtel, aveugle ses fenêtres, détruit l'harmonie des lignes, et, par la vulgarité et la mesquinerie de la construction, semble un défi jeté à l'élégante régularité du plan de l'architecte primitif.

« C'est à lui encore qu'on doit reprocher l'enlèvement de la balustrade, qui donnait à l'édifice un caractère particulier d'élégance (1). »

Interrompues par les événements de 1814 et de 1815, les réparations ne reprirent que sous la Restauration. En 1824, on refit les plafonds et le grand escalier ; en 1838, les façades, ainsi que le perron de la cour d'honneur et le balcon.

Ce ne fut toutefois que sous le second Empire que la Préfecture d'Agen fut entièrement et définitivement restaurée. « Grâce aux allocations annuelles du Conseil général, ce magnifique monument, écrivait le préfet Jules Ducos, a été préservé d'une ruine certaine et il est enfin devenu digne de sa destination. Tous les appartements de réception ont été décorés, sinon avec luxe, du moins d'une manière convenable.

---

(1) *Histoire de la Préfecture d'Agen, oper. cit.*, p. 94.

La salle des Aigles a été construite à grands frais, à cause des modifications profondes qu'il a fallu apporter sur ce point à la division des appartements et au système de la charpente (1). Le cabinet du Préfet, la salle d'adjudication, le Conseil de Préfecture, les archives, les bureaux des employés et ceux des agents de la vicinalité, ont été l'objet d'une réparation à peu près complète. Le spacieux vestibule du premier étage a été créé. Il en a été de même de l'appartement de l'horloge, de la chambre d'honneur et de ses dépendances.

« A l'extérieur, la façade du nord a été remaniée et rajeunie dans une grande partie de son développement. Le perron qui tombait de vétusté a été remplacé en pierre de Vianne et dans une forme qui le met en harmonie avec le style de l'édifice. Les bâtiments et les murs latéraux, ainsi que le portail d'honneur, ont été remis à neuf (2). »

Les dépenses s'élevaient à la somme de 70.000 francs. M. J. Ducos en demandait 22.000 encore pour l'achèvement des travaux. Le Conseil général les lui accorda. Grâce à ce supplément, l'étroite et tortueuse allée qui aboutissait à la Préfecture, fut transformée en la belle et large avenue que l'on voit aujourd'hui. Les maisons qui s'élevaient de chaque côté, masquant la façade principale, furent achetées et démolies. Les travaux de nivellement, nécessaires sur ce sol bosselé, furent entrepris et terminés dans la même année ; si bien que « les résultats dépassèrent l'attente des ingénieurs eux-mêmes, et que la façade principale de l'hôtel, débarrassée d'un odieux voisinage, sembla grandir tout à coup et se révéler pour la première fois dans toute son étendue. Après soixante-quinze ans, ajoute M. Paillard, la pensée de l'architecte se manifestait tout entière. »

Puisse-t-elle être de nouveau comprise, et, à présent que

(1) Cette salle, de 19 mètres de long sur 10 de large, avait été affectée depuis 1853 aux réunions du Conseil général ainsi qu'aux bals et réceptions de gala. Plusieurs crédits successifs, dont le total se monte à près de 25,000 francs, furent alloués pour son aménagement et sa décoration.

(2) Rapport du Préfet au Conseil général, année 1857.

tout est à recommencer, interprétée dans son sens le plus large, le plus harmonieux, le plus artistique !

II

Mgr de Bonnac ne jouit pas longtemps du magnifique évêché qu'il s'était fait construire. Six ans après son installation, il était nommé député du clergé de l'Agenais aux Etats-Généraux de 1789, et il prenait le chemin de Paris, pour ne plus rentrer dans sa ville épiscopale. On sait le rôle si digne que joua à la Constituante l'Evêque d'Agen, et comment, le premier de tous les membres du clergé, il refusa de prêter le serment constitutionnel. Devenu bientôt suspect, il gagna l'étranger et ne rentra en France que sous la Restauration. Il mourut à Paris le 11 mars 1821, avec le titre de premier aumônier du Roi.

L'Assemblée nationale ayant décrété la Constitution civile du clergé et mis la main sur les biens ecclésiastiques, l'ancien palais épiscopal d'Agen devint la propriété de la nation. Les scellés y furent apposés, le 26 mai 1791, par le commissaire du district, non sans que le vicaire général de Mgr de Bonnac, Jean François Caulet, ne formulât une protestation.

La Révolution ne sut point utiliser le bel immeuble dont elle s'était emparée. Non seulement elle n'acheva point les parties qui n'étaient que commencées, mais elle laissa les toitures s'effondrer sous l'action du mauvais temps, les charpentes se pourrir, les plafonds s'écrouler, se contentant de gratter les emblèmes artistiques, tels que l'écusson de l'Evêque, qui ornait le dessus du portail de la cour d'honneur et aussi le fronton de la principale entrée.

Le Directoire, au début, ne fit guère mieux. Cependant, sur les instances des citoyens Saint-Amans, Duvigneau et Sevin aîné, il prit, le 21 germinal an IV, un arrêté qui affectait l'ancien évêché à l'Ecole Centrale, nouvellement instituée dans le département. Deux ans après étaient adjoints au bâti-

ments l'enclos qui en dépendait et les jardins du Grand Séminaire, devenu également vacant.

Ce fut l'époque où, dans ces grandes salles dénudées, le citoyen Parfait-Lumière enseignait le dessin, Louis Puissant les mathématiques, Lomet la physique et la chimie, Godailh la grammaire générale, Pérès les langues anciennes, Caylar la législation, Jarente les belles-lettres, et où Saint-Amans, s'inspirant des méthodes de Daubenton et de Linné, était chargé du cours d'histoire naturelle, aimant à promener ses auditeurs dans les allées du jardin botanique, créé par lui dans le parc avec l'aide de son jeune élève, bientôt son suppléant, Jean-Vincent-Félix Lamouroux, et du jardinier Brie, qui lui consacrait tous ses soins (1).

L'Ecole Centrale ayant été fermée par décret du 1er pluviôse an XI, le bâtiment resta un an inoccupé.

L'année suivante, le Premier Consul instituait l'ordre de la Légion d'honneur. L'ancien évêché fut affecté à la 4e Cohorte, et, comme tel, fut visité le 17 novembre 1807 par Cambacérès, prince archi-chancelier de l'Empire, qui y logea une nuit, reçut les autorités et se fit présenter le vieux Printemps (2).

Un an après, l'ancien palais épiscopal était encore désaffecté et devenait palais impérial à l'occasion du passage de l'Empereur, retour de Bayonne.

Annoncée depuis le mois d'avril, la visite du Souverain ne s'effectua que le 30 juillet 1808. Pendant trois mois, la ville d'Agen s'était préparée à cette solennité. Toute la jeunesse dorée, comme on l'appelait alors, sans distinction d'opinions, avait tenu à se faire inscrire pour former la garde d'honneur du vainqueur d'Austerlitz. Sur ses registres on lit en effet, parmi les officiers élus, les noms de : Gogelin-Martinelli, Xavier de Sevin, Secondat de Montesquieu, d'Auzac, Gondes, de Beaumont, Dudevant, Bonas de Melet, de Lusignan, etc.

---

(1) Voir pour plus amples détails sur l'Ecole Centrale du Lot-et-Garonne, le chapitre que nous lui avons consacré dans notre *Histoire du Collège d'Agen*, (t. I des *Anciens Couvents d'Agen avant 1789*, et tirage à part, Agen, 1889). — Cf. : *Une famille Agenaise, les Lamouroux*.

(2) *Annales de la ville d'Agen*, par Proché, p. 107.

Le préfet, Christophe de Villeneuve-Bargemont, nommé depuis deux ans en remplacement de M. Pieyre, n'avait rien négligé pour assurer à cette cérémonie tout l'éclat désirable. Les salons, les chambres avaient été aménagés tout exprès ; et, pour la première fois depuis le départ de son évêque, le palais prenait un air de fête.

Napoléon et Joséphine arrivent dans la nuit du 29 au 30 juillet. A la lueur des torches, ils sont reçus dans la grande cour de l'hôtel par les gardes d'honneur, la garde à cheval et les troupes de la garnison, après avoir traversé la ville sous des arcs de triomphe et des guirlandes de fleurs.

Le lendemain, l'Empereur à cheval parcourt les rues de la cité ; puis il rentre au palais pour recevoir les Corps constitués, s'enquiert des besoins les plus urgents, prodigue ses encouragements, ses distinctions, ses aumônes, et rentre dans son cabinet pour signer plus de vingt décrets, tous relatifs à l'amélioration de la ville et du département (1).

Avant de s'éloigner, il prescrit que la Préfecture de Lot-et-Garonne sera transférée à l'ancien palais épiscopal. Par décret du 22 janvier 1809, il confirme cette prescription, déclarant « s'y réserver pour lui et pour les princes qui passeront à Agen un appartement particulier. » Enfin, il ordonne que les réparations soient commencées dans le plus bref délai.

Deux ans après, le 23 novembre 1810, le préfet prenait possession de son hôtel. La ville et en particulier le faubourg Porte-Neuve organisèrent une fête en son honneur. Claude Lamouroux, le grand industriel des Petits Carmes, ancien maire d'Agen, ancien conseiller général, ancien président du Tribunal de Commerce, vint le saluer dans une harangue émue, pendant qu'un groupe de jeunes filles offrait des fleurs à à la Préfete, en lui adressant un compliment en vers.

Peu après, le 9 juin 1811, M. et Mme de Villeneuve ouvraient

(1) On en trouvera l'énumération dans l'*Histoire de la Préfecture*, par M. Alph. Paillard, p. 91. — Cf. : *Relation du Passage de S. M. l'empereur des Français dans le département de Lot-et-Garonne*, Agen, Imp. R. Noubel, 1808, In-8° de 44 pp.

leurs salons et offraient à toute la société Agenaise une fête magnifique à l'occasion de la naissance du Roi de Rome.

Jamais Préfet n'avait été en effet mieux choisi pour résoudre le difficile problème de fusionner les diverses classes de la société et de grouper autour de lui tous ceux qui hier encore se montraient ennemis acharnés. Par son savoir-faire, la distinction de ses manières, sa souplesse, son tact, sa courtoisie qui ne se démentit jamais, le comte Christophe de Villeneuve-Bargemont ne se fit dans Agen que des amis, aussi bien dans les rangs bonapartistes que parmi les royalistes les plus ultra. On le vit bien à l'époque des Cent Jours, lorsque, forcé de céder son poste au nouveau préfet Rouen des Mallets, il quitta Agen escorté par la ville entière, se réfugia au château de Cauzac chez sa fille, mariée au marquis de Chateaurenard, et que, réintégré avec les Bourbons, sa rentrée fut véritablement triomphale.

A Madame de Villeneuve d'ailleurs, née Buchet de Chateauville, grande dame dans toute l'acception du mot, revient une large part du succès qu'obtint son mari. Aussi, est-ce accompagné d'unanimes regrets qu'il quitta le Lot-et-Garonne en novembre 1815, appelé par la confiance de Louis XVIII au poste beaucoup plus important de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Nous ne parlerons, dans ce court résumé de l'histoire de la Préfecture d'Agen, ni du séjour qu'y fit, le 10 février 1814, le comte de Lapparent, commissaire extraordinaire envoyé par l'Empereur pour réchauffer le patriotisme des habitants du Lot-et-Garonne et les pousser à la résistance à outrance ; ni du court passage, le 7 mai de cette même année, du duc d'Angoulême, reçu par notre ville avec les mêmes acclamations que celles qui avaient marqué six ans auparavant le voyage de Napoléon (1).

Nous ne raconterons pas davantage l'émeute des 27, 28 et 29 juin 1815, où la Préfecture fut mise en état de siège et où la

(1) Voir pour le passage du duc d'Angoulême, le *Journal de Lot-et-Garonne* du 11 mai 1814. — Cf. : Proché, *Annales de la ville d'Agen*, p. 162.

ville d'Agen faillit être ensanglantée par la rivalité des deux partis bonapartiste et royaliste, qui, en ces heures troublées et incertaines, se disputaient le pouvoir. On trouvera ailleurs les détails les plus circonstanciés de ces événements (1).

Mentionnons :

Le 1er septembre 1815, le passage de la duchesse d'Angoulême qui se rendait à Toulouse et fut reçue avec le plus grand enthousiasme par la population Agenaise. « Des jeunes gens « dételèrent sa voiture et la trainèrent sous une voûte de ten- « tures et de guirlandes à travers les rues parsemées de « fleurs. Il fallut quatre heures au cortège pour traverser la « ville et arriver à la Préfecture, où des milliers de bras enle- « vèrent la princesse et la déposèrent sur un fauteuil, au « milieu des femmes de toutes les classes qui venaient em- « brasser ses genoux, toucher ses vêtements, implorer un « regard (2). »

Le 1er mars 1823, nouveau voyage de la fille de Louis XVI, qui entra dans Agen le 28 mai de la même année et ne partit que le lendemain matin, « après avoir entendu la messe à la Préfecture. » Le préfet d'alors était M. Musnier de la Converserie, qui administra le Lot-et-Garonne du 18 avril 1816 au 23 novembre 1828, et qui se trouvait encore à ce poste, lorsque au mois d'août de cette dernière année la duchesse de Berry s'arrêta à Agen, venant des Pyrénées où elle était en villégiature.

La réception fut non moins brillante que les précédentes. La mère du dernier héritier des Bourbons descendit à la Préfecture, y reçut toutes les autorités, puis se rendit dans la soirée au théâtre, où une représentation de gala avait été organisée

(1) Proché, *Annales de la ville d'Agen*, p. 200 et suiv. — Cf. : *Histoire de la Préfecture*, par Alph. Paillard. — Cf. : *Notice sur les événements qui se sont passés à Agen dans les journées des 27, 28 et 29 juin 1815*, par un Royaliste, Agen, impr. Currius, in-12 de 20 pp. (Rarissime.)

(2) *Relation du passage de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême dans le département de Lot-et-Garonne*, Agen, 1815, in-8°. — Cf. : *Stances sur l'arrivée de S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême dans la ville d'Agen*, par J.-B. Hugon fils, Agen, impr. Currius, 31 août 1815.

en son honneur. Mais la fatigue et la chaleur l'empêchèrent d'assister au bal qui lui était offert par la ville dans la grande salle de la cour royale et où « près de trois cents dames, richement parées, se trouvaient rassemblées (1). »

Sur ces entrefaites, était nommé Préfet de Lot-et-Garonne le baron Feutrier, administrateur habile, très décoratif, appelé au bout de quinze mois à siéger au Conseil d'Etat, mais qui eut le temps de faire de la Préfecture d'Agen un centre intellectuel des plus recherchés, en même temps qu'il prenait la généreuse initiative de créer, à la suite du terrible hiver de 1830 qui venait de sévir, le premier bureau de la charité, et qu'au mois de mai de la même année, il inaugurait solennellement à Nérac la statue d'Henri IV, offerte à cette ville par le comte Digeon.

Avec le gouvernement de Juillet, l'hôtel de la Préfecture s'ouvrit plus largement aux diverses classes de la Société. Digne reflet de la monarchie bourgeoise, honnête, pleine de bonne volonté, qui trônait aux Tuileries, l'administration préfectorale d'alors jeta un vif éclat en la personne de M. Adrien Brun, préfet de Lot-et-Garonne de 1833 à 1848.

Esprit fin et cultivé, d'un abord facile, sans morgue, sans prétentions, M. Brun sut se faire aimer de suite de ses administrés qui appréciaient, comme elles le méritaient, sa parfaite urbanité, sa courtoisie, ses qualités en toutes choses. Jamais Préfet ne fut plus populaire et ne laissa de meilleurs souvenirs. « M. Brun, écrivait le *Lot-et-Garonne* au jour de son départ, habitait Agen depuis déjà quinze années, et, dans cette longue période, chacun de nous a été à portée de rendre justice à l'aménité de son caractère et aux vertus privées dont il donnait l'exemple au sein de son aimable et charmante famille (1). »

Aidé par sa femme, elle aussi d'une rare distinction d'esprit, musicienne consommée, et par ses deux filles Suzanne et Adrienne, qui devaient épouser bientôt deux préfets du second

(1) *Journal de Lot-et-Garonne* du mercredi 20 août 1828.

(2) *Idem.*, du 7 mars 1848.

Empire, M. Brun fit des salons de la Préfecture le rendez-vous habituel de ce qu'Agen possédait d'élégant, d'intelligent, de distingué, ne dédaignant ni les joutes littéraires alors fort à la mode, ni la poésie, ni l'histoire naturelle, et cherchant en toutes occasions à faire aimer ce qui pouvait élever l'âme et orner l'esprit.

Ce fut lui qui eut l'honneur de recevoir le duc d'Orléans, lorsque, le 25 août 1839, ce prince vint à Agen poser la première pierre du Pont-Canal (1), et qui n'hésita pas, pour cette mémorable circonstance, à aménager l'hôtel de la Préfecture si luxueusement que les dépenses se montèrent à la somme de 12.693 francs.

Du 1er mars 1848 au 31 décembre de la même année, six préfets ou commissaires du gouvernement se succédèrent à l'hôtel départemental ; triste exemple de l'état d'anarchie dans lequel était subitement tombée la France.

Avec le comte Paul de Preissac, doué d'une mâle énergie, homme du monde accompli, le calme se rétablit durant trois ans, et aussi les relations préfectorales, jusqu'aux événements de 1852 et au passage à Agen du Prince-Président.

Jules Ducos venait d'être nommé préfet de Lot-et-Garonne le 9 mai 1852. Le Prince passa à Agen le 5 octobre suivant. On connaît les détails de la grandiose réception qui lui fut faite, et nombreux sont encore ceux qui assistèrent à ces ovations enthousiastes, au milieu desquelles, sous une pluie de fleurs jetées de toutes les fenêtres et aux cris mille fois répétés de *Vive l'Empereur*, l'héritier de Napoléon traversa la ville et, par le cours Saint-Antoine, le Gravier et la rue Palissy, gagna la Préfecture. Quoique bien jeune, nous fûmes témoin de ce délire. Aussi n'oublierons-nous jamais cette journée mémorable ni les détails du cortège, et particulièrement l'aspect de la voiture présidentielle, où, à côté du Prince, très

(1) Un tableau du musée d'Agen conserve le souvenir de cette imposante cérémonie, où sont représentés, autour du Prince, les premiers fonctionnaires du département, dont M. Brun, très ressemblant. — Cf. : Voir le *Journal de Lot-et-Garonne* des 17, 27 et 29 août 1839 et aussi le *Mémorial Agenais*, journal légitimiste, beaucoup moins enthousiaste.

ému, mais rayonnant de joie, se détachaient la mâle figure du général Saint-Arnaud, ministre de la guerre, et, plus loin, celle du général Tartas, le vaillant soldat d'Afrique, l'enfant chéri du Lot-et-Garonne, dont la popularité semblait presque égaler celle du futur empereur.

Le soir, un bal magnifique inaugurait la grande salle de la Préfecture, ornée d'aigles aux ailes déployées et qui, depuis ce jour, a été dénommée Salle des Aigles (1).

Sous M. Alphonse Paillard, qui remplaça Jules Ducos, ancien élève de l'Ecole des Chartes, administrateur rompu à toutes les difficultés du métier, en même temps littérateur distingué et l'auteur de l'*Histoire de la Préfecture*, comme sous ses successeurs, MM. Féart, Lorette et de Montour, l'hôtel de la Préfecture fut de plus en plus fréquenté, aussi bien par les notabilités de l'industrie et du haut commerce agenais que par les plus humbles représentants des populations rurales, qui tous venaient à l'envi assurer le préfet du dévouement et de la fidélité de leurs commettants. Les grands bals, qui chaque année étaient donnés dans ses salons et qui répondaient si bien aux désirs du commerce local, sont encore présents à la mémoire de tous les survivants de cette époque.

Malgré les désastres et les deuils de l'Année terrible, les mêmes fêtes reprirent sous le gouvernement de M. Thiers, ainsi que sous celui du maréchal de Mac-Mahon. Personne n'a oublié dans Agen de quelle façon aimable et distinguée M. et Mme Charles Welche, M. et Mme Léonce Mahou, M. et Mme de Champagnac, etc., faisaient les honneurs de leurs beaux salons.

Notons à cette époque le passage à Agen, les 29 et 30 juin 1875, du Maréchal, venu, après la désastreuse inondation de la Garonne, pour distribuer des aumônes et panser les blessures du terrible fléau. Il logea à l'hôtel de la Préfecture.

Le même honneur était réservé à ce monument en 1888, lorsque le président Carnot s'arrêta dans notre ville le 26 août

---

(1) Pour plus amples détails voir le *Journal de Lot-et-Garonne*, des 5, 7, 12 et 14 octobre 1852. — Cf. : *Histoire de la Préfecture*, *oper. cit.*

pour poser la première pierre du lycée Bernard Palissy et tenir le soir réception ouverte dans les salons préfectoraux.

De plus en plus rares se sont faites, depuis, ces belles réunions, pourtant si profitables, sous les derniers préfets de la République ; comme si la diminution des fortunes, la division toujours plus accentuée des partis, la stagnation des affaires, la crainte du lendemain, rendaient stérile et vain tout effort tenté pour les faire renaître...

Quel sera l'avenir du nouvel hôtel de la Préfecture ? Tout ce que nous pouvons souhaiter, c'est que, reconstruit sur les mêmes plans, bien qu'appropriés aux exigences modernes, que ceux de l'architecte Leroy, ce bel édifice rende les mêmes services, se pare des mêmes élégances et jette un éclat aussi brillant que par le passé.

Ph. LAUZUN.



UNE
COMMUNAUTÉ RURALE SOUS LA RÉVOLUTION

LÉVIGNAC (Lot-et-Garonne)

I

La communauté — Ses habitants — Son seigneur

Le bourg de Lévignac, situé dans la partie de l'Agenais qui touche au Bazadais et au Périgord, était, en 1790, le chef-lieu d'une communauté de 2.814 habitants (1) divisée en cinq paroisses : Lévignac, Saint-Pierre, Sainte-Croix, Saint-Brice et Civert.

Nulle terre sans seigneur. Celle de Lévignac ne paraît pas avoir appartenu à la puissante maison des Durfort, seigneurs et ducs de Duras. Cependant son manoir seigneurial, flanqué de deux tours, se dressait à une lieue et demie seulement du splendide château de Duras dont les beautés, au témoignage de Saint-Simon, furent célèbres jusques dans le Versailles du grand roi. Il est vrai que la rivière du Drot coule entre les coteaux sur lesquels sont bâtis Duras et Lévignac, et un cours d'eau, même de cette importance, suffisait autrefois pour rendre les relations difficiles entre les habitants des deux rives.

La seigneurie de Lévignac appartenait au XVIIe siècle à la maison de Foix-Candales, dont les domaines étaient si considérables en Guienne. Au XVIIIe siècle, ladite seigneurie passa dans la maison de Biron. En 1777, les héritiers de l'abbé de Biron la vendirent au comte Justin de Mac-Carthy, gentil-

(1) Le même territoire n'a plus aujourd'hui que 1.600 habitants.

homme irlandais fixé à Toulouse ; il y habitait le splendide hôtel qui porte encore son nom et que l'on classe au nombre des plus curieux monuments de cette grande ville.

Depuis longtemps, les seigneurs de Lévignac, ducs de Foix-Candales ou de Biron, n'avaient point paru dans leur terre ; aussi leur influence était-elle nulle dans l'administration des affaires de la juridiction et l'exercice des droits attachés à leur personne bien oublié. Un fermier percevait la rente due au châtelain, l'homme d'affaires ou le juge occupait, le dimanche, le banc seigneurial.

Aussi, quand vint la Révolution, c'est aux bourgeois qu'allèrent les bas sentiments d'envie, plutôt qu'au grand seigneur inconnu qui, de son hôtel de Paris, du château de Versailles ou des armées du roi, n'avait pu blesser aucun de ses tenanciers de Lévignac.

Nous avons sous les yeux le livre des recettes de la seigneurie de Lévignac pour 1720. Le produit, toutes ventes effectuées, fut de 5.147 livres. Le blé, cette année-là, s'était vendu à La Réole, qui avait un port sur la Garonne, au prix moyen de 14 livres 12 sous ; l'avoine, 6 livres 12 sous.

A Lévignac, où la récolte avait été abondante, la difficulté des transports aidant, le blé ne dépassa pas le prix de 9 livres 5 sous, l'avoine celui de 4 livres 5 sous.

M. de Mac-Carthy, moins éloigné que les Candales ou les Biron, parut quelquefois à Lévignac. En 1787 notamment, il y séjourna pendant une partie de l'hiver et du printemps. Son château devint durant quelques mois le rendez-vous d'une société cultivée, et l'aîné de ses fils, Nicolas, alors jeune officier, s'y fit aisément une réputation de poète aimable (1). C'est celui qui, après avoir suivi les princes dans l'émigration et partagé leur fortune, entra dans la Compagnie de Jésus et acquit, sous la Restauration une célébrité de prédicateur presque égale à celle de l'abbé Frayssinous.

M. de Mac-Carthy se fit aimer de ses tenanciers qui le

(1) *Souvenirs de Madame de Cornier.*

virent s'éloigner avec regret, mais il laissa les notables continuer à gérer librement les intérêts de la communauté.

II

La Jurade — L'instituteur — Une crise municipale en 1789

Les plus anciennes délibérations de la jurade, conservées aux archives de Lévignac, sont de 1772. Les registres contenant l'histoire de la localité avant cette date ont été détruits. Le seul antérieur à la Révolution qui nous soit resté, reçut sur ses feuillets encore blancs une copie de la Constitution de 1791. L'auguste document l'aura sauvé.

Les procès-verbaux des délibérations de la jurade sont bien rédigés et le fond comme la forme montrent que les intérêts de la communauté étaient en des mains intelligentes (1). La plus part des notables, sans parler même des avocats et des notaires, la juridiction en comptait trois, avaient reçu l'éducation classique alors en honneur.

Ils se révèlent dans leurs délibérations, non seulement administrateurs soigneux des intérêts qui leur sont confiés, mais citoyens au courant des préoccupations de l'opinion. Le 30 janvier 1781, par exemple, le syndic entretient les consuls, jurats, juges de police et autres principaux habitants de la ville et juridiction, des travaux qui vont être exécutés incessamment, pense-t-il, pour rendre navigable la rivière du Dropt. « La navigabilité de cette rivière sera une source de richesse

---

(1) Le livre de jurade contient la transcription de quelques congés de miliciens libérés auxquels les noms de guerre que, suivant l'usage constant de l'époque, le soldat accolait à son nom, donnent quelque intérêt. On y trouve « Bataille », « La Bonté », « Pret à boire », « La Terreur » avait droit aux privilèges de l'ordonnance royale de 1765, portant que les miliciens libérés seront exempts de taille pendant un an, et deux ans s'ils se marient dans l'année du licenciement. » Cette ordonnance pleine de bonnes intentions ne mérite-t-elle pas d'être recommandée à l'attention de nos modernes législateurs ?

« pour le pays car, dit-il, que nous entreprenions de diriger « nos voitures sur Marmande ou Sainte-Bazeille, les chemins « sont si remplis de boues et de précipices que nous avons tout « à redouter pour notre bétail, et c'est d'ordinaire pendant « l'hiver que nous devons faire partir nos eaux-de-vie. »

La communauté adhère au rapport de son syndic, supplie le roi d'ordonner les travaux et, vu les charges qui pèsent sur le pays, demande « le soulagement qu'ont reçu d'autres provin-« ces en cas pareil, c'est-à-dire une imposition sur tout le « royaume. »

Voilà qui est d'une bonne administration, mais dans son discours d'homme pratique le sage syndic a sacrifié à la sensibilité alors à la mode. On était au lendemain de la première disgrâce de Necker et, rappelant que ce ministre a pris en considération le projet des travaux à effectuer, il ajoute : « A ce « nom si cher à la patrie, je ne puis cacher ma sensibilité et « mes larmes. » Ainsi dans ce bourg perdu au fond de l'Agenais, les administrateurs de la modeste communauté suivaient de près les événements et se passionnaient pour les hautes questions qui intéressaient l'avenir du pays. Nous sommes devenus moins sensibles et les ministres se succèdent sans que, même à Lévignac, on verse le moindre pleur.

Les administrateurs de Lévignac étaient trop éclairées pour ne pas se préoccuper de l'instruction publique. En 1785, la communauté perdit son régent, Barailhet, qui, latiniste peut être médiocre, a laissé sur le livre de jurade qui nous est resté la preuve de ses talents de calligraphe. Il fut remplacé par un sieur Lambert, natif du diocèse de Cornouailles ! Le nouveau régent devait recevoir 200 livres de la communauté, plus les mois des écoliers qui étaient « pour les enfants à l'alphabet : « 8 sous. Pour les commençant à écrire : 12 sous. Pour ceux « qui travaillent l'arithmétique : 18 sous. Pour ceux qui « apprendront le latin : s'ils sont de la juridiction, 30 sous ; « 3 livres s'ils habitent au dehors. » En 1786, les appointements de Lambert furent élevés à 250 livres. Il les trouva, néanmoins, inférieurs à ses mérites puisqu'il abandonna son

poste. On ne put trouver pour le remplacer « un régent au latin », force fut de se contenter d'un régent « abécédaire. »

Les consuls veillaient au maintien d'une bonne police et, de ce côté, leur tâche semble avoir été facile car les documents à ce sujet sont fort rares.

Le 22 octobre 1781, les consuls ordonnèrent la mise à exécution des ordonnances et arrêts du Parlement et règlements de police concernant « la défense de boire du vin, donner à man-« ger pendant les offices, les dimanches et fêtes et autres « heures prohibées, telles que donner à boire passé 10 heures, « à peine de 10 livres d'amende pour la première contraven-« tion, lesquelles seront applicables aux pauvres de la paroisse. »

En 1779 ils reçoivent le serment des boulangers « jurant de « bien fidèlement et en conscience fabriquer et vendre, sous « peine, car le serment est jugé une garantie insuffisante, pour « la première fois d'une amende de 10 livres au profit des « pauvres mendiants de la juridiction, et de plus grande par la « suite, suivant le cas. »

En 1779 encore,. la communauté proteste dans les termes suivants contre la qualité de juge de police que prenait le juge du lieu et sa présence aux assemblées de la communauté. Elle reconnaît « que certain arrêt a pu l'ordonner mais grâce à la « faiblesse de ceux qui défendaient les intérêts de la commu-« nauté. Elle dit qu'il sera écrit à l'abbé de Mac-Carthy repré-« sentant son frère, et si la réponse ne satisfait pas la com-« munauté, donne pouvoir à son syndic de faire toutes procé-« dures et voyages pour sauvegarder ses droits et privilèges. » Le certain arrêt rappelé dans la délibération montre que le conflit entre le juge du lieu et les officiers municipaux datait déjà de bien loin. Les archives sont muettes sur la façon dont se terminèrent des hostilités si vivement engagées. L'abbé de Mac-Carthy, homme conciliant, suggéra sans doute une transaction.

Les membres de la jurade avaient, depuis 1742, un banc dans l'église paroissiale à charge, ce qui, paraît-il, était quelquefois oublié, de faire dire chaque année une messe pour laquelle on payait 24 sous et 16 sous au sonneur de cloches

pour sonner « la veille et le jour. » Ils portaient chaperon dans les cérémonies publiques. Enfin, à leur mort, les consuls ou anciens consuls avaient droit à un beau drap mortuaire que portaient devant leur cercueil leurs collègues du consulat ou de la jurade.

Ils étaient aussi tenus par les usages à certaines représentations, telles que repas lors des milices, ou régalement de capitation et ce aux frais de la communauté. Il arrivait même quelquefois que nos magistrats se montraient trop magnifiques, la preuve en est dans une délibération prise, en 1771, par la jurade sur l'initiative des consuls et du syndic. « Considérant « qu'il a été fait des dépenses excessives en voyages, repas, « habillement du bailly (1)... » Ces consuls de 1779 paraissent avoir été d'une économie féroce.

Il fallut les intentions bien connues de Sa Majesté et les ordres de M[gr] le maréchal de Mouchy, gouverneur de la province, pour qu'ils organisassent des réjouissances à l'occasion de la naissance du premier enfant royal, la fille qui devait être l'orpheline du Temple ; mais aussi comme la fête fut modeste !

« Il sera commandé, porte la délibération municipale, « 25 fusiliers et remis à chacun un demi-quart de poudre ; « cinquante *bourrées* — pas même un fagot — seront achetées pour un feu de joie auquel la communauté assistera en « corps. Il sera acheté, en outre, une caisse. Il sera commandé « un fifre. En outre, la communauté en corps, avec les chaperons, assistera au *Te Deum*. Ainsi délibéré, ajoutent-ils, « honteux, vu la pauvreté de la communauté. »

Deux ans après, en 1782, il y eut à célébrer une nouvelle naissance royale, mais celle d'un Dauphin, cette fois. Les finances municipales étaient-elles plus prospères ou la joie de

(1) Considérant..... dit que le bailly ne pourra être habillé à l'avenir que d'une étoffe de 3 ou 4 livres sans galons, qu'il ne sera passé aucuns frais pour repas lors des milices ou régalement de capitation. Que s'il faut aller hors la juridiction il sera passé trente sous par jour et s'il faut coucher trois livres... jusqu'à ce que la maison commune ait été réparée et la communauté liquidée. auquel cas on pourra permettre les repas de nécessité usités avant les présentes.

voir la succession au trône assurée opérait-elle ce miracle? mais autant la fête de 1779 sentait la contrainte et l'effort, autant l'enthousiasme de 1782 fut spontané et bruyant.

Le livre de jurade nous a conservé le récit de cette fête décidée dans une délibération verbale *(sic)* des consuls, jurats et juges de police sans attendre, cette fois, les ordres de Mgr le Gouverneur : « Un feu de joie fut allumé par les consuls, « pendant lequel 25 hommes sous les armes font des décharges « de mousqueterie; la couleuvrine du château fait en même « temps six décharges, 9 livres sont distribuées aux fusiliers « pour aller boire à la santé du Roi et de Mgr le Dauphin. Il y « avait fifre, tambour et violon. Bal sous la halle jusqu'à « 10 heures; 6 chandelles attachées aux piliers éclairaient les « danseurs. L'hôtel-de-ville était éclairé de 200 lampions. « Toute la ville était illuminée et même presque toutes les « maisons dans la campagne. Enfin, le corps municipal s'est « joint ensemble et a diné, à ses dépens. Nous avons tous bu « à la santé du Roi et du Dauphin, et dans cet intervalle la « couleuvrine a tiré 4 fois. »

Suivant les vieilles coutumes de la ville de Lévignac, la communauté, c'est-à-dire les consuls, jurats, juges et autres principaux habitants de la ville et juridiction, convoqués en la forme ordinaire, au son de la cloche et par lettres circulaires, nommaient chaque année deux consuls pour la police de la ville. Malgré la coutume, les consuls élus en 1781 restèrent en charge jusqu'en 1787. C'est le roi qui les releva de leurs fonctions et nomma leurs successeurs. M. d'Aurout de la Palisse, ancien garde du corps, fut premier consul, M. Boulin de Laprade, second consul.

M. d'Aurout était un fort honorable gentilhomme et un sincère ami du peuple; les délibérations du corps municipal fournissent des preuves nombreuses de sa rare générosité pour les pauvres, mais il était fort attaché aux prérogatives de sa caste. Son frère, le chevalier, officier de mérite, appartenait comme lui au parti des privilégiés. Tous deux donnèrent des témoignages de la sincérité de leurs convictions; le chevalier débarqué à Quiberon, en 1795, tomba au champ des martyrs,

à Auray, et l'aîné, resté à Lévignac, vota non sans courage contre la Constitution de 1793.

Pénétré de la supériorité qu'il devait à sa qualité de gentilhomme, M. d'Aurout ne tarda pas à se trouver en guerre avec le second consul. Celui-ci, ancien consul, depuis longtemps membre influent de la Jurade, avait une haute idée de l'importance que lui donnaient ses services et sa vieille bourgeoisie. Si bien que la paroisse de Lévignac ayant fait, en 1788, refondre ses deux cloches, il saisit cette occasion de perpétuer le souvenir de sa magistrature et prit sur lui de faire graver sur chacune d'elles, ces mots : « fondues sous le syndicat et le « le consulat de Pierre Boulin de Laprade » puis, bien modeste au-dessous, venaient les initiales du seigneur.

Cette inscription, qui aurait peut-être fait bon effet devant la postérité à laquelle elle était destinée, produisit le jour du baptême une très vive et peu favorable impression. La cérémonie est du 13 juin, dès le 14 la communauté s'assemblait sur l'initiative du premier consul. Elle exprimait le regret que les noms et titres du comte de Mac-Carthy n'eussent pas été gravés sur les cloches, et demandait compte à Boulin de Laprade de ce qui le concernait. Celui-ci reconnut humblement qu'il était, il est vrai, syndic fabricien, mais ne pouvait prétendre qu'à la qualité de second consul.

La hiérarchie était vengée par cette intervention de M. d'Aurout, mais l'hostilité de son collègue allait lui rendre l'administration impossible. Il dut solliciter une ordonnance « dispensant » Boulin de Laprade de remplir ses fonctions. Ce coup d'état n'eut pas l'effet d'intimidation qu'attendait le premier consul. Boulin de Laprade lui intenta un procès devant le Parlement. De plus, les notables se mirent en grève ; ils refusèrent de se rendre aux convocations des consuls, les laissant délibérer en famille avec le syndic, le secrétaire et le trésorier. Enfin, M. d'Aurout vit se déclarer contre lui les deux hommes les plus influents de la juridiction, les frères de Cornier.

Le plus jeune, Saint-Denys, garde du corps du roi avec rang de capitaine de cavalerie, était alors dans la force de

l'âge. L'aîné, capitaine de cavalerie avec rang de major, le grade le plus élevé auquel, sauf de rares exceptions, pût parvenir un officier d'origine modeste, avait été contraint par des infirmités précoces de quitter l'armée où il avait servi avec distinction.

Le 25 septembre 1759, à l'affaire de Luc-Dortmunde, il avait repris une compagnie de cinquante hommes d'infanterie déjà prisonniers et reçu trois coups de sabre au bras droit.

Le 3 juin 1763, au combat de Schérembeck, avec un piquet de cinquante hommes, il avait attaqué un parti ennemi et lui avait pris plus de cent chevaux ; il en avait rapporté un coup de sabre à la joue droite. Ces faits d'armes et sa brillante conduite durant la guerre de Sept Ans lui avaient valu la croix de Saint-Louis à 29 ans.

Les frères de Cornier étaient très favorables aux idées nouvelles appelant de leurs vœux des réformes nécessaires ; mais ils étaient sans défiance vis-à-vis de la démagogie dont ils ne soupçonnaient ni les dangers ni la force. Aussi, malgré leur amitié pour M. d'Aurout, ils finirent par prendre parti pour le consul destitué et pour les notables. Le garde du corps accepta même la mission de présenter au ministre et de faire appuyer auprès de lui les doléances de la communauté.

D'Aurout de la Palisse fit une résistance héroïque. Il obtint une ordonnance de l'intendant frappant d'une amende les notables qui refuseraient de se rendre aux assemblées générales et, après maintes notifications, comme il n'était pas tenu compte de ses avertissements, il se décida à dresser procès-verbal contre six bourgeois anciens consuls ou jurats réfractaires.

Ses adversaires ne se contentaient pas toujours d'une résistance passive. Au commencement de mai 1789, un ancien consul harangua les paysans à la sortie des vêpres et attaqua violemment le premier consul, faisant retomber sur lui et les officiers municipaux la responsabilité du mauvais approvisionnement du marché. Au mois de mai 1789, de pareilles accusations n'avaient que trop de chances d'être accueillies et M. d'Aurout n'avait pas tort de porter de ce chef une plainte à l'intendant.

Peu de jours après l'envoi de cette plainte, le 24 mai, le syndic réunissait la communauté et remettait à l'assemblée générale, fort nombreuse cette fois, un pli qui lui était parvenu pour les consuls mais que ceux-ci avaient refusé d'ouvrir. C'était l'ordre du roi dispensant, suivant la formule courtoise de l'époque, d'Aurout et son collègue Brunie, successeur de Boudin de Laprade, de continuer leurs fonctions. MM. de Cornier et Mouchet étaient nommés à leur place.

Cinq jours après, l'assemblée générale décidait d'envoyer à Sa Majesté (1) ses très humbles remerciements pour la grâce qu'elle avait faite aux habitants de Lévignac.

M. de Cornier, malgré le peu de goût qu'il avait pour des fonctions dont son état de santé lui rendait l'exercice penible, ne crut pas pouvoir se dérober aux manifestations dont il était l'objet et accepta momentanément la charge qui lui était imposée.

III

La Peur — La Garde Nationale — Les élections

Nous l'avons vu, les notables de Lévignac étaient au courant des mouvements de l'opinion, et ne le cédaient pas en « sensibilité » même à des bourgeois de Paris. Dès le mois de janvier 1789, la communauté adhérait à une délibération des officiers municipaux d'Agen portant, notamment, que l'assemblée pour nommer les députés du tiers se réunirait à Agen ; que le nombre des députés du tiers excèderait ou, au moins, égalerait celui des députés des autres ordres et même ce qui,

(1) L'assemblée décide qu'il sera envoyé à S. M. de très humbles remerciements pour la grâce qu'elle a accordée à la juridiction de Lévignac, en nommant consuls MM. de Cornier, chevalier de Saint-Louis, ancien major de dragons, et Mouchet, ancien jurat, qui méritent et ont constamment mérité la confiance, l'estime et l'approbation générale, et aussi qu'un commissaire l'écrira à M. de Villedieu, ministre ayant le département de cette province, pour le remercier de l'attention qu'il a donnée aux plaintes et réclamations de la communauté.

par parenthèse,aurait exclu Mirabeau de l'assemblée des Etats, que les députés du tiers seraient pris dans cet ordre pour « que leurs voix ne soient ni gênées ni contraintes. »

Du mois de janvier, date des assemblées primaires, jusqu'à la fin de mai, les événements s'étaient précipités. Les réformateurs sages étaient déjà débordés et c'en était fait de cette époque charmante où, selon le dire de Talleyrand, il faisait si bon vivre. Les incendies et les massacres venaient interrompre la pastorale.

C'est à ce moment que se produisit ce singulier phénomène dont l'histoire n'a pu, encore, donner l'explication, du pays entier agité par mille bruits sinistres et de populations se levant, presque le même jour, pour s'enfuir frappées de panique ou courir tumultueusement aux armes. C'est le 30 juillet 1789 que Lévignac fut atteint par cette marée d'épouvante. Les paysans affolés désertaient leurs champs (1). Les Anglais, ils le savaient (tel était l'objet de leurs angoisses), avaient franchi la Dordogne et allaient occuper Duras. Ne semble-t-il pas que les organisateurs de ce mouvement de la Peur, c'est le nom qu'il a gardé dans l'Agenais, aient voulu dès ce début de la Révolution sonder la crédulité populaire et s'assurer du parti qu'ils en pourraient tirer?

Malgré la confiance qu'il inspirait, M. de Cornier ne put qu'à demi calmer l'effroi général et deux jours après, le dimanche 2 août, la communauté décidait la formation d'une garde nationale qui fut organisée le mois suivant : « M. de Cornier, « lisons-nous dans le procès-verbal de cette importante opé- « ration, a dit que vu l'alarme extraordinaire arrivée le jeudi « 30 juillet, répandue par les sonneries tristes et lugubres du « tocsin que répétaient progressivement toutes les cloches de « la province, l'indécision des habitants de savoir où se réunir « pour leur défense, ensemble le bruit répandu qu'un grand « nombre de brigands ou gens sans aveu chassés des princi-

(1) Récit de Mme de Cornier rapporté par sa petite-fille.

« pales villes du royaume se répandaient dans les campagnes « et y causaient des désordres extrêmes, il s'était déterminé « comme consul à rassembler tous les habitants de la juridic- « tion pour chercher le moyen de repousser l'ennemi commun « et rétablir l'ordre. Que d'après l'avis des principaux et la « confiance que tous lui avaient témoignée le choisissant pour « leur commandant ; après avoir prêté serment, il a procédé à « la formation d'un régiment de milice nationale et indiqué « la place du château pour quartier d'assemblée. »

Cependant dans le pays épouvanté, en attendant qu'il fut terrorisé, se développait ce que le grand historien Taine a appelé : « l'anarchie spontanée ». Malgré le prestige des services rendus, l'aisance et même les épaulettes d'officier de la garde nationale, les anciens jurats perdaient de leur autorité et déjà commençaient à se montrer ceux qu'on nommera plus tard des sans-culottes. A ceux-ci il fallait un club pour surveiller la municipalité devenue presque suspecte. M. de Cornier, se rappelant la manière dont il abordait l'ennemi dans sa jeunesse, alla droit aux mécontents et les mit en demeure de se démasquer. Le 15 octobre, il assembla, sous la halle, tous les habitants de la juridiction et demanda « que « ceux qui voulaient un comité se missent en particulier d'avec « ceux qui n'étaient pas de cet avis et soutenaient la municipa- « lité ». Quand on vit ce vétéran, au visage balafré d'un coup de sabre prussien, redresser sa haute taille (il avait cinq pieds sept pouces) et poser ainsi la question de confiance, le vrai sentiment public se fit jour. « Au même instant, dit le procès- « verbal, la voix publique a crié qu'il ne fallait pas de comité, « qu'ils étaient satisfaits des officiers municipaux et s'en « rapportaient à eux ».

Le 8 novembre 1789, nouvelle assemblée des officiers municipaux, jurats et principaux habitants, mais cette fois pour s'occuper d'affaires vraiment sérieuses, de ces questions d'argent qui ont raison des plus bouillants enthousiasmes. Il s'agissait de délibérer sur le décret de l'Assemblée Nationale du 6 octobre, portant une contribution patriotique « du quart

« du revenu de chaque habitant, pour subvenir au besoin de « l'Etat; de plus de 2 1/2 pour cent de l'argenterie, des bijoux, « de l'or ou argent monnayé que l'on détient ».

Ce décret, le dernier peut-être que le roi de France ait signé dans le palais de Versailles, nous paraît avoir été sagement apprécié par les gens pratiques de Lévignac : « Nous nous « abaissons, disent-ils, sous le joug que l'assemblée nous impose « avec cette observation pourtant que, comme ce quart de « revenu a paru un cahos à la plupart des habitants, ils seront « soumis à une contribution de ce qu'ils pourront. » Ils faisaient ensuite ressortir la détresse de la contrée ravagée par la grêle, ruinée par les pluies désastreuses du printemps, au point même que les grains manquaient pour les semailles; triste présage pour l'année suivante. Puis venaient des protestations de patriotisme et de dévouement.

Du 8 novembre 1789 au 4 février 1790, la communauté de Lévignac ne se réunit plus. Il semble que la prodigieuse activité de l'Assemblée Nationale ait rendu muets d'étonnement les habitants de la modeste juridiction. Le secrétaire, d'ailleurs, était assez occupé à transcrire sur le livre de jurade les décrets par lesquels la célèbre assemblée procédait fébrilement à ce qu'elle croyait être des destructions nécessaires. Elle aurait pu donner à son premier décret la forme qu'a popularisée un humoriste de notre temps : « Article unique, il n'y a plus rien ! »

Le 4 février 1790, les citoyens actifs de l'ancienne juridiction devenue la commune de Lévignac, se réunirent pour procéder à la nomination d'un maire et des cinq officiers municipaux que leur attribuait la loi.

Pour être citoyen actif il fallait être français, âgé de 25 ans, domicilié dans la commune depuis un an et payer une contribution directe de la valeur de trois journées de travail. Les domestiques étaient exclus du corps électoral.

Les électeurs usèrent sans entrain de leurs nouveaux droits. Alors que le 4, pour la nomination du bureau électoral, on comptait 315 votants, on n'en trouve plus que 183 pour nom-

mer le maire qui, d'ailleurs, n'eut que 113 voix. Le 10 février 1790, les douze notables qui devaient, avec le conseil municipal, former le conseil général de la commune, réunirent une moyenne de 146 suffrages seulement. Deux choses à remarquer dans ces opérations électorales : l'exclusion des anciens jurats et le peu d'empressement des électeurs.

A Lévignac, comme partout, pendant la Révolution, le pouvoir n'appartint qu'aux élus d'une infime minorité. Le 20 juin 1791, sur huit à neuf cents citoyens actifs que comptait le canton dont Lévignac était devenu le chef-lieu (1) les électeurs nommés pour choisir les députés à l'assemblée législative ne purent pas réunir cent voix. Le 13 novembre 1791, 93 votants, seulement, prirent part à l'élection des officiers municipaux. Le 20 novembre 1792, le procureur-syndic fut nommé par trente électeurs.

Le 25 novembre 1792, l'assemblée primaire réunie pour élire le juge de paix et ses assesseurs ne comptait que 59 votants. Un membre signala l'insouciance des électeurs, qui devraient être animés du zèle le plus « ardent », et il proposa de députer au curé pour lui demander d'avancer les offices et d'inviter ses paroissiens à assister à l'assemblée. Un autre s'y opposa. « Le citoyen curé, s'écria-t-il, devrait être à l'assemblée pour « prendre ses ordres... On n'a pas besoin de lui envoyer un « commissaire pour lui demander de remplir ses devoirs. « Cette démarche serait contraire à la liberté et à l'égalité. »

Le 8 décembre 1792, les quatre assesseurs du juge de paix furent nommés par 63 voix. Le 9 décembre, le nouveau maire fut élu par 60 voix et les officiers municipaux en obtinrent de 10 à 28.

(1) Le canton de Lévignac comprenait les communes de Lévignac, Monteton, Saint-Pierre, Saint-Sauveur, Caubon et Saint-Géraud.

IV

Emeute — Prêtres jureurs — Prêtres réfractaires — Persécution religieuse

Dès 1790, Lévignac eut sa journée révolutionnaire. Le seigneur n'était pas seul à avoir des droits susceptibles de blesser le sentiment de l'égalité, les bourgeois avaient aussi les leurs auxquels ils étaient fort attachés. Chaque ancien consul ou jurat avait voulu avoir un banc dans l'église paroissiale où l'on n'en comptait pas moins de 18 (dix-huit), nombre vraiment excessif. C'est à ce privilège que l'émeute s'attaqua.

Le 22 octobre 1790 eut lieu une réunion extraordinaire des notables et citoyens actifs. Prévoyant l'émeute pour le dimanche 24, ils décidèrent que « des commissaires pacificateurs « seraient envoyés aux rebelles et que s'ils ne pouvaient les « arrêter ils feraient eux-mêmes sortir les bancs pour éviter « l'effusion du sang, sauf à dresser un procès-verbal qui serait « envoyé au département, avec prière de demander des ins- « tructions à l'Assemblée nationale ». Le procès-verbal de cette réunion ne porte pas, et pour cause, la signature de tous les officiers municipaux, mais il est signé de l'ancien consul, de Cornier, qui employait sa grande influence à dissuader ses voisins de se porter à des actes de violence.

La journée du 24 passa sans désordre, mais le dimanche 31 octobre, le complot reçut enfin son exécution. M. de Cornier, souffrant, n'avait pu se rendre à Lévignac. Malgré les efforts du maire, Génibeau, propriétaire d'un banc, excités, d'ailleurs, par un officier municipal et conduits par son fils, des jeunes gens envahirent l'église et enlevèrent les bancs qu'ils traînèrent dans la rue, sauf, exception unique, celui de M. de Cornier.

Procès-verbal fut aussitôt dressé et envoyé au district.

Trois jours après, dès le 2 novembre, le directoire du département décidait « qu'un détachement de Royal-Pologne, alors « à Marmande, se transporterait à Lévignac avec un déta-

« chement de garde nationale, ferait remettre les bancs en « place et se saisirait des meneurs. » Le 5 novembre, cinq cents hommes de garde nationale ou de Royal-Pologne arrivaient à Lévignac. Les bancs étaient replacés et deux jeunes gens mis en état d'arrestation.

Le 10 février 1792, les bancs furent de nouveau violemment enlevés et, cette fois, brûlés sur la place publique. Il fut dressé de ces faits un procès-verbal portant « qu'il sera fait « des perquisitions pour connaître et punir, aux termes de la « loi, les auteurs et fauteurs de ces actes ». Ce procès-verbal, demeuré sans suite, ne trouva même pas un officier municipal assez courageux pour en accepter la responsabilité ; il est resté sans signatures.

Plusieurs paroisses voisines avaient eu aussi leur insurrection contre ce privilège des bancs et, comme à Lévignac, le département en avait assuré la rapide répression. La province ne comprenait pas encore l'étendue de la révolution qui s'opérait, elle ne suivait Paris que de loin ; mais après avoir constaté l'inutilité de la résistance, elle n'allait pas tarder à entrer dans le mouvement.

En 1791, le corps municipal de Lévignac assiste encore, cierges en mains, à la procession de la Fête-Dieu, et cependant y avait-il encore un clergé paroissial ?

Le curé et ses deux vicaires avaient prêté le serment constitutionnel et, le 20 juillet 1791, ils figurèrent, avec d'autres prêtres, parmi les membres fondateurs de la Société des *Amis de la Constitution*, un club, « destiné, disaient ses organisa- « teurs, à étouffer toute manœuvre contre l'ouvrage des « représentants, et à dénoncer hardiment les trames et com- « plots des âmes fanatiques et perfides (1). »

Trois prêtres prirent la parole dès les premières séances. Ils rendirent l'hommage de rigueur aux incomparables représentants et à l'immortelle Constitution, maudirent même le fanatisme de ceux qu'ils appelaient les « non conformistes », mais

(1) Registre de la Société populaire.

ils osèrent parler de devoirs envers Dieu, d'ordre et de paix. Même à défaut des textes de l'Ecriture dont sont émaillées leurs harangues, on pourrait deviner en les lisant que ces hommes ont prêché l'Evangile. L'un des jeunes vicaires, au contraire, Paul Béchade, se montra dès le premier jour absolument laïcisé et parla comme un véritable sans-culottes. Il fut élu président et se montra digne de cet honneur par son ardeur à dénoncer « les trames contre-révolutionnaires ».

Sa première victime fut l'ancien consul d'Aurout, qui avait eu pourtant la prudence d'entrer dans l'importante société. Les accusations portées contre lui méritent d'être mentionnées (1). « Il avait dit, 15 jours avant le départ du roi, que les « anciens évêques seraient remis sur leurs sièges et, en prêtant « serment à la Constitution, le 14 juillet, il avait levé la main « seulement à la hauteur de l'oreille, en allongeant un doigt. » Enfin, ajoutait le terrible vicaire, d'Aurout faisait suspecter son patriotisme. Déjà !

Peu de jours après, chose plus odieuse encore, toujours sur la dénonciation de son président, l'ex-vicaire (2), l'assemblée députa six commissaires « au sieur Rambert, prêtre réfractaire, « pour lui interdire de se coaliser avec qui que ce soit pour « tenir des assemblées clandestines et nocturnes dans sa mai- « son. » Dans une de ses harangues, le curé assermenté de Lévignac, Lanceplène, affirmait que les augustes représentants travaillaient à faire revivre l'état primitif de l'Eglise. N'y était-il pas revenu ce courageux abbé Rambert qui, chassé de son église (3), réunissait dans sa maison des assemblées nocturnes de catholiques fidèles.

Des sept prêtres qui formaient le clergé de la juridiction de Lévignac, un seul, l'abbé Peynaud, curé de Sainte-Croix, osa résister au pouvoir devenu schismatique et mérita les dénonciations de son confrère Paul Béchade : « Le 8 décembre

(1) Assemblée populaire, séance du 24 juillet 1791.
(2) *Idem.*, du 24 août 1791.
(3) Il avait été vicaire à Sainte-Foy-sur-Dordogne.

« 1791, dit un procès-verbal, emporté par son ignorance et « son fanatisme, le curé de Sainte-Croix s'est livré publique- « ment aux propos les plus indécents contre la constitution « civile du clergé, ses auteurs et ceux qui la soutiennent. Un « citoyen patriote, indigné de cette conduite, l'a dénoncé à la « municipalité qui a dressé un procès-verbal qui sera envoyé « au district pour que Peynaud soit dénoncé à l'accusateur « public. » Ce courageux prêtre lutta au milieu de ses paroissiens pendant quelques mois encore mais, en mars 1792, il dut se réfugier dans sa famille et fut bientôt forcé de passer en Espagne. « Je me suis déterminé, écrivait-il à la municipalité, « à m'éloigner de ma paroisse vu les troubles et surtout les « menaces qui m'ont été faites de toutes parts. J'ai cru, pour « un bien de paix devoir céder à l'orage... mon intention n'est « pas d'abandonner mon troupeau mais de revenir lui donner « mes soins lors du retour de la paix. »

Outre l'abbé Peynaud, quatre prêtres originaires de la juridiction préférèrent l'exil à la soumission aux lois que réprouvait leur conscience. Quant aux autres, ils prêtèrent tous les serments, ils crurent même devoir se présenter devant la municipalité pour attester « qu'ils voyaient avec mal au cœur les « rassemblements qui se faissaient dans le chef-lieu de la « commune les jours où s'exerçaient, ci-devant, le culte catho- « lique ; qu'ils n'avaient jamais trempé dans la demande faite « par certains individus pour qu'il fut permis de se rassembler « dans le temple de la Raison pour y exercer le culte. Leurs « discours, leur conduite, attestent, disaient-ils, leur amour « pour les lois, qu'ils ont montré par la cessation de leurs « fonctions dès qu'ils ont eu connaissance de la loi du 2 fri- « maire... Ils protestent contre toute délibération qui se pro- « duirait au sujet de leurs fonctions, à moins que cela ne fut « ordonné par la Convention à laquelle ils seront toujours « soumis, comme nantie de l'autorité souveraine. »

Omnis potestas a Deo ! Melius est obedire Deo quam hominibus ! Ces prêtres avaient oublié le second de ces préceptes, pour ne se souvenir que du premier. L'abbé Béchade alla plus loin encore. Il osa dire dans l'assemblée populaire réunie dans

l'église même où il avait souvent célébré : « Qu'il s'était « aperçut que depuis quelques dimanches, certains individus « avaient paru comme par affectation. Que ces traits tendaient « à faire punir les ci-devant prêtres. Qu'il protestait contre « tout rassemblement le dimanche et invitait le peuple à s'occu- « per de ses travaux ce jour-là. »

Ce langage méritait un certificat de civisme, mais aux yeux des catholiques, c'était celui d'un prêtre apostat. Il fut tenu en messidor an II, au plus fort de la Terreur. Ceci soit dit à la décharge de l'abbé Béchade.

La population n'en demeura pas moins attachée à la foi catholique.

Dès 1791, une pauvre servante, Marie Sauviac, s'attira les foudres de la société populaire pour avoir distribué des écrits où le schisme était dénoncé. Au début de la Révolution, les freins qui contiennent les mauvaises passions venaient d'être rompus, les autorités sociales se trouvaient sans force, et il suffisait de quelques mauvais drôles pour amener de vraies journées révolutionnaires. Le 4 mars 1792, un groupe se saisit de l'ancien consul, M. Mouchet, et tenta de l'amener de force à l'église pour lui faire entendre la messe du prêtre assementé. La municipalité quoiqu'elle eut à sa tête un maire qui était de cœur avec les hommes de désordres, dut intervenir pour dégager M. Mouchet, et envoyer des délégués dans les maisons de ceux que menaçaient les mêmes violences. M. Mouchet porta plainte entre les mains du juge de paix, M. de Cornier, et celui-ci n'ayant pu obtenir les mesures de répression qu'il jugeait nécessaires, se démit de ses fonctions.

Le même jour, l'abbé Boulin, prêtre refractaire réfugié dans sa famille, à Lévignac (1), ayant été l'objet de menaces et d'injures, la municipalité l'expulsa du territoire de la commune par l'arrêté suivant ; « Considérant que la conduite du sieur « Boulin ne tend qu'à exciter des troubles dans la paroisse, « ...que sansavoir égard à la loi il a presque toujours continué

(1) Il avait été curé de Lareyre, en Bazadais.

« à exercer des fonctions publiques dans l'église de Civert.
« ...Qu'un plus long séjour pourrait devenir funeste au sieur
« Boulin, à cause de la fermentation qui règne dans les
« esprits... »

Les prêtres réfractaires disparurent en exil, en prison en attendant l'échafaud, ou cachés dans des asiles sûrs d'où ils ne sortaient que pour administrer les sacrements. Néanmoins le peuple, en majorité, leur restait fidèle et, les premiers étonnements passés, il témoigna hautement de son mépris pour le culte révolutionnaire.

Dès le mois d'août 1792, la municipalité crut devoir prendre un arrêté pour défendre de tenir aucuns propos contre la Constitution, sous peine de poursuites. Le 7 août 1793, pour déjouer les complots des malveillants et gens suspects et « en même temps alléger sa surveillance » elle arrêta que « 24 citoyennes
« ou citoyens seraient consignés dans leurs maisons d'où ils
« ne pourraient sortir sans un ordre de l'autorité municipale
« sous peine d'être dénoncés au Comité central. »

Chose étrange pour qui ne connaît pas le cultivateur toujours lent à s'émouvoir mais tenace dans sa résistance quand il a pris un parti, c'est au plus fort de la Terreur, aux environs du 9 thermidor, que les manifestations contre les mesures antireligieuses de la Convention s'accentuèrent dans tout le Sud-Ouest ; si bien que le représentant Monestier crut devoir prendre, le 5 prairial an II, un arrêté barbare portant « que les
« citoyens qui célèbrent l'ancien jour du dimanche par leur
« oisiveté, des promenades, des parures affectées ou tout autre
« acte de leur conduite extérieure seront *privés de leur ration*
« *de pain* qu'ils ne gagnent pas ce jour-là et condamnés à une
« amende proportionnelle à leurs facultés. »

Non-seulement cet arrêté fut affiché à Lévignac, mais les citoyens furent prévenus de ses dispositions «fraternellement» par les soins de la municipalité. Néanmoins, le 27 prairial, force fut aux officiers municipaux d'intervenir pour disperser des citoyens qui s'étaient permis de se réunir « parés » le dimanche, aux environs de la maison commune. Un seul résista aux injocntions municipales. « Il tint, dit le procès-

« verbal, les propos les plus déplacés, disant qu'il voulait être « libre et chômerait si cela lui plaisait. » Pour rectifier ses idées sur la vraie liberté, on le condamna à 5 francs d'amende.

Le 1er messidor nouvelle protestation contre l'arrêté de Monestier, mais cette fois sous une autre forme : les citoyens refusaient de chômer les fêtes décadaires. Les dimanches 16 thermidor et septidi de fructidor an II, des citoyens trouvés en « désœuvrance », c'était le néologisme inventé pour exprimer ce nouveau délit, refusèrent de faire le travail que leur imposait la municipalité. Ceux qui refusaient de chômer, comme ceux qui avaient refusé de travailler furent condamnés à l'amende.

Le 28 vendémiaire an III, plus de deux mois après la chute de Robespierre, la municipalité, pour prouver son zèle, prit encore l'arrêté suivant : « Vu qu'un attroupement considé-« rable s'est formé annonçant une désœuvrance manifeste. Vu « l'arrêté du district qui prescrit des mesures contre ces ci-« toyens, arrête que cet attroupement sera requis de se « disperser sous les peines portées par ledit arrêté. » Telle fut la dernière mesure prise à Lévignac pour imposer le travail du dimanche. Le maire était alors Boulin de Laprade, l'ancien syndic de la fabrique, l'ancien consul qui avait été si fier, en 1788, de faire graver son nom sur les cloches de la paroisse. Il est permis de penser qu'il éprouva un véritable soulagement lorsqu'il se crut dispensé de faire dans les auberges ces rondes odieuses à la recherche de pauvres gens fidèles au repos dominical.

Dès que la loi du 11 prairial an III permit l'exercice du culte, les curés de St-Brice et de St-Pierre demandèrent à être autorisés à exercer leur ministère. En messidor le curé de Lévignac fait la même demande et le Conseil général « consi-« dérant que les citoyens de la commune ont demandé l'ou-« verture de l'église, ordonne que les terres lessivées pour en « extraire le salpêtre qui l'encombrent en soient enlevées. »

Dans quel état les catholiques retrouvaient-ils leurs églises? Toutes les cloches, sauf une seule au chef-lieu de la commune, avaient été réquisitionnées et fondues. Tous les vases

sacrés avaient eu le même sort. Les croix, emblèmes ou bannières jugés sans valeur, « le restant du fanatisme non utile à la République » avaient été brûlés. C'est un sans-culotte, le citoyen Roussy qui, à Lévignac, avait tenu à faire cette exécution et dans le temple même de la Raison. Son autodafé lui valut quelques ennuis, car les flammes s'étant élevées jusqu'à la voûte brûlèrent les cordes de l'horloge. Or, s'il était dangereux de protester contre la dévastation des églises, on pouvait sans être suspect demander une horloge bien réglée ; on le fit bien voir dans la séance des Amis de la Constitution du 19 messidor an II. Il n'échappa qu'avec peine à la demande de ceux qui voulaient lui faire réparer à ses frais les dommages causés par ses manifestations impies.

La persécution religieuse n'avait pourtant pas dit son dernier mot. Si la loi de prairial permettait l'exercice du culte, elle défendait de sonner les cloches pour appeler les fidèles, mais ils ne l'entendaient pas ainsi, et le 10 brumaire an IV la municipalité dénonçait aux tribunaux l'ancien sacristain de la paroisse, coupable d'avoir « sonné la cloche à plusieurs « reprises, pour la messe et notamment à l'élévation ». Elle condamnait en outre sa fille à 24 heures de prison. Il est vrai que celle-ci, non contente de « sonner la cloche comme dans « l'ancien régime », avait déclaré qu'elle sonnerait malgré toutes les défenses et que la municipalité aurait affaire non seulement à elle, mais à tout le peuple.

A Monteton, l'une des communes du canton de Lévignac, la sonnerie des cloches amena des scènes plus violentes.

Le 26 germinal an IV, l'administration municipale du canton prit un arrêté portant que le 28 germinal « il serait fait « par l'agent national et l'adjoint de Monteton, une nouvelle « proclamation de la loi du 3 ventôse dans le lieu où se fait le « rassemblement pour l'exercice du culte (1) ».

(1) Motifs de l'arrêté : « Considérant qu'on ne peut voir sans étonnement que la commune de Monteton, au mépris des lois, se permet de sonner la cloche à des heures périodiques et que cela serve de signal pour le rassemblement des cérémonies religieuses, arrête. »

L'agent national obéit à l'arrêté, mais mal lui en prit comme il le constate dans un procès-verbal dont sont extraites les lignes suivantes : « ...Aussitôt après la lecture de la loi, « il s'est élevé un murmure qui par son indécence nous a fait « plusieurs fois rappeler à l'ordre, ce que nous n'avons pu « obtenir... Plusieurs voix se sont élevées disant qu'on se « moquait des décorations dont nous étions revêtus, qu'on « sonnerait malgré nous... Nous avons pu obtenir un petit « moment de silence que nous avons saisi pour lire de nouveau « la loi. A l'instant s'est levée la citoyenne Jeanne Lacombe « qui, tenant les propos les plus indécents, a appelé une « troupe de citoyennes disant qu'elle les garantissait de tout « évènement si elles sonnaient la cloche ; ce qu'elle a fait, « montant à la tribune du temple, disant qu'elle se moquait « des autorités, que l'agent ou l'adjoint qui voudrait l'empê- « cher s'en repentirait. Elle a été appuyée par deux citoyens « qui ont dit qu'ils prêteraient leurs bâtons. Ils ont dit que « tout le monde devrait se révolter. Il s'est fait alors un bou- « leversement si grand, avec menaces, que nous sommes sorti « du temple. La citoyenne Lacombe n'a discontinué de son- « ner. » Ce procès-verbal fut transmis au juge de paix et nous ignorons quelle suite lui fut donnée.

Les catholiques de la commune de Caubon se servaient aussi de leur cloche, mais l'agent national de cette commune protesta qu'il n'entendait jamais les sonneries ; il évita ainsi les émotions de son collègue de Monteton.

JOSEPH DE VIVIE RÉGIE.

(à suivre.)



UNE BRANCHE DES XAINTRAILLES (*)

Jean de Rostelin Saintrailles, vicomte de Roton, deuxième fils de Christophe et de Louise de Gournay, naquit à Metz et fut baptisé en l'église Saint-Maximin de cette ville en 1582.

Comme tous ses aïeux, il se consacra à la carrière des armes et par sa valeur se montra digne de son nom.

A peine âgé de 22 ans (4 mai 1604), il reçut du roi Henri IV une commission de capitaine appointé de son infanterie ; en cette qualité, il prit part à toutes les guerres du temps et acquit par sa bravoure et ses exploits une grande notoriété.

Capitaine des carabiniers, colonel commandant le régiment d'Uzès en 1620, aide des maréchaux, aide de camp des armées, gentilhomme de la Chambre en 1625, gouverneur de la ville de Sommiers en 1626, il reçoit en 1627, le 15 avril, le collier de l'ordre de Saint-Michel.

A compter de l'année 1620 sa réputation étant bien établie, on peut le suivre dans sa carrière, car il est alors un des officiers les plus estimés de l'armée du roi Louis XIII.

Il se distingua à la bataille des Ponts-de-Cé, le 6 août 1620 et aux sièges de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély en cette même année.

Le 30 novembre 1621, il lui est alloué une somme de deux cents livres pour l'indemniser de la perte de son cheval au siège de Montauban ; nous verrons plus loin ses divers exploits aux sièges de Montauban, Saint-Antonin, Négrepelisse, Clairac, Tonneins et autres.

(*) *Revue de l'Agenais*, mars-avril 1904.

En 1627, faisant partie du corps des Enfants perdus « la fleur des troupes royales et de la noblesse », il se couvrit de gloire en combattant les anglais alliés des protestants, aux sièges de La Rochelle et de la citadelle de Ré.

Deux ans après, il accompagnait le roi dans son expédition contre le duc de Savoie et, toujours avec les Enfants perdus, prenait part à toutes les batailles et contribuait à forcer le fameux pas de Suse.

Rentré en France avec le roi, il combattit les protestants à Alais, Montpellier, Privas et autres rencontres jusqu'au traité d'Alais, 29 juin 1629.

Enfin, il est mentionné dans les chroniques, pour la dernière fois en 1636, à l'occasion de la guerre contre les Impériaux qui avaient envahi la Picardie.

L'historien Jean de Serres lui consacre un chapitre entier dans la tome II de son inventaire des titres de l'histoire de France éditée en 1648, témoignant ainsi dans quelle estime il était tenu par ses contemporains.

Tout d'abord en quelques lignes, il indique ses origines :

« Ce gentilhomme, dit-il, est issu de la noble famille de « Poton de Saintrailles, maréchal et grand écuyer de France, « tant renommé dans nos histoires.

« Son aïeul, cadet du baron de Saintrailles, épousa une fille « de Lenoncourt en Champagne. Le roi Henri IV employa son « père, messire Christophe de Saintrailles vicomte de Roton, « en la visite des places et passages par où son armée devait « passer en Allemagne, et lui avait fait expédier un brevet de « chevalier du Saint-Esprit, de maréchal de France et de lieu- « tenant de ladite armée, ce qui donna sujet à la Reine, après « la mort déplorable de ce grand roi, de mander ce seigneur, « pour apprendre de lui ce qu'il savait du voyage que sa majesté « avait résolu de faire en Allemagne. »

Cet historien confirme donc ce que nous avons dit plus haut, sur les mérites de Christophe de Saintrailles et la dignité de maréchal de France qui lui aurait été conférée par Henri IV et dont nous n'avons pas trouvé la preuve ; comme il ne figure pas

dans la nomenclature des maréchaux de France nous présumons que ce brave soldat a été, après la mort du roi, victime des manœuvres de la Cour et qu'on a annulé les lettres patentes qui l'élevaient à la dignité de maréchal de France à laquelle ses qualités militaires, sa vie entière passée dans les camps lui donnaient tous les droits.

Jean de Serres parle ensuite de Jean de Roton Saintrailles, dans les termes suivants :

« On a toujours remarqué ce gentilhomme épouser les inté-
« rêts de son roi et le bonheur de ses armes avec tant de passion
« qu'on l'a vu souvent soupirer quand il arrivait quelques
« disgrâces dans les sièges de places ennemies où il a fait des
« actions très remarquables, pour lesquelles il mérite bien ici
« une éloge, ayant été omise en leur lieu par inadvertance.

« Au siège de Saint-Jean-d'Angély (1620), en l'attaque des
« barricades du faubourg de Taillebourg, il fut blessé de deux
« coups de pique à la gorge, parmi les premières troupes des
« Enfants perdus, dont le premier le porta par terre ; mais se
« relevant promptement et sautant courageusement la barricade
« suivi et secondé de la noblesse et des soldats, comme il pour-
« suivait les ennemis, un second coup à côté du col l'arrêta
« court et le mit hors de combat, tellement que l'on fut
« contraint de le retirer à cause de la grande perte de son
« sang.

« Or, comme le roi le vit emporter par sept ou huit soldats,
« conduits par un sergent, Sa Majesté demandant qui il était,
« le sergent répondit qu'il ne le connaissait point, mais qu'il
« n'avait jamais vu un plus vaillant homme.

« Le sieur de Marcilli, maître d'hôtel du roi, l'ayant reconnu
« dit son nom au roi ; le duc de Luynes le reconnaissant pareil-
» lement, fit souvenir à Sa Majesté que le jour précédent, il
« le lui avait présenté ; ajoutant qu'il n'y avait pas longtemps
« qu'il était arrivé en cour ; qu'il devait commander le régi-
« ment du duc d'Uzès, et qu'il était venu en quérir les
« commissions. De quoi le roi se souvenant, on lui fit entendre
« qu'il était fils d'un très vaillant et très sage maréchal de

« camp des armées du feu roi son père, au service duquel il « s'était ruiné et était mort pauvre.

« Alors Sa Majesté, de son propre mouvement et de sa bonté « ordinaire, commanda au sieur de Loménie, secrétaire d'Etat, « présent en ce rencontre, de lui donner une ordonnance de « deux cents pistoles. Mais le sieur de Loménie fit bien plus, « car il lui porta lui même l'argent et lui fit signer un blanc « seulement, le dispensant de la peine de solliciter le paiement « d'une ordonnance, n'étant pas en état de le pouvoir faire.

« Cette généreuse bonté du roi fut grandement louée de « tous ceux qui en eurent connaissance et obligea ce gentil- « homme à redoubler son affection au service de Sa Majesté et « à n'y épargner sa vie, comme il a fait paraître depuis, en « une infinité de rencontres et d'occasions sans y avoir « recueilli autre avantage que de l'honneur et beaucoup de « gloire.

« L'an 1621 étant au siège de Montauban, sous le maréchal « de Bassompierre, comme les assiégés, en une sortie qu'ils « firent au commencement du mois de septembre (où il y eut « beaucoup de désordre) après avoir mis le feu aux gabions « d'une batterie de trois canons qu'ils enclouèrent, allaient en « faire autant en une autre batterie, le sieur de Roton Sain- « trailles prenant vingt-six suisses commandés par le lieute- « nant du maréchal de Bassompierre, les mena si vivement « aux ennemis et avec tant de cœur et de dextérité, qu'il leur « fit quitter leur entreprise, et les repoussa toujours battant « dans leurs retranchements à la réserve de dix ou douze qui « demeurèrent sur la place pour les gages (c'est-à-dire « prisonniers).

« Comme ce gentilhomme s'en retournait à la tête de la « tranchée et du logement, voyant que faute de poudre les « soldats étaient sur le point d'abandonner le logement com- « mencé, et le maréchal de Bassompierre étant l'épée à la « main qui les encourageait à n'en partir, attendant que le « régiment de Piémont eut pris ce poste, lui seul court à une « batterie, charge un sac de poudre sur son dos, la porte et la « distribue le long de la tranchée aux soldats, au risque de se

« faire bruler et griller par les mèches entre lesquelles il
« passait.

« Ces deux actions furent cause que les ennemis ne se ren-
« dirent pas maîtres de la tranchée dont le sieur de Roton
« Saintrailles fut grandement loué sur le champ.

« Et comme il ne se lassait jamais de bien faire, retournant
« à un travail fort périlleux qu'on nommait le Cavin, et trou-
« vant qu'un sergent du régiment de Normandie et ses soldats,
« avaient quitté à cause d'une grande charge de grenades, de
« pots à feu et de pierres qu'on leur jetait, il les ramena et
« leur faisant faire salve continuelle de mousquetades, fit
« quitter aux ennemis le dessein qu'ils avaient, de nous délo-
« ger de ce poste; il y reçut deux coups de pierres, l'un à la
« tête, l'autre à l'estomac, dont il fut grièvement blessé.

« Ayant été commandé d'aller avec le marquis de Neste
« apprendre des nouvelles du secours que Beaufort amenait
« aux assiégés de Montauban, il s'avança jusque dans le pre-
« mier bataillon de ce secours et y demeura quelque temps
« sans être reconnu ; puis étant retourné vers le marquis, lui
« apprit la route que les ennemis devaient tenir.

« Sur quoi le maréchal de Bassompierre le renvoya promp-
« tement en donner avis aux gendarmes du roi, afin d'aller
« au devant d'eux, ce qui fut fait si à propos que ce secours
« aux assiégés fut rompu, dissipé, et rendu inutile.

« A l'assaut de Négrepelisse il passa le fossé avec les Enfants
« perdus ; et parmi le désordre des soldats qui après avoir
« violé les filles, les tuaient et massacraient d'une horrible
« façon, il en sauva vingt-deux qu'il fit mettre en sûreté dans
« le château, au péril de sa vie qu'il pensa perdre en ce faisant;
« et fit même son possible pour empêcher que la ville ne fut
« brulée.

« Au siège de Saint-Antonin il fut commandé par le roi
« d'aller avec un trompette sommer la place d'ouvrir ses
« portes à Sa Majesté, auquel pour réponse le premier consul
« fit tirer sur lui sans toutefois le blesser ; de quoi voulant se
« venger au dernier assaut, il fut des premiers à donner sur
« la pointe du bastion que les ennemis firent sauter ; après

« avoir reçu deux coups, l'un d'une faux, l'autre d'une halle-
« barde, il fut enlevé avec la mine, dans le débris de laquelle
« il demeura enterré jusqu'à la ceinture, et n'en put être
« retiré que la nuit suivante, à cause du danger qu'il y avait
« d'aller à lui, il se trouva couvert d'une barrique qui lui
« sauva la vie.

« Au siège de La Rochelle en une sortie de douze cents des
« assiégeants, qui voulaient empêcher la construction d'un
« fort à Lafont, par le maréchal de Bassompierre, il se rendit
« maître d'une masure avancée proche la porte de Congne
« avec vingt-cinq mousquetaires suisses et un sergent, après
« avoir battu et repoussé cinquante des ennemis qui étaient
« prêts de s'en emparer; et y entretint l'escarmouche depuis six
« heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, tandis que le
« fort fut mis à couvert.

« Ce gentilhomme se trouva aussi avec les Enfants perdus
« aux barricades du Suze.

« Depuis encore à l'assaut de Privas, ou avec dix ou douze
« soldats il repoussa les ennemis qui entraient par un bout de
« tranchée que Chabannes avait fait faire, après en avoir tué
« cinq et blessé huit; auquel rencontre, il donna force coups
« d'épée à un enseigne et à plusieurs de nos soldats qu'il
« trouva couchés sur le ventre hors de leur devoir; action qui
« fut hautement louée par les sieurs de Bassompierre, d'Effiat
« et de la Valette, ayant ainsi empêché que les ennemis ne
« nous surprissent par derrière, en danger de nous faire quitter
« la tête des tranchées, et ruiner tout l'avantage que nous
« avions eu ce jour là, avec notre logement. »

Après avoir rendu par l'épée de si grands services au roi, il lui en rendit un non moins grand par la parole dans les circonstances que nous allons rapporter, d'après l'historien de Serres.

En 1636, les Impériaux commandés par le prince Thomas de Savoie, Jean de Werth et Piccolomini, après avoir, à l'improviste, envahi la Picardie, s'étaient emparés de Breteuil, Corbie, Roye et de beaucoup d'autres places.

Pour repousser cette invasion, le roi Louis XIII envoya une puissante armée sous le commandement de son frère M. le duc d'Orléans, ayant pour lieutenants le comte de Soissons, le duc de la Trémouille et autres capitaines.

A l'approche de cette armée les Impériaux abandonnèrent les pays envahis pour regagner les Pays-Bas, sans affronter la bataille.

Breteuil, Corbie et autres villes ayant été reprises, il fut décidé que l'armée franchirait la rivière de Somme et se dirigerait vers les Flandres à la poursuite de l'ennemi.

Par suite de sourdes menées contre le cardinal de Richelieu que l'on pensait mettre dans l'embarras, des symptômes de mésintelligence se produisirent parmi la noblesse qui prétendait n'être pas obligée de sortir du royaume pour combattre.

En effet, profitant de la nuit, une partie de la noblesse disparut pour regagner ses foyers ;

« Le surplus, dit l'historien Jean de Serres, était en délibé-
« ration de faire le semblable, si ce n'eut été la louable
« résistance de Jean de Saintrailles vicomte de Roton, qui
« remontra hautement qu'il y allait de leur honneur, à ne pas
« abandonner Monsieur et qu'ils devaient suivre son altesse
« partout, en quelque part qu'elle eut agréable de les con-
« duire ; tellement que son avis ayant eu l'approbation géné-
« rale de la noblesse, tout le monde obéissant au commande-
« ment de Monsieur frère du roi passa la Rivière gaillarde-
« ment. »

Nous avons donc raison de dire que dans cette circonstance il rendit au roi, et surtout au cardinal de Richelieu, un aussi grand service par sa parole qu'il en avait rendu précédemment par sa bravoure.

Les résultats furent en effet considérables, puisque l'armée, marchant de succès en succès, refoula l'ennemi au-delà des frontières et que grâce aux victoires, le cardinal sortit plus puissant que jamais de cette épreuve dans laquelle ses adversaires comptaient le voir succomber.

Nous n'avons pas trouvé d'autres détails particuliers sur le rôle que joua Jean de Roton-Saintrailles dans la campagne de

1636, mais nous ne pouvons douter qu'il y déploya toute son énergie, sa bravoure et ses qualités militaires habituelles. Cette campagne nous paraît être la dernière à laquelle il prit part.

Quelques années auparavant, au commencement de l'année 1632, Jean de Rottelin-Saintrailles, vicomte de Roton, demeurant à la suite du roi, avait acquis de messire Jacques des Loges et de dame Catherine de Broc la seigneurie de la Chapelle-Gaugain qui fut érigée en châtellenie et vicomté, ainsi que nous le verrons plus loin.

En cette même année 1632, il contracta mariage avec noble Marthe Groyn, fille de Thomas Groyn sieur de la Ronce ; son contrat de mariage fut passé devant Me Demontenot, notaire au Châtelet de Paris, le 25 juin 1632, en présence du maréchal de Bassompierre, son cousin, et de dame Guillemete de Matignon, veuve du marquis de Beuveron et aussi sa parente.

Après la célébration de son mariage il vint s'établir sur la terre de la Chapelle Gaugain, demanda au roi de remplacer le nom de Gaugain par celui de Saintrailles et d'ériger cette seigneurie en vicomté sous le nom de La Chapelle-Saintrailles.

La Chapelle-Gaugain *(Saintrailles).*

La Seigneurie de la Chapelle-Gaugain (canton de la Chartre, arrondissement de Saint-Calais, Sarthe) appartenait aux XIVe, XVe et XVIe siècles d'abord à la maison de Montchenu, puis à celle des Ronsard, d'où sortit le fameux poète, et, enfin, aux Tiercelin ; au commencement du XVIIe siècle elle était passée, par héritage, à la maison des Loges.

Nouveau venu dans le pays, Jean de Rottelin de Saintrailles fit ses preuves de noblesse devant la chambre des élus de l'élection de Château-du-Loir, qui les reconnut suivant sentence du 28 juin 1634, homologuée par arrêt de la cour des aydes du 9 août suivant.

Il demanda ensuite et obtint du roi l'érection de sa terre en châtellenie et vicomté sous le nom de la Chapelle-Saintrailles, suivant lettres patentes du mois de février 1635, homologuées par la cour du parlement de Paris le 24 mai 1641.

Ces lettres supprimaient le nom de Gaugain, le remplaçant par celui de Saintrailles, accordaient au nouveau vicomte le droit d'élever des fourches patibulaires à quatre piliers et de faire établir son château avec ponts, créneaux et machicoulis ; enfin pour favoriser le pays, le roi décrétait la création d'un marché le vendredi de chaque semaine et de deux foires par an, l'une le mardi de Pâques et l'autre le jour de la Visitation de Notre-Dame.

Jean de Rottelin-Saintrailles usa-t-il des droits qui lui étaient conférés et fit-il reconstruire son château ? Il nous est impossible de le savoir ; mais il fit construire ou au moins restaurer l'église, ainsi qu'il résulte des énonciations d'un acte de baptême d'une ses filles en 1643, Marie de Saintrailles, « fille de Jean, fondateur de cette église. »

Il existe dans l'église une pierre tombale rappelant le décès de trois enfants de Rottelin-Saintrailles, dont nous parlerons plus loin.

Quant au château actuel il a été édifié sans style à la fin du XVIIIe siècle par M. Mainville, qui fit démolir l'ancien ; le pavillon de l'escalier a seul échappé à la destruction et a été restauré en respectant le style primitif du manoir, bâti au XVe siècle par Olivier de Ronsard (1).

Les considérants des lettres-patentes qui ont érigé la seigneurie de La Chapelle Gaugain en châtellenie et vicomté nous paraissant intéressantes pour l'appréciation de la valeur de Jean de Rottelin-Saintrailles, nous croyons utile de les rapporter :

« Louis, etc.....
« comme nous avons toujours eu à plaisir singulier de récom-
« penser ceux de nos sujets qui par leur courage ont signalé
« leurs services, de blessures en plusieurs occasions de com-
« bats, et de rendre leur affection remarquable à la postérité
« par quelques titres d'honneur qui puissent, en passant à
« leurs enfants, les exciter de suivre les traces de leurs pères

(1) Le Bas-Vendômois historique et monumental

« et d'hériter de leurs vertus comme de leur succession; ayant
« maintenant occasion de reconnaître les bons et recomman-
« dables services qui nous ont été rendus par Jean de Rotte-
« lin de Saintrailles, chevalier, seigneur de Rotton et de La
« Chapelle-Gaugain, Beaupréau, du Ruau, les Epinettes, la
« Roche, la Rottelière et la Grutière ; voulant favoriser le
« désir qu'il a que sa terre de La Chapelle-Gaugain soit
« décorée d'un titre de châtellenie et vicomté ; eu égard
« qu'elle est ancienne, bien située et de bon revenu, de laquelle
« sont mouvants plusieurs fiefs et arrière-fiefs, terres et sei-
« gneuries et qu'il a d'autres possessions suffisantes pour sou-
« tenir cette dignité.

« Savoir faisons que mettant en considération les services
« rendus par ledit sieur de Rotton tant en la charge de capi-
« taine d'une compagnie de gens de pied que en celle de capi-
« taine de carabiniers et, finalement, en celle d'aide de nos
« camps et armées où il est parvenu par son mérite, esquels
« emplois il a été blessé plusieurs fois et fort fidèlement servi,
« notamment au siège de la citadelle de Ré, à la conduite des
« vivres et à la déroute des Anglais, aux Enfants perdus des
« barricades de Suze en Savoie. Alais, Montpellier, Montau-
« ban, Saint-Jean-d'Angély, Montgué, La Rochelle, etc.. etc.,
« et continuant tous les jours, selon les occasions, comme ont
« fait ses père, aïeul et prédécesseurs dont les noms sont
« assez remarqué dans nos histoires.

« Pour ces causes et considérations, etc., etc. »

La vicomté de la Chapelle-Saintrailles demeura dans la famille jusqu'en 1708, époque à laquelle la petite-fille de Jean de Roton, épouse du marquis d'Illiers d'Entragues, la vendit à messire Louis-François Massue, conseiller du roi et son procureur en la sénéchaussée, eaux et forêts de Château-du-Loir.

Les héritiers de M. le conseiller Massue possédèrent cette terre jusqu'au 22 décembre 1834 ; elle fut acquise alors par M. Auguste Savardan, docteur en médecine, et M. le baron de la Fontaine-Solar ; elle est actuellement possédée par les

petites-filles de M. le vicomte de la Fontaine-Solar, qui ont épousé il y a peu de temps MM. Mathieu et Ismaël de Lesseps, fils du « Grand Français ».

Après l'acquisition de M. Massue, la paroisse reprit son ancien nom de Gaugain, malgré les prohibitions des lettres-patentes de Louis XIII, tant est grande la force de la tradition et de l'habitude; et peu de personnes de la localité même savent aujourd'hui qu'elle a porté pendant près d'un siècle le nom si glorieux de Saintrailles.

Du mariage de Jean de Rottelain-Saintrailles et de Marthe Groyn sont issus au moins sept enfants, au sujet desquels on trouve quelques renseignements dans les archives départementales de la Sarthe.

L'aîné, François, né en 1633, fut parrain la même année de la petite cloche de l'église.

Le second, Paul Poton, né en 1634, fut baptisé le 7 mai de la même année ; il fut le plus illustre de la famille et on le dénomme fréquemment Joseph Poton dans les divers titres le concernant ou encore le chevalier de Xaintrailles.

Le troisième, prénommé Nicolas, naquit en 1635 ou 1636, son acte de baptême n'a pas été retrouvé.

Le quatrième, Charles, baptisé le 11 mai 1637, eut pour parrain Charles de Chambray, sieur de Pancé, et pour marraine la dame de Marans.

Le cinquième, Henri, baptisé le 30 juin 1638.

Enfin, les sixième et septième furent deux filles, Anne et Marie; cette dernière, baptisée en 1643, eut pour parrain et marraine le sieur et la dame de Marans.

Charles, reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1641, mourut la même année, ainsi que nous l'apprend le martyrologe des chevaliers de cet ordre cité plus haut.

Les autres enfants moururent aussi en bas-âge à l'exception de François, Poton, Nicolas et Marie.

Il existe encore dans l'église paroissiale de La Chapelle une pierre tombale assez curieuse en marbre noir concernant Henri, Anna et Charles.

En haut de cette pierre sont tracés deux écus :

L'un, celui des Xaintrailles d'Agenais, est sommé d'une couronne de duc et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel ; il est écartelé aux 1 et 4 d'argent, à une croix alaisée de gueules, aux 2 et 3 de gueules au lion d'argent.

L'autre, sommé d'une couronne de marquis et entouré du collier de Saint-Jean-de-Jérusalem, porte d'argent à la croix alaisée de gueules.

L'inscription, en mauvais latin et en vers, est ainsi conçue :

Adsta, viator, et dole juvenum vices
Tres heic in uno conditi tumulo iacent,
Saintraliorum nobilis juvenes domus :
Henricus, Anna, Carolus, teneres eques
Torquatus annis : Indole juvenum pius
Amor parentum : Scotiæ reges avi
Acquitaniæ dux Eudo : proreges duo
Neapolitarum, atq Lotharingorum duces
Potoniusq maximum generis decus
Prefectus equitum regius, regni comes
Et imperator militum : hinc avus et pater
Virtute belloq super illustres viri
Abi, Viator, et dole juvenum vices.
Actum 7 Die Januarii anno 1650.

Cette épitaphe peut se traduire ainsi :

Arrête, voyageur, et déplore le sort des jeunes enfants.

Ici, en un seul tombeau, gisent trois enfants de la noble maison des Saintrailles :

Henri, Anna, Charles, chevalier de l'ordre dès l'âge le plus tendre, ils avaient un pieux amour de leurs parents,

Leurs ancêtres furent rois d'Ecosse, Eudes, duc d'Aquitaine ; deux vice-rois et gouverneurs des Napolitains et Lorrains,

Et Poton, la plus grande gloire de sa race, grand-maître de la cavalerie royale, comte du royaume et commandant les armées,

Ensuite l'aïeul et le père, hommes des plus illustres par les vertus guerrières.

Passe, voyageur, et déplore le sort des jeunes enfants.

Fait le 7 janvier 1650.

Comme on le voit, on a voulu en quelques vers rappeler les illustrations de la famille. Inutile de nous appesantir sur ce qu'a d'hypothétique la prétention de faire sortir les Saintrailles des rois d'Ecosse et des ducs d'Aquitaine ; par vice-

rois de Naples et de Lorraine, on fait sans doute allusion aux Lenoncourt.

Jean de Rottelin-Saintrailles, vicomte de Rotton et de la Chapelle, mourut le 28 avril 1653 à la survivance de François, de Paul Poton, aussi prénommé Joseph, de Nicolas et peut-être de sa fille Marie.

François et Paul-Poton-Joseph occupèrent seuls de hautes situations ; quant à Nicolas, il n'est mention de lui que dans un arrêt du Conseil du roi du 30 septembre 1669 annulant une sentence de l'Intendant de la généralité de Tours.

C. CHAUX.

(A suivre.)



LA RÉVOLUTION MUNICIPALE D'AGEN EN 1789

Et l'Etablissement de la Commune légale

(Juillet 1789-Février 1790)

V. — Les Préludes de la Révolution

Avant 1789, là population agenaise s'était déjà montrée plusieurs fois hostile à la municipalité. En 1770, un mouvement populaire avait été préparé par les mages de certaines confréries, avec l'aide d'un régent nommé Bouzeran. Ce dernier, qui habitait dans la rue Saint-Jean, en face des Carmes, une sombre boutique « ornée d'une table où il faisait la classe » avait convoqué chez lui les mages des confréries pour leur lire « un placet » où il était question de « sistèmes sur les blés et la vente d'iceux, de monopoles » et aussi « de la conduite des magistrats municipaux. » Les consuls furent avertis à temps; ils ouvrirent une instruction et perquisitionnèrent chez Bouzeran. La perquisition n'aboutit pas, mais il résulta clairement des pièces du procès qu'un mouvement populaire ayant pour but une « assemblée » avait commencé. Les mages des charpentiers et des sergers et plusieurs femmes s'étaient réunis chez le régent ; ils devaient adresser une supplique — on ne sait pas à qui — et ils devaient être appuyés par les quatre curés de la ville et des personnes « de condition » qui ne sont pas nommées. Bouzeran, pressé de questions, avoua qu'une collecte avait été faite ; les uns avaient donné 6 livres, les autres 3 livres ou 30 sols ou « selon leurs facultés. » Le mouvement n'aboutit pas pour deux raisons principales : 1° l'ignorance à peu près absolue des mages des confréries ; ils étaient

illettrés, et pour lire le billet de convocation de Bouzeran ils avaient dû recourir à des tiers ; 2° la vigilance et la fermeté des consuls. Ces derniers firent assigner tous les mages et les « principaux maîtres des fréries » ainsi que les « contremaîtres des factures » pour tirer l'affaire au clair. Ils réussirent ainsi à empêcher « l'assemblée projetée, et à arrêter les progrès « des malheurs que cette interversion dans l'ordre public « pouvait occasionner. » Quoiqu'il en soit, c'étaient les forces organisées des artisans qui avaient commencé les hostilités contre la municipalité dans le but de « créer des magasins de « blé » pour parer à la disette, magasins où tous les boulangers se seraient approvisionnés et grâce auxquels la taxe du pain établie sous le contrôle d'une assemblée populaire « aurait suivi régulièrement le prix du blé. »

De 1770 à 1788 aucune tentative révolutionnaire ne se renouvela, mais les jurats et les consuls restèrent fort impopulaires.

En 1782, un ou plusieurs auteurs anonymes préparèrent un long mémoire contre l'organisation municipale de la ville. Ce travail fut envoyé à l'Intendant ; ce magistrat le renvoya au subdélégué d'Agen, Sarrazin, qui le fit parvenir aux consuls avec une lettre. Lettre et mémoire furent lus dans l'assemblée de jurade du 11 février 1783. Les auteurs de l'écrit présentaient à l'Intendant un vœu de la communauté relatif à « la réunion des charges municipales et l'offre qu'elle faisait pour s'en procurer l'accomplissement. » Faut-il voir dans ce langage une proposition de rachat des charges de maire et des consuls ? Ces derniers en effet touchaient des appointements et, étant nommés par le pouvoir central, étaient, en quelque sorte, des fonctionnaires. Ou bien faut-il voir dans cet « offre » le désir d'une modification profonde dans le recrutement des officiers municipaux. L'auteur du mémoire réclamait en effet l'élection des membres de la jurade et du corps de ville, et reprochait à ceux qui étaient en fonctions de ne rien faire pour la prospérité de la cité ; il alléguait aussi d'autres faits, inconnus de nous, que le « conseil de ville » proclama « faux ou hasardés. » L'assemblée de jurade ne fit pas cas de cette diatribe ; elle se borna à déclarer que la municipalité était vivace, que le « corps

de ville n'était pas dans le cas d'être bientôt éteint, puisqu'il était composé, à ce moment là, de 28 jurats et de 9 officiers municipaux, ce qui formait un corps de 37 vocaux » ; elle déclara aussi qu'elle acceptait le principe de l'élection pour les fonctions municipales et elle nomma même des commissaires destinés à obtenir « de Sa Majesté la grâce d'être rétablie dans son ancienne administration et élection des officiers municipaux, »

Cette motion ne lui rendit pas sa popularité. Peut-être même l'administration de certains consuls, maladroite dans sa sévérité, contribua-t-elle à la faire détester. En 1775, ils emprisonnèrent, pour la relâcher au bout de 3 heures, la femme du perruquier Bichet qui avait eu une altercation, à propos de chaises, lors du passage d'une procession de pénitents, avec la dame de Guillem épouse de Boudon de Saint-Amans. En 1787, ils eurent maille à partir avec les trois mages de la confrérie de Saint-Eloi, un maréchal-ferrant, un chaudronnier et un forgeron. Ils les condamnèrent à 24 heures de prison à la suite d'une dispute pour la préséance, que ces derniers avaient eu avec la confrérie de Saint-François pendant la procession de la Fête-Dieu. Ces mesures excitaient la population contre les consuls, et la corporation de Saint-Eloi fut une des premières qui demanda révolutionnairement l'admission des députés des corporations au sein de la jurade.

Le mouvement révolutionnaire agenais commença, en effet, au sein des forces organisées du Tiers-Etat, des confréries et des corporations. Ce sont les artisans qui, les premiers, réclamèrent leur admission à l'hôtel-de ville; ce furent surtout les corporations des marchands qui l'obtinrent. En décembre 1788, commencèrent les motions révolutionnaires au sein des associations d'artisans ; le 24 juillet 1789, la municipalité fut sommée de « faire une assemblée » avec les députés de ces corporations. La communauté de Saint-Eloi accepta la première, le 11 décembre 1788, la proposition suivante : « Les consuls devront assembler la jurade pour nommer des commissaires à l'effet de recevoir de la part de la corporation et de tous les corps qui voudront suivre son exemple, un cayer d'observa-

tions dans l'intérêt du Tiers-Etat. » Par ce langage clair et précis, les associations d'artisans s'engageaient résolument dans la voie de la politique et menacaient la municipalité.

Celle-ci était en même temps menacée d'un conflit de juridiction analogue à ceux qui avaient éclaté dans le courant du siècle. En effet, le procureur du roi, J.-B. Laboissière, par acte d'huissier daté du 12 décembre, se montrait résolu à « réveiller dans l'intérêt du Tiers-Etat le zèle et la vigilance de la jurade » et à la forcer à s'occuper des réclamations populaires. Les consuls rabrouèrent assez facilement le procureur en lui faisant répondre « qu'ils savaient tout autant que le requérant s'occuper de l'intérêt public ». Mais ils ne répondirent pas de la même manière ou du moins les archives sont muettes à ce sujet, aux mages des confréries. Au contraire, dans le courant du même mois de décembre 1788, ils convoquèrent les syndics des différentes corporations « y compris les officiers du sénéchal en la personne de M. le lieutenant général » et des communautés de la campagne à venir à l'hôtel de ville pour conférer avec eux en qualité « de bons citoyens » et communiquer leur façon de penser sur la convocation des Etats Généraux. Ils ne furent pas écoutés : très peu de personnes, dit le procès-verbal de l'assemblée de jurade du 25 décembre 1788, se sont présentées. « Plusieurs des corps que nous avons invités semblent avoir dans une circonstance aussi essentielle méconnu des magistrats qui sont les représentants de tous les citoyens et *se sont éloignés d'un asile qui devait leur être aussi cher que respectable...* » La concorde ne régnait point ; la « réunion des esprits nécessaire pour opérer quelque bien » n'était pas faite. Les bons citoyens étaient égarés, selon l'expression des consuls, et avaient obéi à des « suggestions étrangères ». Nous espérons, ajoutaient ils, que « rendus à leurs vrais sentiments », ils s'empresseront de « revenir à nous ». La révolution, si l'on en croit ces lignes, semblait proche. Elle n'éclata point de suite, soit que l'entente entre tous ne fût pas complète, soit que l'approche des élections et la rédaction des cahiers maintînt les impatients. Elle fut retardée surtout parce que les consuls, sentant gronder l'émeute, se mirent

résolument à la besogne pour empêcher « les soulèvements de la faim » et assurer la subsistance de la ville.

Déjà, en effet, le 31 octobre 1788, une « rumeur assez vive » s'était élevée au marché. Un groupe de femmes avait commencé le désordre. Cette journée ne fut pas grave cependant et les consuls parvinrent à apaiser les récalcitrants. Trois mois plus tard, le 22 janvier 1789, eut lieu une « nouvelle motion populaire ». Une charrette chargée de blé devait sortir par la porte du Pin sur la route de Toulouse. Le portier arrêta le convoi et donna ordre au charretier d'aller chercher un laisser-passer des consuls. Quand ce dernier revint, il trouva sa charrette vide. Les sacs de blé avaient été emportés et le tumulte était général. Plus de « 200 personnes faisaient trembler » les honnêtes gens du quartier.

Ces désordres pourtant ne persistèrent pas. La municipalité prit des mesures énergiques pour se procurer des grains. Dès le mois de septembre, elle avait fait « un appel pressant aux puissances ». L'Intendant l'avait rassurée en lui disant que le « commerce bordelais faisait venir des blés » ; et, comme la disette était générale, le Conseil du Roi avait pris un arrêt accordant des primes aux bâtiments qui devaient introduire dans le royaume du blé des Etats-Unis. Néanmoins les consuls ne se contentèrent pas de promesses. Pendant les premiers mois de 1789, ils cherchèrent à se procurer des secours en nature et en argent par tous les moyens. Les lettres à l'Intendant, au comte de Fumel, gouverneur de la province de Guienne, au contrôleur général Necker se succédèrent sans interruption. Ils obtinrent 2.400 livres qui étaient destinées d'abord à la maison de refuge, demandèrent l'autorisation d'emprunter 24.000 livres et réussirent à obtenir une subvention de 6.000 livres du contrôleur général, et l'autorisation de créer un bureau de bienfaisance. Ce bureau ne devait pas être constitué par de généreux donateurs. C'était surtout une avance d'argent consentie par les consuls et les négociants d'Agen en vue d'une affaire commerciale. La municipalité, d'accord avec trois maisons de commerce d'Agen, Gounon, Lamouroux et Pellissier, devait organiser le commerce des

grains pour empêcher la famine (1). Mais le contrôleur général exigea une surveillance rigoureuse des fonds employés ; il n'entendait pas que le prétendu bureau réalisât des bénéfices. Les Agenais renoncèrent au mois d'avril à ce mode de ravitaillement de la ville, mais ils continuèrent leurs plaintes. Le 14 avril, ils écrivaient que leurs besoins « étaient pressants, que la population menaçait de se soulever » et ils réclamaient les 6.000 livres promises par le pouvoir central. Ils les reçurent au mois de mai et purent dès lors, suivant leur langage, « prévenir les accaparements, entretenir l'abondance des marchés » ; l'officier de semaine, ajoutaient-ils, « veillera à ce que ces mêmes marchés soient bien pourvus, à ce que ni boulanger ni meunier ne vienne hausser le prix du pain ou en faire la place ». Cet argent calma toutes les craintes du mois de juin. « Tout est tranquille », écrit le lieutenant de maire à Necker le 17 juin, ce qui ne l'empêchait pas, à la même date, de solliciter de nouveaux secours du comte de Fumel. Grâce à ces mesures économiques, les consuls continrent les mécontents et empêchèrent les émeutes en attendant la récolte de 1789. Dès les premiers jours de juillet, la moisson commença ; elle ne fut pas abondante. Néanmoins elle fit, pour quelques jours du moins, baisser le prix du blé et du pain. A la fin du

(1) Ce bureau de bienfaisance était un véritable syndicat organisé en vue du commerce des grains. Les membres participants choisissaient un syndic et un trésorier, libres de disposer de l'argent et de faire des achats où bon leur semblait. Les ventes devaient être faites selon les dates et les marchés indiqués par les officiers municipaux. Les commerçants ne faisaient pas de crédit « excepté chez les laboureurs » moyennant cependant « une bonne caution ». Les bénéfices devaient être pour les pauvres ; les pertes devaient être supportées par les 6,000 livres accordées aux consuls d'Agen par le contrôleur général ou par un emprunt fait par la communauté. Dans les deux cas, les bourgeois qui fournissaient de l'argent ne couraient aucun risque ; ils étaient sûrs de conserver leurs capitaux intacts et sans doute quelquefois aussi d'acquérir quelques dividendes. Necker se méfiait un peu de l'empressement avec lequel les négociants lui offraient des fonds pour faire le commerce des grains. A une époque où les monopoleurs et les accapareurs étaient très nombreux, il multipliait les précautions. Il écrivait dans ce but aux consuls d'Agen : « il faudra vendre le blé ce qu'il coûte transport compris et seulement faire des sacrifices pour la classe indigente. »

mois de juillet, la hausse reprit ; en même temps s'accomplissait la Révolution municipale.

VI. — Les journées du 24 et du 30 juillet 1789 : la création du Comité permanent de la Commune

Le 24 juillet, à cinq heures du soir, les consuls « assemblés en bureau » reçurent dans la chambre du Conseil de ville 24 membres des sociétés bourgeoises, 12 de celle de la rue Garonne et 12 de celle de la rue Grande-Horloge. Ces 24 citoyens avaient pour mission de solliciter du corps municipal la réunion de deux députés de chaque corps et corporation de la ville, pour « tenir une Assemblée » le lendemain. Ainsi, à la suite des événements de Paris et de la révolution qui avait donné à la capitale une municipalité nouvelle, la société bourgeoise d'Agen, réunie dans ses « cercles », avait décidé de faire ce qu'avait déjà proposé la corporation de Saint-Eloi en 1788. Elle voulait contraindre la jurade, pacifiquement, il est vrai, à réunir à l'hôtel de ville les délégués des corps organisés de la ville pour faire acte de solidarité à l'égard des Parisiens. L'Assemblée, dit le compte-rendu de la jurade, doit « délibérer sur les hommages que la ville d'Agen doit rendre à l'Assemblée Nationale, laquelle venant de maintenir l'autorité légitime du souverain et de défendre la liberté publique, ainsi que de remercier MM. les Electeurs de Paris et leurs concitoyens d'avoir si bien secondé les représentants de la Nation ».

Devant cette délégation, les consuls firent contre mauvaise fortune bon cœur ; ils répondirent avec la courtoisie la plus parfaite qu'ils étaient heureux de voir que les sociétés bourgeoises les « eussent devancés dans le projet qu'ils avaient déjà formé » et ils décidèrent d'inviter pour le lendemain 25 juillet à 3 heures du soir les « dits corps et corporations », comptant bien que cette assemblée serait sans importance comme sans autorité.

La journée du 25 ne fut, en effet, que la première manifestation révolutionnaire ; elle réunit à la Mairie « les députés de tous les corps et corporations » laïques et ecclésiastiques. Comment se fit cette réunion ? Y eut-il du bruit, de l'agitation dans la rue ? Nous l'ignorons. Tous, bourgeois, curés, moines, artisans signèrent sur le registre les résolutions de l'Assemblée qui approuvaient la révolution parisienne du 14 juillet. Nous ne savons pas si cette séance fut tumultueuse. Le compte-rendu que nous ont laissé les consuls est très bref et presque impersonnel. Les consuls ne semblent pas avoir présidé la réunion ; ce ne sont pas eux qui ont « fait les motions » mais un « Monsieur de l'Assemblée. » En somme dans cette première réunion, les Agenais acceptaient les fait accomplis et s'en félicitaient. La prise de la Bastille, l'établissement d'une commune révolutionnaire à Paris étaient pour eux le signe « du maintien de la liberté. » Les représentants des corps agenais décidèrent en effet : 1° de présenter « une adresse au nom de tous les citoyens au président de l'Assemblée pour lui exprimer les sentiments d'admiration et de reconnaissance pour la sage et généreuse fermeté avec laquelle elle a soutenu ses droits et ceux de la nation. » Ils adhéraient, en même temps, à tous les arrêtés pris par la Constituante, « notamment à ceux des 17, 20 et 23 juin derniers ». Cette adresse était suivie de deux autres approuvant : 2° le patriotisme « valeureux et intrépide » des électeurs de Paris et exprimant 3° leurs sentiments de reconnaissance et leurs félicitations à Bailly, ci-devant président de l'Assemblée Nationale devenu maire de Paris, après la prise de la Bastille. Toutes ces propositions réunirent l'unanimité des membres de l'Assemblée agenaise. Les premiers signataires furent les curés et prébendiés de la Cathédrale : Monforton, curé de Saint-Etienne ; Dupin, curé de Saint-Caprais ; Marliac, prébendié ; Bardet, prébendié. Le baron de Baulens signa comme représentant de la noblesse. Les gardiens, les sacristains, les prieurs, les syndics des congrégations mirent leurs noms à côté de ceux des représentants des arts libéraux, des notaires, de la société bourgeoise et des corporations d'artisans.

Il ne fut pas décidé autre chose ; la réunion se termina sans avoir pris d'autres mesures. Elle avait cependant une grande importance : le Tiers-Etat avait pénétré à l'hôtel-de-ville et s'était associé à l'œuvre politique commune. L'ancienne municipalité avait été débordée, sinon annihilée : un état révolutionnaire était né. Les « corps et corporations » par leurs députés devaient exercer désormais, par la force des choses, une grande influence dans l'administration de la cité. Qu'étaient-ce que ces communautés? Elles comprenaient d'abord les corporations d'artisans régulièrement organisées avec leurs mages, leurs visiteurs, leur trésorier ; elles comprenaient aussi des groupements tout nouveaux dont l'organisation plus récente nous est inconnue, comme la corporation des bouchers, celle des aubergistes et traiteurs, celle des marchands apothicaires, des abécédaires et des marchands cartiers. Les notaires, les huissiers formaient également deux communautés. La société bourgeoise, groupement difficile à caractériser où les marchands et négociants dominaient, envoya 4 députés à l'hôtel-de-ville. Les électeurs qui avaient été choisis dans les assemblées primaires pour nommer les représentants de l'Agenais à l'Assemblée nationale formèrent un corps distinct. La magistrature y fut représentée par les procureurs nommés par le présidial. En somme « ces corps et corporations » formèrent un total de 35 sociétés diverses, comprenant les associations anciennes d'artisans et des communautés nouvelles constituées par la bourgeoisie qui gouvernèrent véritablement Agen pendant les six premiers mois de la Révolution, jusqu'à l'établissement de la commune légale en février 1790.

Leurs députés s'emparèrent des pouvoirs municipaux dans la journée du 30 juillet qui fut, dans Agen, la grande journée révolutionnaire. Le Comité permanent de la Commune fut constitué à ce moment-là pour pourvoir à tout ce qui pouvait intéresser « la seureté et la tranquillité publiques. » Que s'était-il passé exactement entre le 25 et le 30 juillet ? Les documents nous manquent. Nous savons seulement qu'il y eut dans la ville et ses environs un moment « d'effervescence » et de désordre. Sans doute les troubles ne furent pas graves,

puisque aucun texte ne mentionne ni émeute, ni pillage, ni incendie. Néanmoins, la journée du 30 nous paraît être le complément nécessaire et fatal de celle du 25. La réunion de l'hôtel de ville avait été sans doute pour les Agenais une date importante. Chez les artisans et chez le plus grand nombre des bourgeois, l'ère nouvelle depuis si longtemps annoncée commençait à se réaliser. Les événements de Paris étaient chaque jour discutés, commentés dans les « cercles » bourgeois et dans les réunions des corporations. Les esprits étaient surexcités, la sagesse et le calme qui semblaient avoir présidé à la manifestation du 25 disparaissaient. Les plus ardents des révolutionnaires demandaient pour Agen une commune nouvelle. Les consuls, sans moyens d'action et aussi sans énergie, étaient pour ainsi dire à la merci d'un mouvement populaire. Ils se décidèrent à convoquer de nouveau les délégués des corporations le 30 juillet.

L'assemblée, d'où sortit le Comité permanent de la commune, fut organisée volontairement ou involontairement par le premier consul Ducros. Ce fut lui qui ouvrit la séance et la présida ; il parla du but précis de la réunion qui devait consister dans le choix « des moyens les plus propres à maintenir la paix et la sûreté dans cette ville. » Les 70 délégués des corps et corporations avaient bien été duement convoqués ; il n'en existait pas moins une différence bien marquée entre la journée du 25 et celle du 30. Dans cette dernière en effet, les ecclésiastiques, moines et prêtres, avaient été éliminés. Seuls les laïques entraient en scène. Comment cette exclusion s'était-elle faite ? Les corps du clergé séculier et régulier avaient-ils refusé d'assister à des assemblées politiques ? Avaient-ils compris la portée de leurs actes du 25 juillet et réfléchi à ce sujet? Avaient-ils songé aux conséquences de la prise de la Bastille? Ou bien s'était-il formé dans la société bourgeoise un mouvement hostile aux prébendiés et aux congrégations ? Ou encore les consuls respectant leur caractère sacré, avaient-ils cru bien faire en leur laissant ignorer une réunion politique où les questions religieuses n'avaient rien à voir. Nous l'ignorons. Dans tous les cas « Messieurs les députés de chaque corps et

corporation » ne représentaient plus que des laïques. Clergé et noblesse devaient être exclus du Comité permanent de la Commune.

Le compte-rendu de l'Assemblée du 30 juillet est d'un laconisme extrême. Nous n'y voyons pas agir les différentes personnalités. Rien ne nous est resté sur les discussions qui furent engagées ce jour-là. Nous savons seulement que c'est pour « aller au secours » des officiers municipaux en « ce moment d'effervescence » que l'Assemblée déclara la formation du Comité. Ce fut là l'acte révolutionnaire par excellence : les députés d'un très grand nombred'habitants de la cité, réunis à l'hôtel-de-ville, s'adjugèrent en vertu des pouvoirs de la nation, l'autorité municipale, tout en conservant dans leur sein comme membres d'une corporation, les consuls représentant la jurade. il faut citer le texte précis : « L'Assemblée délibérant sur un » sujet d'une si grande importance a...... arrêté que tous les » membres qui la composent formeront un Comité permanent » pour pourvoir à tout ce qui pourra intéresser la sûreté et la » tranquilité publiques, et décider toutes les difficultés dans » lesquelles la force de l'autorité municipale pourrait être » insuffisante, demeurant réservé audit Comité de faire tous » les règlements tant pour l'ordre de ses assemblées et de ses » fonctions que pour la discipline des troupes bourgeoises qui » seront formées pour prévenir tout désordre ou pour y remé» dier. » Le Comité fut aussitôt organisé ; un président et deux secrétaires furent élus à la pluralité des suffrages. Le lieutenant criminel Saint Philipp fut choisi comme président ; les avocats Phiquepal et Bory comme secrétaires.

Ainsi donc, à Agen, la création de la Commune insurrectionnelle tenant ses pouvoirs de la nation se fit sans violence ; elle ne fut pas sanglante ; elle ne fut pas radicale non plus. La municipalité de l'ancien régime ne disparut pas brusquement ; elle ne cessa pas de subsister ; elle eut sa place dans le Comité permanent de la commune. Elle conserva « l'exercice de la police extérieure et le droit pour les consuls d'assister en quelque nombre qu'ils fussent à toutes les réunions du Comité ; » elle garda aussi la faculté d'être représentée par un

consul à tous les « bureaux particuliers » de la commune. Il y eut pour ainsi dire « juxtaposition » de la nouvelle et de l'ancienne municipalité, et les membres du Comité déclarèrent vouloir agir avec le concours des officiers municipaux pour rétablir la sûreté publique « dans toute la plénitude de la paix. »

La délibération du 30 juillet fut imprimée, affichée et publiée à son de trompe « dans les formes et les lieux accoutumés », suivie d'une liste des citoyens qui composaient le Comité, Elle comprenait le lieutenant de maire, de Lordman, les 6 consuls : Andrieu, Barsalou, Ducros, Pélissier jeune, Rangouse de Beauregard, Tarry ; puis des bourgeois comme Cruzel et Gabriac capitaines des troupes hourgeoises, Bellecombe, Campagnac, Daurée de Prades, tous les trois chevaliers de Saint-Louis, Dupérié et Laroche, procureurs, Laboissière, avocat du roi, Marchand et Séré, conseillers en l'élection; des notaires, des médecins, des maîtres ès-chirurgie, des avocats, des maîtres ès-arts comme Lanes et Noubel, des négociants, tous bons bourgeois, propriétaires et forts contribuables. A côté d'eux se trouvaient les mages ou syndics des corporations, 2 orfèvres, 2 fabricants, 2 aubergistes, 2 boulangers, 2 tailleurs, 2 cordonniers, 2 cordiers, 2 menuisiers, 2 maçons, 2 tisserands, 2 charpentiers, 2 chapeliers. 2 peigneurs, 2 épingliers, 2 selliers, 1 vigneron, en tout 31 représentants des artisans presque tous propriétaires payant la contribution foncière et vivant dans l'aisance. A cette liste étaient joints les noms de deux députés du Passage-d'Agen, dont la communauté avait demandé dès le 2 août à faire partie du Comité Permanent.

VII. — La « grande peur » : formation de la Garde nationale.

Pour que la commune insurrectionnelle put être obéie, et pour que ses décisions fussent respectées, elle avait besoin de la force armée, seule capable de lui assurer le pouvoir et de

maintenir l'ordre. Cette force se constitua le 31 juillet, le lendemain de la création du Comité, à la suite de la « grande peur ». Le 30 juillet en effet à onze heures du soir, « un bruit se répandit comme une traînée de poudre, dans Agen ; la ville était menacée et les habitants allaient être exterminés par une troupe de brigands armés qui venait de saccager la contrée de Casseneuil et s'était acheminée vers la présente ville ». A cette nouvelle, des rassemblements se formèrent sur toutes les places ; il y eut un tumulte général. Toute la nuit la population « resta sur pied » ; une foule « nombreuse de citoyens courut aux armes » ; elle se porta à l'hôpital de Las qui renfermait aussi l'arsenal où étaient réunies les armes des troupes provinciales ; les portes furent enfoncées et les citoyens prirent les armes « offensives et défensives ». La boutique de l'arquebusier Robineau fut pillée. Nous ne savons pas dans quelle direction la foule se porta ; nous ignorons quels en furent les chefs. Ce fut, d'ailleurs, un moment de panique vite calmé ; le péril était imaginaire et les brigands n'existaient pas, mais le peuple avait pris les armes : il les conserva. Il s'était cru menacé, il fut prêt à se défendre.

Quelles furent les causes de mouvement ? L'explication de de la « grande peur » a été donné de plusieurs façons différentes. Fût-elle, comme le crurent ou le laissèrent croire les députés de la majorité de l'Assemblée la crainte de la contre-Révolution ? Les Français surtout, les français des campagnes eurent-ils réellement peur de voir la Révolution s'arrêter. L'Assemblée nationale déclara le 10 août que « les ennemis de la Nation ayant perdu l'espoir d'empêcher par la violence et le despotisme la régénération publique et l'établissement de la liberté paraissent avoir.... à la même époque et presque le même jour, fait semer de fausses alarmes dans les différentes provinces du royaume. » En réalité, l'agitation qui ébranla toute la France ne fut pas aussi spontanée que la Constituante voulait bien le croire. Dans le nord de la France, la panique éclata le 25 juillet ; dans l'Agenais, le 30 et le 31 du même mois ; partie de l'Ile de France, elle se répandait de province en province. A Agen, les brigands, disait-

on venaient de Casseneuil ; à Villeneuve et à Casseneuil, les brigands étaient annoncés comme venant de la Dordogne et menaçaient Castillonnès. Quels étaient ces brigands ? Personne n'en a rien su. Peut-être les paysans en s'armant dans plusieurs régions, en attaquant les châteaux, comme dans la Dordogne, se faisaient- ils peur les uns aux autres ; peut-être ces soulèvements partiels suffisaient-ils pour créer la panique, à un moment où les esprits de tous étaient dans un état d'extrême surexcitation. La prise de la Bastille et la défaite de la royauté exercèrent une influence profonde dans toute la Nation. Pour beaucoup de citoyens, les événements du 14 et du 15 juillet étaient inquiétants : le roi était faible, l'ancien gouvernement désorganisé ; il n'y avait plus d'autorité nulle part. Or, dans un pays centralisé, habitué à un gouvernement despotique et à une obéissance séculaire, la ruine de l'autorité royale pouvait réellement « faire peur » aux citoyens. Ajoutons à tout cela que les paysans propriétaires redoutaient plus que jamais les mendiants et les vagabonds, les faux sauniers, les contrebandiers de toute espèce, les repris de justice, cachés souvent dans les forêts et capables d'organiser des bandes armées prêtes à tout et capables de tout, comme ils l'avaient déjà fait durant le XVIII[e] siècle dans certaines provinces. Y eut-il réellement à moment-là, comme le dit M. Jaurès « une poussée de misérables ? » ou bien encore la « grande peur » fut-elle un moment de frayeur éprouvée par les propriétaires et les bourgeois qui avaient fait la Révolution et qui craignaient deja que celle-ci ne dépassât le but et n'allât plus loin. Sans doute, dans la réalité, tous ces phénomènes contribuèrent à provoquer le mouvement général qui ébranla la Nation dans la deuxième quinzaine de juillet, et la grande peur ne fut que la résultante de tous les événements survenus depuis le 5 mai 1789.

Elle eut des conséquences très importantes. A Agen, comme dans les autres villes, les citoyens s'organisèrent et s'armèrent. Il fallait avant tout repousser « les brigands » qui n'étaient pas venus c'est vrai, mais qui pouvaient venir d'un jour à l'autre. Dans l'espace de deux journées fut constitué le régiment national d'Agen, appelé aussi « régiment patriotique » parce qu'il

était composé de « nos bons et généreux patriotes » décidés à maintenir l'ordre. Le 2 août déjà les compagnies étaient formées et avaient élu leurs officiers. L'Etat-major fut choisi quelques jours plus tard par les soldats de chaque compagnie chargés de nommer deux délégués qui « de concert avec les officiers déjà nommés éliraient les officiers d'Etat-major ». Le Comité permanent s'appuyant aussitôt sur ce régiment patriotique, s'assura de la possession de toutes les armes disponibles ainsi que des munitions et celles qui restaient encore à l'arsenal de l'hôpital de Las furent transférées à l'hôtel commun et « mises à l'abri des incursions des brigands ».

Ainsi donc la journée du 30 juillet avait été décisive. Sans violence, par une sorte d'entente entre les diverses fractions de la bourgeoisie agenaise, une commune insurrectionnelle avait été formée à côté de la municipalité de l'ancien régime. Elle prenait presque tout de suite une force que n'avait jamais eue cette dernière. Elle décidait de « pourvoir à l'ordre et de trancher les difficultés » que les anciens consuls ne pouvaient plus résoudre. Le Comité permanent disposait d'une force armée : la garde nationale et il déclarait avoir un pouvoir suffisant pour fixer la « discipline » des troupes et organiser son propre » règlement. » La puissance politique n'appartenait plus désormais au roi ou à ses représentants, mais aux 70 députés des corps et corporations d'Agen, choisis par une grande partie de la population de la ville. Le Tiers-État devenait donc maître de ses destinées ; toutefois il ne faut pas s'y méprendre : la bourgeoisie seule avait commencé la révolution ; seule elle profitait du mouvement populaire du 30 juillet. Car les corporations ne représentaient pas le peuple tout entier ; les ouvriers des fabriques, les journaliers, les brassiers, les colporteurs, tout le menu peuple en un mot qui n'était pas organisé en corps, qui ne faisait partie d'aucune association, n'était pas représenté dans la commune nouvelle et ne pouvait faire entendre sa voix dans le Comité permanent.

GRANAT.

(à suivre.)

UNE SÉANCE
AU CONSEIL DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Les Troubles de Tonneins-La-Montagne en 1792 et 1793. — Verdolin et Jouan-le-Jeune, dit Marat.

Le 5 décembre 1792, l'an premier de la République, le Conseil du département de Lot-et-Garonne se trouvait réuni, vers trois heures du soir, dans le lieu ordinaire de ses délibérations, en la salle d'audience du tribunal de district, au ci-devant présidial d'Agenais (1). L'un des fondateurs de la Société académique d'Agen, le citoyen Saint-Amans, à la veille d'être destitué par le célèbre Tallien comme ci-devant noble, présidait, assisté des citoyens Coutausse, procureur général syndic, et Diché, secrétaire général. Etaient présents : les citoyens Coutenseau, Crébessac, Latour, Lagravère, Marcot, Mourgues-Carrère, membres du bureau de *comptabilité* et *contributions ;* Duvigneau, Lacoste, Lamarque, substitut du procureur général syndic, chargés des *affaires ecclésiastiques et des communications ;* Terme, Barenne-Faurès, Venés et Orliac 5me, chargés des *affaires militaires* et des *subsistances ;* Delage, Martineau, Freyssengues et le villeneuvois Bourran, ci-devant marquis, membres du bureau de *charité, bien public et liquidations.*

Dans la salle se pressait un public nombreux, avide de nouvelles et désireux d'assister au dépouillement d'un courrier qui témoignait de la marche rapide des événements, en province

---

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne, L. 29, p. 207.

comme à Paris. Bordereaux de recouvrement d'impositions, lettres de volontaires, réclamations des districts et des municipalités, prestations de *serment de Liberté et d'Égalité,* certificats de civisme, voisinaient avec les décrets de la Convention, les opinions sur le citoyen Capet, ci-devant Louis XVI, et les bulletins de la Convention qu'on prenait soin d'afficher ensuite à la porte de la salle des séances.

L'heure était grave. Les Jacobins devenaient maîtres de Paris. La Montagne grondait déjà et la Révolution précipitait son cours avec une impétuosité qui n'était pas sans inquiéter les membres avisés du Conseil, gens relativement calmes et paisibles à cette époque de troubles continuels, révolutionnaires certes, mais à leur façon, plus par nécessité que par vertu, et bien en retard dans leur évolution moutonnière. Depuis 1790, les collègues de Saint-Amans, acceptaient les événements politiques qui bouleversaient le régime établi; subissaient lois, décrets et mesures sans oser jamais ni les provoquer, ni les blâmer. La nouvelle officielle de la suspension du roi, arrivée le 14 août (1), les avait étonnés ; l'abolition de la Royauté suivie l'établissement de la République, annoncée le 26 septembre (2) les avait surpris ; la mise en jugement de celui qu'ils aimaient à appeler le *Père de la Nation*, le *Bienfaiteur de ses sujets*, les troubla gravement.

Des préoccupations d'ordre administratif et local augmentaient encore leur anxiété. La Convention avait beau jeu de décréter la levée en masse des volontaires ; le Conseil avait beau proclamer solennellement que la patrie était en danger; dans chaque chef-lieu de canton, le 5 août, les officiers municipaux députés des communes, ceints de leurs écharpes, s'étaient bien placés « en amphithéâtre près de l'arbre de la Liberté », au bout duquel était « attaché un pavillon tricolore portant ces mots imprimés : *La Constitution ou la mort! Citoyens, la patrie est en danger partout!*

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne, L. 29. Séance du 14 août 1792, p. 16.
(2) *Idem*, L. 29, p. 73.

Des registres d'inscriptions et d'enrôlements avaient été ouverts pour répondre aux ordres du Corps Législatif (1). Par malheur, dans certaines communes du Lot-et-Garonne, les volontaires étaient récalcitrants ; il avait fallu les désigner d'office ! Les impositions ne rentraient pas dans les caisses des receveurs ; les rôles de recouvrement accusaient un retard considérable, parfois de trois années. Les prisonniers de la ville d'Agen et des districts envoyaient plaintes sur plaintes ; les maisons où ils gisaient étaient étroites et humides, la nourriture insuffisante ; ils menaçaient de faire... grève et de forcer les portes de leurs geôles. Le 30 novembre le Conseil leur avait accordé 2 livres de pain par jour (2). Le 4 décembre, il demandait une avance de 20,000 livres à la Convention pour servir aux réparations les plus urgentes (3).

Mais ce qui occupait le plus l'assemblée, c'étaient les incidents de Tonneins, où la lutte de partis divisés à l'extrême et les passions politiques et locales surexcitées ne cessaient de causer une effervescence dangereuse pour l'ordre public. Le 2 décembre, lors de la réélection des officiers municipaux, des agitateurs avaient troublé la réunion ; de violentes bagarres avaient eu lieu. Un vieillard de quatre-vingts ans, le citoyen Abadie, président d'âge, avait été insulté, hué, chassé du bureau, et même frappé par le citoyen Bitaubé ; des propos séditieux avaient été tenus, des coups échangés. Deux membres du Conseil, Durand et Laliman-Varenne, avaient été chargés de procéder sur place à une enquête immédiate et de tout tenter pour pacifier les esprits (4). Ils devaient venir le jour même rendre compte de leur mission.

A peine entrés en séance, ils s'empressèrent de déclarer « qu'ils avoient opéré la réunion des partis divisés et qu'ils avaient été témoins que les individus de cette ville qui étoient

---

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne, L. 28. Séance du 30 juillet 1792, p. 361.

(2) *Idem*, L. 29. Séance du 30 novembre 1792, p. 183.

(3) *Idem*, L. 29. Séance du 4 décembre 1792, p. 201.

(4) *Idem*, L. 29. Séance du 3 décembre 1792. p. 193.

les plus acharnés les uns contre les autres se sont embrassés et ont promis de vivre dorénavant en frères et en amis.

« Cette nouvelle ayant produit la sensation la plus délicieuse », les commissaires furent accueillis par des démonstrations d'une joie vive et pure. Un membre demanda que mention fût faite au procès-verbal du succès de leur mission ; un autre voulut un compte-rendu détaillé. Sans se faire prier davantage, le plus habile à bien dire, Laliman harangua les citoyens administrateurs :

« Vos commissaires, dit-il, ont visité le district..., puis annoncé à la municipalité qu'ils venoient rétablir le calme et vérifier les faits dénoncés au Conseil du département. Ils ont témoigné le désir de se rendre aux assemblées de commune. Le citoyen maire s'est offert d'aller annoncer notre arrivée aux citoyens réunis. Il a bientôt reparu, suivi d'une députation qui nous a exprimé, au nom de la *section Notre-Dame,* le désir qu'avoient les citoyens d'avoir au milieu d'eux des administrateurs patriotes. Notre entrée dans l'église Notre-Dame a été marquée par les applaudissements les plus vifs et les plus prolongés. Nous avons annoncé que nous apportions la paix, que nous la voulions, que nous ferions tout pour la maintenir. Les cris de *Vive la Liberté! Vive la Paix !* ont répondu à nos paroles pacifiques. Le président nous a adressé un discours fraternel et républicain..... Nous avons invité les citoyens présents à répondre aux inculpations faites contre eux et à nous donner des renseignements certains sur la séance tumultueuse du 2 décembre..... Nous les avons quitté en leur recommandant l'obéissance aux lois et le respect aux autorités constituées par le peuple. Un cortège nombreux nous a suivi.

« Avant d'arriver à la section Saint-Pierre, nous avons rencontré le président et le secrétaire de cette section qui venoient au devant de nous ; nous sommes retournés avec eux à *l'église Saint-Pierre,* où nous avons appris avec intérêt que le calme n'avait jamais été troublé. Les discours du président, les applaudissements des citoyens, tout nous a manifesté que les sentiments de liberté et de fraternité gravés dans nos âmes l'étoient aussi dans les âmes de ceux qui nous environnoient. Une foule

d'hommes libres est venue nous accompagner à notre logement. Les cris de *Vive la liberté, vive l'égalité, vive la paix, vivent les commissaires patriotes* se sont fait entendre partout sur notre passage. A trois heures nous nous rendîmes au district, dans la salle du Conseil, où nous étions attendus par les signatures de la pétition qui protestoient contre la légalité des élections municipales. Nous les écoutâmes avec l'attention et l'impartialité qui doivent toujours caractériser des médiateurs patriotes. Le citoyen octogénaire qui présidait l'assemblée du 2 décembre fut entendu ; le procès-verbal fit mention des faits qu'il attesta... Nous le remîmes au procureur syndic Verdolin, et la séance fut levée.

« Cependant plusieurs citoyens nous avoient fait entendre qu'ils désiroient la réunion [des deux sections de Tonneins, Notre-Dame et Saint-Pierre] ; ils nous chargèrent de présenter leurs conditions à la société *des Amis de la Liberté et de l'Egalité*. A 8 heures, une députation nous fut envoyée par la société ; nous nous rendîmes au milieu de nos frères ; nous y fûmes reçus avec des transports d'enthousiasme aux noms de *paix* et de *réunion* ; tous les cœurs tressaillirent de joye ; tous témoignèrent qu'ils vouloient une reconnaissance générale, qu'ils consentoient à tout oublier et qu'ils étoient prêts d'embrasser leurs frères. Une députation fut faite ; elle se rend dans la salle où attendoient les pétitionnaires ; la société se promettoit le résultat le plus heureux de cette démarche ; mais bientôt l'orateur de la députation nous annonça, le cœur navré de peine, que les avances faites par la société avoient été infructueuses. Nous fumes douloureusement affectés de cette nouvelle. Nous passâmes la nuit dans la plus cruelle agitation.

« Le lendemain nous nous disposions à partir ; une députation arrive. Les citoyens qui la composoient nous déclarent que le repos et le calme de la ville dépendent de nous ; que nous pouvons seuls éteindre les inimitiés et réunir les partis séparés ; que de mûres réflexions les avoient engagés à tout sacrifier pour la paix ; qu'ils convenoient que les élections n'avoient porté aux places que des sujets dignes de les remplir, que des hommes investis de la confiance et de l'estime publi-

que ; qu'ils renonçoient à leurs prétentions et qu'ils ne demandoient qu'une réunion générale.

« Nous les invitons à se rendre dans la salle du conseil ; nous volons aux assemblées de communes ; Nos propositions sont accueillies avec transport. Une députation est envoyée aux citoyens dissidens.... Nous ramenons les signataires de la pétition qui ont exprimé le vœu pour la réunion. Leur entrée est applaudie avec enthousiasme. On consent d'oublier tout ; on promet de ne jamais rien rappeler de ce qui s'est passé. Des baisers fraternels sont donnés et rendus. Tous jurent que la réunion sera durable, qu'elle sera éternelle. Nous déchirons sur le bureau les protestations, les listes, les pétitions, les procès-verbaux ; tous les citoyens en saisissent les lambeaux, tous s'empressent d'anéantir ces monuments de haine et de discorde. Une députation est envoyée au président d'âge de la séance du 2 décembre pour lui dire que les citoyens espèrent qu'il oubliera tout ; le gendre de ce vieillard interprête les intentions de son beau-père ; il annonce qu'il a tout oublié.

« A la *section Saint-Pierre* la même renonciation s'opère. Des embrassements réitérés scellent la réunion, les citoyens que nous rencontrons se joignent à nous. Tous sont devenus frères ; l'air retentit de leurs cris de joie. Les deux sections se concertent. Elles décident qu'elles inviteront la municipalité à faire célébrer, dimanche 9 décembre, une fête civique en l'honneur de cette réconciliation, que tous les citoyens, tous sans exception, sont invités à s'y rendre pour y abjurer leur haine et pour apprendre à tous les citoyens du département que les habitants de Tonneins ne veulent plus composer qu'un peuple d'amis, qu'un peuple de frères !

« Nous nous sommes arrachés avec peine aux embrassements des citoyens ; nous sommes partis le cœur rempli de cette scène délicieuse ; des larmes de joie couloient de nos yeux. Ah ! puissent toutes les villes de ce département, puissent toutes les cités de la République, trop longtemps déchirées par la discorde et par les haines de partis, imiter l'exemple de Tonneins, faire succéder la paix à leurs divisions et n'oublier jamais que ce n'est qu'en offrant le spectacle auguste d'un peu-

ple uni, que les Français feront envier leur sort à tous les peuples et que la liberté triomphante étendra son empire sur toute la terre ! »

Ainsi parla Laliman-Varenne. La péroraison était pathétique ; on lui fit une ovation. Tous les membres du Conseil se levèrent spontanément et se jetèrent successivement dans les bras des deux commissaires. Après les baisers de Tonneins les citoyens Durand et Laliman connurent les embrassements d'Agen. La joie débordait dans les cœurs. Les félicitations et propositions se « succédoient avec une rapidité étonnante. » L'heure était douce.

Tout à coup, un membre annonça que les volontaires « qui devaient partir le lendemain pour aller rejoindre le 3e bataillon du département de Lot-et Garonne, maintenant à Soissons, désiroient se montrer avec le sac sur le dos et prendre congé de l'administration. »

Un murmure approbateur accueillit cette proposition. Les volontaires furent introduits. Coutausse, procureur général syndic, requit alors « qu'il fut donné des éloges au zèle que ces volontaires montrent pour voler à la défense de leur patrie et qu'ils fussent remerciés de la soumission qu'ils ont manifesté en adhérant à la réquisition à eux faite de partir de suite pour aller compléter le 3e bataillon de Lot-et-Garonne qui n'attend que leur présence pour voler aux frontières. »

Le citoyen Saint-Amans se fit alors l'interprète des sentiments du Conseil. « Souvenez-vous, leur dit-il en subtance, mes amis, mes frères, que vous êtes les enfants du Lot-et-Garonne. »

Une quête fut faite au bénéfice des jeunes soldats ; la recette fut abondante ; on la leur distribua, et tous sortirent « pour voler aux frontières » aux cris de : *Vive la Nation ! Vive la Liberté et l'Egalité !*

Le Conseil voulut alors se remettre au travail. Mais comme il avait « éprouvé successivement dans cette séance plusieurs sensations également délicieuses », on demanda par acclamation que la séance fût levée. Il en fut ainsi décidé.

La paix était donc faite à Tonneins ; Laliman l'avait affirmé ; mais les chefs des partis qui se divisaient la ville se haïssaient trop profondément pour que toute réconciliation pût durer. D'un côté, s'étaient rangés les républicains calmes, qui travaillaient sans haine au triomphe des principes de liberté et d'égalité proclamés par la Constituante ; de l'autre, les sans-culottes, exaltés et fougueux, peu scrupuleux sur le choix des moyens. Ici, dominait le ci-devant secrétaire du marquis de Flamarens, le procureur général des sans-culottes du Lot-et-Garonne, Jouan-le-Jeune, orateur favori des foules, âme damnée de la municipalité (1) ; là, Verdolin, d'Aiguillon, procureur syndic, qui s'appuyait sur ses collègues administrateurs du district, jacobin repenti, plein de volonté, mais dont les efforts allaient se briser contre la popularité grandissante de Jouan, devenu Marat, soutenu par les représentants du peuple en mission. Lutte de deux partis, mais aussi de deux hommes, qui aboutit, avant Thermidor, à l'emprisonnement de Verdolin, puis, par un juste retour de la bascule politique à l'incarcération à Agen, du citoyen Marat, après la chute de Robespierre (2).

Lors de la fête civique de Tonneins destinée à sceller la réconciliation entre les citoyens de la ville, Jouan avait longuement déclamé sur les bienfaits de l'union. Son discours emphatique avait eu les honneurs d'une séance au Conseil du département (3). Mais dès le début de l'année 1793, les hostilités reprirent plus violentes que jamais. Jouan, qui avait déjà

(1) Sur Jouan-le-Jeune dénommé révolutionnairement Marat, voir Andrieu, *Bibliographie générale de l'Agenais*, t. I[er], p. 385, et R. Bonnat : *La Société populaire de Marmande* (*Revue de l'Agenais*, 1904).

(2) Sur Verdolin, voir M. E. Lafont, professeur à Aiguillon, qui a publié un très intéressant article dans l'*Echo du Lot-et-Garonne*. Verdolin a écrit des *Mémoires* que M. Lafont a copiés et qui sont bien l'un des documents les plus curieux de l'histoire révolutionnaire dans le Sud-Ouest. Ces *Mémoires* sont inédits et ont été gracieusement mis à la disposition du Comité départemental d'études sur l'histoire économique de la Révolution française.

(3) 23 décembre 1792. — Archives départementales de Lot-et-Garonne, L. 30, p. 6.

publié plusieurs brochures politiques: *Un mot aux Prêtres* (1). *Deux mots aux Prêtres* (2). *Préservatif contre les terreurs-paniques que les aristocrates et les mauvais prêtres ne cessent de faire naître* (3)..., en écrivit une autre qui tendait indirectement à la dissolution de la Convention et qui fut dénoncée au Conseil, le 17 mai 1793, par l'administration du district de Tonneins.

Verdolin, très énergique, décida ses collègues à refuser le visa au certificat de civisme délivré à son adversaire par le Conseil général de la commune. Les citoyens Breton, tailleur, Norman, notable, et Beau-Martin, dit La Violette, demandèrent alors des explications. Il leur fut répondu que la loi dispensait les autorités constituées de motiver leur refus. A cette fin de non recevoir, le peuple répondit par une manifestation en faveur de son favori. Le 17, quatre officiers municipaux, Justament, Rolland, Dupouy et Bertrand, déclarèrent au district que, devant ce refus, le peuple était prêt à se soulever et qu'ils cessaient de répondre de l'ordre public. Verdolin s'adressa alors au Conseil du département qui invita les officiers municipaux à venir se disculper devant lui (4). Le 20 mai, à 10 heures du matin, après un discours « analogue aux circonstances », de Lagravère, vice-président, ils affirmèrent « que leurs intentions étoient bonnes et que ce n'étoit que la crainte du trouble que pouvoit occasionner le refus du visa de certificat de civisme fait au citoyen Jouan-le-Jeune, en faveur de qui la voix publique paroit s'élever d'une manière générale, et ils ont promis d'être toujours soumis aux lois, d'en procurer l'exécution et de maintenir surtout la paix et la tranquilité publique dans leur ville. » Devant des explications aussi nettes,

---

(1) Agen, impr. veuve Noubel, 1789; broch. in-8°.

(2) *Idem.*

(3) Le titre exact de la brochure indique les titres de Jouan: Instituteur patriotique, ex-secrétaire de la Société des *Amis de la Constitution,* ex-aide-major au Régiment national de Tonneins. Agen, 1791, in-8° de 8 pp. (Archives départementales, série L. Archives du district de Tonneins.)

(4) Archives départementales de Lot-et-Garonne, L. 30, p. 105.

il ne restait plus à Lagravère qu'à les inviter à assister officiellement à la séance et à les renvoyer à leurs fonctions (1).

Au sein même du Conseil général de la commune, Jouan-le-Jeune ne comptait pas que des amis. Lacoste, officier municipal, chirurgien-expert, osait le critiquer. Jouan lui fit refuser son certificat de civisme par ses collègues de la municipalité, et comme son adversaire s'en était plaint à la Société des *Amis de la Liberté et de l'Égalité,* il usa contre lui des procédés quelque peu terroristes qui lui étaient coutumiers. Une délibération du Conseil général de la commune en date du 1er avril, prise sur ses réquisitions, déclara que Lacoste avait perdu la confiance de ses collègues, qu'en conséquence, il était destitué de ses fonctions de chirurgien et privé, pendant quinze jours, du droit de délibérer (2). Le Conseil du département cassa l'arrêté et prit fait et cause pour Lacoste contre Jouan-le-Jeune :

« Considérant que le Conseil général de la commune de Tonneins a suspendu le citoyen Lacoste de ses fonctions municipales sur la simple plainte ou dénonciation du procureur de la commune, et sans se procurer aucune preuve capable de constater lés faits qui avaient été articulés contre le citoyen Lacoste ;

« Considérant que si cette manière de procéder ne prouve pas précisément que le Conseil général de la commune de Tonneins se laisse influencer par son procureur, elle démontre au moins que le corps s'est prêté avec une facilité blâmable à satisfaire une vengeance particulière, même aux dépens du bien public.........

« Arrête : le citoyen Lacoste, officier municipal, sera réintégré dans l'exercice de toutes les fonctions qu'il exerçait avant ladite déclaration........ »

Ce coup droit, porté par l'Administration départementale à

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne, L. 30, p. 125.
(2) *Idem,* L. 30, p. 194. Séance du Conseil du département du 4 juin 1793.

la municipalité de Tonneins et au procureur de la commune Jouan-le-Jeune, ne fit naturellement qu'exciter les esprits.

Le 10 juin, un bataillon de chasseurs du Midi campait dans la ville, Les cavaliers volèrent quelques vieilles bouteilles de vin muscat, puis allèrent se baigner dans la Garonne. L'un deux fit le pari de la traverser à la nage. Alourdi peut-être par le bon vin, le chasseur disparut dans le fleuve. « Ses camarades ayant volé *(sic)* à son secours le retirèrent noyé et le portèrent au-devant de la maison du citoyen Laperche, médecin de Tonneins pour lui faire donner des secours s'il en était encore temps..... La femme et la fille du citoyen Laperche se refusèrent d'ouvrir leur porte..... On porta le noyé dans une auberge voisine où l'on reconnut qu'il n'y avait plus de ressources pour le rappeler à la vie. »

Au même instant une quarantaine de citoyens de Tonneins, inspirés par Jouan-le-Jeune, s'avancèrent menaçants ; ils affirmèrent que si le médecin Laperche n'avait pas donné ses secours au noyé, s'il avait refusé de le recevoir chez lui, c'était parce qu'il faisait partie de la secte des aristocrates ennemis du peuple. Aussitôt dix ou douze chasseurs se précipitèrent chez Laperche, enfoncèrent les portes de la maison, cassèrent une douzaine et demi de chaises, deux glaces et une pendule et allaient continuer leurs dévastations dans d'autres maisons d'aristocrates que les habitants leur désignaient, quand l'arrivée de leur commandant et des officiers du bataillon mit brusquement un frein à leur colère d'ivrognes.

Le 10 septembre, la tranquilité fut à nouveau troublée, et plus violemment encore lors de la levée des volontaires ordonnée par le Conseil sur réquisition des représentants du peuple Ysabeau et Baudot (1). « pour faire trembler à l'avance nos ennemis extérieurs » (2). Filhastre, membre du Conseil départemental, fut désigné pour procéder à une enquête sur place.

---

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne, L. 31, p. 33. Séance du Conseil du département du 11 septembre 1793.

(2) *Idem*, L. 31, p. 57. Séance du Conseil du 16 septembre 1793.

Le rapport qu'il fit le 16 septembre 1793, donne les détails les plus curieux sur la situation de Tonneins.

« Cette ville avoit dans son sein deux sociétés : la *Société populaire* [qui tenait pour Jouan], celle dite du *Cercle* [favorable à l'administration du district] ; il y en avoit même une troisième sous le nom de *Politique*. Les sociétés rivalisoient déjà depuis longtemps ; l'esprit de parti divisoit les citoyens. Le recrutement a augmenté cette division.

« Voici les faits que j'ai recueillis, qui m'ont été plus particulièrement transmis par le citoyen Jouan, procureur de la commune.

« Le recrutement étoit effectué. Votre arrêté du 29 août portoit qu'il serait fait parmi les citoyens depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 25. Il est arrivé, d'après l'aveu même du procureur de la commune, que ce choix a été étendu sur des citoyens au-dessus et au-dessous de cet âge, mais il a ajouté que ce choix avoit pu être fait parce qu'il ne fut fait dans l'assemblée des citoyens aucune réclamation et parce qu'encore les désignés étaient très propres au service militaire et qu'il était temps qu'ils allassent à l'école de l'amour de la patrie, au lieu de chercher à semer la division parmi leurs concitoyens ; il ajouta que ce moyen était infaillible pour en faire de bons sans-culottes ».

Jouan ne pouvait guère déclarer plus nettement que ses propres ennemis avaient été généreusement inscrits d'office comme volontaires

« Cela donna lieu à des groupes de citoyens et particulièrement de ceux de la société dite du *Cercle* ; cela se passa à la sortie du club ; il fut tenu dans ces groupes les propos les plus séditieux et il fut formé des projets sinistres dont les suites pouvaient être très funestes aux membres de la municipalité. Le procureur de la commune m'a même assuré que sa vie étoit véritablement en danger, si la masse des citoyens, qui étoit bonne, n'eût déjoué ces projets et n'eût mis la municipalité à même de s'assurer des personnes qui les avoient formés. Dans ce choc violent, le citoyen Roux, armé d'un sabre, fut

arrêté et se blessa lui-même par résistance ou maladresse à la cuisse ; il fut pansé bientôt après ; il est au nombre des détenus ».

Bien entendu, c'est toujours Jouan-le-Jeune qui parle par le bouche de Filhastre. Présenter ses adversaires comme ennemis de l'ordre public, n'était-ce point, n'est-ce pas à toutes les périodes de notre histoire, l'arme favorite des partis politiques, de droite et de gauche.

Filhastre, d'ailleurs, prend soin de nous en informer : « Je ne vous transmets à cet égard que l'assertion du procureur de la commune. Je n'ai pu parvenir à jeter les yeux sur le procès-verbal dressé par la municipalité lors de ces troubles... Je me bornerai donc à vous dire que le nombre des détenus est de treize, d'après le citoyen Jouan.

« Ce n'est pas là les seules suites qu'ont pu produire ces troubles, puisque le citoyen Jouan m'a assuré qu'il avoit des raisons de craindre que le triomphe des sans-culottes ne seroit pas complet si la municipalité n'avoit pris de mesures pour mettre sous la sauvegarde de la loi et des magistrats du peuple les citoyens Arman et Farcit, membres du directoire de district, mesures devenus nécessaires pour leur propre sûreté... » Le citoyen Farcit avoit disparu ; le citoyen Arman fut conduit à la municipalité où il n'éprouva, d'après son aveu, que des égards et des attentions. »

L'incarcération de treize citoyens ne suffit pas à Jouan-le-Jeune. Il fit désarmer environ cinquante membre de la Société du *Cercle* et les mit en arrestation chez eux. Filhastre qualifia la mesure « d'acte de prudence et de sévérité », et demanda à la municipalité de « procéder à une révision de la conduite des personnes mises en état d'arrestation avec d'autant plus de raison, que quelque légère erreur ne méritoit point une punition aussi sévère. J'ajoutai que, quoique la tranquillité et le bon ordre régnassent dans leur ville, cet acte de justice contribueroit infailliblement à les assurer de plus en plus. »

Le Conseil général de la commune accueillit favorablement cette demande et le citoyen Filhastre put être « témoin que

des pères de famille ont été mis hors de l'état d'arrestation, que des ouvriers ont été rendus à leurs ateliers et à leurs travaux et que plusieurs autres peuvent vacquer au dehors à leurs affaires. »

Et Filhastre, comme Laliman, le 5 décembre 1792, conclut en célébrant à son tour les bienfaits de l'union entre les républicains, la fin de tout l'esprit de parti qui divisait le chef-lieu du district. « Nos jeunes concitoyens qui vont s'y rassembler bientôt, pour s'y exercer aux évolutions militaires n'y trouveront que des frères ; ils y respireront tout l'amour de l'union inséparable de celui de la patrie. » Il aurait bien voulu haranguer la société populaire, l'inviter au calme le plus complet. Jouan lui fit comprendre que l'apaisement ne pouvait être que factice et momentané, et par conséquent « qu'une assemblée extraordinaire de la société populaire où on rappelleroit ce qui venoit de s'y passer pourroit agiter de nouveau les esprits et faire naître de nouveaux troubles. » Filhastre écouta le procureur de la commune et s'empressa de quitter Tonneins.

L'un des représentants en mission dans le Lot-et-Garonne, Tallien, jugea insuffisantes les explications du commissaire ; le Conseil décida d'ajourner toute discussion jusqu'à l'arrivée du représentant Ysabeau qui, venant de La Réole à Agen, devait s'arrêter à Tonneins.

Pendant toute la Révolution, l'effervescence fut grande dans le district. Il faut lire les *Mémoires* de Verdolin pour voir à quel degré les passions étaient excitées et combien la lutte fut vive entre Jouan et la municipalité, d'une part, Verdolin et l'administration du district, de l'autre. Blés arrêtés, dénonciations aux tribunaux, désarmement de citoyens, destitutions, manifestations populaires se succédèrent presque sans interruption. Le procureur général des sans-culottes du département, devenu Marat, qui procédait à des baptêmes républicains et donnait à ses enfants les noms de *Pétion* et de *Pétionne*, de *Brutus* et de *Guillaume Tell,* ne recula devant rien pour assurer sa prédominance, assouvir ses haines et briser les obstacles qui surgissaient sur son chemin. Jacobin, puis montagnard, il fut l'âme des sociétés populai-

res, l'adversaire irréductible du parti girondin, l'ami d'Hébert, de Chaumette et de Robespierre, et s'entendit comme pas un des révolutionnaires lot-et-garonnais à exciter les fureurs populaires contre les aristocrates et les républicains. A jouer trop avec elles, il faillit en devenir victime à son tour. Quand la Terreur eut succombé sous le poids des colères qu'elle avait provoquées, il fut arrêté et conduit à Agen. Les gendarmes qui l'accompagnaient durent le protéger contre la foule qui voulait l'écharper.

René BONNAT.



LETTRES
DE BORY DE SAINT-VINCENT(*)

LVI
A M. Léon Dufour

Aix, le 15 mai 1817, qu'on croirait le 15 février,
tant il fait froid, mauvais et sombre,

Mon cher et bien cher ami, il me fallait votre lettre du 2 de ce mois pour m'égayer un peu. Il fait si triste sous cet horrible 51° de latitude que malgré les occupations que je me crée, je meurs d'ennui. A peine les chatons du *Salix Caprea* et les fleurs d'*Equisetum* montrent-elles le nez. A propos d'*Equisetum*, la structure de leur poussière m'était connue depuis ma tendre enfance. Weber l'avait décrite et regardait ces plantes comme des *Rubiacées*, parcequ'il les dits *tetrandres*. Jugez si ces filets à quatre divisions sont des anthères, n'est-ce pas abuser des mots ? Si vous voulez microscopiter le règne végétal, j'appelle votre attention sur les Infusoises et sur les Oscillatoires. C'est la base de toute recherche philosophique. Vous vous convaincrez par vos observations *que la vie n'est qu'un résultat nécessaire de l'exercice des organes les uns sur les autres et qu'elle varie en raison du nombre et de la forme de ces organes*. Vous vous convaincrez qu'on la suspend, qu'on l'ote, qu'on la rend, mais que plus les corps se compliquent, plus elle est développée et fragile. Vous rirez de bon cœur de Descartes et de Buffon qui veulent que les bêtes n'ayent pas d'âme. Qu'est-ce que ces songes creux appellent une âme et une bête ? Mais laissons pour aujourd'hui la métaphysique de côté ; je veux répondre lignes par lignes à votre précieuse lettre qui m'a fait un plaisir infini

(*) Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXXII, p. 64.

et qui m'est parvenue comme toutes celles que vous adresserez sous ce couvert.

Ne vous étonnez pas du retard qu'a mis ma dernière et ce qu'elle contenait. D'Olfers a demeuré à Berlin trois mois de plus qu'il ne croyait le faire. Je suis bien faché que vous ne l'ayez pas vu. C'est un jeune homme fort bien, savant, naturaliste zélé, etc.

Vous ne me dites pas votre avis sur le mémoire que je vous ai adressé et sur le livre précieux et authentique qui l'accompagnait. Dites le moi donc. Comme les ténèbres Cimeriennes règnent où vous êtes, rien de tout cela ne vous arrive, et bientôt vous ne serez plus au courant de la science qui fait en Allemagne des progrès si prodigieux que le moindre goujat commence à lire dans le livre de la nature aussi bien qu'un Linné. Vous seriez surpris de voir le moindre herboriste comparer le cèdre du Liban avec l'humble hisope. Les rapports qui lient dans la nature les êtres que l'on a regardés comme les plus éloignés jusqu'ici sont parfaitement analysés. On ne juge plus sur les apparences extérieures ; on sonde tout. Que de progrès l'histoire naturelle aura fait dans deux ans. Rien de tel que de faire voyager des naturalistes d'une certaine force et auxquels les missions qu'on leur a données valent un grand crédit et une immense considération chez l'étranger.

Votre voyage des Pyrénées a été, dites-vous, charmant. L'*Arum* que vous y avez trouvé n'a-t-il pas la feuille ovale, très longue, presque linéaire, et le *spartium* également linéaire aigu, à peu près ainsi : (Suit un dessin). Dans ce cas, je l'aurais déjà trouvé dans les belles montagnes de la Sierra de Ronda en Andalousie. Je vous remercie de la promesse que vous me faites de me garder des échantillons de tout cela. Malgré les circontances, je collecte partout et fait des dépôts qui, un jour réunis, vaudront la peine qu'on y fasse attention. Au reste, j'ai comme vous à me plaindre de l'infidélité des dépositaires d'Espagne. C'est une pauvre race que ces gens-là. Je vous félicite de votre tournée à Jacca. Mais cette partie des Pyrénées vous offrira-t-elle bien du nouveau ? Il y a une région de cette chaîne que j'aie traversée par un temps affreux, avec des coups de fusil dans le derrière, qui me paraît bien plus curieuse et que personne n'a visitée. Je suis sûr qu'il doit y avoir des choses étonnantes. Ce sont des plateaux immenses, dans le genre de celui de *Lannemezan;* mais bien plus élevés. Ils sont situés derrière les *Trois Couronnes*, entre cette montagne et la route de *Roncevaux*. Je ne me rappelle pas les noms des lieux, mais cela saute aux yeux sur les hauteurs du col de *Saint-*

Jean-Pied-de-Port, au loin, sur la droite, quand on est au point culminant. On dirait les grandes landes de Dax ou de La Teste, transportées à 1,200 toises de hauteur. En hiver, par la neige, par la guerre, je n'ai pas aperçu une des productions du sol. C'est à vous d'en juger si vous pouvez vous y rendre.

Je pense comme vous que les (illisible) vont tomber et que nous ne tarderons pas à voir une tout autre nature de végétation que celle que les pluies froides et l'obscurité semblaient protéger en ces temps derniers. Ce n'est pourtant pas moi qui veux transplanter en France les hespérides de Ventenat et du botaniste Feraris. Ce sont quelques botanophiles qui, voyant qu'on ne vous envoyait aucun fruit nouveau de Schœnbrun, avaient pensé à cet arrangement très possible, parce que le *citrus aurantium* eut apporté avec lui la terre sur laquelle il végète; ce qui aurait considérablement accru vos jardins. Au reste, que ce soit l'*hortus Vindebonensis* ou les ouvrages des botanistes hollandais qui deviennent à la mode, il n'en est pas moins clair que la stérile cryptogamie, que des imbéciles avaient voulu mettre à la mode, est généralement méprisée en Europe où l'on veut s'occuper de sciences utiles et non de connaissances ridicules basées sur de vains titres et des pieds de mouche. Au reste, je ne me reproche point de m'être embarqué dans tous ces systèmes. J'ai suivi mon esprit et la pente de mes affections, et vous pouvez être bien sûr que tout cela me mettra un jour en position de prouver à mes amis combien je les aime. Vous me reverrez, je vous en répons, et nous ferons alors de bonne histoire naturelle.

Je suis entièrement de votre avis sur le peu de philosophie avec laquelle a travaillé Acharius. J'ai eu occasion de le vérifier en mettant précisément il y a 18 mois mes lichens en ordre. J'en ai beaucoup et de fort beaux, tous ceux de Florke et de Wildenow qui me les donnèrent dans le temps, et je vois que notre Suédois a souvent pris des échantillons pour des espèces. Mais Florke n'est point ainsi. C'est un véritable savant. Je n'ai pu le voir à ce voyage. Il était à Rostok. J'ai vu son herbier qui ne lui appartient plus et qu'il a vendu pour le genre Lichen seul huit mille francs. Cet herbier n'est pas encore en ordre, mais il est capital. Il y a jusqu'à cent échantillons de diverses espèces envoyés par les moindres botanistes d'Europe, de sorte qu'on y vérifie d'un coup d'œil les doubles emplois.

Si vous désirez être en rapports avec cet ami, dites-le moi. Je vous enverrai une lettre. Il se propose de faire un bel ouvrage sur cette intéressante famille, dont ce me semble les *Opégraphes* ne sont pas

les plus intéressants individus. Pourquoi n'avez vous pas choisi les *Pyxides, Bœomices* et *Cladomes* qui me plaisent tant et que je regarde absolument comme une seule et unique espèce...

Je suis bien vexé qu'on tourmente cette pauvre *Perfida Chloris.* C'est bien de la bassesse de petite ville; mais enfin tout cela aura un terme. Si vous avez occasion de la voir, consolez la de ma part ainsi que sa pauvre famille et son fils que j'aime bien. Si vous voyez aussi Dufau, embrassez le de ma part ainsi que votre frère. Mes homages à votre mère et à vos sœurs. Desséchez moi des plantes et surtout des fougères et des cryptogames. Maintenant les doubles dans ces familles me font plaisir pour les (habitat). A propos, avez-vous jamais rencontré cet infame *hypnum abietinum* en fleurs. Je m'en enquiers dans tous les herbiers. Je n'ai pas encore vu quelqu'un qui aye pu mettre la main dessus. Je me recommande, si vous le rencontrez. Tout à vous de cœur et pour la vie.

(Sans signature).

Dans cette lettre se trouvent les vers suivants :

Vous savez que la *Quotidienne* a dit une fois que l'Empereur de Maroc avait apris avec joie le retour inespéré de notre bon Roi sur le trône de ses pères, vu que le monarque noir est un partisan éclairé de la légitimité.

Une bonne âme (lui) a fait cet épigramme :

QUESTION

D'où vient la vénération
Que selon la Quotidienne,
Le Roi de Maroc a, dit-on,
Pour Sa Majesté très chrétienne ?

RÉPONSE

C'est que son Altesse Africaine
Voit avec admiration
Que cet illustre rejeton
De la race Capétienne
Traite la grande nation
Ainsi qu'elle traite la sienne.

LE BON DIEU (Air : *Tout le long, le long de la rivière)*

1

Un jour, le Bon Dieu s'éveillant,
Fut pour nous assez bienveillant.
Il met le nez à la fenêtre :
Leur planète a péri peut-être,
Dieu dit ; et l'aperçoit bien loin
Qui tourne dans un petit coin.
Si je conçois comment on s'y com-
[porte,
Je veux bien cette fois que le diable
[m'emporte. *(Bis.)*

2

Blancs et noirs, gelés ou rotis,
Mortels que j'ai faits si petits,
Dit le bon Dieu d'un air paterne,
On prétend que je vous gouverne ;
Mais vous devez voir, Dieu merci,
Que j'ai des ministres aussi.
Si je n'en mets quelques uns à la
[porte,
Je veux bien, mes enfans, que le dia-
[ble m'emporte.

3

Pour vivre en paix, vous ai-je en vain
Donné des filles et du vin ?
A ma barbe, quoi ! des pygmées
M'appellent le *Dieu des Armées*,
Osent, en invoquant mon nom,
Vous tirer des coups de canon !
Si j'ai jamais conduit une cohorte,
Je veux bien, mes enfans, que le dia-
[ble m'emporte.

4

Que font ces nains, si bien parés,
Sur les fauteuils à clous dorés ?
Le front huilé, l'humeur altière,
Ces chefs de votre fourmillière
Disent que j'ai béni leurs droits !
Si c'est par moi qu'ils règnent de la
[sorte,
Je veux bien, mes enfans, que le dia-
[ble m'emporte.

5

Je nourris d'autres nains tout noirs
Dont mon nez craint les encensoirs ;
Ils font de la vie un carême,
En mon nom lancent l'anathème
Dans des sermons fort beaux, ma foi,
Mais qui sont des hébreux pour moi.
Si je conçois rien de ce qu'on y rap-
[porte,
Je veux bien, mes enfans, que le dia-
[ble m'emporte.

6

Enfans, ne m'en voulez donc plus !
Les bons cœurs seront mes élus,
Sans que pour cela je vous noye,
Faites l'amour, vivez en joye.
Narguez vos grands et vos caffards ;
Garez-vous de tous leurs mouchards.
A ces gens là si j'ouvre un jour la
[porte,
Je veux bien, mes enfans, que le dia-
[ble m'emporte.

LVII

A M. Léon Dufour

Ce 21 (juin 1817) (1).

Mon cher et très excellent ami, vos lettres me font toujours un plaisir inexprimable, surtout quand elles sont bien longues, et je m'empresse de répondre à votre dernière, après cependant m'être donné le temps de rire de l'aventure de votre charivari. Concevez-vous que des gens qui ont peur des cornets à bouquins soient bien rassurés sur leur position ? Croyez-vous qu'ils ne sachent pas où le bat les blesse ? Je dis le bas, car je m'étonne qu'on ne les bâte pas ou qu'on ne les batte pas... comme vous voudrez. Quoiqu'il en soit, l'autorité qui se fait haïr est faible, quelque forte qu'elle paraisse. Bonaparte en est la preuve irréfragable. Tant que les administrateurs auront peur des administrés et tant que ceux-ci seront gouvernés

(1) Sans autre date. Mais tout, le papier, les détails fournis dans cette lettre, font supposer qu'elle est écrite d'Aix-la-Chapelle en cette année 1817.

paternellement à coups de foet, vous ne serez point en paix, ni en équilibre. Ce qu'il y a de plus triste, c'est que toute l'Europe est menée de la façon et je crains les plus grands malheurs d'ici à peu. L'autorité s'est rendue tellement odieuse, depuis que Bonaparte, l'ayant appesantie, a apris à ses ennemis comment on use de toute sa latitude, que je prévois une longue anarchie avant qu'on passe à un ordre de choses tel que le désirent les gens sansés, qui sont aussi ennemis du jacobinisme que de la tyrannie.

Mais laissons là toutes ces idées noires. Songeons à nous qui nous aimons. J'ai fait savoir à votre compatriote le général (1), l'anecdote dont vous désiriez l'égayer. Il est chéri et considéré comme il doit l'être des Hollandais. Partout où nous sommes on nous accueille. Il n'y a que les ministres qui nous font la guerre, mais les ministres ne seront pas toujours les plus forts.

Les Anglais sont nos seuls ennemis. Je n'en connais pas d'autres. Si vous saviez tout leur brigandage, vous frémiriez, et seriez tenté de donner des coups de poing aux gueux et gueuses qui criaient chez nous, à mes oreilles : Vive les Anglais ! il y a trois ans.

Enfin, depuis le 15 juin, il fait soleil ici et assez chaud. Je me suis remis de toutes mes forces à l'histoire naturelle ; à l'aide de mon mycroscope, j'ai observé les conferves selon mon habitude ; j'en ai trouvé de jolies ; mais rien de nouveau. Je me suis seulement convaincu de plus en plus combien la Flore française de De Candole est un mauvais et misérable ouvrage, et que son compatriote Vaucher qu'il cite tant, a pris jusqu'à quatre ou cinq espèces pour une, ou d'autres fois une pour cinq ou six. Il faut que ces gens-là n'aient pas d'yeux comme les miens, ou qu'ils ne sachent pas observer. J'ai surtout observé mes chers oscillatoires, êtres très intéressants. J'ai retrouvé ici les espèces de Dax, excepté la grande que Chloris appelait *Tremelle*, *Ulva*, etc. Quoique j'aye ici des bassins d'eau thermale, je n'ai rien vu de semblable. Je voudrais bien que Grateloup, auquel je vous prie d'en écrire, l'observât de nouveau aux plus fortes lentilles et m'envoyât sur un petit quarré de papier de deux pouces la figure en couleur des détails grossis. J'ai dans le temps négligé cela à Dax, et j'en ai besoin pour compléter mes opérations ossilatoriales. J'ai seize espèces de ce genre étonnant dont une est bien singulière, car elle végète indifféremment dans l'eau chaude à trente-deux degrés, dans de l'eau froide

(1) Le général Lamarque, un des 38.

où je l'ai tenue, en pleine eau, entre des murs et sur la boue. J'en ai vu dans de l'eau salée. C'est un vrai cosmopolite; aussi l'ai-je appelé *Oscillatoria cosmopolitana.* Ce qui m'a le plus surpris, c'est que lorsque on les tournent, il s'échappe de leurs masses une teinte rouge sanguine très foncée qui les colore très souvent en pourpre. Il est fort difficile de saisir cette teinte sous les lentilles. Néanmoins, quand on a ce bonheur. les particules qui la forment sont encore inappréciables, et l'on dirait du vrai sang qui transude de tout le filament de l'œil et disparaît bientôt quand celui-ci demeurait toujours d'un vert foncé, se fane et périt ou du moins perd le mouvement. Voilà, dans un même genre, la végétation filamenteuse des algues bien marquée, la matière verte, caractère de la végétation et en même temps les articulations des sertulaires, le mouvement positif des vers, avec le sang ou la matière rouge animale. J'ai là-dessus de singulières idées. Mais certes elles ne me promettent point la vie éternelle. Au reste je m'en moque, cette vie-ci me suffit, si vous m'aimez toujours.

J'ai profité de mon séjour en Allemagne depuis longtemps et de tous mes voyages pour bien voir ces innombrables variétés de *Polypodium*, etc., et autres fougères d'Europe, que ces auteurs sont parvenus à brouiller inextricablement. J'y trouve encore la preuve combien cette Flore de de Candolle est détestable. Thore vous aura sûrement raconté l'histoire du *Polyp. abreviatum*, que de Candolle dit avoir reçu de Dax et qu'il décrit comme une particularité de ce pays. Nous avons trouvé dans le temps que c'était un pauvre achant, maigre, pris dans un beau pied de *Filix fœmina.* Mais à propos de celle-ci, j'en ai trouvé à Liège, l'année dernière, deux ou trois pieds seulement d'une belle espèce différente. Elle en a toute la forme, mais elle est deux ou trois fois plus grande, plus foncée, plus épaisse ....

(Suit une longue énumération de diverses plantes et lichens, à la suite de laquelle Bory combat les classifications et divers systèmes des botanistes allemands, Wildenow et Florke, ainsi que la manière de composer leur herbier.

Il demande à Léon Dufour de lui garder des doubles de tout ce qu'il a ramassé dans les Pyrénées).

Vous me parlez, ajoute-t-il, de votre voyage à Cambo. Je connais ce pays. Ce sont des petites Pyrénées. Mais les grandes sont si près qu'il ne vaut pas la peine de s'arrêter là. Si vous le pouvez, voyez surtout ces grands plateaux, aux Landes très élevées, dont je vous ai

parlé dans le temps ; et si vous pouvez vous promener un peu plus loin, je vous indiquerai, comme un des pays les plus curieux à voir le côté septentrional d'Espagne, ne fussiez-vous que jusqu'à Saint-Ander (pour Santander). Ce versant étroit est bien plus chaud que le centre même du Léon et de la vieille Castille. L'olivier, les cactus, les agaves, et même les datiers qui ne peuvent croître à Burgos en pleine terre, y sont. C'est là que j'ai vu seulement l'*Antirrhinum triornitophorum*, etc. A Cambo, vous verrez l'*Hymenophyllum timbridgiense* que j'ai de là, de Normandie, de Bretagne, de Tumbridge, d'Edimbourg, des terres magellaniques, et de l'île de Bourbon.

Que la botanique, en vous conduisant au pays Basque, ne vous fasse pas oublier de me rappeler au général Harispe, qui était de notre armée du midi en 1813 et 14. Je vous félicite de recouvrer vos richesses d'Espagne. Il paraît que je pers la moitié des miennes, dont on ne me donne plus de nouvelles. Ce serait malheureux, car ce serait la partie de la *Sierra Nevada*. Je ne connais point le nouveau *Bryum* dont on vous a gratifié... mais j'ai des raisons de le regarder comme une variété d'*Eucalypta*.

Comme cette lettre vous arrivera par une voie sûre, j'y joins un échantillon de nos productions tudesques. Faites circuler s'il est possible, et m'écrivez le plus tôt et le plus que vous pourrez. Je vous embrasse bien, ainsi que votre frère. Rappelez-moi à toute votre famille. Donnez de mes nouvelles à Chloris, à *Gratelycos* et à Dufau.

Tout à vous de cœur.

(*Sans signature.*)

Suit un long *post-scriptum*, où Bory lui recommande « de rechercher dans le département des Landes les diverses espèces de renoncules aquatiques qui l'intéressent fort » et où il donne de nombreux détails techniques sur ces plantes. Il termine ainsi :

Vous me demandez des nouvelles d'*Aralia spinosissima*. En mieux examinant ce buisson et en le fréquentant, j'ai reconnu qu'on pouvait l'appeler *ferox*. J'ai totalement rompu avec un homme de cette sorte (1). Je veux même ignorer son sort et suis très faché de voir sur le même catalogue qu'un genre détaché d'*adelia* par Wildenow, ce vilain *aralia* ou *harelia* si vous l'aimez mieux... ceci entre

(1) Il s'agit d'Harel, avec lequel Bory se battra plus tard en duel.

vous et moi... Et ce qu'il y a de plaisant c'est que c'est Madame la belle femme de notre ami de Mont-de-Marsan qui en est la cause sans le savoir. Il se permit d'en parler lestement devant moi et je le traitai comme le méritaient de semblables infamies. Son amour propre en fut irrité, et je fus content de saisir cette occasion pour rompre avec lui et le mettre hors de chez moi.

Tout à vous.

LVII *(bis)*

Au président de Ruzau (?)

4 août 1817 (1).

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je n'ai reçu que le 2 de ce mois une lettre datée du 29 juillet, signée par trois membres de la régence qui me notifie que je dois vuider les provinces de Rhin en ma qualité de proscrit français. Je n'y ai pas répondu dans la journée du 3, consacrée entièrement à feter l'anniversaire de notre glorieux monarque.

Je m'empresse maintenant de vous adresser mes réclamations sur cette affaire, en vous priant de vouloir bien la communiquer au G^r^ qui jusqu'ici m'a traité avec tant de générosité et qui sur votre recommandation que je crois mériter ne voudra pas revenir sur une décision particulière prise dès longtemps à mon égard.

Il me paraît que je ne saurais plus être considéré comme l'un des proscrits français, puisque Son Altesse le Grand Chancelier a daigné m'accorder le titre de sujet de Sa Majesté prussienne, par le passage suivant de la lettre dont elle m'honora le 30 novembre 1816.

« Je vous autorise de vous rendre à Aix-la-Chapelle où vous pourrez « vous fixer d'après vos désirs. Je viens de prévenir M. de Reiman « de cette disposition, et je vous observerai que vous pourrez sans « aucune naturalisation y compter dans la classe des sujets de Sa « Majesté. Cette formalité n'est point admise en Prusse où vous vous « trouverez placé sous la protection des lois comme tous les habitans « d'Aix-la-Chapelle. *Signé :* le Prince DE HARDENBERG. »

Il est clair d'après ces paroles que je n'ai point été compris avec M. Soult sur la note d'exception ; c'est qu'on me considérait désormais comme l'un des fidèles sujets de Sa Majesté et plus comme un français proscrit.

(1) Collection Bornet (Brouillon).

Me fiant à cette parole, il est de notoriété que je me suis établi ici, en y faisant venir tout ce que j'ai de plus cher au monde, ainsi qu'une partie de ma bibliothèque, de mes collections, de mes meubles, etc. J'ai donné dès longtemps des ordres en France pour dénaturer peu à peu tout ce que j'y possède sans y trop perdre, afin de le transférer par la suite à Berlin où je compte m'établir, quand toutes les choses accommodées en France ne condamneront plus quelques citoyens, qui donnent de l'ombrage à ce pays, à errer en Europe.

Les dépenses que mes voyages et mon établissement me coutent m'ont mis hors d'état de pouvoir de longtemps subvenir aux frais de nouveaux changements. Ma conduite comme citoyen d'Aix-la-Chapelle a été irréprochable. Je pense donc que ces considérations mises par vous sous les yeux du Gr ne peuvent que me mériter la continuation de ses bontés.

Si malgré la foi qu'on m'a donnée et sur laquelle j'ai compté, l'on ne veut me regarder encore comme un étranger et me forcer à quitter ma nouvelle patrie, je dois vous déclarer que je ne saurais accepter l'asyle de Kœnigsberg. Les climats trop septentrionaux ne peuvent me convenir, et je me verrais obligé de renoncer à l'hospitalité de la Prusse. Je ne choisirais point l'Autriche par des raisons politiques, décidé que je suis à ne me rapprocher jamais d'une famille qui tient à cet empire ; et quittant l'Europe, je demanderais, toujours comme Prussien, des passeports pour la patrie méridionale des Etats-Unis d'Amérique. Voilà, M. le Président, le parti que je prendrai si l'on croit devoir me manquer de parole. Je le ferai sans oublier que je dois encore beaucoup à la Prusse pour le repos dont elle m'a laissé jouir près d'un an.

LVIII

A Léon Dufour

Ce 24 septembre 1817 (1).

Je viens vous dire adieu pour longtemps, mon cher ami. Une nouvelle persécution vient frapper les 38 et m'ateindre dans mon asile où je ne m'occupais que de sciences et à préparer les moyens d'un grand voyage. Après m'avoir promis que je pourrais vivre ici, on me foudroie d'un nouvel exil. Il n'y a pas à reculer, et l'on me prend au

(1) Timbrée d'Aix-la-Chapelle.

dépourvu. On m'ordonne de me rendre en *Bohème*, et j'y vais sans savoir comment j'y arriverai et comment on m'y fera parvenir quelque chose. J'avais demandé des passeports pour l'Amérique, on me les a reffusés. Je ne vous écrirai probablement pas de bien longtemps; mais vous êtes bien sûr que je penserai à vous tous les jours, surtout si je parviens à fuir l'Europe et à faire de l'histoire naturelle loin d'ici et de toute tyrannie. Je ne trouverai pas une plante rare, un insecte nouveau, qu'en vous en concervant un double je ne jouisse par avance du bonheur de vous embrasser en vous l'offrant. Car, croyez moi, tant d'horreurs auront un terme.

Adieu, mon ami ; ambrassez pour moi votre frère et votre famille, et si vous voyez *Perfida Chloris*, sa femme, ses filles, son fils et Dufau, ambrassez les aussi ; je les aime tous bien tendrement, ainsi que Grateloup, mais vous par dessus tout.

Adieu.

(Sans signature).

LIX

A Léon Dufour

Sans date (Octobre 1817).

Cher et excellent et tendre ami, je voudrais trouver un terme plus fort. Votre dernière lettre, datée du *23 août* me parvient le *1er octobre.* Vous voyez que si j'étais dans une autre partie du monde, elle n'aurait guère mis plus de temps à m'arriver. Je me hate de vous répondre, tant je suis altéré de vous parler. Je vous ai écrit plusieurs fois et encore que vous m'assueriez que mes lettres ne sont point interceptées, vous ne me faites pas mention de ces lettres. Je vais donc faire comme si elles étaient parvenues. Il n'est pas surprenant que vous n'ayez pu avoir trace de moi à Paris, y ayant été abandonné de tout le monde. Je n'y correspons avec personne. D'ailleurs je ne prétens compromettre qui que ce soit, dans ce pays où on aime bien à voir les gens si dévoués; mais quand la foudre les a frappés on les considère comme morts. Personne n'ayant rien à attendre de moi ne s'y intéresse. Il faut être vous ou étranger ; car si l'égoïsme de nos compatriotes nous les rend assez misérables, les hommes puissants de l'Europe, qui voyent dans la plupart de nous les martyrs de la liberté, nous dédommagent bien de ce que les gouvernements nous font souffrir. Vous ne sauriez vous peindre quel respect et quelle considération inspirent ici

nos malheurs. Les moins intéressants de nous sont l'objet d'une sorte de culte. Si l'on croit en nous persécutant nous avoir mis à une espèce de pilori, on a bien tort. Mais aussi les polices toutes liguées nous persécutent tant qu'elles peuvent. Ceux qui n'ont pas voulu se soumettre à une surveillance soit en Prusse, soit en Hollande, soit en Bohême, soit en Crimée, sont traqués comme des bêtes fauves, dès qu'on soubçonne leur retraite. Ils ont fait devenir *Régnauld* (1) tout à fait fou. *Lamark* (2), lui, qui a beaucoup d'esprit et qui n'a pas, *aux yeux de tout le monde les torts que d'autres* peuvent avoir, qui a pris son mal fort en patience, et écrit, dit-on, lettres sur lettres à de bons amis de Decazes, vit fort tranquille à Amsterdam ; je sais même qu'il y chérit si fort sa retraite qu'ayant passé naguère par cette ville, je n'ai pas cru devoir l'aller troubler, ainsi que *Soult* à Dusseldorf, où il vit fort tranquille,

Quant à moi, j'étais comme eux fort paisible à *Aix-la-Chapelle*, dont la Minerve vous a appris que j'ai fait un beau plan, lorsqu'on m'ordonna d'en partir sous trois jours, parce qu'on ne voulait pas qué je m'y trouvasse avec Regnauld ni le roi qui y passait. C'est cette nouvelle proscription qui m'indigna et me détermina à adresser coup sur coup trois pétitions aux Chambres dont vous connaissez le sort. On en a repoussé deux ; la troisième a été interceptée par les polices. Comme de raison on a passé à l'ordre du jour, parceque chez vous on est aussi libre que chez le grand Turk. Ne croyez pas que les éteignoirs y soient mattés comme vous le dites. Ce n'est qu'un volcan qui fume, il doit se ranimer. Leurs vieilles prétentions sont protégées par dessous main, et tant que certains principes de la souveraineté des peuples et la responsabilité réelle non seulement des ministres mais des chefs de l'Etat ne seront pas des points absolument constatés, ne comptez jamais sur la liberté individuelle. Quand au bruit répandu du rappel du 25 août, je n'y ai jamais cru, moi : la mesure était trop sensée pour qu'on s'y arretât. Ils n'ont ni assez d'aplomb ni assez de justice.

Laissons là ces imbéciles, et parlons de l'espoir de nous revoir. Je crois que les Chambres seules pourront demander qu'on décide de notre sort, ou que le ministère, devinant qu'elles y sont décidées, pourra proposer de nous rappeler par une loi. On appellera cela un

---

(1) Régnault de Saint-Jean d'Angely.

(2) Le général Lamarque.

pardon ; mais moi qui ne veux pas de pardon, parce que je n'en ai pas besoin, qui sait qu'à la moindre démarche on m'enverrait en surveillance en quelque coin et que je ne rentrerais que pour être exilé chez moi, je veux des juges. En outre, je ne solliciterai ni emploi, ni même une demi solde, ni les appointements qui me sont dus, ni ma retraite, ni mes croix, en un mot, qui ne veux rien que justice, j'entend cependant poursuivre en domages et intérêts le coquin qui m'a fait mettre sur la liste. Voilà où je n'en puis venir qu'en me faisant juger ; et si enfin, on n'y concent pas, après avoir exposé ce désir de justice, avec force et clarté, ayant tout fait pour obtenir ce qui m'est dû, je me trouverai de droit naturel en mesure de me faire justice moi-même, et je vous répons que j'ai une tête et un bras à le faire. Si jamais *Fouché* vous propose d'assurer ses oreilles, je vous engage à n'y pas compromettre vos fonds.

Au reste l'histoire naturelle a été ma consolation ; j'ai herborisé en rôdant, ramassé quelques plantes et des cailloux, travaillé de toutes mes forces. Quand j'étais fatigué, je faisais des vers et les fesais insérer, en sortant, dans quelques journaux des villes d'où je partais, de sorte que ces vers donnant l'éveil à la police, la mettait en l'air et sur les dents quand j'étais loin. Vous ne sauriez croire combien ce manège m'a diverti. Voici la dernière pièce de vers que j'adressai en quittant *Bruxelle où j'ai passé un mois*, au Mercure de cette ville. Je ne sais maintenant où je porte mes pas. Je suis même le plus près *d'Aix-la-Chapelle* possible, pour voir de près cette force de grands pantins dont toute l'Europe rit. Je ne suis pas fâché que vous ne puissiez lire tout ce qui s'imprime en Allemagne, en Belgique, etc., vous en apprendriez long.

Vous avez donc vu nos amis Grateloup et Thore que j'aime tant. Ecrivez-leur que si je rentre jamais comme je l'entend, libre de toutes mes actions, le baton blanc à la main, j'irai vous voir tous les trois. J'ai bien peur que dans votre voyage *de Paris,* vous ayez donné aux ingrats de la capitale bien des échantillons qui m'eussent fait plaisir. Conservez m'en donc un grand nombre ; car, outre que je tiens à ce qui vient de vous, la longue absence qu'on me force de faire aura bien pourri mon herbier. Je suis sûr qu'il me le faudra renouveler tout entier. Je compte sur vous ; tout ce que vous me mettrez de côté sera bien accueilli. Je joins aux vers que je mis dans un Mercure de *Bruxelles*, une lettre que j'adressai à un journal scientifique de *Gand* en y passant. Si vous connaissez quelque journal scientifique en France qui veuille le répéter, vous m'obligeriez.

Je n'ai guère acquis dans mes courses de plantes que je n'eusse vu cinquante fois dans mes courses du Nord. J'ai en Belgique desséché beaucoup d'exotiques, mais elles sont de serre chaude, et je vous avoue que je n'en fais pas grand cas. Cependant, si le cœur vous en dit, il y en aura pour vous. Avez-vous renoncé pour jamais à tout voyage ? à mon retour, ne serez vous pas heureux d'en faire un petit avec moi ?

Adieu, mon ami, mes amitiés à Thore à Dax, et à Dufau. Rappelez-moi à votre frère et à toute votre chère famille. Qu'est devenu Francklin ? Quand vous m'écrirez, sachez me dire après l'avoir demandé à mon ami Thore, si une petite dame *Bareau* de Dax, sa voisine, est toujours jolie. Cela le fera sourire et moi aussi. Vous pouvez m'écrire jusqu'à nouvel ordre à l'adresse de M. Mathieu, chez M. Weissensbruch, sans autre nom ; cela m'arrivera.

A la prochaine fois, je vous parlerai de mon plan d'Aix auquel vous, Grateloup, ni Thore ne devez souscrire, parce qu'il vous en sera réservé un exemplaire sans cela.

Suivent, imprimés, des vers satiriques, assez médiocres, sous ce titre : *Le paté des langues, du R. P. Maillard*, imités du genre des contes de Lafontaine, et signé : B. de Saint-Vincent. Suit, en second lieu, une lettre de six pages, également imprimée, de Bory de Saint-Vincent à M. *le Rédacteur des Annales Belges*, sur deux observations d'histoire naturelle, faites par lui dans la ville de Gand, alors qu'il y était employé « comme capitaine à l'état major général des camps de Bruges, commandé par M. le maréchal d'Avoust » ; l'une est relative à une sorte de suc qui tombait des tilleuls de la promenade, l'autre à la plante aquatique le *Stratiotes aloides*.

Ph. LAUZUN.

La Commission de direction et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, Momméja.


UNIV.
OF
MICH.



1



4



2



3



5



6



7



9



10



8



11

SCEAUX AGENAIS

QUELQUES SCEAUX AGENAIS

[illegible]oyen-Ag[illegible] les sce[illegible] [illegible]vaient une très grande impor-
[illegible]aussi leur [illegible] est [illegible] incontestable. La
[illegible]que et l'ar[illegible]logie [illegible] de nombreux rensei-
Elle aide [illegible] les actes, et elle
[illegible]ntre des dates [illegible] qu'elle ne
[illegible]er ailleurs.

[illegible]gie, nous dit M[illegible] trouve dans les
[illegible] une classe de monume[illegible] [illegible]
[illegible]nce qu'a[illegible]une autre ne s[illegible]
[illegible]t cela à q[illegible] point de [illegible]
[illegible]oire de la g[illegible]tique, de [illegible]
[illegible]t civil, des a[illegible], d[illegible]
[illegible]ments de mét[illegible]; que ce soit [illegible]
[illegible]teaux et des [illegible]issements re[illegible]
[illegible]rsonnages et [illegible]logie sacrée, [illegible]dique
[illegible], que ce soit enfin [illegible]ason ; en tou[illegible] inté-
[illegible]ujets d'étude, les sceaux [illegible]sent des not[illegible] qui
[illegible] authentique, une orig[illegible]taine, une [illegible]

[illegible]plique la faveur dont jouis[illegible]es petits monu-
[illegible] nombre de sceaux agen[illegible] ont été publiés
[illegible]-Barris, qui les a fait suivre de notes histo-
[illegible]rait bon de dresser une table spé[illegible] de ceux
[illegible]t directement notre pays.

[illegible] de Sceaux, par M. Douët d'Arcq, préface de M. de [illegible]
[illegible] 3

[illegible] au moyen-âge, par P. Laplagne-Barris. Paris [illegible]





4







5



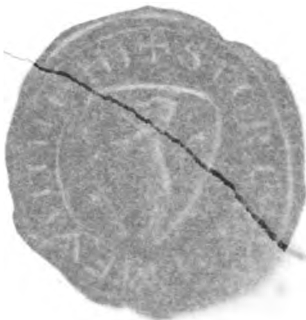
6



7



9





10



11

QUELQUES SCEAUX AGENAIS

Au Moyen-Age, les sceaux avaient une très grande importance ; aussi leur étude est d'une utilité incontestable. La diplomatique et l'archéologie en tirent de nombreux renseignements. Elle aide l'une à authentiquer les actes, et elle donne à l'autre des dates exactes et des notions qu'elle ne saurait trouver ailleurs.

« L'archéologie, nous dit M. de Laborde, trouve dans les sceaux une classe de monuments qui lui apporte un genre d'assistance qu'aucune autre ne saurait lui procurer au même degré, et cela à quelque point de vue qu'on se place : que ce soit l'histoire de la glyptique, de l'architecture, du costume sacerdotal et civil, des armures, des ustensiles de la vie privée et des instruments de métiers ; que ce soit la topographie des villes, des châteaux et des établissements religieux ; l'iconographie des personnages et l'iconologie sacrée, la symbolique et les légendes ; que ce soit enfin le blason ; en tous ces intéressants sujets d'étude, les sceaux fournissent des notions qui ont une date authentique, une origine certaine, une localité précise (1). »

Ainsi s'explique la faveur dont jouissent ces petits monuments. Un grand nombre de sceaux agenais ont été publiés par M. Laplagne-Barris, qui les a fait suivre de notes historiques (2). Il serait bon de dresser une table spéciale de ceux qui intéressent directement notre pays.

---

(1) *Collection de Sceaux*, par M. Douët d'Arcq, préface de M. de Laborde, Paris, 1863, p. 3.

(2) *Les Sceaux Gascons au moyen-âge*, par P. Laplagne-Barris, Paris-Auch, 1888-1892.

M. G. Tholin nous a donné, dans la *Revue de l'Agenais*, un article documenté sur les sceaux et les armoiries des villes de l'Agenais (1).

A mon tour, j'apporte une modeste moisson de sceaux à peu près inédits. Ils proviennent presque tous de matrices échappées à la destruction. J'ai essayé de les décrire et d'en fixer la date. J'ai pu commettre quelques erreurs, car à défaut de documents écrits fixant l'époque exacte, il a fallu examiner la technique, les lettres, les ornements. Tout le monde sait le danger de cette méthode. Aussi me suis-je constamment appuyé sur les maîtres de cette science, Douët d'Arcq, Demay, Chassant et Delbarre.

Nous rangerons nos sceaux dans l'ordre habituel : I. Sceaux ecclésiastiques ; II. Sceaux de villes ; III. Sceaux de seigneurs ; IV. Sceaux de particuliers.

I. Sceaux ecclésiastiques

Le premier, fig. 1, est de forme ogivale et mesure 0,037 de longueur, 0,023 de largeur. La matrice, en bronze, porte à une extrémité, un anneau pour recevoir la chaîne ou le lien de suspension.

S. VICARII ECCE DE NOHALHAC
Sigillum vicarii ecclesiæ de Nohalhac
Sceau du vicaire de l'église de Nohallac

Dans le champ, un prêtre bénit un calice reposant sur un petit autel triangulaire (2). Examinons les habits.

A première vue la tête de ce prêtre paraît couverte d'un bonnet assez semblable à celui que représente Quicherat (3) et qui était porté communément aux XIIe et XIIIe siècles (4). Mais

(1) *Revue de l'Agenais*, 1899, t. XXVI, pp. 193 et suiv.

(2) Ce sceau appartient à M. l'abbé Magot, curé de Saint-Sernin de Labarthe, que je tiens à remercier de sa bienveillante communication.

(3) J. Quicherat, *Histoire du costume en France*. Paris, Hachette. 1875, p. 174.

(1) *Ibidem*. pp. 147, 151, 158.

n'est-ce pas simplement la couronne de cheveux entourant la tonsure.

Autour du cou, nous voyons figurer l'amict. C'est un vêtement de toile fine, destiné à isoler les habits du célébrant. La seule partie visible est celle qui borde le cou. Nous voyons sur les sceaux ecclésiastiques apparaître ce linge plissé, dont une partie retombe sur la chasuble et l'autre se perd sous les vêtements. Ici, il s'enroule autour du cou et simule par derrière un capuchon. Nous trouvons des exemples identiques sur les sceaux de Guillaume, évêque de Lisieux (1202) (1), — de Geoffroy, évêque du Mans (1231) (2), — du chapitre de Saint Quiriace (3) de Provins, XIIIe siècle, — de l'abbaye de Saint Amand (4), XIIe siècle, etc. M. Demay dans son bel ouvrage, *Le costume au moyen-âge d'après les sceaux — Le vêtement sacerdotal,* nous dit que « l'amict simple se rencontre jusque vers 1234. Passé cette date, il est à collet (5).

La chasuble, manteau d'apparat de l'officiant, que l'Eglise emprunte, dit-on, par humilité à l'habillement des esclaves, était d'abord un vêtement fermé, très ample, qui, développé, représentait une surface circulaire percée seulement au centre d'un orifice pour passer la tête. Elle emprisonnait complètement le corps ; les bras pour paraître et se mouvoir étaient obligés de soulever un amas de plis. Comme cette chasuble pouvait se porter dans tous les sens, on l'appelait planeta, c'est-à-dire errante (6) ».

Telle est bien la chasuble de notre sceau. Très ample, elle couvre presque tout le corps du prêtre et se relève en plis nombreux et bien drapés, pour laisser passer les bras. Des chasubles du même genre se voient sur les sceaux de Guil-

---

(1) G. Demay, *Le Costume au moyen-âge d'après les sceaux*. Paris, Dumoulin, 1880, p. 269, fig. 327.

(2) *Ibidem*, p. 269, fig. 328.

(3) *Ibidem*, p. 269, fig. 329.

(4) *Ibidem*, p. 279, fig. 317.

(5) *Ibidem*, p. 270.

(6) *Ibidem*, p. 282.

laume, archevêque de Rouen (1224) (1), — d'Hugues, abbé de Saint Bénigne de Dijon (1269) (2), — de Gui de Mello, évêque d'Auxerre (1248) (3), etc., et sur les sceaux ecclésiastiques agenais connus, celui de Bertrand de Béceyras, évêque d'Agen (XIIe siècle), — de Raoul de Pins, évêque d'Agen, 1233, — de Guillaume de Pontoise, évêque d'Agen, 1256, — de Pierre II, évêque d'Agen, 1269, — de Pierre III Jerlandi, évêque d'Agen, 1264, — de Bertrand de Goth, évêque d'Agen, 1305, — de Raimond III Morel, abbé de Saint-Pierre de Clairac (1353) (4).

Cette forme primitive de la chasuble se modifiera par la suité, et, à partir du XVe siècle, les échancrures pour le passage des bras tendront à s'agrandir, pour aboutir « à la coupe commode, mais sans grâce, de la chasuble aujourd'hui en usage (5). »

Sous la chasuble, nous voyons l'aube descendre sur les pieds en trois plis verticaux.

Le mouvement des bras est très naturel. Le pouce de la main gauche s'appuie sur le pied du calice pour le consolider. La main droite levée bénit à deux doigts. Remarquons que cette main manque de proportions et est trop grosse pour l'ensemble.

Le calice avec sa large coupe très évasée, son nœud et son pied très simples, a bien la forme usitée au moyen-âge. Il repose sur un petit autel orné de festons. Les dimensions restreintes de l'autel s'expliquent naturellement par le peu d'espace resté libre entre le prêtre et la légende du sceau.

Le dessin très juste, l'attitude naturelle du personnage, les plis de la chasuble gracieusement et finement drapés, font de ce sceau ecclésiastique une véritable petite œuvre d'art. Et je suis persuadé, d'après tout ce que je viens de dire, qu'il appartient à la bonne époque des sceaux, c'est-à-dire au XIIIe siècle. Nous pourrions ajouter, en nous basant sur certains détails,

---

(1) G. Demay, *Le Costume au moyen-âge....*, p. 280, fig. 348.

(2) *Ibidem*, p. 281, fig. 351.

(3) *Ibidem*, p. 284, fig. 357.

(4) Laplagne-Barris, *Sceaux Gascons du moyen-âge*, pp. 12, 13, 14, 15, 55.

(5) G. Demay, *loc. cit.*

notamment sur la forme de l'amict et celle des lettres, qu'il doit remonter jusqu'à la première moitié de ce siècle, peut-être même à ses premières années.

Il y avait autrefois deux paroisses du nom de Noaillac dans l'Agenais. L'une, maintenant de la commune de Penne, est une annexe de Saint-Martin-des-Cailles, l'autre, de la commune de Pujols, est encore le centre d'une succursale. Au XIII[e] siècle, la première faisait partie de la baylie de Penne, la seconde de la baylie de Villeneuve (1).

FIG. 2. — *Sceau ogival, de 0,037 de hauteur et de 0,022 de largeur.*

S' FRIS VGONI D' RVPE POR' D' MARSEHLES

Sigillum fratris Ugoni de Rupe prioris de Marsehles

Sceau de frère Hugues de Roque, ou de Laroque, ou de La Roche, prieur de Marsehles

Sous une arcature trilobée, soutenue par des pinacles à triple étage, se tient un personnage debout. Sa tête est couverte d'un bonnet pointu ou mitre. Son corps est largement drapé dans un manteau de philosophe. Dans sa main droite, il tient un instrument qui paraît être une clef. Ses pieds reposent sur un écu portant trois rois d'échiquier.

Cette empreinte moderne en cire verte est conservée au Musée d'Agen. Quelle est sa provenance ? Quel est ce prieuré de Marsehles ?

FIG. 3. — *Sceau ogival de 0,036 sur 0,024.*

MONSTRA TE ✝ ESSE MATREM

Ce petit sceau est très curieux. Il est très rare en effet de voir la Vierge-mère reproduite en profil sur les sceaux. La plupart ont conservé la tradition byzantine. Ils montrent Marie assise de face tenant l'Enfant Jésus entre ses genoux.

(1) *Recueil de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen*, 2[e] série, t. XIII, pp. 66 et 76.

Ici, c'est bien le type byzantin, mais de profil. La Vierge est assise sur une sorte de chaière ornée d'arcatures.

La tête est couverte d'une couronne fermée surmontée d'un fleuron arrondi, d'où s'échappe un voile retombant sur les épaules. On pourrait aussi bien croire que ce sont les cheveux. Il n'y a pas de nymbe.

Le vêtement se compose d'une tunique et du manteau de philosophe, porté sur l'épaule gauche et roulé autour de la taille. De ses mains elle tient sur ses genoux son divin fils.

Celui-ci n'a pas de nymbe et paraît revêtu d'une simple tunique. De sa main droite, il bénit un homme à genoux à ses pieds, les mains jointes et la tête un peu inclinée dans l'attitude de la prière.

Nous sommes en présence, sans doute, d'un contre-sceau, dont il est difficile de déterminer la date. Nous savons que la Vierge-mère fut reproduite assise jusqu'au XIVe siècle (1). Les lettres de la légende sont des capitales romaines en usage dans les sceaux du VIe au XIe siècle et de la Renaissance à nos jours. La matrice aurait pu, peut-être, nous fournir quelques indications à cet égard, mais nous n'avons sous les yeux qu'une empreinte moderne, portant comme lieu de provenance le nom de Penne.

FIG. 4. — *Sceau ogival de 0,052 sur 0,04.*

SIGILLVM CONVENTVS MINORVM FRATRVM AGEN.

Sceau du Couvent des frères Mineurs d'Agen

Ce sceau est apposé sur un acte de concession de sépulture, dans l'église de l'Observance, en faveur de Bertrand Barotet, marchand d'Agen, en 1647. Un morceau de papier passé dans deux incisions du parchemin se replie sur lui-même de manière que ses deux extrémités taillées selon la forme du sceau et festonnées sur les bords, se trouvent l'une sur l'autre. Une

(1) Sur l'iconographie de la Vierge dans les sceaux. Voir Demay, *Histoire du costume au moyen-âge d'après les sceaux*, pp. 380 et suiv.

couche de cire a été fondue entre les deux et le sceau a été appliqué directement sur le papier.

La gravure du sceau est d'un type archaïque et ressemble beaucoup à celui de la baronnie de Saint-Pair (1). Saint Michel tête nue, revêtu de l'armure, foule aux pieds le dragon infernal. De sa main droite il tient une croix dont il enfonce la hampe dans la gueule de son ennemi. De sa gauche il paraît porter un écu.

Saint Michel est souvent représenté dans les sceaux du moyen-âge. Tantôt il est armé d'une croix et tantôt d'une épée.

M. Ph. Lauzun a retracé l'histoire du couvent des Frères Mineurs, dont l'église est devenue celle de la paroisse Saint-Hilaire (2).

Fig. 5. — *Sceau ovale de 0,03 sur 0,024.*

† SIG. MON. SS. GER. ET PROT. EXIENSIS

Sigillum Monasterii Sanctorum Gervasi et Protasi Exiensis

Sceau du Monastère des Saints Gervais et Protais d'Eysses

La légende est encadrée par deux lignes perlées. Dans le champ, un personnage de profil, revêtu de l'habit monastique à larges manches, tient de la main gauche une crosse et de la droite le livre de la règle. Devant lui, à ses pieds, on voit une mitre.

Malgré son titre de sceau, il appartient plutôt à la série des cachets et date tout au plus du XVIIe siècle, peut-être même du XVIIIe.

L'empreinte dont nous nous sommes servi appartient au Musée.

(1) Demay, *Histoire du costume d'après les sceaux*, p. 367.
(2) *Les Couvents d'Agen*, t. I, pp. 93 et suiv.

II. Sceau de ville

Fig. 6. — *Sceau rond de 0,045 de diamètre.*

† S. MAGVM COMVNITATIS VILLEM MANSI AGENESII
Grand sceau de la Communauté de la ville du Mas-d'Agenais

Saint-Amans l'a connu et il en a donné un très mauvais dessin et une description inexacte dans son *Essai sur les antiquités du Lot-et-Garonne* (1). « Ce sceau, qui paraît dater du XIIIe ou XIVe siècle représente sans doute saint Vincent, patron de l'église collégiale et de la ville du Mas. Il est debout à l'entrée ou sous le clocher de l'église. Deux anges sont à ses côtés, munis chacun d'un candélabre. On voit au-dessus le soleil et la lune, accessoires assez communs sur les sceaux de ce genre dans le moyen-âge. Enfin, on y remarque deux mains ouvertes, hors de toute proportion par leur grandeur avec les autres objets figurés sur le sceau. Je n'entreprendrai pas de les expliquer, à moins qu'elles ne fassent une allusion bien digne de l'époque au nom de la ville, Mas signifiant mains en langue vulgaire du pays. Ce sceau a été recueilli dans les ruines d'une très ancienne maison de cette ville. »

Reprenons cette description. Un personnage, revêtu de l'amict qui fait autour du cou un collet très apparent, de l'aube et de la dalmatique aux larges manches, tient de la main droite une palme et de la gauche repliée sur la poitrine un objet peu reconnaissable probablement un livre. C'est un diacre, martyr et probablement le patron du Mas, saint Vincent. Il est debout sous un arc trilobé. Au-dessus s'élève un pinacle décoré d'imbrications et terminé par un globe soutenant la croix. Deux autres petits pinacles de même forme surmontent les pieds droits de cette arcade. L'ensemble forme un petit monument que deux anges aux ailes déployées semblent porter. Un soleil à sept rayons, la lune et deux mains complètent

(1) Saint-Amans, *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, p. 227 et planche VIII.

la décoration. Ces deux mains font bien allusion au nom de la ville. Nous les voyons figurer dans un autre sceau du Mas en 1355 (1). Ce sont de véritables armes parlantes. Les lettres de la légende sont du XIIIe et XIVe siècle.

III. Sceaux de seigneurs

FIG. 7. — *Petit sceau rond de 0,02 de diamètre.*

S. B. DEL FOSSAT

Sigillum B. del Fossat

Sceau de B. du Fossat

Dans le champ, un écu écartelé, droit sur sa pointe, porte aux 1 et 3 trois bandes (armes de la famille du Fossat) et au 2 et 4 un sautoir.

La matrice en bronze a été trouvée, par un laboureur, dans un champ, non loin du village de Floyrac (2).

L'écu, nous venons de le voir, occupe la plus grande partie du champ où il est seul et debout. Cette façon de représenter l'écu, a commencé, nous dit G. Demay, vers 1193 et n'a cessé que vers le milieu du XIVe siècle. A ce moment on le pencha et on le surmonta d'un heaume placé sur l'angle le plus élevé.

La forme de l'écu a subi de nombreuses variations. D'abord, il a la forme dite en cœur, comme celui de Henri de Ferrières 1205 (3). Puis le bord supérieur se rapproche de la ligne droite, mais les coins sont toujours émoussés, v g. sceau de Guillaume de Garlande 1211 (4). De 1254 à 1291 son bord supérieur devient complètement droit. En même temps le goût des accessoires se fait sentir. Alors l'écu est inscrit dans des rosa-

(1) Laplagne-Barris, *Sceaux Gascons du moyen-âge*, t. III, p. 562.

(2) Cette matrice de sceau appartient à L. Boudie, propriétaire au Sable, commune de Prayssas, auquel j'en dois communication et que je tiens à remercier.

(3) G. Demay, *loc. cit.*, p. 205, fig. 262.

(4) *Ibidem*, p. 205, fig. 255.

ces à lobes plus ou moins nombreux. Puis au XIVe siècle, il est soutenu par des personnages ou des animaux (1).

Nous avons ici un écu triangulaire à bord supérieur droit, debout sur sa pointe dans le champ du sceau. Cela nous porte à croire qu'il faut le dater de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Quel était le propriétaire de ce sceau, et comment faut-il interpréter le B. de la légende?

En 1271, lors de la prise de possession de l'Agenais au nom du roi de France, parmi les chevaliers et seigneurs qui prétèrent serment nous trouvons un Bertrand et un Bonafous du Fossat (2). Ce dernier mort avant 1287 laissa un fils qui portait le même nom (3). Ne faudrait-il pas attribuer ce sceau à l'un de ces trois chevaliers.

Cette famille, dont l'origine agenaise n'est pas douteuse nous dit M. Tholin (4), et qui avait emprunté son nom au hameau du Fossat, près de Madaillan ou au château du Fossat d'Aiguillon était riche et puissante au XIIIe siècle. Elle possédait Prayssas, Aiguillon, Thouars, Monheurt en partie, le château de Madaillan, dont le voisinage était si préjudiciable aux agenais et le château de Floyrac.

Le 10 juin 1249, en effet, Arnaud-Garcie du Fossat, père de Bonafoux, rendit hommage au comte de Toulouse pour les châteaux de Bruch et de Floyrac et pour toutes les autres terres qu'il tenait de R. de Teillac (5).

Cela nous explique, peut-être, pourquoi ce sceau a été trouvé au-dessous du lieu de Lestagné, où, dit-on, se dressait autrefois le château de Floyrac dont il ne reste nul vestige.

---

(1) G. Demay, pp. 204 à 207.

(2) *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen*, 2e série, t. XIII, p. 86.

(3) *Histoire de la ville d'Aiguillon*, par l'abbé Alis, p. 95.

(4) *Revue de l'Agenais*, 1899, t. XXVI, pp. 71-75.

(5) *Trésor des Chartes*, p. 314, Toulouse, VII, n° 46. — G. Tholin, *Revue de l'Agenais*, 1899, t. XXVI, p. 74. — Abbé Barrère, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, t. II, p. 7.

Fig. 8. — *Sceau rond de 0,04 de diamètre.*

† SECRETVM MEVM MICHI

Nous sommes en présence d'un contre-sceau. Dans le champ, un écu debout sur la pointe porte un lion rampant.

Remarquons la forme de l'écu, c'est la seconde adoptée pour les sceaux. Elle se constate dans la première moitié du XIIIe siècle, comme nous l'avons dit plus haut.

La formule *Secretum meum michi* paraît déjà sur quelques contre-sceaux du XIIe siècle, tels que ceux de Guillaume II, archevêque de Sens, en 1178 (1), de Guillaume aux Blanches-Mains, archevêque de Reims (1183). En 1303, on la rencontre encore sur le sceau de l'abbesse de Sainte-Marie d'Argensolles. Nous la trouvons sur le contre-sceau de Guillaume de Beausort, chevalier de Picardie, en 1234 (2).

Nous pouvons donc conclure de ce que nous venons de dire et aussi de la forme des lettres, que notre sceau appartient au commencement du XIIIe siècle.

IV. Sceaux de particuliers

Fig. 9. — *Sceau rond de 0,021 de diamètre.*

S. IOHA. MACHABVO
Sigillum Johannis Machabuo
Sceau de Jean Machabuo

La matrice a été trouvée dans une maison ayant appartenu à la famille de Léglise, à Saint-Barthélemy. Nous en devons communication à M. Barbotin que nous tenons à remercier.

Dans le champ, se voit un bœuf passant à gauche, au-dessus une étoile à six rayons.

Le propriétaire de ce sceau devait être un simple artisan. Au

(1) *Collection de Sceaux*, par Douët d'Arcq, t. I, p. CII.
(2) *Ibidem*, p. 479.

moyen-âge, tout le monde pouvait avoir un sceau, que l'on fût seigneur ou roturier. « Des artisans, nous dit M. Chassant, de simples particuliers, de petits propriétaires eurent aussi leurs sceaux propres ; chacun, pour ces sceaux particuliers, suivait son goût et son caprice. On faisait graver de préférence les instruments et les symboles de sa profession ou de son art, comme parfois un rébus ou une lettre initiale en rapport avec le nom (1). »

Ce bœuf pourrait bien être le symbole de la profession du propriétaire du sceau, laboureur ou boucher.

Cette matrice paraît être du XIV[e] siècle.

FIG. 10. — *Sceau rond de 0,022 de diamètre.*

S. HVC D' LAFVRARDI CLI
Sigillum Huc de Lafurardi clerici
Sceau d'Hugues de Lafurardi clerc.

La matrice de ce petit sceau, qui rentre bien dans la série des sceaux de particuliers, appartient à M. J. Salviat, qui a eu la bienveillance de me la communiquer. Elle provient de Lauzun.

Le champ est orné d'une étoile à six rayons, dont les intervalles sont décorés de petites fleurs. Au centre, un chien accroupi et tourné vers la gauche est entouré de six petites étoiles.

Ce sceau, qui a un grand air de parenté avec le précédent, est celui d'un notaire du XIV[e] siècle.

Un autre sceau de notaire de la même époque a été publié par Laplagne-Barris, d'après une empreinte conservée au Musée (1). C'est celui de R. de Gresolas, sur lequel il ne donne aucun renseignement.

Raymond de Gresolas était notaire à Agen au milieu du XIV[e] siècle. Son nom figure souvent dans les jurades de la ville d'Agen de 1345 à 1355. Il est consul en 1351. Le 14 novembre

---

(1) *Paléographie des Chartes*, par Alph. Chassant, pp. 118-119.

(1) Laplagne-Barris, *Sceaux Gascons*, t. III, p. 595.

de cette année, il est choisi par ses collègues pour aller vers le roi de France et il prête serment de bien s'acquitter de sa mission. En 1353, il entre en composition avec les consuls, au sujet des biens de Pierre Le Picard qui appartenaient à l'œuvre du Pont (1).

Fig. 11. — Nous ne sommes pas en présence d'un sceau, mais d'une empreinte de poinçon trouvé par M. Paul Amblard dans la vieille église, dont il est propriétaire, de Saint-Sigismond de Vialer, ancienne annexe de Moncrabeau. Ce poinçon est formé d'une tige de fer carrée de 0,08 de longueur. Sur une extrémité est gravé l'écusson que nous reproduisons, portant un arbre chargé de fruits, accompagné des lettres I. S. L'autre extrémité s'écrase en bavures de fer, produites par le marteau qui servait à imprimer l'empreinte. Ne serions-nous pas en présence du poinçon du potier d'étain ?

J.-R. MARBOUTIN.

(1) *Jurades d'Agen*, publiées par Ad. Magen.



VIE DE Mgr CLAUDE JOLY, ÉVÊQUE D'AGEN

LA CURE DE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS

I. — Lorque M. Joly devint curé de Saint-Nicolas-des-Champs, il était déjà bien connu de ses paroissiens. Non seulement la réputation d'orateur, dont il jouissait à Paris et dans tout le royaume, était arrivée jusqu'à eux, mais ils l'avaient eux-mêmes entendu prêcher dans leur église durant tout le carême de 1651. Ils se montrèrent fiers de leur nouveau curé ; les sympathies lui arrivaient de toutes parts. Du reste, en le voyant à l'œuvre, ils n'avaient pas de peine à comprendre qu'ils avaient dans sa personne un pasteur accompli. Aussi leur bonheur était complet ; M. Joly, de son côté, bénissait Dieu des saintes joies qu'il lui procurait.

Mais il survint bientôt un incident qui attrista tous les cœurs et troubla la paix de la paroisse. Neuf mois s'étaient écoulés depuis que M. Joly avait pris possession de Saint-Nicolas, quand tout-à-coup le nouveau trésorier du chapitre de Beauvais se répandit contre lui en plaintes et en récriminations et émit la prétention de reprendre la cure. Son bénéfice actuel, disait-il, n'était pas tel qu'on le lui avait représenté. Il y avait loin de l'image à la réalité. Des charges considérables grévaient la trésorerie, et les revenus n'arrivaient pas de beaucoup au chiffre qu'on avait accusé. Sa bonne foi ayant été surprise, il se voyait contraint d'en appeler aux tribunaux, si l'on ne consentait de bon gré à lui rendre sa paroisse.

Les revendications de M. Obry étonnèrent tous ceux qui en eurent connaissance, et particulièrement ceux qui avaient été mêlés aux

(1) De l'important travail que consacre à cet évêque d'Agen, M. l'abbé Dubourg, et qui est en cours de publication, nous extrayons ce chapitre II, qui ne peut manquer de présenter à nos lecteurs un intérêt historique tout particulier.

N. D. L. R.

négociations engagées pour l'échange des deux bénéfices. Au cours de ces négociations, M. Joly, en lui faisant connaître la somme totale des revenus, lui avait expliqué qu'il ne commencerait à les percevoir qu'un an après sa prise de possession, car les paiements, bien qu'ils fussent réglés par le bail aux fêtes de Noël et de la Saint-Jean, n'étaient effectués, selon l'usage reçu, que six mois après l'échéance; par conséquent, le terme échu au moment de la transaction (décembre 1653) ne devait être soldé qu'à la prochaine fête de Saint Jean (24 juin 1654) et c'est à l'ancien titulaire qu'il devait revenir. Mais le nouveau trésorier ne l'entendait pas ainsi. Le 2 octobre 1654, il assigna son prédécesseur aux Requêtes du Palais « pour voir dire que la somme de 2,600 livres que les fermiers de la trésorerie devaient payer au terme de la Saint-Jean, lui serait baillée ».

M. Joly voulant éviter le bruit que les plaidoiries ne manqueraient pas doccasionner, proposa de terminer l'affaire par l'avis de leurs amis communs. M. Obry parut d'abord y consentir ; mais peu de jours après (le 28 novembre), il retira sa parole, et le 10 décembre il présenta aux Requêtes du Palais une nouvelle assignation, par laquelle il demandait de rentrer dans sa cure. Devant cette insistance, plusieurs amis, tels que MM. de Montmor, de Briçonnet, de Marillac, de Garibal, Forcoal, Le Camus, Fraguier, de Bernage et autres personnes de condition, essayèrent de finir le procès par un accommodement. Ce fut peine inutile. De son côté, M. le Président de Mesmes, marguillier de Saint-Nicolas-des-Champs, réunit chez lui vingt personnes des mieux qualifiées de la paroisse, afin de tenter tous ensemble un nouvel effort. M. Joly leur offrit spontanément, comme il l'avait déjà fait à d'autres, de leur donner un blanc seing pour régler cette affaire, ou, s'ils l'aimaient mieux, chaque partie choisirait, dans la paroisse ou hors de la paroisse, deux arbitres dont on s'engagerait à accepter la décision. Cette fois encore, M. Obry consentit d'abord à l'offre qui lui était faite de désigner deux arbitres ; puis il allégua que ses amis lui conseillaient de plaider, et l'affaire vint à l'audience des Requêtes. Devant ce tribunal, M. Obry objecta que la trésorerie ne valait pas trois mille livres. M. Joly répliqua qu'il était établi par une suite de baux, tous passés devant notaire, qu'elle donnait cinq mille livres, toutes charges déduites. En présence de ces affirmations opposées, les juges décidèrent que les parties viendraient faire la preuve par les pièces probantes; mais M. Obry appela de cette sentence.

M. Fraguier, conseiller à la Cour et marguillier de Saint-Nicolas,

plusieurs curés de Paris et d'autres personnes très honorables, entreprirent vainement de régler le différend. Le trésorier de Beauvais, après avoir paru accepter leurs offres, les déclina aussitôt, et l'affaire dût suivre son cours.

La requête, par laquelle M. Obry demande à rentrer dans la cure de Saint-Nicolas, est fondée sur trois moyens : 1° Il y a de grandes réparations à faire aux bâtiments de la trésorerie ; 2° Le château de Thérines, qui a été brûlé par la faute de M. Joly, coûtera plus de trente mille livres à réparer ; 3° Le revenu annuel de la trésorerie n'est pas de 5,200 livres, comme M. Joly l'a affirmé, mais seulement de 2,500 livres.

Sur le premier chef, M. Joly répond que lorsqu'il a résigné la trésorerie, il n'y avait à faire aucune réparation importante. Du reste, à cette époque, il s'était engagé à payer toutes les réparations auxquelles il pouvait être tenu La partie adverse ne peut le nier, puisque elle même a rappelé cette promesse dans un écrit qu'elle a publié à l'occasion des débats (1). Aujourd'hui encore, il offre de payer ces réparations.

A propos du château de Thérines, M. Obry prétend que l'incendie qui l'a dévasté est imputable à M. Joly, celui-ci ayant permis de louer à son profit les salles, chambres, greniers, granges et autres, à tous ceux qui voulurent s'y réfugier à l'occasion du passage des armées. M. Joly répond que le château ayant été brûlé par accident, M. Obry ne saurait être tenu de le réparer. Qu'a-t-il à craindre d'ailleurs, puisque lui même a promis de le dégager de toute obligation, dans le cas où il serait inquiété ? D'autre part, M. Obry est actuellemnt déchargé de ce soin par des lettres patentes expédiées sous son nom et vérifiées au Parlement, qui l'autorisent à couper dans la forêt tous les bois nécessaires pour le réparer.

La troisième accusation vise le chiffre des revenus qui serait de 2,500 livres, au lieu de 5,200 livres. Il est bien vrai, M. Obry en convient, que le bail passé avec les fermiers porte 5,000 livres ; mais ce chiffre n'est pas exact, attendu qu'il y a eu des contrats, promesses verbales, et par suite des remises faites aux fermiers, tant par le chanoine Berzian que par M. Joly lui-même. M. Berzian, durant les trois

(1) Voir « Le récit véritable et sommaire du procédé tenu en la permutation faite par maistre Jean Obry, curé de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, avec maistre Joly, trésorier de l'église cathédrale de Beauvais », 14 pp. in-4°, s. l. n. d. Bibliothèque nationale, 4 Fm. 23.307, 23.928 et Toisy, 280, f° 110.

ans qu'il a joui de ce bail, a fait remise de la moitié de la somme et M. Joly l'a imité, en consentant à être payé par ses fermiers sur le pied de 2,500 livres par an.

A cela M. Joly répond d'abord qu'il pourrait opposer à cette réclamation une fin de non-recevoir, vu qu'il ne s'est obligé vis-à-vis de M. Obry, ni par écrit, ni de vive voix, à lui faire valoir la trésorerie 5,200 livres. En effet, ce revenu consiste en deux baux, l'un de 200 livres qui n'est pas contesté, et l'autre de 5,000 livres, que M. Obry prétend être frauduleux. Or, ce dernier bail a été passé et renouvelé devant notaire. Si la somme à payer n'eût été que de 2,500 livres, comment supposer qu'après avoir signé un bail notarié de 5,000 livres les fermiers se seraient contentés d'une assurance verbale qu'ils ne paieraient que 2,500 livres ? S'il y a eu quelquefois des remises faites par le possesseur du bénéfice, c'était en raison de circonstances particulières. M. de Berzian a certifié, à Paris, devant notaire, qu'il n'avait jamais fait rien de semblable, durant les deux années qu'il a joui de la trésorerie. Il a purement et simplement, le 9 décembre 1651, devant le notaire de Bauvais, continué à Girard et à Fournier, et aux mêmes prix, clauses et conditions, sans aucune réclamation des fermiers, le bail qui leur avait été autrefois consenti par M. de Berzian.

Du reste, les preuves particulièrement apportées par M. Obry sont entièrement fausses. Ainsi il produit une quittance de 180 livres, 15 sols, que M. Joly aurait donnée à ses fermiers pour vingt six jours, depuis le 6 décembre 1651, qu'il était entré en possession du bénéfice jusqu'au 17 janvier 1652 ; mais il n'a pas remarqué que, chaque fermier payant la moitié du revenu, cette quittance est à la décharge du seul Girard. A la même date Fournier a payé, lui aussi, la même somme et reçu pareille quittance, ainsi qu'il est venu le déclarer devant le lieutenant général de Bauvais pour convaincre les juges que les affirmations de M. Obry avaient rendu hésitants. Si chacun des fermiers a payé pour une même période de vingt-six jours la somme de 180 livres 15 sols, ils payaient donc pour l'année, non pas 2,500 livres, mais 5,000 livres, qui est le prix contenu dans le bail.

M. Obry objecte encore une lettre de M. Joly à ses fermiers, leur promettant d'écouter favorablement, à son prochain voyage à Beauvais, les offres qu'ils lui faisaient de lui donner quelque chose pour être déchargés de leur bail, M. Joly répond par le texte même de cette lettre, où il est dit expressément :

« Si vous me payez à Paris, au prix des monnaies de Beauvais, *au lieu de 5,000 livres que vous êtes obligés de me faire tenir à Paris,*

suivant le bail, je n'en toucherai que 4,000 livres, si votre raison se trouve véritable, etc. »

M. Joly produit également tous les sous-baux faits par Girard et Fournier, en conséquence de leur bail général. Ces engagements montent, pour chaque année, à plus de 7,800 livres, net, toutes charges déduites. Du reste, les fermiers ne se plaignent pas de leur bail et n'en demandent pas la résiliation. Il y a plus, lorsque, au 2 octobre, M. Obry a déposé sa première plainte aux Requêtes du Palais, ses fermiers ont offert de lui payer, et ils sont prêts à lui payer encore, pour une moitié de l'année, la somme de 2,600 livres. Après cela, comment M. Obry peut-il alléguer que le bénéfice ne produit que 2,600 livres pour l'année entière?

Il y avait, nous l'avons dit, un autre sujet de contestation relatif à l'époque où M. Obry devait toucher pour la première fois ses revenus. M. Joly l'avait prévenu qu'il était d'usage, malgré la teneur du bail, de ne payer chaque ferme que six mois après son échéance, et qu'à la Saint-Jean de 1654 le terme échu aux fêtes de Noël de 1653 revenait de droit à M. Joly. Celui-ci dut prouver, et il n'eut pas de peine à le faire, que son droit était clairement établi par l'expérience des années précédentes, et par les comptes des fermiers. Comme M. Obry protestait qu'il n'entendait pas perdre les revenus d'une moitié de l'année, M. Joly lui démontra qu'il ne pouvait rien perdre, et qu'il ne perdrait rien, mais qu'il devait se résigner, comme ses prédécesseurs, à n'être payé que six mois après l'échéance.

Ces longs et vifs démêlés amenèrent la publication de plusieurs mémoires dans lesquels se dessine nettement le caractère de chacune des parties.

Claude Joly ne produit que deux pièces. La première est une facture de vingt pages payée, exposant tout au long la querelle pendante en la Grand'Chambre du Parlement (1).

La discussion est calme et lumineuse ; et à l'appui de ses raisonnements, dans un autre écrit, il donne « l'Estat au vray des revenus de la trésorerie de l'Eglise cathédrale de Beauvais et l'estat des

(1) « Factum du procès pendant en la Grande Chambre du Parlement, entre sieur Claude Joly, curé de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs et ci-devant trésorier de l'église cathédrale de Beauvais... contre M. Jean Obry, trésorier de la dite église cathédrale de Beauvais, et ci-devant curé de la dite paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs », s. l. n. d. 1656 in-4° 20 pages, Bibliothèque nationale, 4 Fm. 16.196 (1) et Toisy, 298, f° 117.

charges que les fermiers de la trésorerie sont obligez d'acquitter, outre et par dessus le prix de 5,000 livres porté par le bail général (1). » Rien de plus clair et de plus convaincant que cet exposé. Si les chiffres fournis dans ces deux tableaux n'étaient pas exacts, il serait facile de les réfuter. Il importe de noter que, dans cette longue discussion, on ne peut relever chez lui aucune assertion, ou même aucune expression peu séante. Il reste digne et mesuré, ne blessant jamais et gardant vis à vis de son adversaire, avec les plus vulgaires convenances, toutes les délicatesses de la charité chrétienne.

Il n'en est pas de même dans les publications du chanoine Obry. Nous avons de lui six pièces différentes ; elles se ressemblent à peu près toutes dans le fond. La première est un « examen des principaux points du factum, publié par M. Joly (2) ». Ici la réfutation est présentée d'une façon étrange. Point de raisons sérieuses, pas d'arguments, pas de preuves. L'auteur se borne à contredire de petits détails ou des faits sans valeurs ; il multiplie les insinuations, les malices, les injures. Ce système de défense est particulièrement employé dans un libelle que M. Obry n'a pas craint d'appeler le « Récit véritable et sommaire du procédé tenu en la permutation... (3)». Au mépris de toute vérité, sans aucun égard pour le caractère sacerdotal et l'honneur d'un prêtre qu'il a lui même établi dans sa cure, il l'accuse publiquement de cabale, d'intrigue, d'avarice, de fourberie, d'artifice, de ruse, de dissimulation, de supercherie, d'hypocrisie et autres choses semblables.

M. Joly, sans se départir un instant du calme et de la dignité qu'il a montrés jusque là, réplique très justement. « En vérité, résister plusieurs mois à la permutation de la cure de Saint-Nicolas et ne l'accepter enfin que par soumission aux conseils d'un prélat de très éminente vertu (4) est-ce une *intrigue* ? est-ce une *cabale* ? Montrer à M. Obry,

---

(1) « Extrait des pièces dont M. Joly se sert pour faire connaître que le revenu de la trésorerie de Beauvais est de plus de 5,200 livres par an. Pour M. Joly, s. l. n. d., in-4° de 15 pp. Bibliothèque nationale, 4 Fm. 2 217, 16.196 (2), 16.197, 23.928 (2) et Toisy, 290, f° 127.

(2) C'est le titre de la pièce, 14 pp., in-4°, s. l. n. d. Bibliothèque nationale, 4 Fm. 16.196 (3) et 23.306 (1).

(3) « Récit véritable et sommaire du procédé tenu en la permutation faite par maistre Jean Obry, curé de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris avec maistre Claude Joly, trésorier de l'église Cathédrale de Beauvais », 4 pp., in-4°, s. l. n. d. Bibliothèque nationale, 4 Fm. 23.307, 23.928 (3) et Toisy, 298, f° 110. Voir l'appendice du chapitre II, à la fin du volume.

(4) M. Pavillon, évêque d'Alet, que M. Joly avait consulté.

dans la première conférence, le bail de la trésorerie et lui déclarer le reculement du payement et l'incendie du château de Thérines, est ce une *fourberie* ? est ce une *tromperie*? Renoncer à un droit acquis et remettre la cure en compromis, est-ce la conduite d'un *esprit d'intrigue et d'artifice et d'un homme attaché au bien* ? Se soumettre à l'advis de six personnes de très grande probité, est-ce *se jouer de la Religion* ? est ce une *momerie* ? Souhaiter la paix et la désirer par toutes sortes de moyens, est-ce *une supercherie* et *une hypocrisie* ? Accepter toutes les propositions d'accommodement, est-ce *une dissimulation* ? Offrir un compromis par lequel on nomme pour arbitres plusieurs de MM. les curés de Paris, est ce pratiquer *tout ce qui se peut pour tromper l'innocence et faire triompher la malice sous apparence de piété* ? Enfin, avoir donné à M. Obry un bénéfice simple de plus de 5.200 livres de revenu porté à Paris, est-ce *l'avoir dépouillé de la cure et l'avoir réduit à la nécessité de mendier le secours de ses amis* (1) ? »

De l'aveu même de M. Obry, on le blâme *généralement de troubler la paix de la paroisse, et on condamne* bien haut ses attaques contre M. Joly. Un grand nombre de personnes « animéez par la haute réputation qu'on donne à sa partie, remuent tout Paris pour appuyer un homme dans l'employ où elles croient que Dieu seul l'a placé, ne pouvant se persuader qu'un personnage qui ne prêche que la pauvreté et l'humilité, soit capable de commettre une fourberie et une tromperie, ny souffrir que, pour la trésorerie de Beauvais, on prive la capitale du Royaume du thrésor qu'elle possède en ce nouvel apôtre (2).»

II. — La procédure entreprise pour régler le différend dura presque deux années entières. Commencée au mois d'octobre 1654, elle ne se termina qu'en juillet 1656. M. Obry fut débouté de son instance, et M. Joly maintenu dans sa cure, par un arrêt du Parlement. Cette décision causa une grande joie dans toute la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, et de toutes parts arrivèrent au Pasteur de sincères et vives congratulations. Mais l'esprit du mal qui avait soufflé dans quel

(1) « Factum du procès pendant en la Grande Chambre du Parlement entre M. Claude Joly... contre M. Jean Obry... » Bibliothèque nationale, 4 Fm. 16.196 (1) et Toisy, 290, f° 117.

(2) « Récit véritable et sommaire du procédé tenu en la permutation faite par maistre Jean Obry, curé de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, avec maistre Claude Joly, trésorier de l'église Cathédrale de Beauvais », in-4°, s. l. n. d. Bibliothèque nationale, 4 Fm. 23.307, 23.928 (3) et Toisy, 290, f° 110.

ques âmes le venin de la discorde, ne pouvait se résigner à être vaincu. Il soudoya des gens sans aveu qui entreprirent de se venger sur le curé de Saint-Nicolas, et sur ses dévoués amis. Ils pillèrent le presbytère et frappèrent violemment quelques ecclésiastiques, qui cherchaient à les repousser. Mais des hommes d'armes survinrent, et s'emparant de plusieurs de ces bandits, ils les amenèrent au Châtelet. On devine ce que dut souffrir M. Joly en voyant cette troupe de forcenés se livrer à de pareils désordres. Il souffrit bien plus encore quand il les vit jetés dans les cachots et menacés des plus sévères châtiments. Apôtre de la charité, il pleura sur leur aveuglement et courut solliciter leur grâce. Ecoutons *La Muse historique*, à laquelle nous devons le récit de ce tragique événement :

« Dans l'instant présent, j'apprends comme
Ledit Joly, ce pieux homme
Ce très véritable chrétien,
Aimé de tous les gens de bien,
Ayant sceu que ces misérables,
Si turbulents et si coupables,
Devoient être juger à mort,
Son cœur en soupira d'abord,
Ses yeux en versèrent des larmes,
Et pour eux estant en alarmes,
Alla, tout soudain, suplier
Chez luy Monsieur le Chancelier,
Par un tendre et touchant exorde,
De leur faire miséricorde,
Et mesme se mit à genoux,
Pour rendre son esprit plus doux ;
Mais ce magistrat inflexible,
Au public intérêt sensible,
Refuza cette impunité
Alléguant que l'énormité
D'un cas de telle conséquence
Ne méritait point de clémence.
Ce dit, Joly se retira,
Plus que devant il soupira,
Se sentit un regret extresme,
Quoy qu'il fut l'innocence mesme ;
De plus le bruit court aujourd'huy
Qu'il est très malade d'ennuy,
D'une si fâcheuse traverse ;
Et qu'Obry, sa partie adverse,
Est allé de vie à trépas ;
Mais je n'en jure pourtant pas (1). »

(1) *La Muse historique*, livre VII, lettre XXXI, du mois d'août 1656, t. II, p. 226.

Tandis que M. Joly était aux prises avec l'ancien titulaire de Saint-Nicolas des-Champs, un autre prétendant essayait de lui disputer la cure. Celui-ci était-il un instrument, habilement ménagé par quelque partisan de M. Obry, pour décourager notre héros et l'obliger à résigner son bénéfice ? Après tout ce que nous venons de voir, peut être ne serait-il pas téméraire de le penser. Quoi qu'il en soit, le 7 décembre 1654, un prêtre du diocèse d'Evreux, sous prétexte de dévolution (1) exercée en sa faveur, assigna M. Joly au Grand Conseil. Il n'eut garde d'intervenir au Parlement, afin de se ménager un pourvoi au conseil des juges. Mais le Curé de Saint-Nicolas présenta sa requête au Conseil et montra l'incorrection du procédé, aussi bien que la mauvaise foi du dévolutionnaire (2). Ce qui lui valut un arrêt, par lequel il était déchargé de l'assignation à comparaître devant le Grand Conseil. Le dévolutionnaire fut renvoyé devant le Parlement. Devant ce tribunal la cause fut bientôt entendue. L'étrange prétendant dut renoncer sans plus d'instances à toute revendication (3).

III. — Les ennuis qu'on lui suscitait, n'empêchait pas M. Joly de se dévouer tout entier au soin de sa paroisse. Une grande plaie de cette époque était l'ignorance des vérités de la foi. Alors que les sciences humaines étaient partout en honneur, on ne trouvait dans les différentes classes de la société qu'une connaissance vague et bien affaiblie des choses de la religion. Pour remédier à ce mal, M. Joly avait entrepris une série d'instructions, en forme de prône, dans lesquelles il développait successivement les principaux point du dogme catholique et de la morale chrétienne. De toutes parts on accourut au pied de sa chaire. Tout ce que Paris comptait d'esprits cultivés dans tous les rangs et dans toutes les carrières : les princes, les seigneurs, les gens de robe et d'épée, les lettrés et les savants se mêlaient au peuple pour recueillir ses enseignements. Les hérétiques eux mêmes y venaient en grand nombre. A tous il montra tour à tour, en un lan-

(1) La dévolution était le droit qui appartenait au Supérieur de conférer un bénéfice, vacant depuis un certain temps, par suite de la négligence du collateur inférieur.

(2) On appelait dévolutionnaire celui qui avait été pourvu d'un bénéfice par le collateur supérieur à titre de dévolution, *jure devoluto*.

(3) Voir le « Factum du procès pendant en la Grande Chambre du Parlement entre M. Claude Joly, curé de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, et ci-devant trésorier de l'Eglise Cathédrale de Beauvais... contre M. Jean Obry, trésorier de ladite Cathédrale de Beauvais... » 1656, in-4°, 20 pp. Bibliothèque nationale, 4 Fm. 16.196 et Toisy 290, f° 117.

gage correct, mais simple, sans artifice, la grandeur du chrétien, les graves obligations qui le lient vis-à-vis de Dieu ; les promesses et les menaces du Seigneur, les châtiments qui attendent les transgresseurs de la loi, les moyens de se relever et de réparer ses chutes ; tout cela, appuyé par des traits et des citations de nos saints livres, qui donnaient à sa parole une puissante autorité. Cette prédication produisit sur l'auditoire de merveilleux effets (1).

Non content de prêcher lui-même, il appela souvent dans son église des prédicateurs capables d'attirer les foules et de captiver l'auditoire. Tant qu'il fut curé de Saint-Nicolas, deux fois l'année, au carême et à l'avent, il procura à ses paroissiens le bienfait d'une prédication extraordinaire. Nous avons le relevé de tous les prédicateurs qu'il invita successivement (2). Parmi eux se trouvent des noms très connus en ce temps-là, dans la chaire chrétienne, tels que celui de M. Hérion, docteur en Sorbonne, prédicateur ordinaire du Roi. Il avait déjà prêché à Saint-Nicolas l'avent de 1650; il y prêcha aussi celui de 1654 ; et comme la maladie et la convalescence de la Reine n'avaient pas permis, cette année-là, de faire prêcher l'avent à la Cour, le Roi, attiré par l'éclat de sa parole, venait souvent l'entendre dans cette église.

Le Père Jean Adam, jésuite, prêcha le carême de 1657. Il était prédicateur ordinaire du Roi et avait prêché le carême de 1650 au Louvre, en présence d'une cour nombreuse (3).

Le Père François Sénault de l'Oratoire, dont on a dit : « Le Père Senault, oratorien, leur maître à tous » (4), avait prêché à la Cour le carême de 1654 ; il prêcha à Saint-Nicolas celui de 1663. Le Père Dom Cosme de Saint-Michel, de l'ordre des Feuillants, prêcha à Saint Nicolas l'avent de 1655 et le carême de 1659. On le retrouve plus tard parmi les prédicateurs attitrés de la Cour. Devenu visiteur des Feuillants, il prêcha devant le Roi l'Avent de 1667 et le carême de 1668 ; puis en 1671, étant général de son ordre et nommé à l'évêché de Lombez, il prêcha le carême dans les diverses résidences de la Cour, aux Tuileries, à Versailles, à Saint-Germain.

---

(1) Préface des *Prônes*.

(2) Voir, à l'appendice du chapitre II, à la fin du volume, la liste complète des Prédicateurs de l'Avent et du Carême, à Saint-Nicolas-des-Champs, depuis l'arrivée de M. Joly dans cette paroisse jusqu'à son départ pour Agen.

(3) L'abbé Hurel, *Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*. Introduction.

(4) *Idem, op. cit.*

IV. — Il existait sur la paroisse de Saint-Nicolas une confrérie du Saint-Sacrement qui devint pour M. Joly un puissant instrument de zèle. Sous sa pieuse direction, elle prit en quelques années un développement considérable. Nous en avons la preuve par les immenses ressources dont elle disposait et qui augmentaient, chaque année, dans une énorme proportion. L'année qui suivit le départ de M. Joly pour Agen, les recettes de l'œuvre montèrent à 10,582 livres 15 sols, et les dépenses à 10.187 livres 17 sols (1).

On trouve aux Archives nationales (2) un registre in-folio, soigneusement conservé, dans lequel on lit les noms de tous les dignitaires successifs. Quelques-uns sont bien connus dans l'histoire de cette époque. La couverture du registre porte sur le plat en lettres d'or :

LE PRÉSENT LIVRE EST
A LA CONFRÉRIE DU S^t^
SACREMENT FONDÉE EN
L'ÉGLISE St-NICOLAS
DES CHAMPS.
1682 (3).

M. Joly avait alors pour vicaire un de ses cousins portant le même nom. Il est souvent question de lui dans les comptes rendus laissés par les maistres et gouverneurs de la confrérie. Plus tard, à la mort de l'évêque d'Agen, nous retrouverons cet ecclésiastique exerçant les mêmes fonctions. Par son testament du 10 octobre 1678, Mgr Joly le chargera, en sa qualité de vicaire de Saint-Nicolas des-Champs, de distribuer avec son frère, l'argent qu'il lèguera aux pauvres de cette paroisse.

Tandis que le zélé Pasteur s'occupait activement des fidèles confiés à sa garde, il ne négligeait pas les ecclésiastiques groupés autour de lui et associés à des titres divers à son ministère paroissial. Il établit pour eux des conférences spéciales, qui avaient un double but : les former aux vertus propres à leur état et les initier à la vie pastorale.

(1) La confrérie du Saint Sacrement payait chaque année à M. Joly 450 à 500 livres « pour les messes, services et assistances par luy rendues au Très Saint Sacrement de l'autel. » Le Chapitre de la confrérie recevait environ 240 à 250 livres. Voir registre de la Confrérie.

(2) Archives nationales, H, 3.800.

(3) La date de 1682 est probablement celle de la reliure du livre. La confrérie existait déjà depuis de longues années, comme en témoignent les procès-verbaux qui y sont rapportés.

Ces conférences eurent un tel retentissement que les ecclésiastiques, attachés aux différentes paroisses de Paris, sollicitèrent la faveur d'y assister. De son côté Vincent-de Paul envoya au curé de Saint-Nicolas les prêtres qu'il avait rassemblés depuis quelques temps auprès de lui, et qui formèrent les premiers éléments de la Société de Saint-Lazare. Il estimait qu'aucune autre école ne pouvait mieux convenir à ceux qu'il destinait à évangéliser les petits et les pauvres (1).

Combien de missionnaires apprirent des exemples et des leçons de M. Joly, avec la sainteté de leur état, la véritable éloquence qui touche et gagne les cœurs.

V. — Le curé de Saint-Nicolas-des Champs ne tarda pas à se faire une réputation, comme directeur des consciences. Des personnages de haute distinction avaient recours à ses lumières et réclamaient ses conseils. On cite notamment Claude de Mesmes, plus connu sous le nom de comte d'Avaux, homme de grand talent, et qui occupa, avec un rare mérite, différentes charges publiques. Il fut plusieurs fois nommé ambassadeur et il fut particulièrement remarqué comme ministre plénipotentiaire, lors de la conclusion du traité de Westphalie.

M. Obry, dont le témoignage ne saurait être suspect, nous raconte qu'après l'installation de M. Joly au presbytère de Saint-Nicolas, un Evêque de grande qualité vint passer auprès de lui les fêtes de Noël pour jouir de sa direction (2).

Quelques années plus tard, nous voyons M. Joly assister à son lit de mort un prêtre très éloquent et très spirituel, l'abbé Anillet de la Croix-Christ, qui fut un ardent ami de Port Royal. Ce prêtre, attaché à la maison d'Orléans, avait dû la quitter pour avoir fait entrer chez les Carmélites M[lle] de Campest de Saujeon, fille d'honneur de la duchesse. Il était intimement lié avec Mathieu Feydeau, docteur en médecine de Sorbonne. Il vécut quelques temps auprès de lui, dans la petite communauté de Saint-Merry. « Je n'ai pas vu d'homme plus rempli de l'amour de Dieu, a dit M. Feydeau. Il en faisait une étude particulière. Il ne s'appliquait pas à autre chose qu'à le faire croître en lui autant qu'il le pouvait et il avait composé je ne sais combien de méthodes. Il avait été contraint de quitter l'oraison, parce qu'un

(1) Préface des *Prônes de Claude Joly*, p. 17, édition 1722.
(2) « Recueil véritable et sommaire du procédé tenu en la permutation... » Bibliothèque nationale, Fm. 23.307.

si grand feu lui montait à la tête que tout le reste s'affaiblissait. Quand il parlait de Dieu, c'était d'une manière tout extraordinaire, comme on entendrait parler un amant de la personne qu'il aime (1) ».

Le médecin qui le soignait dans sa dernière maladie, M. Guillard, dit un jour à M. Feydeau, que « son malade était plus enflammé du feu de l'amour divin que de celui de la fièvre ; qu'il n'avait jamais vu une attention à Dieu si fervente et si appliquée (2) ».

Quand des âmes si fortement trempées recherchent la direction de M. Joly et se plaisent à l'avoir à leur chevet, au moment de la mort, n'est ce pas le plus parfait éloge qu'elles puissent faire du curé de Saint-Nicolas-des-Champs ?

Une dame d'honneur de la Reine, la duchesse de Navailles, choisit M. Joly pour conseiller dans une circonstance fort délicate. Elle était préposée à la garde des filles d'honneur de la Reine, et parmi elles se trouvait M[lle] de La Mothe-Houdancourt, pour qui le Roi montrait une inclination très remarquée. Il la voyait souvent chez la comtesse de Soissons, et la poursuivait de ses assiduités jusque dans les appartements de la Reine. N'écoutant que sa conscience, M[me] de Navailles ne manquait pas de résister au Roi et de s'exposer à sa colère. Vainement le jeune monarque lui manda, par l'entremise du ministre Le Tellier, de n'avoir plus à se mêler de la conduite des filles de la Reine. Elle fit répondre que tel était son devoir, et qu'elle n'aurait garde d'y manquer, tant qu'il plairait au Roi de la maintenir dans sa charge. Un jour Louis XIV essayait de vaincre ses résistances en lui représentant qu'elle s'exposait, en contrariant ses volontés, à encourir sa disgrâce et à se voir dépouillée, ainsi que son mari, des faveurs et des avantages dont ils jouissaient. La duchesse s'expliqua avec dignité, disant qu'elle avait tout prévu et qu'elle était déterminée à sacrifier les biens et les honneurs plutôt que de manquer à son devoir d'honnête femme et de chrétienne. Tout d'abord le Prince la gronda et lui témoigna de l'humeur, mais le soir même, ayant rencontré la duchesse dans la chambre de la Reine, il s'approcha d'elle, le sourire aux lèvres, et lui tendit la main en lui adressant d'aimables paroles.

---

(1) *Mémoires de M. Feydeau*, Bibliothèque Mazarine, H. 3.012.

(2) *Ibidem.* D'après le P. Gaberon, *Histoire générale du Jansénisme*, l'abbé de La Croix-Christ mourut le 11 octobre 1660. M. Feydeau rapporte cette mort à 1661.

Durant quelque temps, il sembla que le jeune Prince avait triomphé de cette dangereuse inclination. Autour de lui, on s'en réjouissait grandement ; pour sa part la duchesse de Navailles s'en montrait plus heureuse que personne. Bientôt cependant la passion reprit le dessus et le Roi recommença ses assiduités, cherchant par tous les moyens à tromper la vigilance de la sévère gardienne. La Cour résidait en ce moment à Saint-Germain en Laye. La duchesse, craignant un coup d'éclat, voulut prendre conseil d'un homme sage, pieux et expérimenté. Elle suivit donc la Reine mère, un jour qu'elle allait faire ses dévotions à l'église du Val-de-Grâce, et de là se rendit auprès du curé de Saint-Nicolas-des-Champs « un des plus célèbres docteurs qui fut alors dans Paris. » (1). La duchesse raconta à son directeur ce qui se passait dans l'appartement des filles de la Reine. Le pieux et savant directeur (2) lui répondit, sans hésiter, « qu'elle était obligée de perdre tous établissements plutôt que de manquer à son devoir par aucune complaisance criminelle » (3). Désormais la conduite de la duchesse était nettement tracée. Elle retourna à Saint-Germain, bien résolue à sacrifier sa fortune à son devoir, et aussitôt, sans craindre de déplaire au Roi, elle fit fermer par de petites grilles de fer les passages qui conduisaient chez les filles de la Reine (4).

Combien d'autres personnages vinrent ouvrir leur âme à M. Joly, lui exposèrent leurs difficultés, pour en obtenir une salutaire direction ! Combien d'autres encore recherchèrent son commerce et tinrent à honneur de vivre avec lui dans des relations fréquentes et amicales ! Dans toutes les classes de la société, il y eut comme une sorte d'émulation. C'était à qui lui montrerait plus d'attachement. La sympathie que les grands témoignèrent à M. Joly était si marquée que son adversaire, M. Obry, ne peut se dispenser de le reconnaitre publiquement. L'aveu qu'il en a fait, pour être exprimé et traduit avec humeur, n'en a que plus de prix. « Le nouveau curé de Saint-Nicolas, dit-il, à forces dévotes et beaucoup de femmes à carosses qui courent après lui. » (5) Ailleurs il répète encore qu'entre tous ceux qui plaident en sa faveur

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, par Mme de Motteville. t. v, p. 275.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.*, p. 269 et 277.

(5) « Examen des principaux points du factum publié par M. Joly... » p. 72. Bibliothèque nationale, 4 Fm. 16.196.

« on voit cette foule d'hommes qualifiés et de dames de condition (1) ». Toute la paroisse avait su discerner les éminentes vertus du Pasteur, sa réserve et sa prudence, sa piété, son zèle et son amour des âmes. Il se donnait largement à tous, mais il allait de préférence vers les petits, les pauvres et les délaissés. Pour ceux-ci sa charité ne connut jamais de bornes ; aussi jouissait-il au milieu de ses paroissiens et même dans toute la ville de Paris, de la plus grande et la plus saine popularité.

En 1654, l'évêché de Lectoure s'étant trouvé vacant par la mort de Mgr Louis de La Rochefoucauld, l'opinion publique désignait M. Joly pour le remplacer (2). Le chanoine Obry qui poursuivait alors ses revendications contre M. Joly crut un instant que les circonstances allaient favoriser ses prétentions. Il caressa l'espoir de redevenir curé de Saint-Nicolas. S'il faut l'en croire, M. Joly avait lui-même quelque raison de compter sur une prochaine promotion à l'épiscopat ; il l'exhortait à prendre patience en lui représentant que la Providence dispósait quelque chose pour le contentement des deux, qui était de le retirer, lui de la cure et de la charge de la paroisse pour le mettre dans un employ plus élevé et d'y faire rentrer celui qui en était sorti (3).

Cette attente ne fut point réalisée, et la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs en rendit grâces au ciel ; mais elle pressentait déjà qu'un jour, peut être prochain, le Pasteur dont elle était si fière lui serait enlevé. Ses mérites étaient si éclatants et sa réputation si bien établie, et, en outre, elle n'ignorait pas qu'il avait de puissants protecteurs. Parmi les principaux amis du vénérable curé, il nous faut nommer le chancelier Séguier, auquel M. Joly écrivait un jour : « Je suis du nombre de ceux qu'il vous a plu, en plusieurs rencontres, honorer de votre bienveillance » (4).

VI. — Un événement survenu quelques années plus tard révéla hautement la confiance dont jouissait partout M. Joly.

Au commencement de l'année 1661, le cardinal Mazarin qui résidait à Vincennes tomba gravement malade et tomba en proie à de rudes

(1) « Récit véritable et sommaire du procédé tenu en la permutation... », p. 13. Bibliothèque nationale, 4 Fm. 23.307.

(2) *Factum en forme d'antithèse*, par M. Jean Obry, p. 6.

(3) « Réçit véritable et sommaire....,» p. 12.

(4) Lettre de Claude Joly, évêque d'Agen, au chancelier Seguier, du 7 décembre 1664. Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 17.406, p. 150.

souffrances. Le célèbre ministre sentit que l'intensité de son mal présageait une fin prochaine, il comprit à l'aggravation de son état qu'il fallait songer à son éternité. Il avait pour confesseur ordinaire un religieux italien, homme simple et pieux, le Père Ange, supérieur des Théatins ; mais l'illustre Cardinal, dans la crainte d'une mort prochaine, voulut avoir auprès de lui un prêtre grave, docte et expérimenté qui l'aiderait à franchir le redoutable passage de ce monde à l'éternité.

Dans ces préoccupations, il s'adressa à un de ses meilleurs amis, le maréchal de Grammont, et le pria de voir de sa part le curé de Saint-Nicolas des Champs et de vouloir le lui amener. Cet entretien confidentiel eut lieu le dimanche 27 février.

M. le maréchal de Grammont se rendit sans tarder pour prévenir M. Joly. Celui-ci était en chaire, au moment de l'arrivée de l'ami du cardinal Mazarin. Le vénérable pasteur faisait, comme de coutume, son prône dominical. Averti de l'arrivée du messager, il s'interrompit aussitôt ; il dit à ses paroissiens le motif qui l'obligeait de cesser son instruction et il se rendit immédiatement auprès du vénérable malade. La préoccupation des événements, qui allaient survenir à la suite de la mort du Cardinal, tenait tous les esprits en éveil; on était aux aguets des nouvelles qui circulaient à cet endroit « Le bruit que fit le Cardinal d'envoyer quérir M. Joly, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, célèbre prédicateur, le matin du second dimanche de carême, pendant qu'il prêchait à un grand peuple, comme il avait de coutume, pour venir l'assister à la mort, raconte le Père Rapin, passa pour un reste de vanité dans un homme qui, après avoir fait tant de fracas pendant sa vie, en voulait faire encore à sa mort ; car rien ne pressait, et le Curé aurait pu achever son sermon puisqu'il ne vit le malade qu'à cinq heures du soir. » (1)

Lorsque le Cardinal aperçut le bon Pasteur : « Vous voyez, lui dit il, une personne qui souffre beaucoup. Il ne tient pas à Dieu que je ne sois en état de salut. Priez le pour moi, afin que les douleurs qu'il m'envoye, me profitent ». Après une heure de conférence, et avant de se séparer de lui, il ajouta : « Monsieur le Curé, je vous prie de me vouloir bien assister à la mort. Je vous ai choisi pour me

(1) *Mémoires du P. René Rapin, S. J., sur l'église et la société, la cour, la ville et le Jansénisme 1644-1669*, publiés par L. Aubineau, Paris, 1865, t. III, p. 107.

rendre ce bon et dernier office. Ne me refusez pas vos assistances dans le temps » (1).

Le lundi, dernier jour de février, M. Joly fut mandé de nouveau, et après un long entretien spirituel « Son Eminence lui déclare qu'elle n'avait pas de regret de quitter le monde ; qu'elle avait un grand mépris pour les choses de la terre et que encore que quelques unes de ses actions n'eussent pas été généralement approuvées, Dieu lui était témoin qu'il avait toujours eu de bonnes et sincères intentions » (2).

La nuit du 2 au 3 mars il se trouva plus mal et reçut le saint viatique. Le 5 mars, on ordonna pour lui dans toutes les églises de Paris, les prières publiques des Quarante Heures. Le lendemain le Ministre d'Etat signa son testament et témoigna qu'il voulait désormais ne plus s'occuper que de son salut. Les dispositions de foi et de piété qu'il fit paraître, à partir de ce moment, édifièrent beaucoup tous ceux qui étaient autour de lui. Voici le témoignage que lui a rendu une dame de la Cour : « La Reine mère me fit l'honneur de me dire, en présence du Roi, que le Cardinal était alors bien petit devant Dieu ; qu'il avait de grands sentiments d'humilité et qu'elle espérait que Dieu aurait pitié de lui » (3).

Le dimanche 6 mars, le vénérable malade « écrivit un billet à M. Joly le priant de le venir voir, et l'assurant toujours qu'il voulait mourir entre ses mains. » Dès l'arrivée du zélé pasteur, Son Eminence lui dit : « Je ne suis pas content ; je voudrais bien sentir une plus forte douleur de mes péchés. Je suis un grand criminel. Je n'ai d'espérance qu'en la miséricorde divine » (4).

Le lendemain il pria M. Joly de lui dire librement les choses nécessaires à son salut et de le traiter comme le moindre particulier du royaume, sachant bien qu'il n'y avait qu'un Evangile pour les grands et pour les petits (5). Vers les dix heures du matin, avant de recevoir l'extrême-onction, il appelle son confesseur ordinaire le P. Ange et le prie de le confesser de nouveau ; puis il demande à M. Joly de lui rappeler les effets de ce sacrement et les dispositions requises pour

(1) *Histoire du cardinal Mazarin*, par M. Aubery, avocat au Parlement et au conseil du Roy, t. IV, p. 387. Nouvelle édition, Amsterdam, 1751.

(2) *Ibidem.*

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, par Mme de Motteville, t. V, chap. IX, p. 147.

(4) *Histoire du cardinal Mazarin*, p. 388.

(5) *Ibidem.*, 389.

le bien recevoir. Il reçut l'extrême-onction dans sa chaise, y répondit lui-même et remercia ceux qui la lui avaient administré (1).

Puis il fit venir tous ses domestiques et il se fit voir à tous, ayant la barbe faite, étant propre et de bonne mine, avec une simarre de couleur de feu, sa calotte à la tête comme un homme qui voulait braver la mort. Il leur parla fort chrétiennement et leur demanda pardon avec de grandes marques d'humilité et confessa qu'un de ses crimes devant Dieu avait été la colère et la rudesse qu'il avait eue pour eux. Il leur dit à tous ce qu'il leur laissait, et fit toutes ces choses d'une manière douce et obligeante. Il embrassa ses amis et leur fit ses compliments. Au milieu de cette occupation, une faiblesse le prit et il dit : « Je m'affaiblis ; qu'on me donne un peu de grenade. » Après en avoir pris, il dit : « Je reviens » et il continua de parler à ceux qui étaient présents (2).

Son historien ajoute qu'il avait reçu l'extrême onction avec tous les témoignages de piété qu'il pouvait désirer, ayant récité à la fin le symbole des apôtres et les autres prières accoutumées. De temps en temps il sollicitait M. Joly de ne le point quitter et de lui parler toujours de Dieu (3).

Il prenait occasion de ses souffrances continuelles pour « remontrer aux assistants à quelles faiblesses, à quelles misères aboutissaient les fortunes et les grandeurs de la terre. » Il ne se relâchait et ne se reposait que pour reprendre et pour continuer avec plus de vigueur qu'auparavant ses actes de contrition, de foi, d'espérance et surtout de charité. Il accompagna, en effet, ses prières et ses exercices spirituels d'aumônes, moyen très efficaces pour la rémission des péchés, ayant ce même jour envoyé de grandes sommes à la Conciergerie et aux Charités des paroisses. Il passa de la sorte toute sa journée et une partie de la nuit. Il récita plusieurs fois le psaume *Miserere mei Domine* ayant tantôt la tête nue, tantôt les bras étendus ; puis joignant les

---

(1) Ce sacrement lui fut administré par le trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes. *Histoire du cardinal Mazarin, loco cit.*, p. 389. — Le P. Rapin, est dans l'erreur en disant que Mazarin avait reçu les derniers sacrements au moment où il manda auprès de lui le curé de Saint-Nicolas. Il se trompe aussi en disant que M. Joly ne pût le voir et l'exhorter que le dimanche 6 mars, jusqu'au mercredi matin, c'est-à-dire le 9 mars, jour où le malade expira. C'est ce que démontre clairement l'*Histoire du cardinal Mazarin.*

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, t. v.

(3) *Histoire du cardinal Mazarin*, t. IV, p. 389.

mains, baisant un petit crucifix qu'il tenait, levant les yeux au ciel, avec tous les témoignages de dévotion les plus sensibles (1).

Le mardi matin à 6 heures, il demanda qu'on dit la messe dans sa chambre et pria M. Joly de l'entretenir des effets de l'auguste sacrifice et des dispositions que l'on doit y apporter. Il entendit la messe avec une grande piété. Le Roi lui ayant mandé qu'il avait beaucoup de peine de ne pas le voir, il lui fit dire qu'il le remerciait ; qu'il n'était plus temps qu'il pensât à lui, mais qu'il le suppliait de se souvenir des dernières paroles qu'il lui avait dites. Il envoya recommander M. Joly au Roi. La Reine-mère prit la parole et répondit que le Roi aurait toujours soin des gens de bien (2).

Vers les neuf heures du matin, le mal était devenu plus aigü : « Je sens approcher ma mort, murmura-t-il, je prie Dieu qu'il me fasse miséricorde. » M. Joly lui demanda s'il ne voudrait pas faire quelque réparation pour ce qui aurait pu, durant sa vie, mal édifier le prochain. — « Très volontiers, répondit le moribond. » Il prit un cierge dans la main, et la tête nue, il prononça une formule d'amende honorable, demandant pardon à Dieu de toutes les fautes de sa vie et priant ceux qu'il avait pu offenser de lui pardonner également, puis il renouvela les promesses de son baptême. Il tomba alors en agonie ; jusque dans les plus cruelles souffrances, il produisait des actes d'abandon à la volonté de Dieu et s'encourageait à souffrir pour l'expiation de ses péchés. A ce moment encore, il pressait M. Joly de lui parler de Dieu. — « Bien que je ne vous réponde pas, lui disait-il, je ne laisse pas d'entendre. Je vous serrerai la main pour vous le témoigner (3). »

Sur le minuit, il dit encore à M. Joly : « Je vais bientôt mourir ; mon jugement me trouble, j'espère en Jésus Christ. » Le pieux directeur lui fit alors baiser plus fréquemment le petit crucifix qu'il tenait toujours à la main, et lui même s'appliquait à répéter plus souvent le saint nom de Jésus. Entre deux et trois heures, le 9 mars, il expira en disant : « Sainte Vierge, ayez pitié de moi et recevez mon âme (4) ».

Tous ces détails sur la maladie et la mort du cardinal Mazarin sont empruntés à la relation qu'en a donnée une contemporaine, Mme de Motteville, et au récit fait par l'historien du célèbre cardinal, d'après les documents de cette époque.

---

(1) *Histoire du cardinal Mazarin*, t. IV, p. 370.
(2) *Memoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, t. V.
(3) *Histoire du cardinal Mazarin*, t. IV, p. 392.
(4) *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, t. V., 145.

Il y a loin de cet exposé simple, naturel et précis à celui que nous a laissé un autre contemporain M. Hamon, médecin des Religieuses de Port Royal. Sainte Beuve le cite dans un de ses ouvrages, en faisant observer que « en sa qualité de médecin qui avait beaucoup vu de malades et même hors du désert, qui avait été appelé au chevet de personnes de toute condition, M. Hamon savait beaucoup de particularités anciennes, d'anecdotes peu connues; quoique n'ayant entrevu le grand monde que par une fente, il l'avait saisi à des endroits intéressants, là où le monde ne se farde pas. Il avait reçu des confidences sur la mort du cardinal Mazarin ; par exemple, ajoute Sainte-Beuve, voici un détail qu'on ne lit point ailleurs.

« Le cardinal Mazarin étant très mal, envoya quérir M. Joly, curé de Saint Nicolas des Champs, maintenant évêque d'Agen. Il le sut pendant qu'il faisait son prône et il le dit tout haut. Il alla donc au bois de Vincennes, et il voulut parler à ce malade de quelques points importants de sa vie, dont l'un était les deniers publics qu'il avait eu en maniement. Mais sur celui-là et sur les autres il s'en tira avec adresse, sans vouloir y entrer, témoignant à M. Joly qu'il l'avait seulement envoyé chercher pour l'entendre parler de Dieu. Il le fit donc, et se mit sur son lit. Le Cardinal qui était dejà dans les inquiétudes de la mort, le tenait embrassé et avait passé une de ses jambes pardessus celle de M. Joly, auquel il ne donnait pas un moment de patience, car aussitôt qu'il se taisait, il lui disait fortement : Parlez-moi de Dieu, M. Joly, de sorte qu'il l'étouffait presque. Il reprit néanmoins haleine pendant quelques intervalles (1). »

Cette anecdote, *qu'on ne lit pas ailleurs*, est plaisante, mais est-elle au moins vraisemblable ? On a peine à concevoir l'attitude de M.Joly, penché alors sur la tête du moribond, et celui ci l'étreignant de ses bras et de ses jambes.

Nous savons d'ailleurs, par l'historien de l'illustre Secrétaire d'Etat « que le Cardinal ne pouvait presque pas rester couché à cause de son enflure et de ses douleurs continuelles » (2). Dans un pareil état comment aurait-il pu, durant les rares intervalles qu'il passait dans son lit, étreindre M. Joly de la façon indiquée par le docteur Hamon ?

Sainte Beuve poursuit ainsi la citation : « Après qu'il fut mort, il (le curé de Saint-Nicolas) alla trouver le Roi qui lui demanda de quelle

(1) *Port-Royal*, t. IV, appendice p. 585.
(2) *Mémoires inédits du cardinal Mazarin*, par M. Aubery, avocat au Parlement, conseiller du Roi. t. IV, p. 189. Edition 1751.

manière le Cardinal était mort. M. Joly répondit au Roi qu'on pouvait dire qu'il avait vérifié en sa personne ce qu'on dit ordinairement, qu'il était mort comme il avait vécu. Le Roi témoigna par sa contenance et changement de visage, que ce discours le surprenait et l'affligeait. M. Joly s'en aperçut, de sorte qu'il s'avança vers le Roi qui se détournait un peu et lui ajouta : Mais Sire, je puis dire à votre Majesté pour sa consolation que je n'ai jamais vu une aussi grande ardeur d'entendre parler de Dieu. Il lui en fit ensuite le détail. Ce qui remit le Roi en bonne humeur (1) ».

Cet autre détail ne paraît pas plus authentique que le précédent. Le curé de Saint-Nicolas des Champs avait été témoin de l'agonie si chrétienne et si résignée du cardinal. Il avait vu ses élans de foi, son repentir sincère, sa courageuse résignation. Comment aurait-il pu dire qu'il était mort comme il avait vécu ? On lit, il est vrai, dans la note citée par Sainte-Beuve : « C'est ce que M. Hamon a su de M. l'Evêque d'Agen même, qu'il avait traité malade au Mesnil-Saint Denis, où il était chez M. de Montmort en 1663 ou 1664. » Cette affirmation est loin de suffire pour nous convaincre. Connaissant la loyauté et la noblesse du caractère de M[gr] Joly, qui était incapable de travestir les faits et de faire un récit contraire à la vérité, désobligeant pour la mémoire de l'éminent Cardinal, il faut attribuer le récit de M. Hamon à un motif personnel, à un motif de sectaire. Il n'est pas rare non plus qu'en ces sortes de récits, l'auteur qui tient à être nouveau et spécialement renseigné, ne sacrifie l'austère vérité au plaisir d'égayer et de surprendre son lecteur par un bon mot ou une anecdote amusante.

Le Père Rapin, qui est loin d'être sympathique à M. Joly (il l'a montré dans ses Mémoires), lui prête une attitude plus digne de son caractère et du ministère qu'il venait de remplir. « On parle diversement de la mort du Cardinal, nous dit-il. Joly en fut tellement édifié qu'il résolut d'en faire l'éloge en son sermon le dimanche suivant. Ses amis ne le lui conseillèrent pas. En effet, il y parut plus de philosophie que de christianisme (2). » Or, si le curé de Saint-Nicolas avait été tellement édifié, comment supposer qu'il ait pu tenir le langage rapporté plus haut, dans son entrevue avec le Roi ?

Au reste, le mot qu'on prête à M. Joly appartient au P. Rapin. Cet habile chroniqueur était libre, lui, d'après les récits des amis et des

(1) *Port-Royal*, par Sainte-Beuve, t. IV, appendice p. 585.
(2) *Mémoires du P. Rapin*, *S. J.*, t. V, p. 108.

adversaires du cardinal Mazarin, de porter sur ce personnage le jugement qui correspondait à ses vues personnelles, mais il ne devait pas méconnaître à la fois la loyauté sacerdotale de M. Joly et les puissantes leçons de la mort. Voici ce qu'il dit du Cardinal en ses Mémoires. « C'était un bon esprit que le Ministre, qui parlait bien de toutes choses et ne cédait à personne pour parler de Dieu. Mais dans le fond c'était un politique, et qui mourut un peu en philosophe, *comme il avait vécu* (1) ».

Voilà le mot lancé, recueilli par le médecin de Port Royal et ses amis et colporté de bouche en bouche. Quelques écrivains l'ont accepté sans se demander s'il était vrai et authentique.

Du reste, le comte Loménie de Brienne, contemporain, lui aussi, du secrétaire d'Etat, a fait justice de ces inepties, lorsqu'il a dit dans ses Mémoires à propos des choses secrètes qui se passèrent entre M. Joly et le Cardinal, un peu avant sa mort. « Je ne raconterai point tous les contes qui se sont faits sur ce sujet et je ne dirai précisément que ce que je crois véritable. » Là dessus il se borne à rappeler l'accueil fait par le malade au curé de Saint Nicolas, et la manière dont celui-ci l'exhorta à avoir confiance en la miséricorde de Dieu (2).

Quoi qu'il en soit d'ailleurs des incidents qui marquèrent l'agonie du cardinal, une chose reste certaine et cela suffit à notre sujet : c'est que le moribond avait choisi pour l'aider à l'heure suprême le curé de Saint-Nicolas-des Champs.

Il le tenait donc, comme tout le monde à Paris, pour un des ecclésiastiques les plus vertueux et les plus considérables. Les qualités sacerdotales qui distinguaient M. Joly nous donnent l'assurance que la confiance de Mazarin ne fut point trompée.

P. DUBOURG.

---

(1) *Mémoires du P. Rapin.*
(2) *Mémoires inédits de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne*, publiés par M. Barrière, t. II, chap. XVI, p. 147.

UNE COMMUNAUTÉ RURALE SOUS LA RÉVOLUTION

LÉVIGNAC (Lot-et-Garonne)

V

Les fêtes républicaines avant et après le 18 fructidor

Il est constant que dans le canton de Lévignac, dès messidor an III, le peuple pût rentrer dans ses églises et célébrer les fêtes de Noël et de Pâques, dont la Convention, malgré ses décrets répétés, n'avait pu lui faire perdre le souvenir.

Même dans les villages, au début de la Révolution, les fêtes officielles ne manquèrent pas d'entrain. Mais lorsque l'anarchie eut produit ses effets, le paysan affamé, ployant sous les impôts et les réquisitions, n'avait plus le cœur à suivre les fêtes et, sous la phraséologie pompeuse des comptes-rendus officiels, on devine tout ce que ces réjouissances imposées avaient de morne et de désolé.

Le 30 octobre 1791, conformément aux ordres du district, on célébra l'adoption de la Constitution. La fête n'eut rien de révolutionnaire ni de nouveau : feu de joie, décharges de mousqueterie, bal.

Le soir, suivant les instructions de l'évêque du département, un *Te Deum* fut chanté.

Le 14 juillet 1792, sur un ordre du département, on planta un peuplier d'Italie en mémoire du rétablissement de la liberté. Enfin, en frimaire an II, vint la fête de la Raison (1).

(1) La Raison était représentée par la fille de Brunie, celui-là même qu'une ordonnance royale de 1788 avait donné pour collègue à d'Aurout, au lieu de Boulin de Laprade destitué. Brunie était devenu acquéreur de biens nationaux.

Elle fut célébrée « dans la forme fixée par l'arrêté du département ». Le procès-verbal nous montre la déesse repoussant avec indignation l'image de la superstition féodale et sacerdotale ; il parle de chants d'allégresse répétés, de l'inexprimable joie de la population et finit ainsi : « ...Il y a eu « illumination dans les rues et places jusqu'à ce que chacun « s'est retiré. »

Les membres de la municipalité, après avoir ainsi consciencieusement rempli le programme de fête fixé par le département, ressentirent sans nul doute le soulagement profond que l'on éprouve après l'accomplissement d'une pénible corvée. Pour juger, en effet, de l'allégresse des habitants de Lévignac, il suffit de relire la délibération prise quinze jours avant la fête par le Conseil général « assisté des citoyens ayant le plus « de lumières ».

Le Conseil, « considérant que pour pourvoir de subsistances « les plus indigents, qui se trouvent en plus grand nombre, il « faut diminuer la portion de ceux qui se trouvent mieux « approvisionnés pour égaliser le partage de nos biens entre « tous nos frères. Afin de prolonger la provision et de la ren- « dre durable autant que faire se pourra,

« Arrête :

« Que si une partie des habitants sont en souffrance, il faut « que dans un temps de calamité comme celui-ci, tous les « habitants souffrent à la fois.

« Qu'en conséquences il a été fait provisoirement la répar- « tition des subsistances restantes à raison d'une livre et demie « de pain pour chaque individu au-dessus de quatre ans et « d'une livre pour ceux au-dessous.

« Il faut établir dans cette ville un grenier public pour rece- « voir l'excédent de ceux qui se trouvent approvisionnés pour « plus de trois mois, qui est le temps que peut durer le peu de « subsistance qui reste. »

On devine quelle influence avaient sur ces villageois affamés les airs indignés de leur jeune voisine déguisée en déesse quand elle repoussait l'image de la superstition, et l'allégresse

qu'ils éprouvaient à la voir assise sur le maitre-autel de leur église paroissiale

Le 26 messidor an II, autre fête pour célébrer le 14 juillet, « époque où le peuple est rentré dans ses droits ».

« Le Conseil général parti de la maison commune revêtu de « ses écharpes, s'est rendu en ordre au temple de l'Etre « Suprême accompagné d'une foule immense. L'agent natio- « nal a monté à la tribune, a lu les lois et arrêtés et fait un « discours analogue à la fête de ce jour.

« Après quoi dans le même ordre, la municipalité et le « peuple ont entouré l'arbre de la liberté. Chacun a chanté des « hymnes à la République ; on a crié : Vive la République ! lu « les droits de l'homme et renouvelé le serment de vivre libre « ou mourir. »

Le même jour, 26 messidor, le Conseil général avait pris l'arrêté suivant : « Considérant que les boulangers manquent « de grains. Qu'une foule de citoyens refusent de se dessaisir « de leurs grains parce qu'il faut les livrer au *maximum*, le « Conseil arrête :

« Que les citoyens sont requis de dépiquer sans délai pour « approvisionner le marché... Que ceux qui seront reconnus « pour avoir négligé de se conformer au présent seront dénon- « cés et traités conformément aux lois. »

Le rapprochement de ces deux procès-verbaux ne laisse aucun doute sur la spontanéité de l'enthousiasme manifesté à la lecture des droits de l'homme et à l'aspect de l'arbre de la liberté.

En l'an III, autre grande fête pour célébrer le 21 janvier. La municipalité de Lévignac avait reçu trop tard la loi du 21 nivôse prescrivant une fête pour le 2 pluviôse, correspondant au 21 janvier, mais aussitôt prévenue, elle s'exécuta : « Après la lecture de la loi et à l'issue de la séance populaire, « une foule innombrable de citoyens accompagnés au son des « instruments se sont rendus sous la halle et après avoir répété « mille fois : Vive la République ! Vive la Constitution ! cha- « cun s'est livré à la danse et autres amusements. » Ainsi dit le procès-verbal dressé pour être envoyé au district.

La veille, 19 pluviôse, la municipalité avait reçu l'arrêté des représentants Treilhard, Bordes et Blutel, portant que les réquisitions pour la commune de Bordeaux « seront effectuées « dans le Lot-et-Garonne sous trois jours. Que toutes les voi- « tures de terre et de mer seront requises. Que toute personne « qui se refuserait aux réquisitions de grains serait arrêtée et « soumise à une amende égale à la valeur des grains non « fournis ».

Le lendemain de la fête, 23 pluviôse, trente barriques de vin, cent cinquante-six quintaux de foin et toutes les avoines étaient réquisitionnés dans la commune. Le 20, heureuse journée, on n'avait réquisitionné que l'enthousiasme.

Un zélé patriote, le citoyen Roussy, voulut faire planter un arbre de la Fraternité. La Société des Amis de la Constitution avait accepté cette idée, mais rien ne prouve qu'elle ait passé à l'exécution. Il ne parait pas qu'on ait songé à l'arbre de l'Egalité.

Sous le Directoire, on tenta de grands efforts pour rendre aux fêtes quelque popularité. A signaler la fête de la Jeunesse du 10 germinal an IV.

« A dix heures et demie, dit le procès-verbal, l'administra- « tion municipale sortie de la commune ayant à sa droite de « respectables vieillards et à sa gauche de jeunes républicains, « s'est rendue sur la place du Marché. Le Président, par un « discours rempli de morale, a annoncé l'objet de la fête... « Des citoyennes accompagnées de divers instruments ont « chanté l'hymne des Marseillais, Veillons au salut de l'Em- « pire et autres chants patriotiques. Le cortège se rendit au « champ de Mars où de jeunes citoyens se livrèrent à divers « jeux. Les vainqueurs reçurent des panaches. Un banquet « économique fut servi et une demi-barrique de vin placée « sur le seuil de la maison commune fut distribuée aux « indigents. »

Les dépenses s'élevèrent à 23 fr. trois sous, dont l'état fut transmis à l'Administration centrale pour en obtenir le remboursement.

La fête des époux fut célébrée le 10 floréal an IV. Le Pré-

sident de l'Administration prononça dans le « temple » un discours sur « les devoirs réciproques des époux, ceux envers « leurs enfants et la patrie » ; puis il proclama les noms de ceux qui avaient donné le plus de défenseurs à la patrie. La veuve Brun, qui avait eu quatre fils tués devant l'ennemi, reçut, comme une manière de couronne civique, un exemplaire de l'acte constitutionnel.

La fête « des Victoires », du 10 prairial, eut lieu dans les mêmes formes. Réunion dans la ci-devant église, discours « brûlant de patriotisme » et bal.

La fête de l'Agriculture du 4 messidor an IV eut plus d'importance.

« ...A trois heures, l'Administration municipale se rendit « au temple précédée de 24 laboureurs ornés d'épis et d'ins- « truments aratoires...

« ...Le président a prononcé un discours couvert d'applau- « dissements... l'Administration s'est ensuite rendue dans un « champ où le président a fait atteler la charrue et ouvert un « sillon. »

La dépense fut de neuf francs, valeur métallique.

Un orage d'une extrême violence éclata le 12 thermidor, vers cinq ou six heures du soir, détruisant toutes les récoltes, déracinant les arbres et enlevant les toitures. Cette calamité fit oublier de célébrer la fête de la Liberté.

La population, désormais, était lasse de ces fêtes payennes dont la lecture des droits de l'homme et l'éloquence du président de l'Administration faisaient tous les frais. Malgré l'appel chaleureux des autorités invitant « les jeunes citoyens « à venir, portants dans leurs mains des branches de chêne « pour témoigner leur reconnaissance à tous ceux qui par leurs « travaux ou leurs écrits ont contribué à établir sur des bases « immuables un gouvernement sage et juste qui fera la gloire « de la nation et l'admiration des étrangers », (il s'agissait du Directoire !), la fête de la fondation de la République, célébrée le 1er vendémiaire an V, ne put réunir qu'un peuple « considérable ».

Les fêtes de la Jeunesse, du 10 germinal, et de la Reconnais-

sance, du 10 prairial, même année, témoignèrent éloquemment du dégoût de la population.

« Le 10 germinal, dit le procès-verbal, l'Administration, « réunie au grand complet, constate que la fête ne peut avoir « lieu parce que les citoyens, quoique prévenus, ne se sont « pas rendus pour y assister. Cependant, pour se conformer à « la loi, l'Administration, en costume, est sortie pour se « rendre à la ci-devant église où le président a prononcé un « discours, et il a été chanté plusieurs hymnes patriotiques. »

Cette cérémonie fut si évidemment grotesque que, malgré leur bonne volonté, les membres de l'Administration n'eurent pas le courage de recommencer tout de suite, et le 10 prairial, fête de la Reconnaissance, après avoir constaté que, malgré la sonnerie de la cloche et les appels du tambour, personne ne venait se joindre à eux, ils levèrent la séance et se retirèrent.

Le 10 messidor an V, pour la fête de l'Agriculture, sur vingt-quatre laboureurs convoqués pour figurer dans le cortège, deux seulement se rendirent, et, le 1er vendémiaire an VI, au lendemain du 18 fructidor, l'Administration constata qu'elle avait dû se rendre au temple, accompagnée de « divers citoyens ».

Après le 18 fructidor, la réaction jacobine se fait sentir et les procès-verbaux des fêtes retrouvent de leur solennité.

Le 30 ventôse, se conformant à l'arrêté du Directoire, « les « membres de l'Administration cantonale sortent de la maison « commune accompagnés du juge de paix, de vingt-quatre « vieillards convoqués à cet effet et d'un détachement de la « garde nationale. Au son de la caisse, ils font le tour de la « ville ; les jeunes gens portent des drapeaux où sont inscrits « les droits de l'homme… Un vieillard monte sur les degrés « de l'autel placé près de l'arbre de la liberté et prononce « quelques mots sur la souveraineté du peuple… » Voilà qui est déjà bien, mais c'est surtout quand le citoyen Roussy fut devenu président de l'Administration cantonale que les fêtes retrouvèrent toutes leurs beautés.

Le 10 messidor an VI, entouré de 24 laboureurs « ornés d'épis et d'instruments aratoires », il prononça un discours et

voulut bien embrasser les cultivateurs qu'*il jugea les plus dignes*.

Les 9 et 18 thermidor, nouveaux discours de Roussy. La La péroraison achevée, il mit le feu à une gerbe où étaient liés ensemble les attributs de la Royauté et la Constitution de 1793. C'est dans cette fête que les écoliers entrèrent en scène pour la première fois : ils récitèrent le catéchisme républicain.

Le 23 thermidor, fête du 10 août. Toujours au son de la caisse, nouvelle sortie des autorités suivies d'une « quantité de citoyens, » chants et, enfin, discours de Roussy dont voici quelques extraits : « Dans ce jour mémorable, le trône appuyé « sur quatorze siècles d'ignorance et d'erreur fut effacé. — Au « premier coup de canon, le tyran et sa digne compagne « annoncèrent par un gracieux sourire le carnage affreux des « républicains... la Convention nationale a fait justice de ces « descendants de Néron et de Messaline... faisons retentir nos « organes *(sic)*, en criant : honneur à perpétuité « aux braves « qui renversèrent le trône ». Le 10 fructidor an VI, l'administration sortit escortée d'un détachement de la garde nationale, de plusieurs vieillards et des enfants de l'école. « Les octogénaires « marchaient appuyés sur des jeunes enfants, leurs « fronts ornés de feuillages. » Enfin, les instituteurs en vertu de l'article 4, « de l'arrêté du Directoire du 13 thermidor, firent la déclaration « suivante : Je déclare n'inspirer à mes élèves « que des sentiments républicains, du respect pour les vertus, « le talent, le courage, de la reconnaissance pour les fonda-« teurs de la République. » Les écoliers récitèrent ensuite les droits de l'homme et les premiers articles de l'acte constitutionnel.

Le 18 fructidor an VI, encore une remarquable harangue de Roussy : « L'an dernier, au même jour, des tyrans parés du « titre de législateurs qu'ils avaient usurpé contre la volonté du « peuple, avaient formé une coalition si formidable qu'un jour « peut-être la République aurait disparu... tous les amis de « l'égalité devaient, en un jour, être massacrés... Je m'arrête « car mon cœur frémit de tous les attentats médités par ces « cannibales ! » Ce discours, dit le rédacteur du procès-verbal,

un homme d'esprit sans doute, « reçut les éloges qu'il méritait». Ce fut presque le chant du cygne de l'administrateur Roussy ; dix jours plus tard il était révoqué. Il rentra pourtant à la mairie à la veille du 18 Brumaire et put encore « faire retentir ses organes » le jour de la célébration de la fête des époux.

Le procès-verbal est muet sur le concours prêté par la population à cette fête, mais le détachement de garde nationale ne fit pas défaut, les écoliers en furent aussi. On les interrogea « sur divers ouvrages constitutionnels. » Une médaille fut attribuée au citoyen Roussy, âgé de cinq ans, pour la solidité de ses réponses sur le catéchisme républicain. Le soir, dans un banquet privé, on porta les toast suivants : « A la République, « puisse le moteur des mondes la maintenir à perpétuité. Aux « sauveurs de la République! Que leur courage ne s'éteigne « qu'après l'extirpation définitive du dernier tyran. »

VI

Le Club. — Ses orateurs. — Lassitude de la population

Jamais les documents officiels, comptes-rendus de fêtes publiques, délibérations d'assemblées ou de clubs n'ont été en aussi formelle opposition avec la réalité que durant la Révolution. A ne consulter que ces sources, la période qui s'écoula de 1790 à l'an VIII fut un véritable âge d'or où la population enthousiasmée ne cessait de chanter sa reconnaissance pour les maîtres du pays. Les jours de fêtes se seraient passés en acclamations sans fin et en témoignages d'une joie sans mélange.

On avait imaginé un culte renouvelé du paganisme dont les rites devaient distraire de ses souffrances le peuple que les déclamations révolutionnaires laissaient froid. Mais les fêtes étaient nécessairement espacées, tandis que les séances des clubs pouvaient, même dans les villages, devenir presque quotidiennes Ces réunions, que le génie révolutionnaire sut

organiser sur toute l'étendue du territoire, formèrent comme un chœur d'enragés étouffant sous leur bruyante musique les plaintes du reste de la nation.

La Société des Amis de la Constitution, de Lévignac, fut formée le 20 juillet 1791. Le premier orateur qu'elle entendit fut le vicaire Paul Béchade, et le second, l'instituteur Archambault.

Tous les deux étaient déjà au niveau des tribuns de grande ville.

« ...En nous érigeant en société, s'écriait le dernier, nous « parviendrons à étouffer parmi nous ces murmures contre « l'ouvrage de nos représentants... Ce n'est qu'en dénonçant « hardiment aux chefs de votre société les complots des âmes « fanatiques et perfides que nous mériterons le titre de « citoyens... » La politique qu'il préconisait ainsi, le citoyen instituteur avait-il le mérite de l'avoir inventée ?

Le 9 octobre 1791, l'assemblée reçut communication d'une adresse indignée des « Amis de la Constitution » d'Auxerre, qui signalaient une conspiration ourdie dans leur ville : « Des « citoyens avaient écrit à la *Gazette de Paris*, du 3 juillet, « qu'ils s'offraient en ôtages à la Ville de Paris pour que le roi « eût toute sa liberté. »

Le 22 décembre 1791, lecture fut donnée d'une communication des « Amis de la Constitution » séant aux Jacobins, à Paris, qui demandaient à leurs frères des renseignements sur la situation du département « à l'égard des corps administra- « tifs, des tribunaux et des prêtres séditieux ».

Le réseau formidable des assemblées populaires s'étendait déjà sur le pays et, par elles, la faction dominante pouvait provoquer partout les manifestations qu'elle jugeait utiles.

Aussitôt après les événements du 31 mai, les clubs furent appelés à sauver l'Etat. Cette fois, une communication par lettre fut jugée insuffisante ; les Amis « de la liberté et de l'égalité », de Marmande, envoyèrent deux commissaires à Lévignac. L'un d'eux fit un discours « digne d'un vrai républi- « cain, qui fut unanimement applaudi ».

Le 26 décembre 1793, l'assmblée entendit la lecture d'une

lettre du district et du Comité de Salut public demandant les noms des citoyens capables d'occuper des postes administratifs ou de justice et de faire « de l'apostolat révolutionnaire ».

Le 17 nivôse an II, les membres de l'assemblée jurèrent « guerre éternelle aux Anglais, aux fédéralistes, aux royalistes « et de mourir en vrais républicains ».

Un envoi au Comité de Salut public d'une liste de citoyens aptes aux emplois municipaux est datée « du 30 nivôse de la « République une, indivisible, impérissable ! » Les orateurs s'adressaient à « leurs frères et amis », et l'on disait couramment Géraud, Bazeille, pour Saint-Géraud, Sainte-Bazeille.

A mesure que l'on approchait du IX thermidor, le délire révolutionnaire paraissait augmenter dans l'assemblée.

Le 20 ventôse, an II, la société ayant été régénérée, conformément à l'arrêté du représentant Monestier, elle décida de prêter un nouveau serment. Tous jurèrent « d'être bons et « fidèles républicains, de soutenir les droits de la liberté, de « l'égalité, de la fraternité ou de mourir en les défendant. »

Le 20 messidor, la Société adressa à la Convention, au sujet de l'envoi d'une somme de 156 livres, souscrite pour les blessés, un factum qui mérite d'être lu : « Montagne! du som- « met de laquelle brille avec tant d'éclat le flambeau de la « raison. Toi qui fais sortir de ton sein les foudres vengeresses « qui doivent pulvériser les scélérats, reçois nos hommages. « L'univers te contemple! Tu seras la plus étonnante mer- « veille aux yeux de la postérité. » Ce pathos n'était pas fait pour déparer la collection des adresses envoyées à la Convention.

Peu de jours après, survint le IX thermidor. Les foudres vengeresses, cette fois, frappèrent le sommet de la Montagne. La société populaire de Lévignac n'en fut point troublée et, avec le même entrain qu'elle eût mis à célébrer la victoire de la Commune de Paris, elle félicita la Convention d'avoir déjoué les projets de Robespierre et l'invita à « rester ferme à son poste. » Cependant, à partir de ce moment, la vie toute factice qui animait l'assemblée s'éteignit de jour en jour.

Le 30 thermidor, à propos d'un homme de désordre, Roussy

qui voulait faire voter ce qu'il appelait « un précis de sa vie politique, » un membre osa dire que « des représentants crimi-« nels auraient pu aussi obtenir le tableau de leur vie poli-« tique, mais que l'odieux de leurs crimes n'en aurait pas été « atténué. »

Déjà, les citoyens affranchis de la Terreur, se dispensaient de venir au Club. Le 30 frimaire an III, un zélé s'en plaignit et demanda que la cloche sonnât, désormais, pour annoncer les réunions.

Le 10 ventôse, cette société qui semblait naguère composée de farouches montagnards, discuta sur le meilleur moyen de détruire les pies ; le club se transformait en société d'agriculture. Le 30 ventôse, enfin, « après avoir entendu la lecture du « procès-verbal, l'assemblée s'occupa, simplement, à faire la « lecture des nouvelles. Après quoi elle témoigna le désir de « se séparer, et le Président leva la séance. » Nul ne songea plus à une convocation nouvelle.

Ainsi finit la société « des amis de la Constitution » de Lévignac. Elle avait tenu ses séances d'abord dans l'ancien prétoire de la ville, puis au château et dans l'église paroissiale.

A part quelques sans-culottes auxquels le nivellement opéré par la Révolution et les manifestations imitées de l'antique prescrites par les autorités supérieures donnaient seuls de l'importance, les habitants de l'ancienne communauté rendus sceptiques par les événements, restaient, maintenant, froids devant les plus pompeuses affirmations de la Souveraineté populaire. Ils en donnèrent bientôt des preuves non équivoques.

Le 11 messidor an III, en exécution de la loi du 28 prairial sur la réorganisation des gardes nationales, tous les citoyens de seize à soixante ans furent invités à se rendre devant la maison commune, à dix heures du matin. Après avoir attendu trois heures, la municipalité crut avoir réuni la majorité des citoyens convoqués « et aussitôt, de concert avec le comman-« dant de la garde nationale, elle employa, dit le procès-ver-« bal, tous les moyens pour terminer cette importante opéra-« tion. Ce fut impossible, quelques citoyens, seulement, « parurent disposés à se réorganiser ».

Le lendemain, nouvelle convocation, « mais personne, pour « ainsi dire, ne se rendit ». Et avec la conscience d'avoir fait son devoir, non sans malice peut-être, la municipalité demande au district de « lui indiquer la marche à suivre ».

Les 20, 21, 22 fructidor an III, les électeurs du canton de Lévignac donnèrent une marque de lassitude peut-être plus probante encore.

Ils étaient convoqués pour voter sur la Constitution nouvelle et nommer les quatre électeurs auxquels elle leur donnait droit.

Le vote de la Constitution ne traina pas. Vingt mois auparavant, deux hommes avaient osé se prononcer contre la Constitution de 1793, un paysan de Saint-Sauveur nommé Doucet et M. d'Aurout. Celui-ci avait expié son vote par quinze mois de détention. On s'en souvenait et la Constitution fut votée par acclamation, mais on ne pouvait employer le même mode rapide de votation pour choisir les électeurs, et sur les *neuf cent soixante citoyens* ayant droit de vote dans le canton, un nombre infime seulement s'était rendu. La journée du 21 avait été mauvaise, on attribua à la pluie cette grève de votants et l'opération fut renvoyée au lendemain ; mais il fallut bien en finir et les quatre élus ne purent réunir que soixante et un suffrages.

Cette assemblée primaire, signe du temps, avait appelé à la présider l'ancien homme de confiance de la communauté en 1789, de Cormier.

DE VIVIE-RÉGIE.

(à suivre.)



JOSEPH CARRIÈRE

Curé de Roquefort

ET SON MÉMORIAL

Joseph Carrière, né dans la ville d'Agen, le 25 mai 1732 (1), était fils de Pierre Carrière et de Marie Boé (2). Il étudia d'abord au collège tenu par les Jésuites dans sa ville natale, puis à l'Université de Bordeaux, enfin à celle de Paris, où il obtint le grade de docteur en Sorbonne (3).

De retour à Agen, il se fit ordonner par Mgr Gilbert de Chabannes, son évêque. Il reçut la tonsure le 27 mars 1757; le sous-diaconat lui fut administré le 4 juin de la même année; six mois plus tard (17 décembre) il fut promu au diaconat (4). Au dire de son premier biographe (5) il fut également ordonné prêtre en cette même année 1757, par l'effet d'une dispense spéciale dont nous n'avons pu trouver aucune mention aux archives de l'Evêché d'Agen.

En 1758, Joseph Carrière devint vicaire de l'église Saint-Hilaire d'Agen. Son vicariat dura environ neuf ans (6). C'est durant cette période vraisemblablement que l'abbé Carrière eut pour élève le jeune Lacépède, fils du magistrat Jean-Joseph Médard de La Ville et de Marie de Lafont (7).

---

(1) *Carrière (Joseph), chanoine d'Agen, précepteur du comte de Lacépède*, par Jules Serret, broch. in-8° de 15 pp. ; Agen, imp. Lamy, 1882.

(2) Arch. de l'Evêché d'Agen, A. 39. — Pierre Carrière, simple artisan, exerçait dans la ville d'Agen où il mourut en 1760, la profession de perruquier. Arch. de Lot-et-Garonne, contrôle d'Agen, n° 77, f° 14.

(3) Jules Serret, ouvrage précité.

(4) Arch. de l'Evêché d'Agen, A. 39.

(5) Jules Serret.

(6) Reg. par. de Saint-Hilaire d'Agen.

(7) Jules Serret, ouvrage déjà cité.





CARRIÈRE (Joseph)
Précepteur du Cte de Lacépède
Curé de Roquefort
Chanoine d'Agen (10 février 1804)

En 1767, Joseph Carrière fut nommé professeur de seconde au collège d'Agen (1), plus tard il occupa la chaire de rhétorique du même établissement (2). Cinq ans après, en 1772, délaissant les fonctions de professeur pour le ministère paroissial, il devint curé d'une petite paroisse située dans le diocèse de Condom, mais peu éloignée d'Agen, Roquefort. Cette paroisse comprenait deux édifices religieux, l'ancienne église matrice, Saint-Pierre-aux-liens d'Aurignac, interdite depuis plus de vingt ans, et Saint-Jacques de Roquefort devenue église principale (3). Le chapitre de Saint-Caprais d'Agen nommait à ce bénéfice.

L'abbé Bertrand Casse, curé de Roquefort, étant mort en 1771, le chapitre Saint-Caprais d'Agen nomma au poste vacant Me Claude Nodigier, prêtre, docteur en théologie, curé de Montayral et Perricard son annexe, au diocèse d'Agen, et prieur du prieuré simple de Saint-Urbain de Dolmayrac, au diocèse de Condom (31 mai 1771).

Nodigier prit posession (4) de son nouveau poste le 19 juin 1771, mais il semble n'avoir exercé aucune fonction curiale dans ce bénéfice ; sa signature n'existe pas dans les registres paroissiaux de Roquefort.

Nodigier résigna-t il son bénéfice en faveur de l'abbé Carrière ? Ce dernier fut-il nommé à Roquefort par les chanoines de Saint-Caprais ? Y eut-il conflit entre Nodigier et Carrière ? Nous n'avons pu exactement savoir la vérité à ce

---

(1) Ph. Lauzun, *Histoire du collège d'Agen*.

(2) Note de M. l'abbé Dubos, aumônier à Agen.

(3) Notre-Dame de Sourdignac (commune de Roquefort), était annexe de Dolmayrac. L'église Saint-Jacques de Roquefort était avec quelques maisons, enfermée dans l'enceinte du château. En 1781 elle fut réparée aux frais des gros décimateurs, le chapitre de Saint-Caprais d'Agen, le Curé du lieu, et à l'aide d'une imposition prélevée sur toute la juridiction de Roquefort. En 1826 elle fut démolie et reconstruite sur une vaste place que la commune n'a jamais voulu aliéner à cause du pacage qu'elle procure aux bestiaux de la localité: Le presbytère, la maison d'école, la mairie et le cimetière occupent une partie de cette place.

(4) Etude de Me Marchand à Sainte-Colombe, minutes André.

sujet (1). Ce qu'il y a de sûr c'est que la signature de l'abbé Carrière apparaît le 26 juillet 1772 dans les registres paroissiaux. L'intérim avait été fait par plusieurs religieux.

En outre de la cure de Roquefort Joseph Carrière possédait encore la prébende ou chapellenie de Lamaurelle, petit bénéfice dans le diocèse d'Agen.

Le ministère de l'abbé Carrière à Roquefort se continua paisiblement jusqu'en 1791. Sa dernière signature est du 19 mars 1791 et la première de son successeur, Dubernard de Lécussan, figure à la date du 9 août 1791.

Il semble que Joseph Carrière n'eut pas à prêter le 1er serment à la constitution civile du clergé ; il prêta certainement celui de liberté, égalité, et abdiqua la prêtrise en 1794. Son abdication ne parait pas formelle (2). Le 16 ventôse an II, il répondit à la municipalité de Roquefort qu'il ne pouvait faire la remise de ses lettres de prêtrise parce qu'il les avait égarées. La première décade de floréal, an II, Joseph Carrière réitéra sa déclaration en disant qu'il avait entendu donner à ses paroles le sens précis d'une abdication de prêtrise. Il faisait d'ailleurs observer qu'il avait cessé antérieurement toute fonction ecclésiastique (3).

Très instruit, de bonnes vie et mœurs, Joseph Carrière passait pour n'avoir prêté aucun serment (4). Durant la Révolution, il conserva ses relations avec son ancien élève Lacépède (5). Au concordat, il donna son adhésion au nouveau régime (26 juin 1802) (6). Il résidait alors dans la commune d'Agen (7).

A l'organisation, il obtint le titre de chanoine honoraire

---

(1) Par acte du 1er janvier 1772, devant Me Defoix, notaire à Agen, l'abbé Joseph Carrière prit possession de la cure de Roquefort. (Arch. de Lot-et-Garonne, contrôle d'Agen, n° 89). Il nous a été impossible de retrouver la minute de cet acte.

(2) Note de M. l'abbé Dubos, aumônier à Agen.

(3) Registre de délibérations de Roquefort.

(4) Note de M. l'abbé Dubos, aumônier à Agen.

(5) Jules Serret, ouvrage déjà cité.

(6) Note de M. l'abbé Dubos, aumônier à Agen.

(7) J. Serret.

le 22 mars 1803 (1), et plus tard celui de chanoine titulaire que M. Pérignon venait de refuser (10 février 1804) (2). Il mourut à Agen, le 23 janvier 1807 (3). « Ayant connaissances, vertus, mérites, il refusa de prendre un poste au moment de l'organisation » (4).

Les notes inscrites par l'abbé Carrière dans les registres paroissiaux de Roquefort sont surtout relatives à la statistique et aux grands événements qui bouleversaient la France à la fin de l'ancien régime. Les vues de leur auteur sont pleines de sagacité et de justesse et constituent dans leur ensemble un document utile à consulter pour juger sainement l'état d'âme du clergé agenais au moment de la Révolution (5).

J. Dubois.

Le premier décembre mil sept cent soixante dix-sept, Monsieur de Lapanouse, archiprêtre de Layrac et vicaire général, après m'avoir écrit et envoyé le mandement de Monseigneur l'évêque, est venu loger chez moi.

Le lendemain je le reçus, revêtu de mon étole, à la porte de l'église, où je lui fis baiser la croix à genoux. Je lui présentai ensuite l'étole (en gardant toujours la mienne) et l'aspersoir, et montâmes à l'autel en chantant l'antienne du patron dont il dit l'oraison. Il visita le tabernacle, donna la bénédiction au peuple et nous chantâmes le *libera* qu'il finit par l'absoute pour les morts. Enfin il examina les ornemens, les vases sacrés et autres meubles de l'église, visita le dedans et le dehors, fit son procès-verbal et je signai après lui.

Carrière, *curé*.

Cette année cy [1781] la température a été assez bonne et assez

(1) Notes de M. l'abbé Dubos, aumônier à Agen.
(2) *Idem*.
(3) Etat-civil d'Agen.
(4) Arch. de l'Evêché d'Agen, L. 1, n° 207. Notes de Ladavière.
(5) Utilisées en partie par M. l'abbé Durengues, *L'Eglise d'Agen pendant la Révolution*, pp. 2 et 5.

constante et la récolte du bled et du vin assez bonne, surtout celle du vin. Il y a eu beaucoup de fruits et de bonne qualité.

Point d'évènement important dans la paroisse. Le résultat de l'heureuse température de cette présente année est qu'il n'y a eu qu'une seule mort et que la naissance des mâles l'a emporté sur celle des filles (1).

Cette année cy [1782] a été d'une température inconstante; les fruits ont été tardifs et de peu de durée, le printemps froid et pluvieux. A la veille d'être cueillie la récolte a péri par les pluies. Il y a eu assez de vin et point du tout de fruits.

Le résultat de la mauvaise température est qu'il y a eu onze morts sur deux naissances.

Point d'évènement important dans la paroisse.

Cette année, 1783, il y a eu 12 naissances, sept filles et six garçons.

J'exhorte Messieurs les curés qui me succèderont d'observer :

1° Le nombre des naissances de chaque année et de distinguer celui des garçons d'avec celui des filles.

2° De marquer les évènemens un peu remarquables arrivés dans cette paroisse, ou ailleurs.

3° De marquer encore l'abondance ou la stérilité de l'année; quelle espèce de fruits ont manqué ou réussi, en dire la raison, si cela se peut.

4° De marquer enfin quelle a été la température dominante des quatre saisons de l'année, ses différentes espèces de maladies surtout épidémiques des hommes ou des bestiaux, leur origine, leurs progrès et la manière dont on les a traitées. Il est clair que le résultat d'un grand nombre de telles observations bien faites peut être infiniment utile au genre humain. Et c'est ainsi que nos registres, en devenant des annales instructives et curieuses, seroient en même tems des monumens respectables à tous égards.

Cette année mil sept cents quatre vingts trois a été fertile en évènemens ; dabord par la paix signée entre la France, l'Espagne et l'Angleterre et par l'indépendance reconnue des treize Etats de l'Amérique septentrionale.

L'hyver de cette année a été très pluvieux et la Garonne a débordé

(1) Durant cette année, il y eut à Roquefort sept naissances, dont cinq de garçons et deux de filles.

plusieurs fois. Le premier débordement a surtout été très considérable. Le froid a été assez court et n'a pas été fort rigoureux. Mais ce qui a tué les lins et qui a contribué à conserver les bleds, c'est que les froids se firent sentir tout de suite après les semences, en sorte que les bleds n'étoient guère plus longs au mois d'avril, qu'ils ne le sont communément au mois de décembre. Cependant il y a eu assez de bled, beaucoup de millet, peu de fèves. La récolte du vin a été médiocre dans cette paroisse, quoique abondante dans les paroisses voisines. La qualité du vin a été ici faible parceque les vendanges ont été pluvieuses.

Ce qui a été surtout étonnant cette année c'est un brouillard qui a duré depuis la fin de may jusque vers le mois de septembre. Il palifioit le soleil dont on voyait le disque tout rouge à son lever et à son coucher. Ce phénomène a beaucoup exercé l'imagination des physiciens dont les raisons n'étoient pas toutes conformes.

Cette année fait encore une heureuse époque par l'invention du balon aérostatique qui a immortalisé MM. de Mongolfié.

Mais ce qui fait surtout époque dans les annales de la terre ce sont les épouvantables tremblemens de terre qui ont ravagé la Calabre et la Sicile. La Calabre surtout a été totalement bouleversée. La belle ville de Messine a été renversée, plus de trois cents bourgs ou villes ont disparu avec la plus grande partie de leurs habitans. Tous les lieux qui avoient échapé aux premières secousses ont été détruits par celles qui sont survenues dans le courant de toute cette année qui a été si funeste à ce malheureux pais.

L'île Formose, près de la Chine, a été submergée par une tempête affreuse qui a fait périr une multitude innombrable. Près de l'Islande il s'est formé une île nouvelle et qui s'acroit tous les jours. C'est l'effet de quelques volcans qui se trouvent sous la mer.

Quelques physiciens attribuent les brouillards secs, qui ont obscurci le soleil, une partie de la lune, aux vapeurs qui se sont élevées des entrailles de la terre lors de tous les tremblemens. Quoiqu'il en soit, ils ont causé vraisemblablement ces tempêtes, ces orages et ces tonnerres affreux qui ont causé des maux infinis presque sur tout le globe. Cependant il n'y a pas eu grande mortalité cette année, mais généralement beaucoup de fièvres. Il y a eu quantité de fruits de toute espèce, mais mal conditionnés.

En cette année [1784] il y a eu 12 baptêmes, 6 garçons et 6 filles. Il y a eu 7 sépultures dont 6 jeunes filles et une femme.

Cette année a été assez commune en bled et en vin. La grande cha-

leur et surtout la longue sécheresse ont fait qu'il n'y a eu presque point de menus grains ni de fruits. Après quelques pluies d'hyver est survenu un beau tems qui a commencé vers la moitié d'avril et qui ne s'est point encore démenti jusqu'à ce jour, 26e janvier, il n'a été interrompu que par quelques orages. Le froid a été assez tempéré et court.

La doctrine de Mesmer, médecin allemand, sur le magnétisme animal a fait surtout beaucoup de bruit cette année, il a eu des partisans enthousiastes et beaucoup de contradicteurs qui le traitent de charlatan. Les commissaires de l'Académie des sciences et de la Faculté nommés par le Roy pour examiner cette doctrine ne luy ont pas été favorables. Il en a demandé d'autres; *adhuc sub judice lis est.*

Le Roi a donné un édit qui permet aux Puissances étrangères le commerce avec nos colonies. On dit que cela ruinera celui de cette Province. Nous verrons.

L'évènement le plus remarquable pour moi, c'est que j'ai eu trois fois la fièvre tierce.

L'année 1788 a été très remarquable et fera époque dans nos annales.

La récolte du blé et autres grains a manqué de deux tiers. Les pluies presque continuelles qui ont tombé depuis le commencement de l'automne de l'année précédente et qui avaient à peine permis de travailler et d'ensemencer les terres les ont tenues submergées pendant tout l'hyver.

Le printemps n'a guère été plus favorable. Il y a eu peu de fruits et cependant assez de vin.

Mais ce qui rend cette année très remarquable c'est l'entier épuisement de nos finances qui a obligé le roi à convoquer les notables du Royaume, pris dans les trois ordres. Cette assemblée, que le ministre, M. de Calonne, croyoit pouvoir faire servir à ses vues, n'a fait que dévoiler à la nation l'état déplorable de nos finances et l'administration la plus mauvaise. Le ministre a été renvoyé et a passé à Londres. L'archevêque de Toulouse, M. de Brienne, transféré à Sens, après avoir culbuté M. de Calonne, son ami, a pris les rênes du gouvernement et voulant remplir le déficit qui monte à 11 millions, il a prétendu faire passer l'impôt territorial et celui sur le timbre. Ces deux nouveaux impôts et surtout le dernier ont soulevé toute la nation. Tous les parlemens ont refusé d'enregistrer ce qui a piqué le ministre qui les a fait tous exiler. Il a plus fait, il a voulu créer de

nouveaux balliages avec juridiction de cours souveraines et a fait établir par le Roi une cour plénière pour autoriser toutes ses entreprises. Cette conduite violente lui a jetté sur les bras toute la magistrature qui n'a cessé de lui résister et de demander son expulsion. La France a été inondée de pamphlets qui ont taché de le rendre odieux et ridicule.

Cependant de ce conflit sont sorties deux vérités bien précieuses que le public n'a pas manqué de saisir. Le Parlement a avoué que ce n'étoit pas à lui à vérifier les édits bursaux, et la Cour, chose étonnante, a fait l'aveu que ce n'était qu'à la nation à établir les impôts.

En conséquence, le Roi a promis d'assembler les Etats généraux et les a même convoqués au 28 avril de l'année prochaine. Il a plus fait encore, il a renvoyé l'archevêque de Sens son ministre, qui étoit l'exécration de la nation et a rappelé M. Neker qui lui est très agréable.

Celui ci, pour augmenter sa faveur, a demandé de conseils qu'on ne manque pas de lui donner de toutes parts. Il n'est point de si mince écrivain qui n'ait fait son mémoire. On y dit sans doute bien de vérités on y établit de bons principes, mais les têtes sont bien exaltées et en voulant détruire tous les abus, il est bien à craindre qu'on n'aille jusqu'au vif.

Le clergé et la noblesse sont surtout l'objet des réclamations et de l'envie générale. Le Tiers Etat ne prétend plus être leur dupe ; comme composant la majeure partie de la nation, il veut, pour le moins, avoir autant de députés que les deux ordres ensemble, sa prétention n'est pas injuste et il y a grande apparence qu'il l'obtiendra.

Enfin tout nous annonce une Révolution, les lumières sont trop étendues, les esprits trop montés et l'opinion générale trop forte pour qu'elle n'arrive pas. Dieu veuille que le vaisseau qui commence à être battu de la tempête n'échoue pas. Car on ne peut se dissimuler qu'il se présente bien de difficultés : les esprits sont dans la plus grande méfiance.

Les Parlements, qui ont été rétablis à la rentrée de la Saint Martin, ont déjà fait quelques démarches qui les ont rendus très suspects ; et le peuple qui les a soutenus contre les ministres et qui les a portés en triomphe sur leurs sièges ne les voit plus qu'avec mépris. Ils ont dit que les Etats généraux devaient s'assembler selon la forme de 1614, ce qui a généralement déplu.

Cependant si le Tiers Etat est le plus fort de quels changements ne menace t-il pas? Il ne cesse de crier contre les abus de l'Administration et contre les privilèges de la noblesse et du clergé ; sera-t-il

modéré dans la réforme qu'il médite, et ces trois (*sic*) colosses se laisseront-ils corriger sans dire mot ? Dieu veuille leur donner cette patience puisqu'elle est nécessaire.

Enfin, l'année 1789 nous annonce les plus grands évènements. Il a paru, il y a quatre ans, dans le *Mercure* quatre vers latins extraits, dit-on, d'un ouvrage d'un astrologue mort depuis 200 ans, qui caractérise les années de ce siècle. Ces vers disent que cette présente année sera très désastreuse, qu'il s'y passera de choses extraordinaires et que le ciel lui-même s'écrouleroit s'il étoit possible.

Quoiqu'il soit de cette prophétie ; elle ne commence que trop à s'accomplir. Toutes les choses que nous voyons déjà nous préparent à de plus grandes. Ce qui allarme surtout c'est la dizette. Les villes et les campagnes sont remplies de pauvres. Le bled se vend déjà à la fin de décembre, 21 livres. Combien se vendra-t-il donc au mois de juin ? Le trésor Royal étant à sec, le ministre annonce aux intendans qu'il n'a presque rien à leur donner ; pour le département d'Agen, il n'offre que 10,000 livres pour entretenir quelques atteliers de charité : quelle perspective pour cet hiver ! Il est déjà très rude, le froid est excessif et l'on craint qu'il ne gêle les bleds. En un mot, sil 'humanité ne fait ouvrir toutes les bourses, les riches ont tout à redouter. Les pauvres demandent d'un ton qui ne souffre point qu'on les refuse et si l'Administration ne fait les plus grands efforts, la faim pourrrait bien exciter des émeutes fort dangereuses surtout dans ces circonstances.

Veuille la Providence qui a toujours veillé sur ce puissant royaume lui rendre la paix et sa splendeur.

Cette année 1789 a été très remarquable par les froids excessifs et par la disette extrême qui a causé des émeutes dangereuses dans plusieurs provinces. La récolte n'a pas été guère meilleure que la précédente ; cependant l'abondance du millet sera d'une grande ressource. Il y a eu peu de fruits et asses de vin.

Mais ce qui rendra l'année 1789 à jamais mémorable dans les fastes de l'empire françois, c'est la grande Révolution qui vient de s'opérer. Jamais peut être aucune nation n'a vu chez elle de si grands évènements politiques arriver en si peu de tems. Malgré tous les efforts et les projets les plus effrayans de l'aristocratie, le despotisme a été absolument abattu. Les privilèges du clergé et de la noblesse ont été pour toujours abolis, les parlements supprimés et la puissance royale réduite à ses plus justes bornes. Ce qui doit surtout étonner, c'est que tout cela s'est opéré sans grande effusion de sang. Bien de gens

entreprendront sans doute de développer les ressorts, les moyens et les circonstances d'une Révolution si surprenante. Pour moi je me contente de raconter simplement les principaux faits.

Le Roi ayant décidé que le tiers état auroit autant de députés que le clergé et la noblesse ensemble, toutes les sénéchaussées s'assemblèrent donc sur la fin de février. Comme le bailliage de Laplume n'eut point de députation je me rendis à Agen parce que j'y possède un petit bénéfice. Les assemblées des trois ordres y furent un peu orageuses ainsi qu'on devoit s'y attendre. La chambre ecclésiastique ne fut pas la plus paisible ; les curés se rappelèrent des mépris et des hauteurs et, sans doute mal à propos, tachèrent de les rendre. Malgré l'évêque qui vouloit les assembler dans son palais, ils se rendirent aux Capucins et le forcèrent de s'y rendre lui-même. C'est là que maîtres du champ de bataille, ils se contrarièrent à leur aise, qu'ils cherchèrent querelle à ses grands vicaires et aux deux chapitres, et que sur une décision provisoire qu'ils obtinrent du lieutenant général ils firent sommer à son grand regret toutes les personnes qui ne leur plaisoient pas. Cependant ils furent plus calmes après leur victoire et ils nommèrent l'évêque pour un des trois députés.

Il y eut aussi quelque trouble dans l'ordre de la noblesse et plus encore parmi le tiers état, mais enfin les élections se firent et les députés de toutes les provinces se rendirent à Versailles, lieu de l'assemblé des états généraux, le vingt-huit avril.

A peine furent-ils assemblés que les prétentions et les jalousies mirent la division entre les trois ordres et la Cour, qui avoit pénétré les vues du tiers état et qui vouloit absolument les rompre, ne manqua pas de l'entretenir. La noblesse et le clergé retirés dans leurs chambres ne vouloient opiner que par ordre ; l'aigreur anima les esprits ; la Cour qu'elle surprit voulut faire la loi. Le roi tint un lit de justice où il présenta des règlemens qu'il prétendit devoir faire loi de l'état ; ensuite il ordonna de se séparer. Le clergé et la noblesse obéirent, mais le tiers état qui avait déjà gagné quelques membres des deux autres ordres se rassembla au jeu de paume, protesta contre tout ce qui s'était fait au lit de justice, se constitua dès lors assemblée nationale et se prépara à faire la constitution.

Je ne sais si le projet de cette incroyable Révolution avait été prémédité ou s'il est devenu l'effet des circonstances. Ce qui est bien sûr, c'est qu'il étonnera toujours par sa hardiesse et par sa profondeur.

LA RÉVOLUTION MUNICIPALE D'AGEN
EN 1789
ET L'ÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNE LÉGALE
[Juillet 1789 — Février 1790]

VIII. — Le Comité permanent : son organisation, son règlement, ses premiers actes.

La composition du Comité permanent de la commune comprenait dès les premiers jours du mois d'août 1789 : 1° les représentants de chaque « corps et corporation » au nombre de 2 pour chaque groupe, à l'exception des marchands qui avaient droit « vu leur nombre » à 4 députés ; 2° les représentants des communautés de 2 paroisses voisines, celle du Passage et celle de Monbusc, au nombre de 2 pour chacune , 3° MM. les officiers municipaux qui conservaient le droit d'assister en « quel nombre que ce fût » tant aux assemblées générales qu'aux assemblées partielles, composées d'un député de chaque corps. Le chiffre primitif des membres fut d'abord de 73, le 5 août ; il s'éleva peu à peu. Par suite de la réunion de plusieurs citoyens en corporations le Comité comprit en octobre 85 députés.

L'organisation fut établie le 5 août. A la tête de l'Assemblée étaient un président et deux secrétaires nommés depuis le 30 juillet. Le président avait le pouvoir de convoquer extraordinairement l'Assemblée toutes les fois « que le bien public l'exigeait » ; il était « laissé à sa prudence » de convoquer quand il voudrait des « assemblées partielles .» Il était élu pour un mois et rééligible. A l'expiration de ses fonctions, il redevenait simple député. Les secrétaires étaient également élus pour un mois et rééligibles ; ils devaient rédiger les pro-

positions sur lesquelles « il fallait opiner » et les « délibérations qui seraient prises. »

Le Comité tout entier était renouvelable par moitié; à la fin de chaque mois un député de chaque corps devait être remplacé par un nouveau représentant. Pour la première réélection, les députés sortants devaient être désignés par le sort. Les corps qui avaient quatre représentants en choisissaient deux de nouveaux quand le mois était écoulé. Chaque membre devait faire partie d'un bureau (le Comité était divisé en « six bureaux de nombre égal » chargés des affaires courantes.) Le 1er bureau devait demeurer à l'hôtel-de-ville de 10 heures du matin à midi ; le 2e de 2 heures de relevée jusqu'à 4 heures; le 3e de 4 heures à 6 heures; le 4e de 6 heures à 8 heures ; le 5e de 8 heures jusqu'à 10 et le 6e de 10 heures du soir à minuit. Le service de ces bureaux devait « rouler.... de manière à ce que le 6e bureau d'un jour devenait le premier du jour suivant, le 5e, le 2e et ainsi de suite des autres. »

Les attributions du comité étaient, avant tout, des attributions de police. Il devait « maintenir la sûreté commune dans un moment où des personnes mal avisées ou mal intentionnées pourraient être tentées de confondre les droits de la liberté avec les abus qui caractérisent la licence. » Son devoir consissistait à protéger les citoyens contre tous les « actes arbitraires qui pourraient donner atteinte à leur sûreté et leur liberté » et à faire respecter « l'autorité royale dans la personne des magistrats qui en sont revêtus. » Ses pouvoirs étaient permanents, mais non pas indéfinis ; ils devaient cesser le jour où l'Assemblée nationale aurait « pourvu au rétablissement des municipalités. »

Le Comité se réunissait chaque dimanche à 4 heures du soir en assemblée générale. Cette assemblée était annoncée par le « son de la cloche de l'hôtel commun. » Tout membre pouvait y faire les motions et pétitions qu'il jugeait convenable. Le règlement intérieur était sévère; les interruptions n'étaient pas tolérées. Quand la discussion était finie, on votait par assis ou levé ou « par l'appel nominal avec oui ou non. » Les assem-

blées avaient le pouvoir de faire : 1° des règlements et ordonnances concernant la police ; 2° les taxes du prix du pain et de la viande ; 3° les mesures sur les assemblées générales et sur les approvisionnements ; 4° l'acquittement des dépenses extraordinaires ; 5° le contrôle des dépenses courantes et l'examen de la situation de caisse du trésorier.

Les premiers actes du Comité permanent consistèrent à se mettre en relations avec l'Assemblée nationale, à publier ses décrets et à les faire exécuter. Les trois premières mesures prises furent les suivantes : 1° publication du décret de l'Assemblée nationale du 10 août « pour le rétablissement de la tranquillité publique ». Ce décret fut lu, publié et affiché dans tous les lieux accoutumés et la copie en fut envoyée à tous les curés de la juridiction pour en faire lecture aux citoyens réunis dans leurs églises paroissiales ; 2° appel adressé aux citoyens pour les engager à payer leur part de contributions et à suivre les ordres de l'Assemblée qui a prorogé la levée de tous les impôts précédemment établis et surtout de laisser « vaguer paisiblement aux devoirs de leurs charges les syndics collecteurs et autres préposés au recouvrement des deniers royaux ; 3° administration des ateliers de charité. Ces ateliers devaient être établis en 1789 pour procurer du travail aux miséreux. L'Intendant avait accordé à l'ingénieur Lomet 6.000 livres pour la construction d'un lavoir et « d'autres objets d'utilité ». Le Comité nomma un trésorier et des commissaires au nombre de 6 pour employer comme manœuvres « les plus nécessiteux, donner des mandats aux ouvriers et manœuvres pour le montant de leurs salaires » ; ces agents étaient chargés d'aller chaque jour voir les travaux et empêcher leur discontinuation » jusqu'à ce que la somme de 6,000 livres fut totalement employée.

Dès les premiers jours, les arrêts du Comité furent observés sans trop de difficultés, mais à la fin du mois d'août, une grosse question se posa. C'était celle de la force armée: à qui obéirait le régiment patriotique ? Des discussions s'étaient élevées à ce sujet, peut-être même, au sein du Comité ? Il n'en est malheureusement pas resté de traces. Tout porte à croire que l'état

révolutionnaire persistait toujours et que l'ancienne municipalité revendiquait le commandement des troupes formées en majeure partie des anciennes forces bourgeoises. Pour trancher la question, le Comité décida de faire appel aux corps et corporations par la voie du referendum. Au moment du renouvellement mensuel du mois de septembre, la question fut nettement posée. Chaque corporation fut appelée à discuter les 4 questions suivantes :

1° « Si le Comité devait assister à la bénédiction des drapeaux et dans quelle forme il devait y être appelé et conduit.»

2° « S'il devait recevoir le serment du commandant du régiment, si le commandant doit recevoir celui des officiers et soldats, et si les membres du Comité, lors de la prestation du serment, devront se ranger dans les compagnies pour le prêter eux-mêmes avec la troupe. »

3° « Si l'État-Major qui doit donner l'ordre aux compagnies ne doit pas être préalablement requis par le Comité dans tout ce qui intéresse le bon ordre et la sûreté de la ville. »

4° « Si les officiers, les bas-officiers et soldats qui refuseront d'exécuter ce qui sera décidé sur les questions ci-dessous, ne seront pas obligés de se retirer. » Les compagnies du régiment patriotique furent d'abord consultées ; elles décidèrent, à une grande majorité, d'adopter les questions proposées. Les « corps et corporations » le furent ensuite ; ils répondirent affirmativement et la copie de leurs délibérations fut transmise aux soldats. Il fut décidé, en outre, qu'une cérémonie solennelle serait célébrée, dans laquelle les drapeaux seraient bénis et le serment prêté par tous, officiers, bas-officiers et soldats.

Le 8 septembre eut lieu, à 10 heures du matin, sur l'« esplanade du Gravier » la solennité. Le canon tonna; la cloche de l'hôtel-de-ville sonna pendant le défilé du régiment, un autel fut dressé sur la place, « orné de 4 drapeaux du régiment national ». Le Comité se mit en marche solennellement, au son de la cloche, escorté de la compagnie du guet...... Il fut reçu dans le bataillon carré au son des tambours et de la musique........ la bénédiction des drapeaux fut faite par M. de Pas-

selaigue, abbé de Sérignac, vicaire général du diocèse, la messe fut célébrée par le R. P. Clément, grand carme, aumônier du régiment. La cérémonie continua ensuite par les prestations de serment, M. de Bellecombe, colonel, jura entre les mains du président du Comité de « bien et fidèlement servir pour le maintien de la paix, pour la sûreté des citoyens et contre les perturbateurs du repos public ». Les officiers, bas-officiers et soldats prêtèrent serment dans les mêmes termes. La fête prit fin par un *Te Deum*. Les canons tirèrent plusieurs salves et les assistants se retirèrent en poussant les cris de : Vive la Nation ! Vive le Roi ! Vive la Loi !

A en croire le récit officiel, tout se passa à merveille et, d'après le compte-rendu de la fête, rien ne troubla l'accord touchant de l'ensemble des citoyens. Il n'en fut pourtant pas ainsi. S'il n'y eut pas de troubles graves, néanmoins « un petit nombre d'insurgents » protestèrent et essayèrent, sans y réussir, d'empêcher le Comité d'assister à la bénédiction des drapeaux. Quels étaient ces perturbateurs ? Nous sommes à peu près fixés à ce sujet : c'étaient les partisans de l'ancienne municipalité et les consuls eux-mêmes qui ne se laissèrent pas, sans protestation, dépouiller de toutes leurs prérogatives par la commune révolutionnaire. L'opposition, d'abord sourde, se précisa au mois de septembre, et malgré la manifestation du 8, malgré le premier vote des corporations, la scission se fit peu à peu complète et définitive entre l'ancien « corps de ville » et le Comité. Les officiers du régiment national appartenant à la haute bourgeoisie se montrèrent hostiles à la commune nouvelle. Un aide-major, dont le nom n'a pas été conservé, refusa, en septembre toujours, de faire marcher trois compagnies requises par le Comité pour escorter un convoi de blé. Il donna pour raison que « le droit de municipalité ne résidait que sur la tête des consuls, et non dans le comité ».

Nous savons, en effet, que la municipalité royale avait conservé quelques pouvoirs ; elle en avait profité pour continuer à tenir des assemblées, en dehors de celles du Comité. Le 1er octobre, la jurade se réunit comme autrefois pour pro-

céder « à la confection du tableau pour le récolement des collecteurs ». Ses membres, « aussitôt le péril passé », c'est-à-dire à la fin du mois d'août, avaient commencé à considérer la tutelle du comité permanent comme fort « importune ». Les consuls ne venaient pas aux assemblées générales du Comité d'une façon régulière ; ceux qui y assistaient refusaient de signer les délibérations ; presque tous les anciens jurats nommés membres du comité permanent ne se rendaient pas aux séances. Ils se sentaient soutenus par leurs « anciens agents » et par tout un parti, mal défini d'ailleurs, que les membres du Comité déclaraient formé « d'esprits inquiets toujours disposés à parler le langage du mécontentement ». Au fond, tous les ennemis de la Révolution, tous ceux qui se voyaient menacés dans leurs intérêts ou dans leurs privilèges, surtout les riches bourgeois, étaient en majorité hostiles à la commune insurrectionnelle.

Ils essayèrent de recouvrer leur ancienne autorité et essayèrent d'obtenir une majorité favorable à leurs projets dans le Comité, lors du renouvellement du mois d'octobre. A cette date, tout fut remis en question. Le Comité ne siégea que deux fois durant tout ce mois. Ce que les Parisiens appelaient la Contre-Révolution semble avoir fait de grands progrès à Agen à ce moment-là.

Cette fois encore, malgré la discorde, il n'y eut pas d'émeute sanglante, mais il fallut, pour confirmer à nouveau et définitivement dans ses pouvoirs la commune issue de la révolution municipale, une nouvelle décision des corps et corporations, un nouveau referendum. Le 23 octobre, le Comité résolut de provoquer au sein de chaque communauté une délibération qui déciderait « si le commandant qui refuserait de donner des ordres pour la main-forte demandée par le comité ne devrait pas être remercié », et si les soldats ou bas-officiers qui refuseraient d'obéir aux ordres donnés ne le seraient pas également. Douze commissaires furent chargés de vérifier les avis qui seraient donnés de nouveau par l'ensemble des citoyens « réunis dans leurs corps respectifs ».

Les réunions des assemblées et les discussions se firent du

24 au 26 inclusivement. La consultation fut favorable au comité. Sur 33 délibérations, 30 se prononcèrent en sa faveur; 3 lui furent contraires. Deux autres se divisèrent sur les questions. Les commerçants fort nombreux n'étaient pas du même avis; ils avaient formé deux groupes. La minorité s'était assemblée en dehors de la convocation régulière du syndic; la majorité était favorable au comité au sujet de la force armée, mais elle était d'avis de laisser les « choses en l'état » et de ne pas éloigner à tout jamais les anciens consuls. La jurade aussi avait décidé à la majorité des membres présents de « laisser les pourvus de commission ou de provision de maire et consuls réunis au Comité. » Dans tous les cas 30 corporations sur 35 avaient décidé que « l'entière administration municipale civile et de police appartenait au comité permanent composé des représentants de la commune élus en la forme portée par les règlements » et le corps du commerce avait proclamé à la majorité de 25 voix que le régiment national devait obéir à toute réquisition du comité.

A partir de ce moment, la révolution municipale était complète et définitive. Le comité « avait tous les droits, pouvoirs et fonctions de l'administration municipale tant dans la ville qu'en dehors à l'exclusion de tous les autres citoyens qui ne seraient pas valablement élus par les corps et corporations de la cité. » Ainsi disparaissait l'ancienne municipalité royale. La commune insurrectionnelle triomphait. Toutefois, pour que l'opposition ne trouvât plus de prétexte et aussi soi-disant pour « ramener tous les esprits à l'union et à la concorde », il fut décidé qu'il serait fait appel de la décision populaire au président de l'Assemblée nationale qui fixerait en dernier ressort les obligations du comité et du régiment national jusqu'à l'organisation prochaine de la commune légale. L'Assemblée donna gain de cause aux citoyens agenais et prit un arrêté attribuant au comité l'administration de la ville, en attendant les élections régulières qui devaient instituer la « municipalité légale. »

IX. — L'Administration du Comité permanent de la commune et l'Élection de la municipalité légale.

A partir du 27 octobre 1789 et pendant plus de 3 mois, le Comité permanent administra seul la cité. Il se renouvela par moitié régulièrement tous les mois et grâce au groupement des paroisses voisines de la juridiction, le chiffre de ses membres s'éleva progressivement de 73 à 85. Sa fonction consista surtout à maintenir l'ordre. Il ne parait pas avoir été obligé de recourir au régiment patriotique. Agen resta calme pendant tout l'hiver 1789-1790. Le Comité servit aussi d'intermédiaire entre l'Assemblée et les citoyens de la juridiction. Il fit imprimer les procès-verbaux des séances de la Constituante, publier la loi martiale votée le 21 octobre 1789. Il s'acquitta avec soins des services municipaux, comme l'adjudication des fournitures des lanternes et réverbères, de la police des cafés et des cabarets « pour éviter les querelles qui s'y élevaient durant la nuit, » fit revivre à ce sujet les anciens règlements dont un du 29 janvier 1752, proscrivit les jeux de hasard, et établit une surveillance rigoureuse sur les « tenants de jeux de billard. » La solde du guet fut augmentée ainsi que celle du sergent-major ; les anciens fonctionnaires municipaux furent conservés. Le Comité veilla aussi à l'entretien et à la conservation des meubles de la maison du roi, et empêcha, à ce sujet, le comte de Fumel de vendre des meubles et « notamment sept grandes glaces incrustées dans les boiseries » parce que tout cela « appartenait à la maison commune et que rien ne pouvait être déplacé. » Il s'occupa comme nous l'avons vu des travaux publics organisés pour l'atelier de charité, et procéda à la démolition d'une partie de la Porte Neuve qui était en mauvais état.

Dans toutes les questions importantes, comme la contribution du quart du revenu, le projet de création d'une assemblée provinciale et d'un tribunal supérieur dans la province d'Agenais, les corporations furent appelées à donner leur avis, et

comme pour la question du commandement de la force armée, les citoyens se prononcèrent par la voie du referendum. Pour la première question, tous les citoyens acceptèrent la contribution votée par l'Assemblée Nationale ; pour la deuxième il fut décidé que 2 députés seraient envoyés à Paris pour présenter « des observations relatives » au projet. Ce furent de Laffitte, lieutenant général de la sénéchaussée et Lomet ingénieur de la province « au département d'Agen » qui furent choisis dans ce but, et aussi dans celui de « défendre et de faire valoir les intérêts de la cité » auprès du roi et de l'Assemblée Nationale.

L'exécution des lois votée par cette dernière fut également accomplie par les soins du Comité. 21 notables furent nommés avec la mission d'assister à l'instruction des procès criminels en vertu d'un édit du roi concernant la réformation de quelques points de jurisprudence criminelle. Enfin les anciens consuls rendirent compte de l'état des finances de la ville devant sept commissaires nommés par le Comité permanent. Le dernier acte politique de ce dernier consista à préparer les élections en vertu des lettres patentes du roi sur le décret de l'Assemblée pour la constitution des municipalités » données le 14 et le 30 décembre 1789 et le 27 janvier 1790.

Le « Comité des représentants de la commune d'Agen » décida dans sa réunion du 7 février que la juridiction d'Agen ayant une population de plus de 20,000 âmes, serait divisée en 6 sections de vote pour éviter « le trouble et le désordre qui pourrait s'introduire dans les assemblées par le mélange des citoyens actifs et non actifs ». La ville elle-même fut partagée en six quartiers, à chacun desquels furent jointes diverses paroisses de la banlieue. Au 1er quartier furent réunies les paroisses de Monbran, Merens, Saint-Ferréol, Cassou, Pauillac et Serres. Les électeurs devaient se rendre à 9 heures précises le jour de l'élection dans l'église des Capucins ; au second quartier les paroisses de Saint-Vincent-des-Corps, Saint-Hilaire de Coulayrac, Artigues et Saint-Croix. La réunion devait se faire dans l'église des Jacobins ; avec le troisième votèrent les citoyens actifs des paroisses de Cayssac, Monréal, Saint-Denis

Lasgourgues, Boé, Sainte-Foy la Campagne, Lacapellette-Renault et Saint-Pey-de-Gaubert, assemblés dans l'église des Pénitents Bleus; les habitants du quartier numéro 4 et des paroisses de Saint-Cyr, Cardounet et Foulayronnes eurent pour lieu de réunion l'église de l'Annonciade ; les électeurs du quartier numéro 5 et des paroisses Saint-Julien, Saint-Martin, Sainte-Foy-de-Jérusalem, Saint-Caprais-de-Lerm, Sainte-Raffine et Monbusc, l'église de la Visitation; ceux du quartier numéro 6 et des paroisses de Dolmayrac et de Sainte-Radegonde, l'Eglise du Tiers Ordre. Les électeurs devaient être avertis par les curés « au prône » et la date des élections affichée aux portes des églises. En outre dans chacune des assemblées des citoyens actifs, un des citoyens devait expliquer aux autres le sujet de la convocation. Six d'entre eux furent désignés, dans ce but par le Comité, ce furent de Villeneuve, de Saint-Philipp, Fontanié, Laboissière, Dayrie et Cahuac.

En même temps, le Comité déclara que le corps municipal en raison du nombre des habitants et des lois votées par l'Assemblée serait composé d'un maire, de onze officiers municipaux, d'un procureur syndic et d'un substitut, et que le Conseil de la commune comprendrait 24 notables.

Ces citoyens ne devaient pas être élus par le suffrage universel, mais par le suffrage restreint composé de « citoyens actifs ». Etaient citoyens actifs ceux qui, âgés de 25 ans, payaient une contribution directe égale ou supérieure à la somme de 3 livres. Tous les citoyens actifs n'étaient pas éligibles. Pour être condidat, il était nécessaire d'être domicilié dans la juridiction au moins depuis un an et payer une contribution directe égale au moins à la valeur de dix journées de travail, à 20 sols la journée. Les domestiques et serviteurs à gages n'étaient pas éligibles ; les banqueroutiers, les faillis, les débiteurs insolvables ne l'étaient pas non plus, pas plus que les enfants qui « avaient reçu une portion des biens de leur père mort insolvable, sans avoir payé leur part de dettes. » Les membres d'une même famille, un père et un fils, des frères, des beaux-frères, un oncle et un neveu, un beau-père et un gendre ne pouvaient siéger ensemble dans l'assemblée

municipale. En outre, afin de pouvoir voter, les citoyens devaient rapporter un extrait de leur rôle d'imposition certifié du collecteur. Cet extrait devait être vérifié par un des « citoyens à ces fins commis » et présenté à un « scribe qui avait pour mission d'y inscrire le numéro du quartier » et de faire un catalogue de tous les citoyens actifs à mesure « qu'ils se présenteront pour le remettre ensuite aux plus anciens d'âge de l'assemblée et servir à l'appel nominal. »

Pour l'élection proprement dite le bureau se composait de cinq membres élus par le Comité permanent : un président, un secrétaire et trois scrutateurs qui devaient prêter serment d'être fidèles à la nation, au roi, à la loi. Les élections du maire, du procureur-syndic, du substitut devaient se faire séparément en trois fois ; les 11 officiers municipaux et les 24 notables devaient être choisis au scrutin de liste. Le recensement des votes avait lieu dans chaque section d'abord ; le recensement général serait fait ensuite à l'hôtel-de-ville par la commune « actuelle ». Pour être élu maire, le candidat devait avoir la moitié plus un des suffrages soit au premier tour, soit au second. Au troisième tour seulement, celui qui obtenait le plus grand nombre de voix était élu. Il en était de même pour les candidats au poste de procureur-syndic et de substitut. Les « officiers municipaux étaient élus de la même façon. Enfin, pour choisir les notables, il suffisait d'inscrire les 24 noms sur « papier assez grand » ; la pluralité des suffrages seule était requise ; il n'y avait pas de second tour. Le « catalogue des éligibles devait être affiché dans toutes les églises partout où besoin sera. » L'ouverture du scrutin devait être annoncée au son de la cloche « depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures précises. »

Enfin, le décret de l'Assemblée nationale portait que dans la même communauté, nul ne pouvait à la fois exercer les fonctions municipales et les fonctions militaires ; le Comité décida à ce sujet que les citoyens éligibles faisant partie du régiment patriotique pourraient être candidats au même titre que les autres, à cette condition cependant que s'ils étaient choisis, ils « devraient opter pour l'une ou l'autre de ces fonctions. »

Telles furent les dispositions principales prises par le Comité pour assurer l'élection de la municipalité légale. C'est avec toutes ces précautions et tous ces règlements que s'ouvrirent les différents scrutins. Le 19 février 1790 eut lieu l'élection du maire. Il y eut 509 suffrages exprimés. La cinquième section fut la plus nombreuse. Il y eut 140 votants dont 57 pour le chevalier Laroche Monbrun qui fut élu ; la troisième n'eut que 45 votants dont 33 pour le chevalier. Les quatre autres eurent respectivement 95 votants pour la première ; 92 pour la seconde ; 75 pour la quatrième et 62 pour la sixième. La chevalier Laroche Monbrun eut 277 voix, c'est-à-dire, 23 voix de majorité. Il fut proclamé maire d'Agen par les 6 commissaires des sections réunis « en la chambre du conseil de l'hôtel commun. »

Le lendemain 20 février, eut lieu l'élection du procureur syndic de la commune. Il n'y eut plus que 355 votants répartis de la façon suivante : Première section 68 ; deuxième 77 ; troisième 38 ; quatrième 65 ; cinquième 67 ; sixième 40. L'avocat Bory réunit sur son nom 297 suffrages, ce qui faisait 120 voix de majorité. Le même jour fut choisi le substitut du procureur. Trois tours de scrutin cette fois furent nécessaires. Dans le premier il y eut 400 votants et aucun candidat n'obtint la « pluralité absolue » des suffrages; le deuxième tour réunit 454 voix ; les deux candidats les plus favorisés furent le procureur Laroche avec 212 voix et l'avocat Phiquepal 83; ils furent, d'après la loi, désignés comme seuls candidats au troisième tour; cette fois il n'y eut plus que 350 votants et Laroche fut élu.

Le 24 février 1790, les électeurs furent appelés à désigner les 11 « officiers municipaux » ; il ne parait pas y avoir eu des listes préparées à l'avance. Les voix se dispersèrent sur un grand nombre de noms. Trois tours de scrutin et trois journées de vote donnèrent enfin un résultat. Le 24 février il y eut 495 votants ; le 25, 405 seulement et le 26, 431. Les onze furent Lafont du Cujula qui eut 234 voix ; Faucon père, 196 ; Fontfrède, médecin, 191 : de Saint-Amans, 189 ; Mauron, négociant, 176 ; Pigassou, teinturier 163 et Phiquepal avocat, 158 ;

de Sevin aîné, 139 voix et Fontanié, notaire, élu avec bénéfice d'âge, 138 voix.

Enfin la dernière élection se fit le 28 février. Il y eut 377 votants pour désigner les 24 notables du Conseil général de la commune. Furent élus : 1. le conseiller Bergogné, avec 126 voix ; 2. Benaud, avocat, 119 ; 3. Barsalou père, 114 ; 4. Sicre, teinturier, 113 ; 5. Cahuac, bourgeois, 112 ; 6. Lacuée, assesseur, 105 ; 7. Marrault, avocat, 105 ; 8. Mouchet, négociant, 102 ; 9. Lamouroux aîné, négociant, 95 ; 10. Andrieu, bourgeois, 95 ; 11. Dauzac de Campagnac, chevalier de Saint-Louis, 93 ; 12. Castelnau aîné, bourgeois, 89 ; 13. Pélissier aîné, négociant, 87 ; 14. Nolin, négociant, 85 ; 15. Pélissier jeune, négociant, 81 ; 16. Parade, supérieur du collège, 81 ; 17. Martinelli, avocat du roi, 80 ; 18. Cruzel, bourgeois, 80 ; 19. Marchant, conseiller en l'élection, 77 ; 20. Vidalot, avocat, 76 ; 21. Albaret, greffier de l'élection, 74 ; 22. Gayral, notaire, 110 ; 23. Dayrie, procureur, 109 ; et 24. Gignoux, prieur de Nougarau, 74.

Ainsi, huit grands jours d'élection avaient été nécessaires pour former la municipalité nouvelle, la municipalité légale créée par les lois de l'Assemblée Nationale. Le 28 février enfin, eut lieu une réunion solennelle dans l'église des Jacobins. Les citoyens actifs et les nouveaux élus y assistaient. Le président du comité permanent « proclama » les nouveaux officiers municipaux. Ces derniers prêtèrent en présence « de la commune » le serment de « maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la loi et au roi et de bien remplir leurs fonctions ». Les notables prêtèrent ce même serment, et quand tout fut fini, les citoyens actifs, à leur tour, prêtèrent le serment « civique » entre les mains du nouveau maire d'Agen. Quand la cérémonie fut terminée, les nouveaux conseillers se rendirent à l'hôtel de ville, ouvrirent la séance et entrèrent en fonctions.

X. — Conclusion.

En résumé, la formation d'une commune insurrectionnelle à Agen s'était faite pacifiquement. Il n'y avait eu ni émeute, ni effusion de sang. Le Tiers-État avait pris le pouvoir sans grandes difficultés à la suite d'une entente, quelquefois troublée, entre les différentes fractions de la bourgeoisie. La nation concentrée dans les citoyens actifs, avait ensuite, conformément aux lois, organisé la Commune légale. Cette commune différait peu et par son organisation, et par sa composition de l'ancienne commune royale Tous ses membres, officiers municipaux et notables, appartenaient à la bourgeoisie. Deux d'entre eux, Barsalou et Pélissier jeune étaient d'anciens consuls. Six autres avaient fait partie de l'ancienne jurade. Tous, à quelque exception près, avaient été choisis — quelques-uns à plusieurs reprises — comme membres du Comité permanent, par les communautés bourgeoises. Dans la Commune nouvelle à côté des avocats, des procureurs, des notaires, des médecins, des « bourgeois » — lisez rentiers — grands propriétaires fonciers, prenaient place quelques-uns des négociants de la rue Grande-Horloge et des Cornières : Mauron, Mouchet, Nolin; les citoyens actifs avaient même choisi, comme notables, deux ecclésiastiques, le supérieur du collège et le prieur de Nougarau. Mais, à part deux teinturiers, Sicre et Pigassou appartenant à de riches familles, aucun membre des corporations d'artisans n'avait été élu, et ces derniers n'avaient plus aucun représentant à l'hôtel-de-ville. Ainsi la Révolution à Agen, comme dans le reste de la France, apparaissait incomplète. La déclaration des Droits de l'homme et du citoyen avait proclamé le principe de la souveraineté nationale, mais ce principe n'avait pas été réalisé. Ce n'était qu'une partie du Tiers-Etat qui avait profité du mouvement populaire du 14-30 juillet. Pour la bourgeoisie, la Nation comprenait uniquement les citoyens actifs. Sans doute cette bougeoisie avait renversé l'absolutisme et s'était, en quelque sorte, substituée

à la toute puissance royale, mais elle avait laissé de côté la masse populaire, constituée surtout par les artisans et les paysans propriétaires ou non. Beaucoup de ces derniers comprendront vite que la Révolution n'est pas terminée et que le Tiers-Etat n'a pas obtenu la réalisation des vœux exprimés dans ses cahiers. C'est une des raisons pour laquelle, dans quelques mois, au milieu de la crise économique persistante, commencera une période de désordre, de persécutions et d'émeutes sanglantes.

GRANAT.



LETTRES
DE BORY DE SAINT-VINCENT(*)

LX.

A Léon Dufour.....

Ce 12 novembre 1818.

MON TRÈS CHER AMI,

J'ai reçu le 30 du mois dernier votre aimable lettre du 17 octobre. Ce n'est pas un grand retard, et je l'eusse même eu deux jours plus tôt si je ne vivais dans un trou d'où je ne communique avec la capitale d'ici que de temps en temps. Je ne vous ai pas répondu plus tôt parce que j'attendais que je puisse vous envoyer copie d'une lettre qui vient de paraître à la fois dans douze journaux étrangers et qui, probablement, ne sera pas admise dans les votres. Vous y verrez pourquoi je renonce à une souscription pour mon plan. Je suis d'ailleurs bien aise de ce prétexte, parce qu'il n'y a pas ici d'artistes dignes et que ceux de Paris me le gâteraient, si je n'étais pas là. Vous vous rappelez de mes rages pour les gravures de mon voyage. Ils m'ont fait pis encore pour des cartes d'Espagne qu'on m'a massacrées. Ces gens veulent avoir plus de talent que les auteurs et les estropient toujours en leur absence.

D'après votre lettre, je commence à croire que vous ne m'avez pas compris ou que je m'étais mal expliqué au sujet de mes projets futurs et sur ma rentrée. Vous m'exhortez au courage, à la patience et à ne pas être aigri contre, etc. (1). Mais, mon cher ami, je ne suis aigri

(*) Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXXII, p. 179.

(1) Léon Dufour lui envoyait en effet, le 17 octobre, ces sages conseils : « .... Je suis désespéré de vous voir si aigri contre vos compatriotes. « Je conçois que l'excès du malheur doit produire cet effet sur beaucoup de

contre qui que ce soit. J'ai bien le droit, je pense, de mépriser un gouvernement abject, que l'Europe entière méprise et dont vous ne connaissez pas la turpitude dans vos provinces où on vous cache tout. Nous vivons ici dans un pays où tout se sait, parce que tout s'y imprime, près d'Aix, où nous avons pu juger ce que sont ces gens là. Vous vivez dans les ténèbres où l'on s'efforce de vous plonger. Quand au courage et à la patience, je vous jure que je n'ai besoin ni de l'un ni de l'autre. Il suffit d'être proscrit en Europe pour être respecté, chéri, consollé, reçu, et si ce n'était des Rois et de leur police, qui vous traque inutilement, ce serait un triomphe. Ce que les gouvernements nous font en mal, les peuples nous le rendent en bien.

Maintenant j'en viens à ma rentrée. Je la désire cependant; mais je serais fâché d'être rayé par exception. Mon avis est que tous ou personne ne devraient être rappelés ; que ceux qui ont fait des démarches pour être rayés ou qui profitent de leur radiation gâteraient leur malheur. Je vous suis très obligé de votre bonne volonté et de l'intercession de M. de Mirbel que vous m'offrez, près de S. E. le comte Duc de Caze ; mais trouvez bon que je n'en profite pas. M. de Mirbel est un paltoquet auquel je ne veux avoir aucune obligation (1), et S.E. a été trop bien avec moi, quand elle était en domesticité chez Mme Mère, pour que je ne puisse d'un mot m'en faire un appui, si je voulais

« personnes. Mais vous qui avez assez de philosophie pour supporter l'infor-
« tune et assez d'esprit pour vous mettre dans une situation particulière, puis-
« que vous éludez une surveillance qui pèse sur les autres, pourquoi ne pas
« vous servir de cette philosophie et de cet esprit pour juger convenablement
« la position de vos amis et la vôtre ? Je puis vous assurer que toutes les
« personnes de votre connaissance que j'ai vues soit à Paris, soit ailleurs, vous
« portent un intérêt qui n'est point équivoque ; mais réfléchissez, mon ami, que
« la plupart d'entr'elles, plus ou moins froissées par le coup qui vous a frappé,
« sont encore sous le bouclier et se bornent à des vœux. C'est l'effet inévitable
« des révolutions politiques. Je maudis les circonstances où, contre mes conseils,
« vous vous êtes mis en évidence dans cette carrière... Il est à présumer qu'on
« vous rappellera incessamment. C'est un acte de justice que tout le monde
« réclame. Mais aussi, croyez-moi, reprenez vos travaux scientifiques ; rattra-
« pez vos places, et puis demeurez-vous *quiete*. Rassemblez vos nombreuses
« observations ; coordonnez-les et faites-nous en jouir. — (Coll. Bornet). »

(1) Mirbel (Charles-François Brisseau de), né à Paris en 1776, mort en 1855, naturaliste attaché au Museum d'histoire naturelle en 1798, devint intendant des jardins de la Malmaison en 1803, puis membre de l'Institut en 1808, se rallia aux Bourbons, fut nommé secrétaire général de Decazes de 1817 à 1820 et enfin, en 1828, professeur de culture au jardin des plantes. Dufour le cite dans ses *Souvenirs*, p. 299.

m'avilir à entrer en rapports avec le plus vil coquin de voleur, qui doive un jour épouser le sort d'un certain Marigny, ministre, qui fut mis au gibet de Monfaucon qu'il avait fait bâtir.

Il serait trop long de vous dire sous quel point de vue je considère notre radiation ; mais, si le gouvernement ne nous rappelle tous avant les Chambres, vous verrez mon avis à cet égard dans un mémoire. Mais sachez bien que je veux justice et point de pardon. Si j'acceptais grâce, les gredins me jetteraient au nez tous les jours dans leurs journaux *l'ingratitude* ; et si j'avais le malheur d'écrire une ligne qui ne fut pas en harmonie avec leurs ténébreuses maximes, on me mettrait en surveillance pour ne pas avoir mérité une *clémence sans borne*. Mais laissons là des choses que la pente inévitable du siècle doit nécessairement réparer. En attendant le plaisir de vous voir, causons un peu de notre science favorite.

Vous avez appris la mort de ce bon et respectable Swarts avec lequel j'entretenais correspondance depuis deux ans, et qui m'a fait un envoi de fougères que je n'ai pas reçu et que je ne sais à qui réclamer. Je suis ravi qu'Achar vous envoie tant de lichens (1). Je ne croyais pas qu'il y en eut un si grand nombre d'espèces en Suède. J'espère que vous me mettrez des espèces de côté ; il y a longtemps que vous m'en promettez. Ne vous épuisez pas pour ces Parisiens qui ne donnent rien et songez à moi qui me prépare à un grand et énorme voyage pour l'histoire naturelle. En attendant, j'ai, cet été, desséché prodigieusement de plantes rares, dont vous aurez votre part, encore que la plupart soient de serre ; les échantillons en sont si beaux que vous les croiriez pris dans le pays. Les personnes qui m'ont laissé puiser dans leurs jardins se croyaient honorées qu'un 38 voulut bien prendre jusqu'aux racines ; et tels échantillons recueillis par moi en Europe sont plus complets que ceux que j'avais pris dans les contrées équinoxialles. Je suis de votre avis sur la confusion que j'établis dans l'histoire naturelle et part. dans la botanique. Cette aimable science rétrograde comme le font toutes les autres. Tant que le sort de la société ne sera pas fixé et que de grandes inquiétudes tourmenteront la nation, il est bien difficile qu'on s'occupe de mousses et d'insectes. Il n'y a guère que les vieux élèves de Flore qui suivent une carrière dont les nouveaux venus ne connaissent pas le *qui bono*. Je pense

(1) Acharius de Walstena, célèbre botaniste Suédois, qui le premier créa la lichenologie. (Voir *Souvenirs* de Léon Dufour, p. 51.)

comme vous qu'il faut en revenir à Linné et toujours Linné, développer son système et ses vues profondes auxquels tout peut s'adapter, renoncer à cette manie de noms, de termes, de destinations discordantes, de mots barbares etc. ; déterminons d'abord toutes les espèces et puis nous verrons. Je doute fort, au reste, que le sieur de Candolle en vienne à bout avec son *species* par familles naturelles ; mais un spécies nouveau est bien nécessaire. Vous savez ou vous ne savez pas que Persoon fait proposer son herbier à vendre pour douze mille francs, à qui les voudra donner. Il prétend avoir 5.000 espèces, mais ne dit pas que plus de mille ont été volées. Il offre aussi à qui voudra mille cryptogames pour trois cents francs. Pourquoi ne fait-il pas une cryptogamie ?

Ce Poudeux (1) n'est-il pas le fils du comte de Poudeux, éteignoir au chef-lieu de votre département, beau-frère du général Huser, gros baron, qui fût mon compagnon de vieille guerre ? J'envie son sort, malgré sa cuisse cassée, puisqu'il voyage. J'ai l'intention de vous débaucher l'année prochaine ; nous nous embarquerons à Bordeaux pour Cadix ou Malaga et de là nous irons passer mars, avril, mai, juin. juillet, août et septembre aux Canaries, n'est-ce pas.... J'ai reçu des nouvelles de Zéa (2) qui, depuis deux années, m'écrit sans cesse pour m'offrir une place de général de division chez Bolivard....... Si vous écrivez à Thore, mille chose aimables ; je l'aime bien; Véturie et Marie-Louise sont charmantes ; Franklin un excellent sujet. Amitiés à Dufau, à Grateloup, à votre frère et à toute la famille.

(Sans signature.)

Suit une lettre imprimée, signée de Bory de Saint-Vincent, adressée au *Nouvelliste d'Aix la Chapelle*, où, à propos du plan de cette ville qu'il avait dressé et qu'il allait publier par souscription, Bory revient sur sa détermination première ; et, parce qu'on a eu l'air de se moquer de lui en l'appelant *Nouveau Bélisaire*, demande à ce que les premières listes de souscripteurs soient annulées, se réservant de faire graver plus tard ce plan à ses frais, quand il pourra librement en surveiller l'exécution.

---

(1) H. de Poudeux, de Dax, avec lequel Léon Dufour fit un voyage d'exploration dans les établissements des Pyrénées occidentales pour en étudier et analyser les eaux thermales. (*Souvenirs*, p. 255.)

(2) Zea (Francesco-Antonio), né à Medellin dans la Nouvelle Grenade, longtemps professeur d'histoire naturelle à Santa-Fé-de-Bogota, puis, en 1804, directeur du Cabinet botanique de Madrid ; à la chute des Bourbons, il devint ministre de l'Intérieur sous le roi Joseph, puis préfet de Malaga. Retiré en Amérique, il seconda Bolivar, qui le nomma intendant général de son armée, fut élu vice-président de la République de Colombie.

LXI.

A Léon Dufour....

Ce 21 avril 1819 (Bruxelles).

Il y a bien longtemps, mon cher ami, que je n'ai reçu de vos nouvelles. Je vous écrivis par la poste en réponse à votre dernière. Je profitai de l'occasion du général Lamark pour vous adresser encore un mot ; vous avez gardé le silence. Vous avez cependant reçu mes lettres. Seriez-vous malade ? Je suis inquiet, hâtez-vous de me tirer de cette incertitude et parlez-moi de vous. Je vis votre compatriote avec un bien grand plaisir. Je l'aime autant que je le respecte ; je vois toujours en lui celui qui d'un moment à l'autre peut encore nous conduire à la gloire ; car le tour viendra où

Sous un sceptre de fer tout le peuple abattu,
A force de revers reprendra sa vertu.

En attendant, je commence à montrer un peu mon nez ; c'est-à-dire que je vais de chez moi au jardin Botanique de la ville que j'habite, sans sortir de la maison avant le jour, ou sans chercher des rues détournées, plaines d'ordure, où les pots de chambre seuls étaient en possession de me donner des inquiétudes. N'ayant voulu demander à qui que ce soit asile ou protection et voulant n'avoir aucune obligation envers des ministres, depuis la façon dont la chère Prusse agit avec moi, je conserve le nom le plus commun que j'aie pu recruter dans la légende ; je ne vois pas même mes compagnons d'infortune (M. *Sieyès* excepté) ; je vis retiré comme un sauvage. Je ne suis lié qu'avec Dekin, professeur de botanique, que javais connu, il y a quinze ans à mon passage ici. C'est un excellent homme, franc, sûr, loyal, instruit, passionné pour toutes les branches de la science, qui, seul sachant qui j'étais, me présenta sous mon masque à une petite société d'histoire naturelle, dans laquelle je vis depuis huit mois et qui m'avait bien aimé pour moi personnellement. Car, il n'y a que quinze jours que trois ou quatre d'entre eux commencèrent à se douter que je suis l'un de ces scélérats, auxquels vous ne savez pas dans votre Cap de Gascogne que l'Europe entière s'intéresse. Cette société a séance tous les dimanches, à la mode allemande, c'est à-dire à table ; ce que j'aime fort, parce que cela établit de la cordialité et que les savants occupés à déchirer à belles dents une cotelette ou du rosbeef ne se déchirent point entre eux et écoutent assez patiemment les mémoires qu'on leur

lit, quand ils ont le verre à la main. Vous qui suiviez nos séances de la première classe, vous devez savoir que s'il y eut eu des huîtres parmi les membres, accompagnées de Graves ou de Barsac, on n'y eut point dormi comme cela arrivait très souvent, quand M. le Comte de La Place, ne prenant point insolemment la parole avec son ton sec, ne réveillait point les assoupis en adressant quelque dureté au lecteur ou au membre qui avait la parolle.

La Belgique est, mon cher ami, la terre classique de la botanique. Les Lobel, les Tradescaut, les Clusius, les Dodoens, etc. y sont nés : leurs beaux ouvrages et tous ceux de ce temps s'impriment à Anvers ; ils inspirèrent de bonne heure le goût des fleurs à leurs concitoyens ; et tandis que les Hollandais pervertissaient cette passion en la concentrant sur des tulipes ou des oreilles d'ours, les Belges conservèrent le vrai sentiment de la botanique. Vous ne sauriez croire combien sous ce climat un peu humide cependant, il existe dans les moindres jardins des végétaux rares et perdus dans tous les autres jardins d'Europe qui descendent des graines confiées au sol avant 1500, beaucoup plus *légitimement* que certains *légitimés*, entre lesquels et leurs grands-pères ont passé plus d'un cocher ou d'un valet de chambre et qui n'en sont pas moins *légitimes par la grâce de Dieu et des puissance alliées.*

Les premières serres, inventées en Hollande, se perfectionnèrent bientôt ici. Gand surtout devint remarquable par le luxe des choses de ce genre. Aujourd'hui vous y trouvez cinquante jardiniers et cent particuliers qui en ont de magnifiques. A Enguien, petite ville de trois mille âmes, il est un M. Parmentier, maire de l'endroit, dont les serres sont six fois plus riches que celles de notre jardin de Paris. Ce particulier, riche d'ailleurs pour subvenir à ses dépenses de jardiniers, de chauffage, de vitres, d'achat de plantes rares, vend pour quarante ou cinquante mille francs de végétaux rares par an, et y met encore quinze ou vingt mille francs du sien. Le prince de Solm, à Dic, hameau de cent feux, a la plus belle collection de plantes graces et liliacées de tout genre qui existe dans tout l'Univers. J'ai vu cet excellent seigneur, digne d'être roturier, mettre huit cent francs à un *aloe ferox*, qui lui a coûté, avec la caisse et la voiture qu'il a fallu construire pour le conduire chez lui, quatre cent soixante francs de port. Il y a ici tel particulier qui met dix louis à une plante ; quand elle n'est pas décrite, il n'y a pas de raison pour ne la pas payer vingt-cinq. Parmentier paya devant moi, il y a trois ans, le premier *Pæonia fruticosa* qui parut en Belgique, et dont il n'existait qu'un autre pied à Londres chez Kennedi, mille cinq cents francs. Dekin, dans son

jardin de botanique de Bruxelles, a cultivé, depuis 1805, plus de seize mille espèce qui y ont fleuri. En ce moment et continuellement il en a plus de quatre mille en bel état, de tous les pays et pleines de vigueur. Le jardin de Gand en contient près de six mille et je connais un particulier, qui ne cultivant absolument que des plantes de bruyères, telles que *Azalea*, *Rodhodendrum*, *Ledum*, *Andromeda*, etc., possède douze cents espèces.

Vous sentez bien que je n'ai pas perdu mon temps au milieu de tant de richesses. Depuis le mois d'octobre dernier jusqu'à ce jour j'ai desséché admirablement au moins quinze cents plantes dont je n'avais pas d'idée, dont cinq cents au moins ne sont pas dans Persoon, dont cent genres que je n'avais jamais vus. Je ne vous ai pas oublié. Je vous réserve des *Pachysandræ*, des *Anigosantes*, des *Lemanea*, des *Kennedya*, des *Mimosa* à feuilles entières, des *Chitonia*, des *Lachenalia* que vous n'avez jamais vus: j'en aurai aussi pour Thore et pour tous nos amis.

Tant de belles choses m'ont décidé à prendre part à un travail qui va paraître et pour lequel je vous ai retenu l'envoi d'un numéro que vous accepterez comme preuve d'attachement. Un savant chimiste, professeur à Louvain, appelé Wan-Mons, publiait, il y a cinq ans, des annales de chimie qui eurent un certain succès. Un M. Drapier, naturaliste de premier ordre, dont vous devez connaître les tableaux minéralogiques, grand entomologiste et ornitologiste surtout, proscrit de Lille en France en 1815, vint porter à Bruxelles son savoir, ses collections, et douze belles mille livres de rente. Il y épousa une jolie femme qui lui en portait dix et il fesait de l'histoire naturelle ici. M'étant lié avec eux, ils m'ont proposé de faire à nous trois un journal intitulé: *Annales des Sciences physiques*. J'ai accepté. Notre ouvrage paraîtra tous les mois par cahiers de sept feuilles 8°, de façon à composer quatre volume de 450 pages environ par an, ornés de 48 planches enluminées, où seront décrites les planches et espèces nouvelles dans toutes les classes d'histoire naturelle. La minéralogie, la chimie, tout sera de notre ressort. Le premier numéro paraîtra dans un ou deux mois, les autres sans interruption. Nous avons déjà devant nous une centaine de coléoptères, une vingtaine de lépidoptères, une douzaine d'oiseaux et de poissons, plus de quatre cents plantes, particulièrement de belles monographies des *Crocus* (neuf espèces très tranchées), de *Nymphæa* (14 espèces), etc., etc., de belles dents et squelettes de Pachidermes trouvés ici, des fossiles à n'en plus finir, de beaux volcans éteins de la Kil, que personne n'avait jamais vus et

qui sont bien plus beaux et plus frais que ceux de l'Auvergne. Nous espérons que vous nous enverrez des *Menandres* ou *Menyanthes*; vous avez tant recueilli en Espagne. Je vous somme donc, mon ami, de m'adresser sur les insectes et leur anatomie, sur les lichens, sur tout ce que vous avez. Vos dessins seront surveillés par moi-même et enluminés avec le grand luxe. J'espère que vous ne me refuserez pas votre collaboration. Songez que je suis propriétaire pour le quart et qu'en m'envoyant de bonne besogne vous me ferez venir des abonnés. Répondez-moi de suite à l'adresse de M. Mathieu, chez M. Weissembruck, imprimeur du Roi à *Bruxelles*. D'après votre réponse on verra à vous indiquer la façon de nous envoyer sûrement vos matériaux et à vous faire parvenir le journal franc de port. Ecrivez en à Thore et à Grateloup, auxquels je n'ai pas le temps d'écrire. Trouvez moi des matériaux, les abonnés viendront tout seuls.

On m'apporte à l'instant un *fraisier* nouveau de Batavia qui est la plus jolie plante possible; mais la fraise n'a pas de goût, toute pourpre qu'elle est. Le pétale est jaune et le calice foliacé comme l'involucre d'une anémone.

Mes amitiés à votre famille et au général Lamark, s'il est près de vous.

LXII

A Léon Dufour

Ce 31 avril 1819 (1).

Il paraît, mon cher Léon, ou que vous ne recevez pas mes lettres, ou que vous avez pris le parti de n'y plus répondre. Je vous en ai cependant adressé une par Lamark; depuis, je vous ai écrit deux fois et toujours vous gardez le silence. Etes-vous mort? Je commence à le craindre, car je ne saurais vous soubçonner de m'avoir oublié. Je vous aime trop sincèrement pour que je puisse douter de votre attachement. Il est impossible qu'un cœur ressante ce que le mien ressant pour vous, sans que le vôtre vous en dise quelque chose. Conséquemment ne me répondissiez vous pas de cent ans, je vous écrirais toujours jusqu'à ce que l'une de mes missives, perçant les obstacles, finit par vous parvenir et par vous apprendre que je ne cesse de

(1) Toujours de Bruxelles.

songer à vous. J'y songe d'autant mieux qu'il ne se passe pas de jours que je ne désséche une centaine d'échantillons de belles exotiques, entre lesquels il en est toujours qui vous sont destinés. En ce moment je viens de changer des *Hibbertia,* des *Gesneria,* des *Dillonia*, des *Manulea,* des *Lachealia*, des *Kennedya,* des *Lomandra,* des *Pachytarpettia* (?), des *Lineadorium*, des *Mimosa* à feuilles simples, des *Begonia,* des *Bryophyllum,* etc., dont pas une espèce n'est mentionnée dans Persoon.

En attendant que je vous fasse jouir de tant de richesses, revenons à l'ouvrage que je vais publier avec MM. Wan-Mons et Drapier et dont je vous parlais dans ma dernière. Je compte toujours sur quelques mémoires de vous. Vous devez cela à votre plus ancien ami ; que le nombre des figures que vous désireriez y joindre ne soit jamais un obstacle. Tout sera gravé et surveillé par moi. Nous avons un petit atelier de gravure et d'enluminure merveilleux. L'on m'a déjà porté ce matin huit planches pour mettre le bon à tirer, qui sont ravissantes. Deux contiennent seize insectes charmants, deux des dents et débris d'animaux fossiles, une le perfectionnement de la lampe de Davy ; les autres sont des plantes nouvelles ou peu connues. Le premier numéro paraitra sans doute pour le trente du mois de juin. Je n'atans que votre réponse pour vous indiquer la voie par laquelle vos mémoires nous pourront parvenir surement et à moins de frais possible. J'ai lu dans un journal savant de Paris votre rectification des *Opégraphes*. Cela nous eut bien convenu ; on eut gravé en couleur toutes vos espèces. Hatez-vous donc de nous donner quelque chose d'aussi bien ; décrivez tous vos lichens nouveaux. Joignez-y la figure ; comprenez dans le nombre ceux-mêmes que je vous ai donnés, et qui ne sont pas connus. Je vous promets que cela sera exécuté de façon à vous plaire. Faites-moi également le plaisir d'écrire de suite à Lagasca, auquel nous enverrons aussi le journal pour rien par l'intermédiaire du consul Espagnol. Priez le de nous préparer des mémoires. Vous sentez que tout ce qui nous viendrait d'Espagne serait bien nouveau pour l'Europe.

Adieu, mon ami ; croyez à ma constante amitié et aimez-moi toujours comme vous le faisiez dans votre petit quatrième de la rue de l'Odéon. Rappelez-moi au souvenir de Dufau et de votre famille. Si vous écrivez à Thore et à Grateloup, dites leur que je ne leur écris pas directement, parceque dans la petite ville où ils végètent et où l'on se mange les yeux les uns les autres, on les dévorerait peut-être tou entiers pour avoir correspondu avec un scélérat de mon espèce.

P. S. — J'oubliais de vous dire que ce misérable *Mirbel* ou *de Mirbel*, *ad libitum*, est devenu le plus impertinent petit gredin qui existe. Vous m'offriez dans le temps sa protection ; bien m'en prit de la refuser ; car je sais que quelqu'un lui ayant alors parlé pour qu'il sollicitât le Comte Duc en faveur de ce malheureux Reignaut, il répondit qu'il n'avait que *crever en terre étrangère*. Vous sentez quel cas on doit faire de cette puissance, qui jadis avantageusement connu dans le monde végétal, s'est grefé sur un sauvageon de la police. Sa politique ressemble à la *coquelourde*. Il est caressant comme le *pied de chat*, doucereux comme un *buisson ardent*, caressant comme le *pas d'ane*, et compatissant comme la *ronce* ou le *gratecul*. On assure qu'on ne peut se présenter chez lui qu'avec *le pied devan*, coiffé du *bonet de prêtre*, et pour mettre dans sa *bourse à porteur* la *verge d'or* ou la *munnulaire*, autrement dite *nerlée aux écus* (?). Sans ces préliminaires, il vous écoute avec son *oreille d'ours*, vous répond avec son *bec de grue*, vous tourne le dos où vous apercevez la *queue de renard* et d'un regard foudroyant de son *œil de bœuf* vous repousse dans la rue, en vous tirant la *langue de chien*. Ce n'est point qu'à l'exemple de ce révérend pair, qui chanta le désert et versa sur la cendre d'*Attala* ses larmes de *Job*, il n'ait pas autrefois caressé la *couronne impériale ;* mais, comme le *tournesol* et *sans souci* pour le malheur, il a parfaitement oublié l'*Hortensia* et n'est plus accessible qu'aux douceurs de certaine *bella dona* qui regarde la France avec ses yeux de *perdrix* et ferme à ses plaintes son oreille de *souris*. Il nous promet en son nom le *Bon Henri* et la *bonne dame*, mais il ne nous sert réellement que la *pomme épineuse* et le *pain de pourceau*. Eh quoi, *Minerve*, si terrible aux pervers ou *papavers*, ne citera-t-elle donc jamais le botaniste policier à son redoutable tribunal ; et, l'interrogeant sur le *tabouret*, ne le forcera-t-elle point à changer d'allures et ne le forcera-t-elle point à substituer au *pain de saigle* ou au *pain de crapau*, sa nourriture habituelle, la *passerage* ?

Amen.

BERNARD DE L'HELLEBORE.

LXIII

A M. Léon Dufour, naturaliste, à Saint-Sever.

Le 4 juin 1819 (1):

Est-ce que, mon cher Dufour, la correspondance d'un scélérat de proscrit vous fait peur ou que mes lettres sont interceptées? A peine, sur trois que je vous écris, reçois-je une réponse; ou, fatigué de recevoir des paquets importuns en les refusant à la poste, les miens, qui, j'aime à le croire, vous seraient agréables,se trouvent-ils engloblés au bureau de la poste dans la proscription en masse? Le fait est que dans votre dernière qui répondait à une lettre du 5 ou 6 mai, vous paraissez à peine vous intéresser au plan que je vous soumetais de *Mes Annales générales des sciences physiques.* Je vous ai écrit depuis en vous demandant courrier par courrier une réponse que j'eusse du recevoir dix fois, et vous gardez le silence. Maintenant je ne viens plus vous importuner pour vous demander une collaboration et des secours que vous avez peut être engagés ailleurs, ou que votre pratique ne permet pas, mais solliciter une chose que vous ne pourriez refuser sans me prouver que la position où je suis décidé à demeurer vous refroidit à mon égard. Je ne blame pas ceux qui ont fait des démarches pour s'en tirer, mais je ne voudrais pas qu'ils se levassent en cherchant à nuire ceux à qui ne savent que rompre et auxquels la nature refusa une épine dorsale assez flexible pour se plier à tout.

Quoiqu'il en soit, le prospectus, ou plutôt la préface de nos *Annales*, a été mis sous presse hier. Il sera prêt vers le 15 et vous sera envoyé. Vous verrez notre plan et nos ressources. D'ici là, veuillez m'adresser sans perdre une minute une liste de toutes les personnes de votre correspondance ou de notre pays, la plus nombreuse possible, avec leur adresse aussi exacte que vous pourrez, de toutes les personnes, dis je, auxquelles je pourrai adresser franc de port le prospectus; peut être quelques-uns s'abonneront-ils ? Ce me sera un grand soulagement; car sept feuilles 1/2 in-8° bien imprimées au nombre déjà de 500 et quatre jolies planches enluminées par moi ne se mettent pas en presse pour rien. J'avoue que si mon entreprise manquait et que je fusse obligé d'y renoncer, comme à mon plan dont je ne pouvais surveiller l'exécution, et qui était moins intéressant pour la France, je

(1) Toujours de Bruxelles.

renoncerais à un pays où ceux qui soufrent pour sa cause, après l'avoir servie, ne trouvent pas d'encouragements. J'atens donc cette liste. Rappelez-vous bien vos Connaissances, depuis le Kamchaka jusqu'au cap de Bonne-Espérance ; et dans cet epace n'oubliez ni les Toulousains, ni les Agenais, ni les Gersois, ni les Chalossais, ni les Lanusquets, ni les Navarrais, Bigornaux et autres peuples de vos environs.

Je vous quitte pour un *Arisarum* nouveau de l'Inde à figurer et à décrire, qu'on m'apporte du jardin et qui a bien la plus jolie petite feuille de trèfle que peut porter une légumineuse, mais qu'on n'est pas habitué à voir dans un aroïdes. Il est heureusement inodore ; car s'il puait comme l'*Arum divaricatum*, dont on m'apporte aussi un pot en pleine floraison, il faudrait déserter la chambre.

Adieu, mon ami. Ecrivez-moi de suite à M. Mathieu, peintre de fleurs, chez M. Weissenbruch, imprimeur du roi à Bruxelles. Tout à vous.

Mille amitiés à Dufour, votre frère et mes homages à vos dames.

(Sans signature).

P. S. — A propos, comment pourrai-je faire pour envoyer à Madrid des prospectus à Bouteloup, à Clément s'il y est et à Lagasca. Dites-moi si l'on peut par chez vous correspondre avec l'Espagne. En me procurant cette facilité, vous me rendriez un grand service (1).

LXIV

A Léon Dufour

(.... 1819) (1).

Je dérobe à mes nombreuses occupations quelques minutes pour répondre à votre dernière, et vous remercier avant tout de la liste de

---

(1) Dans cette lettre se trouve la liste ci-jointe, envoyée sans doute par Léon Dufour :

Chaubard, avocat à Agen ; *Saint-Amans,* avocat à Agen ; *Lapeyrouse,* professeur de botanique à Toulouse ; *Palassou,* correspondant de l'Institut à Ogenne (Basses-Pyrénées) ; *Le Boullenger* , ingénieur en chef du département à Mont-de-Marsan ; *Rodrigues,* à Bordeaux ; *Bouchet,* à Bordeaux ; *Duval,* à Bordeaux ; *Mougeot,* à Bruyères (Vosges) ; *Nessler,* professeur de botanique, à Strasbourg ; *M. de Brebisson,* entomologiste, à Falaise.

(2) Cette lettre n'est pas datée. Mais d'après son contenu elle a dû être écrite de Bruxelles dans le courant de l'année 1819.

naturalistes dont vous l'avez fait accompagner. Notre prospectus est prêt : hier nous l'avons expédié dans toute la Belgique et la Hollande; demain ce sera l'Allemagne et la Russie; aujourd'hui la France. Je vous en fais expédier six ; si vous ne connaissez personne à votre portée qui les veuille lire, vous pouvez en faire du papier pour dessécher des plantes. Si vous le jugez convenable, et surtout si vos occupations ou votre santé vous le permettent, vous pourrez nous enrichir de vos Mémoires avec la certitude d'être fort répandu à l'étranger; et j'espère cet hiver quand j'aurai eu le temps de revoir mon herbier, vous faire de beaux envois. Il semble en vérité que les serres de ce pays-ci me fassent politesse; il y fleurit des choses qui n'y avaient pas encore fleuri. Aujourd'hui même, je dessèche de beaux *Raphia flabelliforium*, les *Globba nutans et erecta*. Mes fougères vont à merveille. De mes cinquante *Guadeloupiennes*, aucune directement, plus de trente germent déjà et particulièrement un *arborea*. Vous verrez dans un de nos n^os^ un mémoire sur la culture et la germination des fougères. Je me prépare à dessiner chaque espèce dans tous ses états depuis leurs deux cotyledons, bien visibles, jusqu'à l'état parfait. Il faut convenir que les bases de ces belles familles naturelles, l'alchimie de l'alchimie de la botanique, sont bien précaires?...

Quoiqu'il en soit, venons à autre chose, c'est-à-dire au commencement de votre lettre et aux conceils que vous m'y donnez. Venant de vous, ils ne sauraient me facher, et j'y reconnais votre amitié pour moi; mais je dois vous dire, mon cher ami, avant tout, que vous vivez dans un pays dont l'horizon politique me parait prodigieusement borné.

Il parait qu'on n'y voit que ce que l'on veut bien vous permettre de regarder, et qu'une foule de documens qui vous seraient nécessaires pour rendre raison de ma conduite ne vont pas jusqu'à vous. Vous appelez un peu légèrement *orgueil* ou *entetement* ce qui n'est que le calcul d'un intérêt bien entendu et de la probité même. Si vous eussiez lu la lettre de mon collègue Forbin-Janson, vous eussiez acquis la certitude que tout 38 rentré s'est soumis à des concessions, et a du écrire à *votre monarque proscripteur* pour le remercier de sa *clémence*.

Encore une fois, je n'ai besoin de la clémence de qui que ce soit. Ne serait-il pas ridicule à mes propres yeux, après avoir protesté de mon innocence dans divers mémoires ou pétitions que toute l'Europe a lu, d'aller demander pardon. Certes alors la *Quotidienne* aurait bien raison de rire à mes dépens, et j'aurais de moi même une singu-

lière opinion. Croyez que lorsque les Carnot, les Thibaudeaut, les Boulay de la Meurthe (1), qui en valent bien d'autres, pensent ainsi, il n'y a pas d'orgueil malentendu à en faire autant. Je ne blâme pas ceux qui ont cru devoir ramper pour se glicer en France ; chaquun prend l'allure qui lui va ; moi je ne fais que marcher tête haute et ce n'est pas à trente huit ans passés que je courberai mon épine dorsale. Ne croyez pas d'ailleurs que notre vie soit maintenant errante et fugitive ; les bourreaux ne sont plus assez forts pour persécuter ; l'abus des forces de toutes les polices ont partout fait tomber celles-ci dans l'abjection ; elles ne peuvent plus rien contre la voix publique ; et maintenant chaquun des proscrits qui restent de la liste des 38 peut en quelque lieu qu'il veuille lever un port majestueux. Chaquun quitte son nom d'emprunt, et sa gloire, agrandie celle de tous les déserteurs de la liste,devient chez les étrangers un titre à l'admiration publique.

Je vous avoue que je ne puis résister au petit dédommagement de persécutions, qui m'échoit enfin en compensation des maux de trois ans. Vous ne savez pas dans la forêt de vos Landes que l'Europe est à la veille d'une régénération complète ; qu'en vain les Libournois ministres, les Rois, les gentillatres, les calotins et leurs Majestés par la Grâce de Dieu voudraient empêcher que partout les mots de liberté et de Constitution ne sont pas de vains mots comme dans votre pays et qu'hors de France, les peuples qui sentent leur dignité, s'intéressent au sort de ceux qui souffrent ou ont souffert pour eux. Je vous assure que le plaisir d'être tristement à Saint-Sever, sous l'influence de quelque sous préfet éteignoir, ou autres fonctionnaires de même acabit, de considérer du fond de sa province avec un œil d'envie les dignités et les cordons qu'on a perdus, une cour peut-être ou plus d'un Néro qui joue le Cincinnatus voudrait être admis, ne vaut pas l'indépendance dont je jouis et dont quoique ce soit ne serait en état de m'empecher de jouir. Je dis ce que je veux, je puis penser tout haut. Partout j'entends un murmure flatteur quand je me présente ; la police même me salue jusqu'à trainer son chapeau dans la boue ; et si je disais un mot, deux puissances me chamarreraient d'honneurs et de distinctions. A quoi dois-je tout cela, à ce que vous appelez de l'*orgueil malentendu !*

(1) Tous trois compris dans la liste des 38 proscrits, et des derniers à rentrer en France.

Nous sommes ici une petite République de proscrits dont vous envieriez le sort si vous la voyez. Hier encore Arnault vint dans mon trou, ou se trouvaient quatre autres scélérats de notre trempe et deux femmes charmantes ; il nous lut une tragédie admirable qu'il vient de terminer, terrible enfant de l'exil qu'on n'oserait seulement pas imprimer chez vous et qui, avec *Belisaire, Germanicus, Brutus,* et la *Mort de César*, va être joué ici cet hiver (1). Convenez que cela vaut bien vos chaînes et vos processions.

Quand à ce que vous me dites d'*habitudes contractées,* je ne vous entens point, et crois qu'il y a là dedans des insinuations de personnes qui n'ayant jamais bien su supporter un malheur au dessus de leurs forces, veulent amoindrir le mérite de ceux qui sont fermes comme des rochers. Je m'inquiète peu de ces tripotages, pourvu que ma conscience soit en repos. Il suffit ; je suis au dessus de la calomnie, comme j'ai été au dessus de l'adversité ; et quand à ma famille, je ne crois pas en avoir, entrainée dans des opinions qui me font horreur. Elle a partagé l'allégresse de mes bourreaux, chose que je pardonne d'autant moins aux gens qu'ils me touchent de plus près ; choses que le temps et la justice tardive des peuples doit punir.....

Mais en voilà trop déjà sur des choses qui commencent à me devenir désagréables. Je retourne à mes *Annales* et puis aux serres où je vais cueillir des *Jatropha* et le *Convallaria Japonica* que je n'avais jamais vu en fleur.

J'ai écrit à Deslisses qui doit vous avoir dit me devoir son gout pour la botanique. Il n'y pensait pas quand j'étais en garnison à Fougères, sa patrie. Mais il avait de jolies fleurs que j'allais voir. Cela nous lia. Il vint promener avec moi ; je ramassais des plantes ; il en ramassa également ; et je suis charmé de voir qu'il n'a pas négligé une étude à laquelle sans doute il ne se fut jamais livré. J'ai aussi envoyé des prospectus à Dufau, à Grateloup, etc.

Ambrassez tout le monde pour moi, et me croyez pour la vie, votre dévoué,

B. DE S.-V.

---

(1) Arnault (Antoine-Vincent), littérateur, né à Paris en 1766, mort en 1834. Très attaché à Bonaparte, il devint gouverneur des Iles Ionniennes, puis membre de l'Institut en 1799 et conseiller de l'Université. Exilé en 1815, il revint à Paris vers la fin de cette année 1819, et remplaça Andrieux comme secrétaire perpétuel de l'Académie française en 1833. Il a laissé entre autres ouvrages de nombreuses tragédies classiques et des fables satiriques fort estimées.

LXV

A M. Léon Dufour, à Saint-Sever

(... 1819 (1).

Votre silence, mon cher Dufour, me devient tous les jours de plus en plus inexplicable. Une lettre de Lamarque que l'on me communique me fait craindre que vous ne voyez de mauvais œil certaines choses sur lesquelles je suis décidé à en agir toujours comme je l'ai fait jusqu'ici ; mais comme votre amitié est l'une des choses auxquelles je tiens le plus dans le monde, je ne me lasse point de vous écrire jusqu'à ce que vous me répondiez. En attendant, puisque vous avez souscrit pour mon plan d'Aix qui ne devait guère vous intéresser, je présume que vous ne trouverez pas mauvais de vous voir sur la liste des souscripteurs pour un ouvrage qui est tout à fait de votre ressort. Si j'en étais seul propriétaire, vous le recevriez gratis. Mais je n'en puis agir ainsi que pour mon tiers, c'est-à-dire pour le premier volume, après lequel cela regardera mes confrères, et j'espère que d'ici là les abonnés nous mettront en même de n'y pas regarder de si près. Dans tous les cas mon dernier avoir a été mis dans l'entreprise lithographique qui doit perfectionner les planches et je regarde notre succès, s'il a lieu, comme une affaire importante pour mon avenir. C'est je pense, assez vous le recommander.

Veuillez donc m'écrire et me dire ce que vous pensez du journal, qui je l'espère ne laissera rien à désirer, si vous m'envoyez des mémoires. Sprengel (2) et Linck (3), viennent de nous en faire tenir de bien intéressants, et j'en ai moi-même de curieux. Dans le prochain, vous en verrez un sur la *Montagne de Saint-Pierre de Maestricht.*

Tout à vous de cœur et à votre famille.

B. de S. V.

---

(1) Sans date, mais toujours de Bruxelle.

(2) Sprengel (Joachim), naturaliste et médecin allemand (1766-1833); a laissé de nombreux ouvrages sur la médecine, la chirurgie et la botanique.

(3) Linck (Henri-Frédéric), naturaliste allemand, né à Hildesheim en 1769, mort à Berlin en 1859, professeur de botanique, puis directeur du Jardin des Plantes à Berlin ; auteur de nombreux ouvrages sur l'anatomie microscopique des végétaux.

LXVI

A M. Léon Dufour.......

Bruxelles, ce 15 août.

Mon cher ami, n'étant pas à Paris où tout abonde, il me faut ici former des enlumineurs, des lithographes, en un mot tout ce qui est nécessaire pour faire marcher notre entreprise, dont le succès en Allemagne passe toute espérance. Je n'ai donc pas une minute à moi, au moins pendant que les premiers numéros seront en train, et l'excès d'occupation me rappelant ce temps où mes goûts et mon état me tenaient à la foi constamment en activité, me fait un bien prodigieux en ne me permettant pas de penser aux contrariétés que j'éprouve. La plus grande est certainement que ma conduite vous paraisse étrange et que vous supposiez que j'aye pu renoncer à ma patrie....... je n'ai supporté tant d'horribles persécutions que pour mériter l'estime des gens que j'estime, et il m'est cruel que celui de tous mes amis que j'estime le plus n'apprécie point cette conduite.

Sachez avant tout, cher ami, que j'idolâtre la patrie, que je n'ai jamais servi qu'elle, mais que je ne regarde point Paris ou une dynastie comme la patrie. Sachez encore que je regarde comme les seuls français mes compatriotes, les hommes libres, détestant les tyrans, et qu'à ce titre les Belges sont les *meilleurs français* que je connaisse. Sachez encore que lorsque l'occasion s'en présentera, je servirai mon pays et répandrai pour lui la dernière goutte de mon sang, *mais que j'aille ramper devant les misérables qui ont vendu l'Etat à l'Angleterre et qui méditent l'ancien régime en jurant tout le contraire*, que je consente à être pardonné par n'être enfin que toléré dans un pays où mon ami M. Decaze m'inculperait tôt ou tard dans une affaire à la *plaignez*, où l'on m'abandonnerait aux bêtes dévorantes de la *Quotidienne*, des *Débats* ou du *Conservateur* en hurlant à l'ingratitude, quand je livrerais à l'impression des ouvrages composés pendant mon exil, où je ne flatte pas les gens qu'on flatte ?..... non, mon ami, la liberté est mon élément ; je veux pouvoir parler et écrire quand bon me semble et ne pas tirer mon chapeau au Roi ou même au bon Dieu, si tel n'est pas mon plaisir. Le pays où, pour le moment, on peut tout faire, est celui-ci. Peut-être le Congrès de Carlsbad en disposera-t-il autrement ; mais en attendant une indépendance sans égale succède pour moi à cinq ans d'horreur. Ne trouvez pas étrange que je dilate

mes poumons en respirant l'air du bonheur. J'aime mieux vivre ici de mes propres ressources que de devenir sujet d'un préfet, d'un sous-préfet, voire d'un résident de gendarmerie, parlant au nom de S. M. Louis XVIII. Quand on me rendra justice éclatante par un tribunal ou par une ordonnance qui ne laissera aucun Français hors de France, alors je reviendrai à Paris, mais pas plutôt: *Arnault, Carnot, Félix Desportes*, et tout homme que les cordons de Bonaparte n'avait pas corrompu, pensent ainsi.

Le premier est décidé comme moi à ne rien demander et vit ici où nous le voyons tous les jours, où ses belles tragédies sont fort bien jouées et applaudies. Nous y sommes environnés d'une considération à laquelle nous cherchons à nous soustraire par la retraite et l'étude intérieure. Ce qui vaut bien une surveillance.

Voilà ma position, et je calcule trop bien pour en changer. Maintenant, venons au journal. Les matériaux que vous m'annoncez en feront l'ornement ; hâtez-vous d'y faire paraître votre nom. Envoyez-moi le mémoire sur Canarie. Jugé bon par vous, il est accepté d'avance. Je l'attend courrier par courrier, copié bien fin, afin qu'il ne paie pas plus de port qu'une grosse lettre. Je vous en dirai plus long par une lettre placé dans le numéro du 30 de ce mois. Vous aurez reçu le premier dont ont nous fait compliment.

Tout à vous de tendre amitié.

B. de S. V.

LXVII

A M. Léon Dufour, docteur en médecine, à Paris.

(.... Bruxelles) (1)

Mon cher Léon, je me hatai de répondre par un billet à votre dernière, pleine de choses aimables et de promesses ! Je profitte de l'occasion de notre second numéro pour vous écrire encore et vous protester du désir que j'aurais de vous revoir ; mais quelque soit ce désir, ce besoin, je persiste à déclarer que je mourrai probablement hors de mon pays si l'on s'obstine à m'en tenir éloigné. Comment solliciter la clémence, tant qu'il y aura des... galériens à gracier pour le 25 août et autres jours solennels. Il paraît que pour qu'on vous pardonne, les prisons doivent être vides de scélérats.

(1) Lettre non datée : mais sûrement de la fin de 1819.

En attendant, toujours les sciences naturelles font ma consolation ; et je ne cesse pas une minute de m'occuper pour nos Annales ; la rédaction, la révision, les gravures, l'enluminage, tout doit être vivement poussé et nous ne sommes point à Paris où l'on trouve des artistes sous chaque pavé. Il faut ici les former ; ce qui me prend un temps énorme ; à peine ai-je depuis deux mois le temps de déssécher des plantes qui embellissent nos serres. Vous êtes en ce moment sur des montagnes, et pendant que vous vous acheminiez sur les crêtes des Pyrénées, je descendais dans les profondeurs de la terre à *Maëstricht*. Vous verrez ici la première partie du résultat de ma promenade souterraine. Quand m'enverrez-vous la relation de la vôtre ? M. Palassou, ce respectable et excellent homme (1), m'a écrit une lettre bien aimable, à laquelle je n'ai pas eu le temps de répondre. Je suis bien malheureux de ne pas avoir des exemplaires à ma disposition pour lui en offrir un : mais je suis dans les grifes des libraires, qui ne me donnent juste que ce qu'ils sont tenus de donner et le moins possible. Je vous dirai au reste que l'Allemagne et la Belgique nous alimentent, mais la France ne me croit pas en état de coopérer à un bon ouvrage. Car il ne nous en vient rien. Faites-vous proscrire et travaillez pour ces gens-là ?...

Vous me promettez des mémoires ; je vous ai demandé celui de Palma dans l'île de Canarie et l'*Alteus* ; il me serait agréable de répandre le nom d'un compatriote en pays étranger. Je n'ai pu jusqu'ici envoyer à Grateloup ; mais je vais réparer mon tort. Cette fois-ci il aura les deux à la fois.

Adieu, cher ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

B. de S. V.

Sur l'enveloppe : Si vous pouvez nous faire des abonnés, il faut s'adresser pour donner l'argent à M. Mequigna Morris, libraire de l'école de médecine, à Paris.

---

(1) « Le vénérable Palassou, écrit Léon Dufour dans ses *Souvenirs*, p. 272, habitant d'Ogenne près de Navarrenx dans les Basses-Pyrénées ; vieillard de 82 ans, taille ordinaire, maigre, sec, ridé, basané, mais bien portant et d'un aspect vivace, presque aveugle, esprit vif, gai, d'une conversation instructive et sans prétention, savant pur sang. Je lui ai dedié mes Lettres *sur les Montagnes maudites*. »

NOTES DIVERSES

VIVE LE ROI.

L'an de grâce 1742, en la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, le 15 août, un incident remarquable se produisit dans la ville de Marmande entre Boutet, procureur du roi, et Baradat, premier consul.

La scène ne se déroula point, comme pourrait s'imaginer le lecteur, au sein d'une assemblée de la jurade faite en l'Hôtel de Ville. Elle n'eut pas pour théâtre la place publique. L'occasion du conflit ne fut ni un réquisitoire du procureur du roi, ni un acte administratif du consul. La querelle enfin ne fut pas d'ordre privé.

Il s'agissait, on l'a deviné, d'une question de préséance, mais combien grave si l'on s'en rapporte à l'objet et au lieu où elle se produisit !

L'objet ou pour mieux dire le sujet de la querelle n'était autre que Sa Majesté très chrétienne le roi de France Louis XV, celui-là même qu'on allait bientôt saluer du beau titre de Louis le bien aimé. Le lieu, c'était l'église paroissiale de Marmande parée de ses plus beaux ornements, envahie par la population tout entière, bourgeois et paysans, artisans et grands seigneurs, femme du peuple vêtues d'habits grossiers et portant sur la tête le grand mouchoir blanc ou femmes des hautes classes, dames et demoiselles, vêtues de soie et parées de coiffures superbes, l'église aux premières places de laquelle parodaient les consuls en robe et chaperon, la jurade au complet, le procureur du roi, le juge royal, en un mot toutes les autorités constitués, pendant qu'un nombreux clergé en habits de chœur occupait le sanctuaire. Etait-ce au moment précis où la procession allait quitter l'église pour se dérouler à travers les rues de la cité afin de commémorer avec éclat la consécration de la France à la Sainte Vierge faite jadis par Louis XIII ? N'était-ce pas plutôt au retour de cette cérémonie et après le *salvum fac regem*, dernier verset du Psaume *exaudiat* chanté à pleine voix par toute l'assistance ? Il serait téméraire de trop préciser ce détail. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au millieu du silence général une acclamation retentit soudain. Vive le Roi ! clamait une voix forte et autoritaire, une voix de consul, la voix de Baradat, le 1er consul.

Le cri n'avait en lui-même rien d'insolite dans l'église de Marmande, car un antique cérémonial consacrait cet usage. Mais le privilège avait été concédé au procureur du roi et non à d'autres.

Aussi on s'imagine aisément la stupéfaction générale, puis les rumeurs de l'assistance, les sourires des uns, la colère des autres surtout celle du pauvre procureur Boutet.

Pour se venger et conserver ses droits lésés, Boutet n'avait qu'un moyen rédiger une protestation et la faire enregister (1). Il n'eut garde d'y manquer et c'est ce qui nous a permis de savoir qu'à Marmande, dans l'église, chaque jour de 15 août le procureur du roi criait solennellement : Vive le Roi !

J. D.

---

(1) Arch. de Lot-et-Garonne ; reg. de contrôle de Marmande.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Histoire des Bacalan, du XVe au XXe siècle, par MAURICE CAMPAGNE. Bergerac, Imprimerie Générale du Sud-Ouest, 1905. — In-8° de 309 pages.

Le nom de Bacalan est inséparable de celui de Bordeaux. On ne peut séjourner dans cette ville sans l'entendre à chaque instant prononcer. C'est qu'il désigne un des quartiers les plus commerçants et les plus industriels de la cité, où se dépense la plus grande partie de l'activité bordelaise et d'où émane une des sources les plus abondantes de ses produits comme de ses profits.

On savait bien que ce nom était celui d'une riche et ancienne famille; mais on ignorait comment elle était arrivée à le donner à tout ce quartier, qui, longeant la rive gauche du fleuve après les Chartrons, renferme aujourd'hui le bassin à flots et les ateliers fameux qui portent le nom de Dyle et Bacalan. Quant à l'origine de cette famille et aux services qu'elle avait pu rendre, nul à Bordeaux ne les connaissait.

Dans son livre d'aujourd'hui, M. Maurice Campagne nous l'apprend. « Les Bacalan, écrit il, ont ils reçu leur nom du quartier « de Bordeaux ainsi appelé, ou le lui ont-ils donné ? La première pro- « position doit être repoussée, puisque cette famille est venue d'Au- « vergne et qu'à l'époque de son arrivée en Guienne, le lieu dit « actuellement Bacalan, situé alors en plein marais, n'existait pas « sous ce nom. Léo Drouyn n'en fait aucune mention dans son *Bor- « deaux vers 1450;* les divers chroniqueurs et historiens de cette ville « sont également muets; enfin les cartes et plans de la banlieue de « Bordeaux n'indiquent pas Bacalan. »

Or, il est prouvé qu'Arnaud de Bacalan, avocat général de la Chambre de l'Edit de Guienne, « fit construire, dans la première « moitié du XVIIe siècle, hors les murs et au bord du fleuve, après les

« Chartreux, une maison de plaisance entourée d'un magnifique « jardin. Que cette maison ait porté son nom et que ce nom ait été « donné par la suite à tout ce quartier, c'est plus que probable. » Désormais, il fut de mode d'aller promener « à Bacalan. » Et voilà comment tout ce quartier suburbain, qui se forma autour de la première maison isolée par suite de l'extension toujours croissante de l'opulente cité, continua à porter le nom de la famille qui l'avait créé.

Il ne faut pas croire cependant que les Bacalan n'aient eu des intérêts qu'à Bordeaux et surtout dans l'Entre-Deux-Mers, où ils possédaient les terres très importantes, de Vaure et de la Haille, près de Ruch, de Bageran près de Cleyrac de Sauveterre, de la Mothe du Barry à Mouliets, de Sèpes à Sainte Radegonde, de Lorée à Doulezon, de Cazes près de Monségur, etc. Par d'aussi nombreux domaines sis en Agenais, ils se rattachent à notre pays et jouent dans son histoire au XVII[e] siècle un rôle considérable. Propriétaires de l'importante terre de Maisonneuve dans la juridiction de Tonneins, de Saint Léger près de Montastruc, de Belhade aux portes de Casteljaloux, de Malvirade dans la vallée de l'Avance, enfin d'autres terres autour de Gontaud et de Saint-Pierre de-Nogaret, ils ne pouvaient que piquer la curiosité de l'auteur de l'histoire de cette dernière petite commune qu'il habite, et pour lequel les dossiers généalogiques des anciennes familles de la région n'ont plus de secrets.

Car c'est bien une généalogie complète des Bacalan que vient d'écrire M. Maurice Campagne ; œuvre ardue entre toutes, que Léo Drouyn n'avait pu mener à bonne fin, et qui a demandé à son auteur dix années consécutives de laborieuses recherches. Il n'était pas facile en effet de débrouiller cet écheveau presque inextricable de rameaux si nombreux détachés du tronc principal; d'établir la filiation de ces huit branches : branche de Vaure; de Maugarnit; de Maisonneuve et Monbazillac; de Sèpes et Saint Léger; de Bageran, Murailles, Donzenac, Cleyrac-de-Sauveterre et Clairac sur-Lot ; de Lorée ; de Bordeaux ; enfin de Belhade, Cazes et Cumont ; surtout de mettre en relief les qualités des principaux de leurs membres et les services rendus par eux, faisant ainsi, ce dont nous ne saurions trop le louer, beaucoup moins acte de généalogiste que d'historien.

M. Campagne, du reste, dans sa remarquable Préface, a pris à cœur de répondre d'avance, en ces termes, aux reproches qu'on aurait pu être tenté de lui adresser :

« ...Pour aussi modeste que soit mon œuvre, je la crois définitive. « Je vais la faire connaître en bravant, une fois de plus, cette épi-

« thète de généalogiste que certains prétentieux vous jettent au visage
« avec quelque dédain. Elle n'est pas pour me faire peur. On n'est
« pas plus un sot parce qu'on a fait des généalogies qu'un homme de
« valeur parce qu'on n'en a pas fait. Toutefois je ne suis poiut un généa-
« logiste au sens rigoureux du mot. Pas plus que d'autres, je n'aime
« ces fastidieuses et sèches nomenclatures de noms propres, faites par
« des spécialistes, bien qu'elles aient leur raison d'être, leur mérite.
« Lorsqu'elles sont sincères et documentées, elles constituent des
« cadres précieux, dignes de renfermer d'excellents tableaux. Quant à
« celles qui ont pour but de masquer des tares sous les boursouflures
« de l'orgueil, elles m'affligent et m'écœurent. Je n'ai jamais écrit un
« mot pour encenser la vanité. Flatter quelqu'un, c'est se moquer de
« lui. Mais j'aime l'histoire des familles lorsqu'elle se lie à l'histoire
« d'un pays ; lorsque j'y trouve des hommes de valeur, des services
« généreusement rendus, l'esprit de suite, la volonté de s'affirmer et
« de grandir avec loyauté en luttant contre la dégénérescence ; lorsque
« à défaut de personnalités considérables, je rencontre dans leur sein
« des types intéressants, des figures originales, qui, dans n'importe
« quelle catégorie de l'ordre social, savent sortir de l'ornière, mar-
« quer leur place et s'inscrire au livre d'or de l'activité, de l'intelli-
« gence et de l'honneur.

« Pour écrire l'histoire d'une famille, il faut nécessairement adop-
« ter la forme généalogique ; elle seule peut donner la clarté, l'unité,
« la force et même l'intérêt, si on a de quoi se garer contre la mono-
« tonie. Il serait plus facile assurément de choisir les principaux per-
« sonnages et d'offrir une série de portraits, mais en détruisant la
« cohésion, en supprimant les fonds de tableaux. Si cela plaît à quel-
« ques-uns, c'est au préjudice de beaucoup d'autres, surtout au détri-
« ment des travailleurs qui ont besoin de tout savoir, de tout connaître,
« sans restrictions, sans omissions, le fort et le faible, le petit et le
« grand, le bloc comme on dit aujourd'hui. D'aileurs la généalogie
« n'exclut pas la notice ; au contraire elle l'appelle pour se faire
« valoir ; mais chaque individualité doit rester à sa place et y être
« étudiée avec les proportions voulues. »

Et mettant en pratique ces excellents principes, qui devraient bien servir de base à tout travail de ce genre, M. Maurice Campagne émaille son long récit de notices charmantes, de petites monographies très bien faites des fiefs, châteaux ou baronies ayant appartenu aux Bacalan, qui, détachées de l'ensemble, feraient excellente figure dans un périodique ou une Revue spéciale d'histoire ou d'archéologie.

C'est ainsi que nous signalerons tout particulièrement l'intéressante histoire de la ville, du château et des seigneurs de *Monbazillac* en Dordogne, un peu plus loin la monographie complète de la *Vicomté de Cumont* en Lomagne, enfin de très intéressants détails sur les familles de *Fonvielle* et de *Sacriste de Malvirade*, cette dernière ayant élu depuis longtemps domicile dans le Lot-et-Garonne.

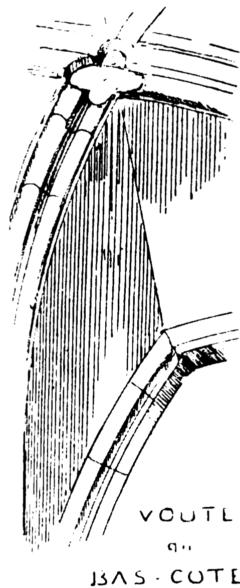
Ce serait montrer trop d'exigence, et peut-être aussi un peu d'indiscrétion, que de reprocher à M. Campagné de n'avoir point orné son livre de photogravures représentant les principaux châteaux ou seulement les plus pittoresques maisons-fortes, habités par les diverses branches des Bacalan. Beaucoup, nous le savons, ont été détruits ; mais il en reste cependant encore assez, notamment les ruines grandioses du château de Cazes dominant la vallée du Dropt, pour qu'ils méritent d'être reproduits dans un ouvrage de l'importance de celui-ci. Pourquoi aussi M. Campagne nous y a-t-il habitués dans sa belle histoire de la maison de Madaillan ?

Disons enfin qu'un Index des noms de personnes et de lieux, en rendant aux travailleurs les recherches très faciles, termine ce remarquable volume, qui, nous pouvons en assurer son auteur, n'obtiendra pas moins de succès en Agenais qu'il n'en a déjà à Bordeaux, où tout le monde savant et lettré se le dispute.

Ph. Lauzun.

La Commission de direction et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, Momméja.

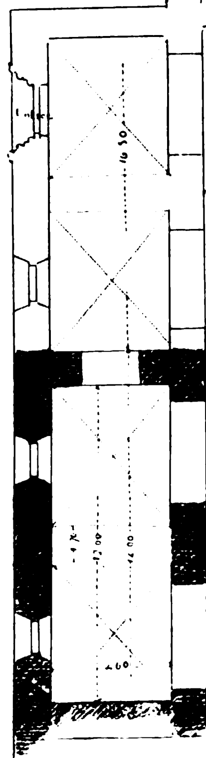
LE PORT-SAINTE-MARIE Lot-et-Garonne

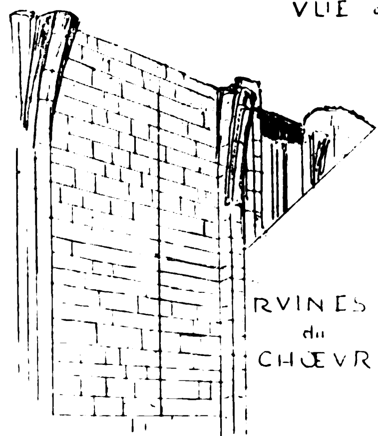

VOUTE du BAS-COTE


VUE dans la GRANDE NEF

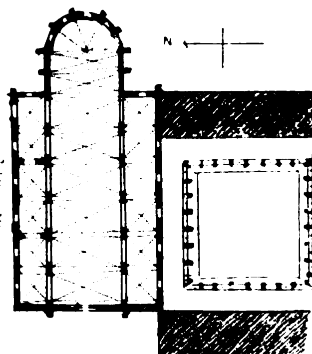
COUVENT des JACOBINS




RESTES des MURS


RUINES du CHŒUR

PLAN RESTAURE



RELEVE des RUINES et RESTAURATION par M

LE COUVENT DES JACOBINS

DU PORT-SAINTE-MARIE

(Lot-et-Garonne)



Il y a déjà quelques dix ans, notre ami M. Georges Tholin, le savant modeste qui a tant fait par ses ouvrages aussi consciencieux que sûrs pour l'archéologie départementale de Lot-et-Garonne, nous pria de l'accompagner à la petite église de Saint-Côme près d'Aiguillon non encore restaurée, pour en prendre une photographie, en relever le plan, et envoyer le tout à M. Georges Rohault de Fleury, qui le lui avait demandé en vue de continuer le grand ouvrage de son père sur *La Messe* et ses *Etudes Archéologiques sur les Monuments des Saints liturgiques* (1). Cette occasion heureuse nous mit en rapports avec lui. Aussi, lorsqu'il entreprit, peu de temps après, la publication de son magnifique ouvrage, la *Gallia Dominicana* ou *Histoire et relevé graphique de tous les couvents de Saint Dominique au moyen-âge,* voulut-il bien nous prier de lui adresser tous les renseignements que nous pourrions posséder sur les maisons des Dominicains ou Dominicaines, tant dans le Lot-et-Garonne que dans le Gers.

La tâche n'était point difficile. Dans le Gers, l'ordre de Saint-Dominique possédait quatre maisons : 1° une d'hom-

(1) Voir pour l'église de Saint-Côme, en Agenais : G. Tholin, *Etudes sur l'Architecture religieuse de l'Agenais*, p. 153 ; — marquis de Castelnau d'Essenault, *Souvenirs archéologiques de la ville d'Aiguillon et de ses environs.* (*Bulletin monumental*, 1873, p. 665) ; — Nicolaï, *Note sur l'église de Saint-Côme.* (*Revue de l'Agenais*, t. XXIII, p. 526) ; — G. Rohault de Fleury, *La Messe*, plan, perspective, détails iconographiques.

mes, à Auch, dont les bâtiments, conservés ainsi que l'église, ont été dessinés par M. G. Rohault de Fleury dans une planche qu'a reproduite le *Bulletin Archéologique du Gers* (1); 2° une d'hommes, à Lectoure, qui n'existe plus; 3° une d'hommes, à Condom, également détruite de fond en comble; 4° enfin un monastère de femmes, à Condom, connu sous le nom de couvent de Prouillan ou du Pont-Vert, qui subsistait encore intact au commencement du dernier siècle et que nous avons pu reconstituer (2).

Moins riche, le Lot-et-Caronne ne renfermait que deux couvents de Dominicains : l'un, à Agen, dont nous avons écrit l'histoire, en reproduisant le plan que Lomet en avait dressé avant la Révolution (3); le second, à Port-Sainte-Marie, dont il ne reste plus que quelques vestiges, suffisants cependant pour qu'après une étude approfondie nous ayons pu permettre à M. G. Rohault de Fleury, à l'aide des notes, mesures, plans et renseignements que nous lui avons fournis, d'en faire un relevé des plus exacts, et de nous le présenter, avec ce talent merveilleux de dessinateur, ce flair d'archéologue, cette sûreté de main et de conception qui font de toutes les planches de ses albums de véritables chefs-d'œuvre.

« L'opportunité du travail que nous présentons ici, écrit-il, « en tête de sa *Gallia Dominicana*, a été signalée, il y a quel- « ques années, dans une lettre du célèbre bollandiste, Victor « de Buck, au Père Dominicain Fontalisant. « L'ordre de Saint- « Dominique, y est-il dit, est un des plus illustres et des plus « fertiles en œuvres de salut et de science... Ne verra-t-on pas « paraître un jour une *Gallia dominicana*, comme il existe un « *Belgium dominicanum*, une *Batavia desolata*, une *Hibernia* « *dominicana*. » Nous sommes heureux, ajoute M. G. Rohault « de Fleury, de recueillir ce vœu sur les lèvres mourantes du

(1) IVe Année, 1er trimestre, 1903, p. 46.

(2) Planche de M. Rohault de Fleury, reproduite dans notre *Notice sur le couvent de Prouillan*. (*Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, Ve année, 3e trimestre 1904, p. 190.)

(3) *Les Couvents d'Agen avant 1789*, t. I, pp. 47-92. — Cf.: *Gallia Dominicana*, texte et 2 planches.

« célèbre hagiographe... Notre pensée a été comprise et nos « efforts puissamment soutenus ; des laïques érudits et beau- « coup de nos Pères nous ont prodigué leur concours. Nous « avons d'abord cherché le « lieu des couvents » ; nous avons « recueilli les moindres pierres, nous avons interrogé les « archives, les bibliothèques, les vieux plans qu'elles conte- « naient, les anciennes vues qui nous permettent de rassem- « bler les fragments et de recomposer l'ensemble. Ces docu- « ments en mains, nous avons pu souvent tenter une perspec- « tive générale à la manière de Dom Germain *(Monasticon « Gallicanum)*. A côté de ces restaurations, de peur qu'on ne « les croit fantaisistes, nous avons eu soin d'exposer les docu- « ments qui les autorisent ; à côté de l'Essai, que nous n'offrons « qu'avec mille réserves, nous rapprochons les éléments du « problème, auquel on pourra peut-être trouver une meilleure « solution. »

La *Gallia Dominicana* de M. G. Rohault de Fleury comprend : 1° un volume de texte, grand in-4° de 200 pages, où sont donnés, ville par ville en suivant l'ordre alphabétique, d'abord une description très sommaire de chaque couvent de France, puis un court résumé de son histoire, enfin une notice bibliographique rappelant les noms des collaborateurs et les titres des ouvrages utilisés ; 2° un magnifique album de planches, complétant le texte, où l'auteur a répandu à profusion les plans, coupes, élévations, perspectives, essais de restauration, en un mot tous les détails graphiques qui ont pu être recueillis par lui et qui sont présentés avec le plus grand art.

En tête y est insérée une carte de la France dominicaine, dressée par le Père Chapotin, l'illustre historien des Frères Prêcheurs, qui mentionne toutes leurs demeures en France, « où les lecteurs admireront leur multitude, véritable cons- « tellation, foyer ardent de science, de vertu, de pureté, et n'y « verront pas seulement un sommaire, un résumé du travail, « mais la considéreront comme un savant tracé géographique, « et, dans ces couvents, souvent si rapprochés par la distance « et la date de fondation, verront une des gloires les plus « extraordinaires du moyen-âge. »

M. G. Rohault de Fleury est décédé, il y a déjà plus d'un an (avril 1904), au moment où il venait d'achever son œuvre immense. Sa mort est une perte sérieuse pour la science archéologique religieuse. Doué d'un caractère empreint de la plus grande bienveillance, très serviable, très dévoué à ses amis, il laisse d'unanimes regrets.

De tous les couvents du Gers et du Lot-et-Garonne cités par lui, celui de Port-Sainte-Marie était le seul qui ne fut pas connu des lecteurs de cette Revue. En y reproduisant aujourd'hui la belle page graphique que M. Rohault de Fleury lui a consacrée, nous croyons faire œuvre utile. Elle nous permet en même temps, quoique bien tardivement, de rendre à ce maitre vénéré, qui avait bien voulu nous honorer de sa confiance, l'hommage de reconnaissance et d'admiration pour ses œuvres, que nous lui devions depuis longtemps.

I

Lorsque, allant de Bordeaux à Agen, le voyageur quitte la gare du Port-Sainte-Marie, il aperçoit, en entrant dans cette ville et à gauche de la voie, une masure en ruines, à peu près carrée, percée au rez-de-chaussée de deux arcades murées, et, au-dessus, de deux baies, dont le sommet de l'arc brisé atteint la partie supérieure du mur sur lequel était posée la charpente. C'est tout ce qui reste de l'ancien couvent des Dominicains du Port.

Avec un peu d'attention cependant on peut distinguer, sur le prolongement du mur de façade, un autre restant de mur, également ancien, encadré par deux piliers, dont les sommets donnaient naissance à des doubleaux, le dernier précédant un commencement de pourtour, brusquement interrompu par les démolitions.

Ces données, étudiées avec soin, permettent de rétablir l'ensemble de l'édifice.

La masure carrée n'est qu'une portion de nef latérale de l'église, construite au nord de la nef principale, et divisée en deux travées égales, de 5^{m}20 de long sur 4^{m}60 de large. Séparées par un pilier de 1^{m}70 de large, ces deux travées sont voutées sur croisées d'ogive. Leurs arcs, assez bas, formés d'un faisceau de nervures prismatiques, viennent reposer sur des consoles dont le cul de lampe est orné soit d'une tête d'homme, soit d'une tète de chien, soit d'une fleur de lys ou encore de feuillages divers.

A l'ouest, le mur de la dernière travée est le mur terminal de l'édifice. Au nord comme au midi, chaque travée est percée de deux ouvertures. Celles du nord, assez étroites et ogivales sont creusées dans le mur extérieur et destinées à ajourer la nef latérale. Celles du midi au contraire, beaucoup plus larges et également en tiers point, sont les arcades, autrefois ouvertes, qui reliaient les deux nefs.

Dans l'axe de ces arcades, au premier étage, se voient encore deux fenêtres, qui éclairaient la nef principale au-dessus du bas-côté. En les examinant de près, on distingue très nettement, sur l'une d'elles, les traces d'une arcade trilobée et géminée, surmontée d'une rose à quatre feuilles ; caractère bien marqué du XIVe siècle, permettant ainsi de dater sûrement la construction de l'église. Les documents historiques, du reste, viennent en tous points appuyer cette opinion.

Au-dessous, et toujours à l'extérieur, subsistent encore deux consoles, sur lesquelles venaient s'appuyer les arcs de la nef principale.

Cette nef latérale se prolongeait-elle dans la direction du sanctuaire? Si son mur terminal à l'est, percé dans son milieu d'une ouverture assez énigmatique, laisse croire par son raccord avec le mur extérieur et la suite régulière de ses assises de pierre qu'elle s'arrêtait là et qu'en conséquence elle n'était formée que de deux travées, en revanche, la trace de deux autres grandes arcades sur le prolongement du mur de la nef principale, de même dimension et placées chacune à une égale distance, est pour nous une preuve irréfutable que la nef latérale se prolongeait au-delà et qu'elle se composait de quatre

travées semblables, voutées sur croisées d'ogive, telles que M. Rohault de Fleury les a dessinées sur ses deux plans. Du reste, au dire des propriétaires actuels, une de ces travées, la troisième, existait encore il y a cinquante ans environ.

Hâtons-nous de faire remarquer cependant qu'en sens inverse une erreur s'est glissée dans le plan d'ensemble de M. Rohault de Fleury. Il est hors de doute que les deux nefs, la grande comme la petite, s'arrêtaient au mur actuel qui sert de clôture à la nef latérale à l'ouest. Là se terminait l'église, dont l'entrée principale s'ouvrait dans ce mur, face au sanctuaire et dans l'axe de la grande nef. Un portail en tiers point, aux archivoltes dans le goût du XIVe siècle, existe encore, en effet, donnant sur la grande rue du Port. C'est par là que pénétraient les fidèles, qu'ils passaient sous un porche au-dessous d'un premier étage habité donnant sur la rue, et que, longeant à l'ouest le mur extérieur de l'église sur une longueur de vingt mètres environ, ils arrivaient devant sa grande porte d'entrée, aujourd'hui entièrement détruite. Il faut donc supprimer, sur le plan d'ensemble de M. Rohault de Fleury, dont l'excuse est de ne s'être jamais transporté sur les lieux, les deux dernières travées, aussi bien de la nef principale que des deux travées latérales. C'est le seul défaut que nous ayons à signaler dans sa remarquable restauration.

Sur le prolongement du grand mur de la nef principale et à 16^{m}50 de la seconde travée actuellement existante, se voit, avons-nous dit, un autre fragment de mur ancien, encadré dans deux piliers sur lesquels vient s'emmancher, sans l'intermédiaire d'aucun chapiteau, la retombée des archivoltes et des arcs de la grande nef. Ce mur est le côté nord de la travée de chœur qui précédait le sanctuaire. Sa longueur est de 4^{m}30. A l'extérieur, il est épaulé par deux gros contreforts.

Immédiatement après venait le sanctuaire, éclairé par de hautes et larges fenêtres, dont l'une se voit encore sous le hangar de la forge voisine, et dont le chevet était, croyons-nous, plutôt pentagonal que circulaire ; ce qui semble résulter du commencement de courbe du pourtour.

Une seconde nef latérale, identique à celle du nord, s'éle-

vait sur le côté méridional. Elle est totalement détruite. On retrouve cependant en plusieurs endroits quelques vestiges du grand mur extérieur, dont les fondements servent actuellement de séparation entre deux jardins.

Au XVIe siècle, après que l'église eut été démolie par les Huguenots, les Frères Prêcheurs, ruinés, n'ayant plus les moyens de la rebâtir, transformèrent presque tout son emplacement en jardin. C'est alors que fut creusé le puits carré que l'on voit aujourd'hui et qui, s'il était de date antérieure, eût été percé dans l'intérieur de l'église ; ce que nous ne pensons pas.

L'église des Dominicains du Port-Sainte-Marie était donc une magnifique église à trois nefs, construite vers le milieu du XIVe siècle. La nef principale avait 35^m^ environ de long sur 12^m^ de large. Elle se composait de cinq travées, voûtées sur croisées d'ogive, et se terminait par une travée de chœur et une abside à chevet pentagonal. Les deux nefs latérales étaient formées de quatre travées, également voûtées sur croisées d'ogive, dont deux existent encore ; elles recevaient le jour de fenêtres à arc brisé assez basses au rez-de-chaussée, tandis que celles du premier étage, ajourant directement la grande nef, étaient plus larges et géminées à arcatures trilobées.

Les murs de la grande nef étaient décorés, à l'intérieur, de peintures très primitives, dont on voit encore la trace. Elles consistaient en de simples rectangles à fond blanc, séparés par deux filets rouges, horizontaux et verticaux, ces derniers ornés d'un anneau dans leur milieu. Tout autour de la nef courait une litre, dont le fond blanc était encadré par deux bandes d'un jaune ocreux.

Un peu au-delà de la travée du chœur et au milieu du sanctuaire s'élevait l'autel, aux pieds duquel voulut se faire enterrer l'évêque Mathieu Bandello, mort, ainsi que nous le dirons plus loin, en 1561. Si donc à cinq ou six mètres du mur existant, et autour d'un mur moderne qui coupe aujourd'hui l'ancien sanctuaire dans toute sa largeur, on avait la curiosité de procéder à des fouilles, nul doute qu'à l'endroit que nous indiquons on ne découvre la tombe du prélat... à

moins que huit ans après, en 1569, les hordes sauvages de Mongommery ne l'aient déjà violée, ou encore, plus tard, les iconoclastes de 1793.

Un vaste cloître, sur le style duquel nous n'avons aucun renseignement, s'étendait au midi de l'église. C'est là qu'avec juste raison l'a placé sur son plan M. Rohault de Fleury. La caserne de gendarmerie occupe actuellement une partie de son emplacement. Puis venaient les murs de ville qui, au midi, descendaient jusque sur les bords de la Garonne, et, à l'ouest, clôturaient l'enclos du couvent jusqu'à la porte fortifiée, dite de la Barbacane, qui défendait la ville du côté d'Aiguillon. A l'est, enfin, du côté de la ville et un peu en contre-bas vers le fleuve, s'élevait le couvent des Ursulines, fondé seulement au milieu du XVIIe siècle, et qui n'était séparé de celui des Jacobins que par une étroite ruelle.

Une perspective de la grande nef, rétablie par M. Rohault de Fleury, avec ses arcades du rez-de-chaussée, ses fenêtres géminées du premier étage et ses retombées de voûte, permet, ainsi qu'on peut s'en rendre compte d'après la reproduction de sa planche mise en tête de cette étude, de saisir facilement l'économie de l'église des Jacobins du Port-Sainte-Marie, « une des plus vastes, au dire d'un ancien chroniqueur, et des plus magnifiques de tout l'Agenais. »

II

Au cours de son épiscopat si fécond en bonnes œuvres (1704-1728), Monseigneur Hébert, l'un des plus grands évêques qui se soient assis sur le trône épiscopal d'Agen (1), demanda à tous les abbés, prieurs et prieures des maisons religieuses de son diocèse de lui fournir un état sur la situation de leur monastère, son origine et, autant que possible, les

(1) Voir *Vie de M. Hébert, évêque et comte d'Agen*, par M. l'abbé Durengues, (Agen, imprimerie Agenaise, 1898, in-8° de 125 pp.)

événements mémorables qui s'y étaient passés. Tous répondirent à son appel.

Voici la note que lui adressa le Frère Ducourneau, prieur à cette date du couvent des Dominicains du Port-Sainte-Marie :

« En mil trois cent trente et trois, le couvent fut fondé
« par noble Jean de Saillac, qui, voyant le peuple de la ville
« et plus encore celui de la campagne dans l'ignorance et dans
« l'impiété, fit une fondation de douze religieux dudit ordre
« pour assister les curés de ladite ville dans leurs fonctions.

« Ce couvent, *qui était magnifiquement bâti et surtout*
« *l'église,* ne se conserva que jusqu'au tems de la reine Jeanne.
« Mongommeri, s'étant retranché avec quatre mille hommes
« dans ledit couvent pour prendre la ville, le fit ensuite démo-
« lir. Tous les titres et revenus se perdirent.

« Depuis ce tems, les religieux ont rebâti un corps de logis
« où il n'y a que six chambres et un tout petit appartement
« pour recevoir les religieux étrangers ou passans. Mais ils
« n'ont jamais été en état de réparer leur église.

« La communauté est à présent pour l'ordinaire de cinq
« prêtres et un frère convers.

« Le revenu consiste en cent soixante livres d'obits. Ils
« jouissent de deux vignes qui donnent à peu près six à sept
« barriques de vin. Ils paient la taille, capitation, don gra-
« tuit et dixième et n'ont d'autres privilèges que ceux que
« les conciles et le roi donnent aux religieux mandiants. C'est
« ainsi.

« Fr. Jean DUCOURNEAU LA BARTHE,
« *prieur des FF. PR. du Port-Sainte-Marie* (1). »

Dans son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen* (2) et aussi dans sa petite notice sur l'*Histoire de la commune du Port-Sainte-Marie* (3), l'abbé Barrère fournit sur la fondation du couvent, toujours d'après les Archives

(1) Archives de l'Evêché d'Agen, F. 26.
(2) Tome II, p. 101.
(3) Agen, imprimerie Noubel, 1866, in-8° de 23 pp.

de l'Evêché d'Agen, les renseignements complémentaires suivants :

Ce Jean de Saillac « possédait une maison, vulgairement « appelée de *Carpentras,* située dans la paroisse de Saint-« Vincent, entre les fossés de la ville et la Garonne et « confrontant d'un autre côté avec un jardin et un hospice « appartenant à Guillaume Pomet. Ce fut cette maison et cet « hospice, avec leur dépendance, qu'il affecta à cet établisse-« ment, et il légua deux mille livres pour l'acquisition de « l'hospice et pour la construction du monastère. Une partie « seulement de cette somme était réservée pour la rente de « quelques obits destinés à l'entretien des religieux ; le reste « était affecté à la main-d'œuvre ou à quelques travaux inté-« rieurs ; car Jean de Saillac voulait qu'on prit à sa tuilerie « de Saint-Laurent deux cent mille tuiles et la chaux néces-« saire pour la construction de l'édifice. Pour toute condition « il voulait que le général de l'ordre s'engageât à laisser tou-« jours à Port-Sainte-Marie le nombre de douze reli-« gieux (1). »

Les constructions durent commencer dès cette année 1333 ; car, deux ans après, le monastère était en état de recevoir les premiers religieux.

Le manuscrit de Bernard Gui, ou plutôt de ses continuateurs, publié et si savamment annoté par M. l'abbé Douais, aujourd'hui Monseigneur de Beauvais (2), contient en effet la mention suivante, qui est la réception du couvent du Port-Sainte-Marie par le chapitre provincial d'Auvillars, tenu le 15 août 1335. Nous y lisons :

« ...XVIII. — Item, cum, per acta generalis capituli (3)

---

(1) Archives de l'Evêché, H. 427.

(2) *Les Frères Prêcheurs en Gascogne au XIIIe et au XIVe siècles.* (*Archives historiques de la Gascogne*, fascicules VII et VIII. Auch, imprimerie Cocharaux, 1885).

(3) Chapitre général de Londres, 1333, où on lit : *Concedimus provincie Tholosane unam domum ponendam in Portu Sancte Marie, dyocesis Agennensis* (ms. 489, f° 167. b.)

« nostre provincie sit concessum quod unum conventum pos-
« simus recipere in Portu Sancte Marie, diocesis Agenii, juxta
« constitutionum nostrarum tenorem illic conventum mittimus
« et infra scriptos fratres in eodem loco pro conventu, aucto-
« ritate presencium, deputamus, videlicet fratrem P. Capelle,
« quem ibidem priorem constituimus, auctoritatem, potestatem
« plenariam tam in temporalibus quam in spiritualibus
« committentes eidem. Et assignamus eidem conventui lec-
« torem fratrem Johannem Durandi, ac fratres conventuales
« Ar. Gualhardi, et ceteros ; et ordinamus quod ad locum com-
« plendum et perficiendum cicius dent operam efficacem (1). »

Le premier prieur du couvent du Port fut donc, en 1335, le frère P. Capelle, et le premier lecteur le frère Jean Durand.

Malheureusement les continuateurs du travail de B. Gui, nommé en 1324 évêque de Lodève et mort le 30 décembre 1331, n'ayant pas écrit l'histoire de la fondation du couvent du Port-Sainte-Marie, nous ne pouvons donner, avec M. l'abbé Douais, que la liste des visiteurs et des lecteurs de ce couvent jusqu'en 1342.

I. *Visiteurs*

1336. Fr. B^us^ de Arcia, f° 480, A.
1337. Fr. Jacobus de Fargia, f° 483, A.
1338. Fr. Boarias Brivensis, f° 486, B.
1339. Fr. Poncius de Manhiraco, f° 489, B.
1340. Fr. G^us^ Vitalis, f° 493, A.
1341. Fr. Ar^dus^ de Manso, f° 498, A.
1342. Fr. Ramundus de Gelaco, f° 499, B.

II. *Lecteurs de théologie*

1335. Lector theologie, fr. Johannes Durandi, f° 476, A.
1337. Lector theologie, fr. Rotgerius de Bordis, f° 481, A.
1340. Lector theologie, fr. Arnaldus Massaci, f° 490, B.
1341. Sublector, fr. Aymericus de Cude, f° 495, A.

Une dernière mention, relative au couvent du Port, nous est fournie par le célèbre manuscrit. Dans le chapitre provincial

(1) Bibliothèque municipale de Toulouse, ms. de B. Gui, ms. 490 (t. I, 273).

tenu à Condom le 22 juillet 1340, nous relevons, comme maitre des études naturelles pour le couvent du Port, le nom de fr. Gérard Boerii, lecteur (1).

Depuis cette époque jusqu'au XVIe siècle, nous ignorons ce qui se passa au couvent du Port. Tous les titres, on le sait, furent brûlés par Mongommery. Sans doute, dans cette période troublée de la guerre de Cent ans, où si souvent fut prise et reprise par les deux partis rivaux la ville de Port-Sainte-Marie, ce monastère eut-il à subir avec les autres maisons religieuses de la ville les vicissitudes multiples qui désolèrent et ruinèrent le pays d'Agenais; il n'en est fait mention dans aucun des actes que nous avons pu consulter. Tout ce que nous savons, c'est que son église était encore intacte au moment des guerres religieuses et que jusqu'à cette époque les Dominicains du Port, aimés et estimés de tous, semblent avoir vécu en parfaite harmonie aussi bien avec les curés des diverses paroisses et l'autorité diocésaine qu'avec le corps consulaire et les jurats de la cité.

Nous avons déjà dit que Mathieu Bandello, évêque d'Agen de 1550 à 1555, mort en 1561 en son château de Bazens, où il avait établi sa résidence, demanda par testament que son corps fut transporté dans l'église des Frères Prêcheurs du Port. Au dire d'Argenton et de tous les annalistes Agenais, cet ordre fut exécuté et ses dépouilles mortelles déposées aux pieds du maitre autel. En cherchant bien, on pourrait peut-être trouver encore les traces de ce personnage dont la jeunesse fut des plus aventureuses, qui avait commencé par se faire dominicain, puis s'était attaché comme soldat au général italien Frégose, lequel l'amena dans l'Agenais où il possédait quelque bien, fut nommé curé de Cabalsaut près de Puymirol, et finalement évêque d'Agen, titre d'ailleurs qu'il n'accepta que comme *custodinos*, c'est-à-dire pour le garder au fils de son bienfaiteur, Janus Frégose, trop jeune encore pour pouvoir être nommé évêque et en faveur duquel il se démit cinq ans après, dès que ce dernier eut atteint l'âge requis. Uniquement adonné

(1) Bibliot. munic. de Toulouse. — Cf. : abbé Douais, *oper. cit.*, (t. I, p. 216.)

aux belles-lettres, menant au château de Bazens la vie la plus dissolue, Mathieu Bandello eut le bon goût de laisser son vicaire général Jean de Valier s'occuper exclusivement de l'administration de son diocèse. Si ses œuvres, comme facture littéraire et souvent même comme esprit, méritent de la part des dilettante quelque attention, elles sont, disons-le bien vite, au point de vue moral des plus licencieuses. « L'italien en est pur, écrit le curé Labrunie, mais les sujets le sont très peu. Ce personnage, ajoute-t-il avec raison, aurait pu beaucoup mieux employer son temps. » On ne sera pas surpris que s'étant, dès ses premières années, affilié à l'ordre de Saint-Dominique, Mathieu Bandello ait voulu dormir son dernier sommeil sous les dalles de la plus proche église de ses anciens frères, dont il avait apprécié la haute valeur et avec lesquels il entretenait du reste les meilleures relations.

Huit ans après, le 29 novembre 1569, les Réformés occupaient militairement la ville du Port-Sainte-Marie. L'armée des Princes, défaite à Moncontour, s'était repliée sur la Guienne, où ses chefs avaient donné rendez-vous aux troupes de Mongommery, qui ravageaient le Béarn et la Gascogne et qui devaient les rejoindre dans la plaine d'Aiguillon.

On connait l'ingénieux stratagème en vertu duquel le maréchal Blaise de Monluc, utilisant le moulin flottant devant Agen du président Sevin, le chargea de pierres, détacha ses amarres, et, profitant d'une crue de la Garonne, le lança dans la nuit du 15 au 16 décembre contre le pont de bateaux, dressé avec beaucoup de peine devant le Port-Sainte-Marie pour permettre aux deux armées d'opérer leur jonction. Le pont fut rompu, autant par suite du choc que de l'inondation. Ce qui retarda de quelques semaines le passage des troupes du farouche lieutenant de Jeanne d'Albret. Néanmoins, il s'effectua dans les premiers jours de 1570. Les reitres campèrent un peu partout dans la ville du Port, mais principalement dans le vaste couvent des Jacobins, où Mongommery se fortifia ; car, situé à l'extrémité occidentale de la ville, près des fossés et de la Garonne, il offrait un abri très sûr. Puis, quand l'ordre de vider les lieux et de marcher sur Agen et Toulouse fut donné,

cette troupe de bandits, qui partout déjà en Gascogne avait semé derrière elle la désolation et la mort, mit le feu au monastère qui pendant deux mois l'avait abritée, pilla ses richesses, détruisit son église de fond en comble, et ne laissa qu'un monceau de ruines.

Trop pauvres désormais pour pouvoir réédifier leur couvent, les Frères Prêcheurs du Port se logèrent dans le petit bâtiment resté intact entre l'église et la grande rue; et, des deux seules travées de la nef latérale, épargnées par le feu, firent la modeste chapelle qui, jusqu'à la Révolution, servit à l'exercice de leur culte.

Les beaux jours du couvent étaient à jamais passés.

Malgré leur misère et peut-être à cause d'elle, les Jacobins du Port-Sainte-Marie ne laissèrent pas cependant que de s'enroler sous la bannière de la Ligue et de chercher à livrer la ville aux troupes de la Sainte-Union. Mal leur en prit ; car la tentative échoua, et le frère le plus compromis dut payer de sa vie cet acte de trahison.

Agen, Marmande, Villeneuve, Mézin, Condom, la plupart des grandes villes de la région, avaient déjà, dès 1588, donné leur adhésion à la cause de la Ligue et répondu à l'appel du fougueux prélat Nicolas de Villars, alors évêque d'Agen. Tiraillée par les deux partis, le Port hésitait encore en 1591. Un complot cependant s'y fomenta, dirigé par le sieur de la Salle, Marc-Antoine de Cours, seigneur d'Espalais.

A la tête des conjurés se trouvait un religieux dominicain de la ville, frère Antoine de Rieu, natif de Saint-Flour, qui réussit à entraîner deux autres de ses frères, le vicaire de Montesquieu, celui de Bruch, plusieurs habitants de la ville et un soldat Jacotet Rivet qui, de garde à la porte de la Barbacane, du côté d'Aiguillon, devait livrer cette tour aux troupes de la Sainte-Union.

De la très curieuse enquête faite par les consuls du Port il résulte que les conjurés furent trahis à leur tour par l'un des leurs et que si les principaux meneurs, comme les deux de Cours, François de Ladebat, Arnaud de Ramon, Arnaud Bonneau, Pierre Cadroy et les deux religieux frère Pierre Salles et

frère Georges Bonnemaison, purent prendre la fuite, par contre le frère Du Rieu fut saisi par la municipalité et avec lui le soldat Rivet, les sieurs Arnaud Dolibé, Breton dit Carreau et Jacques Bénézit. Mis à la torture, chacun de ces infortunés ne put avouer autre chose que ce qu'il avait déclaré dans sa déposition. La sentence n'en fut pas moins terrible. Convaincus du crime de trahison, ils furent condamnés, d'abord à faire amende honorable, « pieds, jambes et testes nues, en « chemise, le hard au cou, une torche au poing; et, de là, « menés sur ung eschaffault, à avoir leur testes tranchées et les « quatre membres couppés, sauf dudit du Rieu qui aura la « teste couppée seulement; lesquelles seront mizes sur les « tours de ladite présante ville, et les membres dispersés par « les lieux accoustumés, et le corps dudit du Rieu, relligieux, « pourra estre retiré pour estre ensevely en terre sainte (1). »

Le document ne nous dit pas si l'exécution fut effectuée. Mais il est probable qu'aucune lettre de grâce n'intervint en faveur de ces malheureuses victimes du fanatisme religieux, tant étaient fréquentes en ces tristes époques les exécutions de ce genre, tant la vie humaine comptait pour peu de chose en cette fin du XVI[e] siècle où toutes les passions se trouvaient déchaînées.

L'ordre rétabli avec la monarchie d'Henri IV, le couvent des Jacobins du Port ne laisse plus aucune trace dans l'histoire.

En 1612, une querelle s'engage entre le curé recteur du Port et les ordres religieux de la ville au sujet des églises où devront être prêchés l'Avent et le Carême. Une lettre épiscopale de Claude Gélas, à la date de 1612 et une autre en 1615, les met bien vite d'accord sur ce sujet (2).

Nouvelle affaire en 1669 entre les desservants des églises de la même ville et le frère Borio, prieur du couvent de Saint-Dominique du Port. Dans une de ses prédications faite le

---

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne, E. supplément 962 (FF. I). — Voir aussi : *La ligue au Port-Sainte-Marie en 1591*, par Ad. Magen, *Revue de l'Agenais*, t, IX, p. 389, 1882, ou le tirage à part, in-8° de 24 pp.

(2) Archives de l'Evêché, H. 427.

dimanche 3 mars dans la chapelle du Rosaire, ce dernier s'était élevé avec force contre la dissolution des mœurs des prêtres séculiers, les accusant de jeu, de simonie, de conduite scandaleuse, et les traitant de « véritables suppôts de Satan. » De l'information qui fut faite contre lui par Jean Chaumel, docteur en théologie, archiprêtre de Tonneins et curé de Clairac, il ressort que l'irascible prieur entendait surtout ne point se soumettre à l'autorité que les séculiers voulaient exercer sur lui, arguant qu'il était lui-même curé dans son église et que les autres n'avaient aucun droit sur sa gestion et celle de son couvent (1). L'affaire fit grand bruit sur le moment. Nous ignorons comment elle se termina.

La lettre du frère Ducourneau, prieur, nous a montré dans quel état de pauvreté était tombé le couvent des Jacobins du Port en 1715. Il ne contenait à cette date que cinq religieux et un frère convers. Ses revenus consistaient seulement en 160 livres d'obits et il ne possédait que deux vignes produisant en moyenne six à sept barriques de vin. En revanche, les charges étaient des plus considérables.

La situation ne s'était guère améliorée en 1789. « Le cou-
« vent et l'église des Jacobins du Port, écrit M. l'abbé Duren-
« gues (2), à cette date, sont aujourd'hui de 33,600 livres.
« Deux confréries, l'une du Rosaire, l'autre de Sainte-Cathe-
« rine pour les bateliers, sont établies dans cette église où il se
« fait aussi bon nombre de sépultures. De la mense conven-
« tuelle dépendent les revenus de quelques obits, de quel-
« ques vignes, dont l'une de douze cartonnats est située dans
« la paroisse Saint-Julien, une autre de six cartonnats aux por-
« tes de la ville, une troisième de cinq cartonnats derrière les
« murs. L'ensemble des recettes ne dépasse pas 2,000 livres.
« La communauté qui, depuis la Réforme, se composait ordi-
« nairement de quatre ou cinq religieux, n'en compte aujour-
« d'hui que trois : frère Fauché, prieur, frère Joseph Imbert
« et frère Gaillard. »

---

(1) Archives de l'Evêché, F. 26.

(2) *Pouillé historique du diocèse d'Agen*, (Agen, 1894, in-8° de 750 pp.

A la vente « des meubles et effets des ci-devant religieux de la ville du Port », à la date du 16 novembre 1791, le total atteignit péniblement le chiffre de 1,432 livres (1).

Enfin, le procès-verbal de visite faite le 12 janvier 1792 par Etienne Olivé, maître charpentier expert, nommé par le Directoire du district d'Agen, pour procéder à l'évaluation du produit annuel des maisons et établissements nationaux, constate que le tout, maison religieuse, murs, carrelage, clocher, charpente, vitrage, lambris, boiseries, décharges, etc., plus l'enclos et les deux vignes, doit être estimé au capital de 33,600 livres, « confrontant, ajoute-t-il, du levant, au couvent et enclos des Dames religieuses Ursulines, du midi, à la rivière de Garonne, chemin entre eux, du couchant au mur de ville, du nord à rue publique et église des Pénitents blancs (2). »

Mis aussitôt en vente, le couvent des Jacobins fut divisé en plusieurs lots que se partagèrent les habitants du Port.

Depuis, les haies vives ont remplacé les murs de clôture. Il ne reste plus, çà et là, que quelques vestiges de soubassement et les ruines des deux travées de la nef latérale, pittoresques quand même, malgré leur nudité, au milieu des arbustes et des jardins.

Ph. LAUZUN.

---

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Biens nationaux.
(2) Idem.

DE TCHEMOULPO A VLADIVOSTOK

10 août.

Nous avons appareillé de Tchemoulpo à l'aube. Au sortir du banc de brume qui nous a dérobé les îles Guérin, le crépuscule nous enveloppe de teintes mauves, violettes, rose mourant. Une houle lente vient du sud, la nuit est agitée. Au petit jour, un courant violent nous a drossés sur l'île Alceste. La mer, très dure, rend problématique l'arrivée à Sodo avant la nuit et la possibilité d'entrer à Port-Hamilton.

A sept heures nous sommes par le travers du Pinacle, roulant sur une mer énorme. La grande houle se brise contre des falaises sombres, couronnées de landes désertes qui se perdent dans les nuages balayés. C'est un assaut furieux d'écume contre des rocs tailladés par une hache de Titan. Cela ressemble au Raz, par les colères de l'Atlantique. La mer est livide, les rochers se découpent sur les pâleurs dorées d'un crépuscule brumeux. Les montagnes sont hautes, drapées de mystère et de nuit. — Où est Velléda ?

Impossible d'entrer; toute la nuit nous errons sur les lames en fureur. Enfin, à onze heures du matin, nous sortons des embruns, pour mouiller à l'abri de montagnes gazonnées et abruptes, où s'accrochent les tanières de villages coréens. Au fond de la baie, sous un bouquet d'arbres, s'allongent les ardoises des toits japonais de Fousan.

FOUSAN.

11 août

La mer s'est calmée, une houle molle nous berce sous une lumière aveuglante, diffusée par un ciel gris.

Fousan est au Japon ce que nos colonies sont à la France. On n'y retrouve que peu de chose de ce qui fait le charme de la mère patrie; toutefois, la force des traditions, l'identité du climat et le voisinage du pays du Soleil levant, ont maintenu très exactement les habitudes et les mœurs des Japonais dans leurs petites maisons de nattes. Leur propreté contraste avec l'aspect sordide des demeures coréennes et de leurs habitants. Fousan est surtout une colonie militaire. En cas de guerre, tous ces pêcheurs et tous ces ouvriers auraient vite fait de revêtir l'uniforme, et, parfaitement organisés à l'avance, de favoriser le débarquement de leurs compatriotes.

J'ai fait le tour de la ville assez mélancoliquement.... Au bord de la route, un Coréen d'une trentaine d'années est assis. Sur son dos : le chevalet qui sert de bât à ces bêtes de somme humaines. Ses vêtements jadis blancs sont couleur d'ocre. Une couche épaisse de saleté et de poussière lui noircit la peau. Il a l'air exténué. Le front dans sa main, rêve-t-il ou dort-il ? Je ne sais. Son attitude exclut toute idée d'espérance. A ceux-là, personne n'a dit : « Laissez venir à moi ceux qui pleurent, car ils seront consolés. »

Au-dessus de la ville, dans un maigre bois sacré, se blottit sous les pins parasols un petit temple shintoïste : des escaliers de pierre sous des tories minuscules, un Japon de camelote. Dans la plaine, parmi les champs et les salades, s'éparpillent les « Maisons vertes », où vivent

ces animaux méprisés à la mesure du plaisir qu'ils procurent, et qui sont des femmes, dit l'étiquette. De la laideur et plus encore du fard. Pourquoi le vice a-t-il besoin de ces artifices ? Cela suffit à le condamner.

Sur la grève, d'un gris terne, bordée de maisons de la même teinte neutre et attristée, la houle vient mourir plaintivement.

Bagarre sur le quai. Quatre de nos matelots se sont pris de querelles avec des sampaniers japonais, plus nombreux. Ils vont être jetés à l'eau, quand surgissent les marins du *Marco-Polo*. L'alliance instinctive des races latines amène une déroute immédiate de la race jaune, non sans fêlure de quelques crânes. Nous avons eu toutes les peines du monde à calmer l'effervescence, avec l'aide des officiers italiens et de la police coréenne.

GENSAN.

15 août.

En quittant Fousan, nous avons suivi à une quinzaine de milles la côte cachée derrière un rideau de brume. Le soir, clair de lune blafard sur une mer particulièrement désolée. De temps en temps, dans l'ombre, on entend la respiration bruyante d'un « souffleur ». Ils vont par bandes, comme les marsouins. Le jour, on les voit s'ébattre au loin dans l'eau bleue.

Le 16, nous atterrissons à Gensan : une jolie baie, semée d'îlots, où tout, jusqu'au village japonais, donne l'illusion d'un paysage de la Mer Intérieure. Aujourd'hui, promenade à terre parmi une population d'allure biblique. Nous avons cueilli de merveilleux volubilis jaspés sur une colline en friches. Du sommet la vue s'étend sur une plaine fertile piquée de Coréens blancs, sur les toits de chaume

des taupinières indigènes, sur des gorges sauvages qui suggèrent des idées d'existence nomade aux premiers jours du monde. Une familiarité édénique règne d'ailleurs dans le village entre les caniches et les petits enfants. Il se fait à Gensan un grand commerce de fourrures mal préparées ; mais les aspirants ont vainement essayé d'acheter un petit oursin apprivoisé, pour améliorer la ménagerie du poste.

17 août.

Le temps brumeux s'est ensoleillé. Sur la rade transformée en lac, des jonques coréennes nous amènent d'innombrables visiteurs. Ils ont, sous leur chapeau transparent, de bonnes figures joviales et douces. Ils ouvrent des yeux écarquillés, se penchent au dessus des panneaux, très intrigués par les bruits qui montent des fonds ; s'entassent désespérément autour des cuivres de la musique. En dépit de leurs beaux atours, quelques femmes sont prises du mal de mer. Les patriarches de chaque famille, avant de quitter le bâteau, viennent nous remercier très poliment. Ce sont de braves gens, paisibles et serviables, très arriérés certainement, mais de ceux dont on se demande si la civilisation sera pour eux un bienfait.

Nous appareillons suivis du *Bugeaud*. La côte de Corée déroule sur notre gauche des caps et des montagnes coiffés de brume rose.

19 août.

Hier matin, à cinq heures, nous avons plongé dans la brume. Coups de sifflet, de canon et de cloche, stoppé pendant deux heures. Le brouillard se dissipe ; nous sommes à l'entrée de la baie Gasklevitch : une magnifique rade, bordée de montagnes nues mais vertes, semée d'ilots et de rochers sur lesquels nous versons une avalanche de projectiles.

La nuit se passe dans une brume intense, où, sans se voir, le d'*Entrecasteaux*, le *Bugeaud* et la *Décidée* sifflent désespérément. Cet appel rauque dans le brouillard, dans la nuit absolue, est d'une tristesse sans nom.

VLADIVOSTOK.

20 août.

Une déchirure de la brume nous révèle l'île Kazakovitch et l'entrée du Bosphore oriental. Nous glissons sous la nappe de brouillards, entre deux chaînes vertes, creusées de criques profondes. Des guérites, des tentes, des batteries, des casernes s'alignent ou se superposent ; la brume s'accroche aux silhouettes menaçantes des canons. Les Russes ne dissimulent guère leurs batteries. Ils ne perdent pas leur temps à chercher des complications inutiles et des dispositions d'une ingéniosité maniérée. Ils montrent beaucoup de dents, et ils sont convaincus que cela suffit. L'avenir dira ce qu'il faut en penser.

« A droite toute ! »... une ville apparaît, mollement étendue sur le flanc des collines, au bord de la mer. Ville d'Europe aux maisons claires, gardant sa beauté sous le deuil des brouillards. Une église érige ses clochetons moscovites, non loin d'un arc de triomphe du même style, souvenir d'un voyage du tsar actuel. D'énormes croiseurs s'entassent, murailles blanches hérissées de cheminées et de canons : nous sommes dans la Corne d'Or.

La ville s'est agrandie depuis cinq ans ; mais sa physionomie générale a peu changé. C'est surtout la population militaire et l'escadre qui se sont accrues. Une télègue m'emporte à travers la même grande rue boueuse, sur laquelle s'amorcent perpendiculairement de larges voies qui montent en ligne droite à l'assaut de la montagne, et

où tout autre que les chevaux du pays serait incapable de passer. Il est curieux, cet attelage dissymétrique, conduit par un isvoschnik aux cheveux pâles et aux yeux bleus. La voiture est sale, l'automédon boueux. Mais avec sa casquette, sa longue blouse que traversent des manches rouges, il a l'air si honnêtement abruti, qu'il m'inspire une sympathie véritable. Comme il ne comprend rien à ce que je lui dis, je le dirige du geste vers le « Café Turc », l'établissement le mieux fréquenté de Vladivostok ; dont le gérant, grec admirablement peigné, parle un peu français et serre la main de tous ses clients.

Des télègues nous croisent, attelées de chevaux ardents. Ils proviennent d'un croisement d'arabes et de cosaques. Ils réjouissent l'œil, après les misérables poneys chinois. Ils marchent un train d'enfer, escaladant au trot des pentes d'une invraisemblable raideur. Ils emportent des officiers en uniforme, des civils en uniforme ; tout le monde est en uniforme à Vladivostok. Les femmes seules reposent de cette obsession. Depuis plusieurs mois que nous vivons dans un horizon de poupées jaunes ou de mégères sordides, c'est une sensation exquise de voir sourire des visages européens, des visages qui pourraient être français, souvent gracieux sinon d'une beauté réelle, aussi bien sous le chapeau de la femme aisée que sous le foulard de l'ouvrière ou de la paysanne. Et puis, la sympathie se lit dans les regards autant que la curiosité. Nous sommes de la nation amie et alliée ; à trois mille lieues de la France, ce n'est pas un titre sans valeur.

Malheureusement, cela ne supprime pas la tour de Babel. Mon isvoschnik me promène sur des plateaux, où des terrains vagues alternent avec des aglomérations de maisons misérables, tourne à droite, tourne à gauche, m'égare complètement. Voici cependant le cimetière. Un de mes camarades, assassiné par des forçats évadés, y

repose depuis dix ans. Des matelots sont venus m'interpeller en russe. Impossible de nous comprendre. Mon costume civil ne leur fournissant aucune indication, je quitte ce lieu mélancolique sans avoir pu découvrir la tombe. Le jour est déjà bas et gris. Un crépuscule de brumes descend à mes pieds sur la ville et, au loin, sur les îles et sur la mer.....

..... Mon ami Dessiliev m'a engagé à prendre un billet de théâtre. Il y a concert russe et tableaux vivants par la troupe Slavinsky. Je découvre, non sans peine, l'Hôtel Pacifique, qui renferme à la fois une salle de théâtre, une salle de café-concert et les logements des artistes. La jeune femme du guichet, en bonne russe, refuse de prendre de la monnaie japonaise, et il me faut une demi-heure de manœuvres pour obtenir un billet de premier rang.

Dessiliev, qui dîne à bord, me donne quelques renseignements sur les Slavinsky. M. Slavinsky est un russe d'excellente famille. Il possédait de nombreux serfs. Leur émancipation a réduit sa fortune; il l'a réalisée, s'est associé avec quelques amis, et a organisé une troupe musicale qui a fait le tour de l'Europe. Toute sa famille en fait partie. Ils interprêtent exclusivement de la musique russe. Ils jouent de petites pièces analogues à nos vieux opéras comiques, et destinées surtout à servir de cadre à une suite de chants et de tableaux évocateurs des anciennes coutumes de Russie.

Ce soir, c'est un mariage chez les boyards, il y a trois cents ans, qui servira de prétexte à une audition de chants populaires anciens, et à une exhibition de curieux costumes.

Le théâtre ne donne l'illusion de l'Opéra, ni par la richesse des toilettes, ni par celle de la décoration. Peu de jolies femmes au parterre; ce qui n'empêche pas mes voisins en uniforme de plastronner. On regarde un peu l'amiral et

les officiers français. Un vieux monsieur aux cheveux très longs, petit et gras, dirige avec bonhomie un embryon d'orchestre dissimulé dans une véritable fosse aux lions. C'est le maestro Slavinsky.

Le rideau se lève sur deux boyards en train de conclure, autour de nombreuses chopes de kwass, le mariage de leurs enfants. Ce sont deux vieux compagnons d'armes, jadis illustres, dont l'un a contracté la funeste habitude de ne pas quitter les vignes du Seigneur. Il titubera pendant cinq actes; mais, à part son épouse qui le bouscule avec une vigueur herculéenne et le crible d'apostrophes virulentes, personne ne songe à lui témoigner moins de respect. Les deux boyards ont des manteaux de soie brodée à brandebourgs d'or, et des bottes, comme tout Russe digne de ce nom. Tous les mâles qui paraissent sur la scène sont bottés quel que soit leur âge; et il règne dans la salle une pénétrante odeur de cuir de Russie : « Le bouquet des braves » dit Dessiliev.

Les deux jeunes gens s'adorent, sans connaître leurs identités réciproques; les Russes d'il y a trois siècles se mariant comme les Turcs, sans présentation préalable des fiancés. Chacun d'eux, le cœur plein d'une image chérie, supplie son père et sa mère — batouchka et matouchka — de ne pas l'obliger à un mariage détesté. Rien ne prévaut contre la volonté paternelle, et les victimes se préparent au sacrifice, la jeune fille en pleurant dans le sein de sa mère, le jeune homme en prenant une figure de condamné.

Pendant ce temps, les chœurs exécutent des motifs d'une originalité et d'une poésie pénétrantes. Vieux chants mineurs et tristes des peuples nomades perdus dans le steppe sans fin, rondes joyeuses des jours de fêtes, scandées par le pas lourd des guerriers bottés, graves chants liturgiques dont les thèmes remontent aux origines du christianisme, lentes prières de voix mâles et profondes, dont pas

une note aiguë n'altère la religieuse solennité. Il semble que devant cet acte du mariage s'éveille le sentiment des devoirs qu'il crée, des sentiers sévères où il engage, des souffrances qui sont la rédemption de l'amour humain, de la mort promise au premier couple que Dieu unit. Il est admirable, ce chœur des hommes qui viennent appeler les bénédictions d'en haut sur leur jeune seigneur ; admirables, ces litanies dolentes par où les jeunes filles disent adieu à celle qui fut leur plus belle compagne, et qui va devenir la proie d'un maître inconnu. Car elle est vraiment belle, la fiancée, sous la tiare ornée de pierreries d'où retombe son voile blanc. Elle porte une robe de satin brodé, largement flottante, dont le devant bleu se détache comme un scapulaire de religieuse. Elle est brune et coiffée de bandeaux. La taille n'est pas très fine, les formes et les traits sont un peu lourds ; le nez relevé gagnerait à être droit. Mais des yeux noirs ardents donnent à ce visage une expression de vie puissante. Elle fait songer aux Géorgiennes et aux Circassiennes, dont la beauté légendaire n'a rien des mièvreries allongées actuellement à la mode. Le teint éclatant révèle un sang riche. « C'est une beauté russe », me dit mon voisin, le comte S. Et certes, si ce type très caractéristique n'est pas exactement celui dont je rêve, j'admets très bien qu'il puisse enthousiasmer des gens moins névrôsés, plus sains de corps et d'esprit.

Quand elle a soupiré, d'une voix exquise, des plaintes à fendre le cœur de tout autre qu'un boyard d'il y a trois cents ans, on la conduit à l'église, puis à la salle du festin, où elle s'assied, toujours voilée, à côté de son époux. Les mères les encadrent dans des robes somptueuses, coiffées de tiares dorées. Tous deux sont tristes comme des tombes ; ils n'ont pas levé les yeux une seule fois. Leurs pères vident coupe sur coupe, hanap sur hanap. Puis les parents s'embrassent, et les deux matrones exécutent une vieille

danse assez gracieuse. Elles cèdent la place à des jeunes gens. Ils se lancent dans des pas frénétiques et des voltes forcenées, qui donnent une haute idée de l'élasticité de leurs genoux et de la souplesse de leurs bottes.

Changement de décor : les jeunes mariés sont seuls. Il faut pourtant bien arriver à se dire quelque chose. La jeune fille se retourne, regarde le jeune homme, soulève son voile et sourit : « Anna ! »..... Ils sont dans les bras l'un de l'autre. Et, tandis qu'ils s'embrassent longuement sur les lèvres, — manière agréablement russe — le rideau tombe lentement.

J'ai constaté, parmi les vieux airs slaves, d'étranges ressemblances, presque des identités, avec certains refrains populaires de Bretagne.

Le théâtre terminé, nos amis russes nous conduisent au café-concert. On soupe pendant deux heures et demie. Le champagne et la vodka coulent à flots sur des monceaux de caviar et de victuailles variées, tandis que défilent, sur la scène, des échantillons féminins de tous les pays de l'Europe.

21 août.

J'ai gravi la colline dans une télègue poussiéreuse, pour essayer de retrouver une maison où j'ai été reçu, jadis, d'une façon charmante, avec mon ami d'Alvert, mort depuis. La voici, blottie parmi les arbres d'un jardin clos de palissades. Rien n'est changé dans le salon modeste et hospitalier, dont chaque détail m'était resté présent à la mémoire ; Mme Nievodsky est entrée, et c'est bien le même visage fin et calme, éclairé d'yeux bleus limpides. A peine quelques fils d'argent de plus dans sa chevelure. Je n'aurais pas conscience des années écoulées, si un peu de fatigue n'avait pâli et creusé les traits délicats de sa fille aîné, la faisant moins jolie et plus émouvante ; tandis

que la plus jeune, ma petite amie Nadiège, qui courait avec des robes courtes et des cheveux dans le dos, est devenue une belle jeune fille de dix-huit ans.

Il n'y a pas eu de glace à rompre. Nous étions tous heureux de nous revoir. La causerie s'est engagée tout de suite, comme si nous nous étions quittés hier. Je retrouve cette atmosphère de simplicité affectueuse que les préjugés mondains n'ont pas gâtée. Il n'y a pas une heure que je suis là, et c'est déjà comme si j'étais de la famille : la distance a tué le temps.

Autour du samovar traditionnel, nous évoquons les amis d'antan, les visages qui me sont connus et que Mme N. a vus passer sur nos bâtiments à Vladivostok, les officiers russes que j'ai rencontrés ici jadis.

« Ils sont tous partis, dit Mme N. Ceux qui sont revenus sont à Port-Arthur. L'escadre de Sibérie n'est plus d'ailleurs ce qu'elle était autrefois. La moitié de la marine russe est ici. Il s'est formé une société beaucoup plus nombreuse et qui se suffit à elle-même. Comme nous ne sommes pas mondaines, nous connaissons maintenant peu d'officiers. »

Ceci confirme une observation que j'ai déjà faite, sur le changement d'allure des états-majors, devenus plus élégants et plus raffinés qu'au temps où beaucoup d'officiers étaient ici dans une disgrâce relative, un caractère difficile ou quelque coup de tête ayant fait juger bon de les éloigner de Saint-Pétersbourg.

Je quitte Mme Nievodsky, après avoir convenu avec elle que je lui ferai ainsi qu'à ses filles les honneurs de mon bateau, et que je les retrouverai samedi au bal du Cercle Naval.

... Les nuages courent sur le plateau, la rade est grise ; Vladivostok, sous le suaire d'une pluie fine, semble ensevelie dans une détresse sans remède ; et très mélancolique me semble la petite maison blottie dans son bouquet

d'arbres, tandis que le trot rapide de ma télègue m'emporte vers la ville, vers la mer.

22 août.

Vladivostok resplendit, radieuse, sous le soleil. Un vent léger argente la rade où s'entassent les blancs colosses russes.

Quelques visiteurs en redingote impeccable et cérémonieuse nous trouvent ensevelis dans le charbon dont on remplit nos soutes. On lave cette poussière avec du Rœderer.

Ce soir des officiers vont au club naval ; on les y reçoit avec une courtoisie calme, qui ne rappelle en rien les bruyantes beuveries de jadis.

... Je suis monté sur le pont pour prendre le quart. Un merveilleux clair de lune flotte sur le silence de la rade. Pas un souffle. Une lumière de rêve. A l'orient, une légère teinte rose sourit au-dessus des montagnes, annonciatrice de l'aurore. Tout à coup la cloche d'un bateau sonne quatre heures. Sur la rade d'autres cloches répondent, argentines et douces, voix aux timbres variés, égrenant sur le soleil matinal de la terre leur prière de cristal, que termine par quelques notes graves le bourdon de la cathédrale prochaine. Là haut, sans doute, ma petite amie Nadège dort dans l'invisible maison que parfume un jardin plein de fleurs. La voix des factionnaires trouble un instant la paix de l'heure : « Bon quart devant ! Bon quart tribord ! chant monotone, auquel répond un écho russe sans fin jusqu'à l'autre bout de la rade... Puis le silence retombe.

23 août.

Temps bleu et calme. Nous recevons la visite de deux pauvres institutrices françaises. Elles ont mis des robes printanières un peu invraisemblables ; mais elles sont si

contentes de fouler un peu de sol français, de respirer un peu d'air de France ! Puis, ce sont des Russes, qui nous invitent à arroser l'alliance d'un thé généreux.

Vers cinq heures Dessiliev arrive. Il est convenu qu'il me fera assister ce soir à un office russe. Il sait que toutes ces questions de religion, de rites, de liturgie me passionnent. « Ce n'est pas pour vous convertir », me dit-il.

Dix minutes plus tard nous sommes à la porte de l'église. Paraît une manière de pope vêtu d'une robe mauve évasée en forme d'éteignoir, et coiffé d'un haut chapeau tronconique. « Le maitre de chapelle » dit Dessiliev. Et il nous présente, en recommandant au maestro de soigner particulièrement ses chœurs.

L'église est petite, mais soigneusement décorée à la mode moscovite, couronnée d'une coupole où l'or reluit. Le chœur disparaît derrière le gigantesque écran doré dont la porte ne s'ouvre qu'à certains moments, pour laisser entrevoir l'autel aux fidèles, et que peuvent seuls franchir les prêtres, et l'empereur, le jour de son couronnement.

De chaque côté de la porte trois panneaux se détachent sur l'or du fond. A droite le Christ, à gauche la Vierge Mère, puis les archanges Gabriel et Michel. Les deux derniers panneaux sont occupés par le saint auquel l'église est vouée, et par un autre saint facultatif. Au dessus de la porte, une icône représente la Cène. D'autres images de saints se suspendent aux piliers, et deux croix, formées de petits tableaux carrés adjacents, portent au centre l'image du Christ. Devant chaque alvéole une lampe brûle ; devant chaque icône des cierges sont allumés.

Lentement les fidèles arrivent. Ils se tiennent debout, pêle-mêle, sans distinction de fortune ni de rang ; ils restent immobiles et silencieux et font de grands signes de croix. Chose remarquable, et qui prouve combien la foi

est vive encore chez ce peuple, il y a autant d'hommes que de femmes ; des vieillards d'allure militaire, de petits fonctionnaires rapés qui chez nous seraient inévitablement libres-penseurs, coudoient les moujiks blonds en blouse et les soldats bottés.

La porte du chœur s'est ouverte. L'officiant, en chape dorée, sort, suivi de ses deux diacres, dans un nuage d'encens. Face à l'autel, il invite successivement les fidèles à prier pour l'Eglise, pour l'Empereur, pour la Russie, leurs parents, leurs amis, leurs ennemis, les fidèles et les infidèles, etc... toute la litanie des sujets qui peuvent tenir au cœur d'un chrétien. Et chaque fois l'assistance se signe, et, du haut des voûtes, tombe, harmonieux et grave, une sorte de *Kyrie eleison*. Pas d'instrument ; rien que des voix humaines, du soprano aigu à la basse profonde, l'admirable et simple harmonie du plain-chant. Toutes les paroles sont russes : il faut que les fidèles ne prient pas seulement des lèvres. L'unité de dogme, à laquelle doit contribuer dans l'Eglise catholique l'emploi exclusif du latin, ne pourrait-elle être maintenue sans cette condition ; et n'y aurait-il pas pour les croyants un réel avantage à prier dans la langue dont ils se servent quand ils laissent parler leur cœur ?...

... Aux litanies succède la prière du soir. Dans la nef sonore, le chœur déroule largement des vagues d'harmonie, dont la beauté sobre et mélancolique emporte la pensée vers les âges anciens, vers la primitive Eglise, à la fois souffrante et confiante, belle de sa foi et de sa simplicité, plus que de sa puissance et des richesses où l'art a enfermé le culte comme dans une chasse inaccessible aux pauvres gens. Certes je ne crois pas qu'il faille revenir à la misère primitive ; l'Eglise, grand corps social constitué, a des nécessités, non seulement d'existence mais de représentation, qui s'accommoderaient mal de chétives masures, des

cryptes humides où s'entasserait un troupeau craintif autour d'un autel improvisé ; mais qu'il me soit permis de regretter le temps où les catacombes ne retentissaient que de prières ferventes, des voix fières et douces de ceux qui se sentaient près de mourir, où l'on n'allait pas à l'église comme au théâtre, pour exhiber des toilettes matinales, écouter les profanes et forcément peu émouvants oratorios du maëstro à la mode.

Ce plain-chant russe diffère un peu de celui auquel nous sommes accoutumés. Il n'est ni plus beau ni moins beau. Certains rythmes sont inattendus et plus sauvages. Ils sentent le steppe et l'Asie. « Ils ont pourtant été conservés dans toute leur pureté archaïque », me dit Dessiliev. Mais en somme c'est d'Asie que nous est venue la lumière; Constantinople a été longtemps le foyer de l'église grecque ; quoi d'étonnant à ce que l'on reconnaisse dans ces chants comme un écho des harmonies étranges et mélancoliques qui semblent le son de la vie dans les pays d'Orient, que l'on retrouve pareilles dans leur monotonie mineure, sous la trame plus ou moins fantaisiste des airs turcs, arabes, kurdes, hindous et chinois, de Damas à Samarcande, à Nankin et jusqu'au Japon.

Après la prière du soir, c'est une traduction russe des psaumes de David : les vêpres proprement dites, chantées par le chœur invisible, puis un équivalent de notre « *Gloria in excelsis*. Les voix se déroulent sur un registre plus étendu. La mer d'harmonie se dilate dans l'obscurité des voûtes, d'où les voix descendent, de plus en plus ardentes, de plus en plus immatérielles. Lentement la nuit s'est faite au dehors, et, dans la petite église où s'épaississent les ombres, les croix latérales ont jailli des ténèbres, dessinées par les lampes des alvéoles ; les figures du Christ et des saints, l'or des icônes resplendissent dans la lueur des cierges plus brillants. Parmi la foule tout entière debout

— car dans les églises russes, comme en Espagne, il n'y a ni chaises, ni aristocratiques prie-dieu réservés — les formes deviennent vagues; il n'y a plus d'êtres de tel ou tel sexe, de telle ou telle classe; il n'y a plus que des chrétiens, des âmes ferventes d'où monte un murmure de prière, dans le souffle des voix qui chantent, dans l'orage des cloches maintenant déchaînées sur nos têtes, suprême appel de l'homme vers Dieu à l'heure où le monde s'enfonce dans la nuit.

On a apporté l'Evangile sur un pupitre autour duquel se tiennent l'officiant et les diacres, des popes blonds aux longs cheveux, à têtes de Christ; et les fidèles vont baiser le Livre avant de se retirer. Nous y sommes allés ensemble, D. et moi. Un instant plus tard, nous étions dans la rue, sous le ciel déjà plein d'étoiles, et je remerciais mon compagnon de l'impression de foi simple et grande qu'il m'avait donné l'occasion de ressentir.

Dessiliev m'a traîné chez un charcutier, sous prétexte de manger des sandwichs au caviar. Nous sommes loin de Nice, de Rumpelmayer et de Vogade. Au moment où je mets le pied dans l'embarcation qui doit me ramener à bord, il me jette dans les bras un paquet de friandises russes. « Pour votre souper, c'est excellent ! ».

A huit heures et demie, exode général vers le cercle naval. Je ne puis être libre qu'à onze heures, et je pénètre dans les salons au moment où le concert vient de finir. Je retrouve Dessiliev. — « Venez ! je vais vous présenter à une jeune fille charmante ».

C'est une très jolie brune, aux yeux splendides. Assise sur la scène de la salle de concert, elle domine les couples tourbillonnants et ne s'y mêle pas. « Je ne danse pas, je suis un peu fatiguée. » La chose me paraît naturelle, quand j'apprends qu'elle était hier avec l'amiral S., dans une visite à des charbonnages qui s'organisent à quelques

heures d'ici. Un torrent subitement grossi a failli noyer trois des chevaux de l'escorte, et Mlle W. a dû traverser debout sur la selle d'un cheval à la nage, tandis qu'à côté d'elle, la soutenant, traversaient également à cheval et à la nage, les deux aides de camp de l'amiral. Mlle W. a vingt ans. Elle est venue de Pétersbourg pour passer quelques jours avec son frère qui est ici. C'est si simple ! il n'y a que la Sibérie à traverser. Je lui demande ce qui la retient à Saint-Pétersbourg. Elle me répond avec tranquilité : « Je me suis lancée dans la pédagogie. » Effrayant ce mot dans cette jolie bouche.

« Mais oui, me dit-elle, je dirige un établissement d'instruction, une école de petits garçons, et j'ai cent cinquante élèves. Ça m'occupe beaucoup. »

Voici l'ingénieur des charbonnages. Il a vingt-six ans, il dirige une exploitation très considérable, et a déjà été à la tête de sociétés minières en Europe. Rien n'étonne ces Russes, et c'est ce qui fait leur force. C'est un peuple jeune, surtout c'est un peuple qui jette sa jeunesse en avant, et n'attend pas, pour engager un homme dans une entreprise qui exige de l'audace et même de la témérité, que l'âge ait glacé en lui toutes les qualités qui l'auraient fait réussir.

Je n'ai quitté la charmante pédagogue (voilà un substantif et un adjectif qui jurent bien ensemble), que pour retrouver mes amies d'il y a cinq ans. Les hasards d'une mazurka m'ont amené entre les deux jeunes filles. L'aînée m'a dit avec une grâce exquise : « Vous êtes entre deux sœurs, mais comme vous devez regretter que ce ne soient pas les vôtres ! » — Et nous avons causé du passé avec une fraternelle confiance, d'un bal où j'étais venu promener dans cette même salle mes aiguillettes d'aspirant. Aujourd'hui l'atmosphère n'est plus la même, elle est plus officielle et moins familiale. Il y a trois fois plus de monde, plus de jolies femmes, plus d'élégance et

plus de fleurs. Dans cette serre chaude un peu fiévreuse, l'œil le moins exercé peut suivre le développement de flirts très intenses : Vladivostok est tout à fait civilisée.

Le souper ne s'est terminé qu'à trois heures du matin. Un sampan nous a reconduits, Dessiliev et moi, sur la rade calme. Les étoiles commençaient à pâlir, le *Gromoboï*, prêt à appareiller, jetait des torrents de fumée. Le plus aimable des officiers russes a disparu dans son immense bâteau, et j'ai regagné ma couchette monastique.

24 août.

Pas pour longtemps, d'ailleurs. Je suis de quart ce matin ; il pleut des Russes à bord, l'équipage fraternise énormément.

Il fait un radieux soleil, un temps de fête. Des ombrelles claires ont apparu sur l'appontement de l'amirauté, et je suis allé chercher Mme Nievodsky et ses filles. Mlle Marie est vêtue d'une robe beige, serrée à la taille par un ruban gris perle. Son col fin et ses poignets minces émergent d'un flots de dentelles, et, sous l'ombrelle d'un blanc rosé, son visage a repris les fraîches couleurs d'antan. Elle soutient le voisinage de sa sœur — « aux belles joues » — comme eut dit Homère. J'éprouve une joie grande à les voir à bord, chez moi, à goûter ce charme d'amitié lointaine qu'elles m'apportent. Leur présence donne une sympathie inaccoutumée à ces choses austères qui constituent le cadre de notre vie de marins. Nous avons bu du thé russe, feuilleté un peu de musique française, trop nouvelle pour avoir atteint encore cette extrémité de l'Asie ; puis je les ai ramenées à terre dans un bain de soleil, de jeunesse et de divin printemps.

Les Russes ont organisé cette après-midi un concert exclusivement militaire, avec le concours de la troupe Slavinski. Ils ont invité cinq cents de nos marins. Il y en

a le double des leurs. Cela dédommagera nos équipages de la réclusion qu'on a dû leur imposer à cause du choléra. Ils étaient tellement navrés de ne pas descendre à terre ici. Il y en avait qui faisaient des économies depuis deux mois, pour célébrer l'alliance. Les voici. Ils défilent en musique aux acclamations de toute la ville. Ils sont enchantés. On parlera de cette fête au retour, à Paimpol, à Ploubazlanec et même à Landerneau.

Maintenant la rade est calme, la mer s'alanguit dans l'air embaumé du soir. Des barques la sillonnent, où des femmes et des enfants chantent, des fleurs à la main. Elles acclament le d'*Entrecasteaux*, et quelques-unes crient : « Vive la France ! » Il y a encore des gens à qui ce cri met un frisson dans le cœur.

Le théâtre du bord nous donne un Courteline assez réussi. Il y a des officiers russes au parterre. On fait monter les marins qui les ont amenés. Ovations, délire. Les Russes veulent nous entraîner à terre, à minuit, après le dernier toast. Nous sommes tous fatigués, et comme on a oublié de s'entendre, chacun répond : « J'ai le quart de minuit à quatre ». Ils s'en amusent beaucoup, et finissent par décider quelques intrépides.

25 août.

J'ai encore gravi la colline, et j'ai été accueilli dans la petite maison grise avec des démonstrations d'amitié charmante. Il y a là un lieutenant de vaisseau et sa femme, sœur d'un officier que j'ai connu jadis. Ils ont une délicieuse petite fille turbulente et blonde.

Nous avons fait un peu de musique, joué quelques pages de Tchaïkovsky. Dans cette atmosphère affectueuse et simple, je n'ai pas l'impression d'être le voyageur inconnu qui passe. J'y sens quelque chose de plus stable que les relations superficielles qui sont la monnaie courante de

notre vie, ce charme de douceur féminine qui va droit au cœur des grands enfants que les marins restent toujours un peu, qui nous repose de l'austérité du service, de la brutalité fatale d'un voisinage exclusivement masculin.

Nous sommes allés sur la vérandah. J'éprouve quelque mélancolie à songer que c'est probablement pour la dernière fois que je contemple cet admirable panorama de la ville et des îles noyées de soleil. En bas, dans le jardin public, la musique de l'escadre joue. Des bouffées d'harmonie montent jusqu'à nous. Toute la société élégante de Vladivostok est là ; mais elle ne m'attire guère. Nous avons parlé du voyage que Mlle Marie va faire en Russie, pour s'y reposer quelques mois. Je manifeste l'intention de rentrer en France — mais plus tard — par le transibérien ; et elle me dit avec une simplicité charmante : « Quel dommage que ce ne soit pas dans un mois ! je serais partie avec vous. »

Et moi aussi, je trouve que c'est dommage, car si je dois traverser cette solitude, il m'eut été doux d'avoir une amie à protéger et à conduire, de sentir un bras s'appuyer sur le mien avec la confiance d'une sœur.

J'ai savouré jusqu'au soir la tranquillité des heures, dans ce cercle charmant. Dans les yeux de la blonde Nadège, je sentais la curiosité de cet Occident qu'elle ignore, et vers lequel les navires emportent ceux qui passent, au-delà de l'horizon inexorable de la mer : la mer qui réunit et qui sépare, qui désespère et qui console, dont ne peuvent plus se passer jamais ceux qui l'ont aimée une fois.

J'ai descendu la pente, les mains pleines de fleurs. La petite maison a disparu dans la verdure. Un canot m'a ramené, en rasant l'arrière de la *Rossia*, où la musique jouait, pour les invités de l'amiral Skrydlof, ses morceaux les plus discordants ; et j'ai donné un fabuleux pourboire au nocher, pour faire plaisir à quelqu'un sur cette terre où j'ai vécu quelques unes des meilleures heures de mon exil.

25 août.

A dix heures du matin, nous pivotons lentement sur l'eau calme, au bruit des Hymnes russes et des Marseillaises. Nous sortons de la rade par la passe occidentale. J'ai reconnu sur la vérandah amie les silhouettes claires des jeunes filles. Vladivostok s'est développée tout entière avec ses maisons en cascade sur les pentes, et, tant qu'il a été possible d'apercevoir la ville, j'ai distingué la petite touffe d'arbres sombres, d'où hier, ensemble, nous avons regardé la mer.

J. DE LA JALINE.



UNE
COMMUNAUTÉ RURALE SOUS LA RÉVOLUTION

LÉVIGNAC (Lot-et-Garonne)

VII

La municipalité sous la Terreur. — Un neuf thermidor à Lévignac.

Nous avons vu comment la Société des Amis de la Constitution avait su s'approprier le langage des assemblées et des clubs de la Révolution. Le corps municipal de Lévignac ne lui fut pas inférieur.

La municipalité de 1790 (1) ne fut en charge que pendant vingt mois. C'est dans cette période que se produisit l'enlèvement des bancs suivi d'une répression.

La municipalité de 1791 représenta mieux les passions révolutionnaires (2). C'est sous son administration que Mouchet et les catholiques à qui il répugnait d'assister aux offices célébrés par le clergé schismatique furent l'objet de graves sévices et que l'abbé Boulin fut exilé du territoire de la commune. Prenant au sérieux les instructions venues des clubs, ces magistrats « se mirent en permanence » dès le 5 août 1792 et se donnèrent même le luxe de réprimer une sédition (3).

---

(1) Génibaud, maire ; officiers municipaux : Nèble, Génibaud, Meinier, Brunie, Estève.

(2) Elle eut pour maires Meinier, puis Baudrix. Les officiers municipaux étaient Labrunie, Bruilhac, Baudrix et Pubereau.

(3) Prévenu qu'il se formait une sédition sur la place publique, le corps municipal, décoré de ses insignes, s'est transporté sur les lieux, a fait saisir et conduire à la maison d'arrêt le citoyen Capoulade, accusé de troubler l'ordre par des propos séditieux et insultants.

Le 16 septembre 1792, escortés d'un détachement de la garde nationale, ils se rendirent dans les maisons « de divers particuliers qui paraissaient suspects », saisirent leurs armes et les firent transporter dans la maison de l'appariteur.

Le 26 du même mois, « après avoir fait l'énumération des « citoyens capables de voler au secours de la patrie et qui se « trouvent démunis d'armes », ils demandèrent deux cents piques pour armer les citoyens du territoire de la commune.

Le 7 avril 1793, constatant que « malgré les sages mesures « de la Convention prises contre les instigateurs d'une contre-« révolution, lesquels sont répandus dans tout le royaume (*sic*); « que dans l'étendue de cette municipalité il se trouve des « malveillants qui désireroient une contre-révolution, pour « prévenir leurs desseins pervers », le Conseil général décide d'établir un comité de surveillance. Aussitôt établi, ce comité consigne dans leurs maisons et prive « de toute correspondance » vingt-trois habitants de la commune.

Après avoir ainsi armé Lévignac de ces piques qui faisaient merveille à Paris, et affirmé son importance par des mesures contre les malveillants, le comité eut encore l'honneur de présider à la fête de la Raison et de faire commencer la démolition du château. « Considérant, porte leur arrêté, qu'il existe « dans ce lieu un château non fortifié ayant une grande tour « dans laquelle se trouvent les prisons, ce qui est une repré-« sentation de l'ancienne Bastille, et une autre tour qui servait « pour les recettes, annonçant un ancien régime féodal, « arrête... »

Le 26 ventôse an II vit la fin de cette administration. Elle dut céder la place à une municipalité où l'influence des anciens jurats était prépondérante, avec Boulin de Laprade, maire, et le citoyen Gabarroche, agent national. Ce fut comme un petit thermidor trois mois avant le grand et, comme à Paris, les thermidoriens de Lévignac ne triomphèrent pas sans difficultés. Il ne fallut rien moins qu'un arrêté de Monestier apporté par un commissaire du district pour installer les membres de cette municipalité « régénérée ».

« M'étant transporté à Lévignac, écrit le commissaire, « nous avons trouvé les officiers municipaux réunis avec une « affluence considérable de peuple qui nous a engagé à nous « transporter dans la ci-devant église où, après une discus- « sion prolongée, qui nous a paru dirigée par un parti, nous « avons engagé l'assemblée, après avoir éprouvé des difficultés, « à nous laisser procéder à notre opération (1). »

Cette révolution municipale avait été préparée dans la Société des Amis de la Constitution. Quelques anciens jurats, à la tête desquels étaient Boulin de Laprade et Gabarroche, avaient pris résolument la direction de cette Société. Ils acceptaient sans hésiter tous les faits accomplis. Mesures anti-religieuses, glorification du régicide, réquisitions arbitraires, ils acceptaient tout; étaient disposés à prêter tous les serments et à signer toutes les adresses. Autour d'eux ils ne négligèrent rien pour atténuer l'arbitraire et éviter la violence. Chaque fois que les représentants en mission les interrogèrent, ils répondirent en affirmant le parfait civisme de tous leurs concitoyens. Ils osèrent même appuyer la demande de mise en liberté formée par d'Aurout, détenu à Marmande, comme suspect. « Les indigents souffrent de sa détention, « écrivaient-ils le 10 germinal an II. Le citoyen d'Aurout à « toujours manifesté un cœur excellent et s'il est tombé dans « quelques manquements, comme de n'avoir pas voté la Cons- « titution, ce ne fut que par erreur et dans un temps où il se « croyait libre d'exprimer son vœu. » Les anciennes querelles de 1789 entre Boulin de Laprade et d'Aurout étaient, on le voit, bien oubliées. Il aurait fallu, d'ailleurs, des racunes bien tenaces pour qu'elles survécussent à des événements qui avaient bouleversé toute l'ancienne société.

La municipalité de 1791 avait pu constater que les déclamations révolutionnaires ne suffisaient pas pour conjurer les souffrances de ses concitoyens. Prise entre les plaintes d'un peuple affamé et les décrets lui imposant d'énormes réquisitions, elle avait, naturellement, voulu plagier les moyens

(1) Ce commissaire du district était Boucherie, de Duras.

révolutionnaires mis en œuvre ailleurs, et songé à se procurer des grains par des visites domiciliaires. C'est la Société des Amis de la Constitution, avec Gabarroche et Boulin de Laprade, qui s'opposa à ces dangereuses mesures, harcela la municipalité de députations et d'ordres du jour ; la contraignit, enfin, à sortir de son inertie et lui imposa les souscriptions pour achats de grains, seul moyen de sauver la commune de la famine.

Ces services d'ordre administratif recommandèrent au district les nouveaux magistrats municipaux et dans la commune ils s'appuyèrent sur tous ceux qu'excédaient l'orgueil et la tyrannie des sans-culottes.

Dès ses débuts la nouvelle administration signa une adresse emphatique à la Convention, mais elle s'était empressée de congédier le citoyen Roussy, un secrétaire qui la trahissait, d'ailleurs, incompétent pour occuper cette place « attendu son peu de connaissances et d'habitude d'écrire. » Celui-ci entama aussitôt une vigoureuse campagne et, le 20 messidor an II, à l'assemblée populaire, il demanda la dissolution de la municipalité comme n'ayant pas reçu l'investiture populaire. L'agent national Gabarroche défendit vivement la municipalité. Il signala Roussy comme « égarant les esprits, profitant de leur faiblesse « pour se faire un parti, et faisant des assemblées nocturnes. » La Société des Amis de la Constitution fut, ce jour-là, un véritable club où furent portées les motions les plus violentes et échangées les plus véhémentes apostrophes. Une partie de ses membres se retira sans attendre la fin de la séance qui se termina dans une grande agitation.

Le jour même, avec une rapidité de décision vraiment digne de cette date, 20 messidor an II, le Conseil général prenait l'arrêté suivant qui fut exécuté aussitôt : « Vu le trouble qu'a « occasionné le citoyen Roussy, depuis le mois de Germinal, « cherchant à ameuter le peuple contre la municipalité..... « Notamment depuis environ un mois qu'il a mis le désordre « le plus affreux dans la Société populaire, cherchant tous les « moyens de diviser les citoyens, et pour parvenir à ses crimi-

« nels projets il s'est fait un parti à la tète duquel il emploie
« tous les moyens de perfidie, notamment dans la séance de ce
« jour où il a refusé de signer ses accusations disant qu'il ne
« voulait pas se mettre dans le bourbier.

« Considérant que, quoique les faits sus-énoncés soient de
« nature à être traités en grande police de sûreté, la tranquillité
« publique pourrait être troublée pendant l'instruction et qu'il
« est bien mieux de saisir les moyens révolutionnaires indi-
« qués par l'arrêté du représentant Monestier, pour enlever le
« pertubateur à son parti ; arrête que le citoyen Roussy sera
« arrêté pour être traduit devant le tribunal criminel du
« département. »

Cette exécution n'était pas sans courage en messidor an II, au plus fort de la dictature du Comité de Salut public et de la Commune de Paris dont Roussy méritait la protection, au moins si l'on s'en rapporte à l'exposé de sa vie politique adressé par lui à la Société populaire qui l'inséra in-extenso dans ses archives. Elle a même eu le soin d'en respecter l'orthographe comme pour justifier la décision de la municipalité contre son secrétaire Roussy, qualifié d'incapable.

Le mémoire de Roussy fut approuvé par la Société populaire, mais après une discussion violente à la fin de laquelle Gabarroche, jugeant que la délibération n'était plus libre, sortit adjurant les bons citoyens de se retirer avec lui.

Ce vote fut, jusqu'au 18 fructidor, la dernière manifestation du parti des violents à Lévignac. La reaction thermidorienne contre la tyrannie des Jacobins étendait rapidement son influence en province. La majorité qui, selon M. de Serres, est toujours saine, secouait avec une joie profonde le joug qui lui avait été imposé par la terreur, et les sans-culottes reprenaient pour la plupart, dans les villages comme à Paris, la place modeste que leur assignaient leur mérite et leur rang.

C'est ce que constata le Conseil général de la commune dans le sage rapport qu'il adressa à Marmande, le 25 floréal an III, pour répondre à l'invitation du district. Le prévenant que conformément à la loi du 21 germinal il avait ouvert un registre pour recevoir les plaintes des victimes de la tyrannie jaco-

bine, il poursuivait ainsi : « Après avoir réfléchi, éloigné toute complaisance ou haine, » le Conseil général reconnaît qu'il y a eu des désordres dans la commune, mais que depuis l'arrestation de Roussy « tous sont rentrés dans l'ordre et Roussy, lui-même, se comporte en ami de l'ordre et de la paix. »

Le 11 brumaire an IV, conformément aux lois nouvelles, l'assemblée primaire nomma l'administration municipale du canton. Elle se composait d'un président et d'autant d'agents municipaux et d'adjoints que le canton comptait de communes.

VIII

Municipalité jacobine. — Arrestations. — Garnisaires. — Les chauffeurs.

Cette municipalité, venue dans des temps plus calmes, eut une existence moins tourmentée que celle à laquelle elle succédait et se manifesta surtout dans les fêtes publiques dont elle forma toujours le principal et, quelquefois, l'unique élément.

Le 18 fructidor ramena, il faut bien le dire, l'anarchie dans le canton de Lévignac. L'administration modérée fut vite débordée par les terroristes du cru. Dès le 22 brumaire an VI, ils demandaient et obtenaient la révocation de Bechade-Monplaisir, commissaire du Directoire près l'administration locale. « ...Il a été, disaient les dénonciateurs, condamné à 6,500 fr. « d'amende par le tribunal correctionnel... Il n'a réussi que « par l'intrigue à surprendre la religion du département... Il « n'a été revêtu de fonctions que par le régime féodal. »

Béchade avait été, en effet, juge seigneurial, et il venait d'être condamné « pour avoir dissimulé des sommes qu'il devait à l'émigré Mac-Carthy. Le factum dénonciateur était signé : Florentin Dubourg. Peu de jours après, ce Florentin était président en titre. La révocation de Béchade ne donna pas à ses dénonciateurs la satisfaction qu'ils en attendaient, car le département lui choisit pour successeur Gabarroche, celui-là même qui depuis plusieurs années avait si énergiquement

combattu le parti des sans-culottes. La municipalité furibonde refusa au nouveau commissaire du Directoire l'entrée de la maison commune : « Considérant qu'elle est de la dernière sur-« prise de voir le Département nommer un homme qui n'a plus « la confiance de l'administration qui se démettra si cette « nomination est maintenue. » Le département tint bon; il délégua le juge de paix de Duras, Boucherie, pour procéder à l'installation du nouveau commissaire, et l'administration municipale fut rappelée au respect des obligations que les lois lui imposaient. Rappel demeuré inutile puisque les scandales de ses séances rendirent bientôt sa révocation nécessaire.

Le 17 prairial, Florentin donna en des termes d'une emphase grotesque sa démission de président de l'administration municipale, pour se consacrer tout entier à ses fonctions de commandant de la garde nationale, et il fut remplacé par Roussy.

Ce dernier n'avait pas d'histoire depuis la fin de l'an II. On le trouve, un moment, garde champêtre en l'an V, puis il est appelé devant la municipalité qui l'oblige à abattre un cheval morveux, acquis à bas prix, et dont il entendait se servir. Devenu le premier magistrat du canton, il se dédommagea largement du silence et de l'obscurité qui venaient de lui être imposés.

Il ne laissa passer aucunes fêtes, et elles étaient nombreuses, sans revêtir ses insignes et débiter devant l'autel de la patrie ou à la tribune du temple décadaire (depuis thermidor on ne disait plus le temple de la Raison) des harangues toujours bien près du sublime.

Il veilla à ce que les instituteurs fussent « dans les bons principes » et prit un arrêté interdisant aux cultivateurs tout travail les jours de décade, sauf au temps de la moisson et des semailles.

Il était entouré de quelques fidèles, mais il dut constater (30 thermidor an VI) que la majorité des habitants célébrait les ci-devant jours fériés et dédaignait la décade. Il aurait pu ajouter qu'elle n'avait pour lui qu'une considération restreinte. Il chercha à se venger de ces dédains par des abus d'autorité.

C'est ainsi qu'un notable habitant, Beaune, fut arrêté dans son domicile et conduit en prison pour n'avoir pas témoigné assez de respect au président de l'administration. Le désordre régna bientôt dans le canton. Le 28 floréal et le 1er prairial, se formèrent des rassemblements dont l'administration centrale dut se préoccuper.

Saint-Denys de Cornier, qui commandait alors la gendarmerie départementale, veillait à ce que l'ordre ne fût pas troublé à Lévignac. Roussy se crut assez fort pour s'attaquer à cet officier.

M. de Madaillan, ancien officier au régiment d'Aunis, devenu par alliance le neveu du capitaine Cornier, avait été porté sur la liste des émigrés quoiqu'il n'eût jamais quitté la France. Il avait même été gendarme national à Duras, Roussy ne pouvait l'ignorer. Il n'en écrivit pas moins, de sa meilleure plume, une dénonciation qu'il envoya au général Chalbon, commandant la division militaire à Périgueux, et au ministre de la guerre.

« Pour arrêter ledit Madaillan, écrivait-il, il importe de ne « se servir d'aucune brigade du département ; Madaillan étant « étayé dans sa commune, ayant même un oncle commandant « la gendarmerie à Agen, un ancien garde du corps qui ne « peut sous aucuns rapports remplir une fonction aussi impor- « tante que celle de commandant de la gendarmerie. »

M. de Madaillan fut arrêté chez son père, près de La Sauvetat, conduit à Périgueux, puis à Agen, mais, au grand déplaisir de Roussy, il échappa à l'échafaud et à la déportation. L'administration municipale du canton de La Sauvetat avait fait les démarches les plus actives pour hâter la fin de sa détention, l'incorrigible Roussy s'empressa de la dénoncer comme ayant manqué de civisme.

Cette fureur de dénonciation eut le salaire qu'elle méritait. L'administration municipale fut dissoute par arrêté du département confirmé par le Directoire et précédé d'une enquête ainsi motivée : « ...Vu diverses pièces qui attestent la désu- « nion et le désordre qui règnent dans l'administration muni-

« cipale de Lévignac .. Considérant qu'il importe que cette
« administration expose les causes de ses soupçons contre un
« officier (Saint-Denys Cornier) qui n'est connu que sous des
« rapports avantageux et des magistrats (ceux de La Sauve-
« tat) dont la conduite est irréprochable.

« Considérant que l'administration du canton de Lévignac
« paraît avoir négligé l'observation des formalités qui garan-
« tissent la liberté des citoyens... »

Le 7 brumaire an VII, un commissaire du Directoire, Perpezat, se présenta à la maison commune, porteur d'un arrêté révoquant l'administration municipale. L'arrêté qualifiait les dénonciations de Roussy « d'émanation du génie turbulent et « haineux qui agite et égare la majorité des administrateurs « de Lévignac. »

Des élections eurent lieu en germinal et ramenèrent Roussy à la présidence de l'administration cantonale. Il est fâcheux que le procès-verbal de cette élection n'ait pas été conservé pour faire connaître le nombre des électeurs qui y prirent part. Il devait être modeste si l'on en juge par l'élection du commandant de la garde nationale qui, le 12 frimaire, ne put réunir que douze suffrages.

Quoi qu'il en soit, Roussy rentrait à la maison commune et reprenait ses manifestations oratoires. Le 10 prairial, après avoir donné lecture d'une circulaire du ministre des finances destinée à presser la rentrée des contributions qui s'opérait péniblement, il s'écriait :

« ...O jeunesse que la patrie appelle sous les drapeaux, ne
« reste plus sourde à sa voix !... Tandis que d'un pas rapide
« vous affranchirez l'univers de l'esclavage, notre devoir sera
« de maintenir paix et sûreté sur cette terre qui vous a vus
« naître. »

Le 26 messidor (14 juillet), il maudissait « les affreux « cachots de la Bastille où mille et un infortunés ont péri vic- « times de la tyrannie », et faisant allusion aux défaites des armées du Directoire, il s'écriait : « Ces hordes sauvages prê- « tes à nous dévorer seront détruites, j'en jure par le sang « français ! »

En 1793, si nous en croyons le précis qu'il a écrit de « sa vie politique et morale » Roussy essayait de la bouteille pour exciter l'ardeur martiale de la jeunesse. En l'an VII, il faisait accompagner par des fifres les convois des conscrits qu'il parvenait à former, les suivait jusqu'aux limites du canton où il leur infligeait un dernier discours (1).

Tout n'était pourtant pas joies et triomphes pour lui. Ruinée et décimée par six ans de révolutions et de guerres, la population opposait aux appels des percepteurs et aux nouvelles levées une redoutable force d'inertie. Dans chacune des délibérations de l'an VII il est question de soldats déserteurs et de contribuables en retard ; contre les uns et les autres on recourait aux grands moyens.

Le 16 fructidor, le percepteur fut autorisé à « requérir les « garnisaires suffisant pour les placer chez les redevables en « retard. » Mais c'était surtout pour assurer le départ des soldats que ce dur expédient était employé.

Le 30 frimaire, arrivèrent à Lévignac un fourrier et quinze hommes qui furent logés chez les aubergistes aux frais des parents des déserteurs.

Le 22 thermidor, l'administration considérant « que les « mesures prises jusqu'à ce jour pour que les militaires déser- « teurs se soumettent n'ont produit aucun effet » arrêtait « qu'il serait fait « un état des garnisaires à placer au domicile « des parents et qu'il serait accordé deux francs par jour à « chaque garnisaire. »

Cette situation fut encore aggravée par l'emprunt forcée de cent millions sur les riches.

Roussy faisant la roue au milieu de cette population épuisée d'hommes et d'argent devait finir par soulever des résistances ; quolibets et railleries chez les uns, menaces et voies de fait chez les autres. Il y répondait en abusant de son autorité d'officier municipal de village dont il persistait, malgré les leçons reçues, à se faire une haute idée. Escorté d'un piquet

(1) Archives municipales, 16 prairial an VII.

de garde nationale, il perquisitionnait chez les railleurs, et faisait désarmer ceux qui proféraient des menaces contre lui (1).

La pauvre administration du Directoire, succédant à celle de la Convention, avait fini par créer sur les confins du Périgord et de l'Agenais, dans une population naturellement soumise, un commencement d'insurrection. Le canton de Lauzun, ceux de Duras et de Sainte-Foy étaient parcourus par des bandes qui violaient les domiciles, et commettaient des vols à main armée. Elles n'épargnaient pas les sans-culottes surtout s'ils étaient acquéreurs de biens nationaux.

Roussy, peu rassuré, prit un arrêté pour faire garder le passage du Drot, faire couler les bâteaux de la rive gauche, et placer au clocher un guetteur chargé de sonner le tocsin en cas d'alarme.

Il ne paraît pas que ces chauffeurs aient pénétré dans le canton de Lévignac, cependant la fin de l'an VII vit s'accomplir des actes bien faits pour attrister l'âme sensible du président de l'administration municipale.

En messidor, l'arbre de la liberté de Saint-Géraud fut abattu. Cet attentat trouva l'administration à la hauteur des circonstances. Elle ordonna qu'un nouvel arbre serait planté, que chaque nuit un peloton de garde nationale veillerait à sa garde et que sur le tronc du mutilé on placerait l'inscription suivante : « Dans la nuit du 18 au 19 messidor an VII, des scélé-« rats ont détruit l'emblême de la Liberté. Que la punition de « cet attentat serve d'exemple à leurs imitateurs (2). »

L'effet de cette inscription ne fut pas grand puisque mêmes attentats étaient commis sur « les emblêmes de la liberté » le 7 thermidor à Saint-Pierre et le 25 à Caubon. La garde nationale fut chargée de veiller sur cette forêt d'emblêmes, mais il est permis de penser qu'elle n'obéit pas à cette consigne, car elle refusait de se réunir même pour nommer ses officiers

(1) 1er jour complémentaire an VII.
(2) Archives municipales, 29 messidor an VII.

et sous-officiers, nominations auxquelles l'administration devait procéder d'office.

Le 1er vendémiaire an VIII, nos magistrats sans-culottes s'exhibèrent encore une fois pour célébrer la fête de la fondation de la République. A la fin de son discours, Roussy jura, et le serment fut répété par l'assistance, de s'opposer « au rétablissement de la Royauté et de toute espèce de tyrannie (1). »

Hélas ! moins de deux mois après, il revenait sur la place publique pour lire, sans commentaires, le décret du Conseil des Anciens supprimant le Directoire et destituant soixante-et-un membres du corps législatif.

L'administration municipale cessa ses fonctions par ordre du Préfet le 24 floréal et fut remplacée par un Conseil municipal composé de dix des principaux habitants parmi lesquels Gabarroche, l'ancien agent national.

La Révolution était finie à Lévignac.

IX

La famine. — Les réquisitions. — Le maximum. — Les levées

On se fait difficilement une idée, dans notre temps de communications faciles, des embarras que causaient aux administrateurs du XVIIIe siècle, le soin d'assurer l'approvisionnement des marchés. Si la récolte du froment avait été médiocre dans une province, c'était la disette, si elle avait été franchement mauvaise, c'était la famine, au moins pour les localités qui ne se trouvaient pas sur une voie navigable. Sauf dans les régions de routes stratégiques et aux abords des grandes villes, l'état des chemins était si mauvais qu'il fallait transporter les grains à dos de mulet. Cependant il fallait vivre ! Pour parer à ce suprême intérêt, les autorités devaient recourir à des moyens qui jurent avec le « laissez faire, laissez passer », qui a été possible et si fort en honneur de notre temps.

(1) Archives municipales, 5e jour complémentaire.

En 1770, le Parlement de Bordeaux, sous la présidence du premier président de Gasc, après avoir fixé le prix du pain à Bordeaux, ordonna qu'il fut informé contre tous ceux qui « tiennent les blés resserrés refusant de les envoyer au marché ».

En 1789, la récolte manquait en Guienne. Des cargaisons de grains arrivaient à Bordeaux mais étaient aussitôt absorbées par des accapareurs. Dans une lettre du 29 avril, le procureur général Dudon signalait aux officiers municipaux ces manœuvres coupables et les invitait à s'assurer des grains existant dans leur juridiction pour faire porter au marché ce qui excèderait le nécessaire, mais il recommandait d'user de grands « ménagements pour éviter les soulèvements populaires qui « atteindraient innocents et coupables. » L'histoire nous dit quel parti les factions tirèrent d'une détresse trop réelle et comment les innocents eurent souvent à payer pour les coupables.

Tandis que les journées révolutionnaires se succédaient dans les grandes villes fixant sur elles l'attention, la misère s'étendait sur le pays.

Dès le 4 janvier 1792, Lévignac demandait instamment au département de lui accorder quatre cent sacs de blé et cent sacs de fèves. Ce vœu ne fut pas entendu et les registres ne mentionnent qu'une attribution de trente-quatre sacs faite au mois de juillet. La municipalité navrée prenait, le 24 décembre, une délibération exprimant un découragement profond. « Elle ne pourrait payer ni son valet de ville, ni celui qui a « soin de l'horloge... Elle serait obligée, malgré son civisme, « de cesser ses fonctions. »

C'est alors que la Société des Amis de la Constitution prit l'initiative des achats de grains indispensables pour nourrir la population affamée. On acheta sur le port de Sainte-Bazeille, 106 sacs de froment, à raison de 43 livres le sac, et 25 sacs de fèves à 24 livres. De son côté le district avait livré « pour éviter un soulèvement populaire pour cause de famine, » seize quintaux de farine et quarante-cinq sacs de blé qui avaient été vendus 1,940 livres.

Tandis que le soulèvement pour cause de famine était ainsi menaçant, les législateurs de Paris, sans entrer dans ce détail,

décrétaient que chaque commune aurait à pourvoir à la subsistance des hommes qu'elle envoyait aux armées.

Le 6 septembre 1793, la municipalité reçut ordre de faire transporter au district, dans le délai de quatre jours, autant de boisseaux de blé qu'elle avait de volontaires, c'est-à-dire de jeunes gens de 18 à 25 ans.

Cette fois, malgré son civisme, la municipalité, réunie aux notables, poussa un vrai cri de détresse, déclarant que s'il le fallait elle obéirait, mais ne répondait pas des événements qui pouvaient s'en suivre.

Le 6 novembre 1793, le corps municipal chargea le juge de paix de présider à la distribution de pain faite aux indigents, « considérant qu'une distribution illégalement faite peut occa-« sionner une révolution populaire, source des plus grands « malheurs ». Le 13 novembre, se conformant aux arrêtés de Tallien et Isabeau, on nomma des commissaires pour procéder à la « visite et recensement des grains existant dans la « commune. »

Une délibération du même jour, dont nous avons parlé plus haut, décida l'établissement d'un grenier public et rationna les habitants.

Le 26 ventôse an II, les membres les plus influents de l'assemblée populaire, Boulin de Laprade et Gabarroche étaient appelés à continuer leur lutte contre la famine, l'un comme maire, l'autre comme agent national.

Le 24 germinal, ils demandaient de nouveaux secours « con-« sidérant que la commune est au moment de manquer de sub-« sistances. »

Par subsistances on entendait le pain fait de farine de blé mais aussi de fèves et de maïs, l'indispensable pour ne pas mourir de faim.

Tout le reste manquait ; on n'avait pas même d'huile et de savon. Le commerce n'existant pas, ce n'était que par voie administrative que l'on pouvait obtenir ces objets de première nécessité.

En prairial et fructidor an II, le district envoya du savon, du riz et... des citrons.

Le 13 ventôse an III, la municipalité demandait 25 livres d'huile. « Chaque jour, écrivait-elle, les habitants en récla-« ment pour eux et pour leurs bestiaux. »

Le 5 ventôse, le district mit à la disposition de la commune 77 morues à trois livres l'une ; cinquante-neuf quintaux de riz pour 366 livres, et de l'huile pour une valeur de 38 livres. L'huile fut distribuée aux malades.

Dans ce pays exclusivement agricole, on n'avait même pas de fer pour entretenir les charrues. Le 10 vendémiaire an III, la municipalité demandait au district de mettre à sa disposition trois quintaux de fer.

Cette population misérable avait à faire face à d'incessantes réquisitions qui portaient non seulement sur les grains, mais sur toutes les prunes et fruits secs, sur les taillis réquisitionnés pour les forges, sur les vins et eaux-de-vie, les chanvres, la toile et jusques sur les boyaux de bœufs qu'un arrêté du Comité de Salut public « mit en préhension » pour se procurer de la baudruche.

Ce n'était pas tout que de mettre en réquisition les denrées, il fallait les faire parvenir aux magasins.

Les chemins fort mauvais sous l'ancien régime, n'ayant été l'objet d'aucune réparation pendant les agitations révolutionnaires, étaient devenus impraticables, aussi les réquisitions des attelages étaient parmi les plus redoutées.

En germinal an IV, il ne fallut pas moins de 44 paires de vaches pour transporter à dix kilomètres 156 quintaux de foin.

Quelquefois les bouviers réquisitionnés allaient à de grandes distances.

L'un d'eux conduisit même sa voiture et ses bœufs jusqu'à l'armée des Pyrénées. Naturellement, avant d'entreprendre un trajet si long et si périlleux l'attelage avait été l'objet d'une estimation.

Telle était alors la dépréciation des assignats et la rareté du numéraire que la paire de bœufs ne fut pas estimée moins de dix-sept mille francs. Ces animaux furent ramenés à Lévi-

gnac, mais les fatigues de la route leur avaient fait perdre de leur valeur et cette dépréciation fut estimée à huit mille francs (1).

A la même époque, le 29 prairial an III (2), huit quintaux de blé, méture et fèves, envoyés au district, furent estimés 3.831 livres, en assignats.

Suivant une tradition populaire, des acquéreurs de biens nationaux, dans nos contrées du sud-ouest, sont devenus propriétaires d'importants domaines en les payant de la valeur d'une seule paire de bœufs.

A mesure qu'on s'éloigne de la Révolution, cette tradition parait suspecte. Les huit quintaux de blé et fèves payés 3.831 fr., la paire de bœufs estimée 17.000 fr. prouvent bien qu'elle n'est pourtant que l'expression d'une vérité devenue invraisemblable.

A la loi du maximum fixant le prix des denrées, à l'interdiction du transport des grains hors de la commune, vint s'ajouter la vente forcée du bétail.

Deux commissaires furent chargés à Lévignac de mettre en réquisition « toutes les bêtes à grosses ou petites cornes non « indispensables, avec défense de les vendre à d'autres qu'au « boucher de la localité, de gré à gré ou à dire d'experts et « sous peine d'une amende égale au montant de la vente con- « sentie dans une autre commune ».

Il n'y eut pas à Lévignac de résistance ouverte contre ces mesures. Le voisinage des représentants en mission, Isabeau, Tallien, Monestier, Lakanal, ce dernier même s'établit quelque temps dans le château des ducs de Duras, suffisait pour étouffer toute velléité de révolte, mais partout elles rencontrèrent une résistance passive. Il fallut ordonner l'arrestation de citoyens qui, de nuit, transportaient des grains hors de la commune (3) et attribuer aux dénonciateurs les grains saisis.

---

(1) Archives municipales.

(2) *Idem*, 3 prairial et 12 fructidor an III.

(3) Archives municipales, floréal an II.

La loi du maximum finit par rendre impossible l'approvisionnement des marchés. Les réquisitions étaient vainement adressées aux propriétaires qui préféraient s'exposer à la confiscation que d'obéir.

Dans le même temps, la monnaie républicaine, assignats ou mandats, était tellement dépréciée que les parents des soldats à qui on l'offrait à titre de secours refusaient, eux-mêmes, de l'accepter (1).

Les archives communales contiennent quelques documents relatifs aux levées de volontaires.

Le 13 mars 1793, les citoyens de 18 à 25 ans furent appelés à fournir les 25 volontaires que la loi du 25 février demandait à Lévignac.

Dix-sept jeunes gens se présentèrent spontanément et les huit autres furent désignés, non par le sort, mais par les suffrages de l'assemblée. On vota, les élus furent proclamés soldats de la République.

Le 21 mars, nouvelle réunion des citoyens en état de porter les armes. On demandait des hommes pour combattre les insurgés de la Vendée et de la Loire-Inférieure. Est-ce l'espoir de ne pas sortir de France qui décida les enrôlements, toujours est-il qu'on put inscrire dix-huit jeunes gens « brulants de patriotisme », dit le procès-verbal.

Le 8 septembre, on dut recourir à l'élection pour choisir deux hommes destinés à l'armée des Pyrénées.

Le 22 pluviôse an II eut lieu un nouvel appel de trente-deux volontaires. Personne ne s'étant présenté malgré les pressantes invitations de l'agent national, on procéda par voie de tirage au sort et sans aucune solennité. On mit, simplement, dans un chapeau les noms des jeunes gens de 18 à 25 ans, et les trente-trois premiers appelés furent proclamés volontaires.

En floréal on refit la même opération pour dix hommes. Ainsi, en treize mois, on n'avait pas demandé à la commune de Lévignac moins de quatre-vingt neuf hommes. Lourde

(1) Archives municipales, 25 messidor an IV.

charge ! Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner des plaintes formulées par les nouveaux appelés. Ils protestèrent qu'ils ne partiraient pas si l'on ne déduisait du contingent les hommes des premières levées déjà revenus sur leurs foyers.

Sous le Directoire, les levées se multiplièrent. Du 30 frimaire au 17 floréal an VII, soixante-deux soldats, conscrits ou réfractaires, partirent de Lévignac.

Neus avons vu, aussi, avec quelle impatience la population supporta ce pesant fardeau, et combien les désertions se multiplièrent dans les dépôts.

X

M. de Mac-Carthy

Au milieu de la tourmente, qu'était devenu le seigneur de Lévignac ? C'est de Toulouse que M. de Mac-Carthy avait vu se dérouler les événements (1).

Les tenanciers de Lévignac avaient de la sympathie pour leur seigneur, mais leur dévoûment n'allait pas jusqu'à lui payer des rentes dont ils se croyaient affranchis par les lois nouvelles. Tirant avantage des décrets du 4 août 1789, et du 15 mars 1790, ils députèrent à M. de Mac-Carthy pour lui demander de communiquer, à fin de révision, ses titres de rente foncière. Ces négociations sont nettement exposées dans une remarquable lettre que l'ex-seigneur écrivait, le 24 septembre 1791, au vicaire Paul Béchade, président de la Société des Amis de la Constitution et dont voici les passages principaux :

« ...J'ai acheté la terre de Lévignac aux héritiers de l'abbé
« de Biron sans vérifier les lettres de propriété féodale mais
« avec la garantie des vendeurs ; et plusieurs censitaires
« avaient affirmé à l'abbé de Mac-Carthy, mon frère, que lors

(1) M. de Mac-Carthy avait été inscrit sur la liste des émigrés mais à tort, ainsi que le constate une délibération du corps municipal du 14 messidor an V. Ses deux fils avaient émigré.

« du renouvellement des reconnaissances, le revenu augmen-
« terait considérablement... J'ai refusé de nommer des arbi-
« tres parce que cette nomination doit être faite par mes
« vendeurs. Je tâcherai d'obtenir d'eux cette nomination... Je
« souffrirai de ce délai, puisqu'on se refuse à payer la rente
« jusqu'à la fin du litige... J'ai des titres chez mon notaire de
« Toulouse et si je ne les ai pas produits c'est uniquement parce
« qu'à Lévignac on m'a demandé de ne pas les produire afin
« d'éviter des frais. Je suis étranger, je me suis fié à la loyauté
« française et on ne violera pas les droits que j'ai acquis... Si
« j'éprouve des pertes, je compte sur une indemnité. Je ne
« suis en effet pour rien dans les abus du passé, s'il y en eût.
« Je n'ai jamais rien demandé en pensions ou gratifications;
« mes fils ont servi, mais à mes frais, sans toucher un sou de
« l'argent du roi... Je n'ai pas trouvé en France ce que j'espé-
« rais, mais je suis venu y chercher un royaume qui n'est pas
« de ce monde, voulant éloigner mes enfants de la tentation
« d'abandonner, pour des motifs d'ambition, la religion de
« leurs pères que je crois la meilleure... Je n'oublierai jamais
« la douleur de mes tenanciers d'Irlande quand je m'éloignai
« d'eux... Je ne prétends pas donner des avis, ce n'est pas
« après que la méfiance et souvent la haine contre les ci-
« devant nobles et surtout les ci-devant seigneurs a été portée
« son comble, avec un succès qui paraitra incroyable dans les
« siècles à venir, que je puis avoir la sotte vanité de penser
« que l'on écouterait mes conseils. Je n'ai aucun titre à une
« exception en ma faveur sur la prévention générale contre
« tous ceux qui sont entachés de ces péchés originels qu'aucun
« baptême ne saurait laver... Si j'avais prévu qu'en achetant
« une terre je serais vu de mauvais œil par ceux qui l'habi-
« tent, que je suis porté à considérer comme des personnes à
« qui je devrais m'attacher, j'aurais préféré tout autre emploi.

« Je n'ai pas à me plaindre de Lévignac; ceux qui m'ont
« donné du déplaisir étaient en petit nombre et, encore, y
« avaient-ils plus de légèreté que de malice dans leur fait. Ce
« témoignage dû à mes ci-devant vassaux ne leur est pas peu
« honorable dans le temps où nous nous trouvons.

« Quant à l'affiche que réprouve la Société des Amis de la « Constitution, où on menaçait de la lanterne quiconque « paierait la rente, elle a été faite par quelque étourdi qui « trouvait cela beau, à l'instar de plusieurs autres terres, mais « sans intention d'effectuer ses menaces.

« Je fais des vœux pour mes anciens tenanciers et ne « souhaite pas une contre-révolution qui remettrait les choses « en l'état ci-devant. Ma terre vaudrait cinquante mille écus de « moins, je l'ai achetée au denier 33, parcequ'il faudrait « compter avec la méfiance et la haine de ceux avec lesquels je « voudrais vivre d'une union si nécessaire. »

Il termine amicalement par ces mots : « Bien des choses à « toute votre famille, particulièrement à votre oncle et mon « ci-devant juge. »

Le 16 octobre, Paul Béchade insistait : « ...en mon particulier « écrivait-il, j'aurais un vrai plaisir de pouvoir contribuer en « quelque chose à votre tranquillité par l'attachement respec- « tueux que j'ai pour vous, ainsi qu'à celle de vos censitaires « mes concitoyens... » Puis il ajoutait que tous seraient au désespoir de recourir aux décrets de l'Assemblée Nationale qui les autorisaient à sommer le seigneur de produire ses titres primordiaux de rente et, faute de ce, à faire déclarer sa déchéance de tous droits.

La suppression, sans indemnité, de tous les droits féodaux, ne tarda pas à trancher le différend.

Il faut bien en convenir, la prose du dernier seigneur de Lévignac peut être rapprochée de celle du citoyen Roussy sans avoir rien à redouter de la comparaison.

De VIVIE-RÉGIE.



UNE BRANCHE DES XAINTRAILLES

Rostelain-Rotton-La Chapelle XAINTRAILLES (*)

François, fils ainé de Jean de Rottelin Saintrailles, naquit à La Chapelle-Gaugain en 1633; à la mort de son père, il hérita des biens paternels et du titre de vicomte de La Chapelle.

Il parait avoir vécu sur ses terres sans jamais remplir aucune charge ni emploi ; aussi peut-on dire de lui, qu'il n'a pas d'histoire.

Le 14 mai 1652, il est parrain et dame Isabelle de Saint-Meloir, marraine, de Marthe Chartier (1).

Il est parrain et Marie-Madeleine Lejay dame de Tilly, marraine, d'une cloche en l'église de La Chapelle, le 2 septembre 1663.

En 1669, ainsi que nous en parlerons plus amplement ci-après, sa noblesse est contestée devant le commissaire de la généralité de Tours.

Une reconnaissance ést souscrite à son profit, le 15 août 1672, par le temporel de La Chapelle-Huon (2).

En 1696, il fait inscrire ses armoiries à l'armorial général de France (généralité de Tours).

Enfin depuis 1656 jusqu'aux premières années du dix-huitième siècle il figure comme partie dans de nombreux actes civils ne présentant aucun intérêt historique.

(*) *Revue de l'Agenais*, mars-avril 1905.

(1) Arch. de la Sarthe, Saint-Calais, G. G. 1 à 35.

(2) Arch. de la Sarthe, G. G. Temporel de la Chapelle-Huon.

Il mourut à la fin de l'année 1705 après avoir fait son testament au château de Vau le 17 octobre (1).

De son mariage avec noble dame Constance Perret, célébré à Paris en juin 1664 (2), sont issus quatre enfants : Pierre Poton, Constance, Claire Eugénie et Louise Philiberte.

De Pierre Poton, nous ne savons rien, sinon qu'il fut parrain, le 24 avril 1703, de Anne Brossard en l'église de la Chapelle (3) ; il mourut peu après et avant son père ; nous pensons qu'il fût tué à la guerre sans que son décès eut été constaté, car son oncle, le chevalier de Saintrailles, ne parle pas de lui dans son testament et il fut représenté, aux opérations de cette succession, par un curateur nommé à raison de son absence.

Constance, baptisée en l'église de La Chapelle, le 2 août 1673, eut pour parrain messire Joseph de Saintrailles, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, aide de camp de Monseigneur le duc d'Enghien, et pour marraine Marie de Saintrailles, demeurant au château du Vau, ses oncle et tante.

Elle entra en religion aux Dames Ursilines du Mans ; son oncle et parrain lui fit un legs de cent livres de rente par son testament ; elle atteignit un âge avancé car elle figure, en 1754, dans un bail consenti par les Dames Ursulines du Mans (4).

Claire Eugénie entra aussi en religion dans le même couvent ; elle est nommée parmi les dames profès, en 1738, dans une reconnaissance consentie par les Dames Ursulines en faveur de l'église Saint-Pierre de Chevillé (5) ; son oncle lui fit aussi un legs de cent livres de rente.

Louise Philiberte occupa à la cour une brillante situation, nous en parlerons plus loin.

---

(1) *Le Bas-Vendomois historique et monumental.*

(2) Contrat de mariage devant Me Huard, notaire à Paris, 8 juin 1664.

(3) Arch. de la Sarthe. La Chapelle-Gaugain.

(4) Arch. de la Sarthe, série H. Couvent des Ursulines de Mans. H. 1730 et 1731.

(5) Arch. de la Sarthe, série G. Eglises paroissiales, C. 875.

§

Paul Poton, deuxième fils de Jean de Rottelin Saintrailles naquit à la Chapelle et fut baptisé le 7 mai 1634.

Comme tous les cadets, il quitta de bonne heure la maison paternelle.

Toute sa carrière s'écoula au régiment de Sault infanterie d'abord comme capitaine d'une compagnie puis comme major du régiment.

Nous n'avons trouvé à son actif aucun exploit particulier, mais les distinctions et récompenses dont il fut l'objet à diverses reprises, montrent qu'il servit honorablement dans les guerres du règne de Louis XIV.

Il existe à la bibliothèque nationale (1) deux quittances signées de lui pour solde et gratification accordées aux sergents et soldats de sa compagnie, en 1667, et une troisième du 7 mars 1675 constatant le paiement d'une somme « qu'il a plu « à Sa Majesté de lui accorder, par gratification, pendant « l'année 1674, en considération de ses services et pour lui « donner le moyen de les continuer. »

Bien que ne faisant pas partie d'un régiment appartenant au prince de Condé il fut cependant assez apprécié de ce grand capitaine, pour avoir eu l'honneur de correspondre avec lui au sujet des opérations militaires auxquelles il assistait.

Il n'existe, il est vrai, qu'une lettre et une relation d'un combat, mais si nous n'en avons pas trouvé d'autre nous pensons que c'est par suite de la destruction d'une grande partie des archives de la maison de Condé.

Le ton et l'allure de cette correspondance nous semblent prouver qu'elle ne fût pas unique et accidentelle, mais qu'au contraire Paul Pothon de Saintrailles parlait assez librement des choses militaires avec le grand Condé.

Cette correspondance a trait à une expédition en Catalogne

(1) D'Hozier : *Pièces originales*, vol. 2608 et 2356.

et à un de ces nombreux combats, dont le souvenir n'a pas surnagé dans l'histoire, bien qu'il ait coûté la vie à plusieurs milliers de soldats.

Nous reproduisons *in extenso* ces documents qui nous paraissent assez intéressants (1).

Pothon de Xaintrailles au Prince de Condé,

Au camp d'Argiles, ce 7 juillet 1677 (2).

Jenvoye à vostre Altesse une relation du combat d'Espouille.

Tout ce que je peux augmanter à ma relation c'est de dire à votre Altesse que nous sommes plus heureux que sage. Il y a milles circonstances que je luy dirois teste à teste que je ne puis luy escripre. Bien nous a servy d'avoir des trouppes d'une grande fermeté et qui d'elles mesmes faisoient tous les mouvements qu'elles jugeoient à propos, chacun si portant d'une valeur qui n'est pas croyables. Votre Altesse peut adjouster foy à tout ce que je prends la liberté de luy escripre, ayant esté partout et veu les choses d'assés prest pour juger bien des uns et des autres. Messieurs de Gassion et de La Rabelière et d'Apremont ont bien partagé le méritte de toutte cette action aveque les troupes.

Je souhaitterois que votre Altesse peult cognoistre la situation du lieu ; il y a un ravin et un petit ruisseau où il n'y a pas demy pied d'eau partout ; c'est à cet endroit là où les ennemis se sont opiniastrez à nous forcer et où nous avons esté plus de quattre heures essuiant le plus grand feu qu'on puisse voir jamais, on n'a jamais veu tant de valeur que touttes nos troupes en ont marquée, et celles des ennemis pour lesquelles nous avions du mesprit, ont fait des choses les plus fières et les plus téméraires du monde. Ils estoient en bataille en forme d'équaire sur la hauteur, leur première ligne d'infanterie au dessoubs de nostre costé à cinquantes pas de la nostre. Voilà, Monseigneur, tout ce que je puis apprendre à votre Altesse de ce pays-cy ; elle me fera, s'il luy plaist, la grace de me continuer dens l'onneur de sa bienveillance et d'estre persuadé que personne au monde n'est aveque plus de passion et de respect à elle que.

(Signé) : Pothon de Saintrailles.

(1) Communiqué par M. Macon, conservateur adjoint au musée de Condé.

(2) Arch. du château de Chantilly, P. LXIX, f° 112.

A cette lettre est jointe la relation du combat d'Espouilles du 4 juillet.

Relation du combat d'Espouille par l'armée du Roi en Catalongne le 4 juillet 1677.

L'armée du Roy estoit campée à Castillon comme je l'avois mendé à V. A., où elle a resté trois sepmaines, aprenant tous les jours que les ennemis se préparoient et se disposoient a venir à nous en dessein de nous chasser de leur pays.

Et pour cet effet ils s'assemblèrent le dernier juin à Bascara, où ils firent construire des ponts pour faire passer la Fluvia à leur infanterie, et marchèrent toutte la nuit sur l'advis qu'ils eurent que nostre armée marchoit le premier juillet pour se retirer par le col de Pertus en Roussillon.

Nostre armée partit le susdit jour de Castillon et marcha à un lieu qu'on nomme Maserac, au pied de la montaigne, pour continuer nostre marche au Pertus. Mais nous n'y fusmes pas plus tost arrivés que nous vismes l'advengarde des ennemis qui s'estoit advencée jusque à Loustelnault, sur le grand chemin de Figuières au Pertus. Nous nous mismes en bataille, nostre droitte au chasteau de Villarnadal, où il y avoit un capitainne de Sault, aveque touttes nos farinnes; desrière ce chasteau, il y a une fort haulte montaigne, que les ennemis voulurent gaigner le lendemain mathin, parce qu'elle commandoit nostre droitte; mais on s'en saisit; on y envoya un bataillon de Sault et un d'Erlac, qui ocupèrent ce poste si à propos qu'ils rompirent les mesures des ennemis, qui vouloient nous attaquer; nostre gauche avoit aussy une hauteur qui nous estoit de conséquence, où nous postasmes deux bataillons, de sorte que touttes nos affaires estoient disposée de manière à ne pas craindre nos ennemis; et nous avons demeuré trois jours en présence, nous canonnant et nous escarmouchants incessamment.

La nuit du 3 au 4, Mr de Navailles résolut de faire partir, si tost que le jour seroit finy, tous ses bagages et trois petittes pièces de canon de six livres de balles pour les faire passer par le col de Bagnolle que le Chr d'Aubeterre nous avoit assuré, s'y estant posté aveque des troupes de sa garnison et des sommettants; on envoya le sieur Durban, brigadier d'infanterie pour se joindre à luy aveque le Régiment de Castries.

Cette marche de bagages desrobée aux ennemis, et celle de toutte

nostre armée sur le minuit nous donna le temps de marcher assés loing sans que les ennemis s'en aperçussent, ce qu'ils ne peurent cognoistre qu'il ne fût grand jour. Après quoy ils marchèrent aveque une si grande dilligence qu'ils joignirent près d'Espouille nostre arière garde, qui n'est qu'à une lieue de Maserac, où estoit le poste que nous venions de quitter. Si tost qu'ils eurent recognu nostre arière-garde, ils commancèrent à nous aprocher et nous escarmoucher, et avoient envoyé tous leurs miquelets et sommettants gaigner des hauteurs qui estoient à nostre gauche, qui nous faisoient un très grand feu ; un bataillon de Sault y marcha, qui les en chassa et gaigna toujours les hauteurs sur eux, et s'en rendit maistre, et se conserva cet adventage toutte la journée, sans quoy tous nos bagages auroient esté pillés.

Toute l'armée d'Espaigne passa après nous le village d'Espouille, nous pressant d'un très grand feu ; nous nous postasme sur une hauteur qui est au dessus en tirant vers Bagnolle, là où nous demeurasmes prest d'une heure, faisant un très grand feu ; nostre petit canon estoit la, qui tira sur les ennemis. Ce poste ne pouvoit pas se souttenir plus longtemps, toutte leur infanterie arivant incessammant ; c'est pourquoy nous fismes passer notre canon desrière nous aveque assés de penne pour gaigner une aultre hauteur plus adventageuse, ce que nous fismes aveque assés de dilligence et sans aucune confusion, et nous nous postames de manière qu'il falloit périr là de toutte nécessités ; c'est à cet endroit où les ennemis sont venus à nous aveque une chaleur et une rage la plus grande du monde, dessandant à nous en bataille ; nos bataillons, qui estoient au bord d'un petit ruisseau qui nous séparoient des ennemis, firent ferme et firent un si grand feu et de si prest que peu de gens peuvent dire en avoir veu un semblable ; nos gens qui estoient à ce poste estoient un bataillon de Sault, deux de Furstemberg, deux d'Erlac et celuy de Navailles ; celuy de Castries y fut sur la fin, qui y fit son devoir. On peut dire qu'on ne s'est pas tiré pendant plus de deux heures plus loing que de la longueur de deux piques, bataillon contre bataillon allant, pique baissée, les uns aux aultres, nostre cavallerie desrière nous, et celle des ennemis desrière leur infanterie; et jamais pas une de nos troupes n'ont marqué la moindre faiblesse, ny n'ont fait un mouvement qu'ils ne dussent faire.

Nostre cavalerie de son costé à l'aisle gauche a fait des merveilles, montant a toutte-jambe sur une hauteur presque inaccessible chasser la cavalerie des ennemis de leurs postes, et sur leur droitte charger des bataillons par les flancs de la meilleurs grâce du monde.

Cette affaire a duré cinq heures et demie aveque un tel acharnement de part et d'aultre qu'il estoit difficile à juger à qui l'adventage resteroit; cependant la grande fermeté de nos troupes et la résolution que prit nostre infanterie d'aller l'espée à la main à eux nous a rendus les maistres du champ de bataille, et les ennemis se sont retirés. Il est constant que nous leurs avons défait tous leurs meilleurs régiments d'infanterie, celuy d'Aragon, celuy de Grenade, celuy de Monteleon, celuy de Medina-Cidonias, et celuy de La Coste a esté aussy fort mal-traitté, à ce que nous ont dit tous leurs prisonniers et de nos gens qui en sont revenus; il ne s'est pas sauvé un officier de ses trois premiers régiments qui n'ayent esté tués ou blessés ou prisonniers; nous en avons 360, entre lesquels il y a bien des gens de qualité; nous avons renvoyé le conte de Fuentes, qui est mort, et le viconte de Saint-George, colonel de leurs allemands, mort aussy, et quantité d'aultres qu'on a renvoyés sur leurs parolles; on leur a pris deux drapeaux.

Les ennemis ont assurément perdu dans cette action plus de deux milles hommes sans les officiers; les nostre ne monte pas à mille, et nous n'avons pas plus de cents officiers tués ou blessés. Tout ce que je peux dire à V. A., c'est que le régiment de Sault, deux bataillons de Fustanberg et deux d'Erlac et le bataillon de Navailles ont fait des choses qu'on n'a guère accoustumé de voir faire à des troupes.

Les régiments de cavalerie qui ont chargé et fait leur devoir sont les régiments de Gassion, La Rabelière, Saussey, Le Bret, et nos dragons y ont fait comme de vieilles troupes; on a jamais veu ny ouy parler d'une action où généralement touttes les trouppes ayent si bien fait, et à l'envie les uns des aultres. V. A. peut cognoistre par tout ce que je luy marque quelle est la félicité d'un général d'avoir aveque luy des trouppes de cette vigueur. Nous nous sommes retirés estant demeurés maistres du champ de bataille, sans que personne nous aye inquiété dans notre retraitte.

Le conte de Monterey a ordre de Dom Jouan de faire le siège de Bellegarde et d'entrer dans le Roussillon; il luy doibt ariver bientôt 4,000 hommes de renfort; nous n'allons songer présentement qu'à bien garder nos cols; mais de la manière que je comprend ces gens là, je croy qu'il tenteront le passage et qu'ils feront tous les efforts ymaginables pour nous inquiéter, et je suis persuadé qu'il y aura encore quelque grosse affaire dont je feray part à V. A. s'il s'y passe quelque chose dans la suitte.

J'oubliois de vous marquer une chose assés extraordinaire, c'est que nous avons ramené notre canon et que nous nous en sommes servit

fort à propos ; nostre artillerie est commandée par un homme de grande ressource et qui ne trouve rien de difficile. Enfin M. de Navailles peut se dire le plus heureux homme du monde. Nostre commandant d'artillerie s'apelle des Fontaines.

Je ne particularise personne, car tout le monde a fait son devoir, mais on peut dire que MM. de Gassion, La Rabelière et d'Apremont ont bonne part à nostre gloire.

V. A. scaura que les ennemis avoient 3,000 chevaux, sans y comprendre leurs dragons et les trois compagnie de gardes de Monterey, et 7.000 hommes à pied, de très bonnes infanterie, et 5,000 sommet-mettants ou miquelets.

Notre armée n'avoit pas plus de 8,500 hommes tout au plus.

Pothon de Saintrailles.

Pour récompenser les services de Paul Pothon de Saintrailles le roi le nomma son lieutenant en la ville de Saint-Omer suivant commission en date du 20 décembre 1688 dont la teneur suit (1) :

De par le Roy :

Sa Majesté aiant donné au sieur de Raousset, lieutenant pour Sa Maiesté au Gouvernement de Saint-Omer, le comandement de ses troupes estans en garnison dans Bonn, en l'archevesché de Cologne, et aiant en mesme temps jugé nécessaire à son service, d'envoier dans ladite ville de Saint-Omer, une personne capable pour y commander en l'absence du Gouverneur de ladite place, et tandis que ledit de Raousset en sera absent, Sa Maiesté se confiant particulièrement en la valeur, courage, expérience en la guerre, diligence et bonne conduite du sieur de Saintrailles, major du régiment d'infanterie de Sault, ainsy qu'en sa fidélité et affection à son service, l'a comis, ordoné et estably pour, en l'absence et soubs l'autorité du Gouverneur de ladite ville de Saint-Omer, comander dans ladite place tant aux habitans qu'aux gens guerre quy y sont et seront cy après en garnison ce qu'ils auront à faire pour le service de Sa Maiesté, laquelle mande et ordonne ausdits habitans et gens de guerre estans et quy seront ci-après en garnison dans ladite place de reconnaître le sieur de Saintrailles et de luy obéir et entendre en ladite qualité en tout ce qu'il leur comandera et ordonnera pour le service de Sa Maiesté à la seureté et conservation de ladite place en l'absence et soubs l'authorité

(1) Communiqué par M. de Pas, à Saint-Omer.

come dit est, du Gouverneur de ladite place sans diificulté à paine de désobéissance.

Fait à Versailles, le 30 décembre 1688.

Signé : Louis (1).

Cette nomination qui semble provisoire, revêtit peu après un caractère définitif, car Paul Pothon est qualifié de commandant de la ville de Saint-Omer, le 20 avril 1689, dans l'acte de décès de la dame de Beauval femme du commandant du château de Saint-Omer (2).

Aucun fait notable ne s'étant passé à Saint-Omer de 1689 à 1700, les annales de la ville ne mentionnent rien concernant le commandant qui mourut le 19 février 1699.

Le journal du marquis de Dangeau relate ainsi ce fait divers (3) :

« La Mothe Saintrailles, frère de Saintrailles premier écuyer « de monsieur le duc est mort ; il était lieutenant du roi à « Saint-Omer ; cet emploi vaut huit mille livres de rente ».

Nous faisons remarquer l'erreur de Dangeau donnant au défunt le nom de La Mothe.

L'acte de décès est inscrit aux registres des actes de baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale de Saint-Denis, en l'église de Saint-Omer (4).

« Le 21 du mois de febvrier de l'an mil six cent quatre- « vingt-dix-neuf at esté inhumé au cœur de cest église de « Saint-Denis le corps de feu messire Paul Pothon de Sentrailles « en son vivant major des armées du Roy, chevalier de son « ordre de Saint-Louis, commandant la ville de Saint-Omer, « décédé le 19 dudit mois de febvrier, administré de tous les « sacrements de l'église ; le service solennel at esté fait au son « de tous les cloches ; présens messieurs de la noblesse, des « magistrats, principaux officiers de la garnison et les soussi-

(1) Arch. mun. de Saint-Omer, reg. L. fol. 251 v°.

(2) Registres de l'état-civil de Saint-Omer, paroisse de Sainte-Aldegonde.

(3) Dangeau, éd. 1856, tome VII, page 31.

(4) Communiqué par M. de Pas.

« gnés, après avoir adsisté au convoy. » (L'acte ne porte aucune « signature).

§

Joseph, connu sous le nom de chevalier de Saintrailles, troisième fils de Jean de Rottelin Saintrailles naquit au château du Vau, paroisse de Saint-Cérotte, non loin de La Chapelle-Gaugain, en l'année 1635.

De même que son frère Paul Pothon, il quitta de bonne heure la maison paternelle. Entré d'abord comme page auprès de la grande Mademoiselle (1), il s'attacha ensuite au grand Condé dans la maison duquel il passa toute sa vie.

Brave, élégant, aimable et spirituel, il conquit les bonnes grâces des femmes qui, dit Saint-Simon, firent sa fortune dans sa jeunesse ; avec cela gai compagnon, docteur ès-jeux de toutes sortes sans en faire métier, le plus fort joueur de tric-trac, de piquet et d'hombre de son temps.

A ces qualités extérieures qui suffisaient quelquefois pour faire à la cour une fortune rapide, mais souvent éphémère, il joignait un grand bon sens, un jugement sain et droit et un dévouement sans bornes à ceux auxquels il s'était attaché, qui lui servirent à maintenir et consolider, malgré les attaques dont il était l'objet, la haute situation qu'il avait conquise.

Quoique très jeune, en 1661 sa notoriété lui avait suscité assez d'envieux pour que Molière le prit, dit-on (2), comme un des types du fâcheux qui, sous le nom d'Alcippe (2e acte, scène 2), raconte longuement à Eraste le coup incroyable qu'il vient de perdre contrairement à toutes les règles.

En 1665, Molière le malmène encore sous le nom de Timante par la bouche de Célimène dans la scène 5e du 2e acte du Misanthrope ou elle écorche quelque peu le prochain.

(1) *Marquis de Sousches*, tome III, p. 217.
(2) Allaire : *La Bruyère dans la maison de Condé.*

CLITANDRE.

Timante encor, Madame, est un bon caractère.

CÉLIMÈNE.

C'est de la tête aux pieds un homme tout mystère
Qui vous jette en passant un œil égaré,
Et sans aucune affaire est toujours affairé.
Tout ce qu'il vous débite, en grimaces abonde,
A force de façons, il assomme le monde ;
Sans cesse il a, tout bas, pour rompre l'entretien
Un secret à vous dire, et ce secret n'est rien ;
De la moindre vétille il fait une merveille
Et jusques au boujour il dit tout à l'oreille.

Ces portraits peu flatteurs avaient-ils quelque apparence de vérité dans la première jeunesse du chevalier, à une époque où il était talonné par la nécessité de se créer une situation ? peut-être ! la suite en tous cas les rendit inexacts.

La grande influence qu'il acquit dans la maison de Condé, l'estime, l'amitié et la confiance que lui témoignèrent sans interruption pendant cinquante ans, ce grand capitaine, son fils, son petit-fils, son arrière petit-fils et tous les princes du sang, les hautes fonctions qu'il remplit à diverses époques et les missions délicates dont il se tira à son honneur, prouvent surabondamment qu'il n'était pas le personnage presque grotesque dépeint par Célimène.

La réussite et peut-être aussi ses manières quelque peu hautaines et impertinentes avec ses égaux ou ses inférieurs, et son caractère lui valurent ces inimitiés de courtisans qui sont d'autant plus vives et dangereuses qu'elles se dissimulent généralement sous des manifestations d'amitié et de courtoisie.

Pour arriver à le perdre on imagina qu'il n'était pas un vrai Saintraille, et on obtint, nous ne savons par quels moyens, une sentence du commissaire de la généralité de Tours en date du 25 février 1669 déclarant que les trois frères Saintrailles avaient usurpé ce nom et qu'ils n'étaient même pas gentilshommes.

Cette sentence fut, il est vrai, cassée par arrêt du conseil du roi du 30 septembre 1669 constatant formellement sur le vu des pièces produites qu'ils étaient gentilshommes et que leur famille était bien un des rameaux des Saintrailles de Gascogne.

Néanmoins à la cour, on feignit toujours, dans la suite, d'ignorer cet arrêt et de considérer les Saintrailles comme des gentilshommes de très petite extraction et usurpateurs de leur nom.

Ces on-dit à force d'être répétés furent acceptés comme vérité par les écrivains de l'époque et leurs commentateurs et c'est ainsi que Sourches, Dangeau, Bussy Rabutin, Saint-Simon et autres ne manquent jamais l'occasion de les rappeler ; nous démontrerons plus loin cette erreur commune.

Le chevalier n'était pas épargné non plus par les chansons du temps qui pour le diminuer s'emparaient aussi de tous ces bruits ; nous en citerons une qui avait cours en 1680 divulgant une liaison avec une grande dame de la cour.

Chanson sur l'air de Joconde (1)
sur Jeanne de Saint-Simon de Rouvray, femme de Pierre Félix de la Croix de Chevrière, comte de Saint-Vallier.

La Saint-Vallier aux grands seigneurs
De jeunesse adornée
A Xaintrailles donna son cœur
Sous ce faux nom trompée ;
Mais en vengeance du faquin
Qui surprit sa tendresse
Elle baise un prince Lorrain
Pour relever noblesse

Le chevalier de Saintrailles ne pouvait mentir à ses origines et fit ses preuves sous les yeux du grand Condé qui l'apprécia au point de le donner d'abord comme aide de camp à son fils le duc d'Enghien et plus tard, en 1678, de le nommer mestre de camp, c'est-à-dire colonel de son régiment Enghien cavalerie.

C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire des qualités militaires du chevalier car il est certain qu'un grand capitaine tel que Condé n'a pu mettre à la tête du régiment portant son nom glorieux qu'un homme sûr et expérimenté.

(1) Bibliothèque nationale, manuscrit français, vol. 12688, folio 259.

Saintrailles ne négligea rien pour maintenir son régiment à la hauteur de sa réputation et sa correspondance avec Condé nous montre le zèle qu'il déployait aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

Cette correspondance (1) renseignait Condé sur l'état de son régiment et les opérations militaires auquelles il participait ; elle est datée notamment de Paris, Versailles, Fontainebleau; du camp d'Inguiller 1678, de Schusseleer 1679, de Metz, des camps de Mersch et d'Elfort, de Bastogne 1681, des camps d'Ouchy et de Valenciennes 1682, de Thionville, Metz-la-Navaise-Hache en Lorraine 1684, etc., etc.

Nous ne rapporterons pas cette volumineuse correspondance malgré l'intérêt qu'elle présente, parce que la plupart des faits qu'elle relate sont connus par suite des nombreuses publications faites sur les divers événements du règne de Louis XIV.

Le chevalier de Saintrailles conserva le commandement de son régiment jusqu'au 31 janvier 1690, époque à laquelle il fut créé maréchal de camp.

Les mémoires du marquis de Sourches (2) et du marquis de Dangeau rapportent ainsi ce fait :

« Le roi ayant ordonné aux brigadiers de cavalerie qu'il « venait de faire maréchaux de camp, de se défaire de leurs « régiments, M. le chevalier de Saintrailles rendit celui de « M. le duc qu'il commandait (1).

« M. de Saintrailles se défait du régiment de cavalerie de « Bourbon, M. le Prince et M. le Duc y ont consenti (3). »

Lorsqu'il n'était pas dans les camps, Saintrailles occupait dans la maison de Condé une place à part, toute de confiance, et de plus en plus prépondérante ; il était un conseiller intime et écouté que l'on chargeait des missions les plus délicates.

Le 19 décembre 1684 il est nommé premier écuyer de M. le

---

(1) Communiquée par M. Macon, conservateur adjoint au musée de Condé, à Chantilly.

(2) *Sourches*, par le comte de Cosnac, tome III, page 217.

(3) Dangeau, éd. 1853, tome III, p. 61.

duc de Bourbon, petit fils du grand Condé ; Dangeau rapporte ainsi cet événement (1) :

« Saintrailles fut déclaré premier écuyer de M. le duc de « Bourbon, dont on faisait la maison ; on ne lui donne point « de gouverneur, de premier gentilhomme de la Chambre, ni « de capitaine des gardes ; Saintrailles demeure colonel du « régiment d'Enghien, le roi le trouvant bon ainsi. »

Ce choix donnait au chevalier, dans la maison du jeune duc, une situation d'autant plus importante, qu'il se trouvait réunir entre ses mains, outre sa qualité de premier écuyer, les autres fonctions qui n'avaient pas été pourvues de titulaires.

A cette même époque, La Bruyère entrait dans la maison de Condé comme précepteur du jeune duc de Bourbon et devenait ainsi le voisin de Saintrailles ; ces deux hommes qui n'avaient ni les mêmes goûts, ni les mêmes aptitudes se détestaient cordialement.

Le jeune duc témoignait beaucoup d'amitié à Saintrailles, chargé, en quelque sorte, de son éducation mondaine.

Les fonctions de La Bruyère, au contraire, n'étaient pas faites pour lui attirer l'affection d'un jeune prince qui avait peu de goût pour l'étude ; il en souffrait et ne le cachait pas suffisamment, ce qui lui attirait quelques moqueries (2).

De plus Saintrailles correspondait directement avec Condé pour le tenir au courant des faits et gestes du jeune duc, et du progrès de ses études ; tout cela causait à La Bruyère beaucoup d'irritation contre son rival dans l'esprit du prince, aussi ne l'épargne-t-il pas dans ses écrits.

Relevant les racontars qui avaient cours au sujet de l'usurpation du nom de Saintrailles, c'est le chevalier qu'il vise dans le passage suivant *Des Usurpations* (3) :

« Un bon gentilhomme veut passer pour un petit seigneur, « il y parvient ; un grand seigneur affecte la principauté, il « use de tant de précautions qu'à force de beaux noms, de

(1) Dangeau, tome I.

(2) Allaire : *La Bruyère dans la maison de Condé.*

(3) *Idem.*

« disputes sur le rang et les préséances, de nouvelles armes et « d'une généalogie que d'Hozier ne lui a pas faite, il devient « enfin un petit prince.

« Celui-ci par la suppression d'une syllabe, fait de son nom « obscur un nom illustre, celui-là par le changement d'une « lettre en une autre se travestit et de Syrus (nom d'esclave « dans la comédie antique) devient Cyrus (nom d'un ancien « conquérant). »

La Bruyère affectait ainsi d'accepter comme vraie l'insinuation que le chevalier avait usurpé le nom de Poton en remplaçant l'R de son nom par le P de Poton ; nous discuterons plus loin le peu de fondement de cette fantaisie.

L'étoile du chevalier pâlit un moment à cette même époque dans les circonstances suivantes :

Le prince de Conti qui s'était joint au prince de Lorraine pour soutenir l'Empereur contre les Turcs, rentrait en France après la victoire de Gran à laquelle il avait grandement contribué ; le Roi estimant que les succès des Impériaux contre les Turcs pouvaient lui causer des embarras en grandissant l'Empereur, mit le prince de Conti en disgrâce au lieu de le féliciter comme il s'y attendait ; le prince continuant sa route vers Paris, malgré la défense du Roi, Condé lui dépêcha Saintrailles pour lui mander de s'arrêter à Meaux, tandis que lui-même se rendait auprès du Roi pour intercéder en sa faveur.

Mais le Roi, ayant appris que le prince avait transgressé ses ordres, ne voulut rien entendre et pour le punir lui retira ses petites et grandes entrées à la cour ; de plus il exila les compagnons du prince en les renvoyant en Allemagne avec ordre d'y demeurer jusqu'à ce qu'il lui plût de les rappeler.

Quant à Saintrailles, qui n'était cependant coupable que d'avoir rejoint le prince de Conti, en conformité des ordres de Condé, il le frappa de disgrâce, lui interdit de paraitre à la cour et le fit suspendre de ses fonctions auprès de M. le Duc.

Le coup était rude, on crut à la cour qu'il ne s'en relèverait pas ; ses enenmis triomphaient ; on affectait de ne pas le voir et même de ne plus le connaitre ; cette position critique dura

autant que la disgrâce du prince de Conti auquel le Roi pardonna à la fin de l'année 1685, cédant aux instances de Condé.

Saintrailles reprit alors officiellement sa place auprès de M. le Duc, qu'en fait il n'avait jamais quitté, ce qui paraît n'avoir pas laissé La Bruyère indifférent ; il prend prétexte de ce que le chevalier se trouvant peu après dans le carrosse d'un prince du sang, le salue avec ostentation, pour écrire ce qui suit : *De l'Homme* (1).

« D'ou vient qu'Alcippe me salue aujourd'hui, me sourit, se
« jette hors d'une portière, de peur de me manquer? Je ne suis
« pas riche, et je suis à pied, il doit dans toutes les règles ne
« pas me voir, n'est-ce point pour être vu lui-même dans une
« même voiture avec un grand. »

Saintrailles [Alcippe] était assez accoutumé à fréquenter les grands pour n'avoir pas besoin de le faire remarquer ; mais à ce moment il était probablement heureux de cette circonstance pour faire savoir la fin de sa disgrâce ; en tout cas Labruyère en montre beaucoup d'humeur.

Malgré ce retour de fortune, on considérait à la cour que la carrière du chevalier était finie, aussi ne lui prêtait-on plus guère d'attention, lorsqu'on apprit qu'il venait d'être désigné comme « l'élu de la noblesse » par les Etats Généraux de Bourgogne.

Cette nomination à l'une des charges les plus importantes du royaume qui rapportait annuellement 12.000 écus (2), amena à la cour un revirement complet en faveur du chevalier.

La Bruyère écrit alors : *De la Cour*.

« Timante (3) [Saintrailles] toujours le même et sans rien
« perdre de ce mérite qui lui a attiré la première fois de la
« réputation et des récompenses, ne laissait pas de dégénérer
« dans l'esprit des courtisans ; ils étaient las de l'estimer ; ils
« le saluaient précédemment, ils ne lui souriaient plus ; ils
« commençaient à ne plus le joindre ; ils ne le tiraient plus à

(1) La Bruyère : *De l'Homme*.

(2) Dangeau, tome III, page 250.

(3) Allaire : *La Bruyère dans la maison de Condé*.

« l'écart pour lui parler mystérieusement d'une chose indiffé-
« rente ; ils n'avaient plus rien à lui dire. Il lui fallait cette
« pension ou ce nouveau poste dont il vient d'être honoré pour
« faire revire ses vertus à demi effacées de leur mémoire et en
« rafraîchir l'idée ; ils font comme dans les commencements ;
« et encore mieux. »

Voilà donc Saintrailles revenu à une situation plus brillante que jamais, préparée de longue main par le grand Condé et son fils pour le récompenser des services qu'il leur avait rendus ; pour arriver à cette charge, Saintrailles avait acheté en 1682 les terres et seigneuries de Montots et de Navilly dans le baillage de Châlon-sur-Saône, et le 11 juin 1685, il s'était présenté devant les commissaires de la noblesse de Bourgogne pour faire ses preuves et obtenir l'entrée en la chambre de la noblesse.

Les commissaires après examen des pièces produites dressèrent un long procès-verbal qui conclut ainsi (1) :

« Toutes lesquelles pièces ayant été bien et dûment exami-
« nées et vérifiées par nous susdits commissaires ; nous avons
« reconnu que ledit Joseph de Saintrailles doit avoir entrée et
« voix délibératrice en ladite chambre de la noblesse attendu
« qu'il fait profession des armes et non de la robe.

Signé : FOUDRAS, DE CHOISEUL ESGUILLY, SAINTRAILLES.

Saintrailles fit partie cette même année des Etats-Généraux de Bourgogne et trois ans après en 1688 fut l'élu de la noblesse.

Cet élu était nommé à la majorité et choisi parmi les gentilshommes de vieille et indiscutable extraction ; c'était une réponse directe aux bruits accrédités qu'il n'était qu'un petit gentilhomme.

Pour donner idée de l'importance de cette charge en dehors des 12,000 écus qu'elle rapportait annuellement à son titulaire, nous allons expliquer brièvement ce qu'étaient les états généraux de Bourgogne et en quoi consistaient les fonctions des élus.

(A suivre). C. CHAUX.

---

(1) Arch. de la Côte-d'Or, reg. orig. C. 3037. Fonds des Etats, fol. 59, 60.

UNE FÊTE FUNÈBRE PENDANT LA TERREUR

Pour le Représentant du peuple Beauvais

Un courrier extraordinaire, venant de Paris à marches forcées, arrivait dans Agen le 13 octobre 1793, à neuf heure du soir (1). Il était porteur, pour le Conseil du département, d'un paquet de lettres du Ministre de l'Intérieur donnant l'ordre d'arrêter tous les sujets du roi de la Grande-Bretagne, trouvés sur le territoire de la République, et annonçant l'assassinat commis à Toulon sur la personne du patriote Beauvais, ci-devant Beauvais de Préau, représentant du peuple en mission à l'armée d'Italie (2).

La nouvelle fit sensation, la victime se trouvant être l'un des membres les plus populaires de la Convention (3). Le Conseil du département où l'agenais Paganel, aux applaudissements de nombreux sans-culottes, procédait à l'épuration, entreprise par Tallien, des corps administratifs, politiques et militaires, le Conseil manifesta bruyamment sa douleur et son indignation. Paganel, lui-même, interrompit sa besogne jacobine et, oubliant girondins et fédéralistes, fit aux autorités à demi-régénérées qui se pressaient dans la salle des délibé-

---

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne, L. 31, p. 256.

(2) Beauvais de Préau, représentant en mission à l'armée d'Italie, était député de Paris. Il se trouvait à Toulon avec son collègue Pierre Baille, quand cette ville fut livrée aux Anglais en 1793. Voir *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, publié par Aulard, t. v, pp. 384 à 386 ; t. II, p. 285 ; t. III, pp. 539 à 541. Né à Orléans, le 1[er] août 1745, il exerçait la médecine à Paris lorsqu'il fut élu juge de paix, puis député à la Constituante et à la Convention.

(3) C'est lui qui avait annoncé à Louis XVI la déchéance dont le Roi venait d'être frappé par la Convention.

rations, aux ci-devant Carmélites (1), « l'énergique tableau de la conduite atroce et sacrilège des Anglais, qui, maîtres de Toulon par trahison, avaient fait périr sur l'échafaud le respectable Beauvais, représentant du peuple, patriote éclairé, montagnard intrépide, illustré par quarante ans de vertus ». A ce panégyrique si documenté l'assistance répondit par des acclamations ; elle fit le serment « de venger cette mort dans le sang de Georges, de Pitt et de tous leurs complices » ; et pour que cette vengeance ne fût point différée, on demanda « qu'une liste fût ouverte où deux cent mille combattans s'inscriraient pour aller porter la mort sur les rives de la Tamise. Le peuple présent à la séance se leva tout entier » ; il accueillit cette proposition par des cris mille fois répétés de *Vive la République ! Périssent les Anglais !* Puis, les applaudissements succédèrent aux acclamations.

Un citoyen, plus sage, pensa qu'avant d'aller porter la mort sur les bords de la Tamise et pour donner le temps de s'inscrire aux deux cent mille combattants, gascons ou autres, il convenait d'honorer la mémoire « de ce nouveau martyr de la liberté » par une fête qui serait à la fois civique et funèbre. La fête civique et funèbre fut décrétée et fixée en style révolutionnaire au 5e jour de la 3e décade du 1er mois de l'an II de la République une et indivisible. Enfin, un assistant, plus belliqueux, qui ne prévoyait certes pas les temps actuels d'entente cordiale avec la Grande-Bretagne, fit délibérer « qu'il serait fait une adresse à la Convention pour provoquer un décret qui déclarât que si la nation anglaise refusait de livrer Pitt à la vengeance nationale, une guerre à mort existerait à jamais entre la France et l'Angleterre et que le dernier Français périrait ou que l'Angleterre serait détruite (2) ».

(1) L'administration départementale, qui logeait primitivement, depuis 1790, dans l'hôtel connu sous le nom de *maison du Roi*, *hôtel du Gouverneur*, *hôtel du païs d'Agenois*, aujourd'hui dépendance du théâtre, décida, le 6 mai 1793, de transporter ses séances et ses bureaux dans la maison des ci-devant Carmélites d'Agen, sur l'emplacement de laquelle se trouve aujourd'hui le lycée de jeunes filles.

(2) Laliman-Varennes fit donner lecture, le lendemain 15 octobre 1793, du

Le jour arrive de la fête funèbre. Les corps constitués sont réunis aux ci-devant Carmélites, quand un officier de la garde nationale faisant fonctions de maître des cérémonies vient avertir que tout est prêt au Champ de Mars, ci-devant Gravier. Paganel, représentant du peuple en mission dans le Lot-et-Garonne, se lève le premier et prend la tête du cortège, précédé d'un piquet de la garde nationale et de plusieurs tambours dont les caisses sont recouvertes d'un crêpe noir (1). Il est accompagné de toutes les autorités régénérées de la ville ; le public nombreux qui suit le cortège officiel peut y reconnaître les administrateurs du département conduits par le vice-président Brescon — Saint-Amans, qui les présidait, ayant été destitué par Tallien le 25 septembre précédent — et par Sembauzel, procureur général syndic ; les membres du tribunal criminel avec Bory, président, et Fizelier, accusateur public ; l'administration du district d'Agen, sous la conduite du président Nolin et du procureur syndic Cassaigneau ; le tribunal civil du district avec Bergognié, président, et Martinelly, commissaire national (2) ; le conseil général de la commune et la municipalité ayant à sa tête le maire Géraud ; le tribunal de commerce avec Charrière, président ; les juges de paix, les membres du bureau de conciliation, la nouvelle société populaire « strictement régénérée » et le comité de surveillance chargé de veiller à l'exécution des mesures énergiques de sûreté publique prises récemment (3). Presque tous les assistants portent la cocarde tricolore. Quelques-uns se sont laissé croître la moustache « afin de se distinguer des muscadins et d'établir ainsi une ligne de démarcation entre les amis

---

procès-verbal de la séance relatif à ces incidents. Cette lecture fut accueillie par de vifs applaudissements. Un extrait en fut envoyé à la Convention, aux représentants du peuple en séance à La Réole, à tous les départements, aux districts et municipalités du Lot-et-Garonne. Archives départementales, L. 31. pp. 254 et 260.

(1) Archives départementales, L. 31, p. 266.

(2) Séance *d'épuration*, L. 31, p. 113, 25 septembre 1793.

(3) Voir sur ces mesures de sûreté publique, la séance du Conseil du déparment du 17 mars 1793, L. 30, p. 17.

de la République et ses ennemis (1) ». Beaucoup sont coiffés du bonnet rouge. Pendant qu'ils gagnent solennellement le Gravier au bruit des tambours, on leur fait circuler les exemplaires des strophes composées en l'honneur de Beauvais. Au Champ de Mars une pyramide est élevée sur une estrade où prennent place les plus huppés des mandataires du peuple : Paganel, Brescon et Sembauzel, pendant que le peuple se presse, enthousiaste et remuant. Après « un discours analogue aux circonstances » du vice-président du Conseil, Paganel prend la parole. Ce devait être et ce fut le clou de la journée. Très heureusement, il rappelle « l'horreur du crime dont les Anglais se sont rendus coupables à Toulon en faisant périr deux des représentants du peuple français et fait passer dans l'âme de tous les assistants l'indignation dont il était pénétré lui-même contre le gouvernement anglais, auteur de l'assassinat. Alors, dit le procès verbal, sur son invitation, tous les républicains présents, la main droite levée, ont juré de tirer vengeance de l'affront fait à la représentation nationale de France. Ce serment a été répété jusqu'à deux fois avec le même enthousiasme et des couplets ont été chantés ensuite sur l'air de l'hymne des Marseillais, et il a été brûlé des parfums au pied de la pyramide funèbre aux cris de *Vive la République ! Vive la Montagne !* La cérémonie finie, le cortège s'est retiré dans le même ordre et il est rentré dans le lieu des séances du Conseil pour y reprendre la suite de ses opérations relatives à l'épurement des corps constitués du département. »

Trois jours après, Paganel, le héros de la fête plus encore que Beauvais, rendait compte de la cérémonie du Gravier à ses collègues de la Convention : « Beauvais, l'ami constant du peuple et l'intrépide ennemi des rois, Beauvais immolé par le satrape d'un despote dans une ville rebelle sera vengé ; le serment en a été fait par tous les républicains. Les honneurs funèbres que nous avons rendus à sa mémoire annonceront à

(1) Voir, à ce sujet, Archives départementales, L. 32, séance du 28e jour du 1er mois de l'an II, p. 39.

Georges, à Pitt et à leurs esclaves les prochains éclats de la vengeance nationale (1). »

Au Conseil du département il fut encore donné d'entendre les premiers éclats de cette colère. Le 19 brumaire an II, dit le procès-verbal de séance (2), « plusieurs citoyens au service de la marine se sont présentés avec un drapeau aux trois couleurs qu'ils ont promis de défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang contre les sattellites du despotisme. Le président leur a témoigné, au nom du Conseil, combien il éprouve de satisfaction à les voir se disposer à venger sur ces lâches Anglais l'attentat commis sur la personne du représentant du peuple Beauvais et sur ceux qui ont livré la ville de Toulon. Il les a engagés à répondre aux grandes vues de la République sur leur dévouement à venger la cause de la liberté outragée de tant de manière par les rois et leurs suppôts. Il a terminé par leur promettre que l'administration leur ferait donner de l'argent pour s'amuser et boire à la santé des braves volontaires qui, comme eux, se vouent au service de la marine. »

Le 21 brumaire, les marins, qui devaient trouver la place excellente, revinrent faire visite au Conseil, drapeau tricolore toujours déployé (3). Leur chef, « le sans-culotte Gimel obtint la parole pour faire part à l'administration de l'objet qui attirait ces braves marins dans le lieu de ses séances.

« Nous venons, a-t-il dit, de consacrer dans une fête civique et notre amour pour la liberté et notre haine pour les tyrans et leurs suppôts. Nous venons de jurer de nous ensevelir tous ou de revenir dans notre patrie chargés des grains que nous porteraient les habitants des Etats-Unis d'Amérique s'ils n'en étaient empêchés par ces lâches Anglais qui ont osé former le projet de nous asservir en nous privant de ressources que nous fournissait la mer; mais, citoyens administrateurs, nous saurons la rendre libre, cette mer sur laquelle ces monstres ont

(1) *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, *op. cit.*, t. VII, p. 508.
(2) Archives départementales, L. 32, p. 201.
(3) Archives départementales, L. 32, p. 218.

trop longtemps exercé une tyranie capable de révolter tous les peuples de l'Europe.

« Nous venons de couper une branche de laurier que nous déposons entre vos mains pour être distribuée à ceux d'entre nous qui s'en seront rendus dignes. Nous venons, enfin, vous demander d'être les témoins de notre serment de périr jusqu'au dernier ou de faire triompher l'unité et l'indivisibilité de la République et de venger la mort de Beauvais. »

Au belliqueux sans-culotte Gimel, Laliman répondit patriotiquement par « un discours plein d'énergie et de sans-culottisme, louant le zèle qui animait ces braves marins. Il les a invités au nom du Conseil à persister dans les sentiments qu'ils ont exprimés par la bouche du sans-culotte Gimel et à ne jamais perdre de vue qu'ils combattent pour la liberté si cruellement outragée par les Anglais, lorsqu'ils ont osé faire périr sur l'échafaud le brave montagard Beauvais dans l'infâme ville de Toulon qu'ils n'ont en leur pouvoir que par la lâcheté et la trahison de ses habitants.

« Citoyens marins, dit encore le président, nous conserveront précieusement la branche de laurier que vous avez déposée en nos mains et nous aimons à nous persuader que pas un de vous ne s'en rendra indigne et qu'au lieu de la branche que vous nous avez remise, vous en mériterez une forêt. »

Puis, les haranguant avec chaleur, il prononça la formule solennelle de serment.

« Vous jurez, marins sans-culottes, d'être fidèles à la République, de maintenir la liberté et l'égalité, la République une et indivisible ou de mourir à votre poste en la défendant.

« Vous jurez guerre éternelle aux tyrans, aux dictateurs, aux fédéralistes, à tous ceux qui voudront usurper la souveraineté du peuple français. Vous jurez surtout de vous ensevelir sous les flots ou de venger la mort du représentant du peuple Beauvais, assassiné par les Anglais à Toulon ! »

Et tous les marins, la main droite levée, crièrent : « Nous le jurons, nous périrons tous ou la mort de Beauvais sera vengée sur les lâches Anglais qui en sont les complices ! » Et le pré-

sident, au bruit des acclamations et des applaudissements de tous les spectateurs « donna l'accolade fraternelle à tous ces braves marins en la personne du sans-culotte. » Les cris de *Vive la République ! Vive la Montagne ! Périssent les lâches Anglais qui ont assassiné Beauvais !* retentirent de toutes parts. Puis l'assistance entonna la *Marseillaise* « air chéri des Français. »

> **Allons, enfants de la Patrie,**
> **Le jour de gloire est arrivé !**

Le jour de gloire arriva le 19 décembre de la même année où Toulon fut repris. On allait songer à Beauvais, mort sur l'échafaud, quand on s'aperçut que celui dont on voulait venger l'assassinat avait été épargné par ses bourreaux. Fêtes funèbres et civiques sur les Champs de Mars, serments solennels de haine à l'Angleterre, discours pathétiques et sans-culottes faits à Agen ou dans les autres villes de la République, oraisons funèbres, tout s'adressait à un représentant du peuple vivant qui put ainsi jouir des honneurs accordés un peu trop prématurément à sa « mémoire de montagnard intrépide et de patriote éclairé, illustré par quarante ans de vertus. »

Moins heureux, son collègue Pierre Baille retenu, comme lui, prisonnier au secret, mourut mystérieusement ; on le trouva étranglé dans sa cellule. Beauvais, d'ailleurs, ne lui survécut guère. Après sa captivité, il se retira, malade, à Montpellier, où il mourut le 28 mars 1794. Les plus grands honneurs lui furent rendus. Son corps fut solennellement brûlé au Champ de Mars de la ville et ses cendres, envoyées à la Convention qui les fit déposer aux Archives Nationales.

René BONNAT.

PRIMAVERA

I

Dans le frais vallon qu'il féconde
Le clair ruisseau roule son onde
Sur un lit de sable doré ;
Il s'en va rêvant et murmure
Ainsi, sous la verte ramure
Du saule au feuillage moiré :

« — Je viens de la haute montagne
Qui tout là-bas sur la campagne
Etend sa grande ombre le soir,
Où la pâtre par la ravine
Conduit son troupeau qui chemine
Aux flancs moussus du rocher noir.

Agile comme la gazelle
Dont le pied jamais ne chancelle,
Qui s'élance, bondit et fuit,
J'ai couru plein d'ardeur, rapide,
A travers les galets, avide
De mouvement, d'air et de bruit.

Enfin, j'ai gagné la vallée
Où mollement dans une allée
De sable d'or, pleine de fleurs,
Je puis m'étendre avec ivresse
Et frissonner sous la caresse
Douce de la rosée en pleurs.

Des oiseaux aux gais babillages
J'entends, sous les épais feuillages
De mes berges, les chants d'amour :
Chant de l'alouette à l'aurore,
Chant que le rossignol encore
Continue au déclin du jour ;

Et quand le souffle de la brise
Qu'apporte du soir l'ombre grise
Vient effleurer mes claires eaux,
Je vois les bouquets d'aubépine
Aux guirlandes de l'églantine
Sur mon lit s'unir en berceaux.

Dans cette oasis de verdure
Où toute chose a sa parure
Et son parfum et sa chanson,
Puissé-je, plein d'insouciance,
Laisser errer ma nonchalance
Sans voir jamais d'autre horizon ! »

Ainsi murmure sous les branches
Le ruisseau, fleuri de pervenches
Et de blancs muguets décoré,
Tandis que vers la large plaine
La pente fatale l'entraîne
Dans son lit de sable doré.

II

Jeunesse, printemps de la vie,
Ainsi tu chemines, ravie,
Entre des bords semés de fleurs,
Fleur toi-même, fleur radieuse,

Qui t'épanouis belle, heureuse,
Dans tout l'éclat de tes couleurs !

Mais, comme cette onde légère,
O jeunesse trop passagère,
Tu t'enfuis vers d'autres séjours.
Hélas ! en ces nouveaux rivages
Il n'est plus de fleurs, plus d'ombrages...
— Adieu, jeunesse ! pour toujours.

Alph. DENIZOT.



NOTES DIVERSES

APPRENTI SCULPTEUR.

Le 2 juin 1761, Jean Martin, marchand, habitant la paroisse de Sistels dans la juridiction de Dunes en Condomois, vint dans la ville d'Agen placer son fils, Antoine, en apprentissage chez le maître sculpteur Jean Siboure.

Après avoir bien débattu les conditions du contrat il fut décidé que, moyennant la somme de cent livres payée par Jean Martin, Jean Siboure prenait l'engagement de nourrir le jeune Martin et de lui enseigner le métier de sculpteur dans tous ses détails sans rien lui cacher, durant une période de deux ans et demi.

Pour plus de sûreté le contrat d'apprentissage fut passé devant l'un des notaires d'Agen, Fabre jeune (1), et signé des deux parties contractantes.

ARGENTERIE.

Le 23 juin 1701, au cours d'une visite pastorale, l'Evêque de Condom, se trouvant à Caumont, signa une ordonnance enjoigeant, entre autres choses, aux fabriciens de cette église de faire l'achat d'un soleil d'argent du prix de cent cinquante livres.

L'achat prescrit n'ayant pas été fait, la même ordonnance fut encore portée le 13 octobre 1708. Le vicaire général Maubranches la transmit au curé de Caumont de la part de l'Evêque demeuré pour cause d'indisposition à Calonges, localité voisine de Caumont. La lettre de l'Evêque portait en post-scriptum ces mots relatifs à l'ordonnance de 1701 (2) :

(1) Etude de Mᵉ de Lacvivier.
(2) Arch. de Caumont BB. 7. Sᵉ E. 1753.

« Il est parlé d'un soleil de cent cinquante livres ; cela estoit bon pour ce temps-là ; il le faudroit à présent de trois à quatre cents livres. »

On voit par là qu'en sept ans les choses avaient bien changé. Si l'argent avait pu renchérir il n'est pas téméraire de supposer que le culte divin avait dû prendre plus d'éclat et, ce qui paraissait convenable en 1701, était devenu insuffisant en 1708.

DE JUS

Cette expression bien connue des romanisants se trouve dans maintes chartes agenaises rédigées en langue vulgaire. Elle signifie littéralement *dessous*, Elle se trouvait jadis dans certains noms de lieux agenais ; Clermont-Dessus se disait Clermont-de-jus et Tonneins-Dessus avait son équivalent dans Thonnenx-de-jus. Ces deux noms de lieux commencèrent à se modifier au commencement du XVI[e] siècle. La forme ancienne et la forme actuelle coexistaient en 1524, comme on peut s'en convaincre en examinant les folios 46 et 47 d'un registre des *archives d'Agen (CC. 48).*

De jus n'a pas totalement disparu, il existe encore dans le parler de Tournon sous la forme *detzous.* Dans ce parler *tz* équivaut à *j*, puisque Agen se prononce *Atzen.* Quant à la transformation de l'*u* en *ou* elle ne doit pas nous surprendre à cause de l'affinité des deux sons.

Detzous, dernière forme de *de jus*, va disparaître à son tour ; elle a vieilli ; elle se meurt tuée peu à peu par le mot *debat.*

J. D.



BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

La Peste en Agenais au XVIIe siècle par le docteur Couyba.
(Villeneuve-sur-Lot. Impr. R. Leygues, in-8° de 391, pp.)

Trop souvent, au cours de nos études sur les *Anciens Couvents d'Agen avant 1789*, nous avons eu à parler de la peste qui désola si fréquemment notre malheureuse cité et à signaler les actes de courageux dévouement auxquels elle donna lieu, pour ne pas que nous soyons heureux de saluer aujourd'hui l'apparition de l'important volume que vient de lui consacrer notre confrère M. le docteur Couyba et d'en dire ici tout le bien que nous en pensons.

Après les travaux si consciencieux du même auteur sur la *Fronde en Agenais* et le tableau saisissant de la *Misère* qui la précéda dans le premier quart du xviie siècle, cette nouvelle étude s'imposait. Nous l'attendions, comme le complément indispensable des deux autres, sûr qu'elle ne pourrait manquer de tenter un érudit aussi documenté que l'est M. le docteur Couya, doublé en plus d'un praticien non moins consciencieux et non moins habile. Aussi ne sommes-nous point étonné que partout elle soit accueillie avec une faveur marquée, écrite avec cette méthode impeccable, cet esprit large, cette abondance et cette précision de faits sobrement exposés, ce style clair et net, qui distinguent particulièrement son auteur.

Ce gros volume, qui ne renferme pas moins de dix chapitres, peut se diviser en deux grandes parties, la partie historique et la partie scientifique.

Dans la première, après un rapide aperçu des nombreuses épidémies qui s'abattirent presque régulièrement sur la région du Sud-Ouest depuis le xe siècle jusqu'au xviie, et s'être un peu plus longtemps arrêté à celles qui se multiplièrent durant tout le xvie siècle, conséquences inévitables des funestes guerre de religion, M. Couyba étudie tout particulièrement la grande peste de 1628 à 1631, utilisant non seulement l'important travail de M. Ad. Magen, *La ville d'Agen*

pendant l'épidémie de 1628 à 1631, d'après les registres consulaires (1) mais encore les nombreux documents que lui ont fournis à foison les Archives municipales d'Agen, comme aussi celles des autres villes de la province. Car, si M. Couyba ne nous apprend que peu de choses nouvelles sur les événements de la ville même d'Agen, en revanche, ses recherches sont entièrement inédites sur la dévastation des villes voisines ; et ce n'est pas un des chapitres les moins intéressants que celui qu'il consacre à Duras, à Montaigu, à Tonneins, à Villeneuve, à Sainte-Livrade, à Nérac et surtout à Bordeaux, « ce cloaque de pestilence, » comme écrit La Colonie, où la peste sévissait depuis trois siècles à l'état endémique, et où l'on constatait encore des cas mortels en 1647, c'est-à-dire seize ans après qu'Agen en était débarrassé.

Ce temps d'arrêt malheureusement ne devait pas être long. Les guerres de la Fronde allaient ramener la misère, et avec elle la faim et la peste qui ne se quittaient jamais. L'épidémie de 1653 fut la plus terrible, en Agenais, de toutes celles que l'on ait jamais enregistrées.

Ici encore M. le docteur Couyba ne néglige aucune information, soit qu'il les trouve déjà écrites par nos vieux chroniqueurs, le frère Hélie si explicite en ces matières, Labénazie, Argenton, Labrunie, etc., soit qu'elles lui soient fournies par le dépouillement des dépôts publics ; ce qui lui permet de donner les aperçus les plus justes et les plus curieux sur l'affolement de la population, le courage des uns, la défaillance des autres, la désorganisation du consulat, la pénurie des finances municipales, le manque de secours, la mortalité toujours croissante, la police des enterrements, la création de cimetières spéciaux, le paupérisme, l'assistance publique, la stérilité de la terre, le dévouement enfin et ses martyrs, en tête desquels il n'hésite pas à placer, avec cet esprit d'impartialité, si rare aujourd'hui, dont il faut lui savoir gré, à côté des consuls Ratier et Baratet dont la charité alla jusqu'à l'héroïsme, « les Frères-Prêcheurs, les Carmes, les Augus-
« tins, les Capucins, et principalement les Cordeliers, qui, en com-
« pagnie des chirurgiens Blarry, Gouttes et Argenton, allaient,
« revêtus de leurs longues blouses grises, à travers les rues silen-
« cieuses comme un cimetière, le crucifix à la main, dans les maisons
« suspectes ou infectées, apporter aux pestiférés, à défaut de remèdes
« efficaces, le verbe évangélique. »

(1) *Bulletin de la Société de médecine d'Agen.* N°s 2 et 3. 1860-1861. Tirage à part, Agen, imp. Noubel, 1862. In-8° de 56 pp.

Mais là où l'œuvre de M. le docteur Couyba est véritablement neuve et présente un attrait tout particulier, c'est quand il entre dans les détails techniques de la maladie, qu'il en étudie les causes, les premiers symptômes, le développement, les affres épouvantables et cherche à démeler l'écheveau si embrouillé des remèdes et des opérations chirurgicales usités à cette lointaine époque, lorsqu'il aborde en un mot le domaine de la thérapeutique, qui est le sien propre et où il ne peut, par suite, que nous instruire et nous intéresser.

C'est d'abord l'hygiène et la prophylaxie publique, avec les mesures de police générale, l'organisation des services, et notamment du bureau de la santé, l'établissement des huttes, la désinfection, etc., où l'auteur nous apprend, non sans surprise, que l'administration municipale d'alors ne négligeait aucun moyen pour préserver la cité des atteintes de la maladie, prenant les précautions les plus minutieuses, tellement sévères et rigoureuses que de nos jours on hésiterait presque à les prescrire et à les recommander. Et, cherchant à nous faire comprendre quelles étaient les idées médicales du temps sur « cette « terrible mangeuse d'hommes, que ses témoins et ses victimes appe- « laient, d'un terme adouci, la contagion », mais qui était bien la peste bubonique, la peste d'Orient, aujourd'hui réléguée dans son pays d'origine, qui du xe au xviiie siècle s'était établie en Europe, avait fait de la France une de ses terres de prédilection et particulièrement de l'Agenais, où elle avait élu en quelques sorte domicile, M. le docteur Couyba écrit en guise de conclusion :

« Si au point de vue des méthodes et des résultats scientifiques, « nous faisons de nos jours mieux que nos aïeux, ils ne faisaient pas « mal aux leurs. Ils faisaient tout ce qu'on pouvait faire avec la « science de leur temps. La science ? on pourrait dire leur empi- « risme ; la physiologie s'ébauchait à peine au xviie siècle avec « Harvey ; l'anatomie pathologique était réduite aux grossières « constatations microscopiques, comme en témoignent les autopsies « des hommes illustres de ce temps ; la chimie et la pharmaceutique « se dégageaint à peine des chimères alchimistes ; la pathogénie « était dans l'enfance ; le microscope à ses débuts — je parle du xviie « siècle, — ne s'était encore essayé ni aux trouvailles de l'anatomie « pathologique, ni à l'analyse des tissus normaux, ni à des recherches « systématiques sur les micro-organismes inférieurs, non soupçonnés, « ou à peine entrevus. Les médecins n'avaient pas ce riche outillage, « multiplicateur de nos sens, que nous possédons aujourd'hui.....»

Et cependant, « dans leur dénument scientifique, au milieu des

« obscurités doctrinales, qu'illumine aujourd'hui le faisceau conver-
« gent des rayons de toutes les sciences et de toutes leurs découvertes,
« nos aïeux frappaient souvent juste. Les savants du temps obser-
« vaient et appliquaient empiriquement leurs observations, sachant
« le comment, ignorant le pourquoi. Ce qui leur manquait, c'était
« l'instrument même des progrès scientifiques dans les sciences
« naturelles et biologiques, l'expérimentation, le contrôle des phéno-
« mènes, le contrôle des observations prises dans l'obscur laboratoire
« de la vie. Ils ne connaissaient pas cette conception si simple, la
« recherche du déterminisme des phénomènes. Au lieu d'expérimen-
« ter, les écoles ratiocinaient. Il a fallu un Claude Bernard pour
« inventer la méthode. »

Et M. Couyba d'ajouter : « Somme toute, si, dans le traitement de
« la peste, nous n'avions les cultures de Haffkine et le serum anti-
« loémique de Yersin, ferions-nous beaucoup mieux ? »

Une dizaine de pièces justificatives d'un grand intérêt et un index onomastique et topographique terminent ce beau volume et le complètent fort utilement.

Ph. Lauzun.



REVUE DES PÉRIODIQUES

Sous cette rubrique, la *Revue de l'Agenais* publiera désormais dans ses numéros un compte-rendu sommaire des différents articles parus dans les Revues voisines ou publications diverses, et relatifs à l'histoire de l'Agenais ou à celle de ses personnages les plus illustres. Elle croit ainsi rendre aux travailleurs un service signalé et intéresser plus particulièrement ses lecteurs.

N. D. L R.

Revue de Gascogne, février 1905. — J.-B. GABARRA. *Le berceau d'Henri IV.*

Sous ce titre, M. Gabarra réfute l'assertion de M. Aulard, prétendant dans son *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. III (1er avril-5 mai 1793) « qu'à Pau, le berceau d'Henri IV et plusieurs effigies des tyrans ont été brulées. » C'est inexact, du moins pour le berceau. Ce berceau, qui est, on le sait, une magnifique carapace de tortue, fut sauvé grâce à une supercherie de M. d'Espalungue d'Arros, commandant à cette époque du château de Pau, qui échangea la véritable carapace offerte à Jeanne d'Albret avec une autre identique que possédait le citoyen Beauregard, directeur de l'enregistrement et des domaines. La substitution se fit sans bruit et l'écaille de ce dernier fut livrée à la fureur populaire. Les renseignements, parfaitement authentiques, communiqués par M. J.-B. Gabarra ne laissent aucun doute à cet égard. P. L.

Même Revue, avril 1905. CH. SAMARAN. *Blaise de Monluc défend son frère Jean devant l'Inquisition romaine.*

Dans cet article, le savant archiviste nous apprend comment et pourquoi Blaise de Monluc fut appelé, en 1563, à défendre son frère Jean, évêque de Valence, cité par le pape Pie IV à comparaître devant

le tribunal du Saint-Office, comme entaché d'hérésie et suspect de propager les erreurs calvinistes. Ce n'est qu'une lettre, datée de Toulouse du 20 décembre 1563, mais elle constitue un document de premier ordre, conservé à la bibliothèque nationale : *Nouvelle acquisition, fonds français n° 1201, fol. 86, recto et verso.* La lettre se termine par un post-scriptum où Blaise de Monluc dénonce au pape un aventurier qui a pris son nom en le falsifiant et en se faisant appeler son neveu. Il engage S. S. à se défier de cet imposteur.

P. L.

Bulletin de la Société Archéologique du Gers, 1er fascicule 1905. — M. Miégeville. *Demande de translation de l'Evêché d'Agen à Auch.*

Le Concordat du 15 juillet 1801, en réduisant le nombre des anciennes circonscriptions religieuses, qui étaient de cent trente six, à celui de cinquante, supprima le diocèse d'Auch et le réunit à celui d'Agen, cette dernière ville ayant été désignée pour en être le siège. Toute la population du Gers s'en montra fort mécontente; aussi ne cessa-t-elle, depuis ce moment, par l'organe de ses divers représentants, de protester contre cet état de choses, donnant pour raison qu'entre les deux chefs-lieux les communications étaient des plus difficiles, et surtout « qu'Agen était privé de tous les bâtiments servant à l'exercice « du culte, cathédrale, évêché, mobilier, lesquels avaient été démolis « ou vendus, tandis que la ville d'Auch possédait une des plus belles « basiliques de France et qu'il était important et politique de la « conserver soit comme temple, soit comme monument des arts. » M. Miégeville publie tous les documents relatifs à cette affaire, délibérations et vœux du Conseil général, pétitions aux ministres, adresse à l'Empereur lui-même, qui lors de son passage à Auch, le 24 juillet 1808, reconnut « que la préférence donnée à Agen sur Auch pour « l'établissement de l'évêché, était une ineptie », mais qui ne fit rien dans la suite pour changer cette situation ; et il la conduit jusqu'au 6 octobre 1822, époque où, sans se lasser depuis l'an XI, le Conseil général du Gers obtint enfin satisfaction par le rétablissement du siége archiépiscopal d'Auch.

P. L.

Revue de Saintonge et d'Aunis, numéros janvier et mars 1905.

M. le baron Chaudruc de Crazannes a publié quelques lettres de M. de Balguerie de Larmande, capitaine au régiment de Brie, à son cousin Jacques Chaudruc, négociant à La Rochelle. Il y est question des opérations militaires sur les côtes d'Aunis et de Bretagne de 1755

à 1759, pendant la guerre de Sept ans. Pierre de Balguerie de Larmande, baron de Galapian, quitta la carrière des armes vers 1761, se maria avec la sœur de son correspondant et se retira dans ses terres de l'Agenais. En 1789, il habitait au château de La Mothe-Forest, paroisse et juridiction de Galapian. (Archives de la Préfecture B. 206.) M.

Bulletin de la Société des Etudes du Lot, tome XXIX, 4e fascicule (octobre, novembre, décembre 1904.)

Dans une étude sur *Les Vins du Querci et les privilèges de la ville de Bordeaux*, M. de Larrousilhe montre le préjudice porté au commerce du vin de Cahors par ces privilèges bordelais. L'Agenais eut aussi à en souffrir beaucoup. — Dans un *Essai d'un armorial Quercinois* nous trouvons de courtes notes sur les Malartic, dont la branche de Montricoux, fixée en Agenais vers 1640, prit le surnom de Maurés; sur les de Mondenard d'Estillac et sur Blaise de Monluc. — M. Jules Gras fait hommage à la Société d'un manuscrit intitulé *Découverte définitive d'Uxellodunum et de l'oppidum des Sotiates*. — M. Goudal communique une copie manuscrite des coutumes de Fumel en Agenais (1265). Ces coutumes ont été imprimées à Bordeaux, chez Pierre Philippot, rue Saint-James, en 1781 ; on ne connaît qu'un exemplaire de cette édition, à la bibliothèque de Bordeaux. (M. Andrieu, qui a connu cette édition par une mention de Lafont du Cujula, *Annuaire ou description statistique du département de Lot-et-Garonne*, 1806, page 82, en a ignoré le lieu d'origine.) R. M.

Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, tome XXXII, 1904, 1er trimestre. — Dans une note du travail de M. l'abbé A. Buzenac sur *La Légende du pont de Beloy*, nous voyons qu'un M. de Mayonade, seigneur de Bordes, près Tournon-d'Agenais, mort à Montpezat du Quercy (1622), laissa ses biens à la famille de Raffin, et un calice à Notre-Dame de Bonencontre. — 2e Trimestre. Noble Mariet Delbreil ou Dubruel, seigneur de Loubéjac et de Cazideroque, fit plusieurs dons aux Clarisses et aux Frères prêcheurs de Montauban, au XVIe siècle. — Nous trouvons plus loin le compte-rendu de la fête de l'Etre suprême, célébrée dans la ci-devant église abbatiale de Saint-Maurin, le 20 prairial an II. R. M.

Bulletin trimestriel de la Société de Borda, Dax (Landes), 30e année (1905), 1er trimestre.

Le Budget d'un évêque de Dax au moyen-âge, tel est le titre d'une

communication faite à la Société de Borda par M. l'abbé Degert. Ce travail nous apprend que Jean de Saya, évêque de Dax, fut transféré au siège d'Agen le 9 juin 1375. Dans son *Histoire des Evêques de Dax*, M. Degert a déjà écrit une bonne notice sur cet évêque.

Le marquis de Vignolles est une excellente biographie de Bertrand d'Arricault, seigneur de Vignolles, l'auteur des *Mémoires des choses passées en Guyenne* (1621-1622). En tête de l'édition de ces mémoires donnée par Ph. Tamizey de Larroque en 1869, figure une érudite introduction consacrée presque tout entière aux faits et gestes de Bertrand de Vignolles. Ce travail, fort bon pour l'époque où il parut, renferme quelques lacunes et aussi quelques erreurs. Dans son article *Le Marquis de Vignolles*, M. Albert Darricau rémédie à toutes ces défectuosités grâce à des documents nouveaux.

Voici un court résumé des parties les plus saillantes de cet article :

Bertrand d'Arricault, fils de François d'Arricault, baron de Vignolles, et de Marie de La Rochebaucour, était le petit-fils de François de Saint-Paul, seigneur d'Arricault ou de Ricault et de Marie de Vignolles. C'est donc par les femmes que Bertrand d'Arricault de Vignolles se rattachait au fameux Lahire, de son vrai nom Etienne Vignolles.

L'auteur de cet article n'a garde d'omettre que le célèbre lieutenant de Jeanne d'Arc « naquit à Préchacq, non loin des bords de l'Adour landais, où il avait son château et sa seigneurie, ainsi que l'a si bien démontré M. l'abbé Foix, curé de Laurède ».

On sait que Vignolles fit capituler Clairac, le 4 mai 1622, et qu'il se distingua au siège de Tonneins (1622), après s'être signalé aux prises de Lavardac et des tours de Barbaste, et non Babast comme dit à tort M. Darricaut.

Tous ces détails prouvent que si Vignolles est une des gloires des Landes, l'Agenais ne saurait le méconnaître.

J. D.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XXXII, mars-avril 1905. — Sous ce titre : *Etude critique sur le vénérable Alain de Solminihac, son origine et sa famille*, M. le marquis de Fayolles prouve d'une manière péremptoire, à l'aide de documents nombreux, que le vénérable Alain de Solminihac appartient à la famille de Solminihac, branche de Belet et non aux d'Estut de Solminihac, famille qui vient de s'éteindre en Agenais.

J. D.

Revue d'histoire diplomatique, nº 1, 1905. — Ernest Daudet. *La disgrâce du duc de la Vauguyon.*

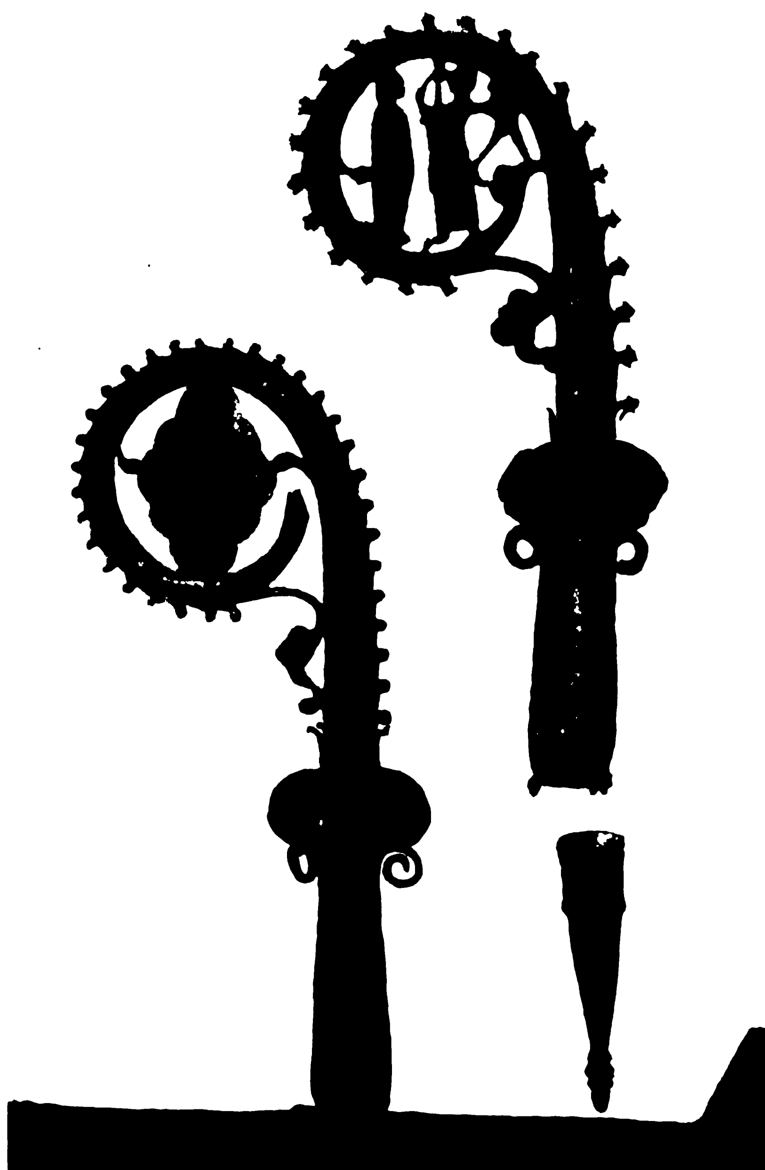
Le duc de La Vauguyon était, on le sait, avant la Révolution, baron de Tonneins, Grateloup, La Gruère, Villeton, etc., et marquis de Calonges. Son histoire se rattache donc à celle de l'Agenais.

Utilisant les nombreux renseignements qu'il possède sur l'émigration, époque encore si peu connue, M. Ernest Daudet consacre à ce personnage un article des plus intéressants, s'attachant surtout à raconter par le détail la disgrâce qu'il dût subir de Louis XVIII, en 1797, alors qu'il remplissait auprès de ce monarque en exil les fonctions de premier ministre. M. Daudet nous le montre d'abord à Vérone, puis à Blanckemberg, investi de toute la confiance du Roi ; et il nous explique comment, jouissant comme diplomate d'une réputation universelle, il s'attira la jalousie et la haine du comte d'Avaray, grand favori de Louis XVIII, qui chercha par tous les moyens à paralyser son influence sur l'esprit du monarque ; car, tandis que La Vauguyon insistait pour faire prédominer ses idées libérales et constitutionnelles, d'Avaray, au contraire, préconisait le retour au régime purement autoritaire et absolu. Toute cette querelle est résumée dans deux rapports de Courvoisier, chargé par d'Avaray d'espionner La Vauguyon pendant son absence en octobre 1796. Remis au Roi par d'Avaray, ces documents changèrent du tout au tout l'opinion du monarque. Un refus du duc d'obéir à ses ordres détermina la crise. La Vauguyon fut congédié et se retira à Hambourg ; tandis que d'Avaray et le parti de l'ancien régime triomphaient définitivement.

P. L.

La Commission de direction et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, Momméja.


OF
MICH.



Cliché Ph. Lauzun Photo. Bellotti

LES CROSSES DU MUSÉE D'AGEN



LES CROSSES DU MUSÉE D'AGEN

Le Musée conserve, parmi ses richesses archéologiques, deux belles crosses, œuvres précieuses de l'orfèvrerie médiévale, trouvées dans les tombeaux de l'ancienne cathédrale Saint-Etienne, remplacée aujourd'hui par le Marché-Couvert. Ces deux pièces très importantes méritent de fixer notre attention.

La première, en cuivre émaillé, mesure 0^{m} 32 de hauteur. Sa volute, gracieusement recourbée et terminée par une tête de serpent, est ornée à l'extérieur de petits crochets rudimentaires. Le milieu, formé d'une auréole à huit lobes, porte deux figures enlevées, c'est-à-dire en demi relief. D'un côté, le Christ avec toute la barbe, la tête couverte d'une couronne fleuronnée, est assis sur un trône. Ses vêtements, composés d'une tunique et du pallium, sont très artistiquement ciselés et drapés. La main droite levée, bénit à deux doigts, le pouce détaché de la main. La main gauche tient un livre sur le genou avancé.

De l'autre côté, la Vierge mère, drapée dans un vaste manteau, assise et couronnée, selon la tradition byzantine, soutient de son bras gauche l'Enfant Jésus debout sur son genou. La main droite levée à la hauteur de la poitrine tient un fruit.

Ces deux figures, traitées avec une délicatesse et un fini remarquables, décèlent un ouvrier d'une habileté peu commune.

La volute et la douille, toutes les deux cylindriques, sont couvertes d'émail champlevé bleu, imitant les écailles de

serpent. Au long de la douille, à distances égales, sont appliqués trois dragons, dont la queue se recourbe en anneau à la partie inférieure du nœud. Celui-ci, composé de deux hémisphères aplatis, est orné de huit grosses côtes saillantes. A sa partie supérieure, huit feuilles gravées et découpées forment une couronne, d'où s'élance la volute.

La seconde crosse, en cuivre doré et gravé, mesure 0m 35 de hauteur. La douille et la volute sont ornées de légères gravures au trait représentant des courses de feuilles. La douille est cylindrique et ornée de trois guivres ou dragons, dont la queue recerclée touche le nœud.

Une sphère déprimée, comprenant deux zones reliées par une bande horizontale, forme le nœud. Sur chacune de ces zones, quatre dragons s'enlacent par le cou et par la queue, de telle sorte que la tête de l'un passe dans l'enroulement de la queue du précédent, dont il tient l'extrémité dans sa gueule. Cette décoration ajourée est d'un très bel effet.

La volute cylindrique, sortant d'une couronne de huit feuilles, profondément découpées et gravées, s'amincit peu à peu et s'épanouit en fleuron. Un second fleuron plus développé se soude à la tige. Le dos de la volute est hérissé de petits crochets tréflés.

La scène de l'Annonciation occupe l'intérieur de cette crosse. L'Archange Gabriel tient d'une main le bâton des messagers, dont l'extrémité s'orne d'une fleur de lis. L'autre main se lève dans un geste de bénédiction, les deux premiers doigts étendus. Les ailes se relient au fleuron et à la partie intérieure de la volute. La Vierge reçoit debout le salut de l'Archange. De la main droite elle fait un geste d'étonnement, pendant que de la gauche elle soutient un livre.

Cette crosse est bien traitée, mais elle n'a pas la finesse d'exécution de la première.



Quelle date faut-il assigner à ces œuvres ? Lors de leur découverte, quelques-uns prétendirent qu'elles avaient appartenu au cardinal de La Rovère. Les érudits et archéologues agenais ne s'y trompèrent pas, et M. Tholin attribua ces deux crosses au XIIIe siècle.

Nous pourrions, peut-être, préciser davantage. Les comparaisons entre les richesses des musées et des collections particulières sont devenues faciles, grâce à de nombreuses publications illustrées. Cela nous permettra de faire des rapprochements intéressants.

Une crosse du Louvre, donnée par le P. Martin (1), ressemble beaucoup à notre première. Comme sur notre crosse émaillée, l'œil de la volute terminée en serpent, contient, dans une auréole ovoïde, le Christ assis sur un trône et couvert d'une couronne fleuronnée. Une seule différence, la main gauche au lieu de se reposer sur le livre, s'élève à hauteur des épaules.

Le chanoine Arbellot publia en 1873, le dessin d'une crosse trouvée sur l'emplacement d'un ancien monastère de Limoges (2). C'est une replique de la nôtre, moins l'émail. « La partie supérieure de la volute représente un serpent recourbé sur lui-même et dont les reins sont semés de petits crochets; c'est une allusion au serpent d'airain que Moïse éleva dans le désert et qui était une figure de la croix. Au centre de la volute formée par le serpent on voit une Vierge assise qui soutient l'Enfant Jésus debout sur son genou gauche. La main droite de la Vierge semble tenir une pomme, allusion à la faute d'Eve que Marie a contribué à réparer. » Cette crosse, ajoute M. Arbellot, accuse le style du XIIIe ou du XIVe siècle.

---

(1) *Mélanges d'Archéologie*, par Ch. Cahier et A. Martin, t. IV, *Le Bâton pastoral dans ses formes successives*, p. 232, fig. 108.

(2) *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXVI (1873).

Une publication récente de M. Eug. Lefèvre-Pontalis, le savant directeur de la *Société française d'Archéologie*, va nous donner une date précise. Des fouilles, exécutées il y a peu de temps dans la cathédrale d'Orléans, mirent à jour un sarcophage à 3m 20 de profondeur. « A l'intérieur on trouva tout d'abord un squelette complet, la volute d'une crosse en émail et une inscription sur plaque de métal brisé en trois morceaux. Des recherches ultérieures et un tamisage soigneux firent découvrir ensuite un anneau pastoral, un calice en étain et sa patène dont la croix pattée tracée au compas est inscrite dans un double cercle, des fragments de galons tissés de fils d'or et une boucle de bronze (1). »

La description de cette crosse pourrait s'appliquer à la nôtre, si la volute ne se terminait pas en fleuron et si le nœud n'était pas orné de dragons entrelacés. M. Lefèvre-Pontalis a cru reconnaître le Père Eternel dans un des personnages, je crois que c'est une erreur et qu'il faut bien y voir le Christ la main posée sur l'Evangile.

L'inscription de la plaque de métal apprit que l'on avait retrouvé le tombeau de Guillaume de Boesses, évêque d'Orléans mort en 1258.

De ces rapprochements nous pouvons conclure que notre crosse émaillée est une œuvre Limousine, sortie peut-être du même atelier que celle d'Orléans et datant du milieu du XIIIe siècle.

De notre seconde crosse, nous pouvons rapprocher celle conservée à Saint-Sernin de Toulouse et attribuée à saint Louis d'Anjou. Elles ont toutes les deux un grand air de parenté. Le sujet historié qui garnissait la volute a disparu mais l'inscription, *Ave Maria*, indique suffisamment que c'était aussi une Annonciation. M. l'abbé Auriol qui l'a publiée, la donne comme antérieure à 1297 (2).

Une autre crosse du Louvre est exactement pareille à la

(1) *Bulletin monumental*, 1904, 68e volume, p. 352.

(2) *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* 1903. N° 30, pp. 216 à 220.

nôtre (1). Même scène, même attitude des personnages, même décoration de la volute. Le nœud seul est différent. Ces deux crosses sont l'œuvre du même atelier, peut-être de la même main.

Dans le trésor de Saint-Bertrand de Comminges, j'ai vu une crosse que nous pouvons rapprocher de la nôtre. Le sujet est le même et traité de la même façon. Mais la crosse de Saint-Bertrand est en émail champlevé, on peut en voir la reproduction dans le *Catalogue illustré officiel de l'Exposition rétrospective de l'Art français à l'Exposition universelle de 1900.*

Elle a été trouvée dans le tombeau de Bertrand de Miramont, mort en 1285.

Notre crosse est donc une œuvre de la fin du XIIIe siècle.

*
* *

L'usage des crosses, d'après Baronius, remonte au moins au IVe siècle. Plusieurs auteurs ont prétendu qu'il datait tout au plus du IXe siècle. Mais c'est une erreur, puisque déjà au Ve siècle, saint Remi lègue par testament, à son neveu Pretextat, sa crosse d'argent ornée, *argenteam cabutam figuratam.* Nous savons que les mots *cabutta, cambotta, cambuca,* etc., désignent les crosses telles que nous les connaissons. Dès le VIe siècle, Isidore de Séville nous apprend qu'on donnait le bâton pastoral au nouvel évêque, au moment de sa consécration, *huic, dum consecratur datur baculus et ejus indicio subditam sibi plebem vel regat, vel corrigat, vel infirmitates infirmorum sustineat.*

La crosse ne fait pas partie des insignes du souverain Pontife. Dès 1198, Innocent III est formel, *Romanus Pontifex pastorali virga non utitur.* Les papes portent la férule et cela on peut l'affirmer pour le VIe siècle déjà. Une ancienne représen-

---

(1) *Mélanges d'Archéologie*, t. IV, p. 220, fig. 104.

tation de saint Grégoire-le-Grand, nous montre ce pape ayant en main un bâton surmonté d'une petite croix.

La crosse est essentiellement un insigne épiscopal. Cependant, les abbés et les abesses ont joui de ce privilège. Au VIIe siècle la crosse était donnée à l'abbé pendant la cérémonie de sa consécration.

Tout le monde connait la mauvaise plaisanterie de Guy Coquille :

Au temps passé du siècle d'or
Crosse de bois, évêque d'or.
Maintenant changeant les lois
Crosse d'or, évêque de bois.

Malgré cette boutade, on sait très bien que de tout temps les matières précieuses sont entrées dans la confection des crosses. Et pour quelques rares exemples de simples crosses de bois, on en trouve des centaines en ivoire, cristal, argent, cuivre doré ou émaillé et même en or.

Et sur ces petits monuments, quelle que fut leur matière, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, les dragons et les serpents se sont tordus, entrelacés, ou ont formé des rondes monstrueuses. Il ne faut pas s'en étonner, puisque le moine Théophile nous apprend que de son temps, c'est-à-dire au XIIe siècle, c'était le motif le plus employé par les orfèvres. *Dracones concatenati collis et caudis.*

C'est ainsi que nous les voyons se tordre et se mêler sur le pied du candélabre de Reims, sur un chandelier du Mans (1) que reproduit le P. Martin, sur le reliquaire de Grammont dans le diocèse de Limoges et sur bien d'autres œuvres de la même époque.

Il y a là, une intention. Le Moyen-âge si religieux et qui a répandu le symbolisme un peu partout, ne devait pas à ce point de vue négliger les crosses. Aussi faut-il voir un symbole dans ces serpents et ces dragons semés avec une profusion si étonnante.

---

(1) *Mélanges Archéologiques*, t. IV, pl. XXXIII.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'interprétation à leur donner. Pendant que les uns y ont vu la figure du démon qui s'immisce jusque dans le sanctuaire, d'autres, en plus grand nombre, y reconnaissent le serpent d'airain de Moïse, figure du christ. M. de Bastard qui s'est longuement occupé de la question, à propos de la crosse de Tiron, pense à la verge d'Aaron changée en serpent (1).

J.-R. MARBOUTIN.

(1) Voir le rapport sur la crosse de Tiron, fait par M. le comte Auguste de Bastard, en juilllet 1856, dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire, et des arts de la France*. Ceux qui voudraient étudier la symbolique chrétienne y trouveront des documents de première valeur.

RELATIONS DE Mgr JOLY

AVEC

LES CONSULS D'AGEN ET LES AUTORITÉS DE LA PROVINCE ET DU ROYAUME [1]

Dès le jour de sa nomination au siège épiscopal d'Agen, Mgr Joly, répondant aux félicitations des consuls, leur avait donné l'assurance qu'il n'avait point d'autre intérêt que ceux de cette ville qui lui devenait chère par dessus tout, et qu'il faisait état de se dévouer à elle, sans réserve et sans retour (2). Il fut toujours fidèle à cette parole et à cette promesse. Durant tout son épiscopat, il s'employa de son mieux à procurer le bien de la ville d'Agen. Citons un exemple entre plusieurs autres : au mois de janvier 1668, les consuls appelèrent son attention sur les charges dont la ville était grevée, en raison du logement et du passage des troupes. Aussitôt Mgr l'Evêque convoque les trois ordres à la maison de ville, et à l'heure dite, accompagné des chanoines de la cathédrale et de la collégiale et des deux consuls, il va présider la réunion. Il soumet aux délibérations de l'assemblée deux propositions :

1° Doit on continuer à loger les soldats du Régiment de Jonzac, en payant aux officiers la même solde qui leur a été attribuée depuis qu'ils sont à Agen ?

2° Faut il députer quelqu'un à la Cour pour tâcher d'éloigner de la ville le Régiment de la Marine dont elle est menacée (3) ?

---

(1) Cet article est un chapitre détaché de la *Vie de Messire Claude Joly, évêque et comte d'Agen*, en cours de publication, par M. le chanoine Hébrard, revue, complétée et achevée par M. le chanoine P. Dubourg, curé de Layrac.

(2) Archives municipales d'Agen, A. A. 24. Lettre du 18 janvier 1665.

(3) Evêché, B. 2.

Mgr Joly ne voulait pas demeurer étranger aux préoccupations de ses nouveaux concitoyens, et il se faisait un devoir de coopérer à la solution de toutes les affaires qui les intéressaient, son concours leur fut toujours assuré.

Voici encore une lettre qu'il écrivait aux consuls d'Agen :

Paris, le 18 janvier 1671.

« Messieurs, votre lettre en date du 3 courant ne m'ayant été rendue par M. Frison, advocat au grand Conseil, que lundy dernier, je n'ai pu y faire plus tôt une réponse. Je ne doute pas que vous ne soyez entrés dans vos charges consulaires avec toutes les dispositions et les bonnes intentions nécessaires pous amener la gloire de l'Eglise, pour procurer les intérêts du Roy et pour ménager par votre justice et votre prudence le bien et le repos de notre patrie. C'est à quoy je me sens obligé par mon ministère de vous exhorter autant qu'il est en mon pouvoir, afin que, travaillant de toutes vos forces à faire le devoir de bons magistrats, vous remportiez devant Dieu et devant les hommes le mérite et l'approbation qui sont dûs à votre vertu. Il ne me reste qu'à souhaiter que Dieu verse ses bénédictions sur vous et qu'il vous remplisse de la lumière et de la force et de la droiture d'intention dont vous aurez besoin pour exercer vos charges en gens de bien et d'honneur, préférant les intérêts de votre conscience à tous les respects humains, et nulle considération n'étant capable de vous divertir de vos obligations.

Je suis très cordialement, Messieurs, votre très humble et très affectionné serviteur,

Claude,

Evêque d'Agen (1).

Les intérêts de la ville d'Agen le préoccupaient vivement quelques années plus tard, comme on en peut juger par les lettres suivantes qu'il écrivait de Paris aux consuls de la ville d'Agen :

(1) Archives municipales d'Agen, A. A. 24.

Paris, le 6 novembre 1676.

Messieurs les Consuls,

« J'ai vu les principaux ministres, qui ont l'honneur d'approcher de plus près la personne du Roy, et leur ai fait lecture de la lettre du 23 octobre que vous avez pris la peine de m'écrire, au sujet de la garnison qui se dispose d'entrer dans Agen. Ils m'ont dit et assuré que je pouvais mander qu'il n'y avoit nulle différence entre le régiment de Sault et les autres qui sont au service de Sa Majesté et que vous pouviez vous en tenir à l'exécution du dernier règlement fait pour le logement des gens de guerre, à moins que l'on ne vous en montrât de plus nouveaux par écrit, expédiés dans toutes les formes ordinaires ; et que si on exigeait de vous quelque chose de plus, vous fissiez réponse que vous en donneriez avis à MM. le marquis de Launoy et de Chateauneuf, qui vous feront entendre les volontés du Roy, et vous procureront la justice que vous pourriez souhaiter. Je ne doute pas que vous ne les receviez par avance et tout entiers de Monsieur l'Intendant, estant informé, comme je say qu'il l'ayt, des intentions du Roy touchant la conduite qu'il doit garder pour les logements des gens de guerre. Si je puis quelque chose de plus pour le service de la ville, employez moy avec une entière confiance, vous me trouverez toujours très disposé à luy témoigner la part que je prends à tous ses intérêts et à vous en particulier, que je suis très véritablement votre très humble serviteur.

« Claude, *évèque d'Agen* (1). »

« Depuis ma lettre achevée, j'ai vu Monsieur notre Gouverneur, qui m'a montré votre lettre et promis de vous faire réponse aujourd'hui. Il est très bien intentionné et priera M. le duc de Sault d'écrire au commandant de son régiment. On informera cependant le Roi de ce qui se passe et on croit que la décision de Sa Majesté vous sera favorable. »

Les charges imposées à la ville d'Agen par suite du passage et du logement des troupes étaient tellement considérables et lourdes que

(1) Archives municipales d'Agen, A. A. 24.

les consuls d'Agen avaient recours à la bienveillante intervention et au crédit bien connu de Mgr Joly. En l'année 1675 il avait été élu par les évêques de la province de Bordeaux pour aller représenter ses collègues à l'Assemblée générale du clergé. Après la clôture de cette assemblée, Mgr Joly resta dans la capitale pour s'occuper de plusieurs affaires qui intéressaient son diocèse. Les consuls d'Agen l'ayant sollicité d'intervenir en faveur de la ville, Mgr Joly raconte dans une première lettre ce qu'il a fait pour ses compatriotes.

Paris, le 18 décembre 1676.

« Messieurs, j'ai cru vous devoir donner avis que mardi dernier j'eus l'honneur de représenter au Roy que la ville d'Agen payait dix livres par jour pour chaque compagnie d'infanterie des Seizé, lesquelles y font garnison. Je priai très humblement Sa Majesté de considérer que sur ce pied il en coûterait pour le quartier d'hyver dix mille écus et que la ville d'Agen étant pauvre ne pouvait supporter cette dépense sans être entièrement ruinée. Sa Majesté me répondit d'abord : Pourquoi les consuls n'ont ils pas fait leurs plaintes à l'Intendant de la province ? Sur son avis j'aurais remédié à ce désordre. — Je répartis que la ville d'Agen avait toujours eu tant de respect et de déférence pour les ordres de Sa Majesté, que pour ne lui être pas désagréable, elle s'était contentée de représenter aux officiers du régiment que la taxe ordinaire par jour, pour chaque compagnie, n'était que de cent sols et qu'ayant fait cette déclaration, elle n'avait pas jugé à propos d'insister d'avantage contre la demande qui lui était faite. Sur cela le Roy me dit : Il est vrai que j'ai ordonné cent sols par compagnie et je n'entend pas qu'on donne d'avantage. Et m'ayant demandé le nom du régiment qui est en garnison à Agen, sa Majesté ajouta : je parlerai à Louvois et je vous promet d'y donner ordre (1). »

Les consuls d'Agen répondirent au prélat pour lui témoigner leur reconnaissance et le supplier de leur continuer sa protection en plaidant leur cause.

Voici la nouvelle lettre écrite à ce sujet :

Paris le 22 janvier 1677.

Messieurs,

« Avant la réception de la lettre que vous avez pris la peine de

(1) Archives municipales d'Agen, A. A. 24.

m'écrire, j'avais donné avis à Monsieur notre Gouverneur des intentions du Roi sur la réduction des sommes qui se lèvent pour l'entretenement de la garnison d'Agen. Je lui ai rendu une troisième visite sur le même sujet : il m'a promis positivement d'employer son crédit pour obtenir de M. le marquis de Louvois l'exécution des ordres de Sa Majesté. Mais comme je vois que le temps se passe et que cependant la ville souffre de grandes surcharges, ma pensée serait que vous écrivissiez une lettre fort civile au Ministre d'Etat, par laquelle vous lui feriez entendre la taxe que vous payez par jour, pour chaque compagnie qui est en garnison, et l'impossibilité où se trouve la ville de fournir sur ce pied, pendant tout l'hyver, à de si grands frais. Pour donner un plus grand poids à votre lettre, j'estime qu'il seroit nécessaire qu'elle fût confirmée par une autre de M. l'Intendant, adressée aussi à M. de Louvois. Ce canal me paraît d'autant plus naturel que le Roi m'a fait l'honneur de me demander,ainsi que je l'ai déjà escrit, pourquoi vous n'aviez pas fait vos plaintes à l'Intendant de la province et que sur ses avis il vous serait fait justice. Je ne vois pas de moyen plus efficace que celui-là. C'est à vous d'en profiter, si vous le jugez raisonnable. Je contribuerai à le faire réussir et appuyerai vos raisons de toutes mes forces, n'ayant rien qui me tienne plus à cœur que l'ardent désir de procurer le bien spirituel et temporel de la ville, et de vous donner des marques effectives de la sincérité avec laquelle je suis,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

« CLAUDE, *E. d'Agen*(1.) »

II. — Les consuls étaient renouvelables chaque année. Il était rare qu'un consul fût prorogé dans ses fonctions deux années de suite, aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il se soit rencontré des consuls animés d'un tout autre esprit que leurs prédécesseurs.

De là il arriva qu'un consul très bienveillant pour Mgr l'Evêque, fût remplacé par un autre qui profita des plus futiles prétextes pour s'affranchir de certains usages ou des devoirs que lui imposaient les plus vulgaires convenances et les traditions les plus respectables. Aux premiers jours de janvier 1670, les consuls nouvellement élus, après avoir fait leur visite au prélat,se plaignirent à la Jurade que lorsqu'ils

(1) Archives municipales d'Agen, A. A. 24.

avaient pris congé de Mgr Joly, celui-ci s'était contenté de les accompagner jusqu'à la porte du salon. Là-dessus on invoqua un acte de la Jurade de 1663, et il fut décidé que la visite ne serait pas faite à l'évêque au mois de janvier suivant (1). En effet, au premier jour de l'an 1671, les consuls se dispensèrent de remplir ce devoir traditionnel.

Mgr Joly toujours soucieux de sa dignité dénonça le fait au Conseil du Roi et obtint un arrêt, en date du 12 mai suivant, par lequel il était enjoint aux consuls de rendre la visite à l'évêque, au premier jour de l'an, dans sa maison épiscopale, revêtus de leurs robes et livrées consulaires, comme ils avaient toujours fait par le passé.

Le 19 juillet 1671, M. le maréchal d'Albret, gouverneur de la province de Guienne, étant à Agen, manda les consuls chez M. l'Intendant. Tous les consuls se trouvèrent au rendez-vous. M. le Maréchal leur dit que Mgr l'Evêque avait obtenu un arrêt du Conseil, par lequel il était enjoint aux magistrats de la cité de rendre visite à Mgr l'Evêque, au premier jour de l'an, et de se rendre en ce jour au palais épiscopal, avec leurs robes et leurs livrées consulaires. Il leur intima en même temps l'ordre de se conformer à ces prescriptions. Il ajouta qu'il leur remettrait cet arrêt au premier jour. Les consuls promirent de rendre fidèlement à l'évêque tous les honneurs qui lui étaient dùs.

Trois jours après, le 22 juillet, Mgr d'Aguesseau, successeur de M. Claude Pellot et intendant de la province, remit aux consuls ledit arrêt, et leur représenta qu'ils feraient plaisir au Maréchal Gouverneur et à lui-même de l'exécuter dans le plus bref délai.

Le lendemain donc, les consuls, revêtus de leurs robes et de leurs livrées consulaires, firent la visite au palais épiscopal, où l'évêque les accueillit avec beaucoup de civilité et grande démonstration d'affection. M. Delas complimenta Mgr l'Evêque, en sa qualité de 1er consul, et tous ses collègues promirent d'informer la jurade de leur conduite, dans une assemblée, afin d'obtenir son approbation qui servirait d'avertissement et de règle pour leurs successeurs.

Le 31 juillet, la Jurade était convoquée en assemblée publique afin de recevoir communication de ce qui s'était passé dans cette entrevue. Elle approuva la visite faite par les consuls, et elle délibéra que l'arrêt serait enregistré et exécuté à l'avenir.

L'année suivante, le 11 du mois de janvier 1672, les consuls nouvellement élus font remettre à l'évêque un acte notarié, par lequel ils

---

(1) Archives municipales d'Agen, B. B. f° 2.

protestaient « avec tout le respect qu'ils devaient à sa dignité et aux mérites de sa personne» contre un arrêt du 12 mai qui leur ordonnait de rendre cette visite au prélat, arrêt rendu au préjudice des statuts et privilèges de la présente ville, déclarant qu'ils veulent se pourvoir contre ledit arrêt par toutes les voies de droit et de l'ordonnance; mais provisoirement et sans tirer à conséquence et préjudices à leurs droits, ils lui rendent la visite aux termes dudit arrêt et ils chargent le notaire Passelaygue de lui notifier cette déclaration (1). »

III. — Une circonstance tout à fait singulière provoqua de nouveaux conflits entre l'évêque et le corps de ville. Le prélat devait recevoir à son logis six pièces de vin, provenant des dixmes qu'il prélevait en dehors de la juridiction d'Agen. Le 10 janvier 1669, huit charretiers et cinq bouviers mirent sur leurs charrettes ce vin arrivé à Agen par bateaux. Et à deux heures de l'après-midi, chacun d'eux entra en ville portant quatre barriques. Ils arrivent à la porte Saint-Antoine, conduits par un nommé Chemin, domestique de M[gr] Joly. Le portier, voulant remplir les devoirs de son emploi, refusa de laisser passer ce vin. Ledit Chemin, domestique du prélat, se prit de colère avec le portier et dans un accès de fureur il le frappa violemment. Le charretier Filhol, profitant de cette altercation, fit entrer sa charrette et alla décharger à l'évêché. Informés de ce qui se passait les consuls de Reignac et Bru accoururent à la porte Saint-Antoine, et ils firent sortir les charrettes chargées. Ils mirent des gardes à la porte pour empêcher l'entrée du vin et emmenèrent en prison le charretier Filhol. Comme M[gr] Pellot, intendant de la province, se trouvait à Agen en ce moment-là, ils dépêchèrent deux consuls et deux jurats pour se plaindre à lui de l'entreprise de l'évêque et de l'insolence de son valet. Après plusieurs remontrances, M[gr] l'Intendant qui par ses fonctions était juge souverain en cette question, commit de sa propre autorité le haquetier Tonnelié à la garde de la porte de la ville, et il fit entrer le vin (1).

Les consuls ne purent que s'incliner devant l'ordre de l'Intendant, mais ils ne renoncèrent pas à faire prévaloir leurs droits. Dans ce but ils procédèrent à une enquête et plusieurs témoins furent appelés. Delmestié et Delrieu, qui savaient toute la vérité pour avoir été

(1) Archives municipales, G. G. 182.
(2) Archives municipales d'Agen, B. B. 61. Journal des consuls.

présents à cette querelle, refusèrent de rien dire, « ayant été dissuadés par Sarrus, partant plus blâmables que les auteurs mêmes du délit. »

Le 19 janvier, les représentants de la cité firent le rapport de cette affaire qu'ils envoyèrent à M. de La Vrillère, secrétaire d'Etat, en y joignant le procès-verbal des informations déjà faites, et en même temps ils avisèrent M. de St-Luc. Comme M. Ducros de Lacassaigne se trouvait alors à Paris, ils lui firent parvenir copie de toutes ces pièces, le priant d'obtenir, si c'était possible, un arrêt du Conseil, ou à défaut de cet arrêt, tout autre décision qu'il jugerait à propos (1). La réponse à ces différents messages ne leur ayant pas donné la satisfaction qu'ils en attendaient, les consuls en référèrent au Parlement de Bordeaux. Quels étaient donc en pareille matière les droits respectifs des deux parties ?

Le 14 mai 1348, la Jurade d'Agen avait accordé à l'évêque et aux chapitres l'entrée gratuite, et à perpétuité, de soixante, de quatre-vingts et même de cent tonneaux de vin par an pour leur provision, si l'on ne peut s'accorder à moins ; mais ce vin devra provenir des dîmes de Clermont ou d'Auvillars et non d'ailleurs (2). D'après une transaction faite en 1391, les chanoines, le syndic et, à plus forte raison, l'évêque pouvait faire porter en ville tout le vin de leurs dîmes, alors même qu'il aurait été cueilli hors de la juridiction. Les consuls ne contestent pas ce droit (3) dans le mémoire adressé au Parlement, au sujet d'une querelle avec les chanoines, qui voulaient étendre le même privilège à leurs fermiers (4).

Sous l'épiscopat de Claude de Gélas, les consuls, au mépris de cette transaction, tentèrent de troubler les deux chapitres dans la possession de leurs droits. L'affaire fut portée devant le Parlement de Bordeaux, qui, en 1613, rendit un arrêt maintenant aux chanoines de Saint-Etienne et de Saint-Caprais le droit de faire entrer gratuitement le vin provenant de leurs dîmes, jusqu'à concurrence de vingt barriques pour chaque chanoine, que ce vin eût été cueilli dans la juridiction ou ailleurs (5).

Dans ces conditions, les droits de Mgr Joly ne pouvaient être dou-

---

(1) Archives municipales d'Agen, B. B. 61. *Journal des Consuls.*

(2) Del vi de las demas de Clermont o d'Auvillars e no d'autras. Jurades de la ville d'Agen, publiées par A. Magen, t. I, p. 123.

(3) Archives municipales d'Agen, B. B. 63.

(4) *Ibidem.* Voir la lettre de Monseigneur Joly, du 26 juillet.

(5) Labénazie, *Histoire ms. de l'Eglise d'Agen*, IV, chap. VI, et Labrunie, *Catalogue des Evêques d'Agen*, article : Claude Gélas.

teux. Cependant, l'avocat général Dalon jugeait que ce n'était pas une bonne affaire pour lui.

L'abbé Valette, qui était chargé de suivre le procès à Bordeaux, l'en avait entretenu et le magistrat le lui avait dit expressément en s'appuyant sur ces raisons :

« 1° Qu'on avait eu peu de considération pour les consuls et qu'on leur avait fait injure ;

2° Que les arrêts donnant aux chanoines la faculté de faire entrer leur vin, ne parlaient pas de l'évêque ;

3° Que les déclarations du Roi et les arrêts du Conseil allégués en faveur du prélat, ne parlaient que de l'exemption des droits du Roi et nullement des droits municipaux (1).

A cela, le délégué de l'évêque répond : « Il ne faut pas s'étonner qu'il ne soit point parlé de l'évêque dans l'arrêt relatif aux chanoines, parce que l'évêque est comte d'Agen et seigneur en partie d'Agen, et qu'on n'a jamais fait difficulté pour l'entrée de son vin, et c'est la première fois. N'oubliez pas enfin que les informations contre Chemin, domestique, sont pleines de fausseté (2). » Comme les avocats et les magistrats ne paraissaient pas suffisamment éclairés sur la question, l'abbé Valette s'appliqua, selon les instructions venues d'Agen, à faire retarder l'audition des plaidoiries. Il y réussit (3) tellement que l'année suivante, presque à la même date, l'affaire en était encore au même point.

Le 10 juin 1670, les consuls d'Agen écrivaient à Bordeaux à M. Ducros vieux, avocat en la cour, qui était chargé de suivre le procès, de continuer les poursuites contre Monseigneur d'Agen et contre Chemin, son valet de chambre. Bientôt cependant le procès se termina par une autre voie, à la satisfaction des deux parties.

Le 20 juin, M[gr] l'Intendant de la province de Guienne, se trouvant à Agen, manda chez lui les consuls. Ceux-ci députèrent MM. de Monteil et Jean Ducros de Lacassaigne. Dans cette entrevue, M. Pellot leur exprima tout d'abord le regret qu'il avait eu l'année précédente de n'avoir pu terminer par une entente amiable le procès pendant au Parlement, à propos du vin de M[gr] l'Evêque et de la répa-

(1) Archives de l'Evêché. Lettre de l'abbé Valette, 26 juillet 1669.
(2) Archives de l'Evêché.
(3) Archives municipales d'Agen, G. G. 18.

ration exigée de son valet de chambre. Il ajouta que si l'on voulait s'en remettre à sa médiation, il serait heureux de s'employer à régler ce différend. Les deux consuls le remercièrent, au nom de la communauté, et ils lui demandèrent la permission de faire part de ces bonnes intentions au corps de ville. M. Pellot y consentit.

Puis M. Pellot, après avoir entendu les doléances des consuls, voulut aussi recueillir les raisons et les plaintes de l'évêque. Il se rendit donc au château de Monbran pour avoir un long entretien avec le prélat. Après ces préliminaires, le 25 juin, il manda de nouveau les représentants de la communauté. Quatre consuls se rendirent chez lui, avec deux jurats: MM. de Saint-Gilis et Grimaud. Dans cette entrevue, M. l'Intendant leur raconta sa conversation avec Mgr Joly. Tout d'abord, leur dit-il, j'ai porté vos raisons, l'obligation que vous aviez de conserver un privilège, et votre mal au cœur de voir qu'au lieu de vous rendre justice, l'évêque avait pris fait et cause pour son valet qui avait maltraité le portier de la ville et manqué de respect envers un magistrat. Le prélat m'a répondu qu'il avait une extrême douleur des procédés de ce valet, qu'il regrettait bien que les consuls de l'année dernière ne lui en eussent point donné connaissance. Il n'en avait rien su que par la rumeur publique et désavouait son valet. Et si l'on s'était donné la peine de l'en informer, la considération qu'il a pour le corps de ville l'aurait obligé d'en faire justice. On aurait dû d'abord essayer de ce moyen, avant de prendre une mesure de rigueur. Il a témoigné encore qu'il désirait un accomodement et voulait vivre en bonne intelligence et dans une parfaite union avec les représentants de la cité. Il m'a prié enfin de vous faire cette déclaration de sa part. Si vous estimez qu'elle soit suffisante pour la satisfaction des corps de ville, je suis prêt à aller la renouveler devant le conseil, persuadé que les consuls et les jurats la prendront en aussi bonne part que si elle était portée par quelqu'autre envoyé du prélat (1). Les commissaires répondirent à M. Pellot qu'ils étaient confus de ses bontés et satisfaits de la déclaration qu'il venait de leur faire au nom de leur évêque. Pour eux, ils n'avaient jamais manqué au respect qu'ils lui devaient et ils désiraient vivre, à l'avenir, dans les mêmes sentiments et continuer de lui rendre tout ce qui était dû à sa dignité et à son mérite. L'Intendant, heureux de cet échange de bonnes dispositions, remercia lui aussi MM. les délégués et leur

(1) Archives municipales d'Agen, B. B. 63.

proposa une entrevue avec le prélat. Ceux-ci déclinèrent la proposition, disant que le corps de ville qui avait reçu l'offense ne pouvait, sans s'exposer à un reproche de la part de la communauté, aller lui-même chercher la satisfaction chez la partie adverse.

Sur les instances de M. Pellot, il fut convenu qu'on se rendrait immédiatement à l'évêché.

« Mgr Joly les reçut avec empressement, il remercia M. l'Intendant de son entremise en cette affaire et il ajouta, racontent les consuls dont nous avons reproduit jusqu'ici le récit, qu'il nous priait instamment, puisqu'il n'est pas impeccable non plus que le reste des hommes, que si de sa part il lui arrivait d'offusquer nos droits et nos privilèges, néanmoins il désirait les garder inviolablement, mais il nous priait avant tout de lui en donner connaissance; qu'il nous désarmerait par sa façon d'agir puisqu'il ne s'éloignerait jamais des bornes de la raison et de la justice ; que dans ce dernier démêlé, si nous avions cru que par un acte d'autorité il eût voulu faire entrer son vin, il protestait que ce ne fut jamais sa pensée, qu'il désavouait le procédé de son valet, et à l'avenir en userait de la sorte. Il avait eu beaucoup de douleur de notre éloignement puisque cela avait produit contre lui une aliénation d'esprit de toutes sortes d'états et conditions ; qu'il avait beaucoup d'estime pour le corps de ville et si on l'eût averti du déportement de son valet, tout eût été accommodé et il n'y eût jamais eu de procès. Il nous priait d'oublier le passé, promettant de vouloir à l'avenir vivre dans l'union et la bonne intelligence, nous assurant de son affection. »

M. de Monteil répondit : « Monsieur, après la déclaration que nous venons d'entendre de votre bouche et les assurances que le sieur Intendant nous avait fait l'honneur de nous porter de votre part, nous vous déclarons aussi que le corps de ville a toujours conservé l'honneur et le respect qu'il doit à votre dignité et à votre mérite, et nous vous protestons qu'il ne s'éloignera jamais de ce devoir et qu'enfin les suites vous feront connaître qu'il n'y a point de personne qui ait un plus fort attachement à vous rendre leurs très humbles services. » Le lendemain 26 juin, le conseil fut assemblé pour entendre le récit de ce qui s'était passé. Tout le monde fut satisfait et une députation composée de MM. de Saint-Gilis, Codoing, Grimard, Raignac, Laffon, Vacqué et Laroque fut envoyée auprès de M. l'Intendant pour le remercier de ses bons offices (1).

(1) Archives municipales d'Agen, B. B. 63.

IV. — Les magistrats d'alors puisaient dans la religion les nobles sentiments qui étaient les mobiles de leur ambition, et les vertus qui qui les soutenaient à la hauteur de leur charge. Ils envisageaient dans la position sociale que leur valait le suffrage de leurs concitoyens, non pas seulement un honneur mais des devoirs, et le moyen de maintenir les nobles traditions dans la cité en protégeant les faibles et en combattant l'iniquité et l'injustice.

La religion étant regardée comme le plus ferme soutien de l'ordre et de la paix dans les familles et dans l'Etat, nos anciens magistrats se montraient aussi bons catholiques que bons Français.

Dans les solennités religieuses ils avaient leur place marquée à l'église de par la loi et de par la coutume. Ils n'y faisaient défaut.

La fête de saint Phébade, évêque d'Agen, se célébrait le 26 avril : c'était plus qu'une fête religieuse. Nos magistrats en la célébrant payaient une dette de reconnaissance.

Le 10 mai 1666, messieurs les consuls firent dire la sainte messe qu'il était d'usage de faire célébrer, à la suite du vœu que les trois ordres avaient fait à l'occasion de la peste qui, en 1653, causa tant de ravages parmi la population. Attribuant à la protection de ce grand Pontife la cessation du terrible fléau, les consuls avaient fait vœu d'assister tous les ans à une messe d'action de grâces, le jour de sa fête. Voilà pourquoi le chapitre de la collégiale Saint-Caprais se rendit à la cathédrale, ensemble messieurs de la cour présidiale, mais comme le 26 avril, jour de la fête de saint Phébade, avait coïncidé cette année là avec le lundi de Pâques, les consuls allèrent, le Samedi Saint, à l'évêché pour demander la translation de cette fête. C'est le 10 mai que fut célébrée la fête du vœu. « Ce jour-là, nous avons assisté avec nos robes consulaires à la sainte messe, et nous avons envoyé à Messieurs du chapitre par Tholose, notrē manouvrier, six chandelles de cire blanche d'une demi livre chacune, suivant la coutume (1) »

Les luttes et les travaux de Mgr Joly lui concilièrent de nombreuses sympathies. A la fin d'avril 1675, les consuls d'Agen, ayant appris que Mgr Joly avait été élu à Bordeaux, le 29 mars 1675, comme député pour aller à l'Assemblée générale du clergé de France soutenir et défendre les intérêts de la province dans la réunion qui devait avoir lieu un mois plus tard à Paris, s'empressèrent de lui faire une visite

---

(1) Archives municipales d'Agen, B. B. 61, fº 55. Procès-verbal.

avant son départ et ils y mirent toute la pompe des grands jours: ils se présentèrent avec leurs chaperons. Tout en offrant leurs félicitations à Sa Grandeur, les magistrats lui exprimèrent leurs souhaits de bon et heureux voyage. Cette visite officielle, ajoutèrent-ils, est conforme aux précédents actes puisque, à pareille date en 1670, leurs prédécesseurs étaient venus visiter Mgr l'Evêque qui était aussi sur le point de partir pour Paris (1). Les habitudes et coutumes de l'époque étaient on ne peut plus respectueuses de la religion et de l'autorité.

Il suffit de citer quelques actes empruntés aux registres de l'Hôtel de Ville d'Agen. Ainsi, après publication de l'élection consulaire du 1er janvier 1672 qui avait nommé noble, François de Boissonnade écuyer sieur de La Garenne, sieur Fr. Codoing advocat au Parlement de Bordeaux, Pierre Lussianet homme d'armes, noble F. de Boudon écuyer, sieur de Saint Amans, M.-J. Chabrier docteur en médecine et sieur Jean Carton bourgeois marchand, voici le procès-verbal de leur première sortie : « nous nous serions rendus dans la chambre du Conseil et nous étant revêtus de la robe et livrée consulaires, nous aurions prêté serment entre les mains de M. Delas de Brimont, 1er consul de l'année dernière, et serions partis, accompagnés des consuls de l'année dernière et d'un grand nombre de jurats, précédés du capitaine du guet, assistés de nos soldats, portant leurs hallebardes, serions allés dans l'église cathédrale Saint-Etienne et audevant la chapelle Notre-Dame, où repose le Saint Sacrement de l'Autel, où estant à genoux aurions demandé la faveur du ciel, afin qu'il plût à la Divine Bonté nous favoriser de ses grâces pour pouvoir dignement nous acquitter du devoir de nos charges pendant le cours de cette année pour l'honneur et gloire de Dieu, le service du Roi et du bien public, et ensuite de nos actions de grâces, nous serions retournés dans l'Hôtel de Ville (2) ».

Ce début dans l'administration d'une ville importante était bien de nature à inspirer aux consuls un dévouement généreux et désintéressé dans l'accomplissement de leurs charges, et aux administrés un respect profond pour leurs magistrats.

Un peu plus loin nous lisons encore dans les archives municipales :

« Le 1er dimanche de carême nous avons esté au nombre quatre consuls à la procession générale aux Cordeliers, avec nos robes

---

(1) Archives municipales d'Agen, B. B. 63, 25 avril 1675,

(2) *Ibidem*, B. B. 63.

consulaires, et nous avons esté à la grand'messe, à genoux, et avons communié, suivant la banale coutume de nos précécesseurs (1) ».

Comme le fait remarquer un écrivain qui a étudié cette époque : « la religion, maîtresse des institutions et du droit, présidait à tous les actes de la vie sociale. Gardienne des obligations qui unissent les hommes, elle intervenait sous la forme de serment dans le contrat féodal, dans une foule de contrats privés. Confidente des dispositions intimes et cachées, elle inspirait les donations ou les testaments. Aux actes juridiques elle donnait un principe moral, elle était enfin la voix de la nation qui chante, pleure ou qui prie. C'est par une messe, des prières, une prédication que s'ouvraient les Etats de 1484, les Assemblés provinciales, les délibérations des corps de ville ou des parlements. C'est par des fêtes religieuses qu'étaient inaugurées les campagnes militaires. C'est par des processions qu'on célébrait une victoire, un traité, le mariage d'un prince, la naissance d'un dauphin. C'est par des supplications publiques qu'on demandait à Dieu l'abondance des récoltes, la fin d'une contagion, le rétablissement de la paix. Dans toutes les villes, ces manifestations se succédaient. Le roi, le Parlement, les municipalités, le peuple les réclamaient. Toute la pensée des hommes était tournée vers la Puissance suprême, invisible et présente, qu'ils voulaient fléchir ou se concilier (2). »

Nous racontons les faits et gestes de nos ancêtres que ne peuvent faire oublier les actes et prouesses de nos administrations contemporaines qui ont rompu avec la pensée religieuse.

V. — Il convient de rappeler les principales cérémonies que présida Mgr Joly durant son épiscopat, en dehors du cours ordinaire de son ministère, et de mentionner les principales solennités aux quelles prirent part les magistrats et les membres des administrations civiles et judiciaires.

Dans l'année 1666 et le 9 juin, Mgr Joly célébra dans l'église des Carmélites d'Agen, en présence des évêques de Conserans et de Montauban, et il bénit les fiançailles de Mlle Pellot, fille de l'Intendant de la province, avec le marquis de Conserans. Le lendemain, escorté des mêmes prélats, il donna la bénédiction nuptiale aux jeunes époux dans la chapelle du palais épiscopal.

---

(1) Archives municipales d'Agen, B. B. 63.

(2) *Les origines de la Réformes. La France Moderne*, par M. Imbart de La Tour, p. 16 et s. Paris, 1905.

Au mois d'août, il présida à Sainte Livrade une grande solennité. Les moines Bénédictins de cette paroisse avaient obtenu des religieux de l'abbaye de Grand-Selve une importante relique, une côte de sainte Livrade, vierge et matyre, patronne de l'église et de la ville. Après avoir été transporté en grande pompe du monastère de Grand-Selve à celui du Mas-Grenier, dans le diocèse de Toulouse, le précieux dépôt se trouvait à l'abbaye d'Eysses, aux portes de Villeneuve-sur-Lot. L'évêque d'Agen, ayant reconnu l'authenticité de ladite relique, en autorisa la translation solennelle pour le dimanche 29 août 1666 ; et par un mandement du 22 juin il avait ordonné à tous les curés des paroisses voisines d'annoncer au prône de la messe paroissiale, pendant les deux dimanches précédents, la célébration de cette solennité, les engageant en même temps d'y amener leurs paroissiens.

Mgr Joly lui-même partit de Monbran, le 28 août vers les dix heures du matin, accompagné de ses deux frères, de l'abbé de Montmort et de M. Roussel, théologal du chapitre. Le 29 août au matin, les religieux de l'abbaye d'Eysses transportèrent la sainte relique depuis leur monastère jusqu'à La Landelle (1). C'est là qu'un grand concours de peuple vint la chercher et la transporter, au chant des hymnes et des cantiques, jusqu'à l'église des Bénédictins, qui servait d'église paroissiale. Le prélat, revêtu de ses habits pontificaux, attendait sur le seuil du temple pour recueillir le dépôt sacré et le conduire au maître-autel où il l'honora par de nombreux encensements. Il assista ensuite à la messe, chantée solennellement par le prieur Claustral, et à la fin il donna la bénédiction pontificale à tous les assistants. Le soir de ce jour, le prélat administra le sacrement de confirmation à onze cents personnes. Le lendemain, après avoir prêché sur l'obligation que nous avons de travailler à notre salut, il confirma encore deux mille fidèles. Le jour suivant, les confirmands furent au nombre de deux mille six cents. Continuant son œuvre d'apôtre infatigable, il administra le même sacrement à un grand nombre de personne, le soir du 1er septembre, en rentrant de visiter Fongrave, et le lendemain matin avant de quitter cette région. Les fêtes religieuses se prolongèrent pendant huit jours en l'honneur de la

(1) Suivant la tradition, c'est là, dans une petite Lande (La Landelle) paroisse de Bias, que la jeune Sainte, après avoir quitté la maison paternelle, vivait cachée et solitaire, lorsqu'elle fut prise par les émissaires du souverain d'Aquitaine. Evêché, A. 13 et B. 2 *bis*.

relique de la sainte patronne. Et pour conclusion l'évêque ordonna qu'à l'avenir on célébrerait, tous les ans, la mémoire de cette translation par une procession solennelle, le dernier dimanche du mois d'août (1).

Nous sommes heureux de constater, en passant, que cette prescription épiscopale est encore religieusement observée, après plus de deux siècles, dans la paroisse de Sainte-Livrade.

VI. — L'année suivante, la canonisation de saint François de Sales fut l'occasion d'une éclatante solennité. Louis XIV avait fait auprès du Saint Siège les plus pressantes instances, afin d'obtenir que le Grand Evêque de Genève devint l'objet d'un culte universel. Les grandioses cérémonies célébrées à Rome en cette circonstance eurent un éclat spendide. Voici ce que l'évêque d'Evreux écrivait de Rome à M. de Lionne, le 20 avril 1665 : « La canonisation de saint François de Sales se fit hier avec tant de solennité, qu'en vérité le Roi s'est acquis beaucoup de gloire de s'être rendu le promoteur de celle du Grand Evêque. Un Espagnol me disait ce matin que la canonisation de saint Thomas de Villeneuve, qui se fit, il y a quatre ans passés, à l'instance du Roi d'Espagne, n'avait rien de si beau que la pompe qui se fit hier à l'instance du Roy nostre maistre (2). »

Toute la France célébra avec une solennité exceptionnelle la gloire du nouveau saint et l'Eglise d'Agen ne voulut le céder en rien à aucune autre ville. L'intendant de la province, M. Pellot, écrivit de Montauban la lettre suivante aux consuls d'Agen, le 11 juin 1667 :

« Messieurs, les religieuses de la Visitation de votre ville ayant dessein de solenniser la canonisation de saint Francois-de Sales, leur fondateur, nous ont priés de les aider en ce qui dépendra de nous pour rendre l'action plus célèbre, afin que votre ville ne témoigne pas moins de zèle et de piété pour un si grand saint, qu'ont fait toutes les autres du royaume.

---

(1) Evêché, B. 2 *bis. Abrégé de l'histoire du Prieuré de Sainte-Livrade d'Agen,* par les Religieux de la Congrégation de Saint-Maur, publié d'après un manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale, par Tamizey de Larroque. Agen, 1869. Voir aussi *Sainte-Livrade, Etude historique et critique,* par l'abbé Castex, archiprêtre, 1890.

(2) Archives du ministère des Affaires étrangères. Rome, t. XIV.

« Je serai toujours, Messieurs, votre très humble et très affectueux serviteur.

« Pellot, *intendant de Guienne* (1). »

De son coté, Mgr Joly adressa à ses diocésains un mandement qui réglait tous les détails de la cérémonie :

« Claude, par la grâce de Dieu..., à tous les fidèles de notre diocèse, salut.

« L'honneur et la vénération que nous rendons aux saints étant une des marques principales de la pureté de notre religion et un hommage par lequel nous reconnaissons la Divinité comme le principe de toute sainteté, nous devons recevoir la solennité de la canonisation des Saints que l'Eglise nous présente, avec toute la piété et démonstration de joie dont nos cœurs sont capables ; et d'autant qu'il a plu à la divine Providence d'honorer notre siècle et nos jours de celle du glorieux saint François de Sales, évêque et prince de Genève, nous croyons qu'il est de notre devoir d'employer notre zèle pour porter tout le peuple de notre diocèse à élever par leur piété la grandeur de son triomphe ; ce grand saint ayant été par la sainteté de sa vie, la pureté de sa doctrine et la bonne odeur de ses exemples et par une direction générale, le patron de tous les états, il est juste que toute l'Eglise lui rende les hommages qu'on ne peut refuser à son exaltation.

« Pour cette fin : Nous ordonnons que la solennité de sa canonisation se fera dans l'église de nos Filles, les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de la présente ville, comme ayant été le fondateur de cet ordre religieux, et commencera le samedi, 18 du courant, pour y être continuée tous les jours de l'octave. Pour cet effet nous irons ledit samedi en ladite église de la Visitation, à deux heures et demie de relevée, avec les chapitres de notre cathédrale et collégiale assemblés dans notre église cathédrale, pour faire l'exposition du Saint-Sacrement et dire solennellement et pontificalement les premières vêpres du glorieux saint François de Sales, lesquelles finies, nous exposerons la relique dudit saint pour être vénérée par notre clergé, nosdites Filles religieuses et le peuple. Tous les jours de l'octave il y aura procession des paroisses, des chapitres, des divers ordres religieux, Carmes, Dominicains, Augustins, etc., du séminaire, des pénitents

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville. G. G. 196.

en l'église de la Visitation. Et tous les jours il y aura aussi prédication à quatre heures et bénédiction à sept heures du soir.

« Fait à Agen en notre palais épiscopal, le 10 juin 1667 (1). »

Avant de faire imprimer son mandement Mgr Joly avait eu soin de s'entretenir et d'en conférer avec quatre délégués du chapitre de la cathédrale et de leur communiquer le dispositif de la cérémonie. Or, quelques jours après, le 18 juin, au moment de la solennité, il apprit que les chanoines se plaignaient bien haut que leurs droits avaient été violés et en conséquence qu'ils avaient résolu de ne point y paraître. Immédiatement, Mgr l'Evèque, attristé d'une telle conduite, leur adresse l'ordonnance suivante :

« La Providence divine ayant renfermé en notre caractère épiscopal la puissance d'ordonner les cérémonies ecclésiastiques qui s'observent dans les solennités extraordinaires et dévotions publiques, nous avons estimé ne la pouvoir employer en aucune occasion avec plus de justice et de piété qu'en la feste de la canonisation du glorieux saint François de Sales. Cette raison nous obligea d'en conférer le 10 du courant avec vos quatre députés touchant nos intentions et d'arrêter l'ordre des cérémonies... après quoy nous fîmes imprimer et publier notre mandement... Nous espérons que votre piété envers ce grand saint fera un des principaux ornements de son triomphe. Si néanmoins il arrivait (ce qu'à Dieu ne plaise) que l'esprit perturbateur entreprît de jeter une pierre de scandale à la face des peuples, pour empêcher l'effet de sa malice, ayant appris, aujourd'hui seulement 18 juin, que vous prétendiez que notre mandement était contraire à vos droits sans que depuis huit jours vous ayez fait voir aucun titre, nous vous ordonnons d'assister à la procession cejourd'hui 18 du courant, à 2 heures et demie, et ce à peine d'excommunication *ipso facto* contre les contrevenants, vous offrant de vous faire justice avec une affection paternelle, s'il y a rien en notre mandement contraire à vos droits (2). »

Dès que l'ordonnance eût été signifiée au chapitre, celui-ci chargea son syndic de protester par acte notarié ainsi conçu : Attendu que les chanoines des églises cathédrales sont de par les conciles, arrêts des cours souveraines... les conseillers-nés des évêques et doivent être appelés à délibérer avec eux, lorsqu'il s'agit de processions et de céré-

(1) Ce mandement est un placard imprimé des Archives de l'Evêché.

(2) Evêché, E. 10.

monies extraordinaires et que les mandements épiscopaux doivent y ajouter que les chanoines ont eu à donner leur avis. » L'acte du syndic développe ces motifs, ajoutant par deux ou trois fois : « Les délégués du chapitre avaient humblement supplié l'évêque de reconnaître leurs droits. Puisqu'il passe outre et qu'il est allé jusqu'à les menacer d'excommunication, ils persistent dans cette voie et le syndic lui déclare qu'il en appelle de son ordonnance et qu'il va se pourvoir devant le juge, qu'il appartiendra (1). »

Cette protestation ayant été remise à Mgr l'Evêque, celui-ci répondit que sans préjudice de l'appel et des droits prétendus par les chanoines, attendu que l'heure de la solennité est sonnée et qu'on ne peut la différer sans un notable scandale, il maintenait lui aussi son ordonnance (2).

Aux pièces que nous venons de citer est joint un *Mémoire* justificatif, contenant les raisons invoquées en faveur de Mgr Joly. Il y est dit qu'en l'espèce, l'évêque n'avait rien à ordonner, sinon exécuter la bulle de canonisation sans y rien ajouter, sans y rien retrancher. Il n'était donc pas tenu, rigoureusement parlant, de s'attacher au consentement du chapitre, ni de le consulter, bien qu'il l'eût fait expressément. En outre, comme l'évêque est le supérieur du chapitre, s'il l'invite quelquefois à donner son avis, c'est par pure grâce et faveur et il n'est pas tenu de suivre son conseil. Dès lors, pourquoi l'obliger à déclarer dans son mandement qu'il a consulté son chapitre ? Cette mention introduite par certains prélats est de pure forme. Enfin les chanoines, pour protester contre l'ordonnance épiscopale, ont attendu au dernier jour et à la dernière heure. Prétendre obliger l'évêque par une telle tactique à ajourner la cérémonie, n'est-ce pas manquer de respect et de soumission à l'autorité du Pape qui l'a commandée et laisser planer quelque doute sur la valeur de la canonisation et par suite scandaliser le peuple ? Toutes ces raisons, conclut le *Mémoire*, sont plus que suffisantes pour justifier l'ordonnance qui obligeait les chanoines, sous peine d'excommunication *ipso facto*, à assister à la solennité de la canonisation (3).

Quoi qu'il en soit des arguments allégués de part et d'autre, nous

(1) Evêché, E. 10.
(2) *Ibidem.* Le syndic du chapitre était Me Jean Grimard, prêtre et chanoine de la Cathédrale Saint-Etienne.
(3) Evêché, E. 10

devons reconnaître qu'il fut souverainement regrettable qu'une solennité qui promettait d'être si belle et si édifiante, ait été attristée par ce fâcheux incident.

A part ce point noir, la fête se déroula pendant toute l'octave, conformément au programme, avec une grande magnificence et un immense concours de peuple.

Les consuls correspondirent à l'appel de Mgr l'Intendant. « Le 19 juin, disent-ils dans les actes de la jurade, nous avons donné ordre aux sergents du quartier de mettre sous les armes quelques habitants de chaque paroisse et avons fait sortir et tirer le canon à la Porte-Neuve, à l'imitation de ce qui fut fait lors de la béatification du même saint, ainsi que Messieurs les consuls de cette année nous ont assuré, bien qu'ils ne l'aient pas marqué de la sorte dans leur journal. La solennité ayant commencé ce même jour aux premières vêpres, nous y avons assisté avec nos robes. Le 20, nous avons encore assisté à la grand'messe qui a été célébrée pontificalement par Monsieur d'Agen et avons communié à cette messe (1). »

A la fin de l'année 1672, la ville d'Agen fut témoin d'une autre grande fête, à l'occasion de la canonisation de saint Pierre d'Alcantara. Le récit en est consigné dans les archives municipales : « Le 7 novembre, le gardien de l'Observance des religieux de Saint-François-d'Assise vint inviter les consuls à cette cérémonie et il les pria de lui envoyer les armes de la ville pour les mettre au-dessus du portail de son couvent. Les consuls vinrent donc à la cathédrale avec leurs robes consulaires et livrées, et accompagnèrent la procession générale, précédés de la bannière du nouveau saint et suivis des religieux, du chapitre de Saint-Etienne et de l'évêque, jusqu'à l'église des Cordeliers. Ils assistèrent aux vêpres, où l'évêque officia et donna la bénédiction du Saint-Sacrement ; puis, ils réaccompagnèrent la procession jusqu'à la cathédrale. Le lendemain dimanche, les consuls assistèrent à la procession des chapitres et Mgr l'Evêque célébra la messe pontificalement dans l'église des Cordeliers. Après-midi, les les consuls revinrent aux vêpres et au sermon, reçurent la bénédiction et suivirent la bénédiction jusqu'à Saint-Etienne. Les fêtes se prolongèrent pendant tout une octave et le jour de la clôture nos magistrats agenais assistèrent à la procession comme précédemment et ils don-

(1) Archives municipales, B. B. 61, f° 77.

nèrent deux pistoles aux religieux Cordeliers pour les frais du luminaire (1).

Une autre solennité du même genre fut célébrée dans la ville d'Agen en l'honneur de la canonisation de sainte Madeleine de Pazzi. Les fêtes eurent lieu dans la chapelle des religieuses Carmélites. Mgr l'Evêque toujours sympathique pour les communautés fidèles à conserver les traditions de sainte Thérèse, se fit une honneur et une joie de présider les diverses cérémonies. Les membres des deux chapitres ainsi que les autres religieux vinrent s'associer à ces solennités. Les membres du corps de ville et du présidial ne manquèrent pas durant cette octave de venir prendre leur part à ces belles fêtes (2) ».

VII. — Ce fut sous l'épiscopat de Mgr Joly que fut édifiée la chapelle de la loge de Renaud, à la suite d'une terrible épidémie qui fit environ six milles victimes. Les deux chapitres d'Agen avaient la propriété des champs de Renaud. Ils la cédèrent aux malheureux atteints de la contagion qui purent s'isoler de la ville, et y trouver après leur mort un lieu de sépulture. L'évêque sollicité de permettre l'érection d'une chapelle sur ce nouveau cimetière acquiesça volontiers au vœu de la population et un certain Martin Grou voulut en faire les frais, en reconnaissance et action de grâces de ce qu'il avait plu à Dieu le préserver parmi les périls si évidents de la maladie contagieuse. Les consuls acceptèrent son offre et lui abandonnèrent, en considération des services qu'il avait rendus au public, ès années 1652, 1653 et 1654, pendant lesquelles la dite ville fut affligée de la peste (3), quatre cartonnats de terre, située aux lieux appelés la

(1) Archives municipales d'Agen, B. B. 63.

(2) Archives municipales d'Agen, B. B. 63. Le monastère de la Visitation occupait l'emplacement du Petit Séminaire. Ces immeubles vendus en 1834 aux Carmélites, furent revendus en 1840 au Petit Séminaire. Voir les *Couvents de la ville d'Agen avant 1789*, par M. Ph. Lauzun, t. II, p. 278. L'ancien couvent des Carmélites était situé dans la rue de l'Ave Maria, actuellement le Lycée de Filles et c'est la même chapelle. Les Carmélites actuelles s'établirent d'abord impasse du Jeu de Paume près le Petit Séminaire, et le 22 juillet 1841 elles se transportèrent dans le couvent bâti à Malconte. L'abbé Capot fut l'orateur de cette journée. Voir son discours, *Panégyriques*, Agen, 1884, p. 210. L'ancienne église des Cordeliers est devenue l'église paroissiale actuelle de Saint-Hilaire, transformée et embellie par l'abbé Magen, son curé, en 1860.

(3) Durant la période de la peste, Martin Grou, s'employa à désinfecter les maisons partout où le fléau s'était déclaré. Le Prieuré de Renaud se trouvait à l'extrémité du Gravier, là où s'élève aujourd'hui l'hôpital Saint-Jacques.

loge de Renaud, pour y bâtir une chapelle en l'honneur de saint Roch. La première pierre fut posée le 9 avril 1669. M. de Saint-Amans, chanoine de la Cathédrale et curé de la Capelette, en fit la bénédiction, et le 1er consul, Joseph Delas sieur de Mazères, assisté de ses collègues tous revêtus de leurs chaperons et robes consulaires, et de plusieurs jurats, plaça cette première pierre dans les fondements. Martin Grou s'engagea à pourvoir la chapelle de tous les objets nécessaires au culte, et il y fonda douze messes qui devaient être célébrées : une, le jour de la commémoration de tous les fidèles trépassés ; sept autres, les premiers lundis du mois, de décembre à juillet ; et les trois autres, le jour de l'octave de l'Assomption de la Sainte-Vierge et les jours des fêtes de saint Roch et de saint Louis, les 16 et 25 août. Le chanoine de Saint-Amans accepta la fondation et dans le contrat passé avec Martin Grou, il réserve pour lui et pour ses successeurs le droit d'y faire les fonctions requises, et ce, à l'exclusion de tous autres prêtres (actes du 31 mars 1669). Claude Joly homologua la fondation de la chapelle et il accorda à Martin Grou le droit d'y être enseveli « en tel lieu qu'il lui serait marqué par ledit sieur curé ». Les chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Caprais décidèrent en même temps que la procession faite jusque-là au prieuré de Renaud, les lundi et mardi de Pâques, aurait lieu désormais, le jour de Pâques, à l'issue des vêpres, à la chapelle de la Loge, et qu'il y serait fait une distribution particulière pour ceux qui y assisteraient (1).

VIII. — L'érection de cette chapelle avait réjoui le cœur de l'évêque. Quelques années plus tard Monseigneur fut vivement attristé par la ruine partielle de l'église paroissiale de Marmande. La ville tenait en réserve quelques quintaux de poudre dans le clocher de cette église (2). Le vendredi 17 juin 1672, la poudre s'enflamma et l'embrasement fut si considérable qu'il amena la démolition de la moitié de l'église, du coté du chœur, de la sacristie, du clocher, des

(1) Les différents documents relatifs à la fondation de cette chapelle sont aux archives de l'Evêché. Voir aussi dans la *Revue de l'Agenais*, 1887, une étude intéressante de M. Ph. Lauzun : *Une chapelle perdue*. Voir aussi de nombreux renseignements sur ce sujet dans son ouvrage sur les *Couvents de la ville d'Agen*, t. II, 1er article, les Bénédictins de Renaud.

(2) M. Tamizey de Larroque dans sa *Notice* sur la ville de Marmande, p. 108, a cité le détail « sur un affreux désastre arrivé l'an 1672 le 17 juin dans la ville de Marmande. » Le vendredi, à minuit il s'éleva une furieuse tempête suivie de plusieurs coups de tonnerre qui faisaient trembler la terre. Le feu du ciel

archives et de plusieurs maisons voisines. Une quinzaines de personnes trouvèrent la mort dans cet accident ; mais chose fort étonnante et qui tient du prodige, bien que les voûtes se fussent pareillement effondrées sur le maître-autel, le tabernacle ne fut aucunement endommagé et le ciboire contenant les saintes hosties n'eut pas la moindre lésion. Par une protection divine, le tabernacle avait été protégé par deux colonnes torses faisant partie du rétable, et autre merveille, le tabernacle était surmonté d'une niche abritant une petite statue de la Sainte Vierge, en bois doré. Or, cette statuette demeura intacte dans sa niche, alors que le tabernacle était couvert d'un gros amas de pierres, de tuiles et autres matériaux. Le peuple ému de ces faits ne put s'empêcher de voir dans ces particularités une protection très marquée du ciel. Le petite statue devint l'objet d'un culte spécial et plusieurs personnes ont attesté qu'en retour de la vénération rendue à cette sainte image de la Bienheureuse Vierge, elles avaient reçu des grâces signalées.

« A la suite de cette catastrophe, raconte un chroniqueur contemporain, le Saint-Sacrement et sa custode qui furent trouvés sains comme on les avait mis, furent portés en procession aux Cordeliers. Tous les religieux et les pénitents assistèrent à la cérémonie et Mgr Joly, qui arriva le lendemain pour s'associer au deuil de la population, fit une procession générale dans toute la ville avec le Saint-Sacrement (1). A partir de ce jour le service religieux fut transféré dans la chapelle de l'hôpital, Mgr Joly, après avoir consolé les familles affligée, releva le courage des habitants, qui, réconfortés par ces bonnes paroles, s'empressèrent de mettre la main à l'œuvre pour réparer les dégats et restaurer la maison de Dieu (2).

IX. — Nous mentionnerons dans ce paragraphe diverses solennités funèbres ou triomphantes accomplies sous l'épiscopat de Mgr Joly. Rien de ce qui intéressait la gloire ou le deuil de la Patrie n'était indifférent à l'Eglise. La religion dans la personne de son évêque et de son clergé, aux jours d'humiliations et de calamités

---

tomba sur le clocher et mit le feu à un magasin de poudre qui était dans une chambre dessous ledit clocher. Ce clocher, ajoute M. Tamizey, devait être une de ces flèches hardies autant qu'élégantes que le xive siècle aimait tant à faire monter dans les nuages, p. 108. Voir en cette *Notice* d'autres renseignements.

(1) *Ibidem*, p. 109.

(2) Evêché. Registre des visites pastorales, C. 8, f° 6.

publiques, conviait le peuple aux pieds des autels pour implorer la miséricorde de Dieu ; comme aussi, quand la victoire couronnait les efforts de nos armées, dans nos cathédrales et jusque dans les plus humbles églises de nos campagnes, on entendait le chant du *Te Deum* et l'hymne de la reconnaissance.

Au mois de mars 1666, mourut la Reine Mère, Anne d'Autriche. Dans toutes les églises de France, un service funèbre fut célébré à l'intention de l'illustre defunte, il eut lieu à Agen le 5 mars. Nous emprunterons le récit de cette cérémonie funèbre au *Journal des Consuls d'Agen.* « La veille de ce service, dit le procès-verbal, la veille au soir, toutes les cloches des églises sonnèrent par ordre de Monseigneur l'Evêque; celle de la maison de ville par ordre des consuls.

« Tous les jurats sont convoqués à se rendre à l'Hôtel-de-Ville pour aller ensemble à la grande église. M. Pellot, intendant de la province, s'étant trouvé à Agen, l'évêque le fit inviter à cette cérémonie par M. de Lalanne, son aumônier. Le même va au palais inviter Messieurs de la cour présidiale. Le jour de la cérémonie, ceux-ci députèrent deux commissaires pour aller chercher M. l'Intendant et le conduire au palais. En le voyant sortir de sa maison, vers les dix heures, les consuls prirent leurs robes et sortirent de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à la cathédrale, accompagnés d'un grand nombre de jurats, les soldats, à leur tète, portant les hallebardes renversées, les pointes en bas, en signe de deuil. Le capitaine avait un crèpe à son chapeau et une écharpe noire. Ils vont à l'église et prennent leur place. Et presque tous s'étaient rendus, les délégués du chapitre de Saint-Caprais et tous les religieux. M. l'Intendant avec ceux de la cour présidiale en robe et bonnet prennent leur place aussi, et la messe commence, célébrée pontificalement par l'évêque. Les consuls avaient fait préparer une chapelle ardente au milieu du chœur toute garnie de chandelles, avec des fleurs de lys aux côtés et au dessus au lieu de croix, et au dessous une bière couverte d'un drap de velours noir croisé de satin blanc que Messieurs du chapitre avaient prêté, aussi bien que la chapelle. Il y avait quatre armoiries audit drap ainsi qu'aux quatre piliers de la chapelle. Les armes étaient mi-partie de France et d'Espagne et dorées aussi bien que quatre autres qui étaient attachées au drap qui était devant l'image du grand autel. Aux deux côtés de la chapelle ardente il y avait quatre grandes chandelles de cire blanche, de chaque côté, dans des flambeaux d'argent, avec

les armes de France, et au grand autel les autres chandelles avec les armoiries et sur les crédences.

« Le presbytère était paré de tapisseries noires de haut en bas. Sur le grand balustre qui est à côté du chœur, du côté de l'autel, il y avait deux douzaines de grands flambeaux. Le chœur était paré de trois rangées de frise noire avec un tour de velours noir au milieu, et quantité d'armoiries, et à la nef il y avait aussi deux rangs de frise avec armoiries. La messe chantée en musique étant finie, Monseigneur d'Agen a pris sa place auprès de la chapelle ardente avec quatre chanoines qui étaient aux quatre coins de ladite chapelle. On a fait les cinq absoutes. Après quoi M. de Roussel, théologal de la cathédrale, a fait l'oraison funèbre qui a été admirée de tous ceux qui l'ont ouïe (1). »

Outre ces cérémonies funèbres, il y eut des fêtes joyeuses, des naissances qui occupèrent l'attention publique.

Déjà en 1661, Dieu avait donné un dauphin à la France ; en 1667 Louis XIV eut la joie de voir naître une fille.

Voici le mandement que Mgr Joly écrivit à cette occasion aux archiprêtres de son diocèse :

« Claude, par la grâce de Dieu... ., aux sieurs archiprêtres de notre diocèse, salut.

« Nous vous mandons que suivant l'ordre que nous avons reçu du Roy vous ayez à faire chanter le *Te Deum* dans toutes les villes de votre archiprestré, selon la coutume en cas pareil, pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse naissance de Madame de France, fille aynée de Sa Majesté et de la Reyne son épouse, exhortant les peuples à témoigner leur piété en cette occasion.

« Fait à Agen, en nostre palais épiscopal, le 30 janvier 1667 (2). »

Signalons encore au mois d'août 1667 le chant d'un *Te Deum* prescrit pour le succès de la bataille de Courtray ; au mois de mars de l'année suivante ce fut pour la prise de la Franche-Comté ; et au mois de juin 1668, mêmes actions de grâces sont demandées pour l'heureuse conclusion de la paix entre la France et l'Espagne.

En 1672, Louis XIV eût un second fils qui reçut le nom et le titre de duc d'Anjou. Comme les opérations militaires retenaient le Roi hors de France, ce fut le Reine qui demanda aux évêques de chanter un

(1) Journal des consuls, B. B. 61, p. 52 et s.
(2) Evêché, B. 7.

Te Deum en action de grâces. Il fut chanté à Agen, le 7 juillet, à la suite de la cérémonie qui eut lieu dans la chapelle des Carmélites en l'honneur de la canonisation de sainte Madeleine de Pazzi. Les deux chapitres et toutes les autorités de la ville accompagnèrent processionnellement Monseigneur l'Evêque à la cathédrale, et l'on rendit grâces à Dieu pour cet heureux événement (1). Les consuls n'ayant reçu aucun ordre, il n'y eut ni feux de joie, ni salve d'artillerie. Ces magistrats firent savoir au maréchal d'Albret, gouverneur et lieutenant général du Roi en la province de Guienne, la raison de leur abstention. Le Gouverneur leur écrivit aussitôt de s'associer à la joie commune par des démonstrations publiques. Et le dimanche suivant, à deux heures de l'après midi, ils mirent sous les armes tous les habitants, et eux-mêmes ayant revêtu leurs robes consulaires, ils se rendirent à la cathédrale pour adorer le Saint-Sacrement à la chapelle de Notre-Dame. Puis, revenant sur la place, le premier consul, M. de Boissonnade, prit un flambeau des mains du secrétaire et il alluma le bûcher. Les autres consuls firent de même, tandis qu'on tirait le canon à la Porte-Saint-Antoine (2).

Pendant cette période de paix publique, d'autres *Te Deum* furent demandés à l'Eglise de France pour appeler les bénédictions de Dieu sur les expéditions du Roi ou rendre grâces pour le succès de ses armes. Au mois d'avril 1672, le Roi fait publier dans tout son royaume une ordonnance portant déclaration de guerre aux Hollandais. Elle fut publiée à Agen, sur la place publique, le 30 avril, dans l'endroit préparé et tapissé où était le portrait du Roi (3).

Quelques jours après, le 22 mai, sur l'ordre de la reine régente, on fit des prières publiques devant le Saint-Sacrement, exposé dans l'église Saint-Etienne, afin d'obtenir de Dieu qu'il lui plût, par sa bonté paternelle, de conserver la sacrée personne de Sa Majesté et faire prospérer ses armes contre les ennemis de son Etat (4). Le dimanche 29 mai, le même exercice eut lieu dans la collégiale de Saint-Caprais ; les consuls, qui s'y étaient rendus, précédés de leurs gardes armés, y communièrent à l'intention du roi (5). Deux mois plus tard, Mgr Joly reçut une lettre du roi ordonnant un *Te Deum*

---

(1) Archives municipales d'Agen, B. B. 6.
(2) *Ibidem*.
(3) *Ibidem*.
(4) *Ibidem*.
(5) *Ibidem*.

pour la prise de quatre villes Hollandaises. Il envoya son valet de chambre pour en donner communication aux consuls et les inviter à assister à un *Te Deum*. Mais ceux-ci se plaignent qu'un pareil message eût été rempli par un valet de chambre.

L'évêque, informé de leurs plaintes, leur fit une nouvelle invitation par son aumônier. Tout le corps de ville escorté de la troupe vint à la cérémonie qui était présidée par l'évêque, puis il va allumer le feu de joie (1).

L'année suivante, 18 juillet 1673, la ville célébra avec grande solennité la prise de Maëstrich, une des plus fortes places de l'Europe et, à la suite du *Te Deum* chanté par l'évêque, il y eut un grand feu de joie allumé par M. Saint-Gilis, premier consul (2).

Louis XIV poursuivait glorieusement le cours de ses exploits, l'évêque d'Agen adressa le 13 mai 1674 une ordonnance aux quatre curés de la ville, portant injonction à tous les prêtres séculiers et réguliers de prier Dieu pour la conservation du roi et pour la prospérité de ses armes. Il envoya également une circulaire à tous les archiprêtres du diocèse afin d'avertir tous les autres prêtres séculiers et réguliers de leur archiprêtré de prier Dieu pour le roi (3).

Le curé de Lauzun pour communiquer cet avis aux fidèles avait fait poser un placard à la porte de l'église des Récolets ; mais la feuille ne tarda pas à disparaître et l'on accusa les religieux de l'avoir enlevée. Le curé de Lauzun écrit à l'évêché pour faire informer contre les Récolets. Le père Grégoire ayant été convaincu d'avoir déchiré lui-même ledit placard, le gardien du couvent et l'archiprêtre de Lauzun durent comparaître à huitaine devant la Congrégation pour donner des explications à ce sujet. (4).

X. — La conquête du Palatinat par le maréchal de Turenne fournit l'occasion de chanter un nouveau *Te Deum*. Mgr Joly reçut une lettre du Roy, le 1er novembre 1674. Il prit jour avec son chapitre pour le 4 novembre. Et comme le maréchal d'Albret, gouverneur de la province, était en ce moment à Agen, il le fit prévenir par son aumônier du jour et de l'heure de la cérémonie. M. le Gouverneur se montra blessé de cette manière d'agir. Monseigneur d'Agen, disait-il, aurait dû

---

(1) Archives municipales d'Agen, B. B. 6.

(2) *Ibidem*.

(3) Evêché, A, 13.

(4) *Ibidem*.

s'entendre avec moi pour fixer le jour du chant du *Te Deum* (1) et puisqu'il jugeait à propos d'agir autrement, il devait au moins me faire parvenir son invitation par son grand vicaire ou un autre dignitaire de sa cathédrale. » Ayant appris ces paroles de mauvaise humeur, MM. de Lasserre et de Fumel coururent vers l'évêque, et le pressèrent de ne pas rompre avec le maréchal, mais plutôt de lui faire quelque avance. Mgr Joly s'y refusa, alléguant que pour le choix du jour il n'avait à en conférer qu'avec ses chanoines ; et quant à l'envoi de son aumônier il avait agi de la sorte parce que le maréchal avait négligé de lui rendre sa visite, et qu'il ne pouvait lui faire aucune prévenance jusqu'à ce qu'il eût lui même reçu satisfaction. Voici ce qui s'était passé les jours précédents. Le maréchal d'Albret était arrivé à Agen le 28 octobre, le prélat qui se trouvait alors à Monbran n'alla le voir que trois jours après tandis que l'évêque de Condom, qui était arrivé à Agen le même jour, descendit à l'évêché et se présenta chez le gouverneur le même jour. Le maréchal d'Albret s'empressa de lui rendre la visite et dit bien haut que s'il y mettait tant de hâte, c'est que ce prélat devait repartir le lendemain et que de plus son intention était de visiter seulement l'évêque de Condom et non pas l'évêque d'Agen.

Le propos était blessant pour Mgr Joly et il explique en quelque manière sa réserve. Sur ces entrefaites, les consuls Pierre Ducros et Jean Brousse vinrent demander à l'évêque de renvoyer le *Te Deum* au lundi suivant afin de leur laisser tout le temps de faire les préparatifs de la fête. Mgr Joly, après ayant pris l'avis de son chapitre, acquiesça volontiers à cette demande. Or le dimanche, les principaux de la cité reviennent voir le prélat et lui représentent que le gouverneur affirme avoir voulu en se présentant à l'évêché, rendre visite à l'évêque d'Agen aussi bien qu'à l'évêque de Condom. A quoi Mgr Joly réplique que si le maréchal lui fait tenir directement à lui même cette

(1) Labénazie dans son *Hist. ms. de l'Eglise d'Agen* et Labrunie dans son *Catalogue raisonné des Evêques d'Agen* : article Claude Joly, forcent la note quand ils disent que le maréchal d'Albret, gouverneur de la province, prétendit qu'étant dans Agen, il devait donner les ordres de chanter le *Te Deum*, sur la lettre qu'il avait reçue de la Cour ; au lieu qu'il avait devoir de recevoir l'ordre de l'autorité du seigneur Evêque. Les registres de la cour et le journal des consuls, dont nous rapportons la relation, maintient clairement qu'il n'affecta jamais une semblable prétention. Le maréchal d'Albret, Cœsar Phœbus, comte de Miossens, fit ses premières armes sous Maurice d'Orange, devint maréchal de France en 1655, gouverneur de la Guienne, et mourut en 1676, ne laissant qu'une fille. Avec lui s'éteignit le nom d'Albret.

affirmation, il se déclarera satisfait. Le maréchal d'Albret n'hésite pas à lui donner cette assurance. Immédiatement le prélat lui envoie son vicaire général pour lui annoncer que le *Te Deum* était différé à lundi, et qu'on espérait que ce jour là il honorerait cette cérémonie de sa présence, afin de donner une marque de sa piété et de son zèle qu'il avait toujours témoigné pour tout ce qui regarde le service du Roi. Il l'assurait en même temps « que si à l'avenir il n'arrivait rien de semblable, M. d'Agen en useroit à son égard comme M. l'archevêque en usoit, à Bordeaux, voulant estre toujours son très humble serviteur. Ce que M. le maréchal reçut très bien (1). »

Le lundi, sept cents hommes étaient sous les armes ayant reçu chacun un quart de poudre. Chaque capitaine et sergent de quartier ainsi que les officiers de l'Hôtel-de-Ville portaient une écharpe de taffetas blanc avec un ruban bleu, escortant ainsi les consuls en robes, et le sénéchal. Les jurats venaient ensuite, précédés des soldats que conduisait le capitaine du guet. Le gouverneur arriva un peu plus tard avec ses gardes. Il fut reçu au seuil de l'église par quatre chanoines de la cathédrale et par plusieurs seigneurs et gentilshommes du pays, et ainsi il fut conduit à sa place où un carreau de velours cramoisi avec un tapis rouge frangé d'argent lui avait été préparé. Durant toute la cérémonie, un délégué du corps de ville tint devant lui un grand cierge allumé. Et quand le *Te Deum* fut achevé, de toutes les poitrines s'échappa le cri répété par tous les échos du temple sacré : *Vive le Roi !* Le gouverneur alla ensuite avec les consuls allumer le feu de joie et tandis qu'il rentrait à son hôtel, les soldats firent sur la place un feu nourri de mousqueterie, et hors de la porte Saint-Antoine on tira le canon (2).

XI. — Il y a quelques années, le grand pape Léon XIII, par ses lettres apostoliques adressées à tous les évêques en communion avec le Saint-Siège, déclarait instituer une association universelle de la *Sainte-Famille*; et il disait vouloir que cette association pénétrât dans toutes les paroisses pour que la Sainte-Famille de Nazareth en fût la protectrice (3). Durant l'épiscopat de Mgr Joly, de pieux chré-

(1) Archives municipales d'Agen. Pièces communiquées par M. l'abbé Dubois.

(2) *Ibidem*, B. B. 63. Il y eut aussi au mois d'août 1676, un *Te Deum* demandé pour la réduction de la ville d'Aire en Artois et, au mois de juin de l'année suivante, pour la reprise de l'Isle de Cayenne sur les Hollandais. De même pour la prise d'Ypres en Flandre et de Puycerda en Espagne.

(3) Voir Bref apostolique : *Neminem fugit* du 14 juin 1892.

tiens, dans une condition des plus humbles, conçurent un projet qui se rapprochait de cette association, à savoir la consécration de la ville d'Agen à la Sainte Famille. Ce noble dessein, qui témoigne de la foi robuste et de la sincère piété de nos pères, se trouve ainsi rapporté au livre des Jurades d'Agen.

« Dans la jurade du 18 septembre 1677, convoquée par Messieurs Gibert, Lafaige et Sevin, sieur de Garret, consuls, où se sont trouvés Messieurs Ducos, Ratier, Ducros-Lacassaigne, Daunefort, Chemillac, Chambon, Delerm, Aymond, Fabre, Blaye, Cambes, Daunefort jeune, Serres, Baulac, Brousse et Claudins, jurats, a été représenté par le sieur Gibert que M. Du Blanc, conseiller au Parlement de Bordeaux et grand chambrier, a baillé une requête devant les sieurs ses collègues et luy pour que la présente ville d'Agen et les habitants d'icelle soient mis sous la protection de la Sainte Famille de Jésus-Christ, divine et humaine, et sauvegarde desdits parents de Jésus-Christ, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament.

« Sur quoy a esté délibéré par ledit sieur Du Blanc faisant les mêmes offres et conditions qu'il a faites à la ville de Bordeaux, et sur le même établissement, que la requête sera reçue et suivie conformément à sa présentation (1). »

On ne trouve rien dans les actes de Mgr Joly qui soit venu consacrer ce pieux projet. Mais quoique les documents fassent défaut, il est permis de croire qu'une si pieuse inspiration fut réalisée à son heure.

XII. — Nous avons à parler maintenant des assemblées du clergé à raison de la part qu'y prit Mgr Joly. Ces assemblées étaient de deux sortes : les assemblées *générales* et *décennales* qui se tenaient ordinairement à Paris et les assemblées *provinciales* et *quinquennales* ayant leur réunion d'ordinaire dans la ville métropolitaine. Ces dernières assemblées se composaient des évêques de la province et d'un ou de deux ecclésiastiques délégués par le chapitre de chaque diocèse.

Les assemblées *générales,* où se trouvaient réunis les évêques du royaume, étaient des réunions distinctes par leur caractère, leur objet, leur autorité, des synodes et des conciles ; elles s'occupaient des

(1) Archives municipales d'Agen. B. B. f° 191. La confrérie de la Sainte-Famille de Jésus-Christ existait dans la paroisse de Saint-Rémy de Bordeaux approuvée par Monseigneur de Béthune, le 16 juin 1649. C'est de là que le sieur Dublanc l'importa dans la ville d'Agen. *Vie de messire Henry de Béthune, arch. de Bordeaux*, par l'abbé Bertrand II, p. 95.

affaires temporelles de l'Eglise de France, des levées ordinaires et extraordinaires à faire sur les biens ecclésiastiques, des dons gratuits ou exceptionnels à faire au Roi pour subvenir aux frais de guerre et aux dépenses les plus considérables de son gouvernement. Cependant des questions de discipline, de dogme, de morale et de ce qui intéressait le progrès religieux, moral et social du pays étaient quelquefois soumises aux délibérations de l'assemblée (1).

Les assemblées provincialas précédaient les assemblées générales, et une de leurs attributions principales étaient de nommer les députés du premier et du second ordre qui devaient représenter la province à l'assemblée générale et y défendre ses intérêts particuliers.

Une assemblée provinciale se réunit à Bordeaux le 10 mars 1665. Mgr Joly n'y put assister puisqu'il n'arriva qu'au mois de mai pour prendre possession de son siège épiscopal. La première assemblée où nous le voyons siéger est celle qui s'ouvrit le 16 avril 1670. Il était accompagné du député du clergé, Charles de Villemont, prieur de Notre Dame de la Grâce. Cette assemblée fut troublée par les susceptibilités des députés du second ordre qui émirent la prétention d'être assis dans toutes les réunions sur des chaises à dossier, tandis qu'on ne voulut leur accorder que des *placets* (2). En outre, ils voulurent que leurs chaises fussent placées « en même ligne, à la suite de celles des évêques. » Et parce qu'on offrait de les traiter comme à l'assemblée générale jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale eut tranché la question, la plupart de ces ecclésiastiques s'obstinèrent d'abord à ne pas entrer dans la salle et ils ne cédèrent qu'en réservant leurs droits et en protestant qu'ils allaient se pourvoir devant l'assemblée générale la plus prochaine.

De leur côté les chanoines de la métropole de Bordeaux soulevèrent un autre conflit, en ne permettant pas aux députés du second ordre de se mêler à eux et de se montrer confusément avec eux comme on avait fait à l'assemblée précédente. Tous les accomodements qu'on leur proposa furent repoussés et ils refusèrent pour ce motif d'assister à la messe du Saint-Esprit (3). Nos bons chanoines d'Agen, dont nous

---

(1) Voir *le Clergé de France sous l'ancien regime* par E. Méric, chap. v, p. 178.

(2) Le *placet* était un tambouret sans bras et sans dossier.

(3) M. l'abbé Bertrand dans sa *Vie de Monseigneur H. de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1604-1680) raconte tout au long ces curieux démêlés. Voir II. p. 234. et s.

avons raconté les hauts faits, n'étaient donc pas les seuls à montrer une humeur singulière et peu conciliante.

Une autre assemblée provinciale se tint au mois de mars 1675. Dans cette réunion l'évêque d'Agen et l'évêque de Sarlat furent élus pour aller représenter la province de Bordeaux, en qualité de députés du premier ordre, à l'assemblée générale qui devait avoir lieu le 25 mai suivant à Paris. Ces deux nominations furent consignés dans un acte public passé le 29 mars devant Me Giron, notaire, à Bordeaux. Au moment où Mgr Joly partait pour Paris, son clergé lui remit un mémoire contenant quatorze articles, lesquels devaient être soumis à l'assemblée générale.

En voici les principaux points :

1o Obtenir du Roi qu'il ordonne de continuer le procès relatif à la démolition des temples protestants.

2o Solliciter une déclaration obligeant les protestants de contribuer aux réparations des églises et des maisons presbytérales, en raison des biens ruraux qu'ils possèdent dans les lieux où les tailles sont réelles, conformément à la déclaration de 1666.

3o Demander encore qu'on ne donne point à d'autres qu'à des catholiques, les provisions de juge, notaire, procureur et sequestres royaux.

4o Que pour alléger les charges des bénéficiers, les receveurs des décimes soient dispensés de se servir de papier timbré et de faire contrôler les exploits, saisies, commandements, comme s'agissant des deniers du Roi.

5o Que les curés ne soient pas obligés de se servir de papier timbré pour les registres de baptêmes, mariages et sépultures, et qu'ils n'aient pas à remettre ces livres aux greffes des juges royaux.

6o Que la faculté de rachat des biens d'église soit accordée à perpétuité, etc., etc.

Les autres articles tendaient à faire supprimer différentes charges et à abolir certaines mesures vexatoires.

La pièce est signée : Claude, E. et C. d'Agen ; Saint-Amans, vicaire-général ; Villemont, député ; Mazac, député ; Pélicier, chanoine ; Donnefort, député ; Grimard, député ; Breton, député; Lantourne, archiprêtre et député; Boé, archiprêtre ; Massé, archiprêtre(1).

Maintenant disons ce qui se passa à Paris. Après une réunion préparatoire tenue le 25 mai, à l'Archevêché, l'assemblée générale alla

(1) Evêché E. 51.

siéger le 29 à Saint-Germain-en-Laye, dans la salle du Château. L'archevêque de Paris, président de l'assemblée, demanda à l'évêque d'Agen de faire la prédication et l'on prit jour pour le vendredi suivant, 7 juin.

Le jour venu, est-il raconté dans le procès-verbal de la séance, le sermon fut dit après l'Evangile par Mgr l'Evêque d'Agen, qui fit une très docte et très pieuse prédication (1). Le 8 juin, dit un autre procès-verbal, M. le Président remercia Mgr l'Evêque d'Agen de l'*éloquente* prédication qu'il avait faite la veille (2).

Mme de Sévigné, qui suivait avec intérêt le mouvement ecclésiastique, jugeait tout autrement ce discours. Elle écrivait à Mme de Grignan : « M. Joly prêcha à l'ouverture (3), mais comme il se servit d'une vieille évangile (4) et qu'il ne dit que de vieilles vérités, son sermon parut vieux. Il y aurait de belles choses à dire sur cet article (5) ».

Quel était donc le sujet de ce discours si diversement apprécié ? Le chanoine Labénazie qui avait vécu à côté du célèbre prélat, nous résume l'ensemble des considérations qu'il développa. « Ayant été choisi, dans l'assemblée générale du Clergé pour prêcher à la face de la Cour, il entreprit, dit le docte chanoine, de soutenir les droits et les intérêts de l'Eglise contre les usages établis dans le royaume. Comme ce prélat s'était mis en tête de rétablir les droits anciens de l'Eglise, il ne put s'empêcher de prêcher des maximes qui blessaient les possessions prescrites du royaume (6).»

Le récit de l'abbé Labrunie nous révèle le même ordre d'idées et les mêmes faits.

« Choisi, dit-il, pour prêcher le discours d'ouverture, Mgr Joly le

(1) Le rédacteur de ce procès-verbal avait d'abord écrit : une très docte et très *éloquente*. Après coup, il a effacé *éloquente* et mis *pieuse*. Archives nationales, G. 8., 661, f° 12.

(2) *Collection des procès-verbaux de l'Assemblée du Clergé de France*, t. V, p. 175.

(3) A l'ouverture de l'Assemblée du clergé.

(4) La collection des grands écrivains de France à laquelle nous empruntons ce fragment de lettre donne cette note : Tel est le texte de notre copie et de l'édition de Rouen (1726). Le *Dictionnaire* de l'Académie de 1694 dit que le mot est masculin et féminin. Dans le *Dictionnaire* de Furetière, il a aussi les deux genres, mais dans deux acceptions diverses. *Lettres de Madame de Sévigné*, t. III, p. 481.

(5) Les grands écrivains de la France. *Lettres de Madame de Sévigné* à sa famille, t. III, p. 481. Lettre à Madame de Grignan du vendredi 14 juin 1675.

(6) Labénazie : *Hist. ms. de l'Eglise d'Agen*, p. 499.

fit avec avec son zèle et sa sévérité ordinaires. Il s'éleva fortement contre certains usages établis depuis longtemps dans le royaume. Il réclama bien des droits dont le clergé jouissait autrefois ; mais il déplut à la Cour et à ses confrères et s'en revint dans son diocèse être témoin des faits qu'avait produit sa réforme (1). »

Ce sont là, il faut en convenir, de vieilles vérités : vieilles comme le monde, mais ne sont-elles pas aussi toujours jeunes, toujours vraies, toujours immuables comme Dieu ? Et n'était il pas à propos d'en renouveler la mémoire ?

Il y avait dans la vaste nef non seulement les évêques et des prêtres, mais beaucoup et de nombreux courtisans trop enclins à méconnaitre ces vérités. Mgr Joly était avant tout un apôtre ne cherchant ni les flatteries, ni les faveurs ; il se proposait uniquement la gloire de Dieu et le bien des âmes. Telle fut donc l'unique inspiration de son discours et le plus sévère critique n'y saurait découvrir autre chose (2). Nous en avons la preuve dans l'appréciation d un contemporain, le chanoine Labénazie que nous venons de citer : « Son zèle et son éloquence, dit-il, n'eurent pas le succès qu'il avait le droit d'en attendre et qu'il s'était promis. Il n'obtint ni l'estime de la cour, ni les louanges de ses confrères qui se sont consolés de la perte des droits dont ils ne jouissent plus depuis plusieurs années, et dont il n'ont que le souvenir de les avoir eus, sans prétendre d'y pouvoir revenir (3). »

Le discours de Mgr Joly, tel qu'il a été imprimé dans ses œuvres mêlées, n'offre rien de semblable (4). Il n'est pas cependant possible de révoquer en doute ce que dit le chanoine Labénazie. Nous avons entre les mains et nous reproduirons tout à l'heure un autre témoignage de tous points irrécusable, qui concorde entièrement avec celui là. Il est à présumer que, lorsque le volume fut imprimé longtemps après la mort de Mgr Joly, la censure, avant de délivrer le *Privilège du Roi,* exigea la suppression de ces revendications inopportunes ; ou bien l'éditeur, se souvenant de l'impression produite au moment de la prédication, supprima le texte primitif et lui en substitua un autre.

(1) Labrunie : *Histoire de l'Agenais*, t. II, p. 175.

(2) Voir Œuvres mêlées de M. Claude Joly, évêque et comte d'Agen. Discours à l'ouverture de l'Assemblée du clergé de France. Paris, 1696.

(3) Labénazie . *Hist. ms. de l'Eglise d'Agen*, p. 499. Voir aussi Labrunie : *Catalogue raisonné des évêques d'Agen*, article Claude Joly.

(4) Voir ces Œuvres mêlées. Premier discours sur les devoirs des peuples envers Dieu et envers les Rois.

Du reste à côté des ces protestations l'orateur affirma bien haut les droits incontestables des princes et l'obligation pour les sujets de les respecter, de les honorer et de leur obéir par un principe de foi et de religion, parce que, selon le mot de saint Bernard, ils représentent la personne du Souverain Pontife et Maître de tous les hommes, et qu'ils sont, ainsi que l'a dit Tertullien, *comme une seconde majesté et nos secondes divinités sur la terre* (1). M[gr] Joly reconnaît et proclame dans Louis XIV le grand protecteur des privilèges et des droits de l'Eglise catholique, et il rappelle à ce propos la sentence rendue quelque temps auparavant dans l'affaire des religieux d'Agen. « Français s'écrie t-il, vous le savez bien. Nation toujours respectueuse et fidèle, tu trouves même dans ton obéissance au meilleur et au plus accompli de tous les princes, le sujet de ta propre gloire. Grâces à Dieu, grâces à Dieu encore une fois, Eglise Gallicane, tu as l'avantage de fleurir sous un Roi très chrétien qui emploie tous les jours sa souveraine puissance à défendre tes privilèges et tes droits. Vous le savez, Messeigneurs, vous le savez et vous ressentez tous les jours les effets de ce célèbre arrêt qui a été donné pour confirmer les droits de notre juridiction. Pardonnez-moi, si mon intérêt personnel et celui de mon diocèse joint à l'intérêt général de tout le clergé, m'oblige de faire éclater ici publiquement ma reconnaissance envers Sa Majesté. *Bonitas Regis urget me* (2). »

Au cours des séances de l'assemblée l'évêque d'Agen prit plusieurs fois la parole. Comment traita-t il les questions contenues dans le Mémoire que son clergé lui avait remis et confié ? et quel en fut le résultat obtenu ? Les procès-verbaux de l'assemblée n'en disent rien. Il réclama pour le converti Cotteret, frère du ministre de ce nom, une pension de 200 livres. Il fit la même démarche pour l'abbé de Lauron, le 4 juillet, et le 7 août il intervint très activement dans une querelle pendante depuis quelque temps entre le syndic du clergé d'Agen et maître Pierre de la Crompe, receveur des décimes du diocèse. Un arrêté du Conseil du Roi du 23 août précédent avait confié cette affaire à l'assemblée, mais comme on ne la trouva pas en état d'être jugée, les commissaires furent d'avis de la renvoyer au

(1) Œuvres mêlées, pp. 24 et 28.

(2) *Ibid.*, p. 32. Ces Œuvres mêlées de messire Claude Joly furent imprimées à Paris en M.DC.XCVI avec approbation et privilège du Roi, dix-huit ans après la mort de Monseigneur Joly.

conseil avec toutes les pièces qui étaient aux mains des secrétaires de l'assemblée, à la sollicitation du vicaire général de Condom.

Le 16 juillet il s'éleva contre les entreprises des religieux et le 27 du même mois il parla pour l'évêque de Sarlat (1) qui en fut empêché.

C'est tout ce que nous avons pu recueillir sur le résultat des délibérations engagées au sujet du *Mémoire du Clergé Agenais.*

L'assemblée de 1675 tint sa dernière séance le 13 septembre.

Deux ans après, au mois de juin 1677, Mgr Joly était encore à Paris, s'occupant des intérêts de la ville d'Agen, comme on a pu le voir par les trois lettres que nous avons rapportées au commencement de ce ce chapitre. Dans ce but il avait une correspondance suivie avec les consuls et il multipliait ses visites au gouverneur de la province et aux ministres du Roi pour les entretenir des logements des gens de guerre et des sommes à payer pour la garnison qui se disposait à entrer à Agen (2).

Probablement aussi le prélat avait à suivre auprès du Conseil du Roi d'autres affaires importantes. Ces raisons ne parurent pas suffisantes au procureur général Achille de Harlay (3). Au mois de juin 1677 il écrivit à M. l'Evêque d'Agen une lettre courroucée et menaçante :

« Monsieur, le séjour que vous faites depuis si longtemps en cette ville, sans qu'il paroisse aucune cause canonique et légitime de vostre absence de votre diocèse, m'oblige de vous supplier par ces lignes de vous souvenir de vos obligations et des miennes sur ce sujet, et de prévenir par un prompt retour à l'Eglise, dont Dieu vous a donné la conduite, la nécessité fâcheuse à laquelle mon devoir m'engage à vous y obliger par les voyes que les ordonnances m'ont prescrites. Et comme il serait impossible que l'éclat dont elles seroient suivies ne diminuât l'authorité et la considération qui vous sont nécessaires pour travailler avec fruit dans vostre diocèse, j'ai creu que je ne devois m'en servir que lorsque j'aurois employé inutilement celle-cy, et que les advis que je prie en même temps M. l'archevêque de Bordeaux, votre métropolitain, de joindre aux bons exemples qu'il vous donne

(1) Procès-verbaux de l'assemblée, G. 8, 661.

(2) Voir les lettres du 6 novembre et 18 décembre 1676 et 22 janvier 1677 données plus haut.

(3) Achile III de Harlay, seigneur de Gros bois, comte de Beaumont qui était à cette époque procureur général au Parlement, de Paris devint en 1689, président auprès de la même Cour.

par sa demeure continuelle dans son diocèse, n'auroient pu produire le bon effet, que je veux attendre de vos seules réflexions sur la grandeur et le poids de vos obligations. Je ne doute point, Monsieur, qu'elles ne suffisent pour vous porter à satisfaire de vous même à ce devoir si indispensable à tous les évêques, et particulièrement à vous plus engagé qu'un autre à pratiquer les règles de la piété sincère que l'on vous a entendu prescher dans la chaire, de laquelle le Roy a bien voulu vous eslever à l'épiscopat, dans la confiance que vous continueriez au moins, si vous n'augmentiez pas, le zèle que vous avez fait paroistre dans l'exercice de vos fonctions.

« Je suis, Monsieur,

« Vostre très-humble et obéissant serviteur,

« HARLAY (1). »

La sévérité que l'on montrait vis à vis de l'évêque d'Agen et que l'on masquait sous les apparences d'une grande sollicitude pour l'observation de la discipline ecclésiastique, fut l'occasion et le sujet d'un grand étonnement, soit pour les nombreux évêques qui se trouvaient dans le même cas, soit pour la société parisienne où Mgr Joly comptait de nombreux amis et de fervents admirateurs. Chacun se demandait la raison de ce zèle étrange. La lettre de M. de Harlay avec les notes qui l'accompagnent donnent le mot de l'énigme.

Au verso de la même feuille est écrite la mention ci-dessous :

« Mgr Joly, à l'ouverture de cette assemblée, en traitant des subsides qu'il falloit procurer au Roy, parla fortement de l'usage qu'on devoit faire des biens de l'Eglise, affirmant qu'on ne pouvoit pas en disposer à sa volonté, estant consacrés à Dieu. Ce langage ne plut pas à la Cour ; on agita dans le Conseil ce que le Roy feroit sur cette

(1) A la marge de cette pièce est écrite la note suivante : Par des ordonnances du Roy, les procureurs généraux du Parlement de Paris ont droit d'inspection sur les évesques trop longtemps absents de leurs diocèses. Et à la suite de la lettre ci-dessus, on lit écrite de la même main la note que voici :

M. l'Evêque d'Agen m'estant venu trouver m'a promis, en présence de M. d'Ormesson, le père, d'être hors de Paris pour son diocèse, dans le mois de juillet, et lui ai promis de ne faire aucune poursuite que le 1er août, s'il allait contre sa parole donnée. Cela arriva vers l'an 1677. Je l'entendis prêcher à Saint-Nicolas-des-Champs, le jour des morts, le 2 nov. 1676. C'étaient des débats qui l'arrestaient à Paris. Ce fut la Cour qui fit écrire M. le Procureur général. A l'assemblée générale du Clergé de France en 1675, cet évesque y estoit comme député et fit un discours. — Tout ce que dessus est tiré de la feuille 7 du carton L. 727, titre VI. Archevêchés et Evêchés. Histoire ecclésiastique.

affaire. Les plus sages ministres dirent de le traiter comme non-avenu et qu'ainsi elle tomberoit d'elle-même, et qu'au contraire si l'on en punissait le prélat, qui estoit fort aimé du peuple, cela feroit quelque bruit. Cet avis fut suivi ; mais sans doute, comme on me l'a assuré, c'est ce qui lui attira l'ordre du procureur général.

« Masson, huissier, qui lui porta la lettre du procureur général, rapporta à un magistrat que le prélat luy dit qu'il y avoit bien d'autres évêques qui estoient à Paris, depuis un plus long temps que luy, et qu'on ne leur signiffiait point cet ordre, auquel il obéiroit. Il logeoit pour lors chez M. Lecouturier. »

M. de Harlay écrivit en même temps à Mgr Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux et métropolitain de l'évêque d'Agen, pour qu'il rappelât à son suffragant le devoir de la résidence ecclésiastique.

Les menaces du procureur général de Harlay produisirent leur effet. Nous en avons la preuve dans la lettre dictée et signée par Mgr de Béthune, archevêque de Bordeaux, répondant au susdit procureur général :

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 28 du mois passé, touchant le long séjour de Monsieur l'Evêque d'Agen à Paris, et comme quoi vous désiriez que je joignisse mes avis aux vôtres afin qu'il retournât dans son diocèse pour éviter l'éclat qui pourroit s'en ensuivre. Sur quoi je vous dirai, Monsieur, que comme j'étois sur le point de lui écrire sur ce sujet, j'ai appris que vous m'aviez prévenu et qu'en suite Monsieur l'Evêque d'Agen partoit pour se retirer dans son diocèse. Il ne me reste donc, Monsieur, qu'à vous remercier très-humblement de tant de bonté que vous me témoignez dans la vôtre à l'égard de ma personne : ce que j'attribue à l'amitié de père en fils, qui a été toujours, entre votre famille et la nôtre, et non à mon mérite particulier ; dont j'en suis très-reconnaissant et ce qui m'oblige d'autant plus à être avec respect, Monsieur, [ce qui suit est de la main de M. de Béthune] vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« HENRY, *arch. de Bourdeaux*, *le 9 juin 1677* (1). »

Le vénérable archevêque de Bordeaux déclinait poliment la mission qu'on lui donnait de rappeler à un suffragant, pour lequel il

(1) Bibliothèque nationale, cette lettre est citée encore par l'abbé Bertrand dans sa *Bibliothèque sulpicienne*, III, p. 9.

avait la plus grande estime et la plus respectueuse affection, un devoir que Mgr Joly ne méconnaissait point, mais qu'il subordonnait à des devoirs plus impérieux pour le moment. Il savait par expérience le peu de prix qu'il faut attacher à la faveur des grands et combien il est difficile et même périlleux de dire la vérité. Dans le choix des députés à l'assemblée générale de 1675, l'archevêque de Bordeaux avait été éliminé ; Sa Majesté avait pris soin de lui en faire donner avis afin qu'il évitât d'être élu député (1).

Les sentiments tout *romains* de l'archevêque de Bordeaux étaient connus et désagréables à la Cour, voilà pourquoi on négocia pour obtenir qu'il ne parût pas à l'assemblée du Clergé. L'évêque d'Agen fut élu à sa place comme député de la province ecclésiastique de Bordeaux et l'on espérait être débarrassé d'une voix importune.

Néanmoins, Mgr Joly fut appelé à prendre la parole et il eut l'heur et le malheur de déplaire. Heureusement que l'évêque d'Agen avait des espérances plus hautes et une ambition plus noble que de plaire aux grands de la terre.

Il rentra donc dans son diocèse, attristé sans doute, mais sans nul regret ni de ce qu'il avait dit ni de ce qu'il avait fait.

---

(1) Bibliothèque nationale, voir lettre de M. Colbert à M. de Sève, intendant à Bordeaux, 26 octobre 1774.

DEUX SÉNÉCHAUX D'AGENAIS

(XVIe Siècle)

ANTOINE ET FRANÇOIS DE RAFFIN

Malgré tout l'intérêt qu'elles peuvent avoir au point de vue historique, les études généalogiques constituent une spécialité qui ne plaît pas à tous. Le gros du public ne voit dans cette suite de personnages qui n'ont pu tous jouer un rôle historique qu'une sèche nomenclature sans valeur et pas digne de longues études ; par conséquent on hésite à insérer, dans les *Revues* de la nature de celle qui m'a si gracieusement offert sa collaboration, des études de ce genre. Tel est le seul motif pour lequel je ne présente pas au public érudit et amateur d'histoire la généalogie des Raffin établie d'une façon certaine sur des titres authentiques.

Mais, si cette forêt de documents familliers ne peut-être agréablement présentée au public, il m'a semblé qu'en détacher quelques arbres vigoureux et puissants pour les montrer dans leur superbe et puissante végétation ne serait pas considéré comme un travail inutile et pourrait peut-être satisfaire la majeure partie des érudits, des lettrés qui sont les abonnés de la *Revue*. Cette idée que je caressai depuis longtemps a été gracieusement acceptée par le Comité de rédaction auquel j'adresse ici mes remerciements.

Ne voulant donc pas présenter dans son intégrité considérable, le monument que j'élève à la mémoire d'une noble et vieille race, j'en détache quelques colonnes qui par leur simple rectitude donneront une exacte idée de l'édifice.

La maison de Raffin est originaire du Rouergue, cette terre fertile en vieilles races et en châteaux féodaux. Avant son histoire authentique, elle a sa légende comme presque toutes les vieilles maisons, je la reproduis à titre de renseignement sans vouloir en exagérer la valeur. La tradition du pays, consignée dans de vieilles notes, voulait qu'elle remontât au VIII[e] siècle et qu'à cette époque déjà, c'est-à-dire au temps des Mérovingiens, elle avait une situation si considérable qu'elle eût des transactions avec le roi de France, seigneur suzerain de la région. Elle possédait déjà alors le château et la terre de la Raffinie ; celle-ci depuis et longtemps avant la Révolution a été démembrée et son château a été plusieurs fois détruit. Il fut même complètement rasé à la suite de la rébellion d'un seigneur de la Raffinie qui fut pris, conduit à Toulouse comme rebelle et exécuté. Ses biens furent confisqués à l'exception de la portion d'une sœur Violante de Raffin, qui porta son patrimoine dans la vieille famille de Crespon venue de Normandie en Guienne au temps de Guillaume le Conquérant. Plus tard, fut rebâti un nouveau château dont il ne reste en ce moment que des ruines.

Ce nid féodal resta longtemps la résidence des premiers Raffin, damoiseaux, chevaliers, abbés de monastères, dont on peut suivre les traces depuis l'an 1049. De 1379 à 1391, cette maison produit un évêque de Rodez, Bertrand de Raffin, et enfin vers le commencement du XV[e] siècle le huitième descendant des premiers auteurs connus des généalogistes, Pierre de Raffin, devenu seigneur de Péricard en Agenais, fut attiré là par son mariage avec Catherine de Cuzorn, sa seconde femme qui est l'aïeule de tous les Raffin d'Agenais : ceux-ci peuvent être divisés en deux branches principales. Celle de Péricard qui se subdivise elle-même en deux rameaux, Hauterive et Dourmy, et la cadette celle de Puycalvary qui a été de toutes sinon la plus longue, du moins la plus illustre.

Le cinquième enfant de Pierre de Raffin et de Catherine de Cuzorn, fut Arnaud de Raffin, qui devint seigneur de Puycalvary et le premier auteur de cette branche par son mariage avec Florette de la Tour, fille de noble Jacques de la Tour,

seigneur de Raynies et de Puycalvary, et de noble Antoinette de Grimoard, en même temps que son neveu Arnaud de Raffin, seigneur de Péricard, épousait Jeanne de la Tour, sœur de Florette.

Le double contrat de mariage qui unit les deux sœurs est du 9 juin 1477; outre les 525 moutons d'or de 25 sols chacun qui furent attribués à chacune des futures épouses ou plutôt en compensation de cette somme qu'il garda pour lui, Arnaud seigneur de Péricard, époux de Jeanne, cède à autre Arnaud de Puycalvary ses portions de la terre de Puycalvary, qui passa ainsi des La Tour aux Raffin et resta tout entière dans cette dernière maison.

Ce château et cette terre, actuellement situés dans la commune de Dausse (Lot-et-Garonne) sont distants de Péricard à vingt kilomètres et d'Hauterive à quarante ou quarante-cinq kilomètres.

Péricard fut le premier berceau des Raffin d'Agenais qui, avant d'aller à Puycalvary, gagnèrent Hauterive où ils se perpétuèrent jusqu'après la Révolution.

La terre de Puycalvary très importante dans la première moitié du xve siècle était la co-propriété des maisons de La Tour et d'Orgueil et devint plus tard la propriété des Raffin.

Un livre de rentes rédigé par Me P. Dagueyrin, notaire, en 1488, fait connaitre que cette seigneurie se composait des neuf paroisses suivantes : Nouaillac, Puycalvary, Trémons, Dausse, Cazideroque, Valeille, Sainte-Foy-des-Cailles, Anthé et Ayrens.

C'était donc une très-importante possession acquise par la maison de Raffin, et il ne faut pas s'étonner que cette branche ait produit des sénéchaux.

Pour bien apprécier l'importance de ces dernières fonctions, il faut les bien connaître et en dehors des fervents du passé, beaucoup peuvent les ignorer : il nous parait donc utile d'indiquer brièvement en quoi elles consistaient.

Le sénéchal était le fonctionnaire le plus élevé du régime féodal ; en effet, lorsque ce dernier état social fut organisé, les seigneurs, ne pouvant suffire aux nombreuses fonctions

dont ils se trouvaient investis se déchargèrent sur eux de présider leurs assises, de percevoir leurs revenus et de commander les forces militaires. Au XIIe siècle les officiers, selon les lieux, reçurent les noms de sénéchal et de bailli ; l'usage de les prendre dans la noblesse prévalut plus longtemps pour les sénéchaux que pour les baillis.

Le sénéchal de France ou le grand sénéchal était le premier officier de la couronne et, comme tel, signait le premier les chartes royales. Il commandait à l'armée et rendait la justice dans les domaines royaux dont il administrait les revenus. Cette charge fut héréditaire dans la maison d'Anjou jusqu'à l'avènement de celle-ci sur le trône d'Angleterre et passa ensuite à la maison des comtes de Beaumont, puis fut donnée par Louis XII à Thibaut, comte de Champagne ; à la mort de celui-ci cette charge fut supprimée et ses attributions militaires passèrent au connétable.

Mais, dès la suppression des charges de la grande sénéchalerie on créa, dans chaque province, des charges de sénéchal qui conférèrent à leurs titulaires des pouvoirs considérables au point de vue militaire et judiciaire.

Ces fonctions ont toujours été considérées comme les plus élevées de toutes à raison de leur triple caractère administratif, judiciaire et militaire et ont toujours été remplies par des personnages importants, des grands seigneurs. Pour l'Agenais, ce furent les Grailly, les du Fossat de Madaillan ; les Montratier, les Cazenove, les d'Armagnac, les Montpezat, les Balzac, les La Rochefoucauld d'Estissac, les Cossé, immédiatement avant les Raffin qui suivirent, les Saint-Gelis, les Durfort, les Monluc, les d'Esparbès de Lussan et, enfin, les Belzunce, de Castelmoron.

En 1518, le sénéchal était Artus de Cossé de Gonor et, après son successeur, dont le nom n'a pas été retrouvé et qui ne fit que passer dans ces fonctions, vint Antoine Raffin, seigneur de Puycalvary.

I

LE SÉNÉCHAL ANTOINE DE RAFFIN

Né dans le dernier quart du xve siècle, puisque le mariage d'Arnaud de Raffin et de Florette de Laborie, ses père et mère, eut lieu le 4 juin 1477, nous voyons Antoine de Raffin apparaître déjà en 1512, puis revêtu des fonctions de sénéchal d'Agenais en 1520. C'est donc presque en même temps que François Ier, qu'il commença sa carrière virile : elle se prolongea pendant tout le règne du brillant souverain pour lui survivre de quelques années.

La date précise de son installation comme sénéchal d'Agenais nous a été conservée dans une curieuse publication de notre distingué et érudit ancien archiviste M. Georges Tholin, devenu l'historien classique de notre vieil Agenais.

Dans le *Livre de Raison* des Daurée d'Agen (1491-1671), on lit, entr'autres, les lignes suivantes : « An 1520. — En la dite « année et le treizième de décembre, Anthoine Raffin dit Poton, « seigneur de Puycalvary, fit son entrée comme sénéchal, « auquel feut fait grand honneur par Messieurs de la Ville et « de la Court du sénéchal et bazochiens estant vestus de blanc « et le dit jour pleut fort à la dite entrée. »

Cette mention, dans sa naïve brièveté, démontre avec quelles cérémonies fut reçu le haut fonctionnaire, le premier représentant du Roi dans le pays d'Agenais ! La pluie diluvienne que semble révéler le mot du chroniqueur, forme un désagréable contraste avec les vêtements blancs des bazochiens : mais l'enthousiasme dut réchauffer la foule par cette froide et pluvieuse journée de décembre et Antoine Raffin était installé !

Nous voudrions pouvoir le suivre jusqu'à la fin de la réception et l'accompagner dans son hôtel où nous trouverions dans sa suite les personnages importants qui l'y avaient accompagné. Mais les détails nous manquent sur ce point et nous ne pou-

vons même affirmer s'il avait déjà contracté son premier mariage avec noble dame Jeanne de Lalande, fille de Gaston de Lalande, seigneur de Tastes, et de Marie d'Escodieu de Boisse.

Jusqu'en 1528, nous ne trouvons aucun autre document qui se rapporte à ces fonctions dont il avait été investi. A cette date, notre expédition d'Italie s'achevait tristement : après les vaillants succès de Lautrec, le défaut d'argent qui causa la perte de Semblançay et qui rappelle la triste conduite de Louise de Savoie, se joignit à la peste qui décimait notre armée et amena une catastrophe. Notre armée, se débattant péniblement contre les maladies et les exigences de la vie, la félonie du connétable Charles de Bourbon, le succès des Impériaux, tout faisait craindre une invasion et des mesures de sûreté durent être prises. C'est alors qu'une commission fut donnée à Antoine de Raffin dit Poton, sénéchal d'Agenais, de veiller, de concert avec l'Evêque d'Aire, à ce que toutes les mesures de défense soient prises dans la Gascogne. L'Evêque d'Aire associé à Raffin, dans cette importante mission, était Charles Ier de Gramont.

A côté de cette mission dont l'importance est si grande et pour laquelle on associait un évêque au plus grand fonctionnaire de la région, nous trouvons d'autres affaires purement administratives auxquelles Antoine de Raffin est mêlé. Chef de la police, comme chef de l'administration, il fut chargé de transférer un prisonnier à la Bastille.

Quel est ce prisonnier ? Malheureusement le mandat de paiement délivré au sénéchal n'en fait pas mention et cela est regrettable : car il devait être de marque pour exiger l'intervention du seigneur de Puycalvary.

Voici, du reste, les termes du mandat délivré à Antoine Pothon de Raffin : « Le 21 septembre 1529, mandat est donné « au Trésorier de l'Epargne de payer à Pothon Raffin, séné- « chal d'Agenais et capitaine de cent archers, quinze livres « tournois qu'il avait délivrées pour la nourriture et la conduite « d'un prisonnier à la Bastille. »

Est-ce comme sénéchal ou comme capitaine de cent archers

que Raffin exécuta cet ordre? Rien ne l'indique sûrement, puisque dans le mandat il est nanti de ces deux qualités qui séparément pouvaient le rendre compétent à cet effet.

Voici enfin pour clôturer cette brève nomenclature de pièces se reportant aux fonctions de sénéchal un acte assez curieux qui nous fait connaître le traitement du haut fonctionnaire et aussi les difficultés qu'il éprouvait pour le toucher. On s'étonnera peut-être qu'un aussi grand personnage ait eu besoin pour toucher ses gages de faire donner une sommation au Receveur des domaines du Roi, l'inexactitude de ce dernier frappera dans un pays où la bureaucratie actuelle est si méticuleuse. Dans nos plus mauvais jours, alors que nos finances étaient le plus obérées, un fonctionnaire quelconque n'a jamais été obligé de sommer le Receveur des finances d'avoir à lui délivrer son traitement. Mais il ne faut point juger des choses d'autrefois avec nos impressions actuelles. Comme la valeur de l'argent, les conditions de sa manipulation se sont modifiées et diffèrent très sensiblement, au moins autant que les 600 livres de gages du premier fonctionnaire de la province avec le traitement d'un préfet ou d'un receveur général! Précisément, à cause de cette différence, il sera curieux de lire intégralement la sommation que le Grand-Sénéchal fait donner au receveur des domaines du Roi en Agenais :

« Dans la ville et cité d'Agen, aujourd'hui vingt cinq de
« janvier mil cinq cent cinquante ung :

« Par devant moy Sanxon des Homs, notaire royal en la
« dite ville et en présence des tesmoings soubz nommés
« Maistre Bartholomé Bladanet procureur et ayant charge de
« messire Anthoine Raffin, chevalier, sieur de Puycalvary et
« seneschal du present païs d'Agennoys, a sommé Maistre Loys,
« Chevalier, jadis commis à la recepte du domayne du Roy en
« Agennoys, paier au dict sieur seneschal la somme de six
« cens livres tournois a luy dues pour raison de ses gages et
« estat de seneschal pour le terme de Noel mil cinq cens cin-
« quante et Saint Jean-Baptiste mil cinq cens cinquante ung,
« lesquels ledit chevalier a levé des deniers de ladite récep-
« tion protestant contre luy de tous despens, domages et inte-

« rests que leditsieur seneschal en pourut souffrir pour raison
« du retard de paiement et d'en avoir recours où il appar-
« tiendra. Le dict chevalier a faict réponse que quant aux
« gaiges de Mons. le Seneschal d'Agennoys que le dict sieur
« prétend lui estre dus de son temps de recepte, que c'est
« raison qu'il soict payé ce qu'il offre de faire promptement
« pourvu que le juge-maige de ceste senechaussée permette
« que nonobstant les defenses par luy faictes en ceste ville
« d'Agen publiées le vingtiesme octobre mil cinq cens cin-
« quante un que ledict chevalier a monstrées contract à ce que
« nulle personne n'eust à paier aucune somme de denier des
« arrentements du domayne de ladite dame en la presente
« senechaussée d'Agennoys et de Gascogne tant en termes jà
« eschus et passés que d'aultres qui sont à escheoir et venir à
« d'autres qu'à Me Pierre Assezac trésorier et recepveur ordi-
« naire pour ladite dame en ladite senechaussée ou à celui qui
« sera par lui comis ou depute sous peine de s'en prendre sur
« eulx et que ledict sieur chevalier ait main levée de ses
« restes, offre comme dessus de le paier et que sous cette per-
« mission du dict ledict chevalier qu'il ne le peut point parce
« que luy est dû grosse somme comme fera apparoyr par son
« compte et qu'il a jà faict apparoir audict Bladanet, procureur
« de mondict sieur le seneschal et sans ce et aultrement ne
« lui serait impossible de paier. Et le dict Bladanet a persisté
« en sa dite sommation et protestation et requis acte que luy
« ai concédé en présence de Duran Laporte et Sans Montamut
« praticien du dict Agen habitans et de moy.

« S. Deshoms. »

Antoine Poton de Raffin avait plusieurs fonctions et parmi celles-ci deux exigeaient sa présence à deux endroits différents. En même temps qu'il était sénéchal d'Agen il faisait partie de la cour, où il remplissait la charge de capitaine des gardes du Roi et celle de gouverneur du Dauphin, qui devait succéder à son père sous le nom de François II. Aussi, la plupart du temps, ces dernières fonctions le retenaient-elles à la cour, ce qui explique que pour la plupart de ses affaires privées il

fut représenté soit par son épouse, soit par un gentilhomme ami et voisin.

D'autre part, la faveur dont il jouissait auprès du roi François I[er], lui avait obtenu un magnifique don royal à l'occasion duquel il peut être intéressant de lire les détails suivants :

Antoine de Raffin est devenu propriétaire d'un des plus jolis châteaux qui ornent encore les vieilles rives françaises de la Loire : Azay-le-Rideau.

Ne point s'arrêter à cette résidence curieuse, artistique, pittoresque serait un crime pour tous les curieux du passé de la France et ne pourrait se comprendre pour l'historien de cette vieille race des Raffin qui l'a occupé quelque temps. N'y a-t-il même pas un certain attrait pour les abonnés d'une *Revue de l'Agenais* à suivre jusque dans ses possessions étrangères au pays un de ces grands personnages qui jadis était notre compatriote.

Situé sur les rives de l'Indre, dans une fraîche vallée, au sein d'un pays fertile, le château d'Azay-le-Rideau, ce joli bijou de l'art de la Renaissance, est avec Chenonceaux une des plus agréables résidences que l'on puisse rêver et cette résidence Antoine de Raffin l'a plusieurs fois habitée ; il en était le propriétaire.

Avant de lui écheoir, cette belle possession, vivement disputée par les partis adverses, avait appartenu au duc de Bourgogne puis au Dauphin de France, fils d'Isabeau de Bavière ; elle devint ensuite la propriété de l'illustre famille de Bueil, qui se signala par son courage et par sa persistance à combattre les Anglais et notamment du fameux Jean de Bueil, qu'on appella « le fléau des Anglais. »

Mais, les temps héroïques passés, il devint la propriété de la grande famille financière des Berthelot, alliés eux-mêmes à la famille historique des Beaune-Semblançay ; qu'il nous soit permis en passant de saluer ce nom sacré par une infortune imméritée et dont nos ancêtres étaient les descendants !

Berthelot a laissé sur ce manoir qu'il a embelli, des traces encore évidentes de son passage, et ses initiales G. et B.

gravées çà et là sur la pierre côtoient celles des Poton de Raffin. Après la confiscation des biens de Berthelot, François Ier s'empara de la terre et fit sculpter sur les murs du castel son emblème la *salamandre au milieu des flammes* avec la devise si connue : *Nutrisco et extinguo.*

Ce souvenir persistant du roi chevaleresque ne prouve point qu'il y ait longtemps habité, la cour de France ne paraît pas y avoir longtemps séjourné, en tous cas elle n'y a pas laissé ces souvenirs si nombreux que l'on retrouve à Chambord, à Chenonceaux et à Fontainebleau (1)

Gilles Berthelot après le procès de Semblançay fut lui-même trouvé débiteur de la grosse somme, pour l'époque, de 54.400 écus en compensation de laquelle François Ier fit saisir la terre d'Azay-le-Rideau et l'attribua à Antoine Poton de Raffin par des lettres-patentes de juin 1631 (2).

Ce magnifique don de François Ier faisait d'Antoine Poton de Raffin un des plus importants et des plus riches seigneurs, puisqu'il ajoutait à ses grandes possessions d'Agenais un domaine quasi-royal qui, dans la suite, a toujours appartenu comme avant aux personnages les plus considérables. Le chartier d'Azay-le-Rideau contient la liste intégrale de ses propriétaires qui ont été les suivants : après Antoine de Raffin, son fils François de Raffin qui épousa Nicole le Roy de Chavigny, fille de l'amiral Guyon le Roy, puis Guy de Saint-Gelais de Lusignan de Lanuse qui épousa cette dernière devenue veuve, puis le troisième mari de cette dernière, Artus de Cossé, maréchal de France.

Après la mort d'Artus de Cossé, sa veuve, qui lui survécut encore vendit, en 1609, cette terre qui par suite de retrait ou d'une convention spéciale retourna à une de ses filles qui épousa Henri-François de Vassé en 1655 ; il resta jusqu'en 1790 dans la descendance de ces derniers, et, enfin, en 1791, il devint la

---

(1) Ces renseignements sur Azay-le-Rideau sont extraits de l'intéressant volume *Les Châteaux historiques de France*, par M. l'abbé Bourassé. Tours, 1878, pages 39 et suivantes.

(2) *Catalogue des actes de François Ier*, t. I, 3037.

propriété du marquis de Brincourt, dont l'arrière petit-fils du marquis de Brincourt nous a fourni tous les renseignements qui précèdent.

Mais, Antoine de Raffin, sénéchal d'Agenais, châtelain d'Azay-le-Rideau, occupa une autre position qui témoigne de sa très haute situation aristocratique et aussi de la profonde estime dont il jouissait auprès des souverains.

Il fut gouverneur des enfants de France, c'est-à-dire des enfants d'Henri II et de Catherine de Médicis : nous devons à l'obligeance d'un érudit très apprécié M. le comte G. Baguenault de Puchesse, la copie des trois lettres suivantes adressées par la reine Catherine de Médicis à Monsieur le sénéchal d'Agenais.

Les dates de ces trois lettres précisent les personnalités des destinataires. Antoine Poton de Raffin ayant été sénéchal jusqu'en 1553, la première lettre lui était adressée et les deux autres à son fils et successeur François.

La première, par ordre de date, est du 27 avril 1551 : à ce moment, les enfants survivants du roi et de la reine de France étaient : François qui lui succéda, le futur Charles IV, le futur Henri III et le duc d'Alençon, puis Elisabeth qui épousa Philippe II d'Espagne, Claude qui devint la femme de Charles II, duc de Lorraine, et enfin, Marguerite la première femme d'Henri IV.

Avant de la transcrire littéralement, il nous paraît utile de faire ressortir l'importance des fonctions de gouverneur auxquelles Antoine de Raffin a été nommé en mettant en évidence la personnalité de son prédécesseur. Ce dernier était Jean d'Humières, nommé en 1546 et qui conserva ses fonctions jusqu'en 1550, date de sa mort ; de l'illustre maison d'Humières en Artois, ce dernier fut un personnage très considérable dont la carrière est ainsi détaillée : gouverneur de Péronne et de Montdidier en 1519, il devint ambassadeur en Angleterre (1527) et enfin gouverneur du Dauphin, le futur François II, en 1535 ; il devint lieutenant général en Italie en 1537, et enfin chambellan du Dauphin en 1542. A sa mort, sa veuve resta gouvernante des enfants de France et Antoine de Raffin devint

le gouverneur, de telle sorte qu'ils étaient pour ainsi dire associés dans cette très importante mission.

Les lettres qui ont été écrites par la reine Catherine de Médicis à lui ou à son successeur sont, comme on verra par leur texte intégral, toutes les trois relatives à ces fonctions.

Voici la première par ordre de dates :

« *A Monsieur le Seneschal d'Agenets.*

« Monsieur le Seneschal, je vous envoye la fille de Mon-
« sieur le Chancellier que le Roy Monseigneur m'a donnée
« pour demourer avec ma fille ung an ou deux, attendant
« qu'elle deviendra plus grande. Vous la recevrez et ferez
« bien traiter et coucher avec les autres filles ; et quant à sa
« femme mon dit seigneur entend qu'elle ayt son ordinaire
« comme les autres femmes et au reste de ce qu'il fauldra à
« la fille, ce sera........ Je ne vous la recommanderay point
« davantaige ; car vous savez bien comme il fault faire pour ce
« qui deppend d'un sy bon serviteur que ledit seigneur chan-
« cellier. Et en ce faisant fin, je prie le Créateur vous avoir,
« Monsieur le Seneschal, en sa saincte et digne garde.

« A Amboise, ce XXVII[e] avril 1551.

« CATHERINE. »

Les recommandations faites par la reine Catherine de Médicis à « Monsieur le Sénéchal » témoignent hautement de l'intérêt que portait la Reine à sa nouvelle demoiselle d'honneur qui était Madeleine Bertrandi, fille d'un très important personnage dont voici la vie en abrégé :

Jean Bertrandi, homme d'Etat et cardinal, né en 1470 et mort à Venise le 4 décembre 1560. Capitoul de Toulouse en 1519, il fut successivement second président du parlement de Toulouse (1533), premier président (1536), puis troisième président au parlement de Paris (1538) et enfin premier président (1550). Devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé évêque de Cominges (1551) et la même année devint garde des sceaux, puis archevêque de Sens et cardinal.

Cette jeune demoiselle, sa fille, épousa plus tard Oudard d'Illier..

Sûrement, la haute situation d'Antoine Poton de Raffin, qui le rapprochait du Roi, de la Reine et de la Cour, avait établi de fréquents rapports entre lui et tous les grands personnages. Si les archives par nous dépouillées n'avaient pas déjà été fouillées, nous aurions sûrement découvert de nombreuses et intéressantes lettres. Mais, hélas ! nous n'en avons trouvé que les traces, la cage de l'oiseau qui lui-même s'est envolé. En effet, dans un inventaire de titres fait au château de Puycalvary le 28 novembre 1650, à la requête de dame Françoise de Souvré, dame de Puycalvary, veuve de haut et puissant seigneur Artus de Lusignan de Saint-Gelais, fils d'Antoinette de Raffin et arrière-petit-fils d'Antoine, on trouve de précieuses indications qui malheureusement ne nous ont pas permis de découvrir les pièces : elles attestent seulement qu'elles ont existé. Parmi les actes se trouvent mentionnées à la cote 46 :
« Plusieurs lettres de cachet et ordre adressées par le Roy
« François Ier à défunt Monseigneur de Raffin Ponthon.
« Ensemble plusieurs autres lettres escriptes au dit seigneur
« par Monseigneur de Montmorency et autres seigneurs. »

Ce Montmorency est l'un des deux suivants : Anne de Montmorency, premier duc de son nom, connétable de France, le plus illustre personnage de sa maison. Il participa à tous les grands combats de son époque, lutta contre Charles-Quint en Provence, et le força à lever le siège de Marseille, fut créé connétable en 1530, et pendant quelques années dirigea souverainement la politique intérieure et extérieure de la France. Si Montmorency ne fut point un grand homme à cause de son esprit étroit, cupide et cruel, s'il n'eut pas de grands talents militaires, s'il dut sa très haute situation pendant trois règnes à son esprit d'intrigue, à son activité, à sa ténacité et à une capacité de travail qui lui permit de mettre dans l'administration un ordre jusqu'alors inconnu, il appartient en un mot à cette catégorie d'hommes qui réussissent à toutes les époques sans avoir un esprit supérieur et il s'appelait Montmorency !

Si les lettres adressées à Antoine de Raffin n'émanent pas de lui, elles pourraient venir de son fils aîné François, duc de Montmorency, maréchal de France en 1519, marié en

secondes noces avec Diane de France, fille naturelle d'Henri II, et qui fut lui aussi un très grand personnage.

Le personnage officiel que nous avons tâché de montrer dans Antoine de Raffin, ne paraît pas nous dispenser de faire aussi connaître sa vie privée. De nombreux documents trouvés dans les archives des Raffin, nous le font voir accomplissant une multitude d'actes privés, de ventes ou d'achats ou d'échanges qui indiquent la progression toujours ascendante de sa fortune.

Le 26 mars 1512, il achète à noble François Delard, seigneur de Rigoulières, certaines rentes féodales à Quissac, à Ayrens et à Valeilles.

Le 23 décembre 1519, Antoine qualifié déjà « un des cent gentilhommes de la Maison du Roi de France » fait avec le même noble François Delard, seigneur de Rigoulières, juridiction de Penne, l'échange suivant, dont les termes ne manquent pas d'intérêt : Le seigneur de Puycalvary donne en échange au seigneur de Rigoulières tous les biens et rentes qu'il possède sur la paroisse de Bourlens, juridiction de Tournon, à savoir : dix quartiers de froment et douze quartiers d'avoine, quatorze sous et dix deniers tournois et quatre poules par an à prendre sur divers tenanciers énumérés dans l'acte.

En contre échange, le seigneur de Rigoulières donne au seigneur de Puycalvary la moitié du port ou passage appelé le port de Rigoulières, situé sur le fleuve du Lot, dans la paroisse de Trentels, juridiction de Penne et de Saint-Martin-des-Cailles, de l'un et de l'autre côté, avec la réserve expresse que le seigneur de Laval (un seigneur voisin), ses domestiques ou ceux qui demeurent avec lui pourront passer ladite rivière au dit point sans rien payer « *absque nullâ solutione* », comme ils en ont l'habitude.

Cet échange a eu un corollaire curieux : le même jour, Antoine de Raffin, après avoir cédé en échange les rentes de Bourlens à François Delard, les lui achète moyennant le prix de 500 livres ; pourquoi ne pas faire une simple vente du port de Rigoulières moyennant cette somme ? A cela il y a peut-être des raisons juridiques ou autres qui, depuis plus de trois

siècles et demi, sont devenues moins claires et peu difficiles à retrouver.

Le 26 juillet 1522, un membre de la vieille famille d'Orgueil fait une donation en faveur de Messire Antoine de Raffin, des liens de parenté unissant les maisons d'Orgueil et de la Tour : en entrant dans cette dernière, Antoine de Raffin gagnait la parenté des d'Orgueil. Au jour précité, devant Me Pierre de Agueyrin, notaire, noble Bertrand d'Orgueil, seigneur de Lauture, fait donation en faveur de Messire Antoine de Raffin, seigneur de Puycalvary, chambellan du Roi et son sénéchal d'Agenais et Gascogne, de tous les droits, part et portion que le seigneur de Lauture a sur le moulin de Maladiers et ses appartenances dans la paroisse de Dausse, sur le ruisseau du Boudouyssou.

Voici un fait peu ordinaire et qui mérite une particulière mention : le grand-père d'Antoine de Raffin était Jacques de Latour, seigneur de Reyniès : or, ce dernier avait été tué dans un combat singulier par un de ses voisins messire Bernard d'Antré, dit le chevalier de Lésignan ; ce meurtre dont on ne connait ni les causes ni les circonstances avait donné lieu à des poursuites criminelles et les biens du coupable avaient été confisqués au profit du Roi qui les avait donné à Antoine de Raffin à titre de dommages-intérêts. Celui-ci ne les garda point longtemps et les vendit au père et au frère du meurtrier. Antoine ne voulut point garder les terres qui étaient comme le prix du sang versé et en retira cependant par la vente une certaine somme. Faut-il voir dans cette affaire intervenue entre ces deux familles une sorte de réconciliation que peuvent expliquer peut-être les circonstances du meurtre ou bien au contraire est-ce une solution ordinaire donnée en pareil cas ? Le Roi confisquait les biens, puis les octroyait aux victimes ou à leurs familles, celles-ci, moyennant finances, les remettait aux anciens propriétaires. Quoiqu'il en soit des détails de cette procession, il est certain que le 12 mars 1524, au lieu d'Hautefage, noble et puissant seigneur Antoine Raffin dit Poton, seigneur de Puycalvary, expose dans un acte « qu'ayant « obtenu du Roi le don des biens confisqués sur feu messire

« Bernard d'Antré, dit le chevalier de Lésignan, à cause du
« meurtre par lui commis sur feu Jacques de Latour, seigneur
« de Reyniès, céda lesdits biens à noble Augerot et Jean
« d'Antré, père et frère dudit feu Bernard d'Antré, pour la
« somme de 2000 livres. »

Cette confiscation et la vente qui la suivit donnèrent lieu à une série d'actes passés entre nobles Augerot et Jean d'Antré d'une part et Antoine Raffin de l'autre.

L'acte susdit est-il une conséquence de l'affaire précitée? Quoique soit, le 21 novembre 1526 noble et puissant seigneur messire Anthoine Raffin, seigneur de Puycalvary et autres lieux, ayant pour procureur noble homme messire Francoys de la Motte-Lambert, sieur du dit lieu de la Motte-Lambert, achète à noble homme Jehan d'Antré, seigneur de Lésignan et co-seigneur du château de Lestelle où il habite, paroisse de Bourlens, juridiction de Tournon, certains cens et rentes situés dans la paroisse de Puycalvary, Dausse et Nouallac dont la valeur se monte à 6 livres et demi ou 6 livres 15 sols. Ces rentes avaient été elles-mêmes acquises par le seigneur d'Antré de messires les chanoines du Chapitre de Saint-Caprais d'Agen.

Le 28 septembre 1528, un bail à fief est consenti par noble François de la Motte-Lambert, agissant comme procureur de messire Antoine de Raffin, du moulin de la Grimardie, sur le ruisseau *(sic)* du Lot, paroisse de Mondoulan, juridiction de Penne.

Voici un acte où comparaît la seconde femme du sénéchal Antoine : le 13 mars 1531, au château de Puycalvary, « noble et puissant seigneur, Monsieur Antoine Raffin, chevalier, sieur de Puycalvary et de Quissac, capitaine de la garde du corps du Roi « nostre Sire » et son sénéchal d'Agenais et Gascogne, représenté par son épouse Philippe de Baissey, vend une maison située sur le territoire de Puycalvary. Il faut remarquer que dans cet acte Antoine de Raffin prend la qualification de chevalier au lieu de celle d'écuyer qu'il prenait jusqu'ici. Nous allons incessamment parler de sa seconde femme Philippe de Baissey.

Dans un acte, passé en 1539, le sénéchal est représenté par

cette dernière, et notamment le 10 septembre 1539, dans le château de Puycalvary « noble et puissante dame Philippe de « Baissey, dame de Puycalvary, Quissac, Azay-le-Rideau, « Bellefaye, Chantemily, sénéchale d'Agenais et Gascogne, « agissant au nom de noble et puissant seigneur messire « Antoine Raffin, chevalier, sieur de Puycalvary, Azay-le- « Rideau, Quissac, gentilhomme de la chambre du Roi, « nos- « tre Sire », sénéchal d'Agenais, passe un acte avec noble homme François Delard, chevalier, sieur de Rigoulières, relativement au port et passage de Rigoulières qui est resté si longtemps commun aux deux maisons.

Dans un autre acte, du 16 septembre 1539, le même Antoine de Raffin, toujours représenté par son épouse noble et puissante dame Philippe de Baissey dame de Bellefaye et Chantemily, fait une nouvelle acquisition à noble homme Ramond de Lisle, sieur de la Valette en Quercy ; il lui achète toute la maison noble d'Anthé, en juridiction de Tournon, telle qu'il la tient du seigneur de Lauture, pour le prix de 500 livres tournois, valant chacune 21 sols, reçus par le sieur de la Valette de ladite dame au nom de son dit mari. Cet acte a été passé en présence de Jean de Botier, sieur de Catus, de Bernard Daspremont, de Jean de Beynac, sieur de Floressac, etc., et fut ratifié le lendemain 17 septembre, au château de la Valette en Quercy, par noble Marie de Chastenier damoiselle, femme de noble Ramond de Lisle, sieur de la Valette.

Le 31 mars 1540, un échange de rentes en blé et avoine a lieu entre Antoine de Raffin et noble François Dalbert, écuyer, sieur de Laval et de Cuyssac, représenté par damoiselle Françoise de Monteil, sa femme. Cet acte se fit en présence de nobles Guyot de Cours, seigneur de Teissonnac, et Pierre de Bonnal, sieur de la Roquette, et Jehan Descordieu dit de Boysse, sieur de Monségur ?

Le 13 janvier 1541, un habitant de la paroisse de Longueval reconnait certains biens en faveur de noble Antoine de Raffin, seigneur de Puycalvary, représenté par dame Philippe de Baissey son épouse; quelques jours après, une autre reconnaissance est faite en faveur du même, représenté par noble

Guy de Cours, écuyer, sieur de Teyssonnac, en présence du sieur Pierre de Bonnal.

Le 27 février 1542, un échange a lieu entre noble Antoine de Raffin, seigneur de Puycalvary, Azay-le-Rideau, Anthé et autres lieux, et noble Rigal de Chastenier, écuyer, demeurant à Sainte-Foy-de-Tournon : l'objet de l'échange consistait en rentes en blé, avoine et deniers sur des terres en Sainte-Foy et Trémons.

Le 9 décembre 1542, une sentence est rendue entre Messire Antoine de Raffin, chevalier, seigneur de Puycalvary, capitaine de la garde du corps du Roi, et Bertrand de la Vaissière, écuyer, seigneur de Monbeaux. On y cite les testaments des frères Auger, Pierre et Etienne de la Vaissière.

Le 23 janvier 1543, un échange de rentes seigneuriales a lieu entre honneste et puissant seigneur Messire Antoine de Raffin, etc., et noble Jean de la Goutte, écuyer, seigneur de la Poujade, représenté par sa nièce damoiselle Baltazar de Castarède.

La série de ces nombreux actes accomplis par le premier Raffin, sénéchal d'Agenais, est loin d'être complète ; mais elle suffit pour montrer la progression toujours ascendante de ce grand, de cet heureux personnage entouré des sympathies royales et favorisé par la fortune.

Son testament n'a pas été retrouvé par nous ; il nous reste à faire connaître ses alliances qui se firent dans deux maisons illustres. En premières noces il épousa Jeanne de Lalande, fille de Gaston de Lalande, seigneur de Tastes, et de Marie d'Escodec, de Boisse, dont il eut, entr'autres enfants, François, celui qui lui succéda dans ses fonctions de sénéchal ; en deuxièmes noces, Philippe de Baissey, fille d'Antoine de Baissey, seigneur de Longecourt, baron de Tilchastel, écuyer de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, puis chancelier des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, bailli de Dijon, capitaine de cent hommes d'armes, colonel des Suisses et Lansquenets, et de Jeanne de Lenoncourt ; cette dernière était elle-même fille de Philippe de Lenoncourt, seigneur de Gondrecourt, grand écuyer de René, roi de Sicile, et de Catherine de Beauveau.

De très illustre race, lorsqu'elle épousa Antoine Poton de Raffin, déjà veuf, Philippe de Baissey était elle-même veuve de noble homme Jean du Puy, en son vivant, seigneur de Couldray, Marseure, Bellefaye, la Forest, Chantemily, La Tour-Saint-Oustrille et des Dames, conseiller et chambellan, ordonnance du roi Louis XII, grand maître et réformateur des Eaux et Forêts de France, bailli de Constantin en Normandie, qui mourut le 26 août 1513 (1).

Philippe de Baissey qui, après s'être remariée avec Antoine de Raffin, mourut le 22 avril 1554, fit faire un mausolée à son premier mari, où elle fit apporter les restes des prédécesseurs de celui-ci, ainsi que cela est indiqué dans l'épitaphe de Jean du Puy, d'où sont détachés les renseignements qui précèdent (2).

Si Philippe de Baissey ne paraît point avoir eu d'enfants de son second mariage avec Antoine de Raffin, elle lui laissa de Jean du Puy, un fils et une fille. Le fils, Georges du Puy, chevalier, succéda à Jean du Puy, son père, aux seigneuries du Couldray, des Dames, de Chantemily et autres, et eut la baronnie de Bellefaye. Il mourut au Couldray, le 4 juin 1509; il avait eu pour parrain Georges, cardinal d'Amboise, qui lui

(1) Dans une brochure de M. Paul Marcheguy, ancien archiviste du Maine-et-Loire, intitulée : *Treizain de Lettres missives originales et inédites (1879)*. On en trouve une écrite « de Puycalvary », le 15 juillet (vers 1544), par Philippe de Baissey, femme d'Antoine Raffin, sénéchal d'Agenais, à Anne de Laval, veuve du seigneur de la Trémoille. Elle lui dit combien elle prend part à ses ennuis, l'entretien d'un projet de mariage de sa nièce, « de ma niepce », avec un des gentilhommes de la Maison de la Trémoille, Martin de Burges, seigneur d'Aultruy, et s'excuse de ne point lui envoyer les *recommandations* (à vostre bonne grâce) « de Monsieur le seneschal d'Agenoys » car il est au camp et luy ay envoyé vos lettres. »

Ce précieux souvenir d'une des châtelaines de Puycalvary, m'a été communiqué par le courtois et distingué érudit feu Messire Philippe Tamizey de Larroque, dont la science obligeante m'a été bien souvent secourable. Ce chercheur qui joignait à la puissance opiniâtre du travail une imagination vive, un esprit avide et curieux, avait profondément fouillé les archives et particulièrement celles de sa province natale. C'était avec un plaisir empressé qu'il mettait au service de ses amis tout ce qui paraissait les intéresser. Sa mémoire restera entourée d'une sympathique admiration et je suis heureux de lui rendre, en passant, un amical et respectueux hommage.

(2) *Maison des Chastaigner*, t. III, pp. 311 et 312.

donna son prénom, et pour marraine, Jeanne de Lenoncourt, son aïeule maternelle. Il fut panetier ordinaire du roi François Ier et épousa Jeanne Raffin, fille d'Antoine Poton de Raffin, devenu le second mari de sa mère, et de la première femme de celui-ci Jeanne de Lalande.

La fille, Françoise du Puy, eut pour parrain François de Castelneau, cardinal de Clermont-Lodève, et pour marraine Catherine d'Amboise, dame de Linières; elle fut mariée d'abord avec Charles Accarie, seigneur de Crézanne et du Bourdet ; à ce mariage, célébré le 26 mai 1527, assistait entr'autres, Philibert de Beaujeu, chevalier, chambellan et conseiller ordinaire du Roi, seigneur et baron de Linières, de Meillant et de Chaumont ; Jean de Chastaigner, chevalier, seigneur de la Rochepozay, Pierre de Sully, seigneur de Voulon, et Jean de la Chastre, seigneur de Prévert.

En secondes noces, Françoise du Puy épousa Gilles Sanglier seigneur de Boisroques, en Loudunois, dont elle eut deux filles, savoir : Renée Sanglier, mariée à Claude de Chastillon, baron d'Argenton, et Antoinette Sanglier, femme d'Antoine de Sillam, baron de Creuilly, en Normandie, dont est né Antoine de Sillam, baron de Creuilly, qui a épousé Silvie de Rohan, sœur de Hercule de Rohan duc de Montbazon, gouverneur de la ville de Paris et de l'Isle-de-France; celle-ci mourut en 1559, à Paris.

Comme il est facile de le voir, par ses alliances et par ses accointances, Antoine de Raffin avait une fort belle situation : il ne pouvait être dans un milieu plus élevé, plus illustre. Les premiers noms de France sont de sa parenté ou de ses alliances : Lenoncourt, Beaujeau, Amboise sont des noms qui brillent du plus vif éclat dans le passé de la France !

Telle est la carrière du sénéchal d'Agenais : celle-ci lui a permis de se déployer dans un milieu particulièrement élevé et, sans aucun doute, il a conquis le premier rang dans cette aristocratie féodale de l'Agenais où il comptait déjà de nombreux parents, alliés et amis.

En mourant, il laissa à son fils François, en même temps

que ses nombreuses possessions, sa charge de sénéchal : nous verrons dans quelles conditions ce dernier l'a exercée?

Afin d'avoir une idée exacte des possessions et des titres et fonctions d'Antoine Poton de Raffin nous en donnons, en finissant, la liste : « Haut et puissant, noble et puissant sei-
« gneur, Anthoine dit Poton de Raffin, seigneur de Puycal-
« vary, Anthé, Quissac, Azay-le-Rideau, Beaucaire, un des
« cent gentilshommes de la garde du Roi, capitaine de ses
« gardes, son chambellan, gouverneur des villes de Cherbourg
« en Normandie, de Marmande en Gascogne et de La Sau-
« vetat près la rivière du Drot près Bergerac, gouverneur du
« roi François II lorsqu'il était Dauphin de France et roi
« d'Ecosse, sénéchal d'Agenais. »

(*A suivre.*) JOSEPH BEAUNE.

A LA MONTAGNE SACRÉE DU JAPON

I

NAGOYA

Vendredi 28 août.

Nous avons quitté Tsourouga à 7 heures du matin. La voie ferrée suit une délicieuse vallée, veloutée de ces verdures variées et profondes qu'on ne trouve qu'au Japon.

Dans le train il y a une famille nipponne : une femme entre deux âges qui nourrit un exquis bébé jaune aux yeux tout ronds; une autre femme d'une trentaine d'années, une jeune fille habillée de la robe courte et du tablier spécial des étudiantes. Elle est coiffée à l'européenne, et ses escarpins indiquent une civilisation mélangée. Elle n'est pas jolie, mais elle a des bras fins et des gestes d'une grâce délicate. Z. parle bruyamment, ce qui semble effaroucher ces gens très polis.

Les montagnes de Tsourouga franchies, nous débouchons dans les plaines du lac Biwa, un instant entrevu à Nagahama. Le ciel est chargé de nuages.

A Maïbara, changement de voiture. Les petites nipponnes, avec qui nous commencions à entrer en conversation, sont remplacées par un certain nombre de militaires et de civils. Ils rivalisent de courbettes à l'égard d'un vieux

monsieur bavard qui porte des gants. Un coup d'œil indiscret sur sa valise nous apprend que c'est le vicomte Matsudaira qui revient du couronnement d'Edouard VII.

On nous offre un incompréhensible menu pour le wagon-restaurant. Mais le paysage nous suffit. Il est charmant : montagneux et boisé, avec de coquets villages piqués dans la verdure sombre. Voici Gifou, patrie des éventails et de la pêche au cormoran. Non loin d'ici, à Yoro, une cascade célèbre attire des milliers de pélerins et de baigneurs. Un pont de fer enjambe la pittoresque Kisogawa ; le château de Nagoya érige au-dessus de la cité son quadruple étage de pagode. Une rue large comme la Ginza de Tokyo nous conduit à l'hôtel.

Du belvédère l'œil embrasse toute la ville, plate et grise, très étendue, avec çà et là des vagues de verdures d'où émergent deux ou trois ilots : le château, le grand temple d'Hongwangi. Nos regards indiscrets plongent dans des boutiques où des femmes à demi-vêtues — il fait si chaud ! — brodent, tissent, se livrent aux soins du ménage. Une mousmé brodeuse nous aperçoit : échange immédiat de sourires, de petits saluts et de gestes sympathiques. Mais un soleil de plomb nous avertit que l'heure des aubades est passée, et que ce n'est pas encore celle des sérénades. — Adieu, amour !...

Cette idylle à trente mètres du sol nous donne la force d'âme nécessaire pour éconduire un vieux Japonais ratatiné qui nous offre des esclaves pour la sieste.

Nagoya est célèbre par ses cloisonnés et ses porcelaines, plus connues d'ailleurs sous le nom de porcelaines de Seto ou d'Owari. Seto est un groupe de villages, à quinze kilomètres d'ici, où vit tout un peuple de potiers. En matière de cloisonnés, la spécialité de Nagoya consiste dans des vases d'argent ornés de décorations métalliques, qui rentreraient plutôt dans le domaine des damasquineurs,

n'étaient les colorations variées obtenues par des procédés de cuisson spéciaux, qui donnent aux vases d'un galbe fin l'ardente transparence des plus beaux flammés.

Après avoir visité quelques boutiques et exprimé dans plusieurs langues par les mots : « trop cher, too dear, amari takaï, etc. », le sentiment qu'inspire un bel objet de collection à des amateurs qui touchent deux cents quarante francs par mois, nous avons pris, pour mieux nous détacher des biens de ce monde, le chemin de l'Higaski Hongwangi.

Un temple splendide, bâti dans l'enceinte d'un ancien palais. Des toits géants, peuplés de corbeaux, posés sur des charpentes ciselées que protège un filet de métal, écrasent le rêve d'or entrevu dans les interstices des colonnes, au delà du large perron où causent quelques dévotes, au delà du parvis de nattes où les fidèles se prosternent en récitant le chapelet d'Amiddah. Le dieu est debout, statuette sombre hérissée de rayons, dans le tabernacle d'un merveilleux rétable de laque et d'or. Une fumée d'encens monte d'un brûle-parfums doré, posé sur une table de laque entre deux fleurs de lotus d'or. Poudrés d'or en légers nuages, les panneaux du fond ont le chatoiement amorti des laques très anciennes. Deux kakemonos s'y suspendent au-dessus de petits autels. Ils représentent le fondateur de la secte et un autre moine célèbre. De précieux coffrets de vieille laque étoilés de « monnes » reposent sur le parquet laqué. Une balustrade de bois relie les colonnes qui précèdent le chœur, fermant au public les deux rangs de nattes réservés aux prêtres. En haut court une large frise de bois ajouré, où des anges d'or s'envolent parmi les fleurs et les oiseaux merveilleux du paradis d'Amiddah ; ce paradis qui n'est pas une conception bouddhiste, et qui vient peut-être des premières traditions chrétiennes apportées par Saint Thomas dans l'Inde ou le Thibet. D'autres panneaux racontent des légendes mira-

culeuses. Ils sont d'une exquise finesse de travail, et s'harmonisent cependant avec la charpente prodigieuse qui fait des temples japonais une œuvre puissante à l'égal de nos cathédrales.

A côté du grand temple il en existe un autre plus petit, suivant la coutume des Hongwangi. Moins riche d'ornements, il possède deux panneaux, où des rochers et des ponts aux arches sveltes s'enlèvent avec une rare profondeur de perspective sur la matité d'un fond doré d'icône.

Quand nous rentrons dans le grand temple, le soleil bas filtre entre les colonnes, allumant des clartés mystérieuses dans le sanctuaire d'or, faisant jaillir d'un vol immatériel les anges du « ramma ». Une paix profonde tombe sur les rares fidèles à genoux dans l'immense parvis. Ils marmottent de sourdes prières. Lentement un gong résonne, plus sourd encore; voix grave venue on ne sait d'où, qui semble parler de fatalité et de désespérance à ces pauvres gens tournés en suppliants vers un dieu inconnu, qui ne s'est pas révélé aux humbles et aux déshérités.

Dans la cour, des enfants multicolores jouent avec des rires et des cris de joie.

Nos « Kouroumas » se précipitent avec de grands gestes, en vociférant tous à la fois. Pendant qu'ils nous regardaient visiter le temple, un voleur a dérobé le parapluie de N... et son indicateur. Nous nous détachons de plus en plus des biens de ce monde.

« A Toyo-Kwan ! » Nous suivons la lisière de la ville. Les premières maisons apparaissent, blotties dans la verdure des jardins. De l'autre côté c'est la campagne, les rizières, les verts et les mauves alanguis dans le soir qui tombe ; et, par les sentiers, de petits groupes de femmes qui reviennent des champs.

Quinze centimes d'entrée ! Horreur ! ça sent l'Europe ici... Pas trop cependant. C'est un jardin minuscule aux

aux arbres en miniature, aux ponts de poupée, aux étangs faits pour des fées enfantines. Çà et là, des lanternes de pierre dans les buis taillés, d'autres en papier sous les tonnelles où se font les dinettes d'amants. Car Toyo-Kwan est la grande « tchaya » élégante de Nagoya. Et, de fait, la maison est hors de proportion avec les détails du jardin.

La salle, où nous revenons le soir jouir de la séance chorégraphique que nous avons commandée, a plus de trente mètres de long. Les nattes en sont irréprochables ; une sorte de colonnade au parquet laqué en fait le tour, ouverte sur un balcon qui domine le jardin. Aux caissons du plafond les chrysanthèmes alternent avec les lotus.

Les guéchas ne sont pas encore arrivées. Nous sommes seuls dans ce lieu fait pour des réceptions somptueuses. A peine une ou deux lampes allumées, pour augmenter la profondeur de l'ombre. Mais dehors la nuit est bleue. Un bruit léger de cigales ou de rainettes monte du jardin : cette éternelle vibration de l'été japonais. Les lanternes au loin semblent des lucioles. Des vols de clartés passent et l'on ne sait si l'on a rêvé.

Voici de la lumière, du thé, des gâteaux, des nésans qui se prosternent, puis les guéchas. Elles sont dix ; quatre toutes petites, fleuries comme le printemps ; quatre aux robes plus graves, les musiciennes, dont on apporte les guitares enveloppées dans des « foukousas » brodés ; enfin deux d'âge intermédiaire, danseuses ou musiciennes suivant le jour, fraiches comme deux roses, et dont l'une est d'une grâce infinie. Elle s'appelle Omotcha-San : mademoiselle Jouet. Elle a des yeux de velours humide, un visage d'un ovale exquis. Quand nous avons échangé avec chacune d'elle un certain nombre de révérences et de gracieusetés, j'essaie d'attirer Omotcha-San près de moi, favorisé d'ailleurs par le maître de la maison qui est venu me dire

tout de suite : « N'est-ce pas qu'elle est ravissante ? » Malheureusement c'est bien vite fait de lui débiter les deux ou trois phrases admiratives que je sais par cœur, et de lui offrir un « kashi » ou un fruit glacé qu'elle effleure du bout des lèvres. La petite tête brune prend vite une impassibilité souriante, et semble chercher des rêves, très loin dans la nuit bleue, quand elle s'aperçoit que je ne comprends pas son gazouillement et que mes paroles sont dépourvues de sens en japonais.

Et voici la scène illuminée ; les quatre guitaristes assises dans le fond, les six autres devant, prêtes pour la danse, Omotcha-San au milieu, dans tout le rayonnement de ses dix-huit ans. Frémissements d'éventails, ondulations de corps fins et souples, voluptueusement offerts ou refusés, avec toute la grâce que mettrait une fleur à se dérober aux caresses d'un papillon ; enroulement des robes autour des jambes serrées, comme la spirale des vagues autour d'une ondide, pour que la femme ait l'épanouissement capiteux d'un bouquet ; fuites maniérées, abandons charmants, coquetteries de marquises en paniers dansant le menuet ; puis, brusquement, prosternation simultanée des six danseuses ; le rideau tombe, et elles sont auprès de nous.

Omotcha-San ne remontera plus sur la scène. Elle reste près de moi, pendant que les petites maïkos exécutent une danse paysanne d'un rythme très gai, puis s'agenouillent pour chanter des psalmodies lamentables en s'accompagnant du « tsoutsoumi » et du « taïko ».

J'annonce à Omotcha que je pars dans deux heures pour escalader le Fousi-Yama. Elle veut bien venir avec moi. Elle est exquise. Pour un rien ce serait moi qui resterais.

Et puis ?... Elle serait ma maîtresse d'un soir, parce que les guéchas sont toutes de petites sœurs de Danaé ; et je

m'en irais demain, emportant l'impression de n'avoir pas été compris, d'avoir profané un rêve, et flétri un bouquet sous prétexte de le respirer. Adieu, petite Omotcha, demain je serai dans la montagne, dans l'air vierge des sommets ; j'ai besoin de m'y rajeunir l'âme, au-dessus des faiblesses de ce monde inférieur, d'y brûler pur l'encens d'un autre rêve que la souillure de celui-ci aurait éclaboussé.

Sur la porte de la tchaya, elle nous ont dit adieu avec des gazouillements et des révérences infinies ; et j'ai baisé la petite main d'Omotcha, en regardant une dernière fois son fin visage trembler dans la clarté de la lanterne de mon djin.

Nous avons acheté des éventails de soie et de papier jonchés de fleurs, dans une boutique pleine de badauds ; suivi la grande rue étoilée, bruyante comme une ruche. Une heure après, je me débattais contre des milliers de moustiques dans le wagon encombré de Nippons, qui m'emportait vers Sudzukawa.

II

LE FOUGI-YAMA

Samedi 29 août.

Le jour s'est levé sur les collines de la province de Sourouga. Des nuages roses flottaient dans le ciel pâle, les verdures éclataient de fraîcheur; brusquement, sur la droite, a paru la mer.

Voici la Fougi-Kawa, un mince filet d'eau dans un lit ridicule d'ampleur. Cela ressemble à l'embouchure du Var. Un employé très attentionné me brosse, m'époussette,

m'astique, et finit par me déposer avec ma valise dansune petite gare déserte : Sudzukawa.

Il y a une vague tchaya près de la gare. On m'y offre un breuvage non moins vague après les révérences d'usage. Le guide parle d'un tramway. Je ne vois rien. Impossible de retrouver le mot japonais qui désigne cette sorte de véhicule, et nul ici ne comprend l'anglais. Je ne dis rien du français ; il ne se parle que chez des gens civilisés. Marché fait pour un djinrikcha qui doit me conduire à Omiya, je pars sur une route toute en ornières. A trente mètres je découvre le tramway. Trop tard.... Mes djins me traînent péniblement jusqu'à Yoshivara, coquette petite ville qui s'éveille parmi les baquets où chacun barbote ingénument. La route devient détestable ; mes coursiers demandent la permission de prendre un chemin de traverse. Il est charmant; il s'enfonce dans des ravins où bruissent des eaux limpides sous des bambous soyeux, et traverse des villages dont un aquarelliste rêverait.

Brusquement dégagé des nuages qui s'amoncelaient sur ses pentes, le Fougi-Yama apparaît. Du coup j'ai compris que les Japonais en aient fait un dieu. Avec son manteau de lave et sa robe de forêts largement déployée en traîne verte à ses pieds, il se dresse, magnifique et sombre dans la clarté du matin, si haut qu'il faut lever la tête pour apercevoir la cime violette coiffée d'une vapeur lumineuse ; piédestal géant d'une prodigieuse Babel que les hommes n'ont pas osé édifier, roi splendide des montagnes qu'il écrase; Sinaï fabuleux où dans le flamboiement des éruptions antiques et des aurores sur la neige, l'imagination des poètes a évoqué la grande déesse, Amatérace, l'aïeule du Japon et de ses empereurs.

Il n'y a pas une montagne au monde dont l'isolement donne une telle impression de grandeur. Le pic de Ténériffe, lui-même, sur l'horizon de la mer, n'est pas aussi

vertigineux. Les pentes sont moins abruptes; il ne monte pas d'un seul jet vers le ciel. Aujourd'hui, il n'y a pas de neige. Pendant deux mois de l'année, le cône immense reste nu et sombre dans sa cuirasse de lave bleuie par l'éther.

Lentement nous gravissons les premières pentes coupées de ravins et de bois. Les nuages enroulent en s'élevant leur caresse de lumière autour de la montagne. Mes djins n'en peuvent plus. Ils s'arrêtent dans une petite tchaya, et, moyennant une rétribution supplémentaire, un nouveau coolie se joint à l'attelage pour me conduire directement à Moura-Yama (littéralement : le village de la montagne), où commence la réelle ascension. Vains efforts; les sentiers sont aussi détestables que le paysage est exquis. C'est presque totalement à pied, sous un soleil infernal, que je parviens à dix heures du matin au pied d'un petit temple blotti sous des cèdres séculaires. Des maisons se groupent dans le voisinage. Des enfants accourent. Un déjeuner exclusivement japonais et de qualité inférieure m'inspire une envie irrésistible de quitter au plus vite ce beau mais triste séjour. On m'amène un cheval et un guide. Celui-ci portera ma valise jusqu'à Gotemba, de l'autre côté de la montagne. Plus de trois mille mètres d'ascension avec vingt-cinq kilos sur les épaules, sans compter la douzaine d'œufs durs que je fais préparer par l'hôtesse, me défiant de l'hospitalité qui nous attend dans les réfuges de pélerins. Tout cela pour trois piastres, moins de huit francs.

En route ! cris d'enfants, révérences de toute la maisonnée. Mourayama s'efface parmi les arbres, nous montons par un large sentier qui traverse des bois et des cultures. Ces dernières se font vite rares. Les essences des bois se transforment, les chênes succèdent aux bambous. Sur nos têtes les nuages qui viennent de la mer s'amoncèlent et

s'assombrissent. Nous les atteignons. Des vapeurs froides courent à travers les clairières, s'effrangent aux buissons, spectres en fuite devant le vent. Peu à peu l'ombre se fait, une sorte de crépuscule d'hiver où les plantes frissonnent sous un manteau d'humidité. Nous sommes tout heureux de trouver dans une maison de refuge un grand feu et une tasse de thé bouillant.

Il y a des refuges de ce genre sur tous les sentiers de pélerins qui conduisent au sommet du Fougi. Chaumières de pauvres gens dans la forêt inférieure, elles deviennent de simples huttes de planches à mesure que l'on s'élève, pour se transformer en terriers de lave lorsqu'on atteint le cône dénudé. A partir d'une certaine altitude elles ne sont habitées que dans la belle saison, et encore pas toutes. Mais on y trouve toujours de l'eau pour se rafraîchir et quelques bûches pour faire du feu.

Le brouillard s'épaissit de plus en plus. De grandes coupes de bois apparaissent, régulièrement alignées. De hautes futaies s'estompent dans la brume. Des hêtres centenaires jaillissent d'inextricables fourrés d'herbes et de fougères. Porter ici la cognée serait une profanation. Hélas, au contact des branches entrelacées, le brouillard se condense ; voici la pluie. Elle tombe ruisselante, diluvienne, acharnée. Mes hommes ont déployé sur leur dos la petite natte qui leur sert d'imperméable. Leur chapeau conique les abrite mieux que mon méchant parapluie. Le chemin devient un torrent. Des crapauds innombrables se trainent dans les flaques, se glissent dans les herbes. Voici un nouveau refuge. Il faut se séparer du cheval. Les gens qui nous accueillent m'engagent à passer la nuit ici à cause du temps. Le sommet est à huit heures de marche. Il n'est que trois heures, et il fait presque nuit : un crépuscule noyé et lamentable où tout pleure. Pour rien au monde je ne m'arrêterais. Il faut monter, aller

vers la lumière. Peut-être franchirons nous cette carapace de nuages. Là haut il doit y avoir du soleil et du ciel bleu.

Mon guide a assuré la valise sur son dos et sous la natte protectrice. Nous voilà seuls à travers la forêt : une forêt de Norwège suspendue sur un fjord invisible, une forêt de légende où les dieux ont leurs sanctuaires, où des Walkyries doivent chevaucher. Il pleut, il pleut toujours. Nous montons sans relâche, trempés jusqu'aux os. Cinq minutes d'arrêt dans une hutte inhabitée, puis nous suivons les bords d'une coulée de lave. Les sapins apparaissent, nous devons être déjà très haut. En dessous, le ravin et la forêt s'enfoncent dans le brouillard — vers la Terre... Montons ! Voici un refuge plus confortable. Trois pélerins s'y chauffent autour d'un brasier sur lequel chante une marmite d'eau pour le thé. Accueil bienveillant, échange de phrases polies, et des quelques questions et réponses que me permet une connaissance rudimentaire de la langue du pays. Nous avons dépouillé nos vêtements. Nous les installons sur des baguettes de bambou au-dessus du foyer, après les avoir tordus. Nous sommes transis. Je me mets littéralement dans le feu. Dès que nos hardes sont convenablement fumées, en route ! La canne d'une main, le parapluie de l'autre.

Deux ou trois fois j'ai cru entrevoir une lueur d'azur ; la voûte grise s'est aussitôt refermée. L'ascension devient de plus en plus pénible. C'est la région des mélèzes et des bruyères. Nous avons atteint le cône régulier qui va jusqu'au sommet. Bientôt les arbres disparaissent. Voici la lave, brune et humide, çà et là tachée de vert par de maigres touffes de lichen. Il est six heures ; à travers la brume blafarde on sent venir la nuit. Il fait très froid ; nous sommes dans l'eau. Le vent a retourné mon parapluie et nous fouette au visage une pluie d'épingles. Une

hutte de lave apparait. Je n'en puis plus, je veux m'arrêter pour y dormir. « Un peu plus haut, me dit le guide, nous trouverons le gîte et le couvert ».

C'est une nouvelle hutte presque confondue parmi les blocs noirs. Les brouillards passent dans une galopade effrénée. Ils dansent un sabbat mortel autour de la montagne, dont les pentes montent dans le gris avec une invraisemblable raideur. Nous entrons par la porte basse. Les murs sont de lave, intérieurement revêtus de bois, le toit de bois et de zinc, défendu des éboulements par une couche de lave qui le relie aux pentes supérieures. Il y a un plancher couvert de nattes ; au milieu, un carré réservé pour le foyer. On y jette quelques sarments : une fumée intense nous prend aux yeux et à la gorge, car il n'y a pas de cheminée. On allume en mon honneur une petite lampe sans verre. Tout grelottants, nous nous mettons encore dans le feu. Je jette mes vêtements mouillés ; j'endosse tout le contenu de ma valise : gilet sur jersey, veston sur veston. Au bout d'une heure un peu de chaleur revient.

Quelques œufs, du riz absorbé à l'aide des baguettes réglementaires, une soupe d'algues et du thé bouillant réparent nos forces. Ces braves gens installent sur les nattes tout ce qu'ils possèdent de matelas et de ftons, et je m'y insère tout habillé, après un coup d'œil sur l'extérieur où gémit un vent glacial le long des laves noires, au dessus de l'insondable abîme de brouillards.

Lentement le feu s'éteint, faute de bûches. Je me réveille en entendant tousser mon guide ; je lui dis de prendre mon manteau. Nouveau réveil à trois heures du matin ; on gèle, tout le monde tousse. Par une fente de la porte j'aperçois un reflet doré, serait-ce l'aurore ? J'ai jeté tous mes ftons sur le groupe de mes hôtes et de mon guide. Ils ne tardent pas à s'endormir.

Je sors de la hutte. Sur ma tête, dans le ciel infiniment pur, les étoiles s'éteignent une à une. Les pentes noires montent vers un invisible sommet.

A mes pieds, c'est la terre. Les plaines, les montagnes sont enveloppées dans une buée légère : le voile de fiançailles de l'aurore. Des nuages mauves se trainent avec langueur. Une bande d'or cerne l'horizon incertain. Peu à peu les contours se précisent : le dessin des forêts, les sinuosités des rivières, la dentelle des sommets inférieurs. Les verts et les roses tendres pâlissent et s'argentent. Dans l'immense troupeau de nuages que je regarde se promener sur la terre, du haut de ce merveilleux balcon, une émotion semble régner. Lentement ils se mettent en mouvement de l'ouest à l'est, vers le soleil levant. Ils dégagent l'Ashitaga violet, s'attardent avec des nonchalences sur les monts d'Idzoumo, s'entassent en flocons neigeux sur les montagnes de Myanoshita et d'Hakone. Des brumes dorées le disque en fusion émerge. Sur Mousashi, sur Sagami, les vapeurs roulent en vagues roses et mauves, tandis que sur le massif d'Hakone elles deviennent d'un blanc éblouissant. La baie de Sagami brille comme un bouclier d'argent, et, dans les lointains noyés de lumière, des miroitements furtifs, quand les nuages se déplacent, trahissent la baie de Tokyo.

Un immense rayonnement descend de l'astre sur le monde qui s'éveille, et remonte vers lui des vapeurs lumineuses, comme l'encens de cette terre du Soleil Levant vers le dieu qu'elle s'est choisi. Cette splendeur magnifique de l'aurore, c'est la prière du matin de l'Empire des Fleurs. Elle monte dans le silence le long des flancs de la montagne sacrée. Elle est faite de l'adoration prosternée des plaines, des montagnes et de la mer ; du recueillement de millions d'êtres confondus dans cette immensité. Plus de maisons, plus de villages, plus de villes ; mais le

sentiment de la vie intense qui circule et s'épanouit dans un délire de joie, qui monte enivrer de beauté l'âme des dieux invisibles. Dans ce merveilleux silence des hauteurs, plein de voix pour qui sait entendre, on se sent moins petit, moins périssable ; on partage leur ivresse, l'âme se dilate, il semble que l'on trempe un instant ses lèvres au nectar qui fait immortel.

Plus de pensées mesquines, plus d'agitation vaine. La mer, l'éternelle fiévreuse, semble figée là-bas dans une éternelle immobilité bleue. La transparence matinale des eaux trahit le mystère des profondeurs. N'était la frange d'argent qui dessine d'un trait invariable la baie de Sourouga et les caps de l'Idzou, on ne saurait où s'arrête la terre ; on ne distinguerait pas les îles des ondulations sous-marines. C'est à peine si celles-ci semblent plus lointaines, glacées de bleu comme par un air plus épais.

Nous devons être à près de trois mille mètres.

Après un frugal déjeuner japonais, nous avons dit adieu à la hutte de lave et à nos hôtes ; nous reprenons notre ascension par un sentier sinueux qui se perd souvent parmi les nappes de lave pétrifiée. Une coulée profonde descend à droite vers les forêts, lit d'un ancien fleuve incandescent. Le soleil est déjà haut ; nous sommes loin de la température glaciale de la nuit. La montée devient pénible ; le cône est excessivement abrupt. Nous croisons des pélerins qui viennent de l'autre côté de la montagne. Quelques-uns sont plus chargés que mon guide ; ils ont l'air de déménageurs. On échange des « ohaïhos » sympathiques, puis ils disparaissent dans les profondeurs d'en dessous.

A chaque abri nous nous arrêtons pour boire un peu d'eau. Les huttes ne sont pas habitées ; mais sur les cuves enterrées jusqu'au bord et couvertes de planches, on trouve

de petits bols de porcelaine ou de laque commune ; et l'eau est d'une délicieuse fraîcheur.

Un suprême effort à travers un chaos de blocs de lave nous fait atteindre le sommet ; et je me laisse tomber sur le « tatami » du refuge pour dormir un quart d'heure, en dépit de l'insistance des Japonais qui l'habitent pour nous vendre de petits souvenirs du Fougi : batonnets, amulettes, etc.... tout comme dans un pélerinage d'occident, et pour me faire boire de la bière horriblement fermentée.

Il y a deux ou trois huttes au sommet du Fougi. Actuellement une vingtaine d'ouvriers en construisent une beaucoup plus grande avec des planches et des madriers qu'ils ont dû monter de la forêt. Cet embryon de hameau se groupe autour d'une cour commune, où les pélerins mêlés aux travailleurs causent joyeusement. Ils sont une quinzaine, venus d'un peu partout pour gravir la montagne sainte. Tous des visages aimables et rieurs.

Au sortir des huttes, le cratère apparaît : une dépression conique de cent cinquante à deux cents mètres de profondeur, d'environ six cents mètres de diamètre, que dominent des pics noirs. Les parois sont faites de cendres, de lave et de scories. Sur la muraille occidentale un petit glacier ne fond jamais complètement. Il faut une heure pour faire le tour du cratère, en gravissant le pic de Kengamine, le plus élevé, où les pélerins se rendent pour voir le lever du soleil.

Le coup d'œil est féerique. Derrière vous, le sombre entonnoir silencieux depuis deux cents ans ; devant, l'abîme vertigineux, le tapis vert du Nippon déployé comme une carte en relief : Kaï, Sourouga, Totomi, Shinano.... les treize provinces d'où l'on peut voir le Fougi, avec leur montagnes enchevêtrées, leurs rivières qui serpentent et leurs lacs. Les deux flaques d'eau de Motosou et de Shogi semblent deux améthystes dans un écrin de velours. La

Fougi-Kawa déroule son ruban bleu avec mille caprices. Des transparences lointaines révèlent encore des eaux sous les nuages qui viennent de l'horizon. Ils s'entassent sur la Terre des Fleurs, et montent lentement dans la lumière. Seul le Komagatake les troue de son aiguille de granit vers le Nord-Ouest, tandis qu'au Nord surgissent dans une robe de vapeurs l'Asama Yama, et, plus loin, plus pâle : le Nantaïzan. Vers le Sud l'Ashitaga s'est écrasé dans la verdure. La presqu'ile d'Idzou dégagée des nuages qui la voilaient apparait dans toute sa splendeur. Les caps flottent sur la mer transparente ; et, aussi loin que la vue peut s'étendre, jusqu'à l'horizon vague parce qu'il est trop éloigné pour la faiblesse de nos yeux, c'est elle : la Mer, toujours ; la belle immensité bleue qui donne des nostalgies de fuite sans fin, le Pacifique où sont les îles merveilleuses. Quelques petits nuages, flocons blancs perdus dans l'azur, voguent comme des voiles de rêve vers cet horizon de chimères. Comme nos rêves, hélas ! ils s'évanouiront avant de parvenir. Du moins, par dessus cet océan de vapeurs et de vagues, par dessus les continents invisibles, par dessus les hommes, j'envoie une pensée fidèle à ceux que j'aime, là-bas, au delà des brumes bleuâtres d'où les chers visages viennent sourire à mon souvenir.

Nous avons achevé le tour du cratère, découvert sur un monticule de l'Est un petit observatoire météorologique aux constructions de lave, suivi la crête extérieure de la montagne, au-dessus des pentes vertigineuses qui dominent Soubashiri, et traversé un plateau hérissé de caïrns élevés par les pélerins à la mémoire de Jinzo. Quelques libellules voltigeaient, moins diaprées, aux teintes moins brillantes que leurs sœurs d'en bas qui vivent parmi les fleurs. Elles sont les hôtes de la cendre et de la désolation.

Il est midi ; les nuages montent aspirés par le soleil

ardent. Déjà quelques-uns passent au-dessus de nous, emportés par le vent d'Ouest. Les flocons blancs qui moutonnaient sur les monts d'Hakone se sont dilatés et nous cachent les pentes inférieures, vers Gotemba. Nous apercevons le sentier qui dévale jusqu'à deux mille mètres au-dessous de nous.

Après l'absorption d'un bol de bouillon au riz en compagnie des travailleurs, nous commençons à descendre. C'est d'abord un escalier de lave en vagues épaisses et tourmentées. Les arètes coupantes déchirent les chaussures. Cinq cents mètres plus bas, nous obliquons à gauche pour éviter la boursoufflure parasite de l'Hoeïzan. Dès lors nous enfonçons jusqu'aux chevilles dans la lave pulvérisée qui revêt tout ce côté de la montagne. Impossible de glisser ; aussi le sentier descend presque en droite ligne. On se laisse tomber plutôt qu'on ne marche. J'abandonne dans une hutte de refuge une paire de souliers complètement anéantie. Des Japonais sont là qui vont monter. Ils sont, nous disent-ils, à six heures et demie du sommet. Il y a à peine une heure et demie que nous descendons. Déjà le géant nous écrase de sa hauteur, et le cône sombre se perd dans les nuages.

Une heure plus loin nous rencontrons les premières verdures ; d'abord des touffes épaisses, taches claires sur la lave rouge ; puis la forêt où la jolie tchaya de Torobo nous arrête un instant. La route devient une allée de parc. Au sortir de la forêt, sur le bord du plateau qui sert de socle à la montagne, la vallée nous apparaît, verte et charmante, barrée par les montagnes d'Otome derrière lesquelles se cache Myanoshita.

Gotemba est encore à deux heures ; on devine le village parmi les touffes vertes de la plaine. J'ai l'impression, comme le lévrier de Munchausen, d'avoir les jambes usées jusqu'aux genoux. « Un cheval, mon royaume pour un

cheval ! » Impossible de se procurer la moindre monture. J'en aurais trouvé il y a une heure, mais le prix m'avait semblé alors exorbitant. Comme il y va de ma dignité de français de ne pas paraître fourbu, je recommence à marcher d'un pas rapide qui devient en quelque sorte mécanique. Mon coolie ne suit plus ; un petit japonais qui lui vient en aide est obligé de courir. A six heures, après cinq où six kilomètres dans de charmantes allées nous atteignons Gotemba.

Je voudrais repartir immédiatement à cheval pour Myanoshita où m'attire l'espoir d'un bon lit et d'un dîner réparateur. Mais c'est encore à plus de trois heures de marche ; personne ne se soucie de m'y conduire ce soir. Il faut se résigner à coucher ici.

L'auberge Gotemba-Kwan est d'ailleurs assez engageante. Tout le personnel féminin me conduit vers la cuve de bois où la température de l'eau s'unit à ma pudeur naturelle pour me faire devenir rouge comme un homard. Là, chacune vient s'assurer « de tactu » que la couleur relativement blanche de mon épiderme n'a rien d'artificiel. Grande satisfaction dans l'assistance après cette constatation. J'endosse un kimono fleuri ; j'insinue mes pieds dans les courroies de « zoris » toutes neuves, mes dernières chaussures étant absolument hors de service ; et, mollement étendu sur les nattes fraîches de ma chambre, je savoure un petit dîner japonais, tout en bavardant à grands coups de dictionnaire avec une nesan très empressée.

Ma chambre donne sur l'esplanade de la gare et sur une rue perpendiculaire. Des lanternes s'allument, les papotages et les claquements de socques montent de la foule agitée. Un marchand passe, portant des cages pleines de cigales qui font un charivari infernal.

Après m'avoir posé une foule de questions pleines de sollicitude auxquelles je n'ai rien compris, on m'installe un

lit japonais où j'essaie vainement de trouver le repos. J'ai les nerfs trop tendus. Je fais apporter bière sur bière, limonade sur limonade, thé sur thé. L'hôtel est en révolution. Qu'est-ce que je peux bien avoir ?... Eureka ! ils ont trouvé... et l'on m'amène en grande pompe la fille de la maîtresse de maison. Elle s'assied sur ses talons et baisse les yeux avec timidité, pendant que sa mère bien-aimée me détaille toutes les perfections de cette suprême « poire pour la soif ». Dix-huit ans, toutes ses dents, et la précieuse qualité dont Mahomet garantit la résistance aux houris de de son paradis.

Ah, non ! par exemple ! elle est trop laide ! figure de pleine lune et jambes en tirebouchons. Sans compter que je ne crois pas à sa vertu. « Amari koutabire mashta : Je suis trop fatigué ». — « Comment, ce n'est que ça ? mais justement, elle vous frictionnera !!... » Et puis c'est si gentil, deux têtes sur le même oreiller de bois — « Non, non et non !... » J'ai bien assez de raison pour ne pas dormir. — « Mais !... » — « Assez ! j'ai soif... qu'on m'apporte de la limonade ! »

Au bruit de la discussion tout l'hôtel est arrivé. C'est vraiment un curieux spectacle que ce Saint Antoine d'un nouveau genre, mollement étendu dans une robe à fleurs sur une pile de matelas, dans un cadre de tentateurs que Téniers n'aurait pas inventé. Personne ne comprend rien à mon obstination de mauvais goût. Mademoiselle Aurore — car elle s'appelle Aurore, cette fleur du soir, — a levé sur moi des yeux pleins de candeur attristée. On apporte trois bouteilles de limonades. Je lui tends une coupe ; elle la repousse avec mélancolie. Alors je bois les trois bouteilles coup sur coup. Et devant cette preuve irrécusable de détraquement mental, tout le monde se retire avec des révérences très polies.

Seul ! enfin seul !... Eh bien non ; les voilà qui revien-

ment. Elles portent un grand papier à couvrir de renseignements. C'est pour la police. Ah que ce peuple est perfectionné ! Encore une invitation discrète à ne pas laisser échapper une occasion unique de goûter la vie japonaise jusqu'au dernier degré de son intimité, et enfin... « le bruit des pas se perd dans la maison immense.....»

Quand après une nuit de lutte sans trêve avec les moustiques, le bain chaud du matin pris avec le même cérémonial que la veille, et mes chaussures japonaises suspendues à l'arçon de ma selle, j'appareille au milieu des « sayonaras » et des prosternations, j'aperçois l'objet de mon refus assis sur ses talons qui me suit d'un œil morne ; il me vient un regret de ne pas l'avoir gardée, un éventail à la main, pour chasser les visiteurs importuns; et, dans un attendrissement rétrospectif pour les services qu'elle aurait pu me rendre, je la prie de me conserver son estime, et le reste, comme Pénélope, pour le jour où je repasserai. — Sayonara ! sayonara !.....

III

YAMADA

Lundi 31 août.

La matinée est merveilleuse. Les eaux limpides bruissent sous les ramures fraîches. Les buissons sont roses de fleurs. Un parfum d'herbe et de campagne sauvage caresse délicieusement les narines. Des paysans passent, conduisant des ânes chargés de foin. Par le sentier qui serpente nous montons vers le col d'Otome-toge. Au-dessous de nous la vallée se creuse ; les première pentes du Fougi développent un immense tapis vert brodé de verdures

plus sombres, et au-dessus, dominant de toute la hauteur de son cône de lave le banc de nuages roses qui flotte sur les crêtes de Soubashiri, le géant se dresse dans l'air bleu, splendide.

Au col d'Otome il faut mettre pied à terre. La descente est trop abrute ; les chevaux nippons n'ont pas le pied des Tarbais. Je considère avec effroi mes chaussettes à orteil séparé et mes « warragis » de paille. Il faut s'exécuter. Je piétine sur des aiguilles quand j'arrive au bas de la pente ; mais j'ai eu un éclair de vue délicieuse sur le lac d'Hakone merveilleusement calme dans son bassin de collines vertes, et les cigales chantent à pleine voix dans les herbes et dans le soleil. Impossible de penser à autre chose qu'à la beauté de vivre.

Le pays est exquis. Un bois de rêve aux essences fines me conduit jusqu'aux pentes des montagnes où la Harakawa a taillé sa fissure profonde. On s'élève au flanc de la gorge, jusqu'au moment où l'œil découvre la charmante vallée où se blottissent Myagino et Myanoshta. Là, nouvelle descente à terre, nouvelle dégringolade dans les cailloux.

Ma chaussure barbare ne me permet pas de fréquenter l'hôtel anglais, le sourire des misses coiffées de chanvre fait reculer ma timidité. Je m'arrête dans une hôtellerie japonaise. On m'y comble immédiatement de soins et de révérences ; à la suite de quoi j'essaie vainement de me glisser dans l'eau bouillante de la salle de bains. Il faut que ce peuple soit relié en cuir imperméable à la chaleur.

Myanoshta est un joli village, comme en trouve dans les sites les plus courus des montagnes d'Europe. On y vend des curiosités et des souvenirs, en particulier du bois laqué par un procédé spécial qui imite la porcelaine coquille d'œuf. Mais il y a trop d'anglais, c'est trop encaissé, j'y étouffe. En route à trois heures pour Youmoto.

Mes djins s'arrêtent brusquement. Quelque chose sur la route les empêche de passer. Ils ont esquissé des prosternations qui ont failli me précipiter de mon véhicule, puis ils restent comme des statues de sel. « Eh bien, quoi ?... » — « Mikado ! » — « Hein ? » — « Mikado... » Il y a sur la route un petit bourgeois de pain d'épice précédé d'un policeman ganté de blanc, à la barbe en éventail. Derrière lui, un groupe de femmes en toilettes claires se presse autour d'un berceau monté sur pieds à roulettes. C'est le souverain de l'Empire des fleurs et sa petite famille. « Go ahead ! » — Mes djins restent figés. — Ah, mais non, est-ce qu'il va me faire manquer le train !... Je m'agite avec une telle frénésie que S. M. Mutsu-hito daigne s'apercevoir de ma légitime impatience et fait signe à son policeman de laisser passer. — Je l'ai salué très poliment.

Deux kilomètres plus loin, la vision d'une délicieuse figure de jeune femme japonaise me consolait de la désillusion artistique produite par la contemplation inattendue de ce potentat safrané.

Suite de la même dégringolade à toute vitesse le long du gave qui murmure et qui écume sous des ombrages touffus, et arrivée à Youmoto, tête de ligne du tramway d'Odawara. Une demi-heure d'horripilation à voir des Anglais débarquer avec des valises très confortables et des alpenstock prestigieux, au milieu d'une cohue de pousse-poussemen, dans un cadre de petite Suisse truquée, déshonoré d'affiches et de bouteilles de whisky.

A six heures enfin, descente sur Odawara. Je me lie d'amitié avec un des employés du tramway, il me donne son adresse, sa carte, sa photographie et une leçon de japonais.

A Kodzou je saute dans un sleeping, et plantureusement nourri d'un « bento » (bento, bento, masamoune,

bento !) (1) je dors jusqu'à Nagoya — quatre heures du matin.

A la gare, léger incident. Descendu sans connaître le nom d'un hôtel japonais, je cherche vainement dans mon guide sous un bec de gaz. La foule s'ameute : la police arrive. — « Japanese yadoya ? » — « Iye, Iye, répond le représentant de l'autorité, Nagoya hôtel ! » — « Non, non ; nippon no yadoya » — « Iye, Iye » — « Si, si ! » — Devant mon obstination, le policeman indique Yamada hôtel.

Une demi-heure après, je suis sous cloche dans une chambre japonaise ; enfermé dans une moustiquaire immense avec une quinzaine de moustiques colossaux, des géants de l'espèce, soigneusement entretenus pour l'agrément du voyageur. Ils sont quinze ; la partie n'est pas égale. Je renonce à dormir et vais me plonger dans le bain, sous l'œil bienveillant et la main toujours curieuse de quelques nésans.

Toute la matinée se passe à causer avec une petite japonaise. Elle me demande de l'emmener avec moi à Yamada. Amour, amour, voilà bien de tes coups ! C'est un affreux petit laideron mélancolique. Je m'y refuse. Mais ayant convenablement acquitté la note et offert le « cha daï » (2), je pars suivis des prosternations de toute la maison, et muni d'une recommandation pour l'aubergiste de là-bas. Mon kourouma me met dans le train avec mes bagages, et refuse le moindre pourboire.

Cinq heures de chemin de fer m'amènent à Yamada. Il pleut des hallebardes. Je roule une demi-heure dans un kourouma dont la capote ne me laisse rien voir. Il me dépose dans une auberge très propre. Prosternations. Je

(1) Cris des marchands de comestibles dans les gares. — Le bento est un petit repas composé de riz bouilli et d'algues, que l'on vend dans des boîtes de bois blanc.

(2) Cadeau pour le thé.

présente ma lettre : reprosternations. On m'introduit dans une chambre assez belle. « Quel traitement désirez-vous? Première, deuxième, ou troisième qualité ? » — « Ichiban, ichiban ! comme un prince...... Quel sera le prix de ce traitement somptueux ? » — « Deux piastres cinquante » (sept à huit francs).....

Au retour du bain, drapé dans un kimono brodé de fleurs, je suis introduit dans la plus belle chambre d'Abou-ra-ya. Elle est située dans un pavillon isolé qui ne renferme qu'elle et la salle de danse. Un panneau à tirer, quelques piastres à répandre, et je pourrais de mon lit voir comme dans un rêve de petites créatures peintes et merveilleusement vêtues mimer les danses voluptueuses ou sacrées de ce vénérable pays d'Ise. De la vérandah on domine une vallée sauvage et verte, d'où monte la vibration éternelle des cigales et des grillons.

Les pieds chaussés de socques de bois, un vaste parapluie japonais déployé sur ma tête, je roule au trop de mon kourouma vers le Naikou-san, le temple sacré d'Amatérace, mère des empereurs, dont ses enfants seuls ont le droit de franchir le seuil.

C'est dans un bois de cryptomerias vieux de milliers d'années, plus vénérables que ceux de la Sainte Montagne de Nikko, au fond d'un parc admirable où les pélerins viennent se purifier aux eaux limpides de la rivière Izoudzou, que le temple se blottit.

Avant d'y parvenir, on longe sous les arbres de petites chapelles, des kiosques où les danseuses sacrées miment les danses antiques de Kagoura et d'Ise-hondo. Une palissade vous arrête, dont un fonctionnaire garde l'entrée. On peut franchir la première enceinte; on s'arrête devant le voile blanc qui ferme la porte de la seconde. Seuls les membres de la famille impériale ont le droit de passer. C'est pour avoir soulevé de sa canne ce voile au temple de

Gekkou, que le ministre Mori fut assassiné, il y a treize ans, par un fanatique que le peuple japonais vénère comme un martyr.

Les planches espacées qui forment la deuxième palissade laissent facilement voir une cour de galets fermée par une troisième enceinte. Au delà apparaissent les toits des chapelles accessoires, et enfin celui du saint des saints : le sanctuaire d'Amatérace, aux antennes étranges, à l'arête surmontée de cylindres transversaux dont le fond est doré. Pas d'autre ornement d'ailleurs ; nulle sculpture, nulle décoration ; une simplicité archaïque et voulue qui n'est pas sans grandeur.

C'est ici le foyer du culte shinthoïste. Bien que ces temples soient reconstruits tous les vingt ans, ils sont pareils à ce qu'ils étaient aux premiers siècles du Japon ; et devant leurs formes un peu barbares, blotties dans le silence de ce bois sacré, un passé mystérieux s'évapore ; toute l'énigme d'une race, une histoire, une religion, des légendes, une âme que nous ne comprendrons jamais.

J'achète quelques curiosités de marbre travaillé, puis je rentre à l'hôtel pour échapper à la torture de mes socques de bois. Je regarde, penché sur le balcon de laque, le soir gris noyer lentement la vallée sous la bruine continue. La nuit vient. On apporte des lampes, de petits plateaux laqués, un solennel repas de huit ou dix mets. J'en savoure la délicatesse dans cette chambre aux nattes blanches, aux frais panneaux, aux enluminures discrètes sur fond d'or. La maîtresse de maison vient un instant causer avec moi. Sa voix est douce, étrange, une sorte de gazouillement lointain. On dispose un lit merveilleux sous une moustiquaire immense. Le matelas est si joliment brodé, qu'il s'en faut de peu que je ne l'achète. On emporte les lampes ; les nesans ferment les panneaux qui claquent, et je reste seul dans ce coin sauvage et exquis du vieux Japon,

bercé dans un rève où le chant des cigales accompagne les mouvements légers, la grâce fugitive et les gestes mièvres des petites danseuses aux robes fleuries, aux visages peints.

Dès l'aube c'est la fuite en kourouma vers le temple de Gekkou. Le parc est beau ; mais il ne m'offre rien que je n'aie admiré la veille au Naïkou-san.

Une journée de chemin de fer à travers tout le Nippon me ramène à Nagahama. Je me délasse des éternelles verdures de paravent et des montagnes en pains de sucre qui défilent à la portière, en contemplant avec assiduité une délicieuse mousmé qui dévide des échevaux multicolores et croque des pommes à belles dents.

Nous traversons une région ravissante avant d'arriver à Maïbara. Là je m'aperçois avec mélancolie que la marée est basse dans mon portefeuille. Je renonce à aller voir les cormorans sacrés de l'île Chikoubou, et je rentre à Tsourouga. J'y trouve une foule en délire qui s'agite sous les milliers de lanternes du Matsouri. Comme toutes les fêtes locales se ressemblent, que l'on soit en France ou en Extrême Asie, vous me dispenserez de vous y conduire. Vous y retrouveriez derrière les hublots d'un diorama tous nos députés et tous nos ministres ; ce n'est pas la peine d'aller les chercher si loin. Ils vous apparaîtraient tous ceints d'une épée redoutable, en uniforme d'amiral suisse ou de général haïtien ; et il ne vous échappera pas combien ce déguisement militaire est contraire à la civilisation et au bon sens.

J. DE LA JALINE.

BIBLIOGRAPHIE

La Théophilanthropie et le culte décadaire, 1796-1801, par M. Mathiez. — Paris, Alcan, 1904, grand in-8°, 12 francs.

Cette étude sur l'histoire religieuse, qui parut au moment précis où les Chambres faisaient entreprendre par des comités départementaux une vaste enquête sur la vie économique de la Révolution française, est une œuvre considérable de 753 pages. Remarquable par son abondante documentation et par sa clarté méthodique, elle laisse loin derrière elle la dissertation protestante du pasteur Gachon et les mémoires, plus anciens, de l'évêque constitutionnel Grégoire sur les sectes religieuses. C'est un véritable monument construit par un universitaire, l'un des meilleurs disciples d'Aulard, dont l'interprétation rigoureusement républicaine de cette période si mouvementée fait tous les jours de nouveaux adeptes dans le personnel enseignant. Mais, si parfaite qu'en soit la conception, il me sera permis de constater qu'il n'est point achevé. Quelques parties ont besoin d'être retouchées ; d'autres seront refaites entièrement, lorsque les inventaires des archives révolutionnaires ou des recherches plus longues dans les dépôts publics de province auront fourni à l'historien des matériaux plus abondants.

M. Mathiez a consacré quelques pages trop courtes au culte décadaire dans le Lot-et-Garonne, mais seulement d'après les quelques documents conservés aux Archives nationales. Il n'a connu ni les importantes archives révolutionnaires du département — trop éloignées de son centre d'action, — ni l'excellent travail de M. le chanoine Durengues, à moins qu'il ne les ait dédaignés, les premières parce que M. Aulard a commis l'erreur de dire qu'elles n'avaient pas beaucoup d'intérêt, — ce qui est excusable de la part d'un savant qui ne les a pas consultées ; — le second, parce qu'il est l'œuvre d'un de « ces eccle-

siastiques qui ne consacrent aux sectes impies que quelques lignes dédaigneuses ». C'est M. Mathiez qui parle ainsi.

C'est dire que son étude, pour cette partie, est forcément incomplète et ne vaut que par les renseignements positifs fournis. L'auteur cite les efforts de l'administration départementale en faveur du culte décadaire, efforts vains, comme l'a déjà montré M. Durengues. Il donne des extraits d'un *Bulletin de la situation et du progrès des institutions républicaines dans le département* que faisait paraître en l'an VI l'administration centrale et dont il existe deux numéros aux Archives nationales. Il en résulte que le culte décadaire révolutionnaire était célébré à peu près partout, mais sans le moindre éclat. « Les fonctionnaires publics, les instituteurs et quelques uns de leurs élèves, la force armée, les amateurs de musique composaient presque tous les cortèges. »

L'usage du calendrier républicain n'était pas toujours employé, même en l'an VI. « Le nom de *citoyen* n'avait pas encore généralement remplacé l'absurde et féodale dénomination de *Monsieur.* » Dans les grandes villes du département la loi était mieux observée. Dans Agen, les nouveaux marchés obtenaient un certain succès, « les jours ci-devant fériés n'étant plus même un obstacle à leur tenue ». M. Mathiez mentionne encore les obstacles que rencontraient chez nous les fêtes décadaires. Désordres, tumulte, voire même indécence, surtout dans la célébration des mariages : « Confondus dans la foule, les époux la traversent avec peine pour arriver au bureau, la curiosité tumultueuse qui les suit, les propos souvent peu décents qui les accompagnent, tout concourt à ôter à cet acte le caractère auguste et solennel dont il devrait être revêtu, mais ce qui doit surtout effaroucher la pudeur, la pudeur sans laquelle le mariage ne sera que le signal de la débauche, ce sont les airs que l'orchestre se permet quelquefois de jouer parce qu'ils rappellent des plaisanteries grossières ou des allusions indécentes... »

En l'an VII, le *Patriote français* mentionne Agen comme l'une des villes patriotes qui ont célébré la fête du 1er vendémiaire avec le plus d'éclat. Déjà, en l'an II, le *Bulletin décadaire*, qui, suivant l'expression de M. Mathiez, devait être le journal officiel et comme le bréviaire du culte républicain, et qui « citait avec éloges les noms des prêtres philosophes qui consentaient à transférer leur culte » du dimanche au décadi, avait fait les honneurs d'un de ses numéros à Dominique Bessan, prêtre à Barbaste.

Il ressort, en somme, de l'étude consacré au Lot-et-Garonne par

l'auteur de la Théophilanthropie, la preuve évidente que, chez nous comme dans beaucoup d'autres départements, les tentatives de substitution au culte catholique des cultes révolutionnaires aboutirent à une véritable et prompte faillite. M. Mathiez en a fait la preuve après M. l'abbé Durengues.

RÉNÉ BONNAT.

La famille et les origines du vénérable Alain de Solminihac ; généalogie par le comte de SAINT SAUD et PAUL HUET ; étude critique, historique et archéologique par le marquis de FAYOLLE. Ouvrage orné de quatre gravures hors texte. — 1 vol. in-8º de VI-250 pp. — Paris, H. Daragon, éditeur.

Conformément à son titre, l'ouvrage dont nous entreprenons l'analyse se divise en deux parties. La première, traitée par MM. de Saint-Saud et Paul Huet, est consacrée entièrement à la généalogie des diverses familles qui ont porté le nom de Solminihac : la branche primordiale qui, tombée en quenouille au XVe siècle, s'est éteinte dans la famille de Stud, d'Estut ou de Stutt : la branche de Belet, qui a produit le vénérable Alain, et s'est éteinte dans la famille de Fayolle au XVIIe siècle ; les différentes branches de Chaune, dont deux subsistent encore ; enfin la branche de Stutt également éteinte et qui, après avoir quitté au XVIe siècle son nom primitif pour celui de Solminihac, se fit appeler d'Estut de Solminihac vers la fin du XVIIIe siècle.

La deuxième partie se divise en six paragraphe. Elle traite des erreurs récentes sur la famille de Solminihac commises par le marquis de la Guère et le chanoine Massabie ; de la maison de Solminihac ; des Belet et des Stut ; des fiefs et châteaux des Solminihac de Belet ; d'Arnaud de Solminihac et d'Alain de Solminihac dont la vie est retracée à grands traits. Le marquis de Fayolle fait aussi l'historique du procès en cour de Rome durant lequel le titre de vénérable fut décerné à Alain de Solminihac, abbé de Chancelade puis évêque de Cahors. Après une interruption de 120 ans, le procès a été repris tout récemment (28 mars et 12 avril 1905).

Cette deuxième partie contient de plus quelques pages consacrées à l'iconographie et à la bibliographie du vénérable. Toute cette étude avait déjà paru dans un Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, ainsi que la *Revue de l'Agenais* l'a fait remarquer en son temps.

L'ouvrage se termine par divers appendices et une excellente table alphabétique de noms de familles et de lieux.

D'après ce rapide exposé, si peu qu'on soit initié aux travaux de l'érudition on comprendra sans peine tout le poids de la tâche assumée par les trois auteurs. Tous trois ont du sang de Solminihac dans les veines ; ils ont compris que noblesse oblige et ils se sont mis résolument à l'œuvre. Le succès a couronné leurs efforts ; la vérité s'est enfin manifestée avec éclat. Tous les intéressés se déclarent satisfaits. Grâce à de nombreuses recherches activement faites en province d'abord, dans la Dordogne et la Gironde, puis à Paris, à la Bibliothèque nationale, la famille du vénérable Alain est mieux connue ; certains points restés obscurs dans la vie du grand évêque de Cahors se sont éclaircis et précisés.

Si la partie généalogique peut sembler aride à certains lecteurs, les autres, c'est-à-dire ceux du métier, l'admireront sans réserve, car c'est la plus solide de l'œuvre, celle qui anéantit par preuves irrécusables les nombreuses erreurs accumulées jusqu'à ce jour.

Le grand public préférera les pages écrites par le marquis de Fayolle ; en lisant la vie de l'évêque de Cahors, il se fera une idée assez exacte de ce que furent les grands évêques nommés par Louis XIII d'après les indications de Richelieu. En ce temps-là au lieu d'ambitionner la crosse on la refusait. Ce fut l'attitude d'Alain, quand il eut connaissance de sa nomination ; mais il dut enfin se soumettre devant un ordre inflexible.

« Béni soit Dieu, s'écria Louis XIII, de ce qu'il y a encore dans mon royaume un abbé qui refuse des évêchés. »

J. Dubois.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Tome xxxiii. Année 1905. 1er trimestre. — *Saint-Maurin* (Lot-et-Garonne) *pendant la période révolutionnaire*, par M. l'abbé Lafont, curé du Bugat.

L'histoire de l'abbaye de Saint-Maurin a tenté depuis longtemps bon nombre d'écrivains. Pour ne citer que le plus érudit de tous, Ph. Tamizey de Larroque, voici ce que disait, à son sujet, notre regretté collaborateur : « J'avais l'intention de faire pour l'histoire de l'abbaye de « Saint-Maurin par dom Etienne du Laura, moine bénédictin de la « congrégation de Saint-Maur, ce que je fis jadis pour l'histoire du « prieuré de Sainte-Livrade par dom Gaspard Dumas, c'est-à-dire « une édition réduite.... Mais ayant appris que l'on se propose de « publier le manuscrit complet de dom du Laura, je renonce à « donner en abrégé ce qui doit être donné *in extenso*. Je me conten- « terai de publier en son intégralité le plus intéressant chapitre de « tout l'ouvrage, celui qui est consacré aux faits et gestes des abbés « de Saint-Maurin, jusqu'au second tiers du xviie siècle (1).» L'œuvre annoncée n'ayant point paru, nous devons déplorer la décision par trop modeste du savant Gontaudais, bien que cependant elle permette aujourd'hui à M. l'abbé Laffont d'apporter une pierre de plus à la construction de l'édifice, et, puisant dans le manuscrit inédit de M. l'abbé Du Bernet, de nous faire connaître d'intéressants documents sur la dernière période de l'abbaye.

Résumant très brièvement les principaux faits de l'histoire de ce monastère depuis sa fondation (xie siècle) jusqu'à l'année 1790,

(1) *Notice sur les abbés de Saint-Maurin*, par dom du Laura, publiée et annotée par Ph. Tamizey de Larroque. (*Annales du Midi*. t. vii). Tir. à part.

M. l'abbé Laffont s'étend complaisamment sur les faits et gestes du dernier abbé, Joseph de Galard de Salle de Bru, sa lutte avec les pouvoirs nouveaux, son hostilité non déguisée aux idées révolutionnaires, sa persécution, son emprisonnement et sa mort sur l'échafaud, le lundi 29 pluviôse an II. Moins courageux furent ses compagnons, qui n'étaient plus que quatre et qui déclarèrent tous vouloir renoncer à la vie monastique, heureux de pouvoir rentrer dans leurs familles. A la suite sont étudiés, dans les divers chapitres, la confiscation et la mise en vente de l'abbaye et de ses dépendances, le transfert de la paroisse dans l'église des ci-devant bénédictins, l'organisation du canton de Saint-Maurin, son clergé, ses églises paroissiales, ses fêtes civiques, les actes administratifs de ses nouveaux maîtres, enfin l'état ancien et actuel des bâtiments monastiques, d'après un plan cavalier de 1688, dont l'original nous appartient, et qui a permis à M. l'abbé Laffont de reconstituer la perspective de cette magnifique abbaye, si intéressante au point de vue archéologique et dont il ne reste plus que d'informes débris.

Un seul reproche adresserons-nous à l'étude de M. l'abbé Laffont ; c'est de n'avoir point paru dans la *Revue de l'Agenais*, où sa place était de droit et où elle aurait été accueillie avec non moins de faveur que dans le *Bulletin Montalbanais*, dont elle constitue un des plus puissants attraits.

Manuel d'archéologie française, par CAMILLE ENLART (Paris, Alph. Picard, 1902-1904), 2 vol. in 8° avec planches et plans.

Il n'est pas, croyons-nous, un seul monument étudié en Agenais, qu'il appartienne à l'architecture religieuse, civile ou militaire, que ne mentionne M. Camille Enlart dans les deux gros volumes que sous ce titre il vient de publier et qui constituent le meilleur répertoire d'archéologie provinciale et locale connu jusqu'à ce jour. Chaque chapitre, qu'il soit consacré à la période romaine, mérovingienne, romane, gothique, de la Renaissance, ou qu'il renferme les principes de l'architecture monastique, hospitalière, privée, publique ou militaire, est suivi d'une bibliographie complète des ouvrages consultés, accompagnée elle-même d'une liste par département de tous les monnuments importants cités et étudiés, ou dont l'étude reste encore à faire. L'Agenais y est largement représenté, ainsi du reste que toute la Gascogne. A ce titre seul, il importait que cet ouvrage, que

nous ne saurions trop recommander aux jeunes archéologues, fut connu de tous ceux qui dans la region s'intéressent encore au passé.

A signaler également, comme intéressant plus ou moins l'Agenais, parmi les derniers ouvrages scientifiques parus :

Les vases céramique de la Gaule romaine (Narbonaise, Aquitaine), par M. J. Dechelette (1904), où l'auteur énumère la plupart des monuments archéologiques découverts dans ces régions, les commente et les reproduit en gravures.

Les lettres communes du Pape Jean XXII, publiées par M. G. Mollat, d'après les archives du Vatican, et où se trouve souvent mentionné l'évêché d'Agen à propos de collations de bénéfices ou de faveurs diverses.

Les origines de la Réforme, par M. Imbart de la Tour. L'auteur n'oublie pas, dans cette étude sur l'état politique, social et économique de la France entre 1453 et 1525, le pays Agenais, et il nous le montre agité plus d'une fois par des mouvements populaires insurrectionnels au début du xvie siècle.

Enfin, **les Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle** (Paris, 1903), où M. F. Lot réfute, « à l'aide d'une critique aussi pénétrante qu'impitoyable», la plupart des théories soutenues autrefois par Noulens et Bladé, et de nos jours par M. de Jaurgain, sur l'origine des ducs de Gascogne, les droits plus ou moins contestés des Sanche-Mitarra et Tumapaler, la possession de l'Agenais par Gombaut, etc., et où l'auteur, (c'est la *Revue de Gascogne* qui nous l'apprend elle-même dans son dernier numéro de septembre-octobre 1905, p. 173) n'hésite pas à proclamer « totalement dépourvues à ce sujet de sens critique, les pages délirantes de J. F. Bladé», d'où s'échappe à pleins bords « le torrent de ses extravagances. »

P. L.

La Commission de direction et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, Momméja.


UNIV.
OF
MICH.



Πετρὸκατεδρόμαχοι quotquè eſtis, quotque fuiſtis,
Quotquè eritis, cunctos vnus in arma voco.
Lucida me CERTI, vibrantem ſpicula VERI,
Lucifugæ fugient, non tamen effugient.

Portrait de Florimond de Raymond

Gravé par Thomas de Leu pour l'édition de *Fabula Joannæ* de 1601

Photographié sur l'exemplaire de l'auteur

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS
A LA BIBLIOGRAPHIE
DE QUELQUES ÉCRIVAINS AGENAIS

I. Florimond de Raymond. — II. Blaise de Montluc. — III. Antoine de La Puyade. — IV. Cortète de Prades.

Les bibliographes devraient autant que possible voir par eux-mêmes et sans s'en rapporter aux autres, comme ils le font trop souvent, les livres rares qu'ils ont à décrire; ils éviteraient ainsi bien des erreurs et bien des omissions des plus regrettables. Les additions et les rectifications que nous croyons devoir apporter aujourd'hui à la bibliographie de quelques auteurs agenais très connus vont le prouver surabondamment.

Nous sommes le premier à reconnaître, nous occupant depuis fort longtemps de recherches bibliographiques, que voir par soi-même tous les livres dont on s'occupe n'est pas chose facile, surtout lorsqu'on travaille en province et qu'on n'a pas les ressources qu'offrent les grandes bibliothèques de la capitale. Et encore dans les vastes dépôts de livres de Paris, Nationale, Mazarine, Arsenal, Sainte-Geneviève, pour ne citer que les plus connus et les plus fréquentés, les recherches ne sont pas aussi faciles qu'on peut le penser, car aucune des bibliothèques que nous venons de nommer ne possède de catalogue imprimé à jour; les catalogues manuscrits, plus ou moins complets, sont généralement établis sur fiches et ne peuvent dans ces conditions être communiqués au public, de sorte que

le travail de recherches du bibliographe est des plus difficiles, il lui est de toute impossibilité de savoir ce que contiennent ces bibliopoles parisiennes et s'il peut y rencontrer les ouvrages qu'il a besoin de consulter. La Bibliothèque nationale, après avoir mis près d'un demi-siècle à rédiger et à faire imprimer un catalogue systématique, Histoire de France, Médecine, etc., une vingtaine environ de gros volumes in-quarto qui ont rendu et rendront encore d'immenses services aux travailleurs (1), a dû renoncer pour le moment à cette publication ; elle s'est aperçu, après cinquante ans, qu'elle faisait fausse route et elle a commencé, il y a bientôt dix ans, un nouveau catalogue alphabétique par noms d'auteur ; c'est par là évidemment qu'on aurait dû commencer. Il a paru à l'heure qu'il est une vingtaine de volumes in-octavo à deux colonnes, d'une rédaction parfaite ; la lettre B est presque terminée et il faut espérer que la lettre C, généralement très chargée, n'aura pas le sort de celle du dictionnaire de l'Académie (2).

Pour les bibliothèques de province il en est à peu près de même que pour celles de Paris. Les villes de second ordre comme Saintes (3), Libourne (4), Cahors (5), Pau (6), La Rochelle (1), etc., ont fait rédiger et imprimer les catalogues de leurs bibliothèques, catalogues systématiques avec

---

(1) *Bibliothèque impériale. Département des Imprimés. Catalogue de l'histoire de France.* Publié par ordre de l'Empereur. Paris, imp. F. Didot, 1855-1884, 11 vol. in-4° et 4 vol. de supplément autographiés. — Voir d'ailleurs sur l'organisation de cette Bibliothèque : *La Bibliothèque Nationale. Choix de documents pour servir à l'histoire de l'établissement et de ses Collections*, par Léon Vallée. Paris, 1894, in-8°. Il faut lire ce gros volume de 500 pages pour connaître approximativement les arcanes de ce grand dépôt public.

(2) *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs.* Paris, Imprimerie nationale, 1897-1905, 23 vol. in-8° à deux colonnes.

(3) *Catalogue de la Bibliothèque de la Ville de Saintes*, par Louis Audiat, bibliothécaire-archiviste de la ville. Saintes, 1885, in-8°.

(4) *Catalogue des livres composant la bibliothèque communale de la Ville de Libourne.* Libourne, 1897, in-8°. Ce catalogue a été rédigé en grande partie par M. Hyacinthe Vinson, ancien magistrat, bibliophile, qui y a joint trois ou quatre tables très utiles aux travailleurs.

(5) *Catalogue de la Bibliothèque de la Ville de Cahors.* Cahors, 1887, in-8°. Rédigé par M. Ar. Cangardel, bibliothécaire.

(6) *Catalogue de la Bibliothèque de la Ville de Pau*, par L. Soulice, bibliothécaire. Pau, 1886, in-8°.

tables des noms des auteurs; c'est parfait et dans tous les cas très suffisant pour les recherches courantes. Mais les grandes villes comme Rouen, Lyon, Toulouse, Bordeaux (2), etc., n'ont encore rien fait paraître. On nous vante chaque jour la richesse de ces dépôts publics, l'érudition et le zèle de leurs conservateurs, les frais de rédaction du catalogue sont portés chaque année régulièrement aux budgets municipaux, mais les travailleurs attendent toujours, depuis longtemps, la publication des catalogues de ces bibliothèques communales. Cet état de choses qui ne paraît pas devoir changer est des plus fâcheux et entrave sérieusement les travaux d'érudition.

On voit donc que les recherches bibliographiques sont des plus pénibles dans nos bibliothèques publiques en France et que la tâche du bibliographe consciencieux est des plus ardues. Aussi loin de nous la pensée de vouloir reprocher aux bibliographes provinciaux l'imperfection de leurs travaux, nous savons mieux que personne quelles difficultés ils ont eu à vaincre, et si nous venons ici apporter quelques corrections à la bibliographie de l'Agenais, dressée de main de maître par Jules Andrieux (3), c'est surtout pour avoir l'occasion de rendre hommage à cet érudit qui nous a laissé une œuvre considérable et d'une utilité incontestable. Nous sommes persuadé qu'il eut accepté lui-même, avec empressement, ces rectifications et additions à la bibliographie de quelques-uns des auteurs agenais dont il a eu à s'occuper.

Ces auteurs sont : Florimond de Raymond, un nom bien cher à juste titre aux érudits de l'Agenais; Blaise de Montluc, cette grande figure militaire du XVIe siècle; Antoine de La Puyade, poète peu connu, qui ne mérite guère de l'être, nous

---

(1) *Catalogue de la Bibliothèque de la Ville de La Rochelle*, publié par ordre du Conseil Municipal, par L. Delayant, bibliothécaire. La Rochelle, 1878, in-8°.

(2) La Bibliothèque de Bordeaux, une des plus importantes de province, a publié, de 1830 à 1842, cinq gros volumes sortis de l'imprimerie royale et comprenant l'ancien fonds et, de 1847 à 1851, des suppléments. Depuis, il n'a rien paru pour les imprimés.

(3) *Bibliographie générale de l'Agenais et des parties du Condomois et du Bazadais incorporées dans le département de Lot-et-Garonne*. Agen, 1886-1894, 3 vol. in-8°.

devons l'avouer, mais qui a le don, comme d'autres rimailleurs de cette époque, d'intéresser les curieux de lettres ; enfin Cortète de Prades, le plus ancien poète patois de la patrie de Jasmin.

I. — FLORIMOND DE RAYMOND

I. — PAINTE DE LA GUIENNE AU ROY. *Bourdeaux*, 1577. — Jules Delpit a édité dans le tome premier des *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, Bordeaux, 1868, un petit poème intitulé :

PLAINTE || DE LA GVIE — || NE AV ROY. || — || *A Bovrdeavx.* || *Par S. Millanges, Imprimeur du Roy.* || 1577. || Petit in-8° de 47 pages imprimées en petites italiques.

Le livre se compose de 1,155 vers, dont 875 forment une épître et les autres sont répartis en vingt sonnets. Dans le volume des Bibliophiles de Guienne, ces poésies occupent les pages 237 à 279 avec le titre général de *Plainte de la Guienne au Roy, publié sur un exemplaire unique et précédée d'une préface par Jules Delpit.*

Dans cette préface l'éditeur nous apprend que « ce livre « anonyme est l'œuvre d'un catholique très ardent et très « absolu ; il a été évidemment inspiré, sinon écrit, par un « haut fonctionnaire, mécontent des exploiteurs des discordes « civiles... », et il ajoute : « Notre collègue, M. Reinhold « Dezeimeris, que son érudition spéciale en ces matières rend « si apte à formuler une opinion autorisée sur ce sujet, semble « pencher pour Florimond de Raymond qui, dans sa jeunesse, « s'était occupé de poésie et dont les vers connus offrent, « d'ailleurs, les mêmes licences de forme et les mêmes convic- « tions politiques et religieuses ». Pour lui, il aime mieux laisser à la sagacité du lecteur le soin de se prononcer « plutôt que d'exposer mes conclusions à être brisées par une découverte inattendue ».

Un autre collègue de Jules Delpit qui avait eu sans doute

communication du petit poème avant sa réédition et qui connaissait déjà l'opinion de M. Dezeimeris, Tamizey de Larroque, dans son *Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond,* publié à Bordeaux en 1867, c'est-à-dire un an avant le volume de la Société des Bibliophiles de Guyenne, s'exprime ainsi à la note de la page 48 : « M. Reinhold Dezeimeris « croit que Raymond est l'auteur de ce poème anonyme fort « rare. Rien, ni dans les écrits de Raymond, ni dans ceux de « ses biographes, n'annonce que ce poème contre les hugue- « nots soit son œuvre. Ce triple silence est pour moi bien « significatif ».

Jules Andrieu, à l'article Fl. de Raymond de sa *Bibliographie de l'Agenais,* dit : « M. Reinhold Dezeimeris lui a fait « l'attribution probablement gratuite d'un petit poème très « rare, imprimé à Bordeaux chez S. Millanges en 1577 : « *Plaincte de la Guienne au Roy* », et à l'article *Plaincte de* « *la Guienne au Roy,* auquel il renvoie, il ajoute : « L'auteur « de la *Plaincte* est resté inconnu. M. Dezeimeris a cru « un moment que ce pourrait être Florimond de Raymond; « mais cette hypothèse, que rien ne justifie, doit être écartée ».

Enfin, dans l'article de Fl. de Raymond de la *Statistique générale de la Gironde,* t. III, *Biographie,* 1889, article signé B. de F..., on lit : « M. R. Dezeimeris lui attribue aussi, peut- « être sans preuves suffisantes, un poème anonyme et fort « rare, intitulé : *Plaintes* (sic) *de la Guyenne au Roy.* « Bordeaux, Millanges, 1577, in-12 ».

Adhuc sub judice lis est, mais nous avons cru intéressant de grouper ici les opinions d'érudits aussi compétents sur des poésies attribuées, non sans raison peut-être, à l'auteur dont nous nous occupons.

Quant à l'exemplaire de l'édition originale de la *Plainte de Guienne au Roy* qui appartenait à Jules Delpit quand il l'a rééditée, il est aujourd'hui dans notre bibliothèque.

2. — Erreur populaire de la Papesse Jeanne. *Bordeaux,* 1587. — Jules Andrieu, dans son excellente *Bibliographie de l'Agenais* dont nous venons de parler et que nous

aurons à citer souvent dans cette notice, puisqu'elle n'a pas d'autre but que de signaler certaines erreurs et omissions qui lui ont échappé, Jules Andrieu désigne, pour la première fois, l'édition originale de ce livre célèbre imprimé sans nom d'auteur à Bordeaux, en 1587, sous le titre suivant :

ERREVR || POPVLAIRE || DE LA PAPESSE || JANE. || — || *A Bvordeavs*, (sic) || *par S. Millanges, Imprimeur ordinaire* || *du Roy.* || 1587 || *Avec Privilège.* Petit in-4° de 73 feuillets chiffrés au recto seulement, mais d'une manière défectueuse, et un feuillet blanc à la fin.

Nous donnons ici le fac-similé du titre de cette édition. On remarquera au milieu de ce titre un cartouche représentant un ange soulevant le couvercle d'un sarcophage d'où il fait sortir un vieillard, avec la devise : *Supera ut convexa revisat.* C'est pour ce livre que l'imprimeur Millanges a fait graver ce bois, il ne l'avait jamais employé avant et il le placera plus tard sur d'autres ouvrages de controverse, mais ce n'est pas sa marque de typographe comme on a pu le croire ; la marque de Simon Millanges est bien connue, c'est celle qui a la devise : *Millia millium ministrabant ei.* Un imprimeur bordelais moderne a fait regraver ce cartouche, en 1861, pour l'édition des *Œuvres poétiques de P. de Brach,* donnée par M. Dezeimeris, et on le trouve un peu plus tard, en 1864, sur *De la Renaissance des lettres à Bordeaux au XVIe siècle,* livre du même auteur, sorti des mêmes presses. Depuis, on l'a appliqué un peu à tort et à travers sur des ouvrages dont la nature du texte ne justifie pas très bien la présence de ce cartouche allégorique qu'on n'a jamais pu expliquer d'une manière bien plausible : les uns y ont vu une allusion à la Renaissance du XVIe siècle, ce qui ne signifierait rien sur l'ouvrage de Florimond de Raymond, d'autres ont compris que c'était l'histoire impartiale qui détruisait l'*Erreur populaire* en faisant sortir la vérité du tombeau où les écrivains protestants avaient essayé de l'ensevelir en reprenant la légende de la Papesse Jeanne.

Aucun bibliographe avant Andrieu n'avait fait connaître cette première édition. Ni J.-Ch. Brunet dans son célèbre *Manuel*

ERREVR

POPVLAIRE
DE LA PAPESSE
IANE.



A BVORDEAVS,

Par S. MILLANGES, Imprimeur ordinaire du Roy.

1587.

Auec Priuilege.

Fac-similé du titre de l'*Erreur populaire de la Papesse Jane*, édition de 1587, d'après l'exemplaire de l'auteur.

du Libraire, où l'on ne trouve pas le moindre article sur Fl. de Raymond (1), ni Tamizey de Larroque dans sa remarquable étude sur l'auteur de l'*Erreur populaire* n'ont connu cette édition de 1587. Gustave Brunet, le bibliographe bordelais, auteur de tant de petits opuscules d'un genre très spécial, et qui y regardait pourtant d'assez près quand il s'agissait d'un de ces livres dits *rares et curieux*, a ignoré lui-même cette première édition dans l'étude historique et littéraire qu'il a consacrée à la légende de la Papesse Jeanne (2).

Jules Andrieu a été le seul jusqu'à présent à signaler l'édition de 1587. Sa désignation est parfaitement exacte, car elle lui a été fournie par un bibliophile bordelais qui possédait un exemplaire de ce livre et qui y attachait une très grande importance. Cet exemplaire, qui avait été acquis à Bruxelles pour une somme assez minime paraît-il, fut exposé dans une des vitrines de l'art ancien à l'Exposition de Bordeaux de 1882. Il fut présenté comme un exemplaire unique et on eut soin de l'entourer de toutes les fleurs, ou plutôt de toutes les herbes de la bibliographie, pour nous servir d'une expression très heureuse employée par des écrivains d'infiniment d'esprit (3), qui ont beaucoup cherché le mot, mais qui l'ont très souvent trouvé. Naturellement on avait estimé à un très haut prix ce merle blanc de la bibliophilie, et on avait prononcé le chiffre extraordinaire de 2,000 francs, pour la grande joie des badauds qui forment la clientèle habituelle des expositions dites de l'art ancien, et pour lesquels un objet n'a d'intérêt que si il est coté très cher. Cet exemplaire soi-disant unique, nous avons failli écrire inique, n'a pas figuré à la vente publique des livres de ce bibliophile, qui a eu lieu à Bordeaux, il y a deux ou trois ans; on lui a trouvé sans doute une trop grande valeur pour l'exposer aux hasards des enchères publiques, et pourtant

(1) Dans le supplément du *Manuel* donné en 1878-1880 par P. Duchamps et G. Brunet, il y a bien un article sur Raymond, mais on ne cite que son édition de 1595 de l'*Erreur populaire*.

(2) *La Papesse Jeanne. Etude historique et littéraire par Philomneste Junior* (pseudonyme bien connu de Gustave Brunet de Bordeaux). Bruxelles, 1880, in-8°. Il avait paru une première édition à Paris en 1862.

(3) Les frères de Goncourt.

les bibliophiles bordelais présents à la vente lui réservaient une ovation. Nous croyons savoir où se trouve actuellement cet exemplaire, on le verra surgir un jour ou l'autre.

C'est sur ce point seulement que nous avons à rectifier la désignation bibliographique de l'édition de 1587 de l'*Erreur populaire* donnée par Jules Andrieu dont, en cette circonstance, la bonne foi habituelle a été un peu surprise. L'exemplaire en question n'est pas, n'a jamais été unique. D'abord, il n'y a pas, en principe, de livre unique, il faut se méfier de cette désignation qui est du domaine de la catalographie mercantile, employée trop souvent par les marchands nés malins à l'usage de l'acheteur naïf et bénévole. De plus, nous pouvons citer plusieurs exemplaires du livre en question : nous en possédons un dans notre bibliothèque, que nous avons acquis en 1881, à la vente Renard, de Lyon, où nous l'avons payé cinquante francs, on peut consulter à ce sujet le catalogue de la vente qui a eu lieu à Paris ; nous en connaissons un second chez un amateur bordelais qui le possède lui aussi depuis fort longtemps ; nous en avons vu un troisième il y a quelques années coté soixante francs sur le catalogue d'un libraire parisien, et enfin, pas plus tard que l'année dernière, un libraire bordelais en a fait figurer un autre sur son catalogue au prix de cent francs, seulement nous n'oserions pas affirmer que ce dernier est un nouvel exemplaire inconnu, car il ressemble beaucoup à celui du bibliophile bordelais, il lui ressemble même plus qu'un frère.

Ces prix de cinquante, soixante et même cent francs sont bien un peu élevés, surtout pour un livre qui n'intéresse en somme que peu de personnes, mais ils ne sont pas exhorbitants étant donné le prix actuel des livres rares, et dans tous les cas ils sont bien loin du prix rothschildien de deux mille francs auquel on avait cru pouvoir estimer l'exemplaire prétendu unique de l'Exposition de Bordeaux de 1882.

Il était bon de couper les ailes de ce canard d'exemplaire unique, de détruire cette légende qui pouvait être préjudiciable aux amateurs, aux curieux désireux d'acquérir, quand elle se présentera, la première édition de l'*Erreur populaire*

de la Papesse Jeanne, de Florimond de Raymond. Ils nous sauront gré, nous en sommes certain, de leur avoir ouvert les yeux, et de les mettre en garde contre les aigrefins si nombreux aujourd'hui de la brocante en général et de celle du livre en particulier.

3. — *Erreur populaire de la Papesse Jeanne*, s. l. 1588. — C'est la seconde édition de cet ouvrage sur laquelle on a établi aussi une légende qui consiste à prétendre et même à affirmer qu'elle a été imprimée à Bordeaux, chez S. Millanges,

ERREVR

POPVLAIRE

DE LA PAPESSE

IEANNE.



M. D. LXXXVIII.

Fac-similé du titre de l'*Erreur populaire* de 1588 d'après l'exemplaire de l'auteur.

bien qu'elle ne porte ni lieu d'impression, ni nom d'imprimeur. Or, nous nous faisons fort de détruire cette nouvelle légende, aussi facilement que nous l'avons fait pour celle qui entourait l'édition de 1587.

Pendant longtemps on n'a pu citer de l'*Erreur populaire* que l'édition de Bordeaux, 1594, dont nous aurons à nous occuper dans un instant. C'est Tamizey de Larroque qui, le premier, a signalé, d'une manière précise, celle de 1588, dans son *Essai sur la vie de Florimond de Raymond* en 1867 (1), et voici comment il s'exprime à ce sujet : « Le premier ouvrage « en prose écrit par Raymond fut l'*Erreur populaire de la* « *Papesse Jeanne* qui parut en 1588, en un volume in-16 de « 141 pages, sans nom de lieu ni d'auteur. Je ne connais « point cette première édition qui est tellement rare que la « plupart des bibliographes en ont ignoré l'existence. Bayle « ni Leclerc ne la connurent pas non plus ; tous deux men- « tionnent seulement l'édition de 1594. »

Gustave Brunet, dans l'ouvrage qu'il a écrit sur la papesse Jeanne et que nous avons déjà cité, ne fait que donner en bloc les éditions qu'il a pu ou qu'il a cru connaître du livre de Florimond de Raymond : « *Erreur populaire de la Papesse Jeanne* de Florimond de Raymond, *Bordeaux*, 1588, in-8° ; réimprimée, *ibid.*, 1592 (erreur, il n'y a pas eu d'édition en 1592, comme on le verra plus loin) ; 1602 (erreur encore, pas d'édition bordelaise en 1602) ; *Lyon*, 1595 ; *Paris*, 1599 ; *Cambrai*, 1603 (c'est 1613 qu'il faut lire); une traduction latine due à l'auteur, *Bordeaux*, 1601, (cette traduction est due au fils de Florimond de Raymond) ; *Cologne*, 1614 (inconnue). » Gustave Brunet a donc ignoré d'abord l'édition de 1587, celle de *Paris*, *chez L'Angelier*, en 1607, in-4° et in-8°, et l'édition de 1606 de la traduction latine. Il est difficile d'accumuler autant d'erreurs en aussi peu de lignes.

---

(1) D'autres auteurs avaient bien indiqué déjà cette édition, mais T. de Larroque a pu en affirmer l'existence à la suite d'une réponse qui lui avait été faite dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, n° du 10 juillet 1865, par un correspondant qui n'a signé que de ses initiales C. P.-V. et qui en avait un exemplaire, le même peut-être se trouvant aujourd'hui en notre possession.

Jules Andrieu a ignoré aussi l'existence des éditions de 1599 et de 1607, citées par Tamizey de Laroque; il mentionne bien celle de 1588, mais d'une manière très sommaire, il est facile de s'apercevoir qu'il n'en a eu en mains aucun exemplaire. Cette édition, en effet, est au moins aussi rare que celle de 1587, et comme nous en avons un exemplaire dans notre bibliothèque, sans avoir la prétention de le présenter comme unique, bien que nous n'en connaissions pas d'autre, nous allons pouvoir en donner une désignation exacte :

ERREVR || POPVLAIRE || DE LA PAPESSE || JEANNE || (fleuron) || M.D.LXXXVIII. || Petit in-12 de 141 feuillets chiffrés au recto seulement et 3 pages non chiffrées pour la table.

Cette édition ne contient ni l'avis de l'imprimeur au lecteur de l'édition de 1587, ni le privilège, mais d'après la collation que nous avons pu en faire, elle en est une copie servile. C'est un très joli petit volume, composé au point de vue typographique avec beaucoup de goût et très bien imprimé. Notre exemplaire provient de la bibliothèque d'un notaire du Sud-Ouest de la France, qui aimait tellement les livres qu'il employait l'argent de ses clients pour s'en procurer. Sa bibliothèque très importante, vendue par un liquidateur judiciaire, est arrivée ainsi à Bordeaux, il y a une vingtaine d'années, chez un libraire de la ville qui, après avoir gardé pendant plus de dix ans cet exemplaire de l'*Erreur populaire*, dont il demandait quatre-vingt francs, a fini par nous le laisser pour la somme beaucoup plus raisonnable de dix francs. Le siège d'un livre doit se faire souvent comme celui d'une place forte : avec beaucoup de science et de patience, il finit par se rendre.

On vient de voir que Tamizey de Larroque ne se prononce pas sur le lieu d'impression de cette édition de 1588 « sans nom de lieu ni d'auteur » dit-il, et il n'a pas cherché à savoir où le livre pouvait avoir été imprimé. Gustave Brunet et après lui Jules Andrieux ont été plus curieux, mais aussi moins prudents et ils indiquent sans hésiter *Bordeaux* comme lieu

d'impression, mais sans se prononcer sur le nom de l'imprimeur. Quant à l'auteur de l'article, Florimond de Raymond, de la *Statistique générale de la Gironde,* publiée en 1889, il n'y va pas par quatre chemins et attribue carrément l'impression de cette édition à Simon Millanges : « Raymond, nous apprend-il, « réimprima son livre sous le même titre, sans nom de lieu ni « d'éditeur, mais *réellement* à Bordeaux chez Millanges en « 1588. Cette deuxième édition, presque aussi rare que la « précédente et qui a longtemps passé pour la première, fut « suivie de celle de 1594... » Malheureusement, l'auteur de cet article, très documenté cependant en matière d'histoire littéraire, n'a pas cru devoir faire connaître ses arguments à l'appui de son adverbe affirmatif *réellement,* et nous ne pouvons par conséquent les discuter, le *sit pro ratione voluntas* ne suffit pas en pareil cas.

Comment les auteurs que nous venons de citer, tous trois très versés cependant dans les choses de la typographie et de la bibliographie, des bibliophiles en un mot très compétents, ont-ils pu avoir l'idée d'attribuer cette édition de 1588 aux presses bordelaises ? C'est ce que nous ne pouvons nous expliquer, car à la simple réflexion la chose devient absolument impossible et cela pour plusieurs raisons très concluantes. Il nous suffira d'en faire ressortir deux ou trois pour convaincre nos lecteurs.

Cette question de l'édition de Bordeaux de 1588 de l'*Erreur populaire de la Papesse Jeanne* a été assez vivement discutée à Bordeaux il y a quelques années dans un petit cercle de bibliophiles ; un érudit nous avait même annoncé une notice assez étendue sur le sujet, mais il paraît qu'il a préféré garder le silence. Aussi croyons-nous utile de donner quelque développement à notre réfutation. Il y a là quelques points techniques à faire ressortir et qui ne peuvent manquer d'intéresser les spécialistes des recherches bibliographiques.

D'abord on ne pouvait publier une seconde édition de l'*Erreur populaire* sans l'autorisation de l'auteur. Or, pourquoi Florimond de Raymond aurait-il donné une nouvelle édition de son livre un an à peine après l'apparition de la

première qui ne pouvait être épuisée en si peu de temps ? Nous savons bien que les livres à cette époque, surtout les livres du genre de celui dont nous nous occupons ici, qui ne s'imposaient pas au gros public lettré, comme les classiques grecs et latins à l'usage des humanistes et de l'enseignement, nous savons très bien que les livres spéciaux d'histoire, de poésie et même de controverse, comme l'*Erreur populaire*, se tiraient à un très petit nombre d'exemplaires. Ainsi nous sommes persuadé que la première édition des *Essais* de Montaigne, imprimée à Bordeaux chez Simon Millanges en 1580, sous les yeux très attentifs de l'auteur qui corrigeait et corrigeait sans cesse ses épreuves, n'a pas été tirée à plus de deux ou trois cents exemplaires. Il est vrai que Montaigne a donné une seconde édition de ses *Essais* en 1582 chez le même imprimeur, mais ce n'est nullement l'épuisement de la première qui a motivé cette réimpression, c'est parce que l'auteur voulait retoucher son œuvre, et riche bourgeois de la Rousselle, propriétaire d'une seigneurie qu'il savait faire valoir, il pouvait se payer le luxe d'une nouvelle édition. D'ailleurs, il nous a appris lui-même, avec quelque dépit, qu'il n'avait pas à compter sur les imprimeurs de son pays : « En mon climat de Gascongne on tient « pour drolerie de me voir imprimer. D'autant que la cognois- « sance, qu'on prend de moy, s'esloigne de mon giste, j'en « vaux d'autant mieux. J'achette les imprimeurs en Guienne : « ailleurs ils m'achettent... ». Nous n'ignorons donc pas, que le tirage des livres comme celui de Raymond était au XVIe siècle très limité, mais, quoi qu'il en soit, il est impossible que la première édition de l'*Erreur populaire* ait été épuisée en un an.

En second lieu, pour supposer que Simon Millanges ait pu imprimer un livre sans y mettre son nom, il faut n'avoir aucune notion de l'histoire de la typographie. Les règlements des corporations des maîtres-imprimeurs et les ordonnances royales étaient des plus sévères, et tout imprimeur était formellement tenu à cette époque de placer sa firme sur tous les labeurs sortant de ses ateliers. Millanges avait été pourvu en 1576 de la charge d'imprimeur du Roy, il était de plus l'im-

primeur de la Ville et du Parlement, et ce n'est pas un maître typographe officiel et de cette importance qui se permettait de faire des impressions anonymes : il s'exposait à perdre toutes ses charges et à faire de la prison. Simon Millanges a été pendant cinquante ans, de 1572 à 1623, un imprimeur quasi officiel, il n'est jamais sorti de ses presses que des ouvrages orthodoxes, jamais un seul écrit protestant, et toutes ses impressions portent son nom sur le titre et la plupart du temps sa marque. D'ailleurs pourquoi aurait-il donné une édition clandestine de l'*Erreur populaire,* puisqu'il avait pour ce livre et pour tous ceux qu'il pouvait imprimer, un privilège de six années. Et c'est précisément à l'expiration de ces six années, c'est-à-dire en 1594, qu'il publiera, comme on le verra plus loin, la véritable seconde édition de l'ouvrage de Florimond de Raymond.

On a prétendu que Raymond, en présence du bruit qu'avait fait son ouvrage à son apparition, avait voulu atténuer certains passages et en avait publié de suite une autre édition. On a dit aussi que cette édition de 1588 avait été donnée par les protestants en en altérant le texte et après avoir supprimé celle de 1587, ce qui expliquerait sa rareté. Or, l'édition de 1588 est encore plus rare que celle de 1587; nous avons pu citer trois ou quatre exemplaires de cette dernière, tandis que nous n'en connaissions qu'un seul de celle de 1588. C'est peut-être le contraire qui est arrivé. Il peut se faire que Fl. de Raymond et S. Millanges aient eu connaissance de cette contrefaçon de 1588 et qu'ils aient pu la faire détruire. Quant à l'altération ou à l'atténuation du texte de 1588, nous nous demandons comment on a pu établir la comparaison, puisque personne jusqu'à présent n'a eu les deux éditions sous les yeux. Nous sommes certainement le seul bibliographe qui ait eu la bonne fortune de pouvoir comparer le texte de 1587 avec celui de 1588 et, comme nous l'avons dit, il n'y a aucune différence sensible, on a seulement supprimé, dans la seconde édition, l'avis de l'imprimeur au lecteur et le privilège, ce qui entre parenthèse est une preuve de plus en faveur d'une contrefaçon.

Mais l'argument le plus décisif est celui que nous gardons pour la fin et pour conclure, c'est celui qui ressort de l'examen de la composition typographique du livre, comparé aux nombreuses impressions connues de Simon Millanges auquel on veut attribuer ce labeur.

L'édition de l'*Erreur populaire* est certes très bien imprimée et parfaitement digne des presses de l'imprimeur bordelais, mais ce qui prouve, entre autres preuves, qu'elle n'est pas sortie de ses ateliers, ce sont les ornements typographiques qui se voient sur cette édition et que Millanges n'a jamais employés. Nous n'avons rien à dire des caractères typographiques qui ont servi à composer le livre, ce sont ceux que les fondeurs fournissaient à cette époque à beaucoup d'imprimeurs de différentes régions, ou que ceux-ci fondaient euxmêmes dans leur atelier, dans des matrices qui leurs étaient envoyées de Paris, de Lyon, de La Rochelle ou d'autres grandes villes, ce qui leur permettait d'utiliser, en les faisant refondre, leurs vieux caractères usés, leurs vieilles fontes, cette matière étant assez chère en ce temps-là. Mais il n'en était pas de même des ornements typographiques dont on faisait grand usage à la fin du XVI[e] siècle, ces ornements tels que cartouches, têtes de page, fleurons, culs de lampe, etc., étaient bien parfois livrés par les fondeurs, et on peut retrouver les mêmes sur des livres sortant de différents ateliers, mais souvent aussi ces ornements étaient spéciaux à tel ou tel typographe qui les faisait exécuter à ses frais, afin d'en avoir seul la propriété et de donner à ses impressions plus d'originalité. Mais spéciaux ou non à l'atelier, fondus ou gravés sur bois, ces ornements étaient toujours couteux, le maitre-imprimeur n'en avait pas souvent une grande variété dans son matériel, il se servait souvent et longtemps des mêmes types, de sorte qu'il est assez facile, en observant ces ornements, dè reconnaître la provenance d'une impression ou d'en réfuter l'attribution, lorsque on a étudié, au point de vue typographique, les ouvrages sortis d'un même atelier auquel on attribue faussement un labeur.

C'est ce qui nous a été permis de faire pour l'*Erreur popu-*

laire qu'on croit avoir été imprimée à Bordeaux par Simon Millanges. Nous avons vu, de nos yeux vu, plus de quatre cents ouvrages imprimés à Bordeaux par Simon Millanges, de 1572 à 1623, date de sa mort ; nous les avons tous examinés sous le rapport typographique avec le plus grand soin, prenant des calques de tous les ornements, têtes de pages, vignettes, capitales ornées, fleurons, culs de lampes, photographiant certains titres et frontispices, souvent des pages entières pour avoir des spécimens complets de la composition et de la mise en page, nous avons été jusqu'à prendre des photographies par transparence des filigranes ou marques d'eau du papier pour pouvoir établir la provenance de ce papier et il nous semble qu'après ce travail d'examen minutieux nous avons quelque qualité pour pouvoir identifier une impression de ce typographe. Or, nous n'avons jamais rencontré sur un livre quelconque exécuté dans l'atelier de la rue Saint-James, les ornements qui se trouvent sur l'édition de 1588 de l'*Erreur populaire*, le fleuron du titre, la tête de page et la lettre capitale de la première page dont nous donnons ici des fac-similés photographiques. On peut donc affirmer avec certitude que l'édition n'a été imprimée ni chez Millanges ni même à Bordeaux et



ERREVR

POPVLAIRE
de la Papeſſe Ieanne.



E Comte de la Papeſſe Ieanne eſt venu iuſques à nous, mais c'eſt apres auoir trauerſé tant de pays, & ſ'eſtre promené par tant de lieux, ſoubs la cōduicte de tāt de bigarrez humeurs, qu'on ne doit trouuer eſtrange, ſi apres qu'vn chacun luy a donné vn traict de ſa main, on le meſcongnoit du tout. Chaſque nation, qui en a ouy parler, l'a apoſté comme il luy a pleu, & en a

A ij

que c'est simplement une habile contrefaçon comme nous l'avons déjà démontrée.

Nous venons de dire que le livre n'avait été imprimé ni chez Millanges ni même à Bordeaux, parce que on pourrait attribuer, à la rigueur, cette impression à un autre atelier bordelais qui fonctionnait à cette époque en même temps que celui de Millanges, bien que les auteurs qui ont soutenu que l'édition de 1588 de l'*Erreur populaire* provenait d'un atelier bordelais aient ignoré complètement l'existence de ce second atelier à la fin extrême du XVIe siècle. Nous avons été le premier à faire savoir dans notre ouvrage sur les imprimeurs bordelais, paru au mois de novembre 1899 (1), que Pierre de Ladime avait exercé à Bordeaux de 1571 à 1592, quoique on ne connaisse pas d'impression de ce médiocre typographe postérieure à 1587. Jules Delpit, dans ses *Origines de l'Imprimerie en Guyenne*, (Bordeaux, 1869), n'a pu citer de de Ladime que l'*Antiquité de Saintes* d'Elie Vinet, Bourdeaux, 1571, et A. Claudin, dans les *Origines et débuts de l'Imprimerie à Bordeaux*, publiés en 1896-97, n'indique, après *l'Antiquité de Saintes*, que deux au trois pièces de cet imprimeur mais n'allant pas au-delà de 1582.

L'imprimerie de Pierre de Ladime était le déclin extrême du premier atelier typographique bordelais établi en 1517, date qu'on ne connait que depuis que nous avons découvert un volume assez important portant ce millésime et imprimé dans notre ville. Jusqu'à présent, on ne pouvait faire remonter les origines de la typographie à Bordeaux d'une manière certaine, c'est-à-dire par un texte imprimé, au-delà de 1519. Cet atelier, après avoir été assez florissant jusqu'à la moitié du XVIe siècle, commença dès lors à péricliter, et lorsque Pierre de Lardine en prit possession en 1571, il était dans un état complet de délabrement. Le nouveau titulaire de l'atelier bordelais, le seul existant à ce moment, fut obligé d'abandonner le local

---

(1) *Notices biographiques sur les Imprimeurs-Libraires bordelais de XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, par Ern. Labadie, Bordeaux, 1900, in-8°.

de la place Sainte-Colombe, *coram templo Sanctæ Colombæ*, qu'avaient occupé ses prédécesseurs, local trop vaste et surtout trop coûteux pour les besoins très réduits de ses travaux typographiques, pour aller se réfugier dans la petite rue Mingin où nous le trouvons dès 1571. La rue Mingin, qui a pris il n'y a pas longtemps le nom de rue Magendie, une des gloires de la médecine bordelaise contemporaine, était située au-delà des fossés de ville et longeait l'ancien couvent des Carmes dont la façade principale donnait sur la partie de la grande voie qui jusqu'en 1860 a porté l'appellation de *fossés des Carmes*.

Et nous croyons que non seulement de Ladime s'était logé dans la rue Mingin, à quelques pas du couvent des Carmes, mais qu'il avait reçu asile dans le couvent lui-même. S'il en est ainsi, il est probable qu'il travaillait surtout pour ce couvent, un des plus importants de la ville, et pour d'autres établissements religieux; qu'il s'occupait principalement de librairie, de reliure et de quelques impressions dites de nos jours travaux de ville ou bilboquets, comme affiches, placards, mandements, petits livres à l'usage du culte, etc., impressions qui habituellement disparaissent par l'usage, et c'est pour cela qu'il n'est arrivé jusqu'à nous que très peu de spécimens de ce petit atelier; nous n'avons pu relever de 1571 à 1587 (1), c'est-à-dire pendant plus de quinze ans, que onze impressions portant le nom de Pierre de Ladime, et encore parmi ces onze impressions, deux seulement peuvent être considérées comme des livres, les autres ne sont que des petites pièces de quelques feuillets.

Nous croyons que peu de temps après l'année 1592, cette ombre d'atelier a complètement disparu devant la concurrence

(1) La dernière impression connue de P. de Ladime est la suivante : *Discours très merveilleux et espouvantable advenu en la ville de Zélande dix lieuesde la ville d'Enuers, de trois enfans lesquels ont parlé tost après leur nativité et dit chose merveilleuse, puis à l'instant trespassèrent comme voirez cy après.* A Bovrdeavx, par Pierre Ladime... 1587, pet. in 8° de 6 ff. — La bibliothèque de Toulouse possède un exemplaire de cette pièce et le bibliophile toulousain Desbarreaux-Bernard en a fait faire une réimpression à Toulouse, chez Ed. Privat, en 1875.

redoutable de Simon Millanges, quoique tout dernièrement on ait essayé d'en faire descendre en ligne directe une grande imprimerie bordelaise moderne (1).

C'est la médiocrité de cet atelier, la pénurie complète des ressources typographiques où se trouvait à cette époque la capitale de la Guienne, qui donnèrent l'idée à Simon Millanges, professeur au collège de cette ville, de monter une imprimerie digne de cette grande cité : « Maistre Simon Millanges « qui avoit honnorablement et utilement régenté au Collège de « Guyenne, homme versé aux bonnes lettres, persuadé d'au« cuns de ses amis d'entreprendre de dresser une imprimerie « à Bourdeaux, *dont il y avoit grande faute, n'y ayant que « quelque chétif imprimeur,* messieurs les Jurats en solicitent « ledit Millanges, et luy donnent de beaux et amples privi« leges. Il dressa une des plus belles imprimeries de France, « trauaillant assiduement à la correction des livres, à avoir de « beaux caractères, tant grecs que latins : de manière qu'il a « esté estimé l'un des premiers de son temps, et non en « moindre réputation que Robert Estienne. Il a consommé ses « années en cette honeste occupation, ayant attiré le com« merce de la librairie *auparauant incogneu* et à présent l'vn « des plus grands qu'on y fasse. » Ainsi s'expriment les *Chroniques de la Noble Ville et Cité de Bourdeaus*, rédigées par Jean Darnal, avocat et clerc ordinaire de ladite ville, imprimées en 1620, par Jacques Millanges, fils de Simon et publiées par le gendre de ce dernier, Claude Mongirond, marchand libraire de l'Université.

Ce n'est donc pas une imprimerie aussi médiocre, aussi

---

(1) *Histoire d'une imprimerie bordelaise. 1600-1900. Les imprimeries G. Gounouilhou. La Gironde. La Petite Gironde.* Bordeaux, impr. G. Gounouilhou, 1901, in-4°. L'auteur, M. G. Bouchon, rédacteur aux journaux *La Gironde* et *La Petite Gironde*, a cru pouvoir établir la filiation suivante : P. de Ladime (1571-1600), Budier et du Breil (1600-1617), Pierre de Lacourt et ses successeurs (1617-1809), Faye (1809-1851), G. Gounouilhou (1851 et suiv.), mais il y a entre de Ladime et Budier et du Breil, de même qu'entre ces derniers et P. de Lacourt des interruptions de filiation de plusieurs années qu'on ne peut expliquer que par des hypothèses ou des probabilités.

insuffisante, ainsi que nous venons de le montrer, qui a pu donner le jour au charmant petit livre, au bijou typographique qu'est l'édition de 1588 de l'*Erreur populaire*. Il est presqu'inutile d'insister plus longtemps et de parler de ces ornements que nous reproduisons ici en photographie et qu'on chercherait en vain sur les médiocres impressions de Pierre de Ladime. Par conséquent cette attribution qu'on serait tenté de faire à cet atelier tombe d'elle-même, comme celle qu'on a essayé d'établir pour Simon Millanges.

Nous n'avons donc qu'à conclure en très peu de mots : l'édition de 1588 de l'*Erreur populaire de la Papesse Jeanne* de Florimond de Raymond, n'a pas été imprimée par Simon Millanges, comme on l'a cru et même affirmé, ni dans un autre atelier à Bordeaux. Nous croyons que les arguments que nous venons de produire sont irréfutables.

ERN. LABADIE.

(A suivre.)

L'EXÉCUTEUR DES JUGEMENTS CRIMINELS
PENDANT LA RÉVOLUTION

Les *bourreaux*, sentant par trop l'ancien régime, furent supprimés par la Révolution. Ils firent place aux *exécuteurs des jugements criminels*, personnages assurément plus honorables. Le nouveau régime ne se contenta point de cette petite réforme de mots ; après avoir ainsi modifié le nom des agents chargés d'appliquer les peines corporelles; il transforma leurs instruments de travail. On sait comment Guillotin fit substituer, pour les exécutions capitales, aux modes barbares d'autrefois, à la potence notamment, la machine expéditive qu'inventèrent l'académicien Louis et le mécanicien Schmidt.

Dans le Lot-et-Garonne, l'exécuteur qui fit le premier usage de la guillotine est ce Janot, « grand gaillard de cinq pieds six pouces, fort comme un bœuf », dont F. Bladé a esquissé le portrait dans cette *Revue* (1). Il opérait sur la place du Marché, en face la librairie Boucheron-Monmayrant (2). Le carcan se trouvait plus loin, à l'entrée de la rue Garonne, où se faisaient également les expositions et la marque.

Le traitement du bourreau de la sénéchaussée d'Agen avait été fixé par arrêt du Parlement de Bordeaux, le 2 septembre 1711. Depuis cette époque, il n'avait reçu aucune augmen-

---

(1) *Revue de l'Agenais*, t. IV, 1877, p. 51.

(2) La guillotine fut installée en permanence pendant quelque temps, par ordre de Monestier, de la Lozère, représentant du peuple en mission. On craignit alors l'arrivée dans Agen du farouche terroriste de Bordeaux, Lacombe. Proché raconte dans son intéressante chronique « que ce dernier devait faire transporter la guillotine au milieu du Gravier, pour être plus à portée de faire jeter les corps morts à rivière. » *Annales de la ville d'Agen*, édit. Magen, p. 46.

tation. En 1790, il touchait 600 livres de gages (1) et diverses indemnités, fixées par des tarifs dont il ne cessait de se plaindre. Le greffier du Tribunal criminel se fit l'écho de ses doléances au Directoire du département, qui finit par leur donner satisfaction, le 13 octobre 1792 (2).

Se basant sur « l'augmentation de tous les objets depuis 1711 », l'administration départementale modifia donc les tarifs du Parlement. Désormais, pour décapiter, le bourreau reçut 50 livres par tête — le mot est de circonstance — pour attacher au poteau placé sur un échafaud les criminels condamnés aux fers, à la réclusion, à la détention ou à la gêne (3), 10 livres par personne, « y compris l'adresse de l'échafaud et du porteur, le transport sur la place publique et le retour au lieu destiné pour le recevoir, excepté dans la ville d'Agen » ; pour attacher au carcan les individus condamnés à la dégradation civique, 10 livres.

Il lui était tenu compte, en outre, du temps qu'il passait auprès des gens exposés, attachés soit au poteau, soit au carcan. Il touchait vingt sols par heure et par personne. Les exécutions se faisaient-elles seulement en effigie ? Ses émoluments se trouvaient alors réduits d'un quart. Allait-il opérer dans un des chefs-lieux de district du Lot-et-Garonne ? Il touchait, en ce cas, pour lui et ses instruments, une indemnité de déplacement fixée à « 1 livre 10 sols pour aller et autant pour le retour, y compris la nourriture ». Pour éviter toute contestation, le Directoire du département prit la peine d'en fixer le montant : pour Nérac, Valence-d'Agen et Villeneuve, 18 livres ; pour Tonneins et Monflanquin, 30 livres ; pour Casteljaloux, 32 livres ; pour Marmande et Lauzun, très éloignés du chef-lieu, les tarifs prévoyaient 42 livres.

Moyennant quoi, le bourreau devait, après les exécutions « bien laver l'instrument à décapiter, de même que le dessus

(1) Voir Archives de Lot-et-Garonne, L. 40, p. 271.
(2) Arch. dép., L. 52, p. 171.
(3) Ce mot, peu employé en ce sens, est synonyme de *question*.

de l'échafaud et tous les bois qui pourraient avoir été teints du sang des suppliciés, de même que les chemises. »

C'était évidemment mieux. Mais ce travail aux pièces, si j'ose m'exprimer ainsi, était peu productif ; il ne dédommageait point le bourreau du déshonneur jeté sur ses tristes fonctions, d'autant que les exécutions capitales, qui devaient lui procurer le plus clair de ses bénéfices, étaient relativement rares (1).

La Convention nationale ne manqua point de s'intéresser aux exécuteurs des jugements criminels. Le 13 juin 1793, elle nationalisa leur service, supprima les tarifs variés accordés par les administrations départementales, le casuel et droits quelconques, tels que ceux de *havage ou de riflerie*, qui leur étaient parfois concédés (2). En retour, elle se chargea de leur traitement qu'elle régularisa. Agen se trouvant compter moins de 50.000 habitants (3), l'exécuteur des hautes-œuvres attaché au tribunal criminel du département reçut 2,400 livres, avec une indemnité de 20 sols par lieue, et autant au retour, pour ses déplacements (4), indemnité transformée, le 25 novembre 1793, en une somme fixe de 36 livres. Les frais de transport de la guillotine et des condamnés soit au lieu de l'exécution, soit au lieu de la sépulture, la fourniture des paniers, son, cordages, sangles, clous et cartons et de tous objets nécessaires aux opérations étaient à la charge de l'Etat, sur ordonnance du président du tribunal criminel visée par le directoire du département (5).

---

(1) Voir Douarche : *Notes sur la Justice et les Tribunaux d'Agen pendant la Révolution* (1789-1800), pp. 127 et 128. Paris, Charavay, s. d. ; gr. in-8°. (Extr. de la *Révolution Française*).— Du 25 mars 1792 à la fin de 1793, le Tribunal criminel ne prononça que six condamnations à mort.

(2) Le droit de *havage* ou de *havée* consistait à prendre des fruits exposés sur un marché autant qu'en pouvait contenir la main. Dans quelques endroits les bourreaux jouissaient encore de cette prérogative.

(3) A cette époque, la population de cette ville était évaluée à 11.000 âmes environ. Elle est aujourd'hui de 22,482 habitants.

(4) A Paris, l'exécuteur recevait 10.000 livres ; dans les villes de 50 à 100 mille habitants, 4.000 l. ; dans celles de 100 à 300 mille, 6.000 livres.

(5) Décrets des 3-5 frimaire an II (23-25 novembre 1793) et (31 mai 1794), 12 prairial an II.

Enfin, indépendemment de ces gages, l'exécuteur recevait une somme de 1.600 livres pour deux aides à raison de 800 l. chacun (1).

L'œuvre législative de la Convention s'arrêta là. Mais l'esprit jacobin fit mieux encore : il bouleversa les idées et les mœurs au point de réhabiliter le bourreau et de rendre honorables et recherchées des fonctions que, la veille, tout Lot-et-Garonnais haïssait. Même en 1791, l'exécuteur des hautes-œuvres était un personnage misérable, infâme. Les uns l'injuriaient, les autres le fuyaient comme un pestiféré. Le 21 juin de cette année, il devait se rendre à Villeneuve ; c'était jour de foire. Sur la route, les populations menaçaient de ne pas se montrer tendre pour lui. Saisi de l'incident par le commissaire du Roi, le Conseil du département le fit accompagner durant tout le parcours par deux cavaliers de la maréchaussée « pour le mettre à l'abri de toute insulte ». Mais vinrent les luttes civiques et civiles contre les aristocrates, les fédéralistes et les modérés, le triomphe des sans-culottes et des comités de surveillance révolutionnaire. Le bourreau et la guillotine, instruments de répression, se transformèrent trop souvent en moyens de gouvernement. Alors, les farouches sans-culottes de la société populaire d'Agen se prirent à jalouser le bourreau et à tenter de se substituer à lui. A dire vrai, le titre *d'exécuteur des jugements criminels* les gênait quelque peu, par suite de je ne sais quel vieux préjugé qui aurait pu les rendre suspects à leur tour. Ils s'intitulèrent alors héroïquement *vengeurs du peuple* et, sous le couvert de ce vocable qui justifiait tout, quelques-uns d'entre eux s'empressèrent d'offrir leurs services à la municipalité, qui les renvoya au Conseil du département (2). Au dire d'un témoin oculaire, l'antiquaire Michel, ci-

(1) Décret du 5 frimaire an II (25 novembre 1793.) L'exécuteur de Paris touchait pour 4 aides 4.000 livres, plus une gratification de 3.000 livres « tant que le gouvernement sera révolutionnaire » dit sinistrement le décret.

L'exécuteur, par une loi du 2 mai 1799 (13 floréal an VII) était exempt du service de la garde nationale.

(2) Voir là-dessus quelques lignes de Proché, édition Magen. p. 46.

devant receveur des tailles de l'élection d'Agen, c'étaient les sans-culottes Ch... cadet, voiturier (1), L... instituteur, B... tanneur et B... marchand graisseux. « Ces quatre individus, écrit Michel, n'étaient pas tout à fait de la lie du peuple et je puis les nommer ici puisqu'ils avaient si bien voulu se faire connaître à leurs concitoyens. »

Quand ils entrèrent dans la salle des séances du Conseil, le 1er frimaire an II, ils ne trouvèrent chez les administrateurs du département que des visages souriants. Le citoyen Termes, présidait. Ses collègues, qui sortaient de la Société populaire où ils venaient d'assister en corps, le chef coiffé du bonnet phrygien, au baptême républicain du petit nouveau-né sans-culotte Raynal, leur firent le plus aimable accueil. Le plus farouche des vengeurs du peuple, le voiturier C... prit la parole : il offrit gracieusement, en son nom et au nom de ses camarades, de remplir « l'office d'exécuteur des jugements criminels en preuve de leur haine pour les crimes et de leur désir de voir tomber la tête des coupables ».

L'offre était éminement civique. Elle valut à son auteur les félicitations unanimes du Conseil où siégeaient ce jour-là les citoyens Brescon, Dupin, Lacoste, Laliman-Varennes, Lapeyssonnie, Lassort, Laudoux, Mourgues-Carrère et Pradelle. Le procureur général syndic Sembauzel ne manqua pas de « saisir l'occasion de parler contre les préjugés de l'ancien régime qui attachaient une espèce de honte à la profession d'exécuteur et remercia au nom de l'administration, le citoyen C... d'avoir le premier chercher à faire tomber le bandeau de l'erreur à cet égard et sur son réquisitoire, le Conseil arrêta qu'il serait fait mention civique de cette offre au procès-verbal » (2).

A ces bourreaux amateurs l'administration, qui avait à pourvoir au remplacement de Janot, préféra le professionnel Pierre Rigal. Ch... dut revenir à ses voitures, Béziat à ses cuirs, Bru à ses graisses, et Laval à ses élèves. Mais faut-il s'étonner, après de pareils encouragements, de ce que nous rapporte Michel

---

(1) C..... était l'un des membres les plus actifs de la Société populaire.
(2) Archives de Lot-et-Garonne, L. 30, p. 90.

avec une naïve indignation : « On voit, dit-il, les misérables voisins de l'exécuteur de la haute justice le fréquenter et converser avec lui ! Plus riche qu'eux, il achète dans la ville même des maisons et jardins qui sont à sa convenance et il trouve des citoyens assez peu délicats pour vouloir contracter avec lui (1) ».

Au moins en ce qui concerne Rigal, Michel exagère, en bon méridional — il était né à Agen et appartenait à une famille marseillaise (2) — car en prairial an II, nous retrouvons l'exécuteur installé dans l'une de ces tours de ville qui devaient être démolies, parce qu'elles rappelaient aux jacobins l'ancien régime et la féodalité. Obligé de déguerpir, il chercha un logement, mais en vain, les propriétaires se souciant fort peu de posséder un pareil locataire. En désespoir de cause, il s'adressa au Directoire du département qui entendit son plaidoyer *pro domo* et l'envoya, muni d'une délibération en bonne et due forme, à la municipalité d'Agen qui le fit revenir au département, qui le renvoya à la municipalité, qui finit par indiquer comme logement (3) à loyer, soit l'ancienne prison de la rue de la Loi (4), soit la maison des pauvres, rue Saint-Martial (5). On le voit, au moins, pour les propriétaires agenais en qui les nouveaux principes n'avaient étouffé ni le « vieux préjugé », ni surtout le sentiment de la

(1) Voir le manuscrit inédit de Michel, p. 14, qui appartient à M. Calbet, instituteur en retraite à Agen.

(2) Il a tracé un « *portrait des Agenais au 19e siècle* », imité de ceux qu'ont esquissés Scaliger et Belleforest. C'est dire que nous nous trouvons en face d'une caricature bien brossée, et non d'un portrait d'une rigoureuse exactitude. Il était né à Agen, d'une famille originaire de Marseille. Son père, receveur des tailles de l'élection d'Agen en 1740, lui céda sa place en 1770. Antiquaire, numismate, l'auteur du *portrait* garda son office jusqu'à la Révolution. Son grand'père était maître chirurgien à Marseille. Pendant la peste qui ravagea cette grande ville, il soigna les malades avec dévouement et mourut en 1747 sans fortune, mais avec beaucoup d'enfants.

(3) Archives de Lot-et-Garonne, L. 65, pp. 200 et 280, et L. 66, p. 43. — Archives communales d'Agen : *délibérations du corps municipal*, an II, pp. 188 et 198.

(4) Aujourd'hui rue Chaudordy.

(5) Aujourd'hui rue Joseph Barra.

valeur locative de leurs immeubles, le bourreau restait le « plus vil des humains que chacun sait estre odieux à tous, comme le dit Belleforest en son vieux langage, et engendre horreur seulement au rencontre, à cause du sang humain qu'il espand, induit du gain et pour en vivre et s'enrichir. Advisez si mal plaisant à le hanter et de mauvais goust à manger en sa compagnie ». Le citoyen Barenne-Faurés, membre du Conseil départemental, n'était pas de cet avis. Il se prit pour lui d'une amitié subite et l'invita deux ou trois fois à dîner dans la chambre qu'il occupait près des ci-devant dominicains (1). Et Michel, qui nous confie ce détail, ajoute : « On n'a pas su si l'exécuteur se rendit à ces invitations, ni s'il y eut d'autres convives (2) ». Il est donc permis de se demander si le bourreau envié de nombreux sans-culottes pour ses fonctions qui lui permettaient de « venger le peuple », et de tous pour sa fortune grandissante, ne se jugea pas trop grand seigneur pour s'asseoir à la table d'un simple administrateur du département.

René BONNAT.



(1) La chapelle du couvent des dominicains est devenue l'église paroissiale de Notre-Dame des Jacobins.

(2) Michel n'était pas seulement antiquaire : il se piquait aussi de philosophie. « L'immoralité a été de tous les temps, écrit-il vers 1820 ; en voici un exemple : un sieur Laboissière, avocat du Roi au sénéchal d'Agen, prit à son service, il y a environ 40 ans, la fille du maître des basses œuvres, appelé ici *le Caillet*, et finit par vivre en concubinage avec elle. »

LES REINAGES

Qui donc connaît aujourd'hui l'existence et la signification du mot reinage ? Quelques érudits ont certainement constaté l'existence de ce terme, mais parmi ceux-là même il en est fort peu qui aient du sens de cette appellation une connaissance exacte. Ne parlons pas du public, il ignore jusqu'à l'existence de ce mot.

Cependant les reinages furent très populaires au XVIe siècle et ils subsistaient encore à la fin du XVIIe, puisque l'évêque de Condom, dans un procès-verbal de visite fait au Saumont, entre 1763 et 1771, défend à toutes processions et à tous reinages étrangers, de se rendre à l'église de cette paroisse (1).

M. Tholin, dans son deuxième volume de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales, antérieur à 1790,* servant de *Supplément à la série E* (2), mentionne un de ces reinages qui eut lieu, à la fin du XVIe siècle, dans la paroisse de Saint-Martin-de-Calviac, aujourd'hui simple annexe de Monflanquin : « Reinage, — dit-il, — du vray cors de Dieu, du moys de jung, an 1600. »

Après cette citation textuelle, l'éminent archiviste donne de ce reinage une bonne description : « Cavalcade religieuse — dit-il — comprenant la représentation qui suit : Roi, lieutenant du Roi, porte-enseigne, connétable, amiral, lieutenant de porte-enseigne, mignon du Roi, premier sergent des guerres, caporal du capitaine, empêche et désempêche-chemin, tâte-

(1) St-E. 3156, cahier in-4° (BB. 1) conservé à la Mairie du Saumont.

(2) St-E. 3404, reg. in-4°, de 414 fos (GG.7), conservé à la Mairie de Monflanquin.

vin, premier page du Roi, trésorier, pourvoyeur, cuisinier, homme de chambre, pâtissier, écuyer tranchant, premier huissier, avocat, bouteiller, ambassadeur, etc., la reine et son cortège, servante, pâtissier, premier garde, etc.

« Chacun de ces rôles est adjugé pour des sommes variant de trois à une livre au profit de l'église. »

A s'en tenir à cet exposé, les reinages étaient des processions dans lesquelles certains figurants, d'ordre secondaire, de l'un et l'autre sexe, paradaient servant de cortège à deux personnages principaux, un roi et une reine. Ces rôles étaient mis aux enchères au profit de l'église.

Un document de 1566-67, donne de ces reinages une idée quelque peu différente (1).

Au cours d'un procès au Parlement de Bordeaux, intenté par Geoffroy de Caumont contre les fabriqueurs et membres des confréries de la paroisse de Caumont, ce seigneur disait : « que les confraires d'icelles (confréries) ont accoustumé s'assembler certain jour de l'an publicquement en plaine assemblée de peuple, à son de tabourin, et, estans assemblés, mectent au plus offrant et dernier enchérisseur les estatz qu'ils crient en leurs confrairies, aulz fins que ceulx qui vouldront estre au plus beau et plus apparent lieu de la table après les prestres, enchérissent le plus les estatz, *sive* ung Roy, une Royne, ung connestable, un evesque, ung cappitaine et certains archiers, avecques un porte-enseigne et ung fol. Et pendant leur festin, qui dure troys jours, font grandes dissolutions et grand despence, desquelz sortent infinies querelles et dissentions. »

A part quelques exagérations de détail bien compréhensibles dans la bouche d'un plaideur tel que Geoffroy de Caumont, la peinture nous paraît suffisamment exacte, au moins dans ses grands traits. Faut-il en conclure que les figurants du reinage de Caumont ne paradaient qu'à table ? A notre avis ce serait aller trop loin. Il est indiscutable qu'à toutes les époques la

(1) Arch. L.-et-G., S[t]-E. 2434. Casteljaloux, FF. 3.

principale fête de toute confrérie catholique a été celle de son patron, une fête religieuse par conséquent. Il est donc probable qu'avant de s'asseoir à un banquet, le Roi, la Reine et leurs cortèges avaient pris place dans une théorie religieuse. G. de Caumont n'ayant rien à reprocher à une pratique purement religieuse et respectable en soi n'en aura rien dit, réservant ses critiques pour un festin profane qu'il représente comme une orgie. C'est tout au plus s'il fait allusion au mobile religieux de ces assemblées en les traitant de momeries.

Le Parlement de Bordeaux ne donna gain de cause qu'en partie au seigneur de Caumont. La fabrique et la confrérie qu'il poursuivait furent condamnées à contribuer à l'entretien d'une école et d'un hôpital avec les sommes qui ne seraient pas absorbées par l'entretien du culte divin.

Enfin, et c'est ici pour nous un détail du plus haut intérêt, l'arrêt se terminait en ces termes :

« Et pour le regard des confrairies la dicte Court a cassé et deffendu, casse et deffend tous jeus et bancquetz accoustumés estre faictz esdictes confrairies et faict inhibitions et deffences aulx confraires d'icelles confrairies et à tous aultres du ressort d'icelle Court de non désormais user de telz et semblables jeuz et banquetz et ne faire aulcunes assemblées que pour le service divin seullement, soulz peine de dix mille livres tournoyses et de toutes aultres plus grandes peynes telles que de droict et raison. »

La prohibition portée par le Parlement de Bordeaux dut être fort nuisible aux reinages, mais elle ne les détruisit pas. Ils durent seulement se cantonner davantage dans le domaine religieux et, si les grands festins se maintinrent, ce fut en dépit des proscriptions épiscopales. Qu'on en juge par ce passage des statuts synodaux du diocèse de Condom publiés en 1663, par l'évêque Charles-Louis de Lorraine (1):

---

(1) *Statuts du diocèse de Condom, publiez dans le synode général tenu à Condom par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Charles-Louis de Lorraine, evesque et seigneur de Condom, le 10 avril 1663. Agen, Jean Gayau, 1663. — 1 vol. in-12 de 184 pp. environ.*

« Nous deffendons très étroitement et, sous peine d'excommunication, tous festins, soit aux despens des revenus des confréries ou de ceux qui y seront enrollez, et surtout le jour de la feste du saint, auquel tous les confrères doivent communier. »

Dans son ordonnance de Paris, donnée en 1629, Louis XIII prohiba également toutes les manifestations identiques ou analogues demeurées en honneur parmi la jeunesse des universités, mais devenues trop souvent des foyers de licence et de scandale :

« Nous défendons, disait le Roi, toutes assemblées de Nations, Fêtes et Confrairies, sous le nom de Princes, Prieurs, Ducs et autres chefs : Voulons et entendons qu'elles soient abolies en toutes les Universitez de ce Royaume ; ensemble toutes levées de deniers qui se font sous prétexte des dites confrairies. Ce que nous enjoignons à nos Cours de Parlemens et autres officiers, de faire exécuter et garder exactement. » (1).

J. DUBOIS.



(1) *Ordonnance du Roy Louis XIII, etc., sur les plaintes et doléances faites par les deputez des Estatz de son Royaume convoquez et assemblez en la ville de Paris en l'année 1614 et sur les advis donnez à Sa Majesté par les assemblées des notables tenues à Rouen en 1617 et à Paris en l'année 1626, publiée en Parlement le 15 janvier 1629. 1 vol. in-12 de 300 pp. Paris, A. Estienne, P. Mettayer et Prévost, imp. ord. du Roy 1629.*

LES REPAS A NEW-YORK

Daily Mail, de Londres, dans son numéro du 15 octobre, donne une correspondance datée de New-York, le 8 octobre 1904, dans laquelle l'écrivain, qui se dit anglais demeurant dans la grande cité américaine, donne nombre de détails, sans doute très peu connus, sur l'alimentation américaine. A titre de curiosité nous traduisons l'article du journal anglais en suivant, d'aussi près que possible, le texte du correspondant.

A New-York, l'épicurien en quête de nourriture peut trouver la cuisine de tous les pays, et toute espèce d'aliments, préparés de toutes les manières, à tous les prix.

Depuis l'humble dîner à 25 cents, ou 1 fr. 25, jusqu'à la table d'hôte des meilleurs restaurants français à 7 fr. 50, depuis les excentriques *dîners à la tranche*, mangés sans couteau ni fourchette dans les caves des débitants de vin, jusqu'au service couteux des jardins à la mode, l'homme qui possède la manie inoffensive de chercher la variété n'a que l'embarras du choix.

On peut parler des Anglais, des Français, des Allemands, en tant que peuples ; mais il est moins exact de généraliser ainsi à l'égard des Américains ; le pays est trop grand et les traits caractéristiques des habitants sont trop variés. Toutefois le déjeuner d'hôtel américain donne, en général, l'idée d'une vie large. La longueur du menu et la variété des mets parlent en faveur d'un appétit qui, même de bon matin, réclame un repas qui n'est guère moins substantiel qu'un dîner.

LE DÉJEUNER. — Le déjeuner d'hôtel commence avec du fruit; par exemple, si c'est la saison, du raisin dont la douceur piquante parait être indiquée par la nature pour exciter

l'appétit. Vient ensuite une série de préparations apéritives. Les huîtres cuites, accomodées de toutes manières, figurent sur le menu et, même dans les meilleurs restaurants, un plat d'huîtres ne coûte que 1 fr. 25. La liste des poissons, dont beaucoup sont inconnus en Angleterre, est longue et elle comprend, entre autres, l'alose et sa délicate laitance. Le voyageur anglais doit être prévenu que le hareng et l'églefin sont importés et ils figurent rarement à un déjeuner américain.

Quand on mange des œufs à la coque, le garçon les casse dans un verre et il y ajoute une forte quantité de beurre salé, car on ne sert du beurre frais que rarement. Avec des cotelettes ou une tranche de viande, l'Américain, qui ne mange jamais de plat froid à son déjeuner, prend ordinairement des pommes de terre ; le repas peut se terminer par des *pancakes*. Ce sont des gâteaux chauds, faits de froment, de sarrasin, de riz ou de maïs, qui nagent dans du sirop d'érable, délicieuse mélasse tirée de la sève de l'arbre.

L'Américain prend du café à son déjeuner, café tel qu'on peut en trouver à Paris, mais non pas à Londres ; si le consommateur ne préfère pas le thé, c'est qu'on ne sait pas le servir en Amérique.

Le Lunch. — L'homme d'affaires Américain trouve dans les établissements où il lunche, les mêmes plats et aux mêmes prix que dans un restaurant ordinaire ; seulement on est assis sur un tabouret élevé, à un comptoir étroit, et le service se fait avec une telle rapidité que huit à dix minutes sont largement suffisantes pour expédier le repas.

L'établissement le plus populaire de la ville basse, à New-York, n'invite même pas ses clients à s'asseoir. Chacun est debout devant un comptoir ou sa tasse de café ou de lait à la main, se promène en choisissant sur les tables les mets qu'il préfère.

Chaque consommateur établit son compte lui-même et il paie à la porte en s'en allant. C'est ce qu'on nomme *lunch on trust* ou lunch en confiance. Il paraît que l'économie obtenue par un service aussi simplifié profite plus aux patrons de

l'établissement que la confection des notes les plus ingénieuses.

Tous les hommes d'affaires Américains ne sont pas, cependant, uniquement réduits à luncher de cette manière. On ne peut rien voir de plus luxueux et de mieux installé pour goûter du loisir, que les grands clubs où on vient luncher à midi. Au club des hommes de loi, à celui des négociants, au club Hardware et dans d'autres institutions semblables, vous trouvez les hommes d'affaires les plus éminents de la ville, lunchant tout à leur aise, passant ensuite au fumoir pour jeter un coup d'œil sur les journaux ou discuter affaires entre le café et les cigares.

Ces clubs présentent de nombreux avantages. Ils occupent les étages supérieurs des constructions les plus élevées de la ville. L'ascenseur-express vous fait arriver en moins d'une minute bien au-dessus du vacarme des rues, à une élévation d'où vous pouvez contempler le panorama de la ville, les grands cours d'eau coulant dans la baie et, au loin, les montagnes.

On construit sans cesse de nouveaux hôtels, on ouvre de nouveaux restaurants et, malgré cela, il est difficile de trouver une salle à manger qui ne soit pas très bien garnie, même encombrée, de six heures à huit heures.

Le Diner. — Si on entre dans l'un des brillants restaurants, on se trouve devant un spectacle aussi gai que peu banal, rehaussé par les superbes toilettes des femmes, mais les toilettes ne sont pas décolletées.

Dans la majorité des restaurants américains on entend par portion ce qui est nécessaire pour deux personnes ; pour une seule le patron commande une demi-portion, pour trois personnes une portion et demie. Cependant deux personnes, dînant ensemble, feront sagement de spécifier qu'elles ne demandent qu'une portion, sans quoi il arrivera souvent qu'on en portera deux sur la carte à payer ; comme chaque plat coûte en moyenne au moins 75 cents ou 3 fr. 75, il est bon de s'assurer contre une pareille imposition.

Dans les restaurants à bon marché, il est parfois spécifié sur le menu qu'une seule portion ne sera servie qu'à une seule personne; si cette unique portion est servie pour deux personnes, elle est majorée de 1 fr. 25 ou 2 fr. 50 en plus.

Le dîner, tant pour les hommes que pour les femmes, commence habituellement par un *cocktail* (boisson généralement à base de rhum). S'il s'agit de restaurant très à la mode, le vin apparait sur la majorité des tables. Il y eût un temps où les étrangers remarquaient l'absence de cette boisson. Quant au champagne il est toujours servi frappé. Dans les restaurants de ce genre tout est établi sur un très grand pied.

Les chefs de cuisine reçoivent des traitements princiers, et les seigneurs du monde culinaire ont parfois, comme aides, dix, vingt, trente auxiliaires dans leurs cuisines. L'effectif total du personnel des divers services à l'hôtel Waldorf, sous les ordres d'Oscar, est de 1,500 personnes.

Les Diners excentriques. — New-York a acquis une certaine célébrité pour les dîners excentriques, depuis le fameux dîner au vieux Sherry, où une danseuse d'un café-concert sortit d'un énorme pâté pour danser sur la table, jusqu'au dîner au nouveau Sherry où tous les dîneurs étaient à cheval.

A ces dîners excentriques, rappelés ainsi en quelques mots par le correspondant de New-York, nous pouvons en ajouter un autre, qui a eu lieu tout récemment, et dont le même journal de Londres a donné un compte-rendu. Il s'agit d'un dîner offert par un riche couple américain aux chiens des femmes de son monde en relations avec lui.

Une invitation en règle fut adressée à chaque élu. Le grand jour arrivé, les convives, accompagnés de leurs propriétaires, furent placés sur des sièges autour d'une table. Le menu était alléchant, les crêmes et les gâteaux n'y manquaient pas. La propriétaire de chaque invité était près de son chien.

A la fin du repas, on attribua des prix aux convives qui avaient fait preuve du plus grand savoir-vivre; la distribution

de ces prix termina cette belle journée, à la satisfaction générale.

La fête des chiens eut, parait-il, beaucoup de succès et les amphitryons reçurent nombre de compliments pour avoir imaginé une distraction semblable.

Actuellement, d'après une correspondance de New-York, datée du 28 mai 1905, les restaurants à la mode seraient de cent pour cent plus cher que les établissements du même ordre à Paris, à Londres et à Vienne; mais il ne s'ensuit nullement que les mets, les vins, le service, soient proportionnellement meilleurs ou même aussi bons. Seulement on veut de l'extraordinaire et les grands restaurants achètent des viandes fantastiques à 80 cents, ou un dollar la livre, comme, par exemple, l'ours gris des montagnes rocheuses. Un club de chasseurs de gros gibier vient de faire tuer un petit rhinocéros pour son banquet à New-Astor ; il a fallu employer deux ascenseurs pour mettre en place ce mets d'un nouveau genre.

Comme il est presque impossible, à New-York, de se faire servir chez soi, le nombre des dineurs qui se rendent dans les restaurants augmente de plus en plus. Louis Sherry, le grand restaurateur de la cinquième avenue, estime à 350 ou 400,000 le nombre des personnes qui dinent tous les soirs dans les établissements publics, et cela ne fait que progresser. Depuis que l'Amérique est devenue le pays des fortunes rapides où l'on devient riche en un tour de main, dans les grains, le coton, les actions et autres spéculations, sans mentionner les terres et les mines, les restaurateurs font des affaires gigantesques.

Quelques établissements prennent les premiers artistes américains pour dessiner leurs menus; d'autres spécialistes sont payés à des taux extravagants pour trouver des dispositions nouvelles et des modifications dans les diverses décorations des tables, en fleurs principalement.

Louis Sherry paie son chef 10,000 dollars ou 50,000 francs par an.

Le chef de Delmonico, M. Prosper Grevilot, dit que le plus difficile pour lui est d'arriver à trouver des mets suffisamment chers pour les goûts et la bourse inépuisable des clients.

On estime que le fameux *maître d'hôtel* du Waldorf Astoria, M. Oscar, reçoit un traitement annuel plus élevé que celui de la plupart des présidents des Compagnies de chemins de fer.

Quant aux boissons, New-York a consommé en 1904, pour 500 millions de francs de vins et de spiritueux de toutes sortes.

Pour finir par un dernier trait sur certaines installations spéciales dans les établissements en renom, New-Astor possède une salle pour les banquets des amateurs de sports nautiques. Cette salle représente un yacht avec ses ponts, ses passerelles, ses bastingages, ce qui fait, paraît-il, les délices des clients.

AZÉMA.



LETTRES

DE BORY DE SAINT-VINCENT(*)

LXVIII

A Monsieur Léon Dufour, à Saint-Sever.

Bruxelles, ce 24 octobre.

Très cher et excellent, j'ai reçu vottre lettre, ou plus tôt vos deux petites lettres en une page, avec M. Poudenx, avant-hier 19 seulement. Le commencement était du 5, la fin du 11. J'ai eu le temps d'insérer dans le N° d'octobre l'intéressant fragment sur les Canaries, en renvoyant au N° de novembre un autre article qui nous venait d'Angleterre. Je devais cela à un compatriote. J'ai pris sur moi d'en corriger deux ou trois mots et d'y ajouter quelques notes. J'espère que vous en serez content. Je joindrai au N° de ce mois deux ou trois exemplaires de mon mémoire sur *Maëstricht* que j'ai fait tirer à part, parce que c'est une bonne opération. Tous les voyageurs qui passent par là et visitent les carrières, le demandent. Ce petit ouvrage m'a valu plus de 400 francs. J'espère que ce que j'y ai mis en tête ne vous déplaira pas (1). Je l'adresse aussi à ce bon Thore et respectable Palassou. J'exige que vous me disiez votre avis sur l'éloge de Brugmans (2) et de Faujas (3) qui commence le second volume. J'exige

(1) Une dédicace à Léon Dufour. Malheureusement Bory eut la malencontreuse idée de faire suivre ce récit de trois lettres inédites de Léon Dufour sur les *Montagnes Maudites*, et cela sans son autorisation. Ce qui faillit amener une brouille des plus sérieuses entre les deux amis.

(2) *Brugmans* (Sebald-Justin), naturaliste hollandais (1763-1819) professeur de botanique et de chimie à l'Université de Leyde, devint premier médecin du roi Louis Bonaparte, puis fut nommé par le roi Guillaume inspecteur général du service de santé de terre et de mer; a laissé de savants mémoires.

(3) *Faujas de Saint-Fond* (Barthélemy), géologue distingué, né à Montéli-

aussi une relation pour les Annales du *Voyage au Pic du Midi d'Ossau*, que je n'ai vu que de ses bases, mais au sommet duquel il suffit que vous soyez monté pour que je le connaisse bien. J'exige encore tous les mémoires que vous pourrez m'adresser, fussent-ils de médecine. Soyez tranquille pour vos araignées, on les gravera comme vous voudrez ; mais vous serez peut être tombé, pour les insectes, sur une mauvaise épreuve, mal coloriée.

Dans le commencement, nos lithographes et nos enlumineurs n'étaient pas forts ; il fallait les former. Mais j'espère que vous serez désormais content. Au reste je vous mets de côté une collection de toutes nos gravures au noir, pour vous montrer les projets de notre établissement à l'aide duquel je médite un immense ouvrage de botanique, si je parviens à l'organiser comme j'en entrevois la possibilité. Comment se fait-il que Grateloup ne m'écrive pas ? Il me l'avait cependant fait espérer. Il m'avait même promis des mémoires pour nos Annales. Rappelez-lui sa promesse. Dites-lui que la fin du mois qui approche me commande un travail considérable pour corriger les épreuves du N°. Je n'ai donc pas le temps de lui écrire ; mais je compte sur vous.

J'envoie aussi au respectable M. Palassou mon mémoire de Maëstricht et mon éloge de Brugmans et de Faujas que vous trouverez en tête du cahier d'octobre. Je vous demande votre avis sur ces mémoires. M. Palassou m'a écrit une lettre bien aimable, et je ne pers pas l'espoir d'aller quelque jour lui rendre visite avec vous. Mais il faut pour cela qu'il ne reste pas un Préfet de 1815 et que la Constitution n'admette plus de lois d'exception ni d'autorité capable d'en exiger. Je suis bien sensible aux tracasseries qu'on fait encore éprouver à ce bon Thore. Quoi, on l'obligerait à aller chez mon pat.... au milieu des sables des Landes les plus tristes et des pignadas ?

Adieu. Tout à vous de cœur. Rappelez-moi au souvenir de Dufau, s'il se souvient de moi. Pour la vie, votre

B. de S. V.

Mes hommages à votre famille.

---

mart en 1741, mort en 1819, découvrit de nombreuses mines et fut professeur au Jardin des Plantes de 1893 à 1818 ; a laissé de nombreux ouvrages.

LXVIII *(bis)*

A M. Bory de Saint-Vincent, à Bruxelles.

La Haye, 14 décembre 1819 (1).

Monsieur,

Je m'empresse de vous annoncer, selon l'avis que je reçois à l'instant de S. E. M. le baron Pasquier, ministre des Affaires Etrangères, que le Roi vient d'autoriser les personnes dénommées dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, qui sont en pays étranger, à rentrer en France. La seule condition mise à cette grâce est de *prêter le serment de fidélité à Sa Majesté et d'obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.*

Je suis, en conséquence, autorisé à vous délivrer un passeport. Mais le Gouvernement, voulant vous dispenser de faire le voyage de La Haye, a désigné M. Despallières, consul du Roi à Anvers, pour suppléer la légation en cette circonstance. Vous pourrez donc, Monsieur, lorsque vous le jugerez à propos, vous présenter chez ce fonctionnaire et prêter entre ses mains le serment prescrit.

Vous voudrez bien, en même temps, l'informer de l'époque à laquelle vous comptez partir pour la France et du lieu où vous vous proposez de vous rendre.

En me félicitant d'être dans cette occasion l'organe des volontés du Roi, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très dévoué serviteur,

Le chargé d'affaires de S. M. très chrétienne près S. M. le Roi des Pays-Bas.

C[te] ROGER DE CAUX.

Au dos, cette lettre de Bory (en brouillon) :

Monsieur le Comte,

J'ai reçu la lettre que avez bien voulu me faire l'honneur de m'écrire, en date du 14 de ce mois, et avec reconnaissance, la bonne nouvelle qu'elle m'apportait. Je me suis rendu à Anvers où j'ai pris mon passeport, en signant le *serment de fidélité à Sa Majesté et d'obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume.*

Ce n'est pas à une *grâce*, mais à un acte de justice, seulement un

(1) Collection Bornet.

peu tardif, que je crois devoir mon rappel. En conséquence, ne pensant pas rentrer dans ma patrie pour y demeurer en surveillance, je ne puis répondre à cette partie de votre lettre, où vous me priez de *vous faire savoir le lieu où je compte me rendre*. Je pars demain *30 décembre* pour la France dont j'étais exilé, sans jugement, depuis quatre ans. C'est le seul renseignement que je puisse donner sur mon arrivée.

En vous remerciant, Monsieur le Comte, de l'empressement que vous avez bien voulu mettre, en 1819, à servir les victimes de l'ordonnance du 24 juillet 1815, je vous prie de me croire votre très humble et très obéissant serviteur.

B. de S. V.

l'un des 38.

LXIX

A Monsieur Léon Dufour à Saint-Sever.....

(Bruxelles), ce 25..... (1819).

Mon cher ami,

Votre aimable compatriote Lamark (1) passe par où je suis et rentre en France. Nous passons une demi nuit à jaboter et à politiquer. Je ne veux pas perdre cette occasion-là de me rappeler à votre souvenir, encore que je vous aye écrit l'autre jour. Je vous avoue que je n'enbitionne pas le sort de celui qui cesse d'être mon collègue d'infortune, et que je fais des vœux, s'il y a une seule exception, pour en être l'objet. Je ne compte absolument que sur les Chambres ; et en cas qu'elles n'osent prendre l'initiative, je prépare ma pétition qui, je crois, sera assez bien raisonnée. Je suis désolé de ne pouvoir vous faire passer toutes ces choses ; mais enfin le temps viendra où je vous les offrirai moi-même, quand j'irai vous prendre pour faire un tour à Madère et aux Canaries.

En attendant, je vous embrasse tous et toute votre famille. Si vous écrivez à Thore, mille choses à toute la sienne. Je vous embrasse encore.

B. de S. V.

---

(1) Il s'agit toujours ici du général Lamarque, un des 38.

LXX

A M. Léon Dufour, docteur en médecine, à Saint-Sever.

Paris, le 11 janvier 1820.

J'ai beaucoup tardé à vous écrire, mon cher ami, parce que je voulais le faire de Paris. Alors que je reçus votre lettre, je n'étais point encore rayé de la liste, et, tout rentré que je suis, je ne vois rien d'officiel qui me garantisse ma tranquillité. L'ordonnance qui nous proscrit est au *Bulletin des Lois*. Celle qui nous rappelle n'y est pas. Quoiqu'il en soit, je suis venu respirer l'air de la patrie, et me voilà seulement depuis huit jours à *Paris*. Je n'ai que le temps d'y voir les députés libéraux, les Minerviens et les écrivains courageux à qui nous devons notre retour ; je les ai bien remerciés, car je ne crois rien devoir à la clémence. J'ai vu les ministres disgraciés, mais point ceux qui sont les persécuteurs-nés de tout ce qui ne se vend ni ne s'achète. Décidé à ne rien leur demander, à ne point solliciter même le traitement qui me serait dû et que je n'obtiendrais que par des bassesses, je vivrai de ma plume, et tous les journaux libéraux m'offrent de brillantes rédactions. Cependant je diffère tout cela jusqu'à mon retour en Belgique, où j'irai à la fin du mois pour nos Annales.

Je suis bien fâché que le quatrième numéro vous aye donné de l'humeur et que vous voyez avec peine des lardons de politique dans tout ce que j'accomode. Que voulez-vous ; je pense que la politique va bien à tout, comme Voltaire voulait de la philosophie dans les vers ; au reste tout le monde n'est pas de votre avis et l'on pense ici que la rocambole ne gâte jamais la sauce. Quand à vos observations sur mes erreurs dans la notice sur vous et sur M. Poudenx, je vous en demande pardon ; j'ai été trompé par ma mémoire, mais du moins ce n'était pas pour en dire de mauvaises choses. Votre notice réparatoire sera insérée dans ce numéro-ci, à l'article *Mélanges*. Je suis désolé que la relation de votre voyage ne puisse nous être confiée, et je conçois que vous ne puissiez rien nous envoyer. Vous voyagez pour le gouvernement avec lequel je n'ai pas l'honneur d'être fort bien, et vos mémoires insérés dans les Annales d'un proscrit pourraient vous compromettre. Agréez donc mes regrets et l'assurance de ma *constante* amitié. Je suis pour la vie, votre dévoué,

Bory de Saint-Vincent.

Rue Montmartre, hôtel de France et de Champagne, n° 134.

LXXI

A M. Léon Dufour....

20 février 1820.

Je réponds à votre dernière, mon cher ami, et puisque vous voulez connaître mes projets ultérieurs, j'ai le dessin de me fixer à Paris. Mais ne voulant point abandonner entièrement cette hospitalière Belgique où j'ai été si bien reçu et surtout mes *Annales générales des Sciences physiques*, je compte retourner à Bruxelles passer la fin de mars et tout avril, afin de mettre l'ouvrage en même de se passer de ma présence. Je reviendrai ensuite à Paris d'où j'enverrai mon contingent et préparerai quelques documents pour le voyage que je compte faire pendant la fin de mai, juin, juillet, août et septembre en *Islande*, si le gouvernement des Pays Bas me tient parole.

Au reste, votre gouvernement purement dépendant des caprices d'un seul, quoi qu'on en dise, me refuse ma demi-solde et tout dédommagement de mon injuste proscription. Je supporte cette basse petitesse comme j'en ai supporté tant d'autres et compte réclamer de la Chambre, si le despotisme ne la met en déroute, ce qui m'est dû et à quoi je tiens d'autant plus qu'il en couttera mon innocence.

Quand à l'incertitude politique de laquelle vous désirez sortir, pouvez-vous l'espérer avec des gens qui sont blanc aujourd'hui et noir demain, qui tous les trois mois mettent en problème le sort de la patrie et cette charte tous les jours violée. Je crois cependant que la corde est trop tendue et que nous touchons au moment où la lutte devient décisive. L'Europe veut le règne des lois, que tout y soit subordonné et que rien ne soit légitime que par elle. Elle sait que le meilleur gouvernement est celui qui coûte le moins cher. Ainsi vous verrez les droits des peuples se constater avant peu, et toute résistance par la grâce de Dieu est insensée. C'est elle qui produirait des Jacobins, qui créa des Ravaillac et fait tomber les princes frappés de

Cet esprit de vertige et d'erreur
De la chute des Rois funeste avant-coureur.

Voilà ma pensée tout entière. Il n'y a plus à balancer : la monarchie légitime selon la constitution ou le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Au reste, ne croyez pas que la Constitution rende Paris si noir que

vous le disent les journaux ; les loueurs de masques, les marchands de bonbons et de pâtés, les acteurs et directeurs de spectacles ne voient dans tout cela qu'un mauvais carnaval. Les libéraux éclairés seuls s'affligent, parce que tout assassinat leur parait une monstruosité, autant ceux des sujets sur les princes, que ceux des princes sur les sujets. Les ultras sont rayonnants en pinçant les dents parce qu'ils croient trouver au fond des choses des raisons de Saint-Barthelemi ; et moi, je m'occupe de sciences et de mes Annales en attendant les évènements qui ont plus d'esprit que les hommes. Je leur recueille des mémoires, y ajoute chaque mois un compte-rendu des travaux de l'Académie, et remarque que vous ne nous avez seulement pas encouragé d'une ligne de vous. Vous ne m'avez pas même adressé un exemplaire de votre travail sur les opégraphes que Kuhn (1) me dit avoir reçu de vous, tandis que je vous dédiais mon ouvrage sur Maëstricht, tiré à part et vendu à l'étranger au nombre de plus de 500 exemplaires. Grateloup, lui, vous a déjà envoyé d'excellentes choses.

Je suis ravi que nos planches vous plaisent enfin. J'espère revenir sur les *passiflores*, par une monographie complète avec près de cent figures. Je ne puis vous envoyer de lichens, n'ayant seulement pas eu le temps d'ouvrir ici mes caisses. Je n'ai même pas de place dans ma chambre pour bouger ; car je n'ai plus mon ancien joli logement où, pendant mon exil, on m'a tout vendu et volé jusqu'aux glaces, matelas et rideaux.

Je n'ai point remis au *Constitutionnel* votre lettre sur le sieur Laloubie ; il n'avait pas quatre lignes à sa disposition pour un mois. Je la remis à votre ancien préfet qui me promit d'en tirer parti dans *La Renomée*, où je crois qu'il a tenu parolle.

Adieu, mon cher Dufour, si vous avez occasion d'écrire à Mirbel, dites lui qu'il mette du foin dans ses bottes de sept lieues pour se sauver à la prochaine chute de son cher maître, que les ultras sont bien décider à faire pendre en place de Grèves et que les libéraux auront la générosité de sauver.

Je suis tout à vous, fort certain qu'aucune des trois lois ne passera.

(*sans signaturė.*)

---

(1) Kuhn (Charles-Gottlob) médecin allemand (1754-1840) auteur de nombreux ouvrages sur les sciences médicales et physiques, notamment d'une « Histoire de l'électricité médicale et physique » (Leipzik 1785) — Les opégraphes sont un genre de lichens de la tribu des graphidées.

LXXII

A M. Léon Dufour, naturaliste, à Saint-Sever.

11 mars 1820.

Mon cher et très cher, — Ne croyez pas que je vous oublie et si je ne vous en écrit pas plus long, c'est que la Chambre des députés absorbe tout le temps que je voudrais vous consacrer. Mais quand la session sera finie, je serai tout à vous, aux lichens et aux conferves. Enfin j'ai ouvert mes paquets de lichens et je vais mettre en ordre mes richesses. J'en ai beaucoup et je ne sais que vous envoyer ; quand vous serez ici, puisque vous y viendrez, nous verrons tout cela ensemble. En attendant je vous adresse mes quatre premiers mémoires sur les conferves que je me rappelle ne pas vous avoir adressé, parce que, lorsqu'ils parurent, vous étiez déjà en Espagne où je me rendais. Ces mémoires devaient être suivis par quinze ou seize autres, presque tous prêts et que je vais lancer successivement dans les Annales. Quand tout cela aura paru, je vous ferai une collection complète des types pour votre herbier, j'en ferai aussi une pour le Museum et une pour mon ami Agoredh (?) dont j'ai été fort content ici.

J'ai eu beaucoup de plaisir à voir votre ami : mais je ne l'ai pas vu aussi souvent que je l'aurais désiré. Il ne fesait que passer et je ne suis pas encore très bien établi. Il a la bonté de se charger de cette lettre, j'y joint le billet ci-inclus de Drapier. Entrez en correspondance avec lui ; vous en serez content. Envoyez lui des insectes d'Espagne. Gardez m'en, car tout ce que j'avais est dévoré et je dois recommencer sur de nouveaux frais. Mais au moins, tandis que la vermine féroce dépaissait mes insectes, les plantes étaient respectées. Je n'en ai presque pas de mangées. C'est un grand bonheur.

Adieu, mon cher ami, je vous remercie surtout pour nos annales, que vous soignez beaucoup et dont vos mémoires font l'ornement. Je pense que vous aurez reçu à l'heure qu'il est le n° de janvier et de février.

Je vous embrasse.

B. de S. V.

P. S. — Vous recevrez vos exemplaires dorénavant à fur et mesure. Soyez tranquille à cet égard.

M. Le Prevost de Rouen se trouve en ce moment chez moi. Il me

prie de vous saluer pour lui. Il veut admirer mes conferves dont il ne conçoit pas le nombre. Il désire entrer en correspondance avec vous. Je vous le recommande beaucoup (1).

Quant aux plantes d'Espagne, que vous me destinez, joignez-y des conferves, fougères et fucus, si vous en avez. Voici bientôt la saison où vous pourrez me les envoyer en une caîsse par le roulage.

LXXIII

à M. Léon Dufour, à Saint-Secer.

7 avril (Paris).

J'ai reçu, il y a dix jours environ mon cher ami, votre lettre du 20 mars et j'attendais pour y répondre que je puisse vous dire quelque chose de sûr sur mon départ. Depuis plus d'un mois, je devrais être à Bruxelles ; mais poursuivant ici divers intérêts, j'ai été obligé de déférer mon départ de jours en jours. Je compte partir demain matin samedi ou après-demain au plus tard. Je demeurerai en Belgique jusqu'à la mi-mai, assurerai nos Annales pour trois ou quatre mois et reviendrai dans la capitale toucher barre pour aller passer l'été en *Islande*, dans le cas où le Roi des Pays-Bas me tiendrait parolle, ce que je saurai dans ce voyage. Sa Majesté qui accueillit le malheur avec autant de bonté que notre monarque le harcelait, m'avait fait promettre par le ministre de l'Instruction publique les moyens d'exécuter ce projet, si l'absence de M. de Folk n'a apporté aucun changement à ses résolutions. J'espère passer juin, juillet et août sous le cercle polaire. Dans le cas contraire, je visiterai les volcans éteints de La Kill supérieure et reviendrai à Paris alimenter nos Annales. Je ne veux pas abandonner cette entreprise, encore qu'elle ne nous indemnise pas des frais que nous faisons en conscience, mais je la la crois utile. Si la politique absorbe tous les instants, il faut cependant conserver à notre nation et à notre langue française cette suprématie scientifique qui se perdrait si l'on n'y prenait garde.

Vous devez avoir reçu les numéros de janvier et de février qui commencent le troisième volume. Ce volume sera complété par le

(1) Sans doute Le Prévost (Auguste) né à Bernay en Normandie en 1787, mort en 1859, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, plus historien que naturaliste (?)

numéro de mars que vous allez recevoir. Vous voyez que nous tenons nos engagements et j'ai pris de telles mesures que désormais on pourra en France recevoir les numéros dans les dix premiers jours de chaque mois. Vous devez avoir reçu également deux Maëstricht. J'ai vu hier Latreille qui n'a point encore reçu ce que vous me destinez, soit araignées, soit opégraphes, etc. Je l'ai engagé à remettre le tout à quelqu'un qui me le fera parvenir, dès qu'il l'aura lui-même.....

(Suivent deux pages, dépourvues d'intérêt, sur les publications futures des annales et le conseil qu'il donne à L. Dufour d'écrire une monographie des lichens.) (1).

LXXIV

A M. Léon Dufour.....

Bruxelles, ce 4 juillet 1820.

Mon très cher ami, j'ai reçu à Bruxelles à la fois, avec une lettre de La Treille, vos trois dernières des 22 mai, 2 et 14 juin, avec les trois mémoires qui y étaient joints, seulement, il y a quinze jours. Je partais à l'instant pour aller faire une tournée en *Zélande* avec Drapier, ce qui ne m'a point permis de vous répondre aussitôt que je l'eusse désiré et occasionné un retard de quatre à cinq jours dans l'apparition des derniers cahiers du quatrième tome des Annales..... (Suivent de longs détails sur les mémoires à paraître dans ce périodique au sujet duquel Bory écrit : « Il me semble qu'il n'est pas d'ouvrage périodique aussi bien traité et fait avec tant de luxe. »)

... Dans notre tournée de Zélande, je n'ai pas trouvé grand chose. C'est une terre basse, des cotes plus basses encore, de vrais prés sales où l'on ne trouve que ce que j'ai trouvé partout ailleurs. Je n'y ai découvert que deux conferves qui forment deux genres nouveaux. Cette famille est immense et inépuisable. Dès que j'aurai réuni mes herbiers, je veux la faire lithographier tout entière.

---

(1) A dater de sa rentrée en France (1820), la correspondance de Bory de Saint-Vincent présente un intérêt moindre ; aussi y ferons-nous çà et là quelques coupures. Nous supprimerons principalement les passages relatifs aux nomenclatures de plantes ou aux discussions purement scientifiques, exposées d'ailleurs la plupart du temps dans ses ouvrages imprimés, et nous nous contenterons de publier seulement les parties de ses lettres capables de retenir encore l'attention de nos lecteurs.

... Je suis bien pressé d'avoir des nouvelles de ce brave Lagasca. Je vous jure que je suis si ravi de la conduite de ces braves espagnols, que, si l'on ne veut pas me rendre ma solde et ce qui m'est dû, j'irai les joindre et quitter la terre de l'esclavage et de la duplicité, pour respirer encore une fois l'air des Andalousies. Si, comme vous, j'étais habile médecin, je partirais demain matin, et j irais exercer à Séville. Vos matériaux topographiques sur cette belle partie du monde, l'exemple des peuples seront bien accueillis. Nous dédions le cinquième volume à un Espagnol.

Je suis en Belgique depuis le mois d'avril. Je comptais en partir le 15 juin pour retourner à Paris. Mais les évènements m'en ont empêché. Je ne me souciais point de me trouver dans toutes ces diableries où je n'ai que faire et où, par la raison qu'on a été une fois injuste pour moi, on se fut cru dans la nécessité de l'être encore davantage. J'y reviendrai quand l'orage sera calmé, ou du moins, moins violent. (1) Je désire partir du 15 au 20 de ce mois : mais tout cela est soumis aux circonstances, j'aurai soins de vous en écrire.

Grateloup ne m'écrit plus et ne nous envoie plus rien. Je désirerais savoir les motifs de son silence. Rappelez moi à son souvenir, quand vous lui écrirez....,

..... Adieu, mon ami, mille choses aimables à votre famille, et croyez moi toujours le plus dévoué de vos sincères B.-DE-S.-V.

LXXV

A M. Léon Dufour, à Saint-Sever

Bruxelles, ce 5 août 1820.

MON CHER AMI,

Il y a un siècle que je devrai être à Paris et j'avais pris mes arrangements en conséquence ; mais voilà-t il pas qu'un accès de goutte des plus furieux est venu depuis le 10 juillet me clouer sur mon lit, sans pouvoir bouger, ni même écrire. Ce n'est que depuis hier que, commençant à bien remuer la main droite, je puis prendre la plume pour vous donner nouvelles et en demander des votres. Je ne vous

(1) Bory fait ici allusion au changement de régime politique, amené par l'assassinat du duc de Berry, qui assura le triomphe des Ultras, força Decazes à donner sa démission, et, par le second ministère du duc de Richelieu (février 1820-décembre 1821), prépara la voie au ministère purement royaliste de M. de Villèle.

écrirai pas aussi longtemps que je le désirerais, parce que je serai bientôt fatigué ; mais je m'en dédommagerai une autre fois parcequ'on m'assure que le paroxisme commence à passer et que dans 15 jours je serai bien rétabli. J'en accepte l'augure. On m'ordonne d'aller prendre les eaux ; je ne me fie pas à la Prusse et n'ai d'ailleurs nulle confiance dans les bains d'Aix. Je compte donc, le 10, après avoir mis à flot le numéro d'août, partir avec Drapier et deux ou trois autres amis pour Chaufontaine, entre Liège et Spa, pays fort curieux. Dès que je serai mieux et à la fin du mois, nous irons visiter les beaux volcans de Lakill, dont vous avez vu une notice de M. Berh dans notre premier volume. Ce voyage me sera fort utile pour mes comparaisons volcaniques, et puisque je n'ai pu réaliser mon projet d'Islande cette année, il me dédommagera.

Après cette tournée et vers le 10 septembre, j'espère être à Paris d'où je vous écrirai de suite. On ne veut ni m'y payer ni me comprendre à mon rang; ce qui donnera lieu à de grandes contestations, je vous jure, car je n'en veux pas démordre.

Voici vos dessins d'arachnides. J'espère que vous serez encore plus content de cette planche que de la précédente. On a fait effort pour vous plaire; mais comme le procédé s'améliore, les planches à venir seront encore mieux. Je pense cependant que le burin ne ferait pas mieux que la figure 2. Ce n'est pas aussi beau que vos dessins; mais aussi c'est que ces derniers sont d'un mérite au dessus de tout ce que nous avons vu. On a tiré vingt-cinq exemplaires à part de vos mémoires... Je compte désormais que vous continuerez à nous envoyer des mémoires jusqu'à vous compléter un joli ouvrage sur les arachnides. Hatez ce travail; on brûle en Allemagne d'en jouir. Ne nous faites donc plus atendre. Après vos arachnides vous devriez bien reprendre vos opégraphes et nous envoyer un travail sur ce genre, avec toutes leurs figures en couleur; on les graverait avec soin...

...Nous avons décidé que vu le mérite de vos trois mémoires et les promesses que vous m'avez faites, les *Annales* vous seront désormais envoyées gratis, à dater du 13e numéro, qui commence le 5e volume et finit l'abonnement des quatre premiers, par lesquels se termine la première année. Etes vous en général content de l'ouvrage et croyez-vous qu'il y a beaucoup de journaux scientifiques traités de la sorte ? Continuez à l'embellir et me croyez votre meilleur ami.

Je vous embrasse et suis tout à vous. B. de S. V.

Mon adresse est chez Weissembruch, imprimeur du Roi, rue du Musée. En m'écrivant là les lettres m'arriveront surement.

LXXVI

A M. Léon Dufour, à Saint-Sever

Bruxelles, 20 septembre.

MON CHER AMI ET COLLABORATEUR,

Je reçois à mon retour à Bruxelles votre lettre du 2 de ce mois (1). Vous reveniez des Pyrénées, je revenais de Spa, soulagé de la goutte et riche de quelques végétaux rares de plus. Ces fanges de Malmedy sont bien curieuses. Je n'ai pu cette fois pénétrer aux volcans éteints de La Kill. Ce sera pour l'année prochaine. Avez-vous dans les Pyrérénées observé les fougères ? Savez-vous que l'Europe est bien riche en ce genre, où Linné en avait si peu mentionné. Veuillez m'en mettre de côté des plus communes, même avec leur habitat. La seule Belgique m'en offre 40 au moins. Vous avez donc pénétré jusqu'en Espagne. Vous avez respiré l'air de la liberté. Que vous êtes heureux ?

Je compte partir pour Paris du 5 au 10 octobre et j'espère y demeurer quelque temps. J'assure seulement auparavant trois numéros des *Annales*. J'y ferai votre commission près de Méquignon et emploierai vos 50 fr. selon vos désirs, puisque les *Annales* vous vont désormais gratis...

...Adieu, mon cher ami, je ne vous en dis pas plus long, parce que c'est de Paris que je bavarderai bien avec vous. D'ici là, sachez que ma goutte va passablement et qu'avant peu il n'y paraîtra plus.

Amitiés tendres à Dufau, Thore, Franklin et Grateloup.

Mes hommages à toute votre famille.

LXXVII

A M. Léon Dufour

Paris, 2 décembre 1820.

TRÈS CHER, TENDRE ET ANCIEN AMI,

Je vous parais un paresseux parceque je vous dois une lettre de

(1) Cette lettre, où Léon Dufour raconte brièvement son excursion aux *Montagnes maudites* avec le géologue Reboul, est la dernière écrite par lui qui nous ait été communiquée, faisant partie de la collection de M. le docteur Bornet.

Bruxelles et que les deux lettres qui accompagnaient vos beaux mémoires ne m'ont été remises avec les mémoires par Latreille, que le 20 du mois dernier. Je ne vous oublie cependant pas, et il ne se passe pas d'heure que je ne pense à vous. J'ai tant de choses à vous dire que je dois le faire successivement; d'abord nous parlerons de vous.

J'ai expédié de Bruxelles aussitôt leur réception vos trois mémoires. Je dis trois, car je pense que le dernier en vaut bien deux. J'ai ordonné qu'on suspendit plutôt l'envoi du numéro de novembre et qu'on en ajournat une partie que de ne pas vous faire paraître de suite. Vos vœux seront remplis, dut-on faire une feuille de plus. On vous tirera à part, etc., en un mot ce que vous demandez. Latreille a mis quelques notes. Drapier soignera la gravure de son mieux ; je crois d'ailleurs qu'il doit vous écrire, désirant beaucoup correspondre avec vous.

J'ai, de même que vos araignées, été bien maltraité, ce numéro ci, dans ma plante ; quel emplatre lithographique ! Cependant mon dessin était charmant. Quoiqu'il en soit votre lithographe est fort habile...

Vous demandez des lichens. Mais jugez donc que lorsqu'on me proscrivit, j'emballai au hasard et à la hate mes herbiers, collections, livres, etc., dans vingt caisses, dispersées dans cent maisons à Paris, pour mettre tout à l'abri du vandalisme ; que depuis cette époque, n'étant venu à Paris que pour quelques minutes, logé en garni, je n'ai pu réunir tout cela, encore moins savoir dans quelle caisse sont les lichens...

...Je vous dirai que je suis fort maltraité ici, dans ce sens qu'on me juge indigne de recevoir aucun traitement. Ainsi, après vingt ans de bons services, sans jugement, sans motif, on me refuse tout. J'en suis bien consolé par la plus belle découverte qu'on aye jamais faite en histoire naturelle et qui va bien vous surprendre. Elle fera le sujet d'un mémoire que je compte lire à l'Académie vers le premier lundi de janvier. Dieu merci, je n'ai pas perdu mon temps à étudier les conferves, comme je l'ai fait à la guerre, après cinq ou six ans d'observations diverses dirigées dans un plan que j'avais méconnu jusqu'alors. J'ai enfin trouvé l'origine de la vie animale et végétale dans quelques uns de ces êtres prodigieux. Des gravures accompagneront mon travail, et vous aurez en outre des échantillons du tout. Je n'ai pas le temps de vous en dire plus long, et je suis votre bien dévoué et sincère

B. de S.-V.

Amitiés à votre frére, à Dufau, à Thore, père et fils, à Grateloup qui m'oublie et à toute votre famille. Faites-moi quelque volumineux paquet de plantes et d'insectes, des fougères, surtout des cryptogames, etc. Tout sera bien reçu.

Rue Montmartre, Hôtel de France et de Champagne.

LXXVIII

A M. Léon Dufour, à Saint-Sever.

Paris, 1er janvier 1821.

Très cher Ami,

Je viens vous souhaiter une bonne année, selon l'usage, accompagnée de mille autres, afin que vous puissiez jouir du bonheur de voir les hommes, libres et égaux, la société basée comme elle doit l'être et tous les lichens de la terre réunis dans votre herbier. Je viens vous prier de faire aussi mes compliments de premier jour de l'an à toute votre famille et à Dufau ; et enfin je vous annonce que bientôt je pourrai vous faire mes étrennes, attendu que depuis hier j'ai trouvé enfin un logement où je vais pouvoir ouvrir mes caisses, revoir mon herbier, réunir ce que j'ai en Belgique, en un mot jouir de mes récoltes. Alors seulement je pourrai voir ce que j'ai en lichens, et vous en faire part. En atandant je n'oublie pas que pour des plantes de Bourbon, vous m'avez promis des Espagnoles et plusieurs envois. Tachez de me faire parvenir tout cela dès que vous le pourrez. Quant aux cryptogames, vous pourriez me les envoyer par Lamarque qu'on nous annonce. Joignez-y surtout des *Conferves* ; car je vais lire des mémoires sur cette singulière production, où je trouve d'abord trois familles bien distinctes appartenant à trois règnes et vingt-trois genres seulement dans les eaux douces...

(Suit une longue théorie technique sur ces genres spéciaux).

...Mes observations m'ont conduit aussi à de belles découvertes sur les genres dits *Infusoires* que je vais publier successivement. Voilà, comme vous le voyez, de quoi enrichir nos *Annales* qui se recommandent toujours à vous pour vos fragments d'Espagne. A propos de ce beau pays, Lagasca ne me répond pas. Vous écrit-il ? Je voudrais bien lui dédier le volume qui va commencer ; mais il ne paraît pas que cela le touche beaucoup. Dites-m'en votre avis.

Adieu, mon ami, je vous embrasse bien tendrement. A propos, je retire de chez Mequignon 50 fr. pour votre compte. Vu que vous avez les *Annales* pour rien, comme zélé collaborateur, à quoi voulez-vous que j'emploie cette somme.

Pour la vie votre dévoué.

B. de S. V.

LXXIX

A M. Léon Dufour, docteur en médecine à Saint-Sever.

Paris, 21 janvier 1821.

Cher et excellent ami ; Vous vous plaignez à tort que je vous néglige. Je ne cesse de penser à vous. Je ne vous écris pas il est vrai, aussi souvent que je le désirerai, mais cela tient à tant de circonstances. Je vous sais fort occupé, et, dans ce moment, je le suis encore plus que vous. Imaginez d'abord que depuis 15 jours j'ai été en mouvement pour trouver un logement où je puisse m'établir et travailler, et qu'il a fallu le meubler, arranger, etc., avec toutes les horreurs du déménagement et ramassé dans Paris mes collections à peu près éparses en diverses caisses chez l'un ou chez l'autre. 2° Courir chez le ministre de la guerre et solliciter ma réintégration avant que de m'adresser aux Chambre et au Conseil d'Etat ; car vous savez que ce ministre a décidé que j'étais mort civilement, et parcequ'on n'a pas voulu me donner de payes, il conclut que je suis trop heureux qu'on ne m'ait pas fusillé (1). 3° Travailler pour les *Annales* dont je ramasse ici les matériaux. 4° Faire dans les courriers français la Chambre des députés et des articles pour gagner de quoi ne pas manger seulement des croutes. 5° Régler des affaires que cinq ans et demi d'exil ont bien embarrassé. 6° Enfin trouver quelques heures dans les 24 pour revoir mes algues, copier dans tous les ouvrages que je ne puis acheter les figures qui me sont nécessaires, car je veux absolument faire une iconologie.

Vous voyez qu'après cela je n'ai pas le temps d'écrire aussi longuement que je le désirerais. Je vous remercie pour les admirables envois que vous m'avez fait. Toutes vos intentions seront remplies.

(1) Le ministre de la guerre était à ce moment le marquis de La Tour-Maubourg.

Lamarque m'a remis vos mémoires qui sont depuis longtemps à Bruxelles.

Le général Durrieu m'a porté votre lichenographie; elle est partie hier. Le général n'ayant pas laissé son adresse, je ne sais où le trouver pour le remercier et pour cultiver sa connaissance (1). Je le saurai par Lamarque. Cette lichenographie ou plutôt cet essai lichenographique est fort bien. Je conais toutes vos espèces et même plusieurs qui n'y sont pas, quoiques bretones et belges; par exemple j'ai un beau pixide, trouvé assez fréquemment à Fougères d'où je suis surpris que Delisle ne vous l'ait pas envoyé...

(Il lui demande des fougères dont il va publier l'iconographie pour celles d'Europe, « avec les figures des espèces exotiques que les « voyageurs sont exposé à prendre pour les mêmes », et il lui fournit de nouveaux détails sur certains lichens, qu'il se propose du reste de faire connaître dans un prochain mémoire).

LXXX (2)

Au Président de la Chambre des Députés (3)

Paris, le 8 février 1821.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je prens la liberté d'adresser à la Chambre des députés, pour qu'elle daigne le déposer dans sa Bibliothèque, un ouvrage scientifique dont

---

(1) Durrieu (Antoine-Simon, baron), né à Grenade, dans les Landes, en 1775, mort én 1862; s'engagea en 1793 comme volontaire dans un corps basque, prit part à toutes les guerres de l'Empire, passa par tous les grades, fut blessé à Waterloo, se rallia au gouvernement de la Restauration qui le nomma, en 1829, général de division. Le général baron Durrieu commanda l'expédition de Morée où il se lia avec Bory de Saint-Vincent. Il fut nommé député par son département de 1834 à 1845, puis il passa à la Chambre des pairs. Voir les intéressants détails que donne sur lui Léon Doufour, dans ses *Souvenirs d'un Savant français*, p. 289 et suiv.

(2) Archives départementales de Lot-et-Garonne.

(3) C'était Ravez (Simon), député de Bordeaux qui, cette année 1821, était Président de la Chambre des députés. On sait le rôle politique qu'il joua pendant ces premières années de la Restauration. Nommé en 1824 premier président à la Cour royale de Bordeaux, il devint, en 1828, conseiller d'Etat, puis pair de France en 1829. Il ne reparut sur la scène politique qu'en 1849, époque où il siégea à la Législative.

je suis l'un des principaux collaborateurs et le directeur (1). Je désire que la Chambre voye dans cet hommage la preuve de mon profond respect pour elle.

Je profite de cette occasion pour vous saluer, Monsieur le Président, avec l'assurance des sentiments les plus humbles, et pour vous rappeler celui qui eut autrefois l'avantage de vous connaître personnellement dans la ville qui vous a nommé député. Il est et sera toujours votre soumis et obéissant serviteur.

Le Colonel Bory de Saint-Vincent.

LXXXI

A M. Léon Dufour

Paris, ce 21 mars 1821.

Mon cher ami,

J'ai reçu votre dernière du 2 de ce mois, et en même temps les deux beaux paquets de plantes que vous m'adressiez par la diligence. Avant tout je dois vous remercier, mais vous remercier, mais vous remercier !... C'est-à-dire que je n'ai pas d'expressions pour ce faire. Que de richesses ! J'en suis ravi et vous ne sauriez concevoir quel plaisir j'ai eu à retrouver beaucoup de ces belles plantes que j'avais autrefois aperçues en Espagne et recueillies sous les balles des guerillas. Malheureusement en mon absence, tout cela a été mangé ; les insectes m'ont fait beaucoup de mal. Ils semblent s'être rués sur mes collections espagnoles, de sorte que tout ce qui me vient de la péninsule ou du Midi m'est cher. Il n'y a que l'exotique qui a été ménagé, ce qui me console, parceque cette partie d'un herbier est plus difficile à refaire. Parmi les richesses dont vous m'avez fait don, il y a entre autre des choses ravissantes et dont s'il était possible, je recevrais un échantillon de plus avec bien du plaisir ; mais il y aurait sans doute indiscrétion à vous en redemander. Dans quelques jours je mettrai votre envoi dans du beau papier ; alors je vous donnerai une note de ce que je *redésirerais*. Je croyais trouver quelques fougères de plus, particulièrement de ce petit polypode des Hautes-Pyrénées, dont vous parlez dans votre lettre à Palassou... (Suit la nomenclature d'à peu près tout ce qui a été envoyé, avec des remarques sur chaque espèce. Il s'étend ensuite longuement sur la manière dont il a collé,

(1) Les *Annales générales des Sciences physiques*.

disposé, préparé son herbier, en 1815, alors qu'il vivait tranquille dans la vallée de Montmorency. Il invite L. Dufour à venir le voir et il partagera ses richesses avec lui.)

...Quand à mes projets de librairie, vous avez beau faire et beau dire, je vous tiens pour mon double collaborateur. En vain vous faites sonner votre indépendance, vos occupations et vous vous montrez modeste.

Vous travaillerez ou vous direz pourquoi.

1° Je vous maintiens, travaillant au *Dictionnaire*. Cet ouvrage en 15 volumes paraîtra successivement et doit durer deux ans. Toutes les arachnides ne sont pas dans un volume. Ces animaux ne feront guère plus de huit à dix feuilles dans la totalité ; et certes huit ou dix feuilles en deux ans ne vous gêneront guère. Elles ne vous seront à la vérité payées que 40 fr. C'est le dernier taux du libraire, mais enfin cette indemnité peut être appliquée à des livres, outre un bel exemplaire à planches en couleur de l'ouvrage. M. Audouin qui fait les insectes, et à qui j'ai annoncé votre part pour les arachnides en est ravi. Il désire faire votre connaissance (1). Vos mémoires dans les *Annales* lui ont donné de vous la plus haute idée. Préparez donc l'article arachnide pour le premier volume...

...2° Outre cette collaboration, pour laquelle je suis décidé à vous faire violence, vous êtes encore d'une autre opération. Au 30 juin, les *Annales des Sciences physiques* qui auront deux ans, cessent. Nous les remplaçons par un *Journal des trois règnes de la nature* qui paraîtra à Paris, par cahiers de six feuilles et travail magnifique, planches en taille douce, au mois, de façon à former trois volumes par an. La feuille y sera payée 50 fr. aux huit collaborateurs dont vous êtes du nombre, plus un bel exemplaire. On est au reste libre d'envoyer. Les collaborateurs sont Richard, moi, Beudan, vous, Audouin, Drapier, Neker de Strasbourg et Desmaret. Cela vous tente-t-il ? Le premier numéro paraîtra le 30 septembre, de sorte que le premier volume terminera l'an 1821. Vous n'aurez pas plus de peine là que vous n'en aviez aux *Annales des Sciences physiques,* tant enrichies par vous ; seulement qu'à dater de ce jour, les articles que vous m'enverrez et dont je tiendrai note vous rapporteront une honnête indemnité.

---

(1) Audouin (Jean-Victor), entomologiste distingué (1797-1841), professeur au Museum, sous-bibliothécaire de l'Institut, membre de l'Académie des sciences et l'un des principaux rédacteurs des *Annales des Sciences naturelles*.

Adieu, mon ami ; je vous embrasse bien tendrement et veux absolument vous contraindre à ne pas laisser entre Mont-de-Marsan et Ortez, au cap de Gascogne, un nom qui doit illustrer notre pays. Mille amitiés aux votres.

B. DE S.-V.

LXXXII

A Léon Dufour.

Paris, 15 avril 1821.

Mon cher ami, j'ai reçu votre gros et riche paquet et je dérobe une heure à mon sommeil pour vous répondre de suite tant je suis satisfait et charmé de tant de richesses. Je répondrai article par article.

J'adresse d'abord votre lettre à Drapier, afin qu'il fasse droit à vos plaintes sur les réimpressions et je divise votre immense travail en deux. Je trouve que vous faites trop bien, et toutes préventions d'amitié exceptées, pour ne pas concourir de tous mes efforts à donner une grande publicité à ce que vous faites. Encore que vos *lettres sur l'Espagne* eussent été à merveille dans nos *Annales générales* et tout à fait dans leur esprit, il ne faut pas mettre tous ses œufs dans un panier. Je vais donc porter ces lettres aux *Annales générales des Voyages et de la Géographie* qui s'impriment à Paris et pour lesquelles je travaille aussi. Je profite de cet accès pour vous y trouver une place et demander vingt-cinq exemplaires pour vous. Continuez ces lettres, elles sont du plus grand intérêt et je vous en promet des compliments. Si vous pouvez en faire deux pareilles par mois jusqu'à épuisement total du sujet, cela vous fera dans un an un joli petit volume.

J'envoie demain tout le reste aux *Annales* de Bruxelles, dont vous voilà le plus actif, le plus zélé collaborateur, et pour vous prouver que ce que vous y avez versé n'y est pas perdu, c'est que plusieurs journaux allemands ont déjà traduit vos araignées. Je vous demande pardon pour la manière dont le sieur Jaubard a maltraité vos dernières planches. C'est en vérité bien mal, mais cependant cela donne l'idée. J'ai tous vos dessins de retour; j'attens pour vous les envoyer, une occasion. J'en profiterai pour vous adressesr des doubles de *lichens*, mais riche que vous êtes, trouverai-je juste ce que vous n'avez pas. Je voudrais que vous puissiez venir cette année;

vous verriez cela vous-même ; nous visiterions ensemble et probablement cela vaudrait mieux qu'un envoi à l'aveuglette. Je ne sais si dans le temps je ne vous donnai pas quelques espèces ; je désirerais le savoir, car les doubles eux-mêmes commencent à me devenir précieux.

Pour vous donner une idée de ma fortune dans la famille des *Lichens*, je vais vous faire une liste de quelques-uns de mes genres qui me tombent sous la main :

(Suit une liste de plus de *300 noms*, genres et espèces. — Bory ajoute qu'il n'y en a pas le tiers ; le tout vérifié par Florke, Wildenow, etc.)... Vous voyez que je suis assez riche et que les quatre parties du monde ont été mises à contribution. J'ai des doubles à peu près de tout cela.....

(Il veut lui envoyer quelques rares espèces de conferves, dont il lui donne d'avance la liste, soit neuf espèces. Il attend toujours avec impatience l'envoi des plantes d'Espagne, notamment les fougères.)

Son adresse est rue Neuve Saint-Eustache, n° 8.

LXXXIII

A M. Léon Dufour, docteur en médecine, à Saint-Sever.

Paris, 25 avril 1821.

MON CHER AMI,

Vous avez reçu probablement ma dernière lettre, et avant que d'attendre votre réponce, je viens de nouveau m'entretenir avec vous pour vous communiquer un plan dans lequel vous me pouvez être fort utile. Car, c'est encore plus sous le rapport de mon utilité personnelle que sous celui de la votre que j'y ai pensé. Ce qui n'est pas cependant vous faire un compliment, puisque ce n'est que justice. Voici le fait : Vous connaissez l'immense et volumineux *Dictionnaire d'Histoire naturelle de Deterville*, fort cher et où certaines parties sont étranglées, tandis que d'autres y sont d'une sempiternelle longueur. Vous connaissez aussi l'énorme Levrault qui n'en finit et qui, de jour en jour, semble promettre des volumes sans fin : ouvrages qui auraient besoin de suppléments à la lettre A avant de parvenir à la lettre Z. Vous connaissez enfin, si vous ne l'avez oublié, le stupide vieillard dit *Dictionnaire d'Histoire naturelle*, par Valmont de Bau-

mare. Eh bien ! tous ces ouvrages sont ou mauvais, ou vicieux, ou insuffisants, ou disant plus qu'il n'en faut. Les frères Baudouin sont venus me proposer de me mettre à la tête d'un nouveau *Dictionnaire d'Histoire naturelle*, qui sans être abrégé, dira en quinze volumes tout ce qui est nécessaire de dire dans un dictionnaire qui traite les trois règnes, où l'on doit supprimer ces longues superfétations d'agriculture, de chimie, de physique, etc., dont l'usage est de rapporter des salaires à qui les écrit et à qui les imprime.

Les fonds, les préparatifs de l'entreprise étant bien établis, déjà bon nombre de travailleurs réunis, et les travailleurs me conviennent, j'ai accepté. Mais je me suis réservé la distribution des matières. M. Audouin devant faire les généralités sur les insectes, j'ai pensé qu'une part de collaboration vous serait agréable en même temps qu'honorable et lucrative. Je vous ai donc placé en liste pour les arachnides et laissé dans les nombreuses tribues d'insectes existants un choix de rédaction. Voyez ce qui vous convient. Hâtez-vous de me l'écrire. Votre nom ne serait pas mal associé ; ce que vous voudrez choisir ne formant tout au plus qu'un volume dans les quinze, ayant justement deux ans pour le faire. Vos occupations vous permettraient d'entreprendre un pareil travail. Nous sommes l'un et l'autre assez bien avec Latreille pour espérer qu'au centre des collections de Paris, il voulut le revoir, et j'ai obtenu que vous seriez payé à 40 fr. la feuille, ce qui, après tout, est une assez bonne indemnité, sans préjudice d'une gratification au cas de seconde édition, outre deux exemplaires de l'ouvrage dont on a planches enluminées. Je vous ferai savoir ultérieurement de quelles planches vous pourrez disposer ; car nous n'en voulons pas être trop prodigues, et ne pas dépasser 150 en tout, et même n'irons nous guère qu'à 100.

Répondez-moi de suite, cher ami, car dès le milieu du mois prochain, je compte distribuer les articles des lettres A. B. C. D. E.

Tout à vous pour la vie,

B. DE S. V.

N'oubliez pas dans l'envoi du roullage les fougères quelconques, jusqu'aux plus vulgaires dans tous leurs états.

LXXXIV

Suit une lettre *non datée*, où Bory revient sur le projet du *Dictionnaire*, dans lequel il veut à tout prix que Léon Dufour entre comme

collaborateur : « M. *Lacépède*, dit-il, est des nôtres, avec *Lamouroux* : « sur douze collaborateurs nous serons quatre méridionaux. »..........

Il est question aussi de la publication du nouveau *Journal* qui remplacera les *Annales*.

LXXXV

A M. Léon Dufour, naturaliste à Saint-Sever.

Paris, 3 juin 1821.

Mon très cher ami. J'ai reçu votre bel envoi. Je vous en ai accusé réception. Il m'enchante, et il est des plantes dont je vous demanderai encore quand je mettrai votre envoi en ordre. J'ai aussi reçu par M. Leboullenger votre envoi de lettres. J'avais, comme je vous l'ai dit, voulu les placer dans les *Annales des voyages* ; mais j'ai eu quelques difficultés avec ce Maltebrun qui veut absolument exercer une censure politique dans cet ouvrage (1). Censure insupportable qui le perd, vu qu'il insére des articles d'un ultruisme qui nous chassera tous. L'éditeur qui d'ailleurs est un arabe ne voulait d'ailleurs pas vous envoyer la collection ; aussi j'ai rompu ; mais je vais publier ces lettres dans un ouvrage qui leur servira de passeport et qu'elles orneront. Rapportez-vous en donc à moi. Mais cet ouvrage va paraître du 15 au 20. Ainsi hâtez vous de m'adresser la curieuse lettre et s'il y a lieu la sixième. Rapportez-vous en à moi du soin de leur célébrité qu'elles méritent; car elles sont fort bien. Votre dernière a Palassou est à merveille. Que voulez-vous dire qu'on y retouche? Dépechez-vous donc et ne perdez pas un instant pour m'envoyer vos dernières lettres, fut-ce par la diligence. L'important est qu'elles soient ici pour le 20 au plus tard. Songez que j'y compte.

Maintenant, venons au *Dictionnaire*. Vous aurez beau faire et beau dire, vous ferez les *Arachnides*. C'est l'avis de Latreille qui se charge des *Crustacés*, par amitié pour moi. Audouin fait le reste des anciens insectes. Ce jeune homme plein de mérite désire être votre

---

(1) Maltebrun (Malte-Conrad Brum), dit (1775-1826), né à Thisted dans le Jutland, naturalisé français, auteur d'une *Géographie* très importante, en 16 volumes et d'un *Précis de Géographie Universelle*, en 6 volumes qui a consacré sa réputation. Fondateur des *Annales des Voyages* en 1808, et de la Société de Géographie en 1821.

ami, et correspondre avec vous. Ne plaisantez pas et songez que votre nom sera sur le prospectus avec ceux de Richard, de Candole, Beudan, Audouin, Lucas, Ferrusac, Lamouroux, moi, Lacépède, Latreille, etc. Ainsi il ne se trouvera pas en mauvaise compagnie. Sur les dix volumes, de 36 à 46 feuilles chaque, les arachnides se doivent réduire dans 18 feuilles et deux planches. Ou vous ne mettriez que les caractères des familles ou genres, ou bien ce que vous jugerez le plus utile. Vous avez deux ans pour cela ; ainsi il n'y a pas de quoi s'échiner. De l'avis de tout le monde ici, vous devez faire cela merveilleusement. Latreille d'ailleurs, qui vous aime fort, reverra votre besogne. Mettez-vous y donc et songez seulement qu'*araignée* et *arachnide* viennent à la lettre A, dont copie me doit être fournie pour le 15 août. D'ici à quatre ou cinq jours, je vous enverrai d'ailleurs le plan dans lequel nous voulons travailler. Notre *Dictionnaire* doit renfermer en dix volumes tout ce qui est utile dans les trois règnes. Point de bageu, de verbiage, d'inutilités, hors des trois règnes. De bons articles généraux, concis, des exemples d'espèce bien choisis, sans prétentions aux *Speciés*, la science au courant, point de monograhies en un mot, parce qu'elles nécessiteraient trop de détails ; un bon *compendium*, voilà notre affaire. Il faudra que chaque rédacteur fasse rentrer dans le nombre indiqué des feuilles tout ce qu'il jugera utile d'apprendre au public. Notre *Dictionnaire* est un résumé général ; et de l'avis de tous les savants, effrayés du nombre de pages de Deterville et de Levraud, est que notre entreprise est bonne. Vous recevrez 40 francs par feuilles immédiatement après l'apparition de chaque volume, plus un bel exemplaire de l'ouvrage enluminé. Vous pouvez donner tout le luxe possible à vos dessins ; les plus habiles graveurs en taille douce les exécuteront.

Adieu, mon ami ; j'attands votre réponce en comptant les minutes ; si vous n'acceptez pas les arachnides, je renoncerais plutôt au dictionnaire. Tout à vous d'âme et de cœur.

B. de S. V.

LXXXVI

A M. Léon Dufour

Paris, 8 juin 1821.

Mon cher ami, vous avez beau faire et beau dire, vous serez notre faiseur d'arachnides. Je sais bien que votre modestie vous retient ;

mais Latreille, votre ami, qui a la bonté de faire les *anélides, crustacés* et *entemostracés*, veut bien revoir votre travail afin que vous soyez associé à une belle entreprise ; car il serait ridicule que votre nom demeurât enterré à *Saint-Sever*, *département des Landes et cap de Gascogne.* Il faut illustrer votre *endroit.*

La famille des arachnides n'est pas tellement nombreuse que vous n'en veniez bien vite à bout. Elle vous est d'ailleurs très familière, et sur dix volumes de 40 feuilles, elle en tiendra quatre. Ainsi voilà le travail bien réduit. Il est vrai que la plus grande partie se trouve dans le tome 1, et pour cela vous recevrez un bel ouvrage et toucherez de quoi en acheter quelque autre qui vous sera utile. Vous me ferez surtout un bien grand plaisir.

Il n'est pas possible que vous n'ayez le dernier Dictionnaire de Deterville, le règne animal de Cuvier, les animaux sans verterbres de Lamark et les ouvrages de Latreille, Fabricius, etc. Avec cela, vous avez plus de matériaux qu'il n'en faut. Votre partie contiendra ce qui dans Cuvier fait trois feuilles un quart ; mais je vous préviens que les *notes contiendront presque le double de ce que contiennent celles de cet ouvrage.* Elles seront imprimées à double colonne et assez compactes. Je vous dis cela pour régler votre copie. Vous devez profiter de cela pour jetter sur le papier vos idées générales et propres ; car chacun de vous va traiter sa partie dans le genre le plus neuf qu'il la conçoit, afin de justifier la bonne opinion qu'on a déjà de notre affaire, sur la réputation de zèle et d'activité qu'ont ses auteurs, la plus part assez jeunes.

(Suivent de longs détails spéciaux sur la manière dont Bory entend dresser le plan de son Dictionnaire et comment il engage L. Dufour à rédiger son article sur les arachnides.)



PROGRAMME

DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1906

Section d'Histoire et de Philologie

1° Indiquer les manuscrits exécutés au moyen âge dans un établissement ou dans un groupe d'établissements d'une région déterminée. Rechercher les particularités d'écriture et d'enluminure qui caractérisent ces manuscrits.

2° Étudier les authentiques de reliques conservées dans les trésors de diverses églises.

3° Signaler les cartulaires, les obituaires et les pouillés conservés en dehors des dépôts publics.

4° Critiquer les actes apocryphes ou interpolés, publiés ou inédits. A quelle date et pour quels motifs les fraudes de ce genre ont-elles été commises ?

5° Établir et justifier la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes.

Ces listes seront utiles pour fixer la chronologie des documents dépourvus de date et pour identifier les personnages simplement désignés par le titre de leurs fonctions. Les documents financiers peuvent aider à les établir.

6° Signaler dans les archives et dans les bibliothèques les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

Mettre à la disposition du Comité une copie du document, collationnée et toute préparée pour l'impression selon les règles qui

ont été prescrites aux correspondants, avec une courte notice indiquant la date certaine ou probable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, les dispositions qui le différencient des textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

7° Etudier l'administration et les finances communales sous l'ancien régime, à l'aide des registres de délibérations et des comptes communaux. Définir les fonctions des officiers municipaux et déterminer le mode d'élection, la durée des fonctions, le traitement ou les privilèges qui y étaient attachés.

8° Signaler les anciennes archives privées, conservées dans les familles ; indiquer les principales publications dont elles ont été l'objet, et autant que possible les fonds dont elles se composent.

9° Indiquer les diplômes des Universités françaises et étrangères, ainsi que les thèses imprimées ou manuscrites antérieures à la Révolution et conservés dans des dépôts publics ou privés.

10° Signaler, pour les XIIIe et XIVe siècles, les listes de vassaux ou les états de fiefs mouvant d'une seigneurie ou d'une église quelconque; indiquer le fruit qu'on en peut tirer pour l'histoire féodale et pour la géographie historique.

11° Registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état civil ; services qu'ils peuvent rendre pour l'histoire des familles ou des pays, pour les statistiques et pour différentes questions économiques.

12° Étudier l'administration temporelle des paroisses sous l'Ancien Régime (marguilliers, fabriciens, etc.).

13° Chercher dans les registres de délibérations communales et dans les comptes communaux les mentions relatives à l'instruction publique : subventions, nominations, listes de régents, matières et objet de l'enseignement, méthodes employées.

14° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, les mentions historiques et les anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque localité, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier.

15° Relever dans les privilège accordés pour l'impression des livres les particularités utiles pour différentes études et surtout pour l'histoire littéraire.

16° Étudier les documents qui pourraient servir à l'histoire de la presse sous l'ancien régime (fraudes, contrefaçons françaises ou étrangères, impressions clandestines, imprimeries domestiques, etc.).

17° Faire pour la période antérieure au second Empire la bibliographie raisonnée de la presse périodique (journaux et revues) pour un département, un arrondissement ou une ville.

Cf. comme types de ce genre de bibliographies :

a. *Histoire et bibliographie de la presse périodique dans le département du Nord,* par G. Lepreux. Douai, 1896, 2 vol. in-8°.

b. La bibliographie des journaux parus à Paris de 1789 à 1800, au t. II de la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française,* par M. Tourneux. Paris, 1894, in-8°.

18° Donner des renseignements sur les livres liturgiques (bréviaires, diurnaux, missels, antiphonaires, manuels, processionnaux, etc.), imprimés avant le XVIIe siècle, à l'usage d'un diocèse, d'une église ou d'un ordre religieux.

19° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre, sur la production dramatique et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

20° Exposer, d'après les registres versés récemment par l'Administration de l'Enregistrement aux archives départementales, comment était organisé et fonctionnait, à la fin de l'ancien régime, le service de la perception des droits domaniaux du Roi (contrôle des actes, insinuations laïques, centième denier, etc.).

Indiquer le parti qu'on peut tirer de ces registres pour les études historiques.

21° Étudier pour une région déterminée le rapport des mesures anciennes avec celles du système métrique.

22° Étudier la vie littéraire dans une ville ou dans une région de la France au XVIIIe siècle, avant la Révolution.

Sans négliger les écrivains locaux, on recherchera les faits et documents qui peuvent faire connaître l'activité intellectuelle et les goûts du public, ainsi que le rôle de la littérature dans la vie nationale.

23° Organisation et fonctionnement d'une des assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787.

24° Dresser la liste des documents d'archives qui peuvent servir à faire connaître, dans un département, l'application de la Constitution civile du clergé.

25° Étudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

26° Étudier, dans un département ou dans une commune, la levée, la composition et l'organisation des bataillons de volontaires pendant la Révolution.

27° Tracer l'histoire d'une société populaire pendant la Révolution.

28° Étudier les variations de l'esprit public dans un département sous le Consulat et l'Empire, d'après les procès-verbaux d'opérations électorales et d'après les autres sources imprimées ou manuscrites.

29° Étudier, dans un département ou dans une commune, le fonctionnement de la conscription militaire de l'an VI à 1815.

Section d'Archéologie

I.— ARCHÉOLOGIE PRÉROMAINE

1° Signaler les stations et gisements préhistoriques nouvellement découverts ainsi que leur disposition stratigraphique en décrivant systématiquement les outils et les armes qu'on y a trouvés.

Se référer à la publication intitulée *La société, l'école et le laboratoire d'anthropologie à l'Exposition universelle de 1889* (palais des Arts libéraux. Exposition du Ministère de l'Instruction publique, 1 vol. de 350 pages avec 248 figures).

2° Indiquer les découvertes nouvelles de gravures ou peintures sur les parois des grottes ou roches isolées.

3° Faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération.

Étudier particulièrement cette question en se référant, comme

point de comparaison, aux ouvrages de M. le général Pothier : *Les populations primitives : essai d'interprétation de documents archéologiques par la géologie et les textes* ; — *Les Tumulus du plateau de Ger.* (Cf. aussi l'étude de M. G. Chauvet publiée dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques,* 1899, p. 491 et suiv., sous le titre de *Statistique et bibliographie des sépultures préromaines du département de la Charente.*)

4° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol.

Cette question a pour but de préciser l'attribution des monnaies recueillies à tels ou tels peuples gaulois. Se référer, pour la traiter, à l'*Atlas des monnaies gauloises*, publié par M. H. de la Tour, et à l'ouvrage de M. Adrien Blanchet, *Traité de la numismatique gauloise*, 2 vol. in-8°.

II. — ARCHÉOLOGIE ROMAINE

5° Etudier les divinités indigètes d'après les monuments figurés et les monuments épigraphiques. Signaler ceux de ces monuments qui seraient encore inédits ou imparfaitement publiés.

Signaler en particulier les autels portant les images de plusieurs divinités et étudier leur groupement. Se référer pour les monuments figurés au *Catalogue des bronzes de la Gaule romaine* et pour l'épigraphie à la liste donnée par M. Allmer dans la *Revue épigraphique du midi de la France* (III, p. 298 et suiv.), sous le titre de *Les dieux de la Gaule.*

6° Etudier les monuments figurés votifs ou funéraires relatifs à l'armée romaine.

7° Faire connaître ce que les textes et les monuments antiques de tout genre peuvent apprendre sur l'industrie et le commerce des différentes régions de la Gaule à l'époque romaine.

8° Décrire les mosaïques antiques non relevées jusqu'à présent en France et dans l'Afrique française et dont on possède les originaux. Relever aussi et étudier les anciens dessins conservés dans les collections publiques ou particulières et qui reproduisent des mosaïques aujourd'hui détruites.

9° Rechercher les centres de fabrication de la céramique

dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge.

Dresser la liste des noms de potiers inscrits sur les vases ou fragments de vases, lampes et statuettes, conservés soit dans les musées, soit dans les collections privées. Se référer à l'ouvrage de M. J. Déchelette sur *Les vases ornés de la Gaule romaine* et, pour les noms de potiers, au tome XIII du *Corpus inscriptionum latinarum*.

10° Décrire les pièces de verrerie antique les plus importantes conservées dans les musées ou les collections particulières et en indiquer la provenance ; relever les inscriptions qu'elles portent.

11° Etudier les pierres gravées qui sont enchassées dans les pièces d'orfèvrerie anciennes ; en faire connaitre les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière.

Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées, de préférence à des dessins ou à des images quelconques.

12° Décrire et classer les plombs monétiformes portant des sujets figurés ou des inscriptions ; en indiquer la provenance.

Se référer au *Catalogue des plombs de l'antiquité conservés au Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*; par MM. Michel Rostovtsew et Maurice Prou. — Voir aussi Michel Rostovlsew : *Tesserarum urbis Romae et suburbi plumbearum sylloge*. Saint-Pétersbourg, 1903, in-4°, et 1 atlas in-fol.

13° Signaler les documents d'archives, les manuscrits anciens ou la correspondance des antiquaires des derniers siècles qui relatent une trouvaille ou peuvent servir à établir l'âge ou l'histoire d'un monument archéologique déterminé.

14° Décrire les monuments grecs qui se trouvent dans les musées de province et en préciser la provenance.

Un grand nombre de nos musées provinciaux renferment des inscriptions, des bas reliefs, des vases peints, des terres cuites que des voyageurs ont rapportés des pays helléniques : il serait très utile de faire connaitre ces monuments.

15° Rechercher le tracé des voies romaines ; étudier leur construction ; signaler les bornes milliaires.

III. — ARCHÉOLOGIE DU MOYEN AGE.

16° Donner, avec plans et dessins à l'appui, la description des édifices chrétiens, réputés antérieurs à la période romane.

17° Signaler les monuments chrétiens antérieurs au XIe siècle ; rechercher en particulier les inscriptions, les sculptures, les verres gravés, les objets d'orfèvrerie et les pierres gravées.

18° Etudier les monnaies féodales de la France, surtout à l'aide des documents d'archives ; faire connaître ceux de ces documents qui seraient inédits et les commenter.

19° Relever les noms des chapitres, abbayes et prieurés ayant eu sur la fabrication de la monnaie des droits complets ou restreints ; déterminer la date de ces droits et leur origine.

20° Étudier les jetons des corporations et des États provinciaux.

Se référer, à titre de comparaison, au travail de M. E. Bonnet : *Les jetons des États généraux de Languedoc*, inséré dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1899, p. 241 à 329.

21° Décrire les sceaux conservés dans les archives publiques ou privées ; accompagner cette description de moulages ou au moins de photographies.

22° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de

famille. Ainsi on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

23° Rechercher, dans une contrée déterminée, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge ; signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date; accompagner les communications de dessins et de plans.

24° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge ; indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe dans un grand nombre d'églises des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. Il convient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

25° Décrire et photographier les anciens tissus, quelle que soit leur origine, conservés dans les églises, les musées ou les collections particulières.

26° Recueillir les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume pour les diverses classes de la société dans une région déterminée.

Au moyen âge, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici. Il serait intéressant d'en rechercher la trace sur les monuments.

27° Signaler les carrelages de terre vernissée, les documents

relatifs à leur fabrication, et fournir des calques des sujets représentés et de leurs inscriptions.

28° Faire par région, par ville, ou par édifice, le recueil des pierres tombales et inscriptions diverses, publiées ou non ; accompagner ce recueil, autant que possible, d'estampages ou de dessins.

Consulter, à titre comparatif : F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie, *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle* ; *ancien diocèse de Paris*. — Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*.

IV. — ARCHÉOLOGIE ORIENTALE.

29° Signaler, dans les collections particulières et les musées de France, les monuments se rapportant aux civilisations antiques de l'Orient et spécialement les monuments de provenance africaine qui pourraient être rattachés à la civilisation punique.

30° Signaler, dans les collections publiques ou privées de la France les monnaies arabes inédites, les objets d'art musulmans et, en particulier, les monuments céramiques provenant de nos possessions africaines.

Section de Géographie historique et descriptive.

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes), qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales ou particulières.

2° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de généralités, de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

3° Déterminer les limites des différents *pays* (pagi), en s'appuyant sur les documents écrits ou la tradition locale.

4° Dresser la carte toponymique d'un *pays* de l'Ile-de-France ou des provinces limitrophes.

5° Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., de l'Ile-de-France ou des provinces limitrophes.

6° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.).

S'attacher à la reconstitution des formes plutôt qu'à la recherche des étymologies.

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

8° Étude particulière des régions de causses (avens, grottes, cours d'eau souterrains, etc.).

9° Recherches sur les glaciers, les moraines, les lacs et les étangs de montagnes. — Formation des cirques, des chutes, des cluses, etc...

10° Recherches sur les marées des côtes de France. — Courants littoraux ; leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

11° Modifications anciennes et actuelles des côtes. — Cordons littoraux, bancs, etc. — Formation des dunes et des étangs. — Landes, forêts sous-marines, etc.

12° Délimiter comparativement une forêt de France, au moyen âge et à l'époque actuelle. — Déboisements et reboisements.

13° Étude hydrographique du bassin de la Seine à travers les âges. — Tracé, aux diverses époques, du cours de ce fleuve et de ses principaux affluents.

14° Causes du tracé des cours d'eau ; variations, empiétements, captures.

15° Voies anciennes de la France (routes commerciales, routes de pèlerinage, chemins de transhumance).

16° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographiques des colonies françaises ou des pays de protectorat.

17° **Biographies** des anciens voyageurs et géographes français.

18° Documents inédits sur l'histoire des colonies françaises.

19° Missions et voyages de savants français à l'étranger, antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires.*

NOTES DIVERSES

ENFANTS-PRÊTRES

Cette appellation, qui semblerait bizarre si l'on croyait que la prêtrise a pu jadis être donnée à des enfants, a au contraire un sens très naturel et très obvie.

La paroisse comme la cité, la province comme la patrie, sont autant de personnes morales auxquelles on peut attribuer une sorte de paternité ou de maternité. Sont enfants de la paroisse, de la cité, de la province ou de la patrie, les personnes qui sont originaires de ces lieux.

Si les enfants d'une localité sont unis par un lien d'origine, ils diffèrent entre eux par les professions. Ajoutez si vous le voulez le nom de la profession à celui d'enfant et immédiatement vous comprendrez le sens de certaines appellations usitées jadis. Exemple : les enfants-prêtres de Marmande ; collège composé de prêtres originaires de cette paroisse et que le curé du lieu était tenu de s'associer pour le service paroissial, à l'exclusion d'autres prêtres étrangers à cette cité.

Ces collèges, — nous dirions aujourd'hui syndicats — n'avaient donc rien de puéril.

J. D.

BIBLIOGRAPHIE

La situation religieuse de l'Afrique romaine depuis la fin du IV[e] siècle jusqu'à l'invasion des Vandales (429), par F. Ferrère, docteur ès-lettres. (Paris, Félix Alcan, 1897. 1 vol. in-8° de xxiv-382 pp.)

De Victoris Vitensis libro qui inscribitur Historia persecutionis Africanæ provinciæ historica et philologica commentatio, auctore F. Ferrère, doctore in litteris. (Parisiis, apud C. Klincksieck, M.DCCCXCIII. 1 vol. de 191 pp.)

Langue et style de Victor de Vita. — Contribution à l'étude du latin d'Afrique. (Paris, librairie Klincksieck, 1901. 1 brochure de 29 pp.)

Ce ne sont pas précisément des nouveautés que nous avons l'honneur de présenter ici aux lecteurs de cette Revue. De plus, ces ouvrages ne sont pas nés chez nous et ils n'offrent, avec notre histoire locale, qu'un rapport des plus éloignés. Cependant nous avons sujet de croire que les lettrés agenais nous sauront gré d'attirer tout spécialement sur eux leur attention. L'auteur, professeur au lycée Bernard Palissy, est devenu notre compatriote. A quelles fonctions plus nobles pourrait on attacher le droit de cité ? Notre société académique s'est honorée en le recevant parmi ses membres. Son œuvre est donc entrée dans notre patrimoine littéraire et il n'est pas injuste de dire qu'elle en forme une des plus précieuses richesses.

Cette œuvre qui, d'ailleurs, a valu à M. Ferrère le titre de docteur ès-lettres, est d'une haute importance à cause non seulement de son mérite propre, mais aussi de ce que j'appellerais son opportunité. On sait avec quelle ardeur et quels succès, pendant les deux ou trois siècles qui précédèrent la Révolution, la Pensée chrétienne a été étudiée en France, soit dans les saintes Ecritures, soit dans les Pères de l'Eglise. « La France, a dit très justement M. le professeur Kihn, de Wurzbourg, est la patrie de la science patrologique (1). » En effet,

(1) *Congrès scientif. internat. des Catholiques*, à Paris, 1891, section des Sciences religieuses. p. 280.

par leurs immortels travaux, les Dupin, les Ceillier, les Cotelier, les Sirmond, les Quesnel, et surtout les Bénédictins de Saint-Maur demeurés légendaires, avaient fait de la Patrologie et des études religieuses une des plus belles provinces, dans l'ordre intellectuel, de notre domaine national. Mais ensuite les philosophes, depuis Voltaire et Rousseau jusqu'à Dupuy et Volney, ayant changé la direction des esprits, les sciences sacrées tombèrent dans le plus grand discrédit et furent, chez nous, à peu près abandonnées au grand profit des étrangers, particulièrement de ceux d'outre-Rhin. Or, depuis quelque temps et, s'il faut préciser, depuis la *Vie de Jésus* de M. Renan, on constate dans nos milieux savants, même les plus laïques, un revirement très sensible, et l'étude de la Pensée chrétienne, dans ses monuments anciens, commence enfin à reprendre sa place légitime parmi les travaux de l'érudition française. C'est un des mérites de M. Ferrère d'avoir contribué, pour sa part, à cette heureuse Renaissance.



En se proposant d'étudier la vie religieuse des peuples d'Afrique et d'en retracer l'histoire depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'invasion des Vandales, M. Ferrère, on en conviendra, ne pouvait choisir un sujet plus digne d'intérêt et plus rempli d'enseignements. Comme il le dit lui-même, à cette époque « l'Afrique est à la veille de sa ruine ; cependant c'est alors qu'elle jette le plus d'éclat, au milieu de la décadence universelle. La vie intellectuelle y est plus intense que dans les autres contrées de l'Empire. Cette activité singulière, elle la doit aux luttes religieuses, qui la préoccupent plus que les Barbares et les événements politiques et militaires du reste du monde. »

M. Ferrère ne s'est pas montré inférieur à la tâche qu'il s'était assignée. Il a divisé son travail en deux parties. Dans la première, il nous expose, dans les plus grands détails, la constitution et l'organisation de cette église d'Afrique que Dieu a ressuscitée, de nos jours, de son tombeau quatorze fois séculaire, église illustre entre toutes les églises à cause de son origine apostolique et de sa merveilleuse fécondité. De son sein, en effet, sont sortis des génies et des saints tels que Minutius Félix, Tertullien, S. Cyprien, Arnobe, Lactance, S. Augustin, S. Fulgence, pour ne citer que les plus glorieux de ses fils. Quoique très attachée au Saint-Siège, elle jouissait cependant d'une certaine autonomie. Le primat de Carthage — *episcopus primæ sedis*

— régnait sur ses 500 évêchés. Elle avait non seulement ses synodes provinciaux mais même ses conciles généraux. Tout lui est bien particulier : le mode d'élection de ses évêques, leur juridiction, leurs rapports avec le pouvoir civil et le Saint-Siège. Plus lente à s'ouvrir à la vie monastique que les autres parties du monde chrétien, elle les devance dans la création des séminaires et des collèges de prêtres séculiers. Elle a bien ses méthodes propres pour l'éducation soit des clercs, soit des simples fidèles. Malgré ses efforts, les mœurs restent fort loin de l'idéal chrétien. Elle triomphe cependant des restes du paganisme par la disparition définitive de ses deux cultes populaire et officiel, représentés l'un par l'idole *Cœlestis*, l'autre par le *Sacerdotium provinciæ*.

Pendant qu'elle donne ainsi le coup de grâce à l'ennemi du dehors, l'Eglise d'Afrique doit faire face aux ennemis du dedans, autrement dangereux. Ses luttes contre le Donatisme, ce schisme *opiniâtre* ; contre ces formidables hérésies : le Manichéisme, le Pélagianisme, l'Arianisme, tel est le sujet de la seconde partie.

Voici en quels termes l'auteur résume les chapitres qu'il a consacrés au Donatisme : « Commencé en 303, ce schisme avait, pendant plus de cent ans, résisté avec force. Ni les jugements des conciles, ni les sentences et les lois publiées contre eux par Constantin n'avaient pu calmer l'agitation des Donatistes. Plus tard, offres de paix, tentatives de conciliation par la parole, mesures de rigueur, tout avait échoué, jusqu'au moment où, enfin décimés, ils furent incapables d'une résistance ouverte. Pour faire des vides dans leurs rangs, il avait fallu, pendant plus de vingt années, toute la science et toute l'éloquence d'un Augustin, soutenue par les lois impériales. Et cependant, qu'est-ce qui constitua le fond de la querelle ? Tout d'abord des discussions sans importance. Cécilien, fût-il coupable, ne devait pas être rejeté du sein de l'Eglise. A ces discussions s'ajoutèrent plus tard des controverses théologiques sur les caractères de la véritable Eglise, et sur la pratique du baptême. Au fond, dans l'un et l'autre parti, les croyances étaient identiques : on faisait les mêmes prières, on recevait les mêmes sacrements, on observait les mêmes rites. Rien ne justifiait leurs profondes divisions. Les divergences en matière de discipline étaient de celles qu'un concile pouvait aisément faire disparaître, pour peu que l'on fût de bonne foi. Quant à l'innocence de Cécilien, on l'avait, pièces en main, clairement démontrée.

« Les Donatistes furent donc opiniâtres et donnèrent rarement des preuves de leur amour de la paix. Ces hommes, qui avaient la préten-

tion d'être seuls saints, cultivèrent toutes les semences de révolte, appelèrent à eux tous les ennemis de la paix romaine, dépeuplèrent et ravagèrent les campagnes, saccagèrent des villes, firent partout couler le sang. Pourquoi tant de forfaits ? Pour satisfaire une haine séculaire attisée par des chefs de secte dont la fougue égalait l'orgueil. On ne saurait donc, en finissant, mieux caractériser ce schisme des Donatistes que par le mot de saint Optat : *Incendium de scintilla conflatum.* »

Le Manichéisme n'était pas né en Afrique comme le Donatisme, mais il y avait trouvé un terrain tout préparé. Aussi y fit-il de rapides progrès. Fondé non sur l'Ancien et le Nouveau Testament qu'il attaquait, mais sur toute une littérature sacrée, plus ou moins inventée par Manès et ses disciples, il rejetait la plupart des dogmes chrétiens : l'unité de Dieu, la création, la rédemption, le salut, et, par suite, la nécessité du baptême et la résurrection des corps. Il condamnait le mariage dans sa fin, l'aumône, le travail de la terre. C'était, au reste, une église constituée ayant son symbole, sa morale d'un ascétisme outré en apparence, sa hiérarchie et ses docteurs. Saint Augustin avait appartenu à cette secte dans sa jeunesse. Il ne fallut rien moins que son génie pour en avoir raison. Dans cette lutte, l'évêque d'Hippone ne voulut pas d'autres armes que la persuasion, tandis que, dans la querelle du Donatisme, il n'avait pas craint de faire appel au bras séculier. Comment expliquer cette tolérance ? C'est que, peut-être, les Manichéens, quoique beaucoup plus éloignés de l'orthodoxie, n'apparaissaient que comme de doux anarchistes et que les Donatistes, avec les Circoncellions, s'étaient révélés violents propagandistes par le fait.

Si le Manichéisme s'attaquait à la plupart des vérités chrétiennes, le Pélagianisme ne menaçait qu'un seul dogme et encore mal défini, celui de la grâce. Cette hérésie n'était pas moins dangereuse, car elle minait la foi catholique dans son fondement même. « Tout ce système, dit M. Ferrère, se réduisait à deux négations : il n'y a pas de péché *originel;* notre libre arbitre est sain et valide ». Sa diffusion fut rapide aussi bien en Orient qu'en Occident et surtout à Rome, centre de la catholicité. L'Afrique, à son tour, fut envahie, mais les évêques de cette province, dans un concile à Carthage, et sous l'influence de saint Augustin, toujours sur la brèche, anathématisèrent l'erreur pélagienne. Pour en délivrer l'Eglise entière, ils firent une sainte pression sur le Pontife romain qui lui donna le coup mortel en la condamnant. C'est après cette condamnation que l'évêque d'Hippone prononça

la fameuse parole : *Roma locuta est, causa finita est.* Rien de plus obscur assurément et de plus subtil que ces questions de la grâce et c'est merveille de voir M. Ferrère évoluer à l'aise — *inoffenso pede* — sur un terrain semé d'embûches, même pour les théologiens de profession.

Enfin, l'Eglise d'Afrique eut encore à souffrir d'un retour offensif de l'Arianisme que l'on pouvait croire anéanti par une loi de Théodose, en 380. Favorisés par les Donatistes en haine des Catholiques, les Ariens commençaient à relever la tête. Saint Augustin, déjà penché sur la tombe, leur infligea une écrasante défaite. Ce fut son dernier triomphe. Il mourut deux ans après pendant le siège d'Hippone par les Vandales.

« Alors, dit M. Ferrère, commença l'agonie de l'Afrique romaine. Malgré les efforts de Justinien, elle ne se releva pas du coup que lui avaient porté ces barbares. Ce que la domination bysantine ne put faire, nous, Français, nous l'avons accompli. Ce pays, si stérile et si oublié pendant des siècles, a retrouvé ses richesses et sa fécondité. Son Eglise renaît de ses cendres. Bientôt l'Afrique française n'aura plus rien à envier à l'Afrique romaine. »

***

C'est encore à l'histoire de l'Eglise d'Afrique que M. Ferrère a consacré sa thèse latine. Les malheurs de cette Eglise sous la domination des Vandales nous sont amplement connus par le récit que nous en a laissé un témoin, Victor de Vite ou de Vita. M. Ferrère ne pouvait songer à refaire cette histoire, mais il a voulu étudier l'historien. Cet écrivain, aujourd'hui un peu oublié, avait eu autrefois une assez grande vogue, témoin les nombreux manuscrits qui nous sont restés de ses œuvres et les multiples éditions qui en ont été faites, manuscrits et éditions que M. Ferrère a eu le soin de relater avec une exactitude minutieuse.

Cette étude est aussi divisée en deux parties. Dans la première, nous trouvons d'abord un résumé, d'après Victor de Vita, des persécutions de Genséric et d'Hunéric contre les Catholiques d'Afrique. « Ce peuple, dit M. Ferrère en parlant des Vandales, envahit l'Afrique en 429, et porta en tous lieux le pillage et l'incendie. Quoique très redoutable, il se heurta à la résistance opiniâtre des Catholiques africains qu'il voulait arracher à l'hégémonie de Rome et entraîner dans l'hérésie arienne. Rien ne fut épargné pour réduire les chrétiens.

Après avoir confisqué leurs terres et leurs richesses et réservé aux Vandales les honneurs et emplois publics, les persécuteurs fermèrent les églises, massacrèrent ou exilèrent les évêques et les prêtres. Leurs violences redoublèrent le lendemain de la Conférence de Carthage tenue en 484, qui ne servit qu'à faire éclater la mauvaise foi des barbares, sectateurs d'Arius. Tel est le sujet du livre de Victor. »

Quelle autorité devons-nous lui reconnaître, quel crédit faut-il lui accorder ? Tout ce qu'on sait de lui, c'est « qu'il naquit à Vita, ville inconnue de la Byzacène (sud de la Tunisie), vers le commencement du ve siècle ; que sa vie s'écoula en grande partie à Carthage et finit probablement dans l'exil ; qu'il fut prêtre de l'église de cette ville et qu'en cette qualité, il put connaître et même voir les persécutions que les Vandales firent souffrir aux chrétiens, depuis le début du règne de Genséric jusqu'à la mort d'Hunéric, survenue en 484. » C'est bien peu d'années après, en 489, qu'il écrivit son livre « pendant qu'il vivait exilé aux confins de la Tripolitaine ». D'autre part, si vous êtes tentés, devant les horreurs qu'il étale sous vos yeux, de taxer l'historien d'exagération et de douter de sa véracité, songez que les Catholiques, par leur inviolable attachement à Rome, représentaient en face des conquérants, le parti de l'Empire et que les Vandales, sans parler de leur férocité native, étaient sans cesse excités aux pires violences par les Donatistes avides de représailles, par les Maures éternels ennemis du nom romain et enfin par toute la canaille révolutionnaire. Vous n'avez qu'à confronter Victor de Vite avec tous les auteurs de la même époque qui parlent de ces barbares et vous verrez qu'il tient le même langage que les Sidoine Apollinaire, les Salvien, les Paul Orose, les Idace, les Jérôme, les Grégoire de Tours, etc.

Ce n'est pas à dire pour cela que l'ouvrage soit sans défauts. On ne sait trop dans quel genre on pourrait le ranger. Est ce un pamphlet, est-ce un sermon ? M. Ferrère penche plutôt vers cette dernière opinion. « Malgré, dit-il, le titre d'Histoire qu'il a dans tous les manuscrits, il ne fut d'abord selon toute apparence, qu'une *Passio martyrum* destinée, comme tant d'autres œuvres contemporaines, à perpétuer parmi les Africains, le souvenir de leurs frères morts pour leur religion. Victor y inséra plus tard des documents officiels, tels que l'édit d'Hunéric ordonnant aux évêques de se réunir avec les prêtres Ariens à Carthage, et la *Profession de foi catholique* écrite, pour cette circonstance, par Eugène, évêque de cette ville ». C'est donc une œuvre hybride où l'art de la composition est souvent violé, où trop souvent encore les événements sont exposés sans ordre, sans

suite et sans respect pour les dates, où enfin les lacunes abondent et aussi les digressions inutiles et tout à fait étrangères au sujet.

Dans la seconde partie, M. Ferrère étudie la latinité de Victor de Vite. « Son style déclamatoire, dit-il, est rempli de tours et d'expressions poétiques dont il a plus de souci que de la grammaire. On y remarque le bizarre assemblage d'ornements ambitieux et de solécismes populaires. Toutefois et contrairement à l'opinion de Petschenig, Victor de Vita ne doit pas être considéré comme un ignorant de l'art d'écrire. Certainement il a fréquenté les écoles de rhétorique, *auditoria*, que les Vandales n'avaient pas fermées. Quoi qu'il en soit, son style fourmille d'imperfections imputables à son époque autant qu'à lui-même et capables d'intéresser tous ceux qui suivent avec attention le déclin de la langue latine ». Suit un très remarquable travail de philologie dans lequel sont relevées toutes les particularités relatives aux formes et aux changements de signification des mots, à la syntaxe et au style de l'écrivain africain. Ce qui fournit à M. Ferrère l'occasion d'apporter de précieux renseignements « dans une enquête ouverte depuis assez longtemps par les philologues d'outre-Rhin désireux de s'entendre sur l'*Africitas*. »

Cette étude n'a qu'un tort et ce tort n'est pas imputable à son auteur, c'est qu'elle est rédigée en latin. Les humanistes, les savants des XVIIe et XVIIIe siècles s'exprimaient aussi bien et souvent avec plus d'aisance en latin qu'en leur langue maternelle. Les temps sont changés. Dans nos productions latines, pour aussi correctes et élégantes qu'elles soient, il y a toujours je ne sais quoi d'artificiel et de factice, cela sent l'exercice d'école, n'y cherchez pas les nuances, rien n'y coule de source, la pensée y tourne court malgré les longues périodes, c'est partout l'effort pénible, parfois même l'essoufflement. D'ailleurs aujourd'hui la vraie langue des savants est en Allemagne, l'Allemand; en Angleterre, l'Anglais; en Italie, l'Italien; en France, le Français. C'est pour cela, j'imagine, que M. Ferrère a retiré du beau sépulcre de sa thèse latine, les éléments essentiels de son travail sur Victor de Vite pour leur communiquer la vie de la langue française dans une petite brochure intitulée : *Langue et Style de Victor de Vita.* (Contribution à l'étude du latin d Afrique.)

A. DURENGUES.

Histoire de Messire Claude Joly, *Évêque et Comte d'Agen* (1610-1678), par Mgr Hébrard, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse d'Agen, revue, complétée et achevée par M. le chanoine P. Dubourg, docteur en théologie, curé de Layrac.— (Agen, Brousse, libraire, place du Marché, 22. 1905. — In-8° de 541 pp. avec portrait).

Claude Joly, Mascaron, François Hébert sont nos trois grands évêques agenais. Tous trois ils correspondent, avec Barthélemy d'Elbène leur précurseur, au siècle de Louis XIV, à l'époque où la France, de plus en plus prospère au dedans, fière et respectée au dehors, voyait autour du trône éclore chaque jour une merveilleuse floraison d'hommes d'Etat, de littérateurs, d'artistes, d'orateurs sacrés, de prélats distingués, en tête desquels figurent nos évêques et comtes d'Agen.

La vie de Claude Joly fut trop mouvementée, trop utiles furent ses réformes, trop bienfaisante son œuvre d'assainissement et de régénération religieuse, pour qu'elle n'ait point tenté depuis longtemps la plume de nos écrivains ecclésiastiques. L'un des derniers et des meilleurs, Mgr Hébrard, avait entrepris de la raconter. Multipliant ses recherches, accumulant ses matériaux, puisant aux sources les plus autorisées, il voulait, après Argenton et Labrunie, faire œuvre définitive. Déjà il avait écrit son Introduction et les quatre premiers chapitres, lorsque la maladie le surprit. Il nous souvient du jour où, dans la dernière réunion de l'annnée 1903 de la Société Académique d'Agen, il vint lire, d'une voix défaillante, à ses collègues, les pages où Claude Joly, encore curé de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, se faisait remarquer par son zèle apostolique et son talent de prédicateur, tels que le cardinal Mazarin le manda à son lit de mort, ne voulant que lui pour l'assister à ses derniers moments. « Mon travail est terminé, répondait notre regretté collègue aux félicitations qui lui étaient adressés ; il ne me reste plus à écrire que les derniers chapitre ». La mort, survenue peu de jours après, ne lui permit point d'achever son œuvre.

Investi par ses héritiers du soin de la continuer, M. l'abbé Dubourg a bien voulu se charger de cette tâche, ardue et délicate. Il l'a accomplie avec le plus grand soin, et, pour ce, mérite les plus flatteurs éloges. Nul, en effet, plus que lui, n'était par ses travaux antérieurs, l'*Histoire du Prieuré et de la ville de Layrac*, la *Monographie de la*

ville de Caudecoste, etc., désigné au choix de l'exécuteur testamentaire. Il s'est donc mis aussitôt à l'œuvre ; et, le révisant, l'annotant, le complétant, il a, en moins de deux années, terminé le travail élaboré par son prédécesseur.

Trop bien exposés se trouvent dans l'*Introduction* le sujet et le but de ce livre, pour que les lecteurs de la *Revue de l'Agenais*, où elle a été publiée (1), aient pu les oublier. Ils n'ignorent pas non plus, l'ayant appris dans le chapitre II, quels démêlés eut, à ses débuts, Claude Joly avec l'ancien curé de Saint-Nicolas-des-Champs, et comment, par ses prédications et ses conférences, il sut mériter la confiance de Mazarin.

Mais ce qu'ils n'ont pu savoir et ce que leur enseigne M. l'abbé Dubourg dans les derniers chapitres écrits entièrement par lui, c'est comment, dès son arrivée à Agen, le nouvel évêque s'appliqua à extirper les abus qui s'étaient glissés aussi bien dans le clergé séculier que régulier, n'hésita point à entamer avec ce dernier, à seule fin de remettre en vigueur la discipline ecclésiastique trop relachée, une lutte mémorable dont il sortit vainqueur, et, par son zèle, ses discours, sa piété, la dignité de sa vie, finit par conquérir l'estime et la sympathie de tous, faisant de son clergé, rentré sous son obéissance, l'un des plus respectés et des plus renommés de toute la France du Sud-Ouest.

L'heure était donc venue, pour l'éminent prélat, de la justice et de la vérité. « Il était temps de relever et de remettre en lumière son « nom trop longtemps méconnu et par suite presque effacé, ce nom « qui a droit d'être inscrit à la place d'honneur, à côté de ceux des « évêques et des prêtres qui forment la glorieuse phalange des res- « taurateurs de la discipline ecclésiastique et de l'honneur du clergé « français. »

Et voilà pourquoi Mgr Hébrard d'abord, puis M. l'abbé Dubourg, se sont appliqués, en des pages où la clarté du style ne le cède en rien à l'intérêt du récit, à retracer dans ses plus minutieux détails la vie de ce grand évêque, le prenant à sa cure de Saint-Nicolas-des-Champs, le suivant à Agen dans chacune de ses visites pastorales, commentant ses discours et ses prônes, prononcés aussi bien dans les chaires de ses églises que dans la tenue de ses nombreux synodes diocésains, s'attachant surtout à raconter son différend avec les reli-

(1) Tome XXXII, 1905, p. 1.

gieux du diocèse, ses rapports avec les deux chapitres cathédral et collégial, ses relations avec les autorités civiles, et consacrant les derniers chapitres, l'un aux progrès du protestantisme dans l'Agenais et à la lutte sans merci engagée contre lui par le nouvel évêque, l'autre aux tendances qui le poussaient à se rapprocher de la secte janséniste, le dernier enfin à ses publications diverses, notamment son *Catéchisme* « œuvre vraiment magistrale, qui a été longtemps un des plus célèbres de France. »

Orné d'une bonne phototypie d'un très beau portrait de Claude Joly, gravé par Nanteuil, à l'évêché d'Agen, imprimé avec le plus grand soin par l'Imprimerie Moderne de cette ville, l'ouvrage de M. l'abbé Dubourg est le complément indispensable des deux volumes de l'abbé Barrère. Il constitue une des meilleures pages que nous connaissions de l'histoire religieuse du diocèse d'Agen.

P. L.

Inventaire sommaire des registres de la jurade de Bordeaux. (1520 à 1783), par Ariste Ducaunnès-Duval, *archiviste de la ville de Bordeaux*, tome troisième. — Bordeaux, imp. Pech et Cie, 1905. 1 vol. in-f° de 736 pp.

Les archives municipales de Bordeaux qui ont eu beaucoup à souffrir, d'abord durant la tourmente révolutionnaire, puis en 1862 au cours d'un terrible incendie, contiennent un précieux inventaire manuscrit dont l'importance s'est trouvée de beaucoup accrue par les pertes que nous venons de signaler.

Cet inventaire se compose d'environ 30,000 fiches disposées, par ordre alphabétique, dans 32 cartons cotés série JJ, numéros 359 à 390.

La ville de Bordeaux, sur l'initiative de M. Camille Julian, ayant décidé (14 décembre 1895) la publication de cet inventaire, M. Dast Le Vacher de Boisville en fit paraître le 1er volume en 1896. Il se disposait à mettre en lumière le 2e volume, quand la mort vint le frapper soudainement (22 novembre 1899).

La tâche interrompue fut reprise par l'archiviste de la ville de Bordeaux. Marchant sur les traces de son devancier, M. Ariste Ducaunnès-Duval publia, en 1901, le 2e volume de l'inventaire. Aujourd'hui, il vient de faire paraître le tome III de cette publication.

Comme les deux précédents volumes, le dernier paru offre quelques parties intéressantes pour l'Agenais.

C'est ainsi que nous voyons (21 juillet 1630), l'évêque d'Agen assister avec les évêques de Limoges et d'Aire, aux fêtes de la canonisation de saint André Corsini, célébrées avec beaucoup d'éclat dans la ville de Bordeaux.

Un chanoine de Saint-Caprais d'Agen, prêtre et docteur en théologie, Vincent d'Arche, fut présenté (13 juillet 1763) par les Maire, Lieutenant de Maire et jurats, gouverneurs de Bordeaux, à l'une des quatre chapelles de Linars, devenue vacante par le décès de son titulaire, Me François de Marbotin. Vincent d'Arche fut agréé par le chapitre de Saint-Seurin. Il devait être proche parent de Jean d'Arche, chanoine de Saint-André de Bordeaux, possesseur de deux chapelles de Linars qu'il permuta (24 janvier 1774) avec le prieuré de Saint-Loubert de Castets, possédé par un agenais, l'abbé de Montforton. Ce dernier résigna (9 septembre 1777) ces deux chapelles à l'abbé Rabié, curé de Labretonnie. Cette fois les chanoines de Saint-Seurin se ravisèrent, Rabié fut refusé, car l'acte de fondation, du 17 février 1488, stipulait en termes formels que ces chapelles ne pourraient jamais être regardées comme des bénéfices, ni accordées à des étrangers, tant qu'il y aurait des ecclésiastiques, soit de la parenté du fondateur, Gaillard Andriu, soit originaires de la ville de Bordeaux.

Tels sont les renseignements relatifs à quelques membres du clergé agenais de l'ancien régime.

La noblesse de l'Agenais est également représentée dans ce volume : En 1421 (30 octobre) Jean, comte de Foix, envoya trois procureurs chargés de signer en son nom le traité de paix conclu entre les rois de France et d'Angleterre. Deux de ces commissaires, Bertrand de Damasan et Jean de Sauterisse, écuyers, nous semblent avoir fait partie de la noblesse agenaise. Le premier était probablement originaire de la ville royale de Damazan; le second est sans doute un ancêtre des Sauterisse, seigneurs aux XVIIe et XVIIIe siècles de la maison noble de Campets, en la commune de Saint-Léon, à quelques kilomètres de Damazan.

Une ville commerçante, comme Bordeaux, devait souffrir plus que beaucoup d'autres durant les années de peste. Nous ne sommes donc guère étonné de constater qu'aux époques de contagion les noms de certaines localités agenaises en relations commerciales avec la Métropole se trouvent dans les délibérations de la jurade bordelaise. Il faut citer : Damazan, Marmande, le Mas-d'Agenais et surtout Agen. Si Bordeaux souffrait de cet état de choses, les villes précitées s'en trouvaient également atteintes. Un consul d'Agen fit exprès le

voyage de Bordeaux (décembre 1628), pour obtenir que le bâteau de poste qui fonctionnait entre les deux villes fut admis dans le port de Bordeaux, ainsi que les autres bâteaux chargés de prunes, denrée qu'on embarquait surtout à Valence-d'Agenais et à Mary, petit port voisin d'Agen, situé dans la commune de Saint-Jean-de-Thurac. La jurade bordelaise demeura inflexible et le consul d'Agen dut rentrer dans sa ville, sans avoir rien obtenu.

Rédigé avec un soin impeccable, le présent volume d'inventaire ne donne guère prise aux attaques de la critique. C'est à peine si nous avons pu y relever une erreur de nom propre et combien légère ! A la page 385, le nom d'Antoine de Chazettes, trésorier de France, résidant à Agen, ayant un domicile à Bordeaux et des biens à Sainte-Bazeille, se trouve quelque peu défiguré, mais pas assez pour qu'on ne le reconnaisse facilement. Dans le corps du volume et à la table on lit : Chazelles.

Nous faisons des vœux pour que les chercheurs, armés de ce nouvel inventaire, mettent toujours plus à contribution les archives de la ville de Bordeaux, riches encore, malgré les catastrophes successives qui les ont éprouvées ; et aussi pour que le zèle du savant archiviste de ce dépôt ne se laisse pas refroidir. Nous serions heureux de saluer, avant longtemps, l'apparition d'un quatrième volume de l'inventaire.

J. DUBOIS.



NÉCROLOGIE

Armand de TREVERRET

La part importante prise par Armand de Treverret aux travaux de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, les études littéraires qu'il a publiées dans la *Revue de l'Agenais*, la place si honorable que pendant dix ans il a occupée au lycée de notre ville, son mariage enfin qui en avait fait notre compatriote, nous imposent l'impérieux et douloureux devoir de nous incliner respectueusement aujourd'hui devant sa tombe à peine fermée, et de retracer ici sommairement quelle fut sa vie toute de travail et de dignité.

Dans la matinée du vendredi, 10 novembre, on apprenait à Bordeaux, qu'Armand de Treverret, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres, était mort presque subitement en sortant de son domicile pour se rendre à l'hôtel de la Faculté, où l'appelaient journalièrement ses fonctions. Le deuil fut grand parmi ses collègues, universels les regrets qu'il laissait dans toute la ville où il ne comptait que des amis. Aussi, est-ce au milieu d'une énorme affluence qu'ont été célébrées ses obsèques dans l'église Sainte-Eulalie, toutes les Facultés s'étant fait représenter par des délégations en robe, ainsi que le barreau, la magistrature, surtout l'Académie dont il était membre depuis vingt-cinq ans, et qui la veille encore, sans qu'il l'ait su, l'avait élu son vice-président.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Thamin, recteur de l'Université, Radet, doyen de la Faculté des lettres, Baillet, président de l'Académie, l'abbé Coutreau, Oudart, conseiller honoraire à la Cour, Biard, chargé de cours à la Faculté des Lettres, Peyrecave, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, et le docteur Moussous.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 3 octobre 1877, un piquet du 57e régiment d'infanterie lui rendait les honneurs militaires.

Deux discours ont été prononcés devant l'église : l'un, par le doyen de la Faculté des Lettres, où M. Radet a tenu à rappeler quel rôle avait joué son collègue au sein de l'Université de Bordeaux; l'autre, par M. Baillet, président de l'Académie, qui a parlé surtout de ses

travaux littéraires et analysé quelques unes de ses plus importantes productions.

Selon sa volonté formelle, son corps a été porté au cimetière de Monbran, près d'Agen, où se trouve le tombeau de famille. A ce titre encore, Armand de Treverret appartient à l'Agenais, où il a voulu dormir son dernier sommeil et où son souvenir ne sera jamais oublié.

Armand de Treverret naquit à Paris, le 1er décembre 1836. Son père était breton, sa mère picarde, « double hérédité, écrit M. Radet, « qui explique plus d'un trait de sa physionomie : d'une part, la « sûreté de sa foi religieuse et une tendance à la vie intérieure « qui lui donnait l'inappréciable faculté de s'isoler et de s'abstraire ; « de l'autre, une bonhomie enveloppée et malicieuse. »

Après avoir fait toutes ses études fort brillantes au Collège Stanislas, il entra le premier, en 1855, à l'Ecole normale supérieure, d'où il sortit également le premier, trois ans après.

Licencié ès lettres en 1857, agrégé ès lettres au concours de 1858, il fut nommé la même année professeur de rhétorique au lycée d'Agen.

C'était l'époque où le collège de cette ville avait été, par décret impérial, transformé en lycée, et où les vieilles masures de l'ancien couvent des Carmélites venaient d'être démolies pour faire place à la magnifique construction qui s'élève encore presque au centre de la ville. Toute une pléiade de jeunes professeurs avait été envoyée par les soins du ministre de l'instruction publique pour rehausser l'éclat de cette transformation, tous plus distingués les uns que les autres. Thenon qui venait de quitter l'école d'Athènes, Bosseux, Picou, Jacoulet, Stouff, sortis également de l'Ecole normale, et jaloux d'inculquer à leurs élèves le goût du travail, du vrai et du beau.

Au premier rang brillait comme toujours Armand de Treverret. Son érudition était universelle. Sa parole, facile et imagée, faisait loi, et c'est avec recueillement qu'elle était écoutée aussi bien par ses élèves que par ses collègues dans leurs causeries familières, ou plus encore par le public lettré d'Agen dans les cours qui furent institués quelques années plus tard en l'hôtel de la Préfecture et où il traita tour à tour *De l'originalité littéraire des peuples et des siècles*, de *Molière*, de *Lafontaine*, de *Bossuet*, d'*Henri IV* (1).

---

(1) Ces cours ont été réunis en un volume, devenu fort rare aujourd'hui, par Léon Rabain. (Agen, Imp. Bonnet, 1866. In-8° de 287 pp.).

Si rapide et si bien fondée s'étendit dans tout le pays la renommée littéraire d'Armand de Treverret, que, la seconde année de son séjour à Agen, la Société des Sciences, Lettres et Arts de cette ville considérait comme un devoir et aussi comme un honneur de le compter parmi ses membres résidants, et que, durant les dix années qu'il passa parmi nous, elle l'élut trois fois son président, en 1864, en 1866 et en 1869.

Son premier mémoire, lu en 1861, fut consacré à *l'Expression du sentiment religieux dans Polyeucte de Corneille, dans Esther et Athalie de Racine* (1). Puis, ce fut, à la séance publique du 8 mai 1863, un *Rapport sur le concours de poésie, d'histoire et de morale*, ouvert dans le département par la Société, à l'occasion du grand concours régional qui se tint cette année dans notre ville (2). En 1864, comme président de la même Société, il prononça à la séance publique du 3 décembre le discours d'usage, prenant pour texte le mouvement littéraire de la première moitié du siècle, non sans avoir rendu préalablement un pieux hommage à Jasmin, mort deux mois auparavant, et dont les œuvres allaient être bientôt étudiées par lui (3), ainsi que sur l'utilité des cours publics organisés par le gouvernement d'alors et qui devaient ouvrir au jeune conférencier le plus brillant avenir.

Ce n'est pas en effet seulement à Agen qu'il vit se presser autour de sa chaire l'élite de la société intellectuelle, c'est encore à Nérac où il traita de *Silvio Pellico* (1868), à Bayonne, à Bordeaux et même à Paris, qu'il porta la bonne parole, séduit par le charme toujours croissant des littératures anciennes et étrangères et se préparant ainsi aux leçons de l'enseignement supérieur.

Reçu docteur ès lettres en mai 1868, après avoir pris comme sujet de thèse *Du panégyrique des Saints au XVIIe siècle*, Armand de Treverret fut nommé, le 29 septembre 1869, d'abord chargé de cours de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Bordeaux, puis, le 31 décembre 1872, professeur titulaire de cette même chaire, devenue vacante par la mort de Francisque Michel. « Son successeur, écrit « M. Radet, pendant ses trente-six ans de séjour à notre Faculté, fut « un des plus fidèles représentants de la tradition littéraire. Ses cours

(1) *Recueil de la Société.* t. I, 2e série. p. 224. Cf : Agen, Imp. Noubel, 1861. In-8° de 8 pp.

(2) *Idem.* t. II, 2e série, p. 17.

(3) *Jasmin. Etude critique.* Bordeaux 1866. In-8°. Extrait des Actes de l'Académie de Bordeaux.

« publics, de 1872 à 1882, eurent un retentissement prodigieux. On « se rendait en foule pour les entendre au viel amphithéâtre de la rue « Monbazon. On s'y disputait les places. En ville, les sujets « traités par le conférencier défrayaient les conversations. Dans l'en- « semble, il ne fit pas moins de sept à huit cents cours publics. « Ce simple chiffre en dit plus qu'une longue phrase. »

Un tel succès aurait grisé tout autre qu'Armand Treverret et lui aurait fait bien vite oublier ses anciens amis d'Agen. Tel ne fut pas le cas de cet esprit d'élite, qui, reconnaissant des premières faveurs dont il avait joui au sein de notre Société, tint à la faire bénéficier de ses belles études sur la littérature étrangère, et, dès l'apparition de la *Revue de l'Agenais*, devint un de ses plus assidus collaborateurs.

C'est, en effet, dans ses livraisons qu'il publia la plupart de ses cours, délices de son auditoire bordelais. En tête, il faut citer l'étude sur L'Arioste, parue sous le titre de l'*Ensemble du Roland furieux* (1), puis celles sur *Benvenuto Cellini* (2), sur *Vasari*, *André del Sarto et Raphaël* (3), enfin sur *l'Art en Italie au XVIe siècle*, *Michel Ange* (4). travaux qui, pour la plupart, furent réunis en deux volumes sous le titre de *L'Italie au XVIe siècle* (5) et qui valurent à son auteur, au concours de 1879, une mention de l'Académie française.

Mais l'Italie ne l'absorbait pas tout entier; l'Espagne, l'Angleterre, tentèrent aussi sa plume, et il nous donna d'abord : *Un train de plaisir à l'Escurial* (6), suivi d'une étude sur *Les Peintres de mœurs espagnoles au XIXe siècle* (7), et, dans l'intervalle, un travail sur *Walter Scott et le roman historique* (8), sur *Lamartine et lord Byron* (9), enfin sur les *Successeurs de Shakespeare* (10), études, toutes marquées au coin de la plus impeccable érudition, où, sans prétentions aucunes et avec le plus grand art, il se plaisait à rattacher le passé à l'actualité.

Nous ne citons ici que la liste de ses travaux parus dans la *Revue*

---

(1) *Revue de l'Agenais*. t. III et IV (1876-1877).
(2) *Idem*. t. VI et VII (1879-1880).
(3) *Idem*. t. VII (1880).
(4) *Idem*. t. VIII (1881).
(5) Paris, Hachette (1877 et 1879, 2 vol. In-12).
(6) *Revue de l'Agenais*. t. I (1874).
(7) *Idem*. t. XII et XIII (1885-1886).
(8) *Idem*. t. V (1878).
(9) *Idem*. t. XVI (1889).
(10) *Idem*. t. XIX (1892).

de l'Agenais. Beaucoup plus longue serait celle de ses autres publications, dont les bibliographes futurs diront le nombre et l'importance. Car, ce n'est pas seulement dans les périodiques du Sud-Ouest de la France, comme les *Actes de l'Académie de Bordeaux* où il prononça, notamment en 1881, l'*éloge de Jules de Gères*, ou encore le *Bulletin de la Société philomatique* de cette ville, qui reçut de lui une conférence sur *Franklin* (1881), ou souvent aussi dans les *Annales de la Faculté des Lettres*, que se multipliait sa plume, Armand de Treverret collabora au *Correspondant*, à la *Revue de Paris*, à la *Revue politique et littéraire*, mettant à leur service le fruit de ses patientes recherches ou de ses curieuses investigations au cours de ses nombreux voyages dans toutes les capitales de l'Europe, ayant visité Londres, Bruxelles, Varsovie, Saint-Pétersbourg, Vienne, Bucharest, Constantinople, Athènes, Alger, Madrid, mais revenant de préférence à Florence, à Rome et à Naples, attiré sans cesse par les souvenirs du Dante, de L'Arioste et du Tasse, dont il avait fait ses études de prédilection.

Ajoutons enfin qu'il a annoté et publié dans des éditions classiques plusieurs des chefs-d'œuvre de la littérature étangère, notamment les *Discours* de Machiavel, les *Fiancés* de Manzoni, la *Jérusalem délivrée* du Tasse (1875), *Childe Harold* de Byron (1882), etc., etc.

Sa mémoire était prodigieuse, extraordinaire sa puissance de travail. Tandis qu'il s'adonnait tout entier à l'étude, rien n'avait le don de le distraire. Qu'on me permette à ce sujet un souvenir personnel. Encore élève au lycée d'Agen, on nous apprit un matin que notre professeur de rhétorique s'était perdu la veille, jour de dimanche, au cours d'une de ses longues promenades. Il était effectivement arrivé que, profitant d'une belle journée ensoleillée d'hiver, Armand de Treverret avait pris au hasard la route de Villeneuve, emportant, ainsi qu'il en avait l'habitude, un Démosthénes sous son bras. Chemin faisant il l'ouvrit et commença la lecture d'une Philippique. L'attrait pour lui fut bientôt si grand, qu'accélérant toujours le pas, il marcha droit devant lui, oubliant et le temps et l'heure et la distance. Quand il leva la tête, le soleil se couchait à l'horizon. Il se trouvait dans un pays inconnu, loin de toute habitation. Il finit cependant par héler un paysan qui lui apprit qu'il était près de Saint-Antoine, distant de Villeneuve de sept à huit kilomètres seulement, et que mieux valait pour lui qu'il allât jusqu'à cette ville où il trouverait facilement une voiture pour le ramener à Agen. Ce qu'il fit aussitôt. Il avait donc parcouru plus de quinze kilomètres, sans s'en douter;

tellement est juste l'observation citée plus haut, de M. Radet, qu'Armand de Treverret jouissait « de l'inappréciable faculté de s'isoler et de s'abstraire », perdant quelquefois jusqu'au sentiment de la réalité.

D'un caractère enjoué et charmant, d'une indulgence souvent poussée jusqu'à l'extrême, d'une parfaite courtoisie envers ses collègues, Armand de Treverret laissera le souvenir d'un homme de bien, d'un catholique convaincu, resté toujours fidèle à ses principes, d'un universitaire distingué, d'un littérateur aussi varié que séduisant. Il fut, en son jeune temps, l'honneur du lycée d'Agen, l'honneur de notre compagnie. A ces titres, nous saluons sa mémoire, l'assurant de garder intact et toujours vivant le souvenir des éminentes qualités dont il était doué et que si longtemps il nous a été donné de pouvoir apprécier.

Ph. LAUZUN.

NOTES DIVERSES

RÉGALEMENT

Une table bien servie, un livre bien écrit, constituent un vrai régal pour le gastronome et pour le gourmet littéraire.

Nos ancêtres du XVIIe et du XVIIIe siècle lorsqu'ils participaient à la jurade pouvaient aussi s'offrir de joyeux banquets; qu'il nous suffise de citer celui de la Pentecôte, pour les consuls d'Agen. Le cuisinier était trop bien choisi pour que ce banquet ne fut pas un vrai régal.

Le régalement, auquel la jurade était tenue de participer, aux XVIIe et XVIIIe siècles, n'avait rien d'aussi savoureux. Il s'agissait tout simplement de répartir, sur tous les imposés de la communauté, la taille, la capitation, le dixième ou tout autre impôt dont les collecteurs du crû allaient être obligés de faire la levée.

Cette opération méticuleuse relevait plus des règles de l'arithmétique que de celles de la tempérance.

J. D.

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XXXII

ARCHÉOLOGIE

Archéologie religieuse

Archéologie civile

Sigillographie

HISTOIRE

Histoire régionale

Histoire municipale

Histoire religieuse

Bibliographie historique régionale

DOCUMENTS INÉDITS

VOYAGES

POÉSIES

MÉLANGES

BIOGRAPHIES

NÉCROLOGIE

REVUE DES PÉRIODIQUES

NOTES DIVERSES



TABLE DES PLANCHES ET PLANS



La Commission de direction et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, Momméja.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06847 2185